

INVENTAIRE SOMMAIRE
DES
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
ANTÉRIEURES A 1790

Par MM. LE MEN & LUZEL, Archivistes.

FINISTÈRE

TOME I^{er}.

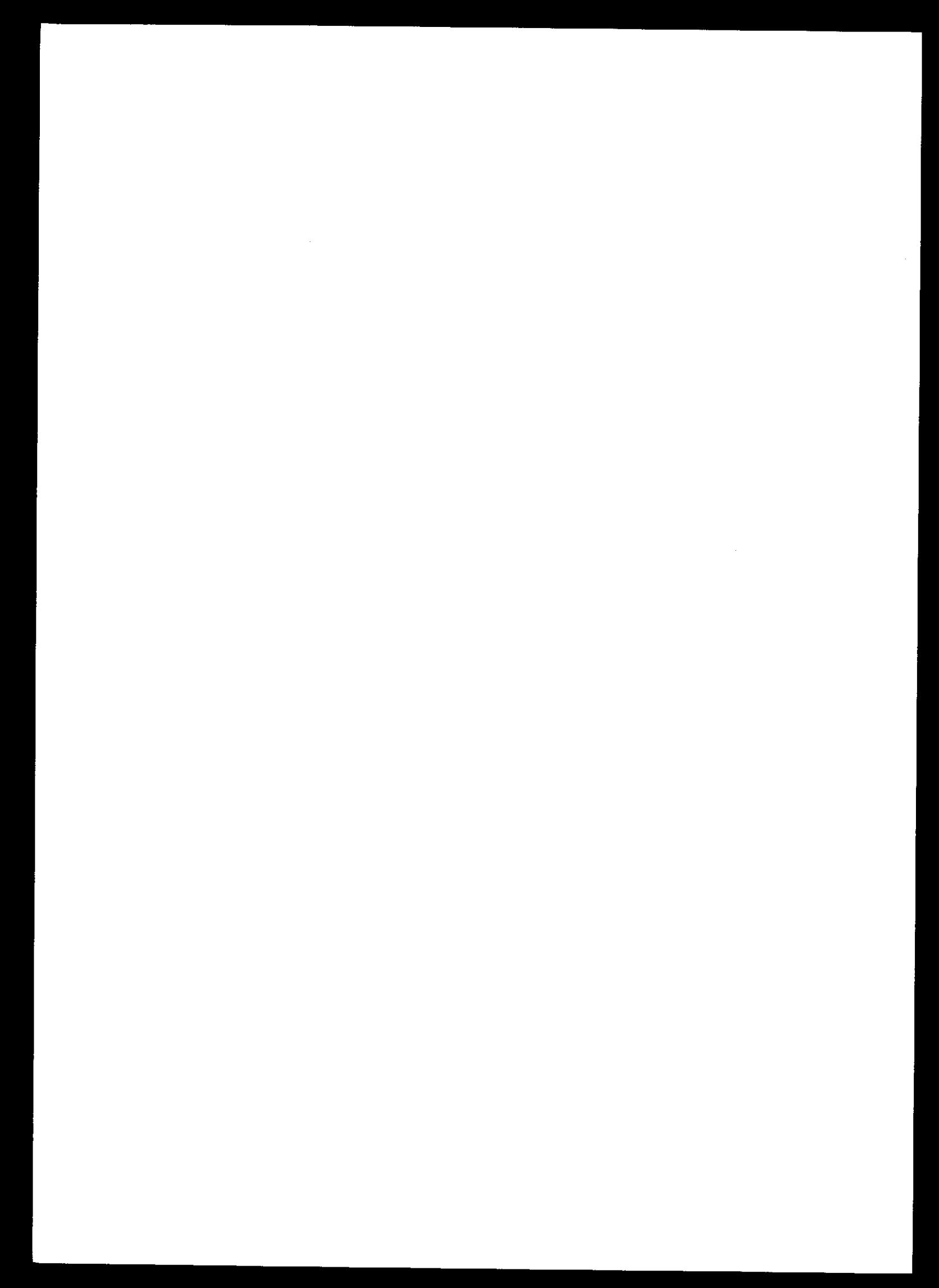
ARCHIVES CIVILES. — SÉRIES A & B.

QUIMPER

TYPOGRAPHIE A. JAOUEN, IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE.

1889





Département du Finistère.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTIÈREURES À 1790.

SÉRIE B.

(**Cours et juridictions. — Parlements, Bailliages, Sénéchaussées et autres juridictions secondaires, Cours des Comptes, Cours des Aides, Cours des Monnées.**)

PRÉSIDENTIAL DE QUIMPER.

B. 1. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

1673-1674. — Minutes du greffe; causes ordinaires: — Procès entre Étienne Malherbe Kerleffri, le chapitre de Cornouaille et la dame Anne Le Gouvello, douairière de Lamprat, au sujet du payement d'une somme d'argent; — commandement fait par le siège, sur la remontrance de l'avocat du Roi aux « propriétaires et fermiers des maisons « donnant sur la rue Dorée, qui conduit de l'église des Cor- « deliers de Quimper à la porte de la rue Neuve, de la faire « nettoyer dans 24 heures des attrois et immondices dont « elle est tellement encombrée que personne n'y peut « passer sans aller bien avant dans la boue; » — défense aux notaires subalternes de la sénéchaussée de Quimper de rapporter des actes pronaux, chapitres des fréries, d'anticiper sur les droits des notaires royaux et d'instrumenter hors de leur territoire, sous peine de nullité des actes, etc.; — lecture et publication du contrat de donation mutuelle passé entre François de Kersulgar, écuyer, et Marie Billoart, dame de Mézanlez; — remontrance de maître Guy Bougeant, procureur, concernant « une femme de mauvaise « vie nommée Jeanne Bothuan laquelle demeure dans la rue « du Gueodet, à Quimper, où elle est hantée par des coureurs « et rôdeurs de pavés qui tiennent ceux de la rue en crainte « de jour et de nuit, » et sentence qui condamne ladite femme « à vider la ville et faubourgs dans vingt-quatre « heures à peine du fouet; » — requête de M. François Le Goazre, doyen des conseillers au siège présidial, aux

fins d'être admis à participer aux distributions des procès jugés pendant le temps qu'il a passé aux États de Vitré pour le service du Roi et les intérêts de la province; — jugement qui condamne Brieuc Le Moyne, Bertrand Canivet, Pierre Mazo et Jean Audouin, procureurs, à payer chacun 20 sous à Bertrand Bougarin, maître menuisier, pour réparations faites par lui à leurs bances dans le bureau du présidial.

B. 2. (Registre.) — In-folio, 172 feuillets, papier.

1674-1675. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Ordre d'enregistrer la déclaration du Roi du 15 novembre 1674, portant règlement pour la marque sur l'étain, et l'édit du mois de septembre de la même année relatif à l'établissement des bureaux royaux pour le dépôt des saisies mobilières; — défaut au profit de messire Jean Bidault, contre le général de la paroisse de Porspoder; — procès entre messire Alain Kerouartz, et les habitants et tréviens de la paroisse de Rumengols représentés par Tanguy Rosmorduc, leur marguillier, au sujet de l'entretenir d'un organiste dans ladite paroisse; — protestation de serment de M. Jacques Huon, sieur de Kerullas, en qualité de sénéchal et lieutenant de la juridiction du Pont-l'Abbé; — adjudication faite à la requête de noble homme F. Furic, sieur de Keranguen, de deux maisons situées l'une rue du Rossignol et l'autre rue du Frout, en la ville de Quimper, saisies sur demoiselle Françoise Geraudeau, veuve de feu noble homme Bernard Huelvan, sieur de Penanros; — défaut au profit de Jacques Kerfridin, contre

Prigent Hamon ; — sentence qui condamne Claude de Marigo, écuyer, au payement d'un rachat au profit de Hervé Du Bot, écuyer, et dame Jeanne de Jauréguy ; — défaut au profit de Louis Bihan et de messire Louis Du Dresit, contre Sébastien de Moëlien ; — procès entre dame Roberte de Kerloaguen, messire Guy de Kersulguen, le chapitre de Cornouaille, messire François de Tremic, les dames Bénédictines de Quimper, Guillaume Guégant, écuyer, l'abbesse de Kerlot, le marquis de Molac, messire Jean Le Nobletz et Corentin de Tromelin, écuyer, relativement à la succession de messire Jean de Kerloaguen.

B. 3. (Registre.) — In-folio, 436 feuillets, papier.

1675. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Lecture de bannies pour parvenir à la vente d'héritages saisis sur demoiselle Françoise Girondeau, à la requête de noble homme Jean Furie ; — vente de l'office de procureur appartenant à maître Luc Kerleffri ; — généraux plaidz de la sénéchaussée de Quimper-Corentin ; sergents de service : Jean Hatchart et René Keranmoal ; — sergents féodés : le marquis de Molac, pour l'acquêt de la sergenterie de Pratanstang et Kerlaouenan, le sieur de L'Aage, pour la terre de Lestialla, le sieur de Keraneizan, pour la terre de Kerbleust, la dame abbess de Kerlot, pour la terre de Kernéac'heloarec, le sieur Du Parc-Hamon, pour la sergenterie de Brizic, le sieur de Mesanlez, pour la terre de Kergamou, le sieur Du Minven, pour la terre de Keraudren, le sieur de Tremenec, pour la terre de Pendreff ; — procureurs du siège : Jan Prouhet, doyen, Guy Bougeant, Jan Audouin, Jan Goueznou, Nicolas Le Rouyer, Louis Le Roy, Corentin Souhier, Jan Huet, Sébastien Chirou, Maurice de La Garde, Olivier Denizo, etc. ; — notaires de la juridiction : Simon Porlodec, Ambroise Toullancouet, Yves Le Bloch, Jan Rolland, Jan Le Taëren, Jacques Piriou, Jan de La Montagne, Jan Coeuzon, Guy Lucas, Allain Le Breton, etc. ; — ordonnance aux « capitaines des rues de la ville de Quimper de faire successivement la garde jour et nuit » dans les prisons du présidial, jusqu'à ce qu'il en soit « autrement ordonné par le duc de Chaulnes, chacun des- « quels fournira quatre soldats auxquels seront délivrées « les armes nécessaires » — lecture d'un arrêt du Conseil d'État qui ordonne que tous les maîtres et propriétaires des vaisseaux employés pendant l'année 1675 à la pêche de la morue, à Terre-Neuve et dans les autres îles et terres de l'Amérique, justifieront du payement par eux fait du droit de 3 livres par tonneau de port desdits vaisseaux.

B. 4. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

1675. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Acte

de la nomination faite par le chapitre de Cornouaille de maîtres Jan Lauzer et Vincent Poulin, en qualité d'aumôniers de l'aumônerie de la ville de Quimper ; — défenses à toutes personnes de s'opposer au chargement de grains fait à bord d'un navire anglais par Danyel Canevet, sieur de Kerroc'h, et autres marchands de la ville d'Audierne ; — procès entre messire Guenolé de Quelen, dame Roberde de Kerloaguen et maître Jan Le Nobletz et autres, au sujet de la succession du sieur de Créc'huzen ; — injonction au geôlier des prisons de Quimper, sur la remontrance verbale de maître Jan Huet, procureur des prisonniers de cette ville, de leur fournir le pain du Roi, et de la paille fraîche pour se coucher ; — procès entre le général de la paroisse de Landudec et les paroissiens au sujet des réparations du presbytère de cette paroisse ; — information, sur la remontrance de maître Claude Thérézien, substitut des gens du Roi, contre les écoliers et artisans qui portent des armes et chassent, contrairement aux ordres du duc de Chaulnes, et défenses à toutes personnes de « ribler les pavés » pendant la nuit et de porter des armes.

B. 5. (Registre.) — In-folio, 169 feuillets, papier.

1676. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Jugement qui admet maître Pierre de Kerleuguy, procureur de messire Jan de La Marche, à produire des témoins dans le procès instruit contre maîtres Philippe et Louis Colloigner ; — permission à Yvon Francés, procureur terrien de la paroisse d'Ergué-Armel, de faire contraindre les paroissiens au payement de leur cotisation au rôle des fouages ; — injonction aux hommes et fermiers de la terre de Kerarrest, saisie à la requête du sieur de Keraneizan, de rendre leurs blés en la ville de Pont-d'Aven, au grenier à eux assigné par Grégoire Le Gendre et Gildas Le Poulliequin, abeilleurs établis d'autorité du présidial sur les héritages saisis ; — prestations de serment de : maître Hervé de Kernafflen, sieur de Kereben, avocat à la Cour, en qualité de sénéchal et lieutenant de la baronnie du Pont ; — de Jean Le Lait, Allain Le Louarn, Guillaume Rannou, Thomas Kerlan, Michel Denis, élus membres de la confrérie de Saint-Crespin ; — lecture du contrat de donation faite par Olivier de Tréanna, écuyer, à dame Françoise Carriou, sa femme ; — remontrances de l'avocat du Roi, au sujet des poids et mesures, de la propriété des rues, et de la police des hôtelleries de Quimper, etc.

B. 6. (Registre.) — In-folio, 173 feuillets, papier.

1676. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Jugement qui admet Pierre le Cleiz, portier de la ville de Quimper, à informer des mauvais traitements exercés sur sa

personne par maître Salmon et autres au moment où il allait fermer les portes de la ville ; — procès entre demoiselle Marguerite Le Flo, dame Suzanne Guégant, le marquis de La Roche, et Guillaume Guéguant, écuyer, au sujet d'une saisie apposée sur les biens de ladite Le Flo ; — commandement à Hachart, sergent de la cour, de contraindre maître Louis Le Roy, procureur de Sébastien Larzur, à la reddition des sacs de son procès contre Olivier Kerc'hrom ; — sentence qui condamne Jan Chais à faire pendant un an le service de la frérie de la Chandeleur, à Quimper, et ordonne à Pierre Pouppon, abbé de ladite frérie, de l'assister aux processions ; — lecture du procès-verbal de bannies des biens provenant de la succession vacante de Jean Jolivet, décédé sans heirs au village de Keravel en la paroisse de Lannédern ; — procès entre Sébastien de Moellien et Anne Le Bigot, au sujet d'une déclaration à domaine.

B. 7. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1676-1677. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Lecture des provisions obtenues par maître Guillaume Changlan, de Quimper, de l'office de conseiller au présidial ; — procès entre Daniel Calvez et Jan Le Clerc au sujet de la saisie des héritages dudit Calvez ; — entre les religieux Bénédictins de Landevennec et maître Rolland de La Haye au sujet du paiement du prix d'une ferme ; — renvoi après les États d'un procès entre noble homme René Bobet, Pierre Ferman, et les seigneurs de Keranstrat et de La Marche ; — remontrances de maître Guy Bougeant, doyen des procureurs du siège, maîtres Louis Le Roy, Jan Lauzet et autres procureurs exposant : « que le greffier veut exiger d'eux 7 sols 6 deniers par chaque ordonnance judiciaire contenant une feuille de papier, quoiqu'il ne lui soit dû que la somme de 7 sols ; » — procès entre Maurice Le Guyader et Louis Caradec au sujet du paiement de la somme de 69 livres ; — lecture d'un arrêt du Conseil d'État adressé par le duc de Chaulnes au procureur du Roi, qui défend à toute personne « de faire sortir du royaume aucun bled, froument, mœteil et seigle à peine de confiscation des grains, charettes, chevaux vasseaux, etc., et de 3,000 livres d'amende. »

B. 8. (Registre.) — In-folio, 183 feuillets, papier.

1677-1678. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Sentences : qui condamne Sébastien Corentin Le Prédour, avocat, « pour la pétulance commise par lui, » en 60 sous d'amende ; avec défense de retomber en pareille faute ; — qui ordonne la vente des hardes et apparaux

sauvés à la côte de Plouhinec ; — qui déclare l'emprisonnement de Buzaré injurieux et comme tel le rejette et ordonne que les portes des prisons lui seront ouvertes, avec dépens, dommages et intérêts liquidés à 12 livres ; — qui ordonne que le nommé Le Coq, marchand, de la ville de Quimper, soit ressaisi des ouvrages d'argenterie qui avaient été séquestrés chez lui par maître Morice Guilloussou, faisant pour Louis Avril, commis à la recette des droits qui se lèvent sur l'or et l'argent ; — prestation de serment de maître Alain Boudou en qualité de procureur fiscal de la juridiction de la Châteignacraye ; — défenses faites à maître Le Gallo, sur les remontrances de messire Jan de Coëtlogon, seigneur abbé dudit lieu, recteur de Crozon, de rien exiger pour les transports des blés aux marchés de Brest, de Landerneau et du Faou ; — défenses à toutes personnes de jeter des immondices sur la place du marché aux ruches et d'attacher les chevaux au puits y étant, sous peine de 60 sous d'amende ; — défenses à toutes personnes de traduire les habitants de la paroisse d'Ergué-Armel ailleurs qu'au siège présidial en causes personnelles, réelles ou mixtes ; — commandement au greffier de descendre à la geôle pour charger sur le papier d'écrue Guillaume Hélo, cavalier, déserteur de la compagnie du sieur Jedouin.

B. 9. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, papier.

1677-1678. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Procès : entre noble homme Pierre Mahieu et maître Philippe Aubin, sergent général et d'armes, au sujet du paiement du prix d'une vacation due à ce dernier ; — entre René Bobet et Clet Le Priol, relativement au paiement d'un droit de rachat ; — lecture du contrat de non-communauté passé entre René-Louis de Cornouaille et dame Jeanne Goulhezre, sa femme ; — défense au sieur de Penanjeun Le Goff d'exercer aucune poursuite contre maître Jacques Tanguy, abbé de Landevennec, « attendu que ledit abbé est aux États ; » — procès : entre Nicolas Vedy, Hervé Guiet, maître G. Bougeant, procureur fiscal des Regaires de Quimper et maître Sébastien-Corentin Le Prédour, procureur fiscal de Locmaria, au sujet d'un congément ; — entre Jean Quileuff, faisant tant pour lui que pour François Guellaff, et maître Claude Du Châtel, marquis de La Garnache, et ses créanciers, au sujet d'une coupe de foins faite par le sieur de Coetanroux, sur la terre de Rosquigean, saisie sur ledit marquis à la requête de maître Berthellemey, Férec et autres ; — ordre d'enregistrer des provisions de l'office des conseiller et avocat au siège présidial de Quimper, accordées par le Roi, à Pierre Jouan, écuyer, sieur de La Garenne,

B. 10. (Registre.) — In-folio, 183 feuillets, papier.

1677-1678. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Procès entre messire Jacques Du Marhallac'h, sieur de Kerraoul, et Yves L'Honoré, sieur de Kerricher, au sujet de la succession du sieur de Kergostiou L'Honoré ; — commandement aux abbés en charge des fréries de la ville de Quimper de communiquer au procureur du Roi leurs statuts et priviléges, pour obvier aux abus qui se glissent dans les différentes maîtrises ; — injonction aux six derniers procureurs reçus de faire faire un tableau de l'enrôlement des noms et surnoms de tous les procureurs, suivant l'ordre de leur réception, dans la quinzaine ; — appropriement du village de Keranbleiz et de la moitié des droits réparatoires du manoir noble de Kergoal, situés en la paroisse de Plomelin, acquis d'Alain Droual, par Adrien Le Campion ; — déclaration de Jean Nepveu et de Joseph Scipion Billard, mari de Suzanne Nepveu, de prendre sous bénéfice d'inventaire la succession de Jacques Guillaume Nepveu ; — procès entre messire Jan Le Lagadec et noble homme Charles Marion, tuteur de Françoise et Anne Le Lagadec, au sujet de la saisie des biens de ces dernières ; — prestation de serment de Henry Le Creaff et Jan Le Duigou, abienneurs nommés dans le procès pendant entre noble homme Michel Despinel, et messire François de Tremie.

B. 11. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, papier.

1678. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Appropriement du village de Lessaloux, en la paroisse de Tréogat, acquis de Joseph Corentin Du Menez, seigneur du Perennou, par Pierre Jouhan, écuyer ; — provisions alimentaires accordées à demoiselle Catherine Thomas, demanderesse contre maître Jacques Le Verger ; — certification de bannies de la vente du village de Kernvoy, provenant de la succession de messire Nicolas de Gouandour et de Catherine Du Marhallac'h, seigneur et dame de Kerc'horrentin ; — sentence qui condamne Corentin Mahé, Marc Le Moal et autres paroissiens de Trégourez à payer 20 sous ou une livre de cire à la fabrique de cette paroisse, et 6 sous à la fabrique de l'église paroissiale de Coray, « faute à eux d'avoir été à la procession le jour de Saint-Pierre, ou baillé leur offrande au recteur ou aux fabriques pour l'y porter ; conformément à l'acte pronal de l'an 1666 ; » — procès entre Anne Riou et tous opposants et prétendant droits en la succession bénéficiaire du sieur de Kerbulic, au sujet de la vente des biens de cette succession ; — sentence qui autorise Thomas Le Bouzrel et Hervé Le Mével, abienneurs établis sur la terre de Guillimelin, saisie sur le

marquis de Chastel, à percevoir la dixme sur les bleds de cette seigneurie ; — procès entre Daniel Brichet et Louis-Sébastien Le Brunou, au sujet de la mouvance du lieu de Penquer, en la paroisse de Plonéour.

B. 12. (Registre.) — In-folio, 189 feuillets, papier.

1678-1679. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Certification de bannies de la vente des biens des enfants mineurs de Michel Le Berre ; — exécutoire accordé à Bertrand Garnier, contre les Cordeliers et les dames Ursulines de Quimper, les sieurs de Treffervan, de Penanprat, etc., « pour le pavage auquel il a travaillé à raison de 48 sols par toise et fournissant les matériaux ; » — la dame Françoise de Talhouet, ancienne prieure de Locmaria, demanderesse, contre Marie-Henriette de Talhouet, dame prieure de Locmaria, dame Marguerite de Brechaud, ancienne prieure, dame Anne de Kergoet, sous-prieure, Renée Jeffroy, maîtresse de novices, Claude de Kerleguy, Jeanne et Françoise de Guer, Marie-Anne Lansullien, Catherine Guegant, Renée Menard, Anne Pérard, Catherine Haouel de Saint-Sulpice, toutes religieuses professees du prieuré de Locmaria ; — ordre d'enregistrer l'arrêt de la Cour par lequel défenses sont faites aux collecteurs des fouages et tailles de n'intenter aucune action pour le payement des sommes auxquelles les particuliers sont cotisés ; — défaut décerné à Vincent de Kerguern, écuyer, contre dame Louise-Jeanne Mol ; — remontrances de Yves Kersaliu, procureur de la fabrique de la paroisse du Faouet, exposant : « que messire Jan Marteau, recteur de ladite paroisse, prétend emporter le tiers de tous les droits que la fabrique y perçoit, et que les offrandes du premier jour de l'an lui appartiennent comme étrennes, et doivent lui être apportées à l'autel, à l'oblation, qu'il partage avec les autres prêtres tout le beurre qu'on apporte dans la paroisse le jour de la Trinité, etc. ; » — commission d'appeler en la Cour le recteur et les prêtres de la paroisse du Faouët.

B. 13. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

1678-1679. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Vente des terres de Missirien, Baudriez, La Marche, Rosquigeau et Guillimelin, saisies sur messire Claude, marquis du Chastel ; — procès entre Clet Caient et Juguel le Castel, au sujet de la réparation d'une muraille ; — défaut au profit de discret messire Joseph Corentin Billoart, contre Jan le Coz, procureur terrien, et Pierre Le Brethon, Gilles Louboutin, etc., fabriciens de la paroisse de Plonevez-Porzay ; — défenses à toutes personnes de mendier dans

la ville et faubourgs de Quimper, même dans les églises, sous peine de prison, et aux particuliers de leur donner l'aumône sous peine de 10 livres d'amende, applicables au profit de l'hôpital général ; — injonction à Pierre Keran-guiader, maître couvreur, de travailler aux réparations des couvertures des prisons de Quimper, conformément au marché passé avec Guillaume Tremel, adjudicataire des travaux de la geôle ; — commandement au sieur de Keranstivel Le Barzic, administrateur de l'aumônerie des pauvres honteux de la ville de Quimper, de rembourser à cet établissement la somme dont il lui est redevable.

B. 14. (Registre.) — In-folio, 191 feuillets, papier.

1679-1680. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Vente d'une maison située à Pont-l'Abbé, provenant de la succession bénéficiaire du sieur de Penanprat Billoart ; — défaut au profit de M. Simon-François de La Haye, contre Pierre Riou, écuyer ; — vente d'une maison sis en la Terre-au-Duc, à Quimper, provenant des biens de la succession de Hamon Floch ; — défaut au profit de François de Ker-guern, écuyer, sieur de Kernisy, contre Mathurin Le Forestier écuyer, sieur de Quillien ; — vente des droits réparatoires du lieu de Stang-Bihan appartenant à Pierre Bigon ; — nomination de demoiselle Jeanne Le Corre en qualité de curatrice des enfants mineurs du sieur Mery Lair, issus de son premier mariage avec Marguerite Le Floch ; — commandement à Horellou, huissier, de contraindre par corps M. Jacques Prouhet à rendre les sacs de son procès contre Clet Jaureguy ; — vente de droits réparatoires saisis à la requête de demoiselle Julienne Gouin, sur Lucas Alain et Catherine Thual ; — demande en règlement de troussel, (trousseau) par dame Thérèze de Kerléan, attendu qu'après la mort de Grégoire Du Plessix, écuyer, « il ne fut trouvé que des meubles de très-peu de valeur en sa maison du Plessix en la paroisse de Laz, à raison du pillage qui y fut fait lors de la révolte ainsi qu'elle justifie par les suites faites en exécution des ordonnances du due de Chaulnes et procès-verbaux de l'état de la maison faits en conséquence par le sieur de La Périne, commis à cette fin. »

B. 15. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier.

1679-1680. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Défenses à toutes personnes de jeter des immondices dans la rivière du quai de la ville de Quimper, sous peine de 10 livres d'amende ; — commandement aux notaires royaux de la sénéchaussée de Quimper de communiquer, conformément à l'ordonnance rendue aux derniers généraux plaidés, des extraits des actes par eux rapportés, aux

fermiers des Devoirs ; — vente des blés et foins saisis sur Alain Le Dréau, à la requête de Cristophe Poher ; — adjudication du bail du manoir, métairies et moulin du Moqueric, paroisse de Briziac, faite à la requête de messire Louis de Mesillac, sieur de Kerdréan ; — procès entre messire Charles de Guer, marquis du Pontcallec, et Jean Le Moigu, Mathieu Floe'hlay, Yves Peyron, etc., au sujet du payement de divers rachats ; — certification de cahier de saisie faite à requête de maître René de La Porte, chevalierseigneur comte d'Artois, sur les biens de Jan Goulhezre, écuyer, et demoiselle Clémence Le Treut, sa femme. — Défenses aux procureurs et avocats d'insérer des invectives dans leurs écrits. — Prestation de serment de Jan Friquet, Jan Le Feuntun, Alain Le Louarn, etc., députés pour assister l'abbé de la frérie des cordonniers de Quimper dans ses visites.

B. 16. (Registre.) — In-folio, 189 feuillets, papier.

1679-1680. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Appropriement des villages de Lanvoran, en la paroisse de Beuzec-Cap-Caval, de Goffrendu, en la paroisse de Pe-meurit, de Cruguen, en la paroisse de Plovan et de Ker-guellen, en la paroisse de Plozévet, aquis judiciairement par noble homme Joseph-Corentin Goueznou ; — ordre de nommer des experts dans le procès entre Thomas Camasquel et Jan Michelet ; — défaut au profit de maître Maurice de La Garde, contre nobles gens Jacques Le Goazre et sa femme ; — procès entre Guénolé Bourbao et Guillaume Penanrun, au sujet du payement d'un loyer ; — défaut au profit de Corentin Guichaoua, contre dame Anne Kernaflen ; — serment de Claude Philippe de se bien comporter en qualité de tuteur des mineurs du sieur La Boixière ; — vente des héritages saisis sur demoiselles Françoise et Anne Le Lagadec ; — procès entre dame Claude de La Cour et Guy de Charnoy, écuyer, au sujet d'une déclaration d'héritages ; — défaut au profit de messire René de Gourecuff, contre demoiselles Louise et Marguerite de Tregouet ; — lecture des bannies à fin de vente des droits réparatoires du lieu de Bodenvel, faite à la requête de Denmat, procureur de Kerlozran.

B. 17. (Registre.) — In-folio, 481 feuillets, papier.

1680. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Prestation de serment de Nicolas Corbet, en qualité de procureur postulant au présidial au lieu et place de Guillaume Kerjaouen ; — défaut au profit de Sébastien Mahé, contre Jacques Le Goazre ; — commandement aux six derniers notaires reçus en la sénéchaussée de Quimper de refaire à leurs frais le tableau de l'enrôlement des noms

de tous les notaires royaux de cette sénéchaussée; — prestation de serment de Jean de La Garde en qualité de procureur postulant au présidial en la place de feu maître Jan Nepveu; — appropriement du village de Roscaradec, en la paroisse de Mazallon, acquis par Hervé Claquein, de Berthelemy Le Loxque et sa femme; — vente des terres saisies à la requête d'Anthoine-René Le Pape, sieur de Kerminy, sur maître Guillaume de Penanros; — commandement au greffier du présidial, sur la remontrance de François Le Scaonff, fabricien de l'église paroissiale de Lanvern, de descendre au presbytère de cette paroisse pour faire l'ouverture de l'armoire où sont les ornements de l'église aux frais de la succession du feu sieur recteur; — défaut au profit de Mathieu et Louise Le Queffelec contre Alain Kerfridin.

B. 18. (Registre.) — In-folio, 188 feuillets, papier.

1680-1681. — Minutes du greffe; causes ordinaires.
— Injonction aux procureurs de se tenir en leurs places au bureau, et au sergent de service de faire observer le silence sous peine d'amende; — bannies et appel de tout prétendant droits en la succession bénéficiaire et vacante de Jacques Quéré, faites à la requête de René Morice, curateur institué en ladite succession; — ordre d'enregistrer à la requête de demoiselle Catherine Poullain, dame de La Houssaye, le testament de messire Gilles Mahieu, recteur de Ploz'evet et chanoine de Cornouaille; — autorisation donnée à Guenolé Le Darcillon de vendre les blés saisies sur dame Jeanne de La Roche; — procès entre messire Charles-Louis de Kernezne et Pierre Pitot, au sujet du règlement d'un mémoire; — ordre d'enregistrer le contrat de donation passé entre Alains Le Goff et Jeanne Penfa sa femme; — vente, à la requête de noble homme Jan Salmon, maître apothicaire, des matériaux provenant l'une maison sise au bas de la rue Quéréon à Quimper, appartenant à Guillaume Le Floc'h, sieur de Bellerit; — commandement à ceux qui ont des fumiers dans la rabine du Pinity de les enlever dans trois jours « faute de quoi « pourra un chacun en disposer, et défenses d'en mettre « dans cet endroit à l'avenir; » — ordre, sur la remontrance d'Alain Guermeur, marguillier de la paroisse de Logonna, d'établir un curateur en la succession vacante de Pierre Le Bigot, recteur de cette paroisse.

B. 19. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier.

1680-1681. — Minutes du greffe; causes ordinaires.
— Procès entre messire Jan Jegou, recteur de Roscanvel, et Bernard Herjan, procureur terrien, et Charles le Treut, Yves Salaun, Yves Palud, fabriciens de ladite paroisse, au

sujet du rétablissement d'un mur près le presbytère; — ordre à maître Keraleguy, procureur de noble homme Alain Jacob, de communiquer ses quittances au procureur des dames Ursulines de Quimper; — défaut au profit de maître Jan de Tréanna contre Marie Jaouhen; — procès entre noble homme Jean Prouhet sieur de Keryon, et noble homme Pierre le Soder, au sujet du payement d'une rente de 37 livres 10 sous; — défaut au profit de Jean Loquére et René Lardic contre Gilles Buisson et Pierre Cannette; — lecture des bannies à fin de vente des héritages de Vincent de Kerguern, écuyer; — défaut au profit de dame Anne Riou, dame douairière de Mesuoallec, contre messire Guy de Charmoy; — appropriement du village de Cranquilly, en la paroisse d'Irvillac, acquis par Alain Monfort de défunt Olivier Gourcuff et Anne Plouet, sa veuve; — défaut au profit de Vincent Poullain contre Olivier Hamon.

B. 20. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1680-1681. — Minutes du greffe; causes ordinaires.
— Défaut au profit de Christophe du Guermeur et dame Suzanne le Goazre, sa femme; — prestation de serment de maître Jan Lair, en qualité d'huissier audiencier au présidial; — défenses aux notaires inférieurs d'instrumenter dans les églises, sous peine de nullité des actes et d'une amende; — lecture du contrat d'acquéret d'une maison sise place de la Terre-au-Duc, à Quimper, passé entre demoiselle Julianne Furic, veuve de noble homme Gilles Marquer, sieur du Glaz, et Marguerite Furic, femme de noble homme Julien Le Milloc'h, sieur de Kermarzeven; — appropriement du lieu de Guiel, en la paroisse de Plovan, acquis par messire René Le Prestre, seigneur de Lezonnet, de messire Paul de Gouandour; — remontrances d'Yves Abraham, geôlier, au sujet de la rupture des prisons de Quimper; — ordre de publier et d'afficher les plaidés généraux de la sénéchaussée de Quimper; — commandement à maître Guillaume Le Mercier, détenteur des minutes du greffe de son père, de communiquer à Guillaume Marchand l'acte judiciaire passé entre Henry Guillousou et Yves Furic; — ordre à la dame de Guerbillo de La Roche de communiquer à Tanguy de Kerguelen, écuyer, sieur de Penaujeun, les titres justifiant de la qualité noble de ses terres; — défenses, sur la remontrance de maître Guillaume Le Baron, sieur de Boisjaffray, garde-scel du présidial, au greffier de la chancellerie du parlement de Bretagne de délivrer des actes sujets au sceau, qui ne seraient pas scellés du sceau du présidial.

B. 21. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets, papier.

1681-1682. — Minutes du greffe; causes ordinaires.

— Lecture du contrat de donation mutuelle passé entre Guillaume Dérien et Marguerite Le Sent, sa femme; — défaut au profit d'Alain Coulhezre, écuyer, sieur de Rigonou, contre Jean Keraudren; — permission à honorable homme Michel Daniel, marchand de l'Ile Tudy, d'expédier où il voudra la barque l'Yvon Julien, appartenant par moitié à lui et à la succession bénéficiaire de Jan Patron, marchand à Quimper; — ordre d'informer des mauvais traitements exercés sur la personne de François Varré, réveilleur de la ville, et défenses aux habitants de recevoir chez eux des écoliers, sans faire inscrire leurs noms au greffe, de permettre qu'ils portent des armes et de les laisser sortir la nuit après neuf heures en hiver et dix heures en été, sous peine d'un écu d'ainende; — défenses aux sergents inférieurs de donner des assignations pour les affaires poursuivies au siège présidial; — défaut au profit de Jean Jollivet, contre Guillaume Le Tallec; — requête de René Le Legat, François Paugam, etc., abien-neurs établis sur les fruits de la paroisse de Plougar et de sa trêve (suecurale) de Bodillis, saisis par messire Guillaume de Keryvon, aux fins d'être autorisés à consigner le reliquat de leur compte.

B. 22. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1681. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Présentation de serment de maître Laurans Launay, en qualité de procureur au siège présidial; — sentence qui condamne honorables gens Honorat Foucher et Suzanne de La Forest, sa femme, à payer à Corentin Le Pan la somme de 14 livres 5 sous restant due sur le prix de leur loyer; — défaut au profit de demoiselle Louise de Keroudaut contre Alain Du Cleuziou, écuyer; — commandement à Riallan, huissier, de citer Françoise Le Bozec à comparaître en la Cour pour prêter serment en qualité de tutrice de ses enfants mineurs; — vente d'une maison saisie sur demoiselle Suzanne Le Baillif; — procès entre maître François de Kergroadez, chevalier, seigneur dudit lieu, François Gourrio, Jean-Claude de Poulpicquet, Pierre-Claude de Kerlech, etc., au sujet d'une déclaration de biens; — ordre au greffier de descendre au manoir de Trévaré pour lever les sceaux apposés sur les titres de la succession du marquis de La Roche; — procès entre maître Guy de Kersuguen et Jan Kerviliec, au sujet d'un congément; — lecture des premières bannies des biens de la succession sous bénéfice d'inventaire de François Le Maguet; — lecture de l'arrêt de la Cour portant défenses à « tous capitaines, « maîtres de navires et de barques et à tous mariniers de « leur équipage, venant du port de Sainte-Marie et autres « lieux d'Espagne, infectés de la peste et mal contagieux,

« d'aborder ni mettre pied à terre dans les ports de Bretagne, ni de communiquer avec qui que ce soit, avant « d'avoir fait la quarantaine, sous peine de la vie. »

B. 23. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier.

1682. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Défaut au profit de Jacques Madec et Vincent Robinet, contre René Corant; — sentence qui condamne maître Michel Furie à payer la somme de 42 livres à Guillaume Gaday; — prestation de serment de René Le Guillou, Vincent Lagalle et François Le Berre, témoins dans le procès entre Pierre Le Guinigou et Alain Le Gac; — commandement aux paveurs de travailler incessamment au pavage de la rue Villy, à Quimper, particulièrement devant la maison de la veuve Locdon, aux frais des propriétaires; — information d'office au sujet de l'incendie de bois saisis sur Giles Buisson, à la requête du sieur de Kerarest, près du manoir de Kernan; — défaut au profit de honorable homme Bernard de La Fillolie, contre Jean de La Haie, écuyer; — défaut au profit de maître Pierre Glémarec, sieur de Trevaras, contre Guénolé Le Gouic; — ordre aux commis qui vaqueront avec des juges inférieurs en matière royale de remettre incessamment les minutes au greffe du présidial; — information d'office au sujet des violences exerçées par « des écoliers et clercs du palais, armés de pistolets et « autres armes » sur Pierre Gaulard, « donneur des menus plaisirs de M^e le Dauphin, au moment où il se disposait à donner le divertissement aux habitants de Quimper, et défenses aux écoliers de porter des armes « et d'entrer par force et sans payer dans la salle dudit Gaulard. »

B. 24. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

1720-1721. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Procès entre les dames Ursulines de Quimper et Gabriel Thomas, au sujet d'un congément; — sentence qui condamne Jean-Baptiste de Kergoat, chevalier, seigneur du Guilly, à payer la somme de 572 livres à Hervé-Louis de Kerguelen, chevalier, seigneur de Loquerant; — défaut au profit de Jean Creven, sieur de Kerversou, contre frère Joseph Montenard, prieur claustral de l'abbaye de Daoulas; — procès entre maître François Le Goazre, sieur de Kervellegan, doyen des conseillers du présidial de Quimper, procureur des droits de Françoise Perraut, sa femme, et le sieur Penanprat Le Blouch, administrateur de l'hôpital de Lochrist; — sentence qui condamne maître Lazare Dartnaud, capitaine d'une compagnie franche de la marine et lieutenant de vaisseau, tant « en privé » que comme père

et garde naturel des enfants issus de son mariage avec Louise Du Troussy et de La Gabetière, à payer la somme de 204 livres à maître Hervé Gilard, avocat à la Cour et procureur du Roi de la marine et des galères au port de Brest; — appropriement de trois pièces de terre dépendant de la tenue des Bignard au bourg de Briec, acquis de Marc Caradec par maître Charles de Penandreff, chevalier, seigneur dudit lieu; — lecture de l'arrêt du Conseil d'État qui, sur la requête des députés des États en Cour et des procureurs généraux syndics desdits États, sursoit pendant trois mois aux poursuites qui pourraient être faites par la Chambre des Comptes de Nantes, pour les foi, hommage, aveu et dénombrement dus au Roi, pour les mutations arrivées dans les fiefs qui en relèvent pendant l'année 1721.

B. 23. (Registre.) — In-folio, 450 feuillets, papier.

1722-1723. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Appropriement d'une maison en la Terre-au-Duc à Quimper, acquise de messire Alain Billy, diacre du diocèse de Cornouaille, par noble homme Gabriel Richer, sieur de Champripault, conseiller du Roi et receveur des fouages de l'évêché de Quimper; — défaut au profit de maître Mathieu de Peinsonneau, chevalier, seigneur de Kergornadeac'h, maréchal héraïtaire du Leonnais, conseiller du Roi en tous ses conseils, et maître ordinaire en sa Chambre des Comptes à Paris, contre messire Pierre Millard, recteur de Perguet, prieur commendataire de Benodet et chapelain du seigneur de Kergarnadeac'h; — sentence qui condamne Marie Le Masson, veuve de Hervé Le Guyader, à payer la somme de 100 livres au procureur terrien de la paroisse de Briec; — vente de grains saisis sur maître Charles Salaun, sieur du Rest; — défaut au profit du sieur Alexandre Canisy, contre messire Paul Jouan, prieur de Saint-Herbault; — commandement à Bougeant, procureur de maître Joseph de Penguern, de produire les titres au soutien d'un aveu rendu au duc de Richelieu; — sentence qui condamne Jean Le Guermeur, curé d'office de Loperhet, de payer sa portion congrue à messire Laurans Denmat, recteur de cette paroisse.

B. 26. (Registre.) — In-folio, 450 feuillets, papier.

1724-1725. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Appropriement d'une maison dans la ville de Quimper, acquise par noble homme Charles Cossoul, marchand en cette ville, et Anne Després, sa femme, de Françoise Le Gubaë, veuve de noble homme François Morin, faisant tantôt pour elle que pour Michel Morin, son fils, établi à Tours; — prestation de serment de René Chauvin, sieur

de Pratmaria, en qualité de procureur d'office de la juridiction de Lesoualc'h et ses annexes; — défauts : au profit de Louise Blot, veuve du sieur Lemdivat, contre Corentin Le Floc'h; — au profit de messire Joseph de Penguern, chevalier, sieur de Camean, contre Alexandre Bodolec; — constitution de maître Guerrier, comme procureur de Guillaume Guégant, sieur de Kerdu, contre noble homme Urbain Le Traon, sieur de Poulguen; — défauts : au profit de Philippe Bouaoyne, contre Nicolas Ezven; — procès : entre maître Pierre Bouriquen et Yves le Coz; — entre dame Marie-Corentine de Gouzillon, veuve douairière de messire Malo de Névet, chevalier marquis de Névet et de messire René de Plœuc, chevalier marquis dudit lieu, au sujet de la succession du seigneur de Névet; — entre vénérable et discret messire Jacques Le Gloannec, recteur de Tréoultré-Penmarec'h, et le général de cette paroisse relativement aux réparations urgentes à faire au presbytère; — entre dame Marie-Jeanne Ginguené, douairière du feu seigneur de Cheffontaines et maître Jan Kerincuff, au sujet de la tutelle du fils mineur dudit seigneur.

B. 27. (Registre.) — In-folio, 450 feuillets, papier.

1724-1725. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Nomination de Yves Le Bris, en qualité de curateur de la succession vacante du sieur Yvon, vicaire de la paroisse de Dirinon; — sentence qui condamne Claude Le Bren, à fournir déclaration à messire Jacques Du Disquay, chevalier seigneur de Kervent; — lecture des lettres de bénéfice d'inventaire obtenues par dame Anne Danillo, veuve de messire François-Marie de Kerguelen, relativement aux successions de Bernard Danillo son père, ancien maire de Quimper, et de Louis Danillo, prêtre, son frère; — défaut au profit de maître Yves Le Coat, sieur de Saint-Haouen, administrateur de l'hôpital général des pauvres de Brest, contre demoiselle Julienne Du Breuil, veuve du sieur de La Garde; — constitution de maître Huchet, comme procureur de Bernard Le Cornc, contre messire Thomas d'Arcy, enseigne de vaisseau; — sentences qui condamnent : Michel Laurens et René Barré à fournir aveu à messire Aleno, chevalier, seigneur de Saint-Alouarn; — Gillette Mocam, dame de Keranmoat, à payer la somme de 341 livres, à messire Yves Le Veyer, sieur de Coatenez, comme héritier de messire Amador, Jean-Baptiste Le Veyer, vivant recteur de Clohars-Coanoët; — Guillaume-René Guégant, écuyer, sieur de Kerdu, à payer la somme de 12 livres 10 sous, à Jean-Hyacinthe Meastrius, écuyer, sieur du Pouldu.

B. 28. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1725-1726. — Minutes du greffe; causes ordinaires.

— Prestation de serment de Hyerome Gourvez et de François Pezron, abicenneurs établis sur les gros fruits de la paroisse de Loperc'het, saisis à la requête de maître Étienne Testard, Alain Gourvez, et Olivier Bourdouloux; — constitution de maître Buisson comme procureur de la demoiselle Du Menez Renault, contre maître Joseph Campion; — renvoi à huitaine des plaidoiries du procès de demoiselle Corentine Lyminic contre Guillaume Banallec; — permission donnée à dame Charlotte-Catherine Millon de Trégain, femme de maître Jean Raguideau, sénéchal de la cour royale de Carhaix, de faire procéder à un nouveau bail de la terre et seigneurie de Trégain; — sentences qui condamnent : les RR. PP. Jésuites du séminaire royal de la marine à Brest à payer aux religieux chanoines réguliers de l'abbaye de Daoulas le quartier d'octobre de leur pension; — dame Françoise-Geneviève du Kergoët, à payer la somme de 90 livres à demoiselle Marie-Michelle Goaffvec, dame de Pratquic; — procès entre noble homme Joseph Bigeaud, sieur du Questel, et dame Yvonne Dondel, veuve douairière du seigneur de Kermelec Kerminaouet, au sujet de la succession de Charles Dondel, écuyer, seigneur du Parc, conseiller du Roi, sénéchal de la cour de Quimper; — permission à messire Charles-Pierre Huchet, recteur de Ploaré, de se loger dans son presbytère et d'y faire les réparations urgentes.

B. 29. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1725-1726. — Minutes du greffe; causes ordinaires.
— Mainlevée de séquestre accordée à Françoise Le Pape, veuve de Jean Le Brunou; — constitution de maître Gueguen comme procureur de demoiselle Marie de Bourgneuf, contre messire Benoit Guesdon, recteur de la paroisse de Pluvigner, en l'évêché de Vannes, opposant en la succession bénéficiaire de Claude de Bourgneuf; — intervention du sieur de La Boucherie, sous-chantre de la cathédrale de Rennes, dans le procès entre Jacques-Joseph Hervé de Muzillac, chevalier, sieur dudit lieu, et René-Marie de Rospic; — procès entre Jacques-François Le Normant, sieur de Goullanou, maître chirurgien, et Françoise-Marie de Peafeunteñiq, écuyer, sieur de Kervereguen, tuteur du fils mineur du marquis de Cheffontaines, au sujet de fournitures de remèdes; — nomination de Thomas-Pierre Doucin, comme curateur de la succession vacante de demoiselle Anne Billoart, décédée au manoir de la Forêt, paroisse de Loctudy; — procès entre dame Marie-Thérèze Perrault, dame douairière de Lestriagat, et messire Jean-René de Kerret, sieur de Quillien, tuteur du fils mineur du seigneur de Lestriagat, au sujet de la succession de dame Yvonne Quillivic; — défaut au profit de

demoiselle Anne Du Boishardy, veuve de François Le Guillou, sieur de Respidel, contre messire Pierre Jouan, prieur de Saint-Herbault.

B. 30. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1726-1727. — Minutes du greffe; causes ordinaires.
— Constitution de maître Ricou comme procureur de Jean Morel, fabricien en charge de l'église paroissiale de Ploaré, contre Marguerite Liminic, dame de Treffry; — défaut au profit de Louis Bodin, écuyer, sieur de Lermo, alloué de la cour ducale de Quintin, sénéchal de la baronnie d'Avaugour, fils ainé et héritier principal de dame Claude de Silguy, contre Guillaume Le Mercier et Bonaventure Yvonne de Kerléan de Kerhuon, sieur et dame de Beaurepos; — procès entre Françoise-Marie de Keryaouen et maître Gabriel Audouyn, procureur au présidial, au sujet de la succession de Sébastien-Joseph de Keryaouen, sieur de Landregon; — défaut au profit de Louis Le Corvaizier, sieur de Villeneuve, contre Jacquette-Jeanne Aléno, veuve douairière de Claude de Bourgneuf, écuyer.—Vente de grains saisis sur les sieur et demoiselle Lalande, par Jean Gaillard, sieur de Rogerie, commissaire aux saisies réelles; — vente d'une maison où pend pour enseigne le Chapeau rouge, rue aux fèvres, à Quimper, provenant de la succession d'Alain Loëdon e de Marie Lizé, sa femme; — défaut au profit de Marie Michelle de Saux, veuve de messire Françoise-Paul de L'Honoré, contre noble homme Gabriel Berthe, sieur de Mesgoucz; — procès entre Françoise Du Haffond, écuyer, sieur de Krescant, et Jean Le Clerc, tuteur des enfants mineurs de Jean Le Tharo, au sujet d'un aveu; — sentence qui condamne Hervé Coric et Catherine Gleonec, à payer la somme de 82 livres à Jean Le Bour, secrétaire trésorier et receveur de la congrégation des artisans, érigée dans le collège des R. P. Jésuites de Quimper, sous le titre de Notre-Dame de l'Assomption.

B. 31. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1726-1731. — Minutes du greffe; causes ordinaires.
— Procès entre Elisabeth Bernard, veuve du sieur Bonaventure Bigeaud, sieur de Belair, et François Bigeaud, sieur du Quellenec, au sujet de la succession bénéficiaire dudit sieur de Belair; — sentence qui condamne René-Corentin Hémon, procureur au présidial, à payer la somme de 1,000 livres à Jean-Baptiste-Barbe, marchand à Quimper, faisant pour le sieur Capdeville Castaigne; — constitution de maître Lièvre comme procureur de dame Yvonne Dondel, veuve de Noël de Kermellec, contre messire Guillaume Bigeaud, docteur de Sorbonne et vicaire de Châ-

teaulin ; — sentence qui condamne François de Keryaouen, sieur de Roseannou, à payer la somme de 16 livres à dame Michelle de Saulx, héritière principale et noble de son grand oncle paternel, messire François de Coëtlogon, doyen des chanoines de la cathédrale de Quimper ; — défaut au profit de noble homme Sébastien Louvel, négociant, subrogé aux droits de Julien Le Mayye, contre demoiselle Julienne Du Breuil, veuve du sieur Corentin de La Garde ; — injonction aux greffiers, huissiers, sergents généraux et d'armes et sergents royaux du présidial de s'assembler pour suivre la procession du Saint-Sacrement, sous peine d'amende, et aux habitants de Quimper de tendre le devant de leurs maisons et de balayer les pavés ; défenses à toutes personnes de tirer des coups de fusil ou de pistolet dans les portes ou dans les fenêtres pendant le passage de ladite procession.

B. 32. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1727-1728. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Sentence qui condamne René Paul à payer à messire Jacques-René Le Prestre, chevalier, baron de Châteaugiron, la somme de 350 livres ; — constitution de maître Audouyn comme procurur de messire Corentin de Kerléan, contre noble homme René-Hyacinthe Le Broyer, sieur de Roslan ; — défaut au profit de Simon Le Cerf, sieur de Landebec, contre Jean-Baptiste Geslin, écuyer, sieur de Penanrun ; — sentence qui condamne messire François de Penfeunteñio à payer la somme de 2,114 livres au sieur Jacques Girard, marchand ; — procès : entre honorable homme Germain Le Garval, officier marinier, et Pierre Hervé et Jean Riou, au sujet des remboursements d'une rente constituée ; — entre messire René-Marie de Rospieic, sieur de Trevien, messire René-Joseph Du Dresmay, sieur des Roches, les supérieurs du séminaire de Quimper, les sieur et dame de Poulguen, le sieur de Kéraret et la dame de Sanzay, le sieur de Glavignac et la dame de La Roche Saint-André, etc. ; relativement à la succession de René de Rospieic ; — lecture des procès-verbaux de bannies du lieu de Lczbel, en la paroisse d'Ergué-Gaberic, tenu à domaine congéable sous messire François-Louis de La Marche et sous dame Julienne de Kerhoënt de Coetanfao, comtesse du Rumain ; — vente du lieu noble du Hellen, en la paroisse de Ploncour, tenu à domaine congéable sous le baron de Châteaugiron ; — défaut au profit de messire Jan-Hyacinthe Chrestien, sieur de Treveneuc, bachelier de Sorbonne et grand vicaire de Tréguier, titulaire des chapellenies de Saint-Sébastien et Saint-Herbault, desservies en la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, contre messire Jean-Marie de Kerret.

B. 33. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1727-1729. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Sentence qui condamne Alain Le Lart à payer la somme de 128 livres à maître Gabriel Le Becq, sieur de Chesdubois ; — procès entre noble homme Joseph La Ruffie, négociant à Quimper, et Pierre Vincent Le Sodec, au sujet du paiement d'une rente constituée ; — vente de grains provenant des rentes de messire François de Penfeunteñio ; — défauts : au profit de dame Marie Du Mousterou, dame de Kervenolez, contre Guillaume Huet ; — au profit de demoiselle Anne Demizit, veuve de François Le Corre, contre Guillaume Le Berre ; — lecture des procès-verbaux de bannies du lieu de Guerguelegan, appartenant à dame Anne Danilo, veuve de François de Kerguelen, écuyer, et provenant de la succession de dame Jeanne de La Roche ; — défaut au profit de Jean Le Pape, fabricien de la paroisse de Plovan, contre noble homme Jacques-Julien Le Forestier ; — prestation de serment de Joachim Pochic et Pierre Deniel, en qualité de gardien des meubles saisis sur Jean Chever, dit Fleury, de la paroisse de Plomeur ; — défaut au profit de maître Mathurin Gazon, sieur d'Ourxigné, commissaire du Roi, receveur des fouages et autres impositions extraordinaires, contre maître Gabriel Auffret, sieur de La Vieuxville, conseiller du Roi, bailli de la cour royale de Quimper, curateur de demoiselle Anne Richer.

B. 34. (Registre.) — In-folio, 192 feuillets, papier.

1728-1729. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Procès : entre dame François-Renée Marigo, épouse de messire Hyacinthe Le Rouge, sieur de Guerdavid, et les héritiers de Claude Marigo, sieur de Villeneuve ; — entre Jacques Guermeur, Yves Helleonc et Arnaud Bigeaud, au sujet de la vente des dîmes de Hanvec, saisies sur le recteur de cette paroisse ; — sentence qui condamne le sieur Jacques-Antoine de L'Épiney, receveur et fermier des octrois, issues et anciennes entrées de la ville de Quimper, à se dessaisir de « certains droits d'octrois » en faveur de Jacques Mezannot, ancien roi et archer du jeu d'arquebuse, cessionnaire et subrogé dans les droits d'Yves Penu, dernier abatteur du papegai de cette ville ; — déclaration, sur les remontrances et conclusions des gens du Roi, qui limite en faveur des laboureurs la tenue des audiences aux vendredis et samedis de chaque semaine, à partir du 24 juillet jusqu'au 29 septembre ; — lecture des bannies à fin de vente des biens provenant de la succession vacante du sieur Jacques de Prèles, — défauts : au profit de vénérable et discret messire Antoine Guimarel, recteur de la paroisse de Plougoulm, contre Yves Le Gagnus, Oli-

vier Quéré, Yves Grall, etc.; — au profit de messire François-Hyacinthe de Plœuc, évêque de Quimper, contre messire Hervé, Louis de Kerguélen, sieur de Keranroch; — appropriement du lieu de Keregard, acquis de Christophe Ollivrin, procureur en la juridiction de Pont-l'Abbé, par Guillaume Billoart, écuyer, sieur de Kervazégant, alloué, lieutenant général civil et criminel au siège présidial de Quimper.

B. 35. (Registre.) — In-folio, 192 feuillets, papier.

1728-1729. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Adjudication du bail des dîmes et gros fruits de la paroisse de Laz, faite à la requête de Jean Maurigner, négociant à Bordeaux; — appropriement d'une maison, sur le quai de Quimper, acquise par maître Vincent Guerrier, procureur au présidial, et demoiselle Louise-Gabrielle Jourand, veuve de Jean Le Jaddé, aussi procurur en ce siège; — sentence qui condamne le sieur Louis Javan, maître chirurgien, à payer la somme de 2 livres 10 sous à noble homme Gabriel Berthe, sieur de Mesgouez; — défaut au profit de dame Marie-Corentine de Gouzillon, veuve de messire Malo de Nevet, contre Son Altesse sérénissime monseigneur le comte de Toulouse, engagiste des domaines du Roi sous le ressort de la sénéchaussée de Quimper; — sentences qui condamnent: Nicolas Le Bourg à payer la somme de 37 livres à maître Alain Lièvre, curateur de la succession vacante du sieur Férec; — Yves Tanguy à fournir à Hervé Seznec les lettres reconnitaires d'une rente de 59 livres; — constitution de maître Bougeant comme procureur de Guillaume Bellengui, sieur de Kerspenn, contre Alexandre Le Floch, sieur de Poulgoazec; — défauts: au profit de maître Jacques Le Gallou, procureur au présidial, contre François Clouet; — au profit de noble homme Antoine Denis, sieur de Kerandrie, capitaine d'une compagnie de milice et bourgeois, contre Jean-François Veller, sieur de Croasmen.

B. 36. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1729-1730. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Appropriement d'héritages au village de Kerlaezron, au sief de Kerazan, acquis de Marguerite Gounidou par Yves Fily; — constitution de maître Le Bris comme procureur du chapitre de Quimper, contre François-Marie Penfeunteño; — prestation de serment de maître Le Floch en qualité de curateur de la succession vacante de Madeleine Le Bars, femme d'Yves Pêcheur; — défaut au profit de messire François Roger Robert, conseiller d'Etat, intendant général de la marine en Bretagne, et dame Marie

Visdelou, sa femme, seigneur et dame du Hilguy, Prantanroz, etc., contre Guillaume Jacq, propriétaire d'une mazière au village de Lostannou, en la paroisse de Tréoultré; — sentence qui condamne messire Yves Le Berre, ancien recteur de Trégueñec, à payer la somme de 105 livres à Claude Le Goaseoz, fabricien de cette paroisse; — défaut au profit de maître René-Corentin Hervieu, conseiller du Roi au présidial, contre noble homme Yves-René Perrault, sieur de Kerolivier; — plaid généraux de la sénéchaussée de Quimper; — sergents féodés: le prince de Tingry, pour la sergenterie de Lestialla; les héritiers du sieur de Keraneisan, pour la terre de Kerbleustre; l'abbesse de Kerlot, pour la terre de Quenec'hcloarec; les héritiers du sieur de Parc-Hamon, pour la sergenterie de Briec; les héritiers du sieur de Mézanlez, pour les terres de Kergastel et Kerganou; le sieur du Minven, pour la terre de Quelarn; le sieur de Tremenec-Gouereff, pour la terre de Pendreff; le baron du Pont-l'Abbé, premier ménant de la cour; le comte de Carcado, pour Le Quéménét, second ménant; ledit comte de Carcado, pour la terre de Juch, troisième ménant. (Les seigneurs ménants d'une juridiction jouissaient du privilége de pouvoir faire expédier leur procès avant tous autres.)

B. 37. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, papier.

1729-1731. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Délai de huit jours accordé à maître Guéguen, procureur de nobles gens Pierre Furic, sieur de Saint-Moran, Tanguy-Hyacinthe Botvarec, sieur de Feuntunmcz, et demoiselle Suzanne Furic, veuve du sieur Paul Berger, contre René Le Lay et Antoine Le Bourchis; — contribution de maître Chatton comme procureur de maître Pierre Corentin Faget, sieur de Keredou, contre dame Marie-Anne de Goesbriand, abbesse de l'abbaye de Kerlot; — défauts: au profit de maître Tanguy Guéguen, procureur au présidial, curateur établi d'autorité de la juridiction des régaires de Quimper en la succession vacante de noble homme Yves-Hyacinthe Furic, sieur de Lescongar, contre Michel Bollay; — au profit de Marie Salaün, veuve de François Guermeur, contre le duc de Richelieu; — sentence qui condamne demoiselle Marie de Bourgneuf, émancipée de justice sous l'autorité de messire François Aleno, sieur de Kersalic, recteur de Plozevet, son curateur, à payer la somme de 347 livres au sieur Alain Roche, maître chirurgien; — constitution de maître Corbet comme procureur de René de Kerret, sieur de Quillien, tuteur des enfants mineurs du sieur de Lestrediagat, contre Marie-Anne de Goesbriand, abbesse de Notre-Dame de Kerlot; — adjudication des gros fruits et du bail du presbytère de la paroisse

de Loperhet, à la requête de François-Hyacinthe de Plœuc, évêque de Quimper.

B. 38. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

1731-1732. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Sentence qui condamne Hervé Gueguenniat, fabricien et marguillier de la chapelle de Saint-Évy, en la paroisse de Beuzec-Cap-Caval, à payer la somme de 261 livres à Jean Ronarc'h, fabricien de la même chapelle; — constitution de maître Decourt comme procureur de Jean-René de Kerret, contre demoiselle Louise-Gabrielle Jourand; — appropriement d'une rente foncière et convenancière de 16 livres 1 sou 9 deniers, acquise de Jeanne Le Coffec, par François Penannec'h; — adjudication des réparations à faire à la maison prébendale occupée par le sieur Callier, chanoine de la cathédrale de Quimper; — défaut au profit de Charles Gouesrou contre Mathias Scordia; — lecture du contrat de donation mutuelle passé entre Nicolas Keraudren et Anne Pezron, sa femme; — constitution de maître Ricou comme procureur des RR. PP. Jésuites du collège de Quimper, contre François Du Haffond, écuyer, sieur de Kercasant; — certification de bannies des biens de la succession vacante de messire François-Hyacinthe Vidy, prêtre; — constitution de maître Decourt comme procureur de Jean Le Bleis, contre Claude Urien; — défaut au profit de messire Yves-René de Tremic, mari et procureur de droit de dame Marie-Françoise de L'Honoré, contre dame Madeline Anne, femme de noble homme Laurent Richer; — adjudication des dîmes de Hanvec, saisies sur frère Guillaume Le Gentil, pourvu de cette paroisse, à la requête de messire François Thomas, recteur de la paroisse de Saint-Sauveur à Quimper, et chapelain de la chapelle de la Fontaine-Blanche en Plougastel-Daoulas.

B. 39. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

1731-1732. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Constitution de maître Ricou comme procureur de messire Alexis Le Sénéchal de Carcado, contre Pierre Le Bourg; — défaut au profit de messire Jean-François de La Rivière, chevalier, seigneur dudit lieu, procureur des droits de dame Jeanne-Marie de Bédelièvre, contre Urbain Halbec et Pierre Branda; — procès entre dame Françoise-Radegonde Visdelou, comtesse de Derval, et messire Guy-Marie de Lopriac, chevalier, comte de Donges, marquis d'Assérac, mestre de camp de cavalerie, au sujet de la succession de messire Guy de Lopriac, seigneur, abbé de Coatmaudeu, abbé de La Chaume et chanoine de l'église cathédrale de

Quimper; — prestation de serment de maître Alain-Hyacinthe Le Corre, avocat en parlement, en qualité de lieutenant de la juridiction de Pont-Croix et de procureur fiscal de celle de Lezoualc'h; — défaut au profit de Marguerite Le Gentil contre dame Anne Danillo et noble homme Guillaume de La Garde; — constitution de maître Huchet comme procureur de messire René Aлено, sieur de Saint-Alouarn, héritier de messire François Aлено, sieur de Kersalie, contre noble et discret messire Guillaume Corentin de La Boixière, chanoine de Quimper, recteur primitif et prébendé de la paroisse de Ploz'evet.

B. 40. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets papier.

1732. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Sentence qui condamne Guillaume Claustre à payer à Charles Salaün la somme de 10 livres pour droits de champart et d'écobue (redevance pour les défrichements); — appropriement d'une rente sur le lieu de Kerhüe en Ploaré, acquise de demoiselle Anne-Claude Coulloc'h par Jean-François Mancel; — lectures : de l'arrêt de la cour du 11 janvier 1732 qui fait défense à tous prêtres autres que les recteurs et vicaires de recevoir et rapporter les testaments; — de la déclaration du Roi du 19 du même mois qui renouvelle les défenses faites aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans permission; — de l'arrêt de la cour du 5 octobre 1731, qui enjoint à tous propriétaires, fermiers, administrateurs et autres gens jouissant de terres dans la province de faire détacher des arbres les chenilles, bourses et œufs adhérent aux branches, et des lettres patentes du Roi concernant le droit d'indemnité dû par les gens de mainmort; — défaut au profit de Dominique Le Longuer, contre Vincent Touboulic; — constitution de maître Jadé, comme procureur de Georges Andro, contre Marc Le Breton; — sentence qui condamne maître Gabriel Audouyn, procureur des créanciers de la succession vacante de messire François-Hyacinthe Vidi, à payer la somme de 1,886 livres à maître Jean Treussart, curateur de ladite succession; — adjudication de grains provenant de la succession bénéficiaire du sieur de Lestreguez.

B. 41. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1732-1733. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Constitution de maître Martin comme procureur de François Le Brusque, contre Vincent Le Chalony; — défaut au profit de dame Ursule de Forsan, veuve de messire Jean de Kergariou, Marie-Anne de Forsan, veuve de noble homme René Guesdon, sieur de Kerduellez, et dame Marguerite-Ursule Du Combout, veuve de messire

Jean-Marie de Kergariou, contre Guy de Kerguelen, écuyer, sieur de Kermatheano; — ordre de procéder à la vente des meubles provenant de la succession du sieur de Lestreguez-Desnos; — prestation de serment de Tahon et Lonset en qualité de commissaires chargés d'apprécier les grains au marché de Quimper; — constitution de maître Guegnen comme procureur de Jean Laoust, sieur de Boisriou, contre Gabriel-Claude Prigent, sieur de Kermoalec; — défaut au profit de Jean Le Hénaff contre Yves Mabic; — apprangement d'une maison sur le quai de Quimper, acquise du sieur Antoine Raby, par messire Jean-Joseph Euzenou, chevalier, sieur de Kersalaün; — défaut au profit de Germain Carval contre Clet Lesleiz; — sentence qui condamne Alain Le Brun à payer à messire Guillaume-Jacques Bigeaud, docteur de Sorbonne et recteur de la paroisse de Poullan, un comble et demi de scigle et une ciblée d'avoine; — défaut au profit de maître Tanguy Gueguen, procureur au présidial, contre Jean Le Gouil.

B. 42. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1733. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Défaut au profit d'Alain Le Lard contre le général de la paroisse de Plomeur, en la personne de Joachim Pochic, procureur terrien de ladite paroisse; — ordres : à maître Jadé, procureur de Mathieu Le Poupon, de fournir ses défenses contre le général de la paroisse de Plozévet; — à maître Audouyn, procureur de messire Charles de La Fruglaye, sieur de Kerver, héritier d'autre messire Charles-Hyacinthe de La Fruglaye, et de dame Claude-Joséphe Le Pape, sa femme, de communiquer dans quinzaine ses quitances à maître Ricou, procureur des RR. PP. Jésuites du collège de Quimper; — procès entre maître François Huchet, faisant les fonctions de commissaire aux saisies réelles du présidial de Quimper, et les créanciers de la dame de Lezunier; — constitution de maître Ricou comme procureur de messire Henry Savina, recteur de Landrevazec, contre demoiselle Claude Le Mavic, femme de maître Jean Nerzie, procureur au présidial; — défaut au profit de dame Marguerite-Mathurine Ansquer, femme de Louis de Keroulas, écuyer, contre le sieur de Bedée, sieur de La Botardaie; — prestation de serment de noble homme Hervé-Alexis Prigent, sieur du Cosquer, avocat à la cour, en qualité de premier juge de la juridiction de Crozon et dépendances; — défaut au profit de dame Françoise Huo, veuve communière d'Antoine Mauduit, écuyer, sieur du Plessix, contre René-Marie de Rospiec, écuyer, sieur de Trevien.

B. 43. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

1733-1734. — Minutes du greffe; causes ordi-

naires. — Sentence qui condamne le général et les habitants de la paroisse d'Irvillac à procéder au bail à rabais des réparations à faire au presbytère de cette paroisse; — défaut au profit de messire Mathieu Hamon, sieur du Costier, contre Louis Bocher; — adjudication du bail des dîmes de Trebrivan, près la ville de Carhaix, saisies sua messire Joseph Léon, recteur de cette paroisse, à la requête du chapitre de Quimper; — sentence qui condamne Jean-François Fraval et Ursule-Marie Berger, sa femme, à payer la somme de 302 livres à demoiselle Françoise Du Bois, dame du Carpont; — défaut au profit d'Antoine Du Laurans, écuyer, sieur de La Barre, contre Jacques Girard, marchand; — procès entre dame Marguerite Blanchard, veuve de messire Charles Du Boisguchenuec, sieur de La Boirie, Yves Caugant, Jean-François Lucas, directeur de l'hôpital général de Quimper, et messire Henry-Albert de Saisy, chevalier, seigneur de Keranpuil, conseiller au parlement de Bretagne, au sujet du rétablissement d'une aire et d'un courtal; — ordre au commissaire des saisies réelles de restituer la somme de 200 livres à messire Le Prestre de Lézonnet, président à mortier au parlement de Bretagne; — sentence qui condamne Jean et François Le Bihan à payer la somme de 49 livres à maître Gabriel Audouyn, procureur au présidial; — défaut au profit de demoiselle Louise Le Golem, femme du sieur Boussart, notaire royal, contre demoiselle Jeanne Le Golem, veuve de Joseph Le Broyer.

B. 44. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

1733-1734. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Procès : entre demoiselle Jeanne Guéguen, dame de Hauteville, et Noël Le Pochat, au sujet d'un congément; — entre Michel le Calvez, Marie-Sébastienne Riou de Kerouant, femme de messire Antoine Marion de Pousserolle, écuyer, sieur de Courses, dame Suzanne Boulainvilliers, Louis de Selabissac, écuyer, et dame Charlotte Lohéac, sa femme, au sujet d'une vente de bestiaux; — sentence qui condamne maître Pic, sieur de La Janière, sénéchal de la juridiction royale de Châteauneuf, à fournir copie de divers contrats d'acquêt à noble homme Noël Dargent, sieur de La Tour, fermier du domaine du Roi et commis des contrôles à Châteauneuf; — défauts : au profit du sieur François Debon, contre Antoine Marion, écuyer; — en faveur de messire Michel Corentin de Fleury, sieur de Lossulien, contre messire Gabriel-Louis Michiel, sieur du Deffais, recteur de Guipavas, et le général de cette paroisse; — apprangement de la terre de Lezoualc'h, Kergaradec, Lezougar et Le Briez, ses annexes, avec les droits de haute, moyenne et basse justice, acquis de noble homme Pierre-

Hyacinthe de Trenenf et de Marguerite Milon, sa femme, par Paul Mascarin, écuyer, sieur de Rivière, et dame Jeanne de La Pierre, sa femme; — apprécier du convenant roturier de Stang-Lezodevez, en la paroisse de Brie, acquis par Yves Hémery, de messire Julien de Henry, sieur de Kerhontevant, chevalier de Saint-Louis; — constitution de maître Martin comme procureur de Jérôme-René Jouan, écuyer, sieur de Kervenoal, avocat à la cour, contre Sébastien Gourmelen.

B. 45. (Registre.) — In-folio, 145 feuillets, papier.

1734-1735. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Procès entre maître Joseph Moreau, demoiselle Catherine Ronane Moreau et maître Paul Le Bescond, sieur de Coatpong, au sujet du séquestre des fruits de la récolte de la métairie de Toulargarant; — défaut au profit d'Antoine-Hyacinthe Mauduit, écuyer, sieur de Kerlean, contre Yves Le Queffelec; — ordre aux procureurs de Guillaume Le Moign, marguillier de la chapelle du prieuré du Lo'ch et du général de la paroisse de Maël-Pestivien, de communiquer leurs titres aux gens du Roi; — défaut au profit de messire Guillaume Le Longuer, recteur de Landugen, contre dom Louis Durand, prieur de cette paroisse; — procès entre Gabriel-Louis Goueznon, écuyer, sieur de Kerdour, héritier du sieur de Plovigné, et Jacques-Joseph Du Menez, écuyer, au sujet de la succession du sieur de Bourgneuf; — constitutions : de maître Martin comme procureur de Marie Salaün, veuve de Grégoire Le Diraison, contre maître Louis Chatton, procureur au présidial; — de maître Buisson comme procureur de noble homme François-Marie Macé, sieur de Pénanfur, contre dame Thérèse Dalmastre, veuve de noble homme Nicolas Bigeaud, sieur de Hengoat; — défaut au profit de Jacques de L'Epinay, contre Pierre Sinher, sieur de Kerriou; — constitutions : de maître Treussart comme procureur de Yves Conan, contre messire Yves Le Roux, recteur de la paroisse d'Élian; — de maître Ricou comme procureur de noble homme Étienne de La Tour contre les religieuses Bénédictines du Calvaire de Quimper.

B. 46. (Registre.) — In-folio, 145 feuillets, papier.

1734-1735. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Sentence qui condamne maître François Huchet, notaire royal et procureur faisant les fonctions de commissaire aux saisies réelles, à payer la somme de 15 livres à maître Nicolas Le Chevalier, sergent général et d'armes; — procès entre René Kerbrigent et Thérèse Jézégabel, au sujet du paiement d'une rente; — lecture et ordre d'en-

registrer un arrêt de la cour, rendu sur les remontrances du procureur général du Roi, qui enjoint à ses substituts de lui envoyer, de six mois en six mois, des états des procédures criminelles, du 3 décembre 1734; — sentence qui condamne Pierre Penanrun à fournir un compte de tutelle à Guillaume Le Flo'ch, ancien tuteur de Marie Pétillon; — défaut au profit de messire Ronan-François Le Rodellec, sieur du Porzie, fils aîné de messire Yves Le Rodellec et dame Marie de Keroullas, héritier de Françoise-Brigide de Plœuc, dame de Pradennou, fille de messire chef de nom et d'armes de Plœuc, et de dame Anne de Carné, contre Antoine Marion de Pouzerolle, sieur de Courselle, chevalier de Saint-Louis, et dame Marie Riou, héritière de Anne Riou, femme de maître Charles Loheac, sénéchal de Concarneau; — sentence qui condamne Guillaume-Marie de Keryvon à payer la somme de 50 livres à Jean Le Marchand, charpentier ordinaire des moulins à papier; — ordre de communiquer au procureur du Roi et au fermier du domaine les dénombremens des terres que Hiérome Jouan, écuyer, sieur de Kervenoal, et messire Guillaume-Jacques Du Coëlic, époux de dame Mauricelle Jouanne, possédaient sous le domaine royal de Quimper.

B. 47. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

1735-1736. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Ordre aux procureurs de Guillaume Billoart, écuyer, sieur de Kervazegant, alloué lieutenant général civil et criminel au présidial, messire Yves de Trémic, sieur de Keraneizan, et le général de la paroisse de Plomeur, de communiquer leurs titres aux gens du Roi; — constitution de maître Treussart comme procureur de messire Hervé-Louis de Kerguelen, chevalier, sieur de Keranro'ch, contre demoiselle Anne Creste, épouse de maître Bazin, sieur de Maisonneur; — ordre d'enregistrer un contrat de don mutuel entre Julien Stéphan, journalier, et Marie Miossec, sa femme; — procès entre Philippe Le Moal, gouverneur et fabricien de l'église paroissiale de Crozon, et dame Claude-Sébastienne Damas, femme séparée de biens de messire Nicolas-Martial de Choiseul, sieur de Praslin, capitaine des vaisseaux du Roi, au sujet de la succession de dame Françoise de Mareil, dame de Trétant; — apprécier de droits réparatoires aux villages de Kermen et de Kersivy, en la paroisse de Cleden-cap-Sizun, acquis de Marie Carval, veuve de Jean Le Moan, par Jean Le Carval et Marie Le Hir, sa femme; — sentence qui condamne maître René Le Mineuc, procureur en la juridiction des régaires de Quimper, à payer la somme de 58 livres à maître Jacques-Philippe, notaire royal; — défaut au profit de Guénolé Quéméré, contre Henri Kerroué.

B. 48. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

1735-1736. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Constitution de maître Le Gorgeu comme procureur de Jean Dagorn, recteur de Cléden-cap-Sizun, contre Henri Godedranche, marguillier de l'église de cette paroisse ; — acte de l'offre faite par maître Le Bris, procureur des RR. PP. Jésuites du séminaire royal de la marine, à Brest, auquel est unie l'abbaye de Daoulas, de payer la somme de 300 livres aux chanoines de cette abbaye ; — prestation de serment de Charles-Louis Clouet comme sénéchal de la juridiction de la châtellenie d'Irvillac et Logonna ; — procès entre Guillaume Dilligeart et Pierre-Marie de La Boixière, écuyer, sieur de Rulazaron, tuteur des enfants issus de son mariage avec dame Marie de Kersulguen, au sujet d'un congément ; — défaut au profit de demoiselle Élisabeth-Corentine Goueznon, veuve du sieur Kergoz Horclou, marchande à Quimper, contre Jean Flo'ch ; — ordre à maître Huchet, procureur de messire Charles Du Boisguehenne, chevalier, seigneur du Minven, de fournir ses défenses contre Jean Le Guezennec, propriétaire du manoir de Kerro'ch, en la paroisse de Pemerit ; — acte de la déclaration de maîtres Martin, Ferec et Buisson de nommer le sieur de Kervillier-Ansquer comme expert, dans leur procès contre Guénolé Huitric ; — constitution de maître Martin comme procureur de Jean Gonidou, contre Jean Kerisit ; — renvoi à huitaine du procès entre noble homme Guillaume Belleguic, négociant, et Laurent Guezennec.

B. 49. (Registre.) — In folio, 144 feuillets, papier.

1736-1737. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Ordre de procéder à de nouvelles bannies au marché de Pont-Croix, pour parvenir à l'adjudication des réparations du presbytère de la paroisse de Cleden-cap-Sizun ; — défaut au profit de dame Marie-Anne Le Sodec, veuve de maître Louis-Dominique Frollo, sieur de Kerlivio, doyen des conseillers du présidial de Quimper, contre Corentin Laouenan ; — procès au sujet de la succession de demoiselle Marie Allard, veuve Du Chemin, entre Jean et Antoine Fouquet, Hyacinthe Girard, juge au grenier à sel de Vendôme, dame Marguerite Pecher, veuve de maître Barthélémy Guenette, ancien bailli de l'abbaye de Vendôme, maître François Hagu, conseiller du Roi président en l'Élection de Vendôme, et messires César et Pierre Les Girondeau ; — défaut au profit du sieur Guillaume Sablé, marchand de draps, contre noble homme François-Mathurin Daniel, sieur de Kerzéré ; — procès au sujet des prééminences et des armoiries de l'une des chapelles de l'église

paroissiale de Plourin, entre le général de cette paroisse et messire Sébastien-Louis de Kerouartz, chevalier, et dame Jeanne-René de Kergroadez, sa femme, dame Claude Le Ny et messire Séraphin Du Tertre, son mari, dame Sylvie Le Ny et messire Louis de Boulainvilliers, son mari, demoiselle Françoise Le Ny et messire Christophe-Louis du Ménil, sieur du Chamblay, héritiers de messire Guénolé Le Ny, sieur de Kerellec et propriétaire de la terre de La Tour.

B. 50. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

1737-1738. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Constitution de maître Chatton comme procureur de noble homme Alain Le Gubaër, sieur du Cleuziou, et dame Françoise Billoart, sa femme, contre noble messire Olivier Cervin Ninon, sieur de La Forest, chanoine et trésorier de la cathédrale de Quimper ; — défaut au profit de messire François Areno, seigneur de Saint-Alouarn et des fiefs de Rosmadec et de Pontcallec, enseigne des vaisseaux du Roi, contre Jean Le Cloarec ; — procès entre dame de Henry, dame de Kermalvezan, et messire Jacques-René Le Prestre, baron de Châteaugiron, président à mortier au parlement de Bretagne, au sujet de la saisie des biens de messire Hervé-Louis de Kerguelen, sieur de Keranro'ch ; — défaut au profit de messire Jacques-Joseph de Menez, sieur de Rosmeur, et dame Marie Du Bourgneuf, sa femme, contre Paul Le Blou'ch ; — procès entre dame Marie-Anne-Yvonne de Saint-Pczran, femme séparée de biens de messire René de Rospice, sieur de Trévier, et noble homme Jean Gaillard, sieur de Rogerie, commissaire aux saisies réelles, au sujet des biens saisis sur ledit sieur de Trévier ; — constitution de maître Jadé comme procureur de Jean Le Moan, procureur terrier du grand corps de la paroisse de Ploaré, contre le général du bourg et prieuré de l'île Tristant et Douarnenez, en ladite paroisse, en la personne du sieur Martin Riou, syndic actuel dudit Douarnenez ; — ordre à maîtres Chatton et Ricou, procureurs de messire Guillaume de Rosuivinen, chevalier, marquis de Piré, et de messire Charles-Marie Du Plessis, seigneur de Grenedan, de communiquer leurs titres au procureur de noble homme Julien Le Mavic, receveur et fermier des domaines.

B. 51. (Registre.) — In-4°, 144 feuillets, papier.

1737-1739. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Ordre à maîtres Ferec et Jadé de communiquer aux gens du Roi l'état du procès entre Charles Kerneis, administrateur de l'hôpital de Saint-Yves, à Pont-Croix, et du sieur Martin Le Gubaër, ancien administrateur de cet hôpital ; —

défaut au profit de Jean-Baptiste-Claude de La Porte, sieur du Bourouguet, mari et procureur des droits de dame Marguerite Ansquer, fille et héritière de noble homme Jean Ansquer, et faisant pour demoiselle Marie-Josèphe de Toulguengat, sa belle-mère, contre Grégoire Le Gonidec et autres, détenteurs du manoir de Kerlabannec ; — présentation de serment de messire Jean de Kernezne, sieur de Penannec'h, avocat à la cour, en qualité de sénéchal de la juridiction du marquisat de La Roche et baronnie de Laz ; — sentence qui condamne demoiselle Anne-Jacquette Marigo du Guermeur à payer la somme de 300 livres à maître René-Corentin Hervieu, ancien doyen des conseillers au présidial de Quimper ; — ordre aux procureurs du chapitre de Quimper et de messire René-Théophile de Meaupou, chevalier, marquis dudit lieu, et dame Jeanne-Renée Blanchard de Bonneville, sa femme, de laisser leurs pièces au bureau pour leur être fait droit ; — procès entre noble homme François Le Blouc'h, sieur de Keraudren, fabricien de l'église de Saint-Raimon d'Audierne, et Jean Le Gucu, au sujet du payement d'une rente foncière due à la fabrique de cette église. — Constitution de maître Bougeant comme procureur de messire Annibal de Bedée, sieur de La Botardaye, contre Christophe Riou, sieur de Brehoulou.

B. 52. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1738-1739. — Minutes du greffe ; causes ordinaires.

— Sentence qui condamne Guyonne Le Berre, veuve de Nicolas Perrot, à payer à maître Vincent Decourt, procureur au présidial de Quimper, la somme de 9 livres pour vacations et avances ; — procès entre demoiselle Marguerite Le Ny, dame des Chapelles, et le général de la paroisse de Kerfuntun, en la personne de Jean Le Men, fabricien en charge, de la cause de messire Jean Conan, recteur, au sujet du payement d'une rente due à l'église de cette paroisse ; — défaut au profit des dames Ursulines de Pont-Croix contre messire Guy de Kerguelen, sieur de Kerma-theano ; — adjudication des réparations à faire à la chapelle de la Trinité et à l'église paroissiale de Pluguffan ; — sentence qui condamne le sieur Ellys Marias à payer à Jean Fagan la somme de 198 livres, et renvoie d'assignation noble homme Jean-Hyacinthe Corbet, sieur de La Bernardière, marguillier de la paroisse de Saint-Mathieu à Quimper ; — délai de huitaine accordé à maître Guéguen, procureur, pour nommer des experts dans le procès entre messire Jean Callier, chanoine de la cathédrale de Quimper, et noble homme Jean-Joseph Delécluze, sieur de Villenizon ; — appropriement d'une portion du lieu du Not, en la paroisse de Pemeurit, relevant de la seigneurie de Prat-ar-

Stang, acquise par Jean Guéguen, notaire royal de la sénechaussée de Quimper, de Louise Le Golem, femme de maître Alain Boussart, absent.

B. 53. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

1739-1740. — Minutes du greffe ; causes ordinaires.

— Ordre de communiquer aux gens du Roi l'état du procès entre le général de la paroisse de Loctudy, en la personne de Yves Balacon, procureur terrien, Louise-Charlotte Lohéac, dame de Selabissac, la demoiselle de Keranforet et messire Jean Ollivrin, recteur de ladite paroisse ; — procès entre Corentin Blouet, procureur, et Grégoire Le Marshallac'h, au sujet du payement de la somme de 20 livres ; — sentence qui condamne les nobles bourgeois et habitants de la ville et communauté de Carhaix, en la personne de noble homme Louis-Étienne Rosselin, leur syndic, à payer les frais et dépens de leur procès contre maître François Iluchet, notaire royal et procureur ; — procès entre Sébastien Maréchal, conseiller du Roi, économie général des revenus des bénéfices, étant à la nomination de Sa Majesté, aux suites et diligence du sieur Locuin de Marcenay, substitué en cet évêché par le sieur Jean-Paul de La Pottrie, et messire Nicolas Louis, sire de Plœuc, chevalier, marquis dudit lieu, conseiller au Parlement de Bretagne, relativement à la succession de François Hyacinthe de Plœuc, évêque de Quimper ; — sentence qui condamne maître Gueguen, procureur du sieur Grimaut, en 10 livres d'amende, faute à lui d'avoir communiqué ses titres à maître Buisson, procureur de messire François Calvez, recteur de Plouzelambre, et de Jean Chapelain, faisant pour le général de cette paroisse.

B. 54. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

1739-1740. — Minutes du greffe ; causes ordinaires.

— Permission à maître Loédon, procureur, de mettre à exécution une sentence de l'officialité de Cornouaille, qui condamne messire Jean de La Croix Cozie, vicaire perpétuel de Combrif, à payer la somme de 201 livres à Gilles Stevenault et à sa femme, marchands de draps à Quimper ; — procès entre messire Guillaume Le Berre, curé de l'Île Tudy, et noble et discret messire Bonaventure Droallen, chanoine de la cathédrale de Quimper, au sujet du payement de droits curiaux ; — constitution de maître L'Haridon comme procureur de Joseph Le Quarier, tuteur de la fille de Jean Guézeunec, contre demoiselle Marie-Jeanne Guéguen, épouse et démissionnaire du sieur Henri Haouel ; — prestation de serment de Jean-Jacques Creven, sieur de Kerbrezel, en qualité de procureur fiscal de la juridiction

d'Irvillac et Logonna ; — constitution de maître Férec comme procureur de noble homme Guillaume-René Billoart, receveur des domaines en la sénéchaussée de Quimper, contre maître Michel Bobet, sieur de Lanluron, lieutenant au Présidial, intervenant dans la cause messire Charles-Marie Du Plessix, comte de Grenedan, seigneur de Lestialla ; — procès entre Mathieu Du Boishardy, sieur de Coetmesper, demandeur en requête à fin de radiation d'injures, et maître François Piriou, procureur au Présidial.

B. 35. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1740-1741. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Certification de bannies du congément des droits réparatoires du lieu du Cabou, au village de Kerugou, en la paroisse de Beuzec-cap-Caval, faites à la requête du sieur Guizel, receiveur du comte de Grenedan ; — procès entre le général de Plogaff, en la personne de Simon Le Marchand, et messire Alain-Philippe Ligavan, recteur de cette paroisse, relativement aux réparations de son presbytère ; — défense de mettre à exécution les sentences obtenues en la juridiction de Crozon, par Jean-Louis de Kerret, greffier de cette cour, contre Louis Graveran ; — renvoi à la prochaine audience du procès entre Louise-Madeleine Du Bouays de Couesbaut, dame Tregain, et maîtres Guillaume et Alain Cuzon ; — sentence qui condamne Jean Le Feree à payer un demi-boisseau et un huitième de boisseau de froment, mesure de Lannion, pour les prémices d'une année, à noble homme Marin Chambort, négociant en cette ville, fondé aux droits du recteur de Plomiliau ; — prestation de serment de Louis Laroque en qualité de geôlier des prisons de Quimper ; — procès entre Thomas Garnier, meunier du moulin du Roi à Quimper, Toussaint Izac Gravio, meunier du moulin de Locmaria, et François Le Laouet, meunier du moulin à vent, relativement à la mouture d'une pochée d'avoine appartenant à la demoiselle de La Boixière.

B. 36. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1740-1741. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Constitution de maître Treussart comme procureur de Corentin Billoart, écuyer, sieur de Kervazegan, conseiller au Présidial de Tours, contre Louis Honnorat de La Motte Hoyau, écuyer, conseiller du Roi, trésorier des finances au bureau des fermes, à Tours ; — appropriement de droits réparatoires au lieu de Kerloagnen, ou Sainte-Cécile, sous le proche fief de la juridiction de La Châteigneraie, acquis par Corentin Le Bescond et Anne Levic, sa

femme, de Jean Le Funtun et Jean Rannou ; — appropriement d'édifices et droits réparatoires au lieu du Mouroux, en la paroisse de Plomeur, appartenant en fonds au sieur de Rosmorduc, acquis par Joachim Pochic de Jacques Andro et de Marie Pichon, sa femme ; — procès entre demoiselle Anne Daniel, faisant tant pour elle que pour ses cohéritiers, et messire Paul Sinquin, curé de Beuzec, chapelain titulaire de la chapelle de Saint-Yves de la ville du Pont, relativement à la succession de noble homme Alain Daniel, sieur de Kersaux ; — défaut au profit de dame Madeleine Aline, épouse non commune en biens de Laurent Richer, sieur dudit lieu, contre Mathieu Le Meur ; — constitution de maître Jadé comme procureur du général de la paroisse de Plovan, en la personne de René Loussouarn, marguillier en charge, contre demoiselle Suzanne-Josèphe Thoer, femme de René Le Certen, et héritière de messire Guillaume Thoer, son frère, ancien recteur de ladite paroisse.

B. 37. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1740-1742. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Constitution de maître Bougeant comme procureur de François Maledan, contre Alain Lavanaut ; — procès entre Corentin Le Perennou et Yves Jollivet, relativement à la démolition d'un fossé d'un pré nommé Foennec Dianaou, dépendant du village de Kersibidic ; — sentence qui condamne demoiselle Françoise-Josèphe Descamps et le sieur Jean-Denis Gairain à payer la somme de 85 livres à Renée-Louise Laffont, dame de Lanorgant ; — procès entre Henri Jolly, marchand, Jacques Caiphart, Jiquel Le Paillard, Jean Couillandre, Jean Canté, Christophe Le Danzé et messire Pierre L'Espagnol, recteur de la paroisse de Primelen, relativement à une vente d'effets mobiliers ; — sentence qui condamne Yves Le Bour à payer la somme de 422 livres à Yves Le Cornec, fabricien du Rosaire de la paroisse de Hanvec ; — constitution de maître Martin comme procureur de Joseph Le Mas, contre Yves Le Grand ; — procès au sujet d'une rente constituée, due à la fabrique de l'église de Plouhinec, entre Jean Le Roux, fabricien de cette paroisse, dame Marie-Éléonore Menitier de Launay, veuve de Blaise Cariou, écuyer, sieur du Loch, messires Joseph de Kergarion, sieur de Coatilliau, François de Kermabon, sieur de Kerbigeant, dame Louise de Pouliquet, veuve de noble homme Alain de Toulguengat, et Joseph Olymant de Kernevez, écuyer ; — défaut au profit de maître Nicolas Loedon, procureur au Présidial, contre Alain Barre, Étienne Le Masson et Guillaume Kergourlay.

B. 38. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1741-1742. — Minutes du greffe; causes ordinaires.

— Procès entre noble homme Mathurin Georgelin et demoiselle Suzanne Germé, veuve de noble homme Jean Gaillard, sieur de Rogerie, relativement au compte de tutelle de la demoiselle de Lestreguer ; — constitution de maître Bougeaut comme procureur de Yves Le Baron, contre messire Jacques de Keratry et dame Marie-Anne de Kergueulen, sa femme ; — ordre de communiquer aux gens du Roi l'état du procès entre demoiselle Suzanne Le Thoër, femme du sieur Certen, et René Loussouarn, marguillier de la paroisse de Plovan ; — constitution de maître Fercq comme procureur de messire Joseph de Marigo, sieur du Guermeur, contre demoiselle Marguerite Galpin, veuve donataire de noble homme Sébastien Gazon, marchande à Rennes ; — procès entre Joseph Maho et Pierre Le Grand, soldat de marine, au sujet de la succession de Marguerite Barré ; — constitution de maître Lharidon comme procureur de Jean Le Du, tailleur à Quimper, contre noble homme Jean Beuguy, marchand à Saint-Brieuc ; — défaut au profit de René-François Horellou, sieur de Kergoz, négociant à Quimper, contre messire Charles-Louis de Kerlean, sieur de Keruhon, héritier de dame Louise Roussel, sa mère ; — appropriement des droits réparatoires du lieu de Kerautret en la paroisse de Plovan, acquis par Jean Le Pappe de Jean Le Gadonna.

B. 59. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1741-1743. — Minutes du greffe ; causes ordinaires.
— Lecture du contrat de donation mutuelle passé entre Pierre Lareur et Marguerite Le Sergent, sa femme ; — procès entre messire Yves Lallement, recteur de Tréogat, et le général de cette paroisse, en la personne de Jean Le Berre, au sujet des réparations à faire au presbytère ; — sentence qui condamne Olivier Keromnès à payer la somme de 940 livres à Servais Gueneguez, fabricien de la chappelle de N.-D. de Coatnaut ; — constitution de maître Piriou comme procureur d'Alexandre Guillermou, contre messire du Ros Le Lart, recteur de la paroisse de Taulé ; — procès entre Joseph Kerc'hrom et Jean Souron, relativement au congément du village de Lesplomeur, en la paroisse de Plomeur ; — appropriement du lieu de Kerdraiñ, en la paroisse de Lanvern, acquis par Tanguy Caoudal d'Alain Lucas ; — appropriement de la moitié d'un tiers, en fonds et édifices, du lieu de Kerescard, en la paroisse de Guengat, acquis par Pierre Le Tymen de Henri et Jean Rozen ; — constitution de maître Treussart comme procureur de Jean Bargain, notaire royal, contre noble homme Yves-René Péault, sieur de Kerollivier ; — nomination du sieur de Penervan Kermorial, en qualité d'expert, dans le procès de Gabriel-Louis Goueznou, écuyer, sieur de Kerdour,

contre Joseph Le Duigou et Marguerite Pichavan ; — constitution de maître Martin comme procureur de Corentin Lair, sieur de Lamineau, et de dame Jeanne-Renée Le Ny, sa femme, contre dame Julianne-Guillemette Chandelier de La Ferronnaye, veuve de Toussaint-Abel Du Plessix, écuyer, sieur de Leselven.

B. 60. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, papier.

1742-1743. — Minutes du greffe ; causes ordinaires.
— Défaut au profit de Pierre Boucher, négociant à Quimper, contre Marie Quilliou ; — ordre à maître Garnier, procureur, de fournir dans trois jours son rapport sur le procès de Vincent Le Gourlay, contre messire Jacques-Philippe de Varennes, abbé de Landevennec, Guellevain et les Salles, et messire Charles Toulancoat, recteur d'Édern ; — constitution de maître Gueguen comme procureur de noble homme Guy de Drappier, sieur de Fortaux, héritier des sicurs et demoiselle de Fortaux, contre François de Dourguy, écuyer, et dame Marie-Anne de Drappier, sa femme ; — certification de bannies pour la vacance de la succession d'Alain-Corentin-Ambroise Le Gubaër, sieur du Clusiou ; — prestation de serment de maître Jean-François Le Roy, sieur de Penher, en qualité de procureur fiscal de l'ancienne juridiction de Daoulas ; — procès entre Olivier L'Helgoual'ch et Guy Castric, au sujet d'un congément ; — adjudication de 67 boisseaux de froument et de 39 boisseaux d'orge, mesure du Roi, applegés et arrêtés aux mains des domainiers de Guy de Kerguelen, écuyer, sieur de Kermathcano ; — procès entre Marie-Anne Le Bailly, dame de Coatanguy, et dame Anne-Catherine Le Bailly de Kerbeuzec, femme autorisée et non commune en biens de messire François Du Brieuc, sieur de Treota, au sujet du retrait d'un contrat de dotation.

B. 61. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1743-1745. — Minutes du greffe ; causes ordinaires.
— Déclaration de dame Étiennette de Forsan de renoncer à la communauté d'entre elle et le feu sieur de Kermathcano, son mari ; — prestation de serment de maître Pierre Ballenois, avocat à la Cour, en qualité de sénéchal de la juridiction du Hilguy et dépendances et de procureur d'office de la juridiction de Saint-Laurent, dépendant de celle de Logamand ; — adjudication du bail judiciaire d'une moitié de maison située à la Vieille-Cohue de la terre au duc, paroisse de Saint-Mathieu à Quimper, servant auparavant de caserne ; — sentence qui condamne Alain Le Lard et Jeanne Glémarec, sa femme, à payer la somme de 600 livres à Joachim Pochic ; — adjudication du bail

des immeubles saisis sur messire Hervé-Louis de Ker-guelen, sieur de Keranroch ; — prolongation des vacances du siège, du 29 septembre au 1^{er} novembre, en faveur des laboureurs ; — appropriement d'une rente domaniale de 8 boisseaux de froment, 8 boisseaux d'orge, 8 combles d'avoine, 4 boisseaux de fèves et 9 livres en argent pour corvées, sur le fonds du lieu de Kergouy, en la paroisse de Pouldreuzic, au fief de Névet, acquise de noble homme Philippe-Laurent Duchesne, par noble homme Paul Duval, sieur de La Potterie, contrôleur général des fermes du Roi, et dame Anne Cossou, sa femme ; — règlement relatif à la nomination et à l'exercice des fonctions d'appréciateur du prix des blés.

B. 62. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1743-1745. — Minutes du greffe ; causes ordinaires.
— Constitution de maître Loédon comme procureur de René Le Gallou, contre Marguerite Blanchard, veuve de Charles Du Boisguehenneuc, écuyer, sieur de La Voirie ; — procès entre messire Yves Devallant, curé de la paroisse de Motreff, messire Jean Menard, recteur de la même paroisse, Jean Coutheller et Jean Quémener, abいenneurs, relativement à la saisie des biens dudit Devallant ; — appropriement d'une maison située au haut de la rue de Porz-Mahé, à Quimper, acquise par le sieur Jean Clouar-Moenerie de Germain Le Guichaoua ; — plaidis généraux de la Sénéchaussée de Quimper ; notaires présents : Jean Christien, Mathieu Chever, François Huchet, Jean Le Touller, Thérèzen Flaguay, Jean Larcher, Grégoire Le Guillou, Marc Le Queneuder, Jean Perault, Yves Le Bris, Henri Floch, Jean Blanchard, Jacques Philippe, Joseph Le Gorgeu, Thomas Martin, Jacques Guyomard, Jacques Le Guillou, François-Clet Ferec, Joseph Le Jadé, Jean Guéguen, Julien Thomas, Henri Goallie, Yves Renault, Gabriel Kernevez, Maurice Salaün, Jean Le Poder, Jean Treussart, Pierre Arnault, Jacques Cariou, Yves Le Gouil, André Veron, Alain Calvez, Jean Le Bihan, Jean de Ferrande, Louis Quéré, Simon Horrellou, Sébastien Treussart ; — défense à tous notaires royaux résidant à la campagne de tenir cabaret « par mains » ou par quelque autre personne, sous peine de 30 livres d'amende.

B. 63. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1745-1746. — Minutes du greffe ; causes ordinaires.
— Prestation de serment de maître Pierre Guillaume, en qualité de commis de maître Jean-Baptiste de Laroque, greffier du Présidial ; — défaut au profit de demoiselle

Anne-Théodore Le Gal de Querlidel contre Henry Du Plessix, écuyer, sieur de Treoudal, enseigne de vaisseau ; — constitution de maître Piriou comme procureur de François-Marie Aлено, sieur de Saint-Alouarn, contre Clet Le Carval et Henri Rozen ; — défaut au profit de Guillaume Frollo, sieur de Kerlivio, contre dame Françoise Le Prédour ; — constitution de maître Huchet comme procureur de Henri Le Bourc'his contre Henri Lagadec ; — défaut au profit de demoiselle Marie Lozac'h de Kerveguen contre messire Charles du Boisguehenneuc, chevalier, sieur du Minven ; — adjudication du bail du manoir de Trevien, situé en la paroisse de Cleden-cap-Sizun, à la requête de noble homme François Le Corvaizier, sieur de Villeneuve, receveur et contrôleur des consignations du siège présidial de Quimper et faisant les fonctions de commissaire aux saisies réelles ; — sentence qui condamne Alain Le Corre à payer 3 boisseaux d'orge et la somme de 11 livres à messire Alain Le Gentil, sieur de Rosmorduc, tuteur de demoiselle Marie-Jeanne Droualen ; — défaut au profit de Guillaume Billoart, écuyer, sieur de Penanrun, contre Vincent de La Boixière, écuyer, sieur dudit lieu.

B. 64. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1745-1747. — Minutes du greffe ; causes ordinaires.
— Constitution de maître Le Bris comme procureur de messire Corentin-Joseph Le Sénéchal de Carcado, marquis de Pont-Croix, héritier du seigneur marquis de Carcado, son père, et du marquis de Molac, son frère, contre messire Nicolas, marquis de Plœuc ; — défaut au profit de messire Jean Carré, recteur de Lanedern, contre Michel Le Moal, ancien fabricien de l'église de cette paroisse ; — certification de bannies faite à la requête de dame Anne de Robien, marquise de La Roche, pour parvenir au bénéfice d'inventaire de la succession de demoiselle Marie-Angélique de Kernezne, dame de Coatarmoal, sa fille ; — ordre à maître Ricou, procureur de messire René-Robert de Marbœuf, chevalier, religieux profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, de communiquer l'état de son procès contre messire Corentin-Guillaume de La Boissière, chanoine de Quimper, prébendé et recteur primitif de la paroisse de Plozevet ; — certification des bannies de la vente de cinq tonneaux de scigle dépendant des dîmes de la paroisse de Pouldergat, étant en grenier à Pouldavid, faite à la requête de noble homme Jacques Madiou, sieur du Moguermeur ; — constitution de maître Ricou comme procureur de Louis de Keroulas, écuyer, sieur de Kerverzio, tuteur des enfants mineurs de messire René de Rospieic, contre maître Pierre-Vincent Nouvel, sieur de Plouignec.

B. 66. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1746-1747. — Minutes du greffe; causes ordinaires.
— Certification de bannies faite à la requête de messire Jacques-René Le Prestre, baron de Chateaugiron, pour parvenir à la vente des droits réparatoires du lieu du Saint, en la paroisse de Plovan, saisis sur Alain Kerveillant; — ordre aux habitants des maisons donnant sur les rues « où « passera la procession solempnelle du Sacré, de les faire « tendre et de balayer leur pavé à peine de trois livres « d'amende et défenses de laisser vaguer les cochons par « lesdites rues à peine de confiscation, et à qui que ce « soit de tirer des coups de fusil lorsque la procession « passera; » — constitution de maître Boishardy comme procureur de Charles-Marc Halna, écuyer, sieur du Frestay, sénéchal de la Cour de Châteaulin, contre demoiselle Guillemette Coulloc'h, veuve de maître Louis Tassin, procureur en cette cour; — adjudication des droits réparatoires du moulin du Cree'h, en la paroisse de Landrévarzec, à la requête de Guillaumme Billoart, écuyer, sieur de Penanrun; — défaut au profit de messire Jean Euzenou, sieur de Kersalaun, contre noble homme Louis-Claude Ferrière, sieur de Coatguelen; — constitution de maître Férec comme procureur de Jean Boucharé et Marie L'Hélias, contre Nicolas et François Férec, autorisés de messire Gilles Le Férec, prêtre, et Gléran L'Argenton; — procès entre Corentin Le Droff et Corentin Marzin, propriétaires du manoir de Kermarguilly, en Saint-Nic, et Thomas La Treille, ancien fabricien de la confrérie du Rosaire de cette paroisse.

B. 66. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1747-1748. — Minutes du greffe; causes ordinaires.
— Ordre à maître Le Bris, procureur, de rendre les sacs du procès de dame Marie-Joseph Du Disquay, veuve Du Brieux, contre François Le Scaon; — constitution de maître Piriou comme procureur de Gourgon Lautredou, contre messire Louis Engelbert, comte de La Marck, prince de l'Empire, gouverneur de Cambrai et lieutenant général des armées du Roi; — ordre à maître Boishardy de fournir dans trois jours ses défenses au procès de messire Joseph-Anne de Cornouaille et de dame Marie-Claude Gourio, son épouse, contre Olivier Le Sergent; — prestation de serment de Nicolas-Yon de Martinière, praticien, en qualité de procureur au siège présidial de Quimper; — ordre à maître Boishardy de communiquer à maître Martin les pièces du procès de messire Joseph-Marie Billoart, doyen du chapitre royal de Vendôme, contre noble homme Joseph de La Channe, chirurgien de Laval, se disant héritier du sieur

Roberger, créancier du sieur de Kervazegant; — constitution de maître Boishardy, le jeune, comme procureur de Henry Gadonna et Yves Le Peoc'h, contre Michel et Henry Le Teo; — ordre à maître Hucher de fournir ses défenses au procès de Yves Caroff et Yves Treguer, marguilliers de l'église paroissiale de Plougourvest, contre demoiselle Renée Jacob, dame du Lescoat, en privé et au nom d'Augustin Jacob, sieur du Lescoat, son frère, capitaine d'une compagnie de milice de Bretagne.

B. 67. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1747-1748. — Minutes du greffe; causes ordinaires.
— Certification de bannies pour parvenir à la vente des droits réparatoires des lieux du Penanguer-Kervardez, en la paroisse de Plovan, saisis sur Jeanne Le Bonizec, du lieu de Reunongard, même paroisse, à la requête de noble homme Christophe Riou, sieur du Cosquer, avocat à la Cour, fabricien et marguillier de Notre-Dame de Roseudon à Pont-Croix; — procès entre dame Madeleine Aline, veuve de noble homme Laurent Richer, et maître François Huchet, procureur de la communauté de Quimper, relativement à la succession dudit sieur Richer; — ordre à maître Lamarre de fournir ses défenses au procès de nobles gens Hyérôme Le Vern, écrivain de marine au département de Brest, et Paul Le Gléau, sieur de Kerverziou, notaire royal, héritiers de messire Louis Le Vern, recteur de Plourin en Léon, contre messire Joseph de Bellingant, docteur en théologie, recteur de Plouvien et titulaire du gouvernement de Notre-dame de Brélez; — constitution de maître Huchet comme procureur de dame Jeanne-Scholastique Prigent, veuve du sieur Michel Boschier, sieur de La Garandière, contre dame Catherine-Charlotte Prigent, veuve de Yves Fournier, avocat à la Cour; — appropriement des droits réparatoires du lieu de Lespeurit-Coat, en la paroisse de Peumerit, acquis par Alain Le Bourhis et Anne Castree, sa femme, de Marguerite Le Bourc'his; — constitution de maître Desnos comme procureur de maître Joseph Lucas, sieur de Penhoat, avocat à la Cour, contre messire François de Pensuntenio, marquis de Cheffontaines, créancier de la succession de la dame Ferrière.

B. 68. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1749-1750. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Procès entre Jean Cévaër, maître de Kerlivio, Louis Billoart, écuyer, sieur de Kerlerec, Marie Mahuet, dame des Salles, Guillaume Billoart de Lagadec, écuyer, Scholastique Billoart, dame de Mezedern, Marguerite

Billoart, danic de Villefort, et le sieur Claude Gauché, relativement à la succession de Corentin Billoart, écuyer, conseiller au Présidial de Tours ; — défaut au profit de Étienne Ferrey et Marie Morvan, sa femme, contre Marguerite David, femme du sieur Chauvin ; — ordre à maître Lamarre de communiquer ses pièces au procès de dame Marie de Meastris de Pouldu, veuve de messire René de Penfunteño, sieur de Trevien, contre le sieur Olivier Haouel, négociant ; — procès entre Joseph Le Hénaff et messire Charles Du Boisguehenneuc au sujet de l'impunitissement d'un aveu ; — ordre à maître Boishardy de fournir ses défenses au procès de Marie-Roberte-Angélique Le Veyer, marquise du Pontcallec, contre messire Guillaume Kergus, sieur de Kergoat ; — approprement du manoir, chapelle, terres, bois et dépendances de Marhallach, acquis par dame Jeanne Tortet, veuve de messire André Géraldin, capitaine des vaisseaux du Roi, de messire Henri Du Drezic, sieur de Kerforn, et de dame Marie de Penandreff, sa femme ; — défaut au profit de dame Marie Le Rousseau de Launay, contre messire Louis Mariel Du Boisgelin, chevalier, sieur de Kersa ; — défaut au profit du général de Cléden-Cap-Sizun, contre Germain Le Goardon, messire Jean de L'Écluze, prêtre, et messire Alexis d'Arey, recteur de ladite paroisse.

B. 69. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier.

1749-1750. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Ordre à maître Picard de rendre les sacs du procès de maître Jean-Louis Kerret, greffier de la juridiction de Crozon, tuteur des enfants mineurs de Jean de Grassy, écuyer, sieur de Keramoal, contre messire Jean-Jacques de Kerpaën, sieur de Kersalo ; — adjudication de grains provenant des dîmes de Plogastel-Saint-Germain, saisies sur le recteur à la requête de Jean Guennec, marguillier de cette paroisse ; — déclaration de vacance de la succession de Jacquette, veuve de Michel Le Page ; — constitution de maître Férec comme procureur de Guenolé Le Tymen, contre Joseph Pirion ; — procès entre Guillaume Kersaudy et demoiselle Marie Salaün, veuve du sieur La Mette Le Roy, au sujet d'un partage ; — constitution de maître Du Boishardy, le jeune, comme procureur de messire Jacques de Keratry, tuteur des enfants issus de son mariage avec Marie-Julienne Du Stangier, contre demoiselle Renée du Stangier, dame de Penanec'h ; — certification de bannies pour parvenir au bénéfice d'inventaire de la succession de maître François Le Priol, sergent général et d'armes, et de Marie Le Mérour, sa femme ; — défaut au profit de dame Marie-Joseph Du Disquay, contre Jean Riou, sieur de Kerangal ; — lecture de lettres patentes et d'un arrêt de

la Cour confirmant les droits de haute, moyenne et basse justice de la juridiction de Saint-Alouarn et Rosmadec, en faveur de messire François Aléno, chevalier, seigneur de Saint-Alouarn.

B. 70. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

1750-1751. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Constitution de maître Férec comme procureur de messire Sébastien de Penandreff et de dame Jeanne de Landanet, veuve de François de Penandreff, contre messire Nicolas Galeron, prêtre, directeur du séminaire et économie du temporel des dames Cordelières du couvent de Saint-Joseph de Quimper ; — adjudication de grains provenant de la succession du sieur de Kervazegant, faite à la requête de messire André Billoart, diacre, demeurant à Quimper ; — défaut au profit de messire Charles-Marie Raymon, prince d'Aremberg et du Saint-Empire, général major au service de S. M. impériale la reine de Hongrie et de Bohême, et procureur des droits de dame Louise-Marguerite Iris de Lamark, sa femme, contre demoiselle Louise Kermoal, veuve d'Yves Quintin ; — procès entre le sieur Jean Allard, cavalier de la maréchaussée de Bretagne au département de Quimper, et maître Simon Horellou, sieur de Penanguer, relativement à la succession de Guillaume Horellou, sieur de Métaire, son frère ; — constitution de maître Pirion comme procureur de Joseph Larour, contre le sieur François Guezennec, directeur de l'hôpital de Pont-Croix ; — ordre à maître Floc'h, procureur, de communiquer au gens du Roi l'état du procès du général de la paroisse d'Ergué-Armel, contre Nicolas Loédon, sieur de Kerromen.

B. 71. (Registre.) — In folio, 150 feuillets, papier.

1751-1754. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Constitution de maître Férec comme procureur de maître Hervé Le Teurnier, contre messire Julien Le Frotter de Keringant, recteur de la paroisse de Plouégat ; — sentence qui condamne maître Boishardy, procureur du général de la paroisse de Poudergat, à 10 livres d'amende pour n'avoir pas rendu les sacs de son procès contre dame Marguerite Gauvagn, femme de Gilbert Cunat, sieur des Forages ; — défaut au profit de Joseph Perrault, fils ainé et héritier des sieur et dame de Kervern-Perrault, contre maître Emmanuel Le Traon, sieur de Poulguen ; — sentence qui condamne Louis Aubin, sieur du Plessix, et le général de la paroisse de Fouenant à payer la somme de 10 livres à madame la maréchale de Coigny ; — certification de bannies pour parvenir au bénéfice d'inventaire de la succession de Jean Desnos, faite à la requête de dame Louise Corbet,

sa mère ; — adjudication du bail judiciaire des biens immeubles saisis sur messire René de Rospic, sieur de Trevien, à la requête de maître Clet Féree, notaire et procureur au Présidial de Quimper et y faisant les fonctions de commissaire aux saisies réelles ; — renvoi à huitaine du procès de Jacques Le Scaon, représentant le général de la paroisse de Plogastel-Saint-Germain, contre maître Joseph Lé Jadé, notaire et procureur au Présidial de Quimper ; — procès entre Bernard Sioe'han, écuyer, sieur de La Pallue, et Louis-Claude Ferrière, sieur de Coatquelen, au sujet de l'appropriement d'un bien acquis dudit sieur de Coatquelen, par messire Jean-Joseph Euzenou, chevalier, seigneur de Kersalaün.

B. 72. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1751-1754. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Défaut au profit de maître Joseph Le Prédour, sieur de Quillien, avocat à la Cour, demoiselle Élizabeth Le Prédour, veuve du sieur de La Saudraye-Corbet, et Josèphe Le Prédour, veuve du sieur Chevalier, contre dame Françoise Le Prédour, femme du sieur Millete ; — ordre à maître Normand, procureur, de s'expédier sur l'écrit de maître Férec, dans le procès de messire Hervé de Kerguelen, chevalier des ordres royaux militaires et hospitaliers du Mont-Carmel et Saint-Lazare, l'un des deux cents chevaliers de la garde du Roi, sieur de Keranroc'h, contre dame Françoise du Kergoat, sa femme ; — lecture d'une déclaration du Roi du 30 septembre 1731, portant « qu'il ne pourra y avoir de partage dans les jugements des sièges présidiaux au premier chef de l'édit lorsque l'un des avis excéderà d'une seule voix » ; — adjudication des bois taillis dépendant du manoir de Kervern, en la paroisse de Poudergat, faite à la requête de dame Marie Falliot, femme de Nicolas Maugé, sieur de Varennes, procureur des créanciers des successions de noble homme Guillaume Urbain Le Traon et de Marguerite Perrault, sieur et dame du Pouguen ; — défaut au profit de messire Hyacinthe Gaétan, comte de Lannion, baron de Malestroit, maréchal des camps et armées du Roi, contre dame Jeanne-Jacquette d'Alguer de Mezerac, veuve de messire Louis Des Hayeux.

B. 73. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1754-1757. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Constitution de maître Martin comme procureur de René Trellu et Catherine Le Quéau, sa femme, contre Julien Bilgat ; — adjudication du bail judiciaire des biens provenant de la succession de Charles de Tromelin, écuyer, sieur de Lancelin ; — ordre à maître Lamarre, procureur, de s'expé-

dier sur l'écrit de maître Charpentier, au procès de François Salaün et Robert Robiou contre le sieur Floc'h, trésorier de la paroisse de Saint-Sauveur à Brest ; — adjudication de grains provenant des redevances des domaines des sieurs et demoiselle Larcher et autres enfants des sieurs et dame Kermargain-Guillemin, faite à la requête de dame Thomase Richer, dame du Boisberthelot ; — prestation de serment de maître Pierre Danguy des Déserts, en qualité de procureur au Présidial de Quimper ; — défaut au profit de noble homme Yves Perrault, sieur de Kerolivier, propriétaire du fief de Kerdavid, contre le propriétaire de la tenue Cever, au lieu de Keroulic, paroisse de Beuzec-cap-Caval ; — généraux plaidés de la Sénéchaussée de Quimper ; sergents féodés : le marquis de Plœuc pour la sergenterie de Pratarstang ; les héritiers du sieur de Bienassis pour la sergenterie de Kerlaonenan ; le comte de Grenédan pour la terre de Lestialla ; les héritiers du sieur de Kerrancizan pour la terre de Kerbleustre ; l'abbesse de Kerlot pour la terre de Kenec'hcloarec ; les héritiers du sieur de Mesanlez pour les terres de Kergastel et Kergannou ; les héritiers du sieur Du Parc Hamon pour la seigneurie de Briec ; le sieur Du Minven pour la terre de Quelern ; le sieur de Tremenec-Gourcuff pour la terre de Pendreff ; les héritiers du sieur Saint-Père pour la terre du Pont, premier ménant de la Cour de Quimper ; le marquis de Plœuc pour la terre du Quéménet, deuxième ménant ; le marquis de Plœuc pour la terre du Juch, troisième ménant.

B. 74. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1754-1758. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Défaut au profit de noble maître Jean-Baptiste Bourdonnaye, sieur du Clezio, alloué de Pontivy, contre Gabriel Gonzeznou, écuyer, sieur de Kerdour ; — ordre à maîtres Martin et Le Gorgeu de fournir leurs moyens d'intervention au procès de Guillaume Blayan, le jeune, marchand bijoutier, contre Pierre Cosmao, le sieur Dumay et le sieur Du Groesquer de Kerhalon ; — procès entre Pierre Gourcuff, René Charpentier et maître Joseph Blanchard, procureur du Roi au Présidial, relativement à la succession de Jean Le Berre ; — ordre à maître Picard de communiquer aux gens du Roi l'état du procès de messire Françoise Shenau, recteur de Maëlc Pestivien, contre Henri Tassel, marguillier de la trève du Louc'h, dépendant de cette paroisse ; — appropriement d'une rente domaniale sur la tenue de Kernot, en la paroisse de Cleden, acquise par Yves Kerlouc'h, du lieu de Kerbesquerien, de dame Françoise-Corentine-Mauricette Kernaflffen, veuve de Jean Françoise-Louis Léon, écuyer, sieur de Treverret ; — certification de bannies pour parvenir à l'appropriement d'une maison, rue du

Rossignol, à Quimper, acquise par René Le Goardon de dame Françoise-Renée Le Noblet, veuve de messire Guillaume-Jean-Baptiste-François Bédelièvre, vivant chevalier, marquis dudit lieu, conseiller du Roi en tous ses conseils, premier président en la Chambre des comptes de Bretagne.

B. 75. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1757-1758. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Plaids généraux de la Sénéchaussée de Quimper; procureurs présents : Joseph Luhandre, Jacques Yvouet, Nicolas Yon, Jean Moreau, Joseph Vallet, Augustin Cariou, Corentin Hémon, Jean de Ferande, Mathurin Desnos, Charles Gaillard, Yves Le Gouil, etc.; — certification de bannies à fin d'appropriement de la terre et seigneurie de Coëtcanton, en la paroisse de Melgven, acquise par messire Nicolas, marquis de Plœuc, chevalier, seigneur de Kerharo, Kerandraon, Montafilant, Kerizac et autres lieux, et par dame Marie de Kervenozaël, sa femme, de M. Raimond, avocat à la Cour, lieutenant particulier de l'Amirauté de Quimper, en vertu de procuration à lui donnée par messire René de Grimaudet, clerc tonsuré du diocèse de Paris, et par dame Marie-Catherine Boucher, veuve de messire René Grimaudet, seigneur de Coëtcanton; — défaut au profit de demoiselle Marie Dieuleveut, veuve du sieur Bloyet, et maître Claude Le Normand, sieur de Kervo, notaire royal et procureur à Gourin, contre maître Mathieu Du Boishardy, procureur au Présidial, Jean Séjourné, et le sieur Trobert, notaire royal et procureur à Concarneau; — procès entre Jean-Marie Agnus, sous-brigadier dans les fermes du Roi, demoiselle Marie Girard, sa femme, et demoiselle Jeanne Le Bouteiller, veuve du sieur Jacques Girard, au sujet du partage de la succession de ce dernier.

B. 76. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1758. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Sentence qui condamne en 3 livres d'amende les notaires et procureurs qui ne se sont pas présentés aux généraux plaids de la sénéchaussée de Quimper; — certification de bannies à fin d'appropriement des droits réparatoires de la tenue nommée Leac'h-Volant, en la trève (succursale) de Saint-Guenolé, paroisse de Beuzec-cap-Caval, acquis de Sébastien Gloaguen par René Lucas et Jeanne Volant, sa femme; — défaut au profit de Yves Filly contre S. A. S. monseigneur le due de Penthièvre, engagiste du domaine de Quimper, en la personne du sieur Monnac, receveur du domaine, et dame Françoise de Carbonnel de Canisy, comtesse de Forcalquier; — ordre de commu-

niquer aux gens du Roi l'état du procès de Françoise Rusauen, veuve d'Yves Podeur, contre le sieur François Thomas, fermier du prieuré de Lampaul-Plouarzel, diocèse de Léon; — adjudication des biens provenant de la succession de noble homme Olivier Le Sodec de Lescoat; — défaut au profit de messire Clément Henri de Lantivy, chevalier, seigneur du Bodory, contre demoiselle Jeanne Perrier et noble homme Guillaume de Kergaouen de Landregan et demoiselle Louise Billoart, sa femme; — défaut au profit de messire Jean Euzenou, seigneur de Kersalaün, chevalier de Saint-Louis, et messire Henri de Cezy, seigneur de Kerampuil, conseiller au Parlement de Bretagne, contre les propriétaires du village de Kerneostic.

B. 77. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1758-1759. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Déclaration de vacance de la succession de demoiselle Anne Cardé; — procès entre dame Françoise-Thérèse-Claude de Lescouet, veuve de messire Joseph-Luc de Kernezne, marquis de La Roche, et Yves Le Bozec, au sujet du payement d'une rente; — certification de bannies à fin d'appropriement d'une rente convenancière de sept boisseaux de froment, vingt boisseaux d'orge, quatre boisseaux de fèves, deux chapons et corvées, sur le lieu rotvrier de Trébanec-Cosveil, en la paroisse de Plovan, au fief de Lesconlouarn, acquise de Corentine Porlodec, veuve du sieur Thomas Mezanguen, par noble homme Jean-Louis Le Floc'h, sieur de Poulgoazec; — ordre de communiquer aux gens du Roi l'état du procès de Françoise Mazéas contre messire Jacques Rolland, recteur de la paroisse de Saint-Coulitz; — défaut au profit de Vincent Urvoas contre Guillaume Le Bihan; — ordre de communiquer aux gens du Roi l'état du procès de messire Charles de Gontault de Biron, marquis de Gontault, ayant la garde noble du comte de Biron, son fils, et messire Étienne de Choiseul, comte de Stainville, mari de dame Louise Du Châtel, contre messire Claude-Alain Barbier, comte de Lescoat, et le général de la paroisse de Saint-Michel de Lesneven; — défaut au profit de Bernard Dervoet contre Hervé Gadal.

B. 78. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1759-1760. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Procès entre Françoise et Anne Balch contre maître Jean Billette, sieur de Kerouel, notaire royal et procureur à Concarneau, relativement à la succession de messire Sébastien Mahé, sieur de Kerouan; — procès entre dame Françoise de Kergoet, veuve de messire Hervé de Kerguelen,

sieur de Keranroc'h et Locquerant, et le président de Châteaugiron, messire Guillaume Chevalier, sieur de Botquigny, noble maître Germain, sieur de Kerlivain, alloué lieutenant général civil et criminel au Présidial, messire François Le Duz de Vieux Champs et dame Anne Le Livec, sa femme, au sujet de l'adjudication des biens saisis sur le sieur de Locquerant ; — ordre de communiquer aux gens du Roi l'état du procès de messire Olivier Du Menez, sieur de Lézurec, chevalier de Saint-Louis, contre le général de la paroisse de Ploaré, à la suite et diligence de sieur Jean Rosmeur, marguillier de l'église de cette paroisse ; — défaut au profit de Jean Piriou contre Hervé Marzin, Jean Fortin et Claude Tretout ; — ordre de descendre en l'étude de maître Du Boishardy, pour faire à ses frais la perquisition des sacs du procès de messire Sébastien de Penandreff, sieur de Kermahonnec, contre Marguerite Quintin ; — certifications de bannies à fin d'appropriement d'une maison dans la rue Orfèvre, à Quimper, acquise par Pierre Porquier et Marie Kerhervé, sa femme, de Gabriel Du Bosq de Saint-Thudy, écuyer.

B. 79. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1760. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Sentence qui condamne François Le Treut à payer une rente de 18 livres au général de la paroisse de Plomodiern ; — procès entre maître Guillaume Le Jadé, sieur de Kerustum, conseiller au Présidial, et Louis Le Guiriec, tuteur des enfants de Michel Tannau, domanier du lieu de Kersoc'h en Plomeur, au sujet du payement d'une rente due sur ce village ; — certification de bannies à fin d'adjudication d'un terrain appelé le « Parc de tout le monde, » situé en la paroisse de Saint-Mathieu à Quimper, et provenant de la succession vacante de Jean Le Mao ; — constitution de maître Lamarre comme procureur du sieur Jacques Paubert et demoiselle Cécile Bordier, contre dame Guillemette Le Coq, veuve de Julien Amette, avocat à la Cour ; — adjudication à la requête de maître Henri Charruel, avocat à la Cour, substitut du procureur général du Roi au Présidial de Quimper, régisseur de la succession vacante de noble homme Eutrope Porlodec, d'une rente convenancière de huit boisseaux et deux tiers de froment, huit et deux tiers merlus secs, et sa part proportionnelle de corvées, due sur le lieu de Kermaïero, en la paroisse de Beuzec-cap-Sizun, au fief du Roi ; — défaut au profit de Vincent Kerallun et Françoise Le Féé, sa femme, contre Henri Yvain ; — procès entre Pierre Le Guern, le sieur Guillier-Mumarnay et Yves Le Men, fabricien de l'église paroissiale de Ploaré, relativement à l'adjudication des rentes en grains dues à cette église.

B. 80. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1760-1761. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Certification de bannies à la requête de maître Tanguy Yvonnet, sieur du Run, conseiller du Roi et son avocat au siège présidial de Vannes, pour parvenir au bénéfice d'inventaire de la succession de maître Jacques Yvonnet, son père, procureur au Présidial de Quimper ; — procès entre Vincent Le Bossen, domanier du lieu de Lan, en Plovan, et Jean Billette, sieur de Kerouel, tuteur des enfants de messire François Mahé, sieur de Kerouan, issus de son mariage avec dame Lozeac'h, relativement à la succession de messire Sébastien Mahé, sieur de Kerouan, leur aïeul ; — défaut au profit de sieur Pierre Le Gonnidec, chirurgien-remetteur juré à Crozon, et le sieur Le Gonnidec, prêtre, contre Yves Capitaine et le général de Ploaré, à la suite et diligence d'Alain Nédellec, marguillier de l'église tréviale (succursale) du Juc'h ; — procès entre noble homme Pierre, Clément Caussy, manufacturier de faïences au bourg paroissial de Locmaria, près Quimper, messire Denis Berardier, prêtre, bachelier de Sorbonne, le sieur Baptiste Bérardier, son frère, et demoiselle Marie-Denise Bérardier, sa sœur, relativement à la reddition d'un compte de tutelle ; — défaut au profit de messire Toussaint Du Breil du Chalonge, chevalier de Saint-Michel, seigneur de La Claye, contre dame Jeanne de Landanet, veuve de M. Jean Le Forestier, sieur de Lesmadec, conseiller au Présidial de Quimper.

B. 81. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1761-1762. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Certification de bannies à fin d'appropriement d'une rente censive sur le lieu du Guermeur, paroisse de Ploncour, acquise de dame Marguerite Loheac, veuve de messire François Mahé, par François Guillaume Le Goazre, écuyer, sieur de Kervelegant, conseiller honoraire au Présidial de Quimper ; — défaut au profit de messire Jean de Keratry, chevalier, sieur de Kerodiern, Kerbrigent et autres lieux, héritier de Sébastien de Toulguengat, sieur de Lezalguen, contre Jacques-Marie Filly, écuyer, sieur de Lanvers ; — ordre à maître Du Boishardy de communiquer les pièces du procès de messire Charles Du Menez du Perennou, contre messire Charles Du Boisguchenne du Minven ; — procès entre Charles Le Bihan, notaire et procureur au Présidial, et Michel Piouph, boucher, relativement aux réparations à faire à une maison provenant de la succession vacante du sieur de Rogerie ; — sentence qui condamne maître Vallet, procureur de Corentin Billoart, écuyer, sieur de La Montellièr, en 100 livres d'amende, pour indue vexation, au profit de messire Guillaume de

Lagadec ; — défaut au profit de demoiselle Jeanne Blanchard de Villemoizan, contremaître Joseph Le Gorgeu, ancien procureur des créanciers du sieur d'Oixant ; — ordre de communiquer au procureur général du Roi et au fermier du domaine l'aveu de la terre de Kerguiffinec, fourni au Roi par noble homme Jean Le Bastard, sieur de Kerquiffinec.

B. 82. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1762. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Sentence qui condamne noble homme Simon Guillou, négociant à Pont-Croix, à payer la somme de 2,000 livres à honorable homme Hervé Mazéas, gouverneur de l'hôpital de cette ville ; — certification de bannies à fin d'appropriement d'un pré situé près de la fontaine de Notre-Dame, à Pont-Croix, acquis par noble homme Hiérôme Grivart, de Henri Guézennec et de demoiselle Hélène Guézennec-Guillou, sa femme ; — constitution de maître Féree comme procureur de messire Jean-François de Keratry, contre messire Jacques de Landanet ; — défaut au profit de S. A. S. Mgr le duc de Penthièvre, engagiste du domaine de Quimper, contre dame Guillemette Le Coq, veuve de Julien Amette, intervenant dans la cause Françoise Barjot de l'Ilette, dame du Plessix ; — certification de bannies à fin d'appropriement des droits réparatoires du lieu du Gibiten, en la paroisse de Beuzec-cap-Caval, acquis de Yves Le Pappe par Pierre l'Helguarc'h et Aliénor Le Calvez, sa femme ; — procès entre messire Claude Grimaud de Saint-Giraud, chanoine de la cathédrale de Quimper et titulaire de la chapellenie de Kerautret, et messire Nicolas Des Landes et dame Mauricette Du Menez sa femme, au sujet du bail des réparations de cette chapelle ; — défaut au profit du chapitre de Quimper, à la suite et diligence de messire René Des Cognets, son syndic, contre messire Jean Placide Billenois, recteur de la paroisse de Tregunc.

B. 83. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1762-1763. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Défaut au profit de Jean de Kernezne de Pennanec'h, écuyer, contre dame Marie Haude Du Châtel, marquise de La Roche et Coatarmoal, baronne de Laz, comtesse de Gournois, veuve de messire Hugues-Humbert Huchet, chevalier, comte de La Bédoière ; — renvoi à huitaine de la plaideoirie du procès du général de la paroisse de Ploaré, administrateur et conservateur des droits de l'hôpital de Chefdubois, à la suite et diligence du sieur Alain Le Guillou de Villemadec, son marguillier en charge, contre Jacques Ker dreac'h, avocat à la Cour, intervenant dans la cause Jean

Madezo et Joachim Grivard, sieur de Kerstrat, mari et procureur des droits de demoiselle Marie Madezo ; — procès entre le général de Goutesnach, à la suite et diligence de Tristan Nédellec, et demoiselle Catherine Le Cocq, veuve Launay-Trehan, poursuivant l'exécution des meubles de messire François Le Roux, ancien recteur de cette paroisse ; — certification de bannies à fin d'appropriement des droits réparatoires du lieu du Roz, paroisse de Poudergat, tenu à domaine sous le seigneur de Moëlien, acquis de Jean Pichavant et de Catherine Nicolas, sa femme, par maîtres Jacques-Raphaël Morvan et François L'Haridon, notaires et procureurs en la juridiction de Pont-Croix ; — défaut au profit du général de la paroisse d'Edern, à la suite et diligence de Jean Le Foll, fabricien en charge, contre Alain Gouzien.

B. 84. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1763-1764. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Renvoi du procès entre dame Françoise Aléno, femme de messire Charles de Raymond de Vars, commandant le bataillon garde-côtes du département de Crozon, dame Anne-Claude Aléno, femme de messire Charles Du Bois-guéenneuc, chevalier, sieur du Minven, messire François Aléno, chevalier, sieur de Saint-Alouarn, enseigne de vaisseau, fils de messire François Aléno, chevalier, sieur de Saint-Alouarn, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, et dame Marie de Kerret, veuve dudit sieur de Saint-Alouarn ; — lecture : d'une déclaration du Roi portant permission de faire circuler les grains, farines et légumes dans toute l'étendue du royaume, en exemption de tous droits, même de péage ; — de lettres patentes concernant la poursuite des biens vacants de la société et compagnie des Jésuites, et d'un arrêt de la Cour rendu sur les remontrances et conclusions du procureur général du Roi, qui ordonne la suppression d'un décret de l'Inquisition de Rome du 13 avril 1763, portant condamnation d'une ordonnance et instruction pastorale de Mgr l'évêque de Soissons ; — certification de bannies à fin d'appropriement de la terre de Kerc'hrom aux issues du village de Lestimbeac'h, en la paroisse de Beuzec-cap-Caval, relevant du proche fief de Keraneïzan, acquise d'Antoine Lodenet par René Lancou-dray et Jeanne Souron, sa femme ; — défaut au profit de Jacques Larnicol contre Louis Le Guriec.

B. 85. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1764-1765. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Certification de bannies à fin d'appropriement d'une rente domaniale sur un ramage de terre chaude, au champ

appelé Meziou Kervedal, en la trève de Saint-Guénolé, paroisse de Beuzec-cap-Caval, au fief du Minven, acquise de Bernard Durand et d'Anne Goallie, sa femme, par honnorable homme Michel Kerizit; — sentence qui condamne Marie-Anne Férec, veuve de Louis Le Bour, ancien maître des postes aux chevaux de la ville de Quimper, à payer une provision de 600 livres au profit de sieur Charles Le Poullain, maître architecte entrepreneur; — ordre de communiquer aux gens du Roi l'état du procès de noble homme Jean de La Roque, sieur de Trevaria, fermier des dîmes de l'évêque de Quimper, en la paroisse de Cazon, contre François Le Lay et Catherine Briec, sa femme; — certification de bannies à fin d'appropriement de diverses pièces de terres au lieu du Saoutennet, en la paroisse de Plogoff, acquises de Jean Ausquer, par René Dagorn et Marie Chever, sa femme; — procès entre dame Ursale Chiron, femme de Pierre-Corentin Malherbe de Quistinic, et maître François Le Villain, poursuivant d'appropriement; — ordre à maître Moreau de fournir ses défenses au procès de Charles Campion, sieur de Squividan, appelant de sentence rendue en la juridiction du marquisat de Pont-Croix, contre le sieur Simon Guillou; — défaut au profit de messire Jacques de Trédern, sieur de Lézérec, contre demoiselle Marie Le Corvaizier, veuve de maître Jacques Du Boishardy, procureur à Châteaulin.

B. 86. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1766. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Présentation de serment de maître Jacques-Nicolas Du Molin, en qualité de sénéchal de la juridiction du comté de Crozon; — défaut au profit de Sébastien Cariou contre Claude Ronarc'h et Marie Gioanee, sa femme; — sentence qui condamne Pierre de La Boixière, écuyer, sieur de Rulazaron, à payer la somme de 34 livres à noble homme Gilles Stévenot et à demoiselle Marie Eears, sa femme; — défaut au profit de noble homme Jean Guillier, sieur du Marnay, contre messire François Du Brieux, sieur de Treota; — certification de bannies à fin d'appropriement d'une pièce de terre vulgairement nommée le Jardin de tout le monde, avec les ruines d'une maison et vingt-quatre pieds d'arbres, acquise par le sieur Marin Blot, directeur des fermes de Bretagne au département de Quimper, du sieur Monnac, contrôleur des actes au bureau de cette ville et receveur du domaine engagé de la sénéchaussé de Quimper, stipulant pour Mgr le duc de Penthièvre; — défaut au profit de maître Yves Le Gouil, sieur de Kervengar, notaire et procureur au Présidial, directeur et administrateur de l'Hôpital de Sainte-Catherine, à Quimper, contre noble maître Michel, Marie Alexandre Laënnec, avocat à la Cour, tuteur

onéraire de messire René Du Menez de Lézurec, héritier d'autre messire Olivier Du Menez de Lézurec, son aïeul paternel.

B. 87. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1766-1767. — Minutes du greffe; causes ordinaires.

— Ordre à maître Charpentier, procureur, de produire ses défenses au procès de dame Marie Hingant, femme autorisée de messire René Hingant, chevalier, seigneur de Kerizac, héritier de dame Marie de Plœuc, comtesse de Kerizac, son aïeule, et dame Françoise de Plœuc, veuve de messire Charles de Tuomelin, chevalier, comte dudit lieu, contre Nicolas-Louis, marquis de Plœuc; — défaut au profit de Joseph-Marie Vergotz de Villeneuve, contre maître Jean de Grassy, sieur de Kerannoal, notaire et procureur à Crozon, et messire Antoine de Kerpaën, sieur de Kersalo; — sentence qui condamne noble maître Félix LeBlouc'h, sieur de Penanprat, à fournir dans le mois le compte de son administration de l'Hôpital général de la ville de Quimper; — défaut au profit du sieur Charles Poullain, architecte entrepreneur, contre messire Joseph de Lesparler, chevalier, sieur de Coataeric, émancipé de justice sous l'autorité de noble Joseph-Corentin de La Ruffie, capitaine aide-major gardes-côtes; — certification de bannies à fin d'appropriement d'une rente conyenancière sur le village de Kervogat, en la trève du Juc'h, paroisse de Ploaré, acquise de noble homme Abdon Bellinne, sieur de La Villegny, et demoiselle Madeleine Coulibœuf, sa femme, par demoiselle Marie-Renée Chevalier, femme de noble maître Vincent Auffret, sieur du Parc, avocat en Parlement.

B. 88. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1767-1768. — Minutes du greffe; causes ordinaires.

— Certification de bannies à fin d'appropriement d'héritages situés dans les paroisses d'Esquibien et de Plovan, acquis par noble homme Jean Davon, capitaine d'infanterie de milice gardes-côtes, au bataillon de Pont-Croix; — ordre d'enregistrer au greffe les lettres patentes relatives au règlement pour les assemblées des États du duché de Bretagne, données à Marly et à Compiègne le 29 mai et le 12 juillet 1767, plus trois arrêts de la Cour, dont le premier, du 17 juillet 1767, ordonne l'exécution de celui du 7 juin 1738, le second, du 17 août 1767, est relatif au serment à prêter par ceux qui exercent sans maîtrise des professions d'arts et métiers, et le troisième, du 30 juin 1767, enjoint à tous juges ayant droit de police sur les mesures de faire exécuter sous deux mois pour tout délai l'arrêt du 27 juillet 1757, concernant les mesures ma-

trices; — ordre de communiquer au gens du Roi l'état du procès de Yves et Pierre Coquin, contre messire Joseph Géhan, sieur de Launay, héritier de messire Corentin Le Roux, prêtre, docteur de Sorbonne, ancien recteur de la paroisse de Plougouven, évêché de Treguier; — procès entre messire François Robert, écuyer, mousquetaire de la première compagnie, héritier de Marie Robert, dame de Talhoët, contre dame Marie-Perrine de Coëtlogon, comtesse de Carné, messire Jean Du Vergier, chevalier, sieur de Kerhorlay, mari de dame Marie Du Couëdic, messire Jacques Du Cleuz, chevalier, marquis du Gage, messire Jacques de Bahuno, chevalier, sieur de Kerolain, et messire François de Penandreff, chevalier, sieur de Kerautret, au sujet de la succession de dame Marie de Visdeloup, veuve en premières noces du sieur Robert et en secondes noces du sieur comte Du Guy.

B. 89. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1768-1769. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Adjudication des biens provenant de la succession de demoiselle Corentine Demisit, veuve de maître Joseph Lubandre, sieur de La Boixière; — certification de bannies à fin d'appropriement des étages appelés Ty-Bras, Biderel, et l'ile Tudy, situés au bourg de la Magdeleine, en la paroisse de Plomeur, acquis de Marie Larnicol, par Jean Le Tanter et Anne Le Drczen, sa femme; — ordre de communiquer aux gens du Roi l'état du procès de messire Charles Du Bot, chevalier, comte du Grego, marquis de La Roche, contre Jean Le Douquet; — défaut au profit de Yves Jouan, écuyer, sieur de Kernoter, contre Corentin Jouan, écuyer, sieur de Rosanduc, sénéchal, alloué et lieutenant du marquisat de Pont-Croix; — procès entre messire Joseph de Kergarioù, chevalier, sieur de Coatilio, et dame Marie Des Fayes, sa femme, demandeurs en reddition de sacs, contre Guillaume Dumanoir, receveur des domaines de Bretagne, et dame Jeanne Le Bars, sa femme; — défaut au profit de Pierre Hascouët, demandeur en congément, contre Catherine Lanuel et Corentin Le Floc'h; — défaut au profit de messire Nicolas-Rosalie Magon, marquis de La Gervaisaie, contre messire Gilles-René Conen de Saint-Luc, conseiller au Parlement de Bretagne.

B. 90. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1769. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Sur les remontrances des gens du Roi que les murs du logement où se rend la justice menacent ruine, ordre à maître Yvonnet, conseiller au Présidial, de dresser procès-verbal de l'état desdits lieux, et nomination, en qualité d'experts,

des sieurs David et La Hubaudière, ingénieurs à Quimper; — procès entre le général de Douarnenez et Ploaré, à la suite et diligence du sieur Yvenou, fabricien en charge de la chapelle de Sainte-Hélène, au lieu et place du sieur Madezo fils, et le sieur Herlé Tutor, relativement à la reddition d'un compte de cette fabrique; — renvoi à la prochaine audience du procès entre messire Yves Cozie, vicaire perpétuel de la paroisse de Carnot, Jean Le Scouarnec, curé de la mère église de cette paroisse, Pierre Le Gall, curé de la trève (succursale) de Saint-Corentin, et messire Louis Le Normand de Faradon, chanoine théologal de Quimper, et, en cette qualité, curé primitif et gros décimateur de ladite paroisse de Carnot; — défaut au profit de Jeanne Nihuarne contre Nicolas Barré; — adjudication, à la requête du sieur Louis Le Nezet, négociant à Quimper, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Saint-Catherine de cette ville, du bail judiciaire des dîmes et gros fruits de la paroisse d'Ergué-Armel, appartenant audit Hotel-Dieu; — certification de bannies à fin d'appropriement des droits réparatoires du lieu de Stang-Ploncour, en la paroisse de Ploncour, acquis de Hervé Le Loeuff et Marie Nelou, par René Le Lay et Marie Kerfridix, sa femme.

B. 91. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1769-1770. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Procès entre messire Guillaume-Gabriel Gobert, recteur de la paroisse d'Esquibien, Louis Gobert, sieur de Kerbressio, avocat à la Cour, François de Malherbe, sieur de Quistinie, Guillaume Du Pays, sieur de Kernabat, et Jean Henry Du Pays, sieur du Guilly, relativement aux successions de maître Pierre Faget, conseiller, avocat du Roi au Présidial de Quimper, et de maître Henry Du Pays, sieur de Kernabat, avocat à la Cour; — défaut au profit de messire Jean-Louis Du Bot de Talhoët, contre demoiselle Jeanne Le Chenne, veuve du sieur Augustin Le Clainche et maître Augustin Le Clainche, avocat; — adjudication du manoir noble de Rulazaron, en la trève de Quillinen, paroisse de Briec, faite à la requête de noble homme Gilles Stévenot et demoiselle Marie Écars, sa femme; — certification de bannies à fin d'appropriement des droits réparatoires du lieu de Mesmeur, en la paroisse de Goulien, relevant de la seigneurie du sieur Porlodec, de Bordeaux, et en arrière-sief du domaine du Roi à Quimper, acquis de Jean de Guézennec par Mathieu Kerloc'h; — procès entre dame Charlotte de Raguideau de Stangallen, épouse de maître Joseph Le Guillou de Stangallen, sénéchal de Carhaix, et noble homme Charles de Raguideau et demoiselle Gabriel Brizel, sa femme, au sujet d'un partage; — sentence qui condamne messire Jean-Baptiste Champion de Cicé, évêque

d'Auxerre, abbé commendataire de l'abbaye de Landevennec, à payer la somme de 250 livres à messire Augustin Le Roy, recteur de la paroisse d'Édern.

B. 92. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets papier.

1770-1771. — Minutes du greffe ; causes ordinaires.
— Sentence qui condamne Jean Le Corec et Françoise Le Faon, sa femme, à payer à messire Guillaume de Lagadeck une rente de 5 combles froment scandil, 5 combles seigle et 5 combles avoine, due sur le lieu de Lanvern-Saint-Égarac ; — adjudication des droits réparatoires du lieu de Trégoneter, faite à la requête de François Fouqué, sieur de La Premaudière ; — déclaration de vacance de la succession de dame Marie-Éléonore Romain, veuve Dorigny, décédée dans les prisons de Quimper ; — procès entre messire Jean-Baptiste Desnoës, chanoine de l'église cathédrale de Cornouaille, et messire Laurent Du Breuil de Rays, abbé de Paimpont et de Saint-Jagu, au sujet de réparations à faire à la maison prébendale dudit sieur Desnoës ; — déclaration faite par messire Pierre de Rospic, chevalier, sieur de Trevien, capitaine général d'infanterie garde-côtes du bataillon de Pont-Croix, de renoncer aux priviléges accordés à la noblesse pendant la tenue des États, pour la poursuite d'un procès contre le général de la trêve (succursale) de Pont-Croix, paroisse de Beuzec-cap-Sizun, à la suite et diligence de noble homme Louis Tréhot, sieur de Clermont, receveur des fermes du Roi ; — certification de bannies à fin d'appropriement du lieu de Keranblendou, en la paroisse de Ploneour, acquis de la marquise de Beedelièvre par René Rannou, avocat en parlement, ancien lieutenant particulier du siège royal de l'amirauté de Quimper.

B. 93. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1771-1772. — Minutes du greffe ; causes ordinaires.
— Défaut au profit de messire Du Boishardy, procureur au Présidial, contre maître Glet Férec, syndic et ancien procureur des créanciers de la succession bénéficiaire de maître Grégoire Ansquer, avocat à la Cour et ancien syndic de la ville de Quimper ; — procès entre Mathurin Brunou et Louis Le Guillou, relativement à la tutelle des enfants de Guillaume Philippe et Adélice Mahé ; — adjudication du manoir de La Sandraie, en la paroisse de Rosnoën, faite à la requête de noble homme Vincent Pitot, négociant à Morlrix, et de Jeanne Corbet, sa femme, héritière de Guillaume Corbet, sieur de La Saudraie, son père ; — certification de bannies à fin d'appropriement d'une rente convenancière sur le lieu de Lez Plozévet, paroisse de Plozévet, acquise de Georges

Cadio, par noble homme François Keryaouen, sieur de Kerforn, et demoiselle Marie Riou, sa femme ; — ordre de communiquer aux gens du Roi l'état du procès de demoiselle René de Kerléan de Kerhuon contre messire Michel de Gouzillon, chevalier, sieur de Langongar, lieutenant des vaisseaux du Roi ; — défaut au profit du chapitre de Quimper, à la suite et diligence de messire Louis Le Normand, sieur du Faradon, chanoine théologal, contre noble messire René Goubin, sieur de Kerdaniel, avocat à la Cour, et nobles gens Jacques et Joseph Mazurier, négociants, fermiers de l'abbaye de Daoulas.

B. 94. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1772-1773. — Minutes du greffe ; causes ordinaires.
— Procès entre messire Charles-César Le Clerc, recteur et vicaire perpétuel de Plouguer et de Carhaix, et messire Honorat Jouan et Joachim Connau, prêtres, tant pour eux que pour les autres chanoines de l'église collégiale de Carhaix, au sujet des dîmes de ladite paroisse de Plouguer ; — sentence qui condamne Guillaume Kergoat à payer la somme de 56 livres à messire Louis Talhouet, sieur de Séverac, chanoine de la cathédrale de Quimper ; — procès entre Son Excellence frère Pons de Bonet, bailli de Fleury, chevalier profés, grand-croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ambassadeur extraordinaire de l'ordre de Malte près Sa Majesté Très-Chrétienne, commandeur de Bordeaux et des commanderies de La Feaillée, Pont-Melvez, le Faouet, Quimper et autres membres en dépendant, et dame Louise Denise Horellou, veuve de Joseph Torrec-Bassemaison, éuyer, sous-lieutenant par quartier de la grande vénérerie du Roi, relativement à la succession dudit sieur Torrec, intervenant dans la cause le sieur Duval-Legrès, tuteur de l'enfant mineur du feu sieur de Mesmeur Le Bastard, les sieurs de Kervazegant-Billoart, Dubois, Charles Gaillard, de Nevet, de Lagadek-Audibert, de Kerstrat-Grivard et de Silguy, avocat général au Parlement de Bretagne ; — ordre d'enregistrer un édit du Roi du 23 mars 1772, concernant les frais de procédures en matière criminelle dans les justices seigneuriales.

B. 95. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1772-1773. — Minutes du greffe ; causes ordinaires.
— Défaut au profit de dame Marie Le Mavic, veuve de Joseph Gazon, conseiller du Roi, receveur des fouages, vingtîèmes et capitaine de la noblesse de l'évêché de Cornouaille, contre messire Jean, Archambault, Provost de La Boixière, sieur de Boisbilly, chanoine et ancien trésorier de la cathédrale de Quimper, messire Le Borgne de Kernorvan,

abbé commendataire de La Meilleraie, chanoine honoraire de ladite cathédrale, et Joseph de Rothé, écuyer, ancien directeur de la Compagnie des Indes; — procès entre Henri Guéguen, demandeur en congément, contre Pierre Coreuff; — défaut au profit de noble homme Simon Perrier, seul imprimeur et libraire de l'évêché de Quimper, contre messire Jean de Kerguelen, chevalier, sieur de Penanjun, capitaine général garde-côtes, et Urbain Moreau, sieur de Rosançelin, héritier du sieur Bernard de Kerguelen, son frère utérin; — certification de bannies faites à la requête de messire Jacques Annibal de Farcy, chevalier, seigneur de Guillé, président à mortier à l'ancien Parlement de Bretagne, pour parvenir au bénéfice d'inventaire de la succession de messire Auguste de Farcy de Cuillé, évêque de Quimper; — constitution de maître Vallet comme procureur de Jean Larzul, contre demoiselle Nicolaze Le Sodec de Lescot; — défaut au profit de Jean Le Danzé, contre Alain Saouzannet.

B. 96. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1773-1774. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Défaut au profit du sieur Jean Bourguis, négociant à Brest, contre messire François Mahé de Kerouant, héritier de dame Anne Papias, son aïeule, messire Ignace Mahé, officier des vaisseaux du Roi, demoiselle Marie Égars, veuve du sieur Gilles Stévenot, dame Jeanne Urille de Kerveller, veuve de Sébastien de Raymond de Vars, écuyer, maître Julien Lé Thon, avocat à la Cour, ancien maire de Quimper, nobles gens Antoine Raby et Charles Cossoul, négociants et anciens maires de Brest, dame Françoise de Quelen de Kérochan, abbesse de Notre-Dame de Kerlot, à Quimper, et Madeleine Jadé, tous opposants et intervenant dans le bénéfice d'inventaire de la succession de ladite dame Papias; — sentence qui condamne messire Anonyme de Penthénio, chevalier, sieur de Cheffontaines, Trevien, le Loc'h et autres lieux, fils et cessionnaire des biens de dame Anne Meastrius de Pouldu, sa mère, à payer les arrérages d'un contrat de constitut à demoiselle Jacquette Kerlen, intervenant dans la cause dame Marie Le Gouverneur, veuve de messire Guillaume de Moucheron, lieutenant de vaisseau; — acte de la déclaration de maître Vallet, procureur du noble homme Jean-Louis Le Floch, sieur de Pougoazec, de payer la somme de 109 livres aux sieurs Gabriel et Jean Grocassant, négociants à Blaye, Jean Foucaut, négociant à Libourne, et à la fabrique de l'église collégiale de Pont-Croix; — ordre de communiquer aux gens du Roi l'état du procès de messire Louis, comte de Gabriac, et de messire Nicolas d'Argouges de Rennes, lieutenant colonel de dragons, chevalier de Saint-Louis, contre Toussaint Couen de Saint-Luc, évêque de Quimper.

B. 97. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1774-1776. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Défaut au profit de Pierre Mauviel, notaire royal à Carhaix, contre noble maître Pierre Proux, procureur du Roi de la Maîtrise des eaux et forêts de cette ville; — défense de plaider ailleurs qu'au Présidial faite à Yves Kerjoz, apelant de sentence rendue en la juridiction de la châtellenie de Kervent et Plessix-Porzay, en faveur de dame Françoise Du Châtel, épouse de messire Joseph Du Brieux; — procès entre Jacques Nédélec et Jean Guiziou, relativement à « un chemin de servitude » pour se rendre au pré dit Prat-Lar-Guilyvrec; — prestation de serment de maître Augustin Le Goazre de Kervélégan, avocat, en qualité de conseiller au siège présidial de Quimper, au lieu et place du sieur Jean Léon de Tréverret; — certification de bannies faites à la requête du sieur Boucher, négociant à Quimper, pour parvenir à la vente de diverses pièces de terre en la paroisse de Pouldergat; — ordre à maître Le Bescond, procureur, de communiquer ses titres au procès de dame Françoise de Carbonel de Canisy, comtesse de Forcalquier, marquise de Pont-Croix, dame du Quéméné et du Juch, contre messire François de Bahuno, sieur de Kerolain, Kermadeoua et des fiefs et seigneuries du Quéméné, intervenant dans la cause messire René-César de Carné, chevalier, sieur de Coatlogon, Charles, prince d'Aremberg, et Louise, princesse de La Mark, sa femme; — défaut au profit du général de la paroisse de Sizun, à la suite et diligence de Jean Soubigou et Hervé Pape, fabriciens en charge, contre messire Mahé de Trezeguer, recteur de cette paroisse.

B. 98. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1776-1778. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Prestation de serment de maître Aimery Laurent Allain, avocat en Parlement, sénéchal de Trezignidy et substitut du procureur général au siège royal de Châteaulin, en qualité de sénéchal, bailli et lieutenant de la juridiction du marquisat de Pont-Croix; — ordre de communiquer à maître Danguy, procureur, les sacs du procès de messire Toussaint Des Cognets, sieur de Correc, héritier de dame Mauricette Olyman de Kerneguez de Correc, sa mère, et de dame Claudine Olyman de Boisgée Le Bigot, sa tante, contre maître Le Guillou de Stangalen, sénéchal de Carhaix, intervenant dans la cause messire Jean de Kératry, héritier du sieur Le Coz de Bourgerel; — procès entre dame Anne de Robien, veuve de François Du Haffond, faisant tant pour elle que pour Jean Du Haffond, capitaine au régiment de Boulonnais-Infanterie, et pour Marie-Joseph

Du Haffond, lieutenant au régiment de Chartres-Infanterie, ses enfants, les sieurs Thomas Leach, banquier à Londres, Dupont de Fortin, négociant à Nantes, Charuel, négociant à Quimper, Tanguy Cozic, maître constructeur de navires, Tramblay, Dandigné, enseigne de vaisseau, Diodat Pape et compagnie, la dame Céleste Florimond d'Estiage, veuve de Gatien Jouanne de Lorrière, écuyer, chevalier de Saint-Louis, les sieurs Marin Blot, imprimeur libraire à Quimper, Jean-Baptiste Liebaest et frères, négociants à Blende, dame Magdelaine La Plaie, veuve du sieur Hyacinthe Deschiens, de la ville de La Rochelle, Claude Bréhier, négociant à Quimper, et Jean de Silguy, chevalier, sieur de Coëtirbescond, grand bailli de la noblesse de Cornouaille, relativement à la succession de Joseph Torrec, sieur de Basse-maison.

B. 99. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1779-1780. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Sentence qui condamne les propriétaires de Brennavelec, en la paroisse de Plevan, à fournir déclaration de leur tenue à messire Pierre de Rosnivinen, sieur du Treff, de Lescoulouarn, du Rible, etc. ; — ordre d'enregistrer les lettres patentes du 10 mars 1778, en interprétation des règlements sur la perception des droits de marque et de contrôle sur les ouvrages d'or et d'argent ; — défaut au profit de Jean Le Garo, contre Alain Calvez ; — ordre de communiquer au procureur du Roi l'état du procès du général de la paroisse de Locronan, en la personne de Jacques Le Doaré, marguillier en charge, contre dom Mathieu Genitor Testard Du Bois de Lavaut, prieur de Saint-Roian Des Bois ; — prestation de serment de François Le Guillou, en qualité de procureur au Présidial de Quimper ; — ordre d'enregistrer un arrêt de la Cour du 16 décembre 1779, qui enjoint « à tous les habitants des villes, bourgs et campagnes » de la province de Bretagne, d'aller ou d'envoyer au « secours dans tous les cas d'incendie, et à tous ceux qui « y assisteront de travailler suivant leurs forces, sous peine « de prison ; à cet effet, ordre est donné à chaque habi- « tant de se pourvoir d'un seau dans sa maison et de « mettre une chandelle sur sa fenêtre lorsque sonnera le « tocsin, dans toutes les villes non éclairées de la province, « notamment à Brest, sous peine de six sols d'amende ; » — défaut au profit de maître Hervé Heurté, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Quimper, contre messire Michel Andro, prêtre.

B. 100. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1780-1782. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Procès entre le sieur Louis Servais de Ligne et demoiselle

Marie Omnes de Toulgoat, les sieur Trehot Clermont et Kerifrès-Bargain, au sujet de l'appropriement d'un bien acquis par maître Lharidon, notaire et procureur à Pont-Croix ; — procès entre Jacques Charpentier, procureur, et messire Joseph-Aubert de Vineelles, mari et procureur des droits de dame Marie Torrec, relativement à la succession de Joseph Torrec Bassemaison, écuyer, sous-lieutenant de la vénérerie du Roi ; — défaut au profit de Théophile Huchet, sieur de Kerourien, contre Marguerite Madec, veuve du sieur Pouillier, et René Madec, écuyer, colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis ; — ordre de communiquer aux gens du Roi l'état du procès de messire Côme Jouraud, recteur de Saint-Michel-en-Grève, contre Jean Guyomar et Pierre Bollo ; — défaut au profit de messire Jean Du Breuil, chevalier, comte de Névet, contre dame Louise Horellon ; — renvoi à la prochaine audience des plaidoiries du procès de messire Charles Royou, recteur de Trébriant, licencié en théologie de la faculté de Paris, contre Marguerite Roscher et Pierre Tanguy, héritiers de messire Noël Roscher, curé de la trêve (succursale) du Moustoir ; — procès entre maître Jean Guermeur, avocat en Parlement, banquier expéditionnaire en cour de Rome, Hervé Guermeur, commis de la régie générale à Nantes, et dame Marie Guéguen, épouse du sieur Hérisson, au sujet de la tutelle des enfants de maître Tanguy Guéguen, ancien procureur au Présidial de Quimper ; — défaut au profit de Laurent Grou, maître perruquier, contre le sieur Le Droz, horloger, à Quimper.

B. 101. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1781-1782. — Minutes du greffe ; causes ordinaires. — Défaut au profit de messire François de Kervégant, contre maître Guillaume Audouyn, sieur du Cosquer, avocat en Parlement, maître Théophile-Marie Laennec, lieutenant particulier de l'amirauté de Quimper, et dame Michelle Guesdon, sa femme ; — procès entre Claude Le Pichon et demoiselle Olive Le Louarn, veuve de maître François Piriou, au sujet de la succession de Marie Calvez, aïeule de Jacques Le Louarn ; — défaut au profit de maître Pierre Férec, procureur au Présidial et en la juridiction des requaires de Quimper contre le sieur Sébastien Le Haas et demoiselle Jeanne Lappara, sa femme ; — procès : entre Yves Raphalen, poursuivant le congément d'une tenue au village de Kergoullou, en la paroisse de Pemeurit, contre Yves Le Berre et consorts ; — entre messire Adrien de Robien, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Mathieu-Fin-de-Terre, et les RR. PP. prieur et religieux, relativement aux réparations à faire aux bâtiments de cette abbaye ; — défaut au profit de Candide Le Carduner, veuve

de Guillaume Moren, contre Pierre Moren, le vieux, aïeul et tuteur de l'enfant mineur d'autre Pierre Moren; — vente, à la requête de messire Guillaume Le Siner, recteur de la paroisse de Beuzec-cap-Caval, de bestiaux provenant de la succession du sieur Julien Bernard de Baumont; — procès entre le sieur François Horellou de Kergoz, maître Pierre Danguy, procureur au Présidial, dame Louise Horellou, veuve du sieur Torrec-Bassemaison, demoiselle Élisabeth Horellou, veuve du sieur Denis Senglard de La Motte, et demoiselle Thérèse Gaudin, fille majeure, au sujet de la succession de demoiselle Marie Horellou, veuve Raby.

B. 102. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1783-1784. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Défaut au profit de messire Hyacinthe Dulaurent, chanoine de Quimper, vicaire général du diocèse, archidiacon de Poher, gros décimateur de la paroisse de Plonevez-du-Faou, contre Jacques Riou, du lieu de Stang-Goueziou; — vente à la requête de Guillaume Le Toullec, fabricien de la chapelle de Notre-Dame de Penhors, en la paroisse de Pouldreuzic, de droits réparatoires au lieu de Penhors-Grouvil, saisis sur François Le Guen et Marie Nicolas, sa femme; — défaut au profit du sieur Louis-Martin Lagranchie, chirurgien de la marine, et de dame Marie Jarrossier, sa femme, contre maître Olivier, Agathe, Ange Theven de Guéleran, procureur au siège royal de Lesneven; — procès entre messire Gilles Du Menez, chevalier, sieur de Lezurc'h, demandeur en retrait au nom de sa fille, contre messire Pierre, marquis de Kergarion, chevalier, sieur du Menez, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, commandant des gardes du pavillon amiral et gouverneur des villes, port et château de Lannion; — ordre à maître Coïc, procureur de maître Allour Le Berre, avocat en Parlement, de communiquer les titres du village de Meout à dame Marie-Barbe de Trémie, veuve de messire François Iguaice de Kermorial, chevalier, sieur de Kermorvan, Ker-daniel, etc., propriétaire des lieux de Tregalet et Kerbleustre; — sentence qui condamne Jean Le Hénaf à fournir à messire Hervé de Moëlien, sieur de Gouandour, chevalier de Saint-Louis, aveu et déclaration des héritages qu'il tient sous le fief de Logan.

B. 103. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1784-1785. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Certification de bannies pour la vacance de la succession de demoiselle Marie Guerrier, femme de feu sieur Yon Martinière; — ordre de communiquer aux gens du Roi,

l'état du procès de messire François Laost, recteur de la paroisse de Laudé, contre Jacques Julien, sieur de Vreville, héritier de feu messire Jean Audren, et le général de ladite paroisse, en la personne de Laurent Talarn; — renvoi à huitaine du procès du sieur Villette-Macé, fils et héritier de feu noble maître François Macé, avocat à la Cour, contre messire André Thevet, sieur de Lugeat, chevalier de Saint-Louis, et dame Marie de Harn de Villefort, sa femme, messire Jean de Maletête, sieur de Velley, conseiller au Parlement de Bourgogne, et dame Marie Des Haulles, sa femme, messire Joseph Billoart Des Salles, colonel d'infanterie, messire Léon Billoart, sieur de Kerlérec, capitaine à la suite des dragons, messire Corentin Billoart de Kervazégant, chevalier de Saint-Louis, et messire Hervé de Kerléan, sieur de Bonescat, et dame Renée de Lagadek, veuve de messire Guillaume de Lagadek, chevalier de Saint-Louis; — vente à la requête du procureur du Roi d'une maison en ruines, située près Saint-Marc, à Quimper, provenant de la succession vacante de Jeanne Cozie; — défaut au profit de noble maître Joseph Demizit, avocat en Parlement, ancien maire de Quimper, et en cette qualité gouverneur de la chapelle de Notre-Dame de la Cité au Gueodet, contre messire Kerret-Quillien.

B. 104. (Registre.) — In-folio, 450 feuillets, papier.

1785-1788. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Certification de bannies pour parvenir à la vente des droits réparatoires de la tenue Longés, au village de Lestlimbeac'h, saisis sur Pierre Le Loc'h et consorts, à la requête de messire Guillaume Du Verger de Kerhorlay, chef d'escadre des armées navales, chevalier de Saint-Louis; — défaut au profit de dame Hyacinthe-Thierry de La Prévalaye, épouse de messire Philippe Pautin, sieur de La Guerre, contre Jacques Salaün; — procès entre Michel Coupa et Olivier Le Cleac'h, au sujet du congément du lieu de Kernivilly, en la paroisse de Plomeur; — défaut au profit de noble homme Jean-Baptiste Le Breton, docteur médecine à Quimper, intervenant en la succession bénéficiaire de messire Étienne Hamon, recteur de la paroisse de Plovan, contre honorable homme Michel Philippe, aïeul maternel et tuteur de Guillaume Querou; — sentence qui condamne noble maître Gildas Coroller, avocat en Parlement, à fournir, dans le mois, un compte de la gestion par lui faite des biens de la succession du marquis de Plœuc, à messire Jean-Baptiste, comte de Botderu, sieur de Kerdreho, chevalier de Saint-Louis, mari et procureur des droits de dame Jeanne de Plœuc, et à messire François, marquis de Tinténiac, baron de Kymerc'h, chevalier de Saint-Louis, tuteur du marquis de Plœuc; —

défaut au profit du sieur Félix Porquier, contre le sieur Pierre Porquier, et dame Marie Porquier, veuve du sieur Veller.

B. 103. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1788-1789. — Minutes du greffe ; causes ordinaires.
— Déclaration de vacance de la succession de Jeanne Kézizit, veuve Bléomélen, décédée au lieu de Penneac'h, en la paroisse de Plogoff ; — prestation de serment de noble maître François Breñerc'h, avocat en Parlement, en qualité de sénéchal, alloué et lieutenant de la juridiction de la châtellenie de Daoulas, l'un des membres de la principauté de Léon ; — audience extraordinaire ; messire René de Botherel, procureur général, syndic des États de Bretagne a dit : « Dans l'affreux bouleversement qui menace d'une subversion totale la magistrature et les loix, qu'il n'est doux de contempler un sanctuaire de la justice que la force et la violence n'ont pas prophétisé. A Dieu ne plaise messieurs, que nous fassions à la Bretagne l'injure de penser, qu'il puisse jamais se trouver parmi nos concitoyens des hommes capables d'accepter des offices dont la création est une violation manifeste des loix constitutionnelles de la province. La façon de penser de la nation bretonne est si connue qu'il seroit sans doute impossible que des étrangers même osassent accepter de parcelles magistratures en Bretagne. Le public nous a appris que des agents de corruption cherchoient par leurs intrigues et leurs manœuvres, tout à la fois à dégrader la majesté du Souverain et à séduire ses peuples. Par une mauvaise foi la plus insigne ils insinuent que des ordres et des corps qui se dévouent pour la défense de la nation, ont pour objet de rejeter sur la portion la plus indigente les impôts dont on veut leur faire partager le fardeau. Dans un moment de désolation universelle où de nouveaux coups d'autorité annoncent le projet de prolonger aussi longtemps qu'il sera possible la surprise faite au Souverain, où le noble désir de porter la vérité au pied du trône est travesti dans un délit punissable par la perte de la liberté, où les députés de la noblesse bretonne sont enfermés à la Bastille, où des citoyens de la ville de Nantes et de celle de Rennes ont vu leurs demeures entourées de soldats et leur personne menacée d'un enlèvement scandaleux, pourrions-nous, messieurs, négliger aucunes des démarches propre à rassurer la confiance, à calmer les esprits et à prévenir une fermentation toujours dangereuse dans un temps où les loix sont sans vigueur et les tribunaux sans exercice? Nous venons donc, messieurs renouveler les protestations que nous avons déjà déposées dans votre sein, pour rassurer de

plus en plus le peuple breton et françois ; nous venons nous entourer de votre patriotisme et de votre zèle à maintenir les lois constitutives de la province. Un de ses droits les plus constants et qui résulte du texte même du contrat de la duchesse Anne et des articles 22 et 23 du contrat national, renouvelé à chaque tenue des États, est qu'il ne puisse se faire aucune mutation particulière, même pour bonne raison, aucune innovation dans l'administration de la justice sans le consentement des États; qu'aucun édit, qu'aucune déclaration, commission, arrêts du conseil et lettres patentes ne puissent avoir d'effet s'ils n'ont été consentis par les États et vérifiés par les cours souveraines de la province. En conséquence, nous, messire René de Botherel, procureur général syndic des États de Bretagne, déclarons persister dans toutes nos précédentes protestations et répéter notre opposition formelle à tout enregistrement et publication de toutes déclarations, lettres patentes, ordonnances et édits non consentis par les États et non vérifiés par les cours souveraines de la province, comme aussi à toutes lettres closes et arrêts du Conseil non revêtus des formes légales, à toutes formations unconstitutionals et installations de grands Bailliages de Présidiaux ou d'autres tribunaux, et généralement à tous actes contraires aux droits, franchises, libertés et immunités de la province, à peine contre les contrevenants d'être poursuivis comme infracteurs des loix anciennes du royaume, etc. » Maître Coroller, ancien avocat portant la parole pour les gens du Roi, absents, a dit : « Le procureur général syndic des États, ce noble et courageux citoyen, qui représente ici la nation bretonne, vient réclamer la conservation des priviléges de la province. Je ne m'attendois pas à l'honneur de réunir ma voix à la scienne. Doyen des avocats présents au barreau, c'est en cette qualité, en l'absence de MM. les gens du Roy, que je rends hommage aux principes vrais et patriotiques qu'il vient d'établir, principes sur lesquels on ne peut se permettre le doute le plus léger, pour peu que l'on soit instruit de l'histoire de notre province. Le consentement que nous allons donner pour Sa Majesté n'est point, messieurs, contraire à sa volonté, c'est-à-dire à sa volonté stable et permanente. Le meilleur des rois ne veut régner que par les loix. Il a lui-même sacré cette maxime dans la plus auguste des assemblées en disant : « Si veut la loi, si veut le Roi. » La volonté de la loi est donc la première et l'unique volonté du monarque. C'est en conséquence obéir au Souverain que d'obéir à sa volonté constante et réfléchie, c'est-à-dire à la volonté de la loi. J'ai l'honneur en conséquence de consentir pour MM. les gens du Roi, à ce qu'il lui soit

« décerné acte de sa remontrance, de ses réclamations et « de ses protestations. » Le siège décerne acte audit procureur général syndic de sa remontrance et de ses protestations.

B. 106. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1789. — Minutes du greffe; causes ordinaires. — Défaut au profit de messire Mathurin Blanchard, prêtre, recteur de la paroisse de Plouguer-Carhaix et chanoine de l'église tréviale (succursale) de Saint-Trémeur, contre messire Louis Jegouic, prêtre et chanoine de ladite église; — procès entre messire François-Xavier de Visdelou, chevalier, sieur de La Villettehart, Bienassis, La Goublaye, héritier de messire Jean Hubert, comte de La Massue, dame Françoise-Constance Du Boisbaudry, sa femme, appelant de sentence rendue en la juridiction de Kerbaro, et Alain Le Tymen; — vente du village de Lestreguiou, en la paroisse de Plomeur, faite à la requête de dame Marguerite Mcheu, veuve de sieur Gauder, maître en chirurgie, aïeule maternelle et tutrice de demoiselle Marie Toullemont, fille du sieur Corentin Toullemont et de dame Marguerite Gauder; — procès entre Michel Tanneau, demandeur en congément, et Louis Béréhouc et Catherine Souron, sa femme; — ordre d'enregistrer trois proclamations du Roi : la première, du 25 octobre 1789, portant sanction d'un décret de l'Assemblée Nationale concernant les passeports et les suppléants des députés; la seconde, du 27 octobre 1789, qui surseoit à toute convocation de provinces et États, et la troisième, du 27 octobre 1789, sur le décret de l'Assemblée Nationale portant que nulle convocation ou autre assemblée par ordre ne pourra avoir lieu; — procès entre Élisabeth Le Gac, demanderesse en congément du lieu du Cosquer, en Briec, et les sieurs de Keroulas, Delécluse et Kergoz-Horellou.

B. 107. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1783-1784. — Minutes du greffe ; plaid généraux de la Sénéchaussée de Quimper. — Certifications de bannies à fin d'appropriement : d'une rente convenancière sur le lieu de Pors-an-Cosquer, en la paroisse de Tréoultré-Penmarc'h, acquise par le sieur Pierre Boucher, négociant à Quimper, de dame Françoise-Augustine Frollo, veuve de noble homme Nicolas-René Furic de Kerguiffnant; — du fonds du lieu noble de Trohinel, en la paroisse de Plozévet, au fief de Pont-Croix, acquis des sieur et dame de Beaumanoir par messire Charles Du Plessis de Grenédan; — des droits réparatoires du manoir de Penanten et Coat-ar-Bail, en Lanvern, acquis de Maurice Hélou,

eianne Guennec, sa femme, et Guillaume Le Pendu, par Jacques Le Marhallac'h et Anne Kerphiat, sa femme; — d'une rente domaniale sur le lieu de Keramoen, en la paroisse de Tréogat, acquise de René Le Goff par Yves Cosquer et Françoise Kergueren, sa femme; — d'héritages situés au lieu de Keranmarc, en la paroisse de Briec, acquis par messire Jacques Marchais et dame Mélanie Le Boucher, sa femme, de messire Robert Tous-saint de Kernezne et de dame Jeanne de Lesquin, sa femme; — d'une rente -domaniale sur le lieu roturier de Kerilliss-Treorda, vulgairement appelé Leur-Illis, en la paroisse de Lanvern, acquise par dame Béatrice Bourdin, veuve de noble homme Julien Barbé, sieur de Maisonneuve, de dame Magdeleine-Nicolas Du Val, femme de messire Florentin Du Laurent, capitaine au régiment de Foix-infanterie; — d'une maison, rue de la Vieille-Cobue, à Quimper, acquise par messire Jean-Hervé de Silguy, chevalier, sieur de Coatirbescond, grand bailli d'épée de la noblesse de l'évêché de Quimper, dame Françoise de Bois-soulan, sa femme, et dame Louise Le Gendre, veuve de feu noble maître Charles-Thomas Bulot, docteur en médecine, conseiller médecin du Roi à Quimper, de dame Marie-Anne Le Traon, veuve de noble homme Jean-Jacques Le Planche, ancien receveur des fermes de Bretagne et négociant à Douarnenez; — des terres, fiefs et seigneuries de Coetfao et Pratauras, droit de haute, moyenne et basse justice, droit de chasse, de bouteillage, de sonnerie de cornes et de perceptions d'œufs à Quimper, acquis de maître Joseph Jarnier, avocat en parlement, faisant pour le duc et la duchesse d'Arremberg, par messire René de Madec, colonel d'infanterie et chevalier de Saint-Louis.

B. 108. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1785-1789. — Minutes du greffe ; plaid généraux de la Sénéchaussée de Quimper. — Huissiers du siège : Robert Coroller et Louis Draoullec; — sergents féodés : le président de Châteaugiron, pour la sergenterie de Pratarstang, représenté par maître L'Haridon; la comtesse de Grénédan, pour la terre de Lestialla, représentée par maître Gaillard; les héritiers du sieur de Keraneizan, pour la terre de Kerbleustre, représentés par maître Desnos; les héritiers du sieur de Bienassis, pour la terre Kerlaouénan, représentés par maître Vallet; l'abbesse de Kerlot, pour la terre de Quence'heloarec, représentée par maître Vallet; les héritiers du sieur de Mezanlez, pour les terres de Kergastel et Kergonou, représentés par maître Cuzou; les héritiers du sieur Du Parc-Hamon, pour la terre et seigneurie de Brice, représentés par maître Le Bescond; les héritiers du sieur de Minven, pour la terre de Que-

Iern, représentés par maître Calloc'h ; les héritiers du sieur Tremeneuc-Gourcuff, pour la terre de Pendreff, représentés par maître Le Bescond ; les héritiers du sieur Saint-Père-Baude, pour la terre du Pont, premier ménant de la cour, représenté par maître Le Bescond ; la comtesse de Forcalquier, pour la terre de Quéménet, seconde ménante de la cour, représentée par maître Cuzon ; la comtesse de Forcalquier, pour la terre du Juc'h, troisième ménante de la cour, représentée par maître Cuzon ; — procureurs présents : Hervé Piriou, Clet Lamarre, Michel Le Ballenois, Jacques Calloc'h, François Chauvel, René Coïc, Pierre Le Corre, Pierre Mellez, Jérôme Le Siner, Jacques Robin, Jean Jézéquel, François Le Guillou, Louis Le Moyn, Nicolas Danielou, Joseph Le Bour ; — notaires présents : Jean Moreau, Yves Le Bihan des Garennes, Alain Bouguen, Mathieu Maubras, René Millour, Pierre Moullec, Jacques Le Hars, Grégoire Pierre, René Kernilis, Corentin Le Hir, Gabriel Kernevez, Jean Verrye, Charles Furic, Joseph Kerinec, Mathieu Thalamot, Jacques Arnoult, Jean Danielou, Mathias Le Berre, Jean Gourmelen, Guillaume Herpeu.

B. 109. (Registre.) — In-4°, 118 feuillets, papier.

1724-1729. — Minutes du greffe ; distribution des procès ordinaires. — Messire Jacques Butaut, chevalier, seigneur de Marzan, conseiller au Parlement de Bretagne, contre Charles Cossoul et Anne Després, sa femme ; — messire Jean de Menez, sieur de Tronevezee, contre Guy de Kerguelen, écuyer, sieur de Kermatheano ; — le sieur Raoult, supérieur du séminaire, contre le sieur de Kergoat Du Guilly ; — messire Jean Morice, vicaire de Carhaix, contre messire Guillaume Thoër, recteur de Plovan ; — noble homme Pierre Richer, sieur de Keriou, contre Anne Richer de Penanvén ; — Anne Pedro, veuve du sieur Gilles Éon, contre Thépault Cariou ; — la dame Avril, dame de Kermorvan Le Pape, contre messire François Areno, sieur de Saint-Alouarn ; — Joseph Bothorel contre Germain Bothorel ; — Joseph Le Prédour, sieur de Quillien, contre Prigent Mazo ; — François Hucher contre Jacques de Keratry, écuyer ; — messire Paul Sinquen contre la demoiselle Daniel de Kersaux ; — maître Jean-Baptiste de La Bourdonnaye Du Cleuzio, contre la dame Milhette ; — messire Gilles Gestin, sieur de Penanrun, contre dame Marie-Anne de Botmeur, veuve du sieur de La Marche ; — Daniel Goaragner, contre Daniel Le Theo ; — dame Renée de Carbonel de Forcalquier, contre la dame Du Disquay.

B. 110. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1725-1726. — Minutes du greffe ; causes d'appel-

lations. — Revoi des plaidoiries du procès de demoiselle Jeanne Coatpehan, veuve du sieur Pierre Descomps, contre noble homme Guillaume David, négociant à Bordeaux ; — ordre à maître Audoin, procureur de messire Claude de Guer, chevalier, marquis de Pontcallec, de rétablir les sacs de son procès contre messire Jacques de Keratry, sieur dudit lieu ; — défaut au profit de maître Joseph Le Gall, sieur de La Villeneuve, avocat à la Cour, contre Jean Chrétien, écuyer, sieur du Chef de l'Étang ; — procès entre noble homme Jean Bigeaud, sieur du Quellenec, et maître Mathurin Dumoulin, procureur des créanciers de la succession du sieur Belair-Bigeaud ; — prestation de serment de maître Thomas Doucen en qualité de procureur au siège présidial ; — procès entre messire Guillaume Men-guy, recteur de Ploncour-Is-Trez, diocèse de Léon, le général de ladite paroisse et maître Yves Léon, sieur de Kervern, avocat à la Cour, relativement à la succession du sieur Léon, vivant recteur de la même paroisse ; — ordre de communiquer au parquet l'état du procès de François Le Gonidec et Magdeleine Meillart, sa femme, contre Jean et Jeanne Meillart, frère et sœur ; — défaut au profit de messire François d'Ernothon, demandeur en reddition de sacs, contre maître Joseph Bougeant, procureur d'Ignace de Kerguëlen, écuyer ; — prestation de serment des sieurs Marias et Lamarre, marchands, en qualité d'appréciateurs des grains vendus aux marchés de la ville de Quimper ; — délai de huitaine accordé à maître Corbet, procureur du sieur Jacques Givard, marchand, contre Marie Du Stangier, dame de Kerdaniel.

B. 111. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1726-1727. — Minutes du greffe ; causes d'appellations. — Prestation de serment du sieur de Chef-Dubois Le Beeq en qualité de régisseur du greffe du Présidial de Quimper ; — défaut au profit de maître Hervé Keriennez, fermier général des revenus de la vicomté du Faou, Irvillac et Logonna, fondé aux droits de maître Médard Castin, son prédécesseur, à la suite et diligence de noble homme Louis Pérard, sieur de Kersula, son receveur, contre Guillaume Salaün, appelant de sentence rendue en la juridiction de ladite vicomté ; — ordre de communiquer aux gens du Roi l'état du procès de dame Renée de Kerouartz, veuve de messire François de Kerguiziau, chevalier, sieur de Kervasdoué, contre messire Charles Joudren, prêtre habitué en la trêve de Locmaria ; — renvoi à la prochaine audience du procès du général de Ploaré et Douarnenez contre messire Guillaume de La Boixière, docteur en théologie, chanoine de la cathédrale de Quimper, Joseph de Belingant, docteur de Sorbonne, recteur de la paroisse de

Plouvin, en Léon, et messire François de La Fruglaye de Kervers, recteur de Crozon, officier de Cornouaille ; — sur la remontrance des gens du Roi que les chemins qui mènent à la ville de Quimper sont devenus impraticables « par les débordements d'eaux qui sont tombées par torrents dans les orages et tempêtes qui règnent depuis plusieurs jours, » le siège ordonne « qu'il sera travaillé à la réparation desdits chemins à la manière accoutumée, par l'aide des habitants des lieux circonvoisins, et fait défenses aux propriétaires des terres qui joignent lesdits chemins d'empêcher l'écoulement des eaux dans leurs douves, fossés ou champs, ni de boucher les canaux, à peine de 10 livres d'amende, et permet d'en ouvrir de nouveaux où besoin sera. »

B. 112. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1727-1728. — Minutes du greffe ; causes d'appellations. — Défaut au profit du procureur du Roi, demandeur de son office, contre le sieur Guyardet de Loyant ; — ordre à maître Le Bescond, procureur de Germain Mallegol, de rendre les sacs de son procès contre dame Marie Clec'h, veuve de Jean-Louis Pie, écuyer, sieur de La Janière ; — procès entre messire Jean Seraudour, ancien recteur de Motreff, contre messire Joseph Quelen, recteur de ladite paroisse, relativement à un partage de dîmes ; — entre Julienne du Guerneur, dame de Kerscao, et maître Jacques Heussaff d'Oixand, appelant de sentence rendue en la juridiction du Quéméné, au sujet de la succession du sieur abbé du Corroarc'h, frère de ladite dame ; — sentence qui condamne demoiselle Yvonne de Grassy à faire une pension provisoire de 200 livres à Jean de Grassy, sieur de Keramoal, appelant de sentence rendue en la juridiction du Guellevain et les Salles ; — renvoi au parquet des gens du Roi du procès de Yves Thomas et Marie Morvan, sa femme, contre messire Urbain de Quelen, chevalier, sieur de Kerohant, appelant de sentence rendue en la juridiction d'Irvillac et Logonna ; — constitution de maître Guéguen comme procureur de François Boucher et Yves Le Dantec, contre le sieur Hervé Cessou, appelant de sentence rendue en la juridiction de Lesneven ; — ordre de communiquer aux gens du Roi l'état du procès de messire Michel Thépault, recteur de Kernouez, contre le général de cette paroisse, en la personne de Laurent Donnarz, procureur terrier en charge.

B. 113. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1728-1729. — Minutes du greffe ; causes d'appellations. — Procès entre le sieur Jean Le Goüil, négociant, appelant de sentence rendue en la juridiction de Pont-Croix, et Yves

Rogel, relativement à une saisie de bestiaux faite sur ledit Rogel ; — ordre à maître Decourt, procureur, de produire ses pièces au procès d'Antoine Pellarly, écuyer, et François Du Boys, appelant de sentence rendue en la juridiction du Plessy-Ergué-Armel, contre le sieur Gabriel de Billy et demoiselle Louise Tréguier, sa femme ; — défaut au profit de Guillaume Uguen, appelant de sentence rendue en la juridiction royale de Lesneven contre Jean Falc'hun ; — ordre de communiquer aux gens du Roi l'état du procès de Noël Le Quelvennec, marchand, contre Joseph Le Forestier, écuyer, sieur de Kerosven ; — procès entre messire Jean Morvan, messire Sébastien de Kermenguy, sieur de Kerazan, et messire Louis-Armand Du Plessis, due de Richelieu, vicomte du Faon, seigneur de La Villeneuve, châtelain d'Irvillac et Logonna, au sujet de la succession de messire Hervé Huon, sieur de La Roehenoire ; — ordre de descendre en l'étude de maître Lucas, procureur, pour rechercher les sacs du procès des RR. PP. Jésuites du séminaire royal de la marine, à Brest, contre Jean Merret ; — renvoi à la prochaine audience du procès de Guillaume Tournel, contre Pierre L'Ellouet et Marie L'Helgoualc'h, sa femme, appelant de sentence rendue en la juridiction abbatiale du Relec ; — défaut au profit de dame Mathurine de Carné, veuve de messire Charles de Kermenno, vivant conseiller au Parlement de Bretagne, héritière de messire Guy de Carné, vicomte de Cohignac, baron de Kerliver, Russervo, sieur de Kerbriant, Kerverzau, etc., contre le général de la paroisse de Châteauneuf.

B. 114. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1729-1731. — Minutes du greffe ; causes d'appellations. — Constitution de maître Le Gorgeu comme procureur de Yves Audren, tuteur des mineurs de Gilles Poulsac, appelant de sentence rendue au siège royal de Carhaix, contre messire Sébastien de Moëlien, chevalier, sieur de Tronjolly ; — délai de trois jours accordé à maître Gallou, procureur, pour rendre les sacs du procès de François Folgard contre Philippe Menesguen, appelant de sentence rendue en la juridiction du comté de Crozon et annexes ; — ordre d'enregistrer deux déclarations du Roi : l'une du 2 août 1729, qui établit des peines contre les contrebandiers ; l'autre du 11 août 1729, qui proroge jusqu'au 1^{er} septembre 1730 l'attribution donnée aux juridictions consulaires pour connaître des faillites et banqueroutes ; — ordre à maître Huchet, procureur d'Yves Heydon, de rendre les sacs de son procès contre messire André de Bouvens Du Bois de La Roche, clerc tonsuré ; — renvoi au parquet du procès de Michel Lozac'h et femme contre Martin Le Pelleter ; — ordre à maître Buisson, procureur, de représenter la sen-

tence rendue en la juridiction de La Roche et baronnie de Laz, au profit de Louis Caugant contre Pierre Le Guillou et Françoise Jaouen, sa femme ; — ordre de communiquer aux gens du Roi l'état du procès de messire Pierre Bousquier, prêtre, contre demoiselle Anne Alain ; — défaut au profit de Jean Perreman contre François Herou, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Lesneven.

B. 113. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1731-1733. — Minutes du greffe ; causes d'appellations. — Sentence qui condamne Hervé Mazé et Marie Ségalen, sa femme, à payer la somme de 60 livres à Claude de Quillevere, écuyer, et à dame Jeanne Paris, sa femme ; — constitution de maître Lamarre comme procureur de Guillaume Gloaguen, contre Alain Le Berre ; — défaut au profit de Pierre Collas, écuyer, contre Françoise Le Bris ; — commandement à maître Lièvre, procureur de Jean Dagorn, de produire dans trois jours ses titres contre Guillemette Caudan ; — défaut au profit de Jean Le Favenneec, contre messire François de Penandre, héritier de dame Jeanne Le Goazre, sa mère ; — renvoi au parquet du procès de dame Marguerite Millon, contre dame Gilonne de Quellen ; — défaut au profit d'Antoine-Charlotte de Villeneuve, dame de La Boixière, contre messire Jacques de Kémard et le général de la paroisse de Ploujean, en la personne de Jean Le Bescond ; — confirmation d'une sentence de la Cour rendue au profit de dame Anne Sioc'hau, procuratrice de Laurent Sioc'hau, écuyer, sieur de La Paluc, son mari, conseiller du Roi et son sénéchal au siège de Morlaix, contre messire Jean de Trogoff, sieur de Kerelcan ; — ordre de communiquer aux gens du Roi le procès du général de Kernilis en la personne d'honorable homme Christophe Larsonneur, trésorier de la fabrique de cette paroisse, contre le sieur Guyomar, recteur dudit Kernillis ; — défaut au profit du sieur Le Troadec, l'un des héritiers du sieur Olivier Du Rufflay, sieur de La Cornilière, appelant de sentence rendue en la juridiction royale de Morlaix contre noble homme François Pautonnier, sieur de Rueneuve.

B. 116. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1733-1734. — Minutes du greffe ; causes d'appellations. — Procès entre messire Jean Pouffouin, pourvu en cour de Rome du bénéfice cure de la paroisse de Treflez, évêché de Léon, et messire Maurice Kerlidou, prêtre, se disant pourvu du même bénéfice sur démission, par l'évêque de Léon ; — commandement à maître Hucher, procureur de messire Joseph Le Dourguy, recteur de Meillars, de remettre son sac dans trois jours à maître Ricou, procureur de

Robert Poulain, écuyer, sieur de Ponlo ; — reprise du procès de demoiselle Marcé Scoarnec, autorisée de justice sur le refus de noble homme Thomas de La Lande, son mari, et faisant pour noble homme Olivier Le Scoarnee, sieur de Boismenez, son frère, héritier du sieur Pomelec, appelant de sentence de la juridiction de Névet, contre messire Jean de Franquetot, comte de Coigny, et dame Marie de Névet, sa femme ; — confirmation d'une sentence rendue par la Cour royale de Morlaix, au profit de Marguerite Le Bras, veuve de Julien L'Hervéau, contre Jean Le Borgne, menuisier ; — ordre de communiquer aux gens du Roi le procès de maître Joseph Guénolé Merle, sieur de Kernotter, contre Henri Le Chalony et Élisabeth Huet, sa mère, appelant de sentence rendue en la juridiction de Concarneau ; — procès entre le sieur René Julac, ancien écrivain du Roi au port de Brest, appelant de sentence rendue en la juridiction de Daoulas, et Mathurin Le Bras, au sujet de la succession de Claudine Le Bras ; — défaut au profit de maître Thérésien Flaguay, procureur au Présidial, contre noble homme François Chauvet, sieur de Kerbiquet.

B. 117. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1734-1735. — Minutes du greffe ; causes d'appellations. — Procès : de sieur Louis de Kerdellant, contre Robert Halléguen, appelant de sentence rendue en la juridiction de Daoulas ; — de frère Jacques Mottay, prêtre, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, prieur et recteur de Saint-Thomas de Landerneau, agrégé de l'abbaye de Daoulas, pourvu de la cure de Ploudiry, contre Charles de L'Abbaye, se prétendant recteur de la même paroisse de Ploudiry ; — de maître Tanguy Hervé et demoiselle Jeanne Le Hars, sa femme, contre Alain Carre, appelant de sentence rendue en la juridiction de Concarneau ; — de messire Olivier Le Deauguer, sieur de Kerautret, contre Jean Le Mao et consorts ; — de noble homme Michel Rolland de La Noë, avocat à la Cour, contre maître Thérésien Flaguay, procureur du sieur et demoiselle Keranpez Bouriquen ; — de Jean Du Brieuc, écuyer, contre demoiselle Marie Le Guen ; — de maître Jean de Boishardy, sieur de Poulmorgant, procureur au siège royal de Châteaulin, contre Yves Le Guillou et Barthélémy Hascoët, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Châteaulin ; — de noble homme Guillaume Gueguen, sieur de Kermorvan, sénéchal de la juridiction de Kerven et Plessix-Porzay, contre messire Jacques Du Disquay, sieur de Kervent, appelant de sentence rendue en la juridiction du Quénénet ; — de Louis Soliman et Joseph Rivoalen, maîtres charpentiers, contre messire René Le Gallie, recteur de Trebabu, en Léon, messire Charles de Kermenno Gouzillon, héritier de Sébastien Gouzillon, son

père, et messire Jean-François de Kerjan, mari et procureur des droits de dame Suzanne Mol de Kerjan.

B. 418. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1735-1737. — Minutes du greffe ; causes d'appellations. — Yves Le Bihan contre Yves Derrien, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Châteaulin ; — Claude Hémery de Boismarin, écuyer, gentilhomme de la grande vénerie du Roi, mari et procureur des droits de dame Françoise de Nazeau, contre René-André Boussinau, écuyer, sieur de La Salle ; — Anne Le Gall, appelant de sentence rendue en la juridiction de Kerharo contre demoiselle Mauricette de Ploëuc, dame de Guilguiffin ; — demoiselle Charlotte Lamarre, veuve de noble homme François Huelvan, vivant sieur de Kernezne, contre Michel Le Bras ; — maître Grégoire Olivraine, greffier de la juridiction de Pont-Croix, et demoiselle Jeanne Chenay, sa femme, contre dame Catherine Larroux, dame du Veillenriec ; — Étienne Nicolas, Marguerite Guéaolé, sa femme, et Jean Le Queneudec, appelant de sentence rendue en la juridiction de Pont-Croix, contre noble homme Jacques Porlodoc, sieur de Lauvarzin ; — Jeanne Le Miossee, veuve de Jacques Goulard, appelant de sentence rendue en la juridiction du prieuré de Locmaria, contre Jean Barbier, aubergiste ; — noble homme Julien Le Mavic, sieur de Kerranguen, contre Thomas Martin, procureur de Jacques et François Girard ; — maître Julien Thomas, sieur de Belair, contre Yves Thépault ; — prestation de serment de maître Germain Guesdon en qualité de conseiller, juge criminel au Présidial de Quimper, et de maître Louis André, sieur de Le Hee, comme conseiller au même siège.

B. 419. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1737-1738. — Minutes du greffe ; causes d'appellations. — Louis Le March contre Thomas Martin, procureur de Louis Kervelleant ; — Nicodème Le Mauguen, contre demoiselle Marie Morvan et le sieur Ferrey, son mari ; — Alexandre Floc'h, appelant de sentence rendue en la juridiction de la Châteigneraie, contre Yves Christien et Pierre Le Saulx ; — noble homme François Fortin, négociant à Pont-Croix, appelant de sentence rendue en la juridiction du marquisat de Pont-Croix, contre demoiselle Anne Le Duc, veuve de maître Yves Morvan ; — messire François de Derval, chevalier, sieur dudit lieu et de Kergoz, contre maître Joseph Le Jadé, procureur du comte de La Mark ; — le sieur Daniel Fréron, mari et procureur des droits de demoiselle Françoise Campion, sa femme, contre Thomas Le Cleac'h, notaire et procureur en la juridiction

du Pont, et demoiselle Marie Campion, sa femme ; — Marie Lozenay, femme du sieur Noël Le Diraison, marchand à Pleyben, contre Hervé Le Bideau, tuteur des mineurs de Robert Jézégabel et Marie Le Bideau, appelant de sentence rendue en la juridiction du Pont ; — messire Martin Quéméner, prêtre, faisant pour Hervé Le Hir et Servais Cozien, contre François Thépault, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Brest ; — Gabriel Poulain, écuyer, sieur de Kerantret, contre Nicolas Quillien et Marie Sendeller, sa femme ; — Yves Le Quinquis, procureur terrien de la paroisse d'Irvillac, contre frère Jacques Léon, prêtre, chanoine de Daoulas, prieur-recteur de ladite paroisse.

B. 420. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1738-1739. — Minutes du greffe ; causes d'appellations. — Louis Guitot, appelant de sentence rendue en la juridiction du Pont, contre Henri Le Minor et Vincent Le Faou ; — maître Nicolas Le Chevalier, général et d'armes, appelant de sentence rendue en la juridiction royale de Châteaulin, contre maître François Poullaee, procureur en ladite juridiction ; — maître Guillaume Le Joncour et demoiselle Philippe de Hauteville, sa femme, prenant fait et cause pour Jean Kernillis, appelant de sentence rendue en la juridiction du marquisat de Kerharo, contre Jean Hascoët, Guillaume Ansquer et Joseph Gourlaouen, héritiers de feu autre Jean Hascoët ; — messire Guillaume Bizien, prêtre, contre dame Élisabeth Prado, veuve de noble homme Charles Le Dall, sieur de Keréon, appelant de sentence rendue en la juridiction du marquisat de La Roche et baronne de Laz ; — maître Julien Thomas, sieur de Belair, contre messire Jacques de Lezormel, sieur de Keraudren ; — le sieur Charles Guyomer, mari et procureur des droits de demoiselle Marguerite Longen, contre Pierre Lapara, marchand poêlier, et la demoiselle Pedea, veuve du sieur Velleon ; — noble homme Hiérôme Le Tullier, sieur du Carpont, appelant de sentence rendue en la juridiction royale de Léon, à Lesneven, contre Marguerite Le Drof et Charles Prat, son fils ; — Jean Kernours, appelant de sentence rendue en la Cour de Châteaulin, contre maître Jacques Le Jadé, procureur de Gilles Paul ; — dame Jeanne de Menez, veuve de Jean Pépin, écuyer, sieur de Guilheriven, contre Olivier Du Menez, sieur de Lezurec.

B. 421. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1739-1740. — Minutes du greffe ; causes d'appellations. — Demoiselle Thérèse Touchard, veuve du sieur Dubois, appelant de sentence rendue en la Cour royale de

Carhaix, contre Guillaume Largoat ; — demoiselle Marie-Jeanne Meunier, femme du sieur Jean Vigier, contre maître Tanguy de Keroulas, sieur de Cohar ; — le sieur Gilles Gautier, contre Alain Bodillis ; — Jacques Helgoualc'h, contre le sieur de La Boutardaie ; — Corentin Kerallun, tisserant, appelant de sentence rendue en la juridiction de La Roche et Laz, contre Grégoire Le Moal, cabaretier au bourg de Guellevain ; — dame Anne Le Bailly, femme de messire François Du Brieuc, contre Jean Le Gonnidec ; — demoiselle Marie-Monique de L'Abbaye, femme du sieur Boislève, contre le sieur Jacques Bussier ; — ordre d'enregistrer une déclaration du Roi du 23 décembre 1738, portant que les sentences de police qui prononceraient des condamnations d'amende au profit de Sa Majesté seront exécutées nonobstant l'appel ; — Tanguy de Crec'hqueraut, écuyer, contre Yves et René Le Gall, appelant de sentence rendue en la juridiction royale de Châteauneuf, Le Huelgoat et Landeleau ; — Jean Graveran, appelant d'appointement rendu en la juridiction de Crozon, contre René Fourdillis ; — Joseph Le Gorgeu, notaire royal et procureur au Présidial, contre messire Corentin Du Couedic, chevalier, sieur de Kergoaler, tuteur de l'enfant mineur du premier mariage de feu messire Louis Des Hayeux, sieur de Kerhuel.

B. 122. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1740-1742. — Minutes du greffe ; causes d'appellations. — Maître Jean-Bernard Bouriquen, avocat à la Cour, appelant de sentence rendue en la juridiction de Crozon, contre noble homme Étienne Farci et dame Marguerite David, sa femme ; — maître Henri Gargadennec, appelant de sentence rendue en la juridiction de Kerharo, contre Étienne Le Coroller ; — Jean et Vincent le Floc'hlay, appelant de sentence de la juridiction de La Roche et Laz, contre Noël Merrien et Louis Le Gall ; — le général de la paroisse de Beuzec-cap-Sizun, à la suite et diligence de Pierre Filly, contre Jacques Gouzien ; — maître Jean-Baptiste Larcher, avocat à la Cour, contre Sébastien Calvez et Jeanne Guéguenniat, sa femme ; — Charles Cleuziou, meunier, contre maître Mathurin Balay, procureur au siège royal de Châteaulin ; — Marie Morvan contre maître Maurice Lourgouilloux ; — René Daoulas contre Jacques Hellouet ; — François Maledan contre Joseph Salaün ; — François Huezegat contre Joseph Flécher ; — Guillaume Frollo, sieur de Kerlivio, avocat à la Cour, et dame Jeanne Moreau, sa femme, héritière de Jean Moreau, sieur de Trevare, contre les Cordeliers de Quimper, en la personne de R. P. Maugué ; — demoiselle Marie Du Boishardy, veuve du sieur Rospidal, contre maître Simon Horellou,

procureur de demoiselle Élizabeth Le Prédour, veuve du sieur Corbet ; — les RR. PP. Carmes de Carhaix contre Joseph Le Gorgeu, procureur de Michel Le Calonnec.

B. 123. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1742-1743. — Minutes du greffe ; causes d'appellations. — Messire Guillaume Bizien, prêtre, contre noble homme Grégoire Le Guillou, sieur du Runiou, avocat à la Cour ; — noble homme Yves Perrot, sieur de Kerolivier, administrateur de l'hôpital Saint-Jean de Pont-l'Abbé, contre demoiselle Gabrielle Brizel ; — Gilles Le Postec et Anne Landrevet contre Jacques Rannou et Jeanne Guéguen, sa femme ; — Louis Glorner, fabricien de l'église tréviale (succursale) de la Forêt, paroisse de Fouenant, contre Jean Héloret ; — Yves Morvan et Anne Le Balacon, sa femme, contre Sébastien Le Pétillon ; — le chapitre de Quimper contre Yves Le Branec ; — messire Jean-René Gourio Du Mesmeur, prêtre-recteur de Brest, contre messire Gilles Navarre, aumônier du château de Brest ; — maître Jean Guéguen, notaire royal, contre Henri Le Moallic et Marie Blot, sa femme ; — maître Georges Rennot, sieur de Trevignon, contre Louis Guittot ; — maître Thomas Martin, notaire et procureur au Présidial de Quimper, contre maître Charles Porcher, sieur de Kerollivier ; — Jean Herlédan et Catherine Capitaine, sa femme, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Concarneau, contre maître Louis Alain Squiriou, notaire royal ; — Françoise Le Gourlé contre maître Guy Ricou, procureur d'Alain Dervé ; — maître Pierre Gueno, notaire à Glomel, contre Jean Le Bescond ; — Jeanne Vignole, veuve de Pierre Blot, contre Françoise et messire Louis Faget, prêtre ; — demoiselle Marie Ollivier, veuve de maître Jacques Le Gallou, procureur au Présidial, contre Marie-Josèphe Du Disquay, dame du Brieux.

B. 124. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1743-1745. — Minutes du greffe ; causes d'appellations. — Catherine Credou, veuve de Philippe Kernevez, contre maître Thomas Martin, procureur d'Alain Le Masson ; — le sieur Gilles Bréard de La Pérelle contre Vincent de Crec'hquerault, écuyer ; — maître Joseph Le Gorgeu, notaire royal et procureur, et Jeanne Guidou, femme séparée de biens de Jean Guyomarc'h, contre maître Charles-Joseph Perrault, notaire et procureur au siège royal de Carhaix, et maître François Poureelet, sieur de Beauverger, avocat à la Cour ; — demoiselle Françoise Lerouein, veuve de noble homme Guillaume Guéguen, sieur de Penanrun, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Château

neuf, contre demoiselle Suzanne de Carné; — demoiselle Magdeleine Riou de Peufeuntean contre messire Joseph de Lancelin, sieur de Tromelin; — René Morvan et Jean Rohou contre messire Nicolas Porlodec, vicaire de la paroisse de Plonevez-du-Faou; — Yves Richard contre maître Eustache Corhalnay, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Concarneau; — le sieur François Thomas, marchand de vins, fermier du prieuré de Lampaul, appelant de sentence du siège royal de Brest, contre Arnol Peton et Catherine Brentec'h, sa femme; — Gilles Le Jeune contre Jean Kerlogot, fabrique de l'église de Colloroc; — maître Jean Lucas, procureur au Présidial, en privé et en qualité d'économie de la succession vacante de noble homme René Le Boyer, sieur de Roslan, contre maître René Le Mineur, ancien procureur, et demoiselle Suzanne Le Mineur, veuve de maître Charles Lozeac'h, sieur de Grand-Pré.

B. 123. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1745-1747. — Minutes du greffe; causes d'appellations. — Messire François Calvez, recteur de la paroisse de Plouzelembre, contre les sieurs Carn; — demoiselle Marie Roudault, veuve de maître Claude Berthou de Lannuzien, procureur au siège royal de Lesneven, contre le sieur François Le Gall, appelant de sentence rendue audit siège; — maître Clet Ferec, procureur au Présidial, contre maître Joseph-Hyacinthe Raoul, sieur de Mezanven; — Guillaume Le Bosser, meunier, contre Louis Kergrist; — demoiselle Marie-Anne Le Dourguy, dame de Kerdanet, contre le général de la paroisse de Meillars, en la personne de Hervé Pichavant; — l'hôpital Saint-Yves de Pont-Croix, en la personne de Simon Plouhinec, son gouverneur, administrateur des revenus de la chapelle de Locbriat, contre Guillaume Le Bis; — Michel Ozanne contre demoiselle Marie-Françoise Buisson; — noble homme Jacques-Léon, sieur de Kercadiou, contre noble homme Philippe Ballenoy, sieur du Plessix; — demoiselle Marie Rigonnier de L'Estang, femme de noble homme René de La Chapelle; — dame Anne Palud, femme de maître Joseph Le Prédour, sieur de Quillien, avocat à la Cour, contre le sieur François Dumoulin et noble homme Laurent Palud, sieur de Kervoazec; — maître Henri Charnet, avocat en Parlement, administrateur de l'hôpital général de Quimper, contre Guillaume Cadiou; — messire Jean de Kerpaën, sieur de Kersalo, contre maître Jean-Louis Kerret, tuteur des mineurs de Jean-Joseph de Grassy, écuyer, sieur de Keramoal.

B. 126. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1747-1749. — Minutes du greffe; causes d'appella-

tions. — Laurent Le Moine, fabricien de l'église de Kersuntun, contre messire Louis Blanchard, recteur de la paroisse du Faouët; — Julien Caoudal contre messire Gilles Le Rousseau, sieur de Villepierre; — demoiselle Marguerite Thomas, marchande, contre demoiselle Guillemette Audonin; — François Le Moal, prêtre, contre Hierôme Le Tavennec; — messire Jacques de Quelen, chevalier, sieur de Kerohan, contre maître Joseph Le Gorgen, procureur de François Bohé; — René Le Corre et Jeanne Le Moan, sa femme, contre Jean Bonnars et le général de la paroisse de Primelen; — Étienne Gentric contre Guillaume Pichou; — Yves Le Chossec et Gilles Rolland, contre noble homme Théophile Le Postec, sieur de Ville; — maître Louis Le Clec'h, sieur de Kerrès, contre Henri Grasanvot; — maître Jean Riou, sieur de Kerangal, notaire et procureur à Pont-l'Abbé, contre Yves Le Bihan; — demoiselle Jeanne Madezo, appelant de sentence rendue en la juridiction de Névet et Pouldavid, contre Anne Brélivet et demoiselle Marie Le Guen, veuve du sieur Daniel de Kerdreac'h; — maître René Chauvain, sieur de Pratmaria, notaire et procureur à Douarnenez, appelant de sentence de la juridiction de l'île Tristan et Douarnenez, contre René Faven, meunier; — messire Michel Guidal, prêtre, contre Hervé Le Baud et maître Michel Le Bescond, sieur de Coatpong, procureur à Châteaulin; — honorable homme Guillaume Le Cann, fabricien principal de Saint-Pierre, paroisse de Hanvec, contre François Morvan.

B. 127. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1749-1750. — Minutes du greffe; causes d'appellations. — Jean Ély, appelant de sentence rendue en la juridiction du Pont-l'Abbé, contre Robert Jézégabel; — messire François Thomas, recteur de la paroisse de Pluguffan, contre Jean Pervez et Marguerite Seznec, sa femme, appelant d'ordonnance rendue en la juridiction du Quéménet; — Antoine Le Moign contre Guillaume Nedellec; — messire Jacques Rolland, recteur de la paroisse de Saint-Coullitz, contre Yves Poulmarch'h; — maître André Le Breton, notaire et procureur à Plouescat, contre maître Guillaume Lamarre, procureur des sieurs de Kermellec, de Kersean et de Kerguvelen; — demoiselle Marguerite Le Bihan de Kermorvan, appelant de sentence rendue en la juridiction du Bodister, contre messire François Guillou, prêtre, et Yves Lozac'h; — noble homme Gilles Stevennot, marchand de draps à Quimper, et demoiselle Marie Écard, sa femme, contre messire Vincent Tanguy de Crec'hquerault; — maître Yves Le Gouil, sieur de Kervengar, notaire royal et procureur au Présidial, contre Jean Campion, tuteur de la fille mineure de feu François Hervé, de son mariage avec Marie Guillou; — maître Vincent Lharidon, procureur au

Présidial, contre maître Jacques Choppeau, sieur de Kerango, notaire royal et procureur à Concarneau ; — dame Louise Yvonne de Kerguz de Trofagan, religieuse de la communauté de l'Union chrétienne du Sacré-Cœur de Jésus, à Brest, contre maître Guillaume Quinquis, sieur du Plessix, notaire et procureur au Faou.

B. 128. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1751-1754. — Minutes du greffe ; causes d'appellations. — Louis Tronelin et Marguerite Le Bescou, sa femme, appelant d'appointement rendu en la Cour royale de Carhaix, contre Jérôme Le Joncour ; — demoiselle Françoise-Renée Le Dot, veuve de maître Jacques Giraudet, contre Jeanne-Renée Toullec, femme de maître Julien Rousseau, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Lesneven ; — le sieur Nicolas Moreau, contre maître Mathieu Du Boishardy, procureur de Sébastien Camus ; — maître Jacques Chatton, avocat à la Cour, contre Barbe Le Cosquer, veuve de Corentin Folcalvez ; — Hervé Roignant contre Robert Lauchec ; — Jeanne Le Brenner, femme du sieur Gardinois, contre maître Joseph Henry, notaire et procureur au siège de Châteaulin ; — demoiselle Gabrielle Le Duff contre maître Pierre Capitaine, sieur du Boisdaniel, appelant de sentence rendue en la juridiction royale de Concarneau ; — Jean Olivier contre maître Mathieu Guezno, sieur de Botsey, procureur à Carhaix ; — François Mauviel, maître perruquier, contre maître Charles Perrault, notaire en la juridiction royale de Carhaix, appelant de sentence rendue en ladite Cour ; — noble homme Michel Le Loutre, sieur de Pré, receveur des domaines du Roi à Châteaulin, contre Nicolas Piriou, appelant de sentence rendue au siège royal de Châteaulin ; — Pierre Ropars contre Louis David ; — Louise Coffec, contre Jean Liminie et Marie Lhostis, sa femme ; — demoiselle Marie Gouezou, veuve de maître Tanguy Daunou, général et d'armes au Présidial, contre maître Guillaume Collin, sergent royal à Châteauneuf, et messire Bernard Faujour, recteur de la paroisse de Quilliou.

B. 129. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1754-1758. — Minutes du greffe ; causes d'appellations. — Honorable homme Vincent Guillerin contre Jean Kerenep, Jean Huet et Marguerite Le Bras, sa femme ; — François Broquet, écuyer, et demoiselle Françoise Broquet, sa sœur, contre noble homme Jean Lannus, banquier à Morlaix, et demoiselle Marie Le Gourhant, veuve du sieur Nicolas Baron ; — dame Guillemette Le Cocq, veuve de Julien Ammette, contre noble homme Pierre Gobert, sieur

de Kerautel ; — le sieur Guillaume Crosse contre messire Florentin Le Rouge et dame Marie Ansquer, sa femme ; — noble maître Joseph Le Gourlaix, sénéchal de Lanrivaïn, contre maître Guillaume-Augustin Mathieu, procureur d'Anne Jollis, veuve de Julien Le Dérédee ; — Vennoe Le Guillou, marguillier de la paroisse de Plouhinec, contre Pierre Stéphan ; — maître Nicolas Loédon, sieur de Keromen, consignataire de Concarneau et procureur au Présidial, contre messire Sébastien-Marie Le Jumeau, sieur de Kercaradec ; — Hervé-Gabriel Daniel, sieur de Leignerroux, tant « en privé » que comme tuteur des enfants de son mariage avec Catherine Fagan, contre messire Sébastien Mahé, chevalier, sieur de Kerrouan ; — Jean Lannédern contre Jean Morvan ; — demoiselle Françoise Arnoult, veuve de maître Jacques Guyomar, notaire royal, et Corentin Le Clorennec, contre Mathurin Le Gall ; — le sieur François Dagorn contre Michel Le Lan, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Carhaix.

B. 130. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1758-1759. — Minutes du greffe ; causes d'appellations. — Corentin Clorennec contre Jean Flageux et Marie Guitot, sa femme ; — Noël Hervé contre Jean Coativy, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Morlaix ; — Magloire Le Moulinec, appelant de sentence de la Cour de Châteaulin, contre Thomas Kergoat ; — Guillaume Le Roi et Marie Le Faou, sa femme, contre Pierre Quelen, appelant de sentence rendue en la juridiction du marquisat de La Roche et baronnie de Laz ; — Michel Argouarc'h contre Jeanne Nicolas, veuve de Jacques Stot, et Charles Stot, son fils, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Morlaix ; — noble homme Julien Thibodeau, employé aux fermes de Bretagne au département de Huelgoat, contre maître Salomon Le Guillou, notaire et procureur en différentes juridictions, appelant de sentence rendue en la Cour de Châteauneuf ; — messire Alain-Louis de Guernizac, chevalier, sieur de Kerham, appelant de sentence rendue en la juridiction royale de Brest, contre dame Michelle Marion, veuve d'Augustin Mahé, écuyer, sieur de Trézéguer ; — René Tréguier et Gabriel Gestin contre François Riou ; — dame Marie-Célestine de Lesguen contre François Kermoux, ancien meunier du moulin Pen ; — messire Yves Baller, diacre, contre Louise Le Mével, veuve d'Alain Le Roi, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Carhaix.

B. 131. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1759-1761. — Minutes du greffe ; causes d'appella-

tions ; — Yves Bodilis, demandeur en règlement de taxe, contre René Bozec ; — François Vergos, veuf de Marie Le Baot, héritier de feu François Le Baot, contre Yves Le Page, appelant de sentence rendue en la juridiction de l'ancienne châtellenie de Daoulas ; — Jean Billuette, sieur de Kerrouel, tuteur des enfants mineurs de messire Corentin Mahé, sieur de Kerouan, de son mariage avec dame Jeanne Lohéac, héritiers de feu messire Sébastien Mahé, chevalier, sieur de Kerouan, leur aïeul paternel, contre Alain Kerguelen ; — Joseph Dilasser et Catherine Thomas, sa femme, appelant de sentence rendue en la juridiction royale de Lanmeur, contre Guillaume Bideau ; — dame Mauricette Le Roi, veuve de messire Guillaume-Marie Godefroy, sieur du Run, lieutenant au régiment de dragons d'Orléans, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Morlaix ; — Joseph-Corentin de La Russie, sieur de Saint-Antoine, contre Jacques Le Quéré, Toussaint Rivoal et Jacques Capitaine, héritiers de défunte Noëlle Le Quéré ; — maître Jacques Charpentier, notaire royal et procureur au Présidial, administrateur en charge de l'Hôtel-Dieu de Sainte-Catherine, de Quimper, contre Marie Duparc, Jean Sevaër, se disant acquéreur de certains matériaux provenant d'une maison en la rue Neuve de cette ville, François Rizoul et Jean Bouguet, abienneurs dépositaires établis à la garde desdits matériaux séquestrés.

B. 132. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1761-1762. — Minutes du greffe ; causes d'appellations. — Le sieur Pierre Ferec, fils et héritier d'Hervé Ferec, contre Charles Poullain ; — Laurent Le Beuzit, en privé, et faisant pour son gendre René Le Beuzit, contre maître Nicolas Guégot, notaire royal à Morlaix, appelant de sentence rendue en la Cour royale de cette ville ; — Alain Nédélec, fabricien de l'église tréviale du Juc'h, en la paroisse de Ploaré, contre Yves Kernilis et Yves Heinon, appelant de sentence rendue en la juridiction de Pont-Croix ; — Yves Lavenant, appelant, tant comme de juge incompté qu'autrement, d'ordonnance rendue en la juridiction de la Châteigneraie, contre Pierre Quelen ; — Thurien Cosqueric et Marguerite Tanguy, sa femme, contre Catherine Dhervé, veuve de Guillaume Le Chalony ; — demoiselle Catherine Wors, veuve du sieur Paul Pelardy, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Brest, contre Jeanne Riou, veuve de Vincent Le Moal ; — Louis Le Bour contre messire Jean-Julien Le Bour, recteur de Saint-Ronan ; — François de Peuseunentio, chevalier, marquis de Cheffontaines, héritier de dame Marie de Ginguené, sa mère, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Concarneau, contre Guillaume Le Maître ; — messire Nicolas Bellégou,

curé de la paroisse de Melgven, contre Yves Bellégou, appelant d'appointement rendu en la juridiction du marquisat de La Roche et baronnie de Laz.

B. 133. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1763-1764. — Minutes du greffe ; causes d'appellations. — Yves Le Plouzenec, Yves Le Louarn et François Marzin, appelant de sentence rendue en la juridiction de la châtellenie de Kervent et Plessix-Porzay, contre Alain Laouénan, meunier ; — demoiselle Marie Lhermite, veuve du sieur Fraboulet, contre dame Catherine Le Stobec, veuve du sieur Le Cholennec, lieutenant de vaisseau, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Brest ; — Michel et Laurent Mauduit, maçons, contre Charles Poullen, architecte ; — demoiselle Marie Loédon, héritière de feu maître Nicolas Loédon, procureur au Présidial, contre Brigitte Le Mao, veuve de Corentin Le Fleuter ; — noble homme Pierre Le Moyne, sieur de Maisonneuve, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Châteaulin, contre noble homme Michel Vaudry ; — Miliau Thomas et Marie Guézennec, sa femme, appelant de sentence rendue en la juridiction de Pont-Croix, contre noble homme Tanguy-Hervé Guermeur, négociant à Tréboul ; — maître Jacques Royou, sieur de Penanrun, procureur fiscal en la juridiction du Pont, et noble maître Yves-Marie Royou, sieur de Kerliczec, avocat en Parlement, contre Guillaume Hémon et Guillaume Le Hénaff ; — demoiselle Jeanne Treussart contre Yves Le Moullec ; — demoiselle Jeanne Goudouin, veuve du sieur Faustelle, marchand à Morlaix, contre dame Catherine-Dorothée de Rickman de Reetz, femme de messire Adrien Desnaux Surcl, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment des grenadiers royaux, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Morlaix.

B. 134. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1764-1767. — Minutes du greffe ; causes d'appellations. — Le général de la trêve (succursale) de Saint-Raimond d'Audierne, en la personne du sieur Charles Guézno Botsey, marguillier en charge, contre noble homme Guillaume Dumanoir, mari et procureur des droits de Jeanne Blaize, sa femme, et Étiennette Le Bars de Menez-Bihan ; — les religieux Cordeliers de Quimper contre Guillaume Bacon et Renée Le Guillou, sa femme ; — messire Guillaume Lamarre, prêtre, fils et seul héritier de maître G. Lamarre, procureur au Présidial, contre Guillaume Floch ; — demoiselle Françoise Cottard, contre Guillaume Le Roux ; — messire Ronan Jaoua Du Beaudiez, sieur du Rest, du Meznou, de La Motte, etc., capitaine général des milices gardes-côtes

de Saint-Ronan, contre Laurent Le Gléau et Pierre Simon, marguilliers de la paroisse de Plouzané, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Brest ; — Louis Herpe, contre Yves Le Page ; — le général de la paroisse de Saint-Mathieu de Quimper, en la personne de maître Bernard Démizit, avocat en Parlement de Paris, son marguillier en charge, contre Urbain-Sylvestre Moreau, sieur de Rosanceelin, héritier au maternel de feu messire Bernard de Kerguelen, son frère utérin ; — messire Olivier Tromeur, curé de la paroisse de Loqueffret, appelant de sentence rendue au siège royal de Châteauneuf, Huelgoat et Landeleau, contre Yves Landré et Jeanne Jacq, sa femme.

B. 135. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1767-1769. — Minutes du greffe ; causes d'appellations. — Charles Bérubé, sieur de Costatin, négociant à Brest, appelant de sentence rendue au siège royal de cette ville, contre le sieur François Fontaine, conseiller de la ville et communauté de Brest ; — maître Pierre Geslin, notaire royal à Châteaulin, contre Guillaume Le Menez et Martin Boguin, appelant de sentence rendue en la Cour royale de cette ville ; — le sieur Michel Kerizit, négociant à Audierne, contre Hervé Le Moal, veuve de Marie Thalamot ; — François Huon, écuyer, sieur de Kerilliau, et honorables gens Jean Marrec et Prigent Lousaouis contre Hamon Caroff, Goulveu Le Becq et Mathieu Le Rest ; — le général de Ploaré, en la personne de Pierre Le Marrec, son marguillier en charge, contre écuyer Antoine Du Laurent, sieur de La Barre ; — Jean Le Clec'h contre Jean Le Goascoz ; — maître Charles Gaillard, procureur au Présidial, contre le sieur Mathurin Maistral et demoiselle Marie Boucher, sa femme ; — Guillaume Fitamant contre Corentin Le Breton, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Châteaulin ; — maître François Gestin, procureur en la juridiction abbatiale de Landevennec, et demoiselle Marie Le Doll, sa femme, marchande, contre Michel Tauniou ; — maître Jean-Baptiste Boucher, notaire royal et procureur à Brest, contre demoiselle Périne Maubuchon, femme du sieur Michel Danger.

B. 136. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1769-1771. — Minutes du greffe ; causes d'appellations. — Jacques Lucas, marchand de cidre, contre Guillaume Hernin, menuisier, Jean Corler, cordonnier, Jacques Grall et Germain Huet, rouleurs, et le sieur Nicolas Poullier de Keraziou ; — Jean Morvan, fermier du moulin de La Forest, et Marie Louarn, veuve de Jean Beccam, boulangère à Quimper, contre Jean Nicot, fermier du moulin au due

de cette ville ; — le sieur Sébastien Le Hars contre demoiselle Marie Gueriton, veuve Coquerel ; — maître René Favenne, sergent royal, contre Yves Le Page, appelant de sentence rendue en la juridiction royale de Châteaulin ; — Jean-François Le Forestier, sieur de Lesmadelc, contre Pierre Canevet ; — messire Jean Léostie, recteur de Porspoder, évêché de Léon, contre Jean Alençon ; — le sieur Pierre-Isidore Poux, maître horloger à Brest, appelant de sentence rendue au siège royal de cette ville, contre le sieur Jérôme Mouton ; — Guillaume Laurent et Christophe Bleas contre Guillaume Auffret, fils et héritier d'Henri Auffret, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Léon à Lesnenen ; — le sieur Joseph Blan Rolland, marchand épicier à Brest, et demoiselle Marie Rolland, sa femme, fille et héritière de dame Isabelle Kervarec, veuve en dernières noces du sieur Harnet, employé dans les fermes du Roi, contre Jean Cann, appelant de sentence rendue en la juridiction d'Irvillac et Logonna ; — maître Clet Ferec, procureur au Présidial, contre le général de la paroisse d'Elliant, en la personne d'Yves Hostiou, fabricien en charge.

B. 137. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1771-1772. — Minutes du greffe ; causes d'appellations. — Dame Louise Cainche, veuve de feu noble maître Corentin Parquer, procureur du Roi à Concarneau, appelant de sentence rendue en la Cour royale de cette ville, contre noble maître Mathieu Poupon, avocat en Parlement de Paris, substitut du procureur général du Roi audit siège ; — les Cordeliers du couvent de Saint-François de Quimper contre Yves Le Branquec et Nicolas Le Breton ; — Gabriel Goueznou, écuyer, sieur de Kerdour, Kerlagatu, Kervastal et autres lieux, contre Bertrand Lucas, veuve de Jérôme Cœur ; — Pierre Briand, seul héritier d'Olive Briand, sa sœur, contre Jacques Filly, écuyer, sieur de Lanvers ; — Yves Galaine, fils d'Hervé Galaine, contre Hervé Jobart ; — François Penarun, appelant de sentence rendue en la juridiction du marquisat de Pont-Croix, contre Catherine Pelisson ; — maître Claude Le Normand, sieur de Kervo, notaire et procureur au siège de Gourin, contre François Royant, appelant de sentence rendue audit siège ; — messire Guillaume Le Garrec, prêtre, contre le sieur Le Moign ; — maître Jean Buisson, sieur de Kerbiquet, demoiselle Antoinette Buisson de Basseville, maître Jean Mittard, noble maître Jean Guernieur, avocat à la Cour, mari de demoiselle Françoise Buisson, et la dame Dupays, dame de Saint-Thomas de Villeneuve, tous héritiers de demoiselle Josephe Buisson, veuve de maître Yves Le Gouil, notaire et procureur au Présidial, contre Joseph Le Guer,

tuteur des enfants de son mariage avec Marguerite Le Droff, et Jacques Le Biban, tuteur des enfants de Joseph Le Biban et Françoise Le Forest, sa femme.

B. 138. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1772-1774. — Minutes du greffe ; causes d'appellations. — Maître Pierre Cuzon, procureur et notaire au Présidial, contre Jacques Le Guillou ; — Jacques Le Sévellec contre Hervé Meillars et Nicolas Morvan ; — Marie Pencreac'h, contre Jacques Castellan, maître maçon ; — noble homme Jean Rosmeur et demoiselle Anne Madezo, sa femme, appelant de sentence rendue en la juridiction de l'île Tristan et Douarnenez, contre noble homme Simon Guillou ; — Pierre Marzin, fagiste d'un moulin en Landudec, contre François Courtay, tenancier des tenues, René-Julien et Henri Nicolas, à Kergouy, au bourg de Pouldrenzic ; — messire Pierre Bourel, curé de Lanmeur, appelant de sentence rendue au siège royal de Morlaix, contre Pierre Bodeur ; — maître Joseph Le Gorgeu, ancien procureur au Présidial, contre écuyer Paul Brossard, tuteur des enfants de son mariage avec Marie Pinard, et le sieur Louis Michel, négociant au Faoüet ; — demoiselle Jeanne Gentric, veuve de maître Jacques-Raphaël Morvan, notaire et procureur en la juridiction du marquisat de Pont-Croix, et maître Jacques Morvan, sieur de Kereval, avocat à la Cour, son fils ainé, contre François Yannou, boulanger, appelant de sentence rendue en ladite juridiction ; — le sieur Jean Bonnet, chirurgien à Quimper, contre le sieur Yves Poullen, sous-diacre, et demoiselle Catherine Le Bour, veuve du sieur Charles Poullen, sa mère ; — le sieur Charles Huet contre messire René Laugan de Kerizac, appelant de sentence rendue au siège royal de Morlaix.

B. 139. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1774-1775. — Minutes du greffe ; causes d'appellations. — Noble homme François Horellou, sieur de Kergoz, et demoiselle Claudine Le Mérou, sa femme, appelant de sentence rendue en la juridiction du comté de Crozon et annexes, contre Magdeleine Le Gourlan, veuve de Jean Nicolas ; — Catherine Pernez, veuve de Jacques Guinvarc'h, contre Joseph Le Biban ; — Guillaume Coatalem, Pierre Le Lan et Yves Kermarec, appelant de sentence rendue en la juridiction du marquisat de La Gervaisaie, contre dame Gabrielle Huon de Lesguern ; — Michel Kerbourc'h, fabricien de l'église paroissiale de Brice, contre Françoise Seordia, veuve de Vincent Landis ; — dame Thérèse Billoart de Penanrun, femme de messire Hervé de Kerléan, chevalier, sieur de Bonecat, chevalier de Saint-Louis, contre Yves Le

Berre, du village de Treffry, en la paroisse de Trégueñec ; — maître Hervé Piriou, procureur au Présidial, contre François Perrot et Jeanne Pichavant, sa femme ; — maître Corentin Marzin, notaire et procureur en différentes juridictions, contre Jacques Cariou, ancien marguillier de l'église de Plomodiern ; — Jacques Bourlez, appelant de sentence rendue en la juridiction du marquisat de La Gervaisaie, contre Jean Pirion ; — messire Alain de Guergorlay, maître des camps et armées du Roi, capitaine au régiment des Gardes-Françaises, chevalier de Saint-Louis, contre Yves Goncq ; — noble homme Charles Cossoul, négociant et ancien maire de Quimper, contre maître Clément Millard, notaire et procureur en la Cour royale de Concarneau, demoiselle Marie Cornilliau, sa femme, et dame Charlotte Cornilliau, femme du sieur Alain Ruinet, employé dans les fermes du Roi.

B. 140. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1775-1776. — Minutes du greffe ; causes d'appellations. — Messire Gilles Geslin, chevalier, sieur de Penanrun, ancien commissaire des États de Bretagne, contre Alain Le Guenneau ; — noble maître René-François Huo, sieur de Kerguinios, avocat à la Cour « en privé » et pour le sieur Jacques Huo, sieur de Kerrio, et dame Jeanne Huo, épouse du sieur René Du Tymen de Gras, contre Guillaume Plouhinec ; — le sieur Paul-André Chambord, tuteur d'Alain Kersco, héritier de demoiselle Thérèse Kersco, demoiselle Marie-Anne Fagan, le sieur Jean-Jacques Chaumette, maître René Coïc, procureur au Présidial, et demoiselle Marie-Hyacinthe Fagan, sa femme, le sieur Jean-Marie Bouvet, fils du sieur Louis Bouvet et de demoiselle Yvonne Fagan, tous héritiers de demoiselle Corentine Fagan, contre le sieur Simon Guillou ; — Germain Le Coant, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Gourin, contre Claude Le Brent, tuteur de la fille mineure de Pierre Le Ravallec ; — messire Gabriel Le Poupon, curé de la paroisse de Laz, contre messire Emmanuel Galloy, recteur de ladite paroisse ; — maître Guillaume Véron, avocat en Parlement, et demoiselle Marie Le Gall, sa femme, contre le sieur André Le Chapelain, maître de barque ; — les sieurs Galabert, frères, contre noble maître Jean-Bernard Demizit, avocat à la Cour ; — le sieur Jean Pierre Salonne, contre Yves Le Roux ; — maître Jean-Julien-Hyacinthe Le Saux, sieur de Ruvilly, procureur en la juridiction royale de Morlaix, contre François Hélou, Laurent Le Dot, Pierre Le Guillermin, Vincent Le Jean, Jean Le Roy, Yves Le Taillanter, Jean Savenay, appelant de sentence rendue en la Cour de Morlaix ; — Joseph-Alain Guinvarc'h contre le général de la paroisse de Laz, en la personne de Yves Poupon, son fabricien en charge ; — maître Charles

Gaillard, procureur au Présidial, contre le sieur Claude L'Olivier; — le sieur Pierre-Antoine-Marie Mermet, marchand de draps à Quimper et à Plonéour, contre messire Gilles Henry, prêtre; — Pierre Caoudal, maître boulanger en la ville de Pont-l'Abbé, contre demoiselle Rosalie, Jeanne et Marie-Joseph Lappara.

B. 141. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1776-1778. — Minutes du greffe ; causes d'appellations. — Le général et corps politique de la paroisse de Trégloñou, évêché de Léon, en la personne de Jean Jacques, contre Philibert Floc'h; — Yves Bolloré, contre François Le Berre et Marie Lescouant; — prestation de serment de François Chenel en qualité d'huissier audiencier au Présidial; — François Bergevin, écuyer, ancien conseiller et procureur du Roi au siège royal de Brest, appelant de sentence rendue en ladite Cour, contre Yves Goarzin; — messire Jean-François Euzenou, chevalier, marquis de Kersalaün, sieur du Cosquer, Kervégant, Trévallet, Penguilly, Ker-saudy, etc., conseiller au Parlement de Bretagne, contre Pierre Touzé; — noble maître Laurent Mazé, avocat en Parlement, contre le sieur Jean-Jacques Le Tin, Jean Le Lann et Hervé Dagorn; — François Guéguen, marguillier de la paroisse de Plomodiern, contre Corentin Le Roux; — messire Jean-Baptiste de La Fruglaye, chevalier, sieur de Kermorvan, chevalier de Saint-Louis, contre messire Gilles-René Conen de Saint-Luc, mari et procureur des droits de dame Marie Du Bot; — messire Pierre Poullou, chanoine de l'église collégiale de Saint-Tromeur et vicaire secondaire de l'église paroissiale de Plouguer-Carhaix, contre le sieur Daniel Tavaux, clerc tonsuré, prieur de Saint-Nicolas de la Coarde, et annexes en la personne du sieur d'Hierié, fermier des dîmes de son prieuré; — maître Thomas Martin, notaire et procureur au Présidial, contre Laurent Poissard et Catherine Loussouaru, sa femme.

B. 142. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1778-1779. — Minutes du greffe ; causes d'appellations. — Messire Jean-Louis David, sieur de Coathuon, contre Nicolas Caër; — ordre d'enregistrer un édit du Roi qui supprime les offices de grands baillis d'épée de la province de Bretagne, et une déclaracion du Roi concernant la procédure relative aux devoirs, impôts, billets et autres droits y joints; — le général de la trêve (succursale) de Roudouallec, paroisse de Gourin, contre Charles Le Berre; — noble homme Guillaume Du Fresne, négociant à Bordeaux, contre Mathurin de Keroulas, chevalier, messire Jean-Guillaume de Moucheron de Châteauvieux, Charles

Marie, Le Baron de Boisjaffray, écuyer, et les sieur et dame Joly de Rosgrand; — demoiselle Marie Glémarec, veuve du sieur Abraham de Saint-Martin, contre Jean-François de Keratry, chevalier, sieur dudit lieu, et dame Jacquette Perrier; — le sieur Nicolas Le Franc contre demoiselle Marie Ouyn Chevalier, et Mathieu Le Bour; — Louis Le Boule'h et Marie Le Gloannec, sa femme, appelant de sentence rendue en la juridiction royale de Carhaix, contre le sieur Daniel Le Boucher, docteur en médecine; — le sieur Louis Chupeau et demoiselle Mari-Rose Le Grand, sa femme, contre Joseph Manac'h; — noble homme Guillaume Bargain, sieur de Kerfrez, contre Hervé Le Lœuf; — demoiselle Anne Olivier, veuve de maître Jean Gouriou, et maître Jean Le Baron, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Lesneven, contre le sieur André Brichet de Kerillis, marchand de vins à Landerneau.

B. 143. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1778-1780. — Minutes du greffe ; causes d'appellations. — Dame Françoise Philippe, veuve de noble homme Rolland Le Bevie de Villeblanche, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Morlaix, contre le sieur Yves Le Lay, prêtre, et le général de la paroisse de Lanmeur, en la personne du sieur Pierre Le Borgne, son fabriken en charge, paraissant dans la cause le sieur Julien Larchantel et demoiselle Marie-Anne Tancrède, sa femme; — le sieur Augustin de Lécluze des Hoguettes contre les sieurs Jacques Larcher et Charles-Joseph de Lécluze de Villenizon; — le sieur Nicolas Mauhec, marchand chapelier à Gourin, contre Yves Auffrédon; — Jean Lisiard contre Corentin Caugant et Philippe Kernevez; — Louis Quilli-vré, contre Pierre Philippe; — Louis Levenez contre maître Jacques Le Breton, premier huissier de la Cour royale de Châteaulin, appelant de sentence rendue en ladite Cour; — honorables gens Jean Penanec'h et Guillaume Jézéquel contre Guillaume Jourdren; — le sieur Sébastien Le Haas contre maître Claude Caradec, sieur de Kerdrai, et demoiselle Marie-Louise Raoul, sa femme; — noble homme Jean-François Le Minihy, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Morlaix, contre Françoise Le Queller, veuve de Gilles Le Guillou; — noble maître Vincent-Charles Le Blond, sieur de Saint-Aubin, avocat à la Cour, contre maître François-Charles Bourriquet, sieur de La Motte, notaire et procureur, tuteur des enfants mineurs de maître Charles Guillimin Du Pare, notaire royal à Gourin.

B. 144. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1780-1782. — Minutes du greffe ; causes d'appella-

tions. — Le sieur Charles-François Hervé de Coatbihan, notaire royal et procureur au Présidial, contre Marc Le Hénaff, et Marie Perennou, sa femme; — noble homme Nicolas Deredec, négociant, et demoiselle Françoise Le Hir, veuve de noble homme Pierre Boucher, contre Yves Golhen, appelant de sentence rendue en la juridiction du marquisat de Pont-Croix; — Guillaume Bucinor, fabricien de la frairie du Saint-Nom de Jésus, érigée en l'église paroissiale d'Esquibien, contre Jean Kerrest et Jeanne Labasque, sa femme; — le sieur Pierre-François Macé, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Concarneau, contre messire Jean-Pierre Thorin, recteur de la paroisse de Brec'h; — maître Benjamin-Michel Lavau, procureur au Présidial, contre Yves Abhervé; — noble homme Pierre Toullemont et Thudine Pezron, sa femme, appelant de sentence rendue en la juridiction de Pont-Labbé, contre Marie-Charlotte Le Besque, veuve Nicol; — Louis Cottry, maître serrurier, contre maître Pierre-Michel Cuzon, procureur de Jean Breandec; — noble homme maître Julien Le Thou, sieur du Hambout, avocat en Parlement, ancien maire de Quimper, et dame Françoise-Jeanne Bouezo, sa femme, «en privé» et faisant pour le sieur et demoiselle Debon, contre demoiselle Jeanne Le Blond, veuve de feu maître Julien Rouësniel, procureur au Faouët; — François Le Men et Joseph Le Dréau, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Châteaulin, contre Catherine Dalayen, veuve de René Le Gaonac'h.

B. 145. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1782-1784. — Minutes du greffe; causes d'appellations. — Le sieur Jacques-Étienne Boucher contre Pierre Le Mons, fermier du lieu de Kerollivier, en la paroisse de Plogonnec; — messire Toussaint Descognets, chevalier, sieur de Correc, contre Jean Le Postollec; — Joseph Raoul et Françoise Ogès, sa femme, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Carhaix, contre François Le Bourzer; — René Le Berre, fermier du moulin au Duc, près Châteauneuf, contre Guillaume et Marie-Jeanne Le Masson; — le sieur Félix-Marie Gousseau, marchand boucher à Quimperlé, contre le sieur Charles Bernard, fermier; — Yves Morvan et Hélène Le Breton, sa femme, contre Guillaume Cadou, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Gourin; — René Le Ster et Élizabeth Le Ster, veuve de Louis Le Bellec, contre René Le Du, appelant de sentence rendue en la juridiction de Kervent et Plessix-Porzay; — noble maître Jean-Baptiste Le Du, avocat à la Cour, tuteur des enfants du sieur François Brisorgueil et de dame Renée Grall, contre dame Corentine-Catherine-Jacquette Du Brieux, veuve de messire Michel-Jean-Marie de Kerga-

riou des Fossés; — demoiselle Antoinette Du Laurent de Pentreff, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Châteaulin, contre Corentin Bourlez; — Jean Garnier, meunier du Moulin-Vert, contre Yves Le Dren, meunier du moulin au Duc; — messire François Crenn, prêtre, contre Jean Salaün et Marie Salaün, veuve de Jean Mallejac.

B. 146. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1784-1786. — Minutes du greffe; causes d'appellations. — Hervé Maudière et Marie Thomas, sa femme, veuve en premières noces de Christophe Tréguier, contre Guillaume Thomas et Nicolas Bodenez, appelant de sentence rendue en la juridiction du marquisat de La Gervaisaie; — maître Dominique-Guy Lefebvre, premier huissier au siège royal de Gourin, contre messire François Bonnard Le Chartier de La Jugannière, maître en l'art et science de chirurgie; — demoiselle Marie-Anne Guezenec, veuve de maître Yves-Jean Maneel, contrôleur des actes à Locrouan, notaire et procureur par plusieurs juridictions, contre noble maître Toussaint-François Le Corvaizier, avocat; — messire Charles-François Du Bot du Grégo, marquis de La Roche et baron de Laz, contre maître Pierre Michelet, procureur au siège royal de Châteauneuf, appelant de sentence rendue audit siège; — maître Hervé Heurté, procureur au Présidial, contre le sieur Louis-Pierre Renaud, marchand à Brest; — le sieur Joseph-Guillaume Gazon contre Guillaume Narvot, meunier au moulin du Lenndu; — les sieurs Claude et Jean-Julien Brehier, père et fils, négociants à Quimper, et le sieur Jean Rachou, négociant à Montauban, contre Marin-Jean-Baptiste Draut, aubergiste à Landerneau, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Lesneven; — Antoine La Vessière, marchand chahdronnier, contre Yves Lorgesay, trésorier et fabricien de l'église priorale de Pont-Briand, en la paroisse de Gourin; — maître Yves Philippe, notaire et procureur en la juridiction de Lochrist, tuteur des enfants de son mariage avec Catherine Mordret, contre François et Jacques Le Nuz, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Carhaix.

B. 147. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets papier.

1786-1788. — Minutes du greffe; causes d'appellations. — Messire Pierre-Alain Denis, prêtre, licencié en théologie de la faculté de Paris, ancien professeur de philosophie aux collèges de Lyon et de Quimper, recteur de la paroisse d'Ergné-Galiérie, tant pour lui que pour messire René Rochedreux, curé, messire Pierre de Quélen, prêtre, le général, les choristes, organistes et sonneurs de cloches

de ladite paroisse, contre Jean et René Lozac'h, héritiers de Barbe Lozac'h, leur sœur; — dame Jeanne-Louise Le Guillou, veuve du sieur Guitot du Colombier, contre maître François Vincent, notaire royal, régisseur du greffe de Quimperlé; — noble maître Jacques-François Caradec, avocat au Parlement, contre le général et corps politique de la paroisse de Crozon, en la personne de Pierre Marzin, marguillier en charge, appelant de sentence rendue en la juridiction du comte de Crozon; — nobles gens François-Marie Guéguen, Marie-Michelle Guéguen, veuve de François Bernard, sieur du Penquer, Jean-Alexandre d'Assuet et dame Marie Marthe, sa femme, tous héritiers de demoiselle Jeanne Guéguen de Kervennec, contre Pierre Le Roux et Nicolas Le Guiriec; — maître Jean-Paul Vallet, procureur de Jean Le Nader et de Julien Goesqué, veuve de Laurent Quéméner, contre messire Jean-Marie de Tréouret, chevalier, sieur de Kerstrat, Trohanet et autres lieux; — le sieur Baron, marchand à Brest, contre messire Hyacinthe-Marie-Marcellin Aléno de Saint-Alouarn, enseigne de vaisseau; — le sieur Corentin Le Prédour du Minven, receveur et agent de dame Sylvie-Périne Aléno, veuve de messire Jean-Marie de Kerret de Quillien, dame propriétaire des seigneuries de Brehoulot et Kercaradec, contre François Bertholom et Catherine Pauber.

B. 148. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1788-1789. — Minutes du greffe ; causes d'appellations. — Dame Marie-Thérèse Urbanne de Guernizac, veuve de messire Charles-René Du Menez, chevalier, sieur du Perennou, contre Marc Fachus, domanier du lieu de Kerlean en Plonivel; — Yves Quéré, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Carhaix, contre Pierre Le Millbeau; — le sieur Galabert, négociant à Lorient, contre dame Marie-Jacquette Dufort, veuve du sieur Demizit, et maître François Chénel, huissier; — le sieur Pierre-Jean-François Chollet, appelant de sentence rendue à la Cour royale de Brest, contre le sieur François-Laurent Roubier, marguillier en charge de la fabrique de Sept-Saints à Brest; — demoiselle Geneviève Tanguy, contre messire Toussaint, François-Joseph Conen de Saint-Luc, évêque, seigneur spirituel et temporel de Quimper; — Claude-Marie Le Cam de Villeneuve, contre Marie Guinvarc'h; — maître Jérôme Le Guillou, notaire royal, contre Jean Tranvoez; — Guillaume Helgouarc'h, appelant de sentence rendue en la juridiction du marquisat de La Gervaisaie, contre maître Jean Lieu, sergent, noble maître François-René, Louis Créven, avocat, et maître Sébastien-François-Marie Calvez, ancien notaire et procureur au Faou; — demoiselle Geneviève Kervoal, femme du sieur Jean-Baptiste Bosquelen,

appelant de sentence rendue en la Cour royale de Brest, contre dame Marie-Périne Formigo, femme séparée de biens du sieur Coëtlosquet; — maître Olivier Le Goarant, procureur, contre le sieur Maurice Thibout, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Concarneau.

B. 149. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

1789-1790. — Minutes du greffe; distribution des procès d'appellations. — Riagat Le Comper contre Louis Le Gall; — demoiselle Marie Le Guen, veuve du sieur Daniel Kerdreac'h, contre demoiselle Marie Le Scouarnec, femme du sieur Thomas Lalande; — le sieur de Kerlean Le Baron contre Alain Courleau; — messire Jacques-Charles de Cleux, marquis du Gage, contre Jean Ligen; — Yves Thomas contre messire Hervé-Urbain de Quélen; — demoiselle Anne Cribert, veuve de noble homme Jean Desforteaux, contre François Le Dourguy, écuyer, et dame Marie-Anne Le Drapier; — Yves Huiban, contre Jeanne Le Marchand; — dame Louise de La Coudraie contre Hervé Nours; — le sieur de Roquefeuille contre Étienne Le Manac'h; — Guillemette Caudan contre Jean Dagorn; — Marguerite Morin contre Louis Riou; — noble homme Hervé Jean Laoust, sieur de Boisriou, contre maître Gabriel Courtay; — demoiselle Françoise Tanion contre Félicien Provost; — le sieur Yves Raoul contre noble homme François Fortin; — maître Clet Fily, contre Martin Le Gubaër; — Françoise Le Breton contre Pierre Roland; — Françoise Brélivet contre demoiselle Marguerite Le Boyer; — Yves Guillamot contre Jeanne Poujoux; — Yves de Lesquelens, écuyer, contre le sieur Du Bot; — messire Jérôme-François de Gouzabat, sieur de Gouzabat, contre les RR. PP. Carmes de Saint-Paul.

B. 150. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1790-1791. — Minutes du greffe ; causes jugées en la Chambre du Conseil. — Procédures civiles : — messire Paul Le Gentil contre les chanoines de l'abbaye de Daoulas; — le sieur de Tromenec de Guergorlay contre le sieur Le Bescond de Chef-du-Bois; — la demoiselle de Boishardy contre le sieur Jouan, prieur de Saint-Herbant; — noble homme Yves de Toulguengat, sieur de Lezalguen, et dame Marguerite Liminyc, douairière de Tréfry, contre le sieur de Keroulas; — Vincent Lucas, fabricien de l'église de Saint-Jean-Trolimon, contre Le Jadé et autres; — le sieur et la demoiselle de Kerellou-Piriou contre le sieur de Trévier et la dame de La Roche Saint-André; — dame Catherine-Charlotte Prigent, femme de maître Yves Fourrier de Keralien, contre maître Alexis Prigent, avocat à la

Cour, et dame Jeanne-Scholastique Prigent, femme de maître Michel Bochier, sieur de La Garaudière; — dame Marie-Jeanne-Joseph Droualen, dame de Rosmordue, contre noble homme François-Marie Keryaouen; — René-Marie de Rospitec, écuyer, sieur de Trevien, contre le sieur Castellien-le-Bars; — messire Gouesnou Mathieu de Sansay, chevalier, comte dudit nom, contre dame Louise Allain, comtesse de Sansay, sa femme; — procédures criminelles; le procureur du Roi contre : Pierre Talhouarn; — Guillaume Le Du; — Audré Le Goff; — l'abbé Callier, chanoine de la cathédrale de Quimper, à la requête du sieur Rogené, commissaire aux saisies réelles.

B. 151. (Registre.) — In-4°, 41 feuillets, papier.

1729-1731. — Minutes du greffe; causes jugées en la Chambre du Conseil. — Procédures civiles : — noble homme Nicolas Bigeaud, négociant à Bordeaux, contre demoiselle Marie Desmortiers, tutrice des enfants mineurs de noble homme Michel Tirot; — Yves René Kervinibin, appelant de sentence rendue en la juridiction de la Châteigneraie, contre Jean Le Treut; — « le commis juré du greffe étant venu domier avis à messieurs de la compagnie que M. Eslier, grand vicaire de monsieur l'évêque de Quimper, directeur du séminaire et prieur du Moustoir, demandoit à entrer en la Chambre du conseil, MM. Guesdon et le Livec, conseillers ont été députés pour l'aller recevoir en la salle d'audience et l'ont conduit en la Chambre du conseil, où étant entré en manteau long et ayant le bonnet earré à la main, il a pris place à la tête du banc qui est à la gauche de M. le président, où étant assis et couvert et ayant la lettre du Roi à la main, pour faire chanter le Te Deum en actions de grâces de l'heureuse naissance de monseigneur le Dauphin, il a présenté à M. le président ladite lettre dont lecture a été faite, après quoy il a invité la compagnie de la part de monsieur l'évêque, d'assister au Te Deum qui sera chanté le dimanche 2 octobre 1729, environ les quatre heures de l'après midi en l'église cathédrale de Saint-Corentin, à quoy M. le président a répondu que la compagnie ne manquerait pas de se rendre à la cathédrale, et pour reconduire M. le grand vicaire au même lieu où il a été reçu a nommé les deux mesmes députés; » — « le commis juré du greffe estant venu dire à messieurs de la compagnie que MM. Cossoul, syndic actuel de la ville et communauté de Quimper et la Saudraye-Corbet, ancien maire, ayant leur manteau et rabats, demandoient à entrer en la Chambre du conseil, MM. Frollo et Guesdon, conseillers ont été députés pour les aller recevoir au haut de l'escalier de la Chambre du conseil, et les ont conduits en ladite chambre où ils

ont pris place dans le banc du bureau, et estant assis ils ont invité messieurs de la compagnie à vouloir bien de main, après le Te Deum, venir mettre le feu au feu de joie qui se fera sur la place de Saint-Corentin pour l'heureuse naissance de monseigneur le Dauphin, et M. le sénéchal a répondu que la compagnie ne manquerait pas de s'y trouver à l'heure marquée, après quoy MM. Frollo et Guesdon ont reconduit MM. Cossoul et La Saudraye-Corbet, dans l'endroit où ils avoient été reçus; » — procédures criminelles; le procureur du Roi contre : Guillaume le Cléac'h; — Jean Carré; — Jean Guennec; — Marguerite, Françoise Le Guyader, accusée de vol domestique; — rapport des lettres de grâces obtenues par Pierre et Thépaut Henry, à l'occasion de la mort de Hervé Philippe.

B. 152. (Registre.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1731-1733. — Minutes du greffe ; causes jugées en la Chambre du Conseil. — Procédures civiles : — le R. P. Félix de la Passion, procureur des Carmes déchaussés de Rennes, contre Marguerite Cosvas et Jean Simon; — dame Marie-Anne de Goesbriand, abbesse de Notre-Dame de Kerlot, contre maître Ambroise Morand, Germain Ansquer, écuyer, et noble homme Guillaume Le Mavic; — messire René Aléno, sieur de Saint-Alouarn, et messire René François Le Jumeau, sieur de Kercharadec, contre dame Marie Françoise Du Dreniet, veuve du sieur de Kerorgan; — rapport de la requête présentée par maître Thomas-Corentin Martin, à l'effet d'être reçu en la charge de procureur au Présidial; — noble homme François Chauvel contre Vincent et Christophe Helou; — Danier Olier contre dame Claude Meneuf, veuve du sieur Dayelle; — Yvonne, Gillette Mocam, veuve du sieur de Keramoal, contre Jean-Joseph de Grassy, sieur de Keramoal; — dame Françoise Le Mercier, femme de Louis Bulté de Chery, demanderesse en séparation de biens, contre le sieur Bulté; — procédures criminelles, le procureur du Roi contre : Jeanne Brannalec et Françoise Salaün, accusées de vol; — François Corvez; — Catherine Barbon; — Jean Landurien, Gilles-Morvan et René Scoarne, dit Jardie; — Yves Alain, dit Gallot; — Pierre Dubois; — Guillaume Kerloch, accusé de vol; — Corentin Le Run et Jeanne Pochat, sa femme, accusés d'incendie.

B. 153. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1733-1735. — Minutes du greffe ; causes jugées en la Chambre du Conseil. — Procédures civiles : — les sieurs Ferrière et Raby, contre la dame Ferrière, leur mère; — Louis-Dominique Frollo, conseiller au Présidial de Quimper, et dame Marie-Thérèse Le Sodec, sa femme, contre nobles

gens Pierre et Vincent Le Sodec, et maître Vincent Decourt, tuteur onéraire des enfants de feu noble homme Olivier Le Sodec, sieur de Loscoat; — noble homme Alexis Prigent, sieur du Cosquer, avocat à la Cour, appelant de la juridiction de Daoulas, contre noble homme Hervé-Jean Laoust, sieur du Boisriou; — messire Jacques Du Bot, sieur de Talhouet, contre Guillaume Pelli, tuteur des mineurs de Robert Deniel; — demoiselle Clémence Folgard, contre Daniel Le Marchand, Jean Palud et Bertrand Théphani; — rapport de la requête présentée par maître Julien Thomas, praticien, à l'effet d'être reçu en la charge de procureur au Présidial; — demoiselle Marie-Anne Mabon, veuve de noble homme Pierre Le Menez, sieur de Kerdelleau, contre écuyer Alexandre Uzille, sieur de Kerveller, et dame Gabrielle Le Menez, sa femme; — le sieur Duval Botteraux, prieur de Locronan, contre le sieur de Tremie de Kerneïzan; — procédures criminelles : le procureur du Roi contre : François Quimper, dit Pottéo, accusé de vol; — Jean Kergloc'h, accusé de vol; — Louis Le Bourgeois; — Sébastien Favennee et Hervé Hemery, accusés de vols, etc.

B. 134. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1739-1746. — Minutes du greffe; causes jugées en la Chambre du Conseil. — Procédures civiles : — Pierre Du Plessix, sieur de Kerfloux, contre René Odio, recteur de Plouezoc'h, Jean Le Lagadec et messire Jacques Roland, recteur de la paroisse de Saint-Coulitz; — le sieur Du Haffond de Kerescant, contre le sieur Perrot de Kerolivier, gouverneur de l'hôpital de Saint-Jean de Pont-l'Abbé; — la demoiselle Montellier contre la demoiselle Françoise Pontjean; — Jeanne Le Seac'h contre Yves Le Brennec et Jeanne Dhervé, sa femme; — Jean Kernous, contre Gilles Poul; — Michel Ladan et messire Guillaume Gloaguen; — Guillaume, François Le Funtun, contre le sieur Jean-François Huet et messire Charles, Louis de Penaudroff de Kerautret; — Germain Le Pavec et René Le Dréau; — messire Sébastien Mahé, sieur de Kerouan, et le sieur Étienne Conan; — procédures criminelles : le procureur du Roi contre : Jean Gourmet; — Maurice Le Goff; — Paul Verron, dit Scoarrec; — François Le Gall, Claudine Guénolé, Tiviziau Le Moign, Anne Le Moal, sa femme, Charles, François et Catherine Le Moign, leurs enfants, accusés de vols; — Maurice Le Goff, faux ermite, accusé de vol d'église et de vol domestique; — Guyonne Briec, accusée d'infanticide; — Claude Quintin et Marie-Magdeleine Daniellou, accusés de vols; — Pierre Kervella; — maître Nicolas Hamon, huissier de l'Amirauté de Quimper, etc.

B. 135. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1746-1750. — Minutes du greffe; causes jugées en

la Chambre du Conseil. — Procédures civiles : — Thomas Le Berre et Marie Le Meur, sa femme, contre Corentin Le Meur; — maître Henry Le Regner, notaire royal et procureur à Gourin, contre Jean Bernard; — demoiselle Marguerite Peigné, femme du sieur Amblard, contre la demoiselle veuve Peigné, sa mère; — le général de Gourin contre les sieurs Le Gallie du Léty; — Alain et René Le Bescond, appelant de sentence rendue en la juridiction du marquisat de La Roche, contre Catherine Iger, veuve de Jean Le Bauzart; — Yves Le Cosquer contre Michel Tanneau; — dame Anne Palud, femme de maître Joseph Le Prédour, appelant de sentence rendue en la Cour de Crozon, contre le sieur François Dumoulin et le sieur Kervoazec Palud; — Marc Bernard contre l'évêque de Quimper; — Corentine Pezron contre Antoine Merrien; — Joachim Guillaume et Jeanne Le Petilon, sa femme, contre messire Hervé François de La Roche; — demoiselle Louise Amouroux, contre le sieur François Bernard, son mari; — procédures criminelles : le procureur du Roi contre : Michel Guermeur; — Louis Domars et René Facheux; — Guillaume Grillon; — Yves Le Duigou, Vincent Thomas, Nicolas Calvez, Anne Le Baron, Jeanne Gouzouguet, Anne L'Élias, Jean Keronien, Marguerite Gouzouguet, Maurice Penhoat, Jean Touboulic, Catherine L'Élias, Georges Colin, Pierre Milinec, Jean Raillé, Vincent Cevaër, René Benjamin, Guillousson, et autres accusés de fabrication et d'émission de fausse monnaie, etc.

B. 136. (Registre.) — In-4°, 144 feuillets, papier.

1759-1764. — Minutes du greffe; causes jugées en la Chambre du Conseil. — Procédures civiles : — distribution de deniers provenant de la vente de Kervella; — Jeanne Treussart contre Corentin et Pierre Le Pape; — les demoiselles Coulloc'h et Tassin contre le sieur et demoiselle Halna; — rapport de la requête de Julien Le Thou, avocat, à l'effet d'être reçu dans les charges de sénéchal des juridictions du marquisat de La Roche et baronnie de Laz; — Jeanne Yvonne de Landanet, veuve de feu M. de Lesmadec, contre Pierre Guennec; — Jean Le Mer contre Guillaume Flèche; — le sieur de Kerangal-Riou, contre les sieurs Du Guermeur et Du Menez-Huchet, frères; — Jean Léon, appelant de sentence de la commanderie, contre Jean Le Quéré, tuteur des mineurs de Jacques Quéméner; — noble homme Georges Michel Vaudry, appelant de sentence de Châteaulin, contre Anne Le Guedon, veuve de Sébastien Camus et Yves Le Camus; — messire Le Floch, recteur de Languengar, contre maître Thevent de Quéleran; — procédures criminelles : le procureur du Roi contre : Nicolas Cosentin et Guillaume Le Velly; — Michel Bolloré,

accusé de vol avec effraction ; — Jean Perro, Marie Tra-padou et Jeanne Mahé, accusés de vols dans les églises, avec effractions extérieures, ports d'armes et attroupement ; — Alain Moaligou, accusé de vols avec port d'armes ; — Aubin Monteslier et Martin Sorren, accusés de fabrication et d'émission de fausse monnaie ; — Anne Yvin, accusée d'infanticide ; — Marie-Jacquette Guillerme, accusée de vols dans des églises avec effractions extérieures et intérieures.

B. 157. (Registre.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1733-1761. — Minutes du greffe. — Défauts au profit : de Louis Le Dervoul, contre Jean Henry, écuyer, sieur du Heuler, mari et procureur des droits de dame Marie de LaPotterie ; — de dame Catherine Ansquer, femme de Louis de Keroulas, écuyer, contre le sieur Annibal de Bedée, chevalier, sieur de La Batardaye, et Christophe Ricou, écuyer, sieur de Bréhoulot ; — de Guénolé Le Guyader, contre Michel Le Mévellec ; — de noble homme Jean-François Guéguen, sieur de Villeneuve, contre dame Jeanne de Kératry de Tronjoly ; — de Gabriel Madec, contre Jean Henry, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Lesneven ; — de Jean Page, contre Marie Calvez, veuve de Jacques Chopin ; — de Jean Le Hénaff, contre Louis Philippe ; — de Jean Bradal, contre Jean Le Roy ; — de demoiselle Louise Rigonnier, contre messire Jean Lespagnol, prêtre ; — de Guillaume Le Normand, contre maître Yves-François Piriou, notaire royal ; — du sieur Philippe Dartenne, contre René Marzin ; — de Jean Deniel, appelant de sentence rendue en la juridiction de la baronnie de Laz, contre François Deniel ; — de Bertrand Pezrez et Marie Robert, sa femme, contre le sieur Hervé Maubras et demoiselle Marguerite Guéguen, sa femme, appelant de sentence rendue en la juridiction du Pont ; — de Jacquette Renault, femme de Michel Hémon, demanderesse à fin d'interdiction, contre l'edit Michel Hémon ; — d'Isabelle Kervarec, veuve du sieur Guillaume Hamel, contre Jean Le Cam, appelant de sentence rendue en la juridiction d'Irvillac.

B. 158. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1736-1740. — Minutes du greffe. — Défauts au profit : de Charles Mabon, sieur de La Forest, contre demoiselle Marie-Anne Mabon, veuve de noble homme Pierre-Laurent Le Menez, sieur de Kerdelleau ; — du chapitre de Quimper, contre noble homme Guillaume-Urbain Le Prédour, sieur de Valmarie ; — du général de la paroisse de Plourin, contre messire Sébastien-Louis de Kervoartz, dame

Marie-Renée de Kergroadez, sa femme, dame Claude Jeanne Le Ny, messire René Du Tertre, dame Sylvie Le Ny et messire René Boulainvilliers, son mari ; — du sieur Pierre Bousquet, contre le sieur Desdeserts-Danguy ; — de messire Charles-Alain Royou, recteur de Trébriant et le sieur Royou, son père, contre noble homme Toussaint, François, Henry Blanchard, sieur de Kersemper ; — de dame Françoise de Marigo, prieure du grand Locmaria, contre Vincent Tanguy de Crec'hquerault, écuyer ; — de maître Jean Rohou, procureur à Pont-Croix, contre maître Pierre Michelet ; — de messire François du Haffond, sieur de Kerescant, contre maître Guy, Marie de Kernafflen ; — de noble homme Moyse Faure, et demoiselle Anne Burguerie de Gayac, sa femme, contre les sieur et demoiselle Kerhermen-Philippe ; — de demoiselle Thérèse Delmestre, veuve de Nicolas Bi-geaud, sieur de Hengoat, contre messire Hervé, Louis de Kerguelen, sieur de Kerauoc'h ; — du sieur Gabriel-Coréntin Morond, marchand, contre le sieur Fremont et autres marchands compris dans la faillite du sieur Morond ; — de messire Jean Le Calloc'h, recteur de la paroisse de Lopérec, contre Yves Menez ; — de Jean Le Joucour, fabricien du Rosaire de Ploncis, contre Jacques Villedieu ; — du sieur Jean Fagan, contre le sieur Ély Marius.

B. 159. (Registre). — In-folio, 122 feuillets, papier.

1740-1756. — Minutes du greffe. — Défauts au profit : de Perette Saulx, contre Jean Le Gaonac'h ; — du sieur Gilles Stévenot, marchand à Quimper, contre Pierre Doussart ; — de dame Françoise de Saint-Ygeau, contre dame Anne-Marie-Thérèse Le Rousseau, dame de Kervezoël ; — de noble homme Joseph-Louis Larhantec, sieur du Plessix, contre François Gourbuic ; — de messire Joseph-Gervais Dagorn, sieur du Cosquer, contre maître Pierre Brunau, premier huissier à Quimper ; — de Jean-Baptiste Barbe, marchand à Quimper, contre demoiselle Suzanne-Philippe Germé, veuve du sieur Rogeric ; — de noble homme Jacques-René Pobert, administrateur de l'hôpital de Concarneau, contre François Gorgeu et Nicolas Le Grand ; — de noble homme Jacques Richer, fils et héritier de noble homme Étienne Richer, licencié ès lois, et demoiselle Anne Tétard, sa femme, contre Corentin Billoart, écuyer, sieur de Tréourguy ; — de noble homme Denis Le Blouet'h, sieur de Penanprat, contre messire Joseph Bourguy, prêtre recteur de la paroisse de Meillars ; — de haut et puissant messire Jacques-René Le Prestre, chevalier, baron de Châteaugiron, contre messire Hervé-Louis De Kerguelen, sieur de Keranroc'h ; — de maître François Huchet, notaire royal et procureur au présidial, contre le sieur Philippe Le Moine ; — de Jean-Hyacinthe-Bonaventure Drouallen, contre

Georges Cadio ; — de danic Marie Françoise Visdelou, dame du Guay, contre Jacques Girard et Jeanne Boutellie, sa femme ; — de Michel Gentrie, contre Jacques Keryven et Jean Plohinee.

B. 160. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1756-1760. — Minutes du greffe. — Défauts au profit de Jean-Hervé Le Bastard, sieur de Kerguiffinec, contre le propriétaire du lieu de Kerney ou de Kerwohy, situé près du village de Pratanboloc'h, et Cremeny, paroisse de Plovan, en la personne de Henry Mourin ; — de noble homme Urbain Bargain, sieur de Kergarien, contre Joseph Guéguen et Corentine Le Roux, sa femme ; — de Guillaume-Jean Duplessis Du Boisjoly, chirurgien au Pont-l'Abbé, contre le sieur Bertrand Guéguen ; — du général de la paroisse de Saint-Mathieu de Quimper, contre Catherine Pezronnet ; — du sieur François Guézennec, marguillier de l'église de Notre-Dame de Rosedon, à Pontcroix, contre maître Augustin Le Lannou, notaire et procureur en cette ville ; — de messire Jean-Joseph Euzenou, chevalier, sieur de Kersalaün, contre Pierre Lours, Charles Le Corre et Marie Le Bidenn ; — des dames hospitalières de Quimper, contre René Prigent ; — d'Alain Laouenan et d'Anne Kerivel, sa femme, contre Philibert Crédou ; — du général de la paroisse de Plomodiern, représenté par maître André-Étienne Véron, sieur de Kernelem, son procureur spécial, contre Corentin Giquel ; — du due de Penthièvre, à la poursuite et diligence du sieur Monnac, son receveur, contre demoiselle Joséphe Gobert ; — de Pierre Henriet, adjudicataire de la vente exclusive du tabac, contre Alain Gouczec, laboureur de la paroisse de Saint-Nic ; — de messire Charles-Gabriel Du Pare, chevalier, sieur de Loemario, et Du Guerand, contre dame Marie-Charlotte de Boiséon, douairière du Bourg-Blanc.

B. 161. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1760-1767. — Minutes du greffe. — Défauts au profit : de messire Jean-François Goureuff, chevalier, sieur de Trevennec, aïeul paternel des enfants mineurs de messire Jean-François-Corentin de Goureuff, son fils ainé, de son mariage avec dame Marie de Talhoët ; — de maître Urbain-Alexandre de l'Abbaie, procureur au siège royal de Châteaulin, appelant de sentence rendue audit siège, contre Guenolé Le Pann ; — des dames religieuses Bénédictines du Calvaire de Quimper, contre noble homme Jean-Clément Furie, sieur de Kerguestin, et dame Marie-Thérèse Le Guillou, veuve de Guy Furie, sieur du Leignou ; — de demoiselle Jeanne Berretz, veuve du sieur Jacques

Chevreil, contre dame Geneviève de Kergoat, veuve de Hervé-Louis de Kerguelen, sieur de Keranroc'h ; — de demoiselle Jeanne Chalmé, contre demoiselle Olive, Jeanne Alain, veuve du sieur Michel Royaux ; — de Pierre Chevalier, maître menuisier, contre le sieur Guillaume Demizit ; — de maître Guillaume Charpentier, procureur et notaire, administrateur de l'Hôtel-Dieu et de Sainte-Catherine à Quimper, contre Alain Le Moine, meunier du moulin de l'évêché ; — de dame Marie-Josèphe-Pélagie de Kerret de Quillien, tutrice des enfants issus de son mariage avec messire François-Marie Aléno, sieur de Saint-Alouarn, contre noble homme Jean-François Gueguen, sieur de Villeneuve, et dame Périm Guéguen, veuve du sieur de Guénec'hdu-Bouriquen, avocat à la Cour ; — du général de la paroisse de Logonna, représenté par Guillaume Le Can, ancien marguillier, contre Michel Nedellec et Jeanne Quillien, sa femme ; — de maître Joseph Le Gorgeu, notaire royal, contre François Le Coz.

B. 162. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1767-1772. — Minutes du greffe. — Défauts au profit : de noble homme Jean-Honoré Davon, capitaine d'infanterie garde-côte au bataillon de Pont-Croix, contre maître Julien-François Le Thou, sieur du Hambout, avocat à la Cour ; — de dame Marie-Julie Le Mavie, veuve de Félix-Joseph Gazon, conseiller du Roi, receveur des fouages extraordinaires de l'évêché de Cornouaille, contre Noël-Jean-Baptiste Gouesnon, écuyer, sieur de Keraval ; — de dame Marie-Louise-Adélaïde Hingant, femme de messire René-Nicolas Hingant, chevalier, comte de Guernizac, héritière principale de dame Marie-Renée de Ploëc, comtesse de Guernizac, son aïeule, et dame Françoise de Ploëc, veuve de messire Charles, chevalier, comte de Tuomelin, contre Nicolas Kerhuedan, et Marguerite Canévet, sa femme ; — de messire François-Marie Robert, héritier de dame Marie-Françoise Robert, dame de Talhoët, contre messire Toussaint-Marie de Penandreff, et dame Marie-Marguerite Le Fèvre de La Faluère, veuve de messire Charles-Louis de Penandreff de Keraustret ; — de messire Hilarion-François de Beedelièvre, chevalier, marquis de Beedelièvre, premier président de la Chambre des Comptes de Bretagne, et messire François-Julien de Rosily, chevalier, marquis de Rosily, et dame Anne-Henriette de Beedelièvre, sa femme, contre Gabriel Kervennec, et Marie Gourmelen, sa femme ; — de messire Charles-Antoine de Gontaut de Biron, duc de Gontaut, chevalier des Ordres du Roi, lieutenant général de ses armées, gouverneur de Landau, père et garde naturel de messire Armand-Louis de Gontaut, comte de Biron, enseigne aux gardes françaises, seigneur des terres du

Châtel, contre messire Claude-Alexandre Barbier, chevalier, comte de Lescoët et de Kerno, héritier de messire François Barbier, marquis de Lescoët, chevalier de Saint-Louis, gouverneur des ville et château de Lesneven.

B. 163. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1772-1776. — Minutes du greffe. — Défauts au profit : d'Yves Le Moullec, contre Toussaint Fichoux, meunier du moulin à vent; — de Jean-Baptiste Sanquer, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Châteaulin, contre Louis Gourlay et François Gadal; — d'Yves Le Normand, fabricien en charge de la frérie du Saint-Nom de Jésus, en l'église paroissiale d'Esquibien, contre Jean Larvor; — de Marie Hamon, veuve d'Alain Coux, contre Pierre Le Jonecour; — de messire Clet-Mathurin Le Tallez, chanoine de la collégiale de Kersaint, diocèse de Léon, contre Yves Berthou; — de maître Guillaume-Augustin Mathieu, notaire royal et procureur au Présidial, contre haut et puissant messire Charles Henry, comte d'Estaing, lieutenant général des armées du Roi, seigneur de Crozon, à cause de haute et puissante dame Marie-Sophie de Rousselet de Châteaurenault, sa femme, représenté par maître Jacques Caradec, avocat à la Cour, procureur fiscal de la juridiction du comté de Crozon, et Jean Le Cornee, ancien fermier des moulins à eau et à vent du Poulnic; — de dame Marie-Anne Le Rouge de Guerdavid, prieur du prieuré royal et ducal du grand Louarnia, contre messire Gabriel-Jean de Fraval et dame Marie-Augustine-Élisabeth, sa femme; — d'Antoine Billuart Des Salles, écuyer, et dame Germanique Gouesnou, sa femme, héritier de Jean-Baptiste Gouesnou, écuyer, sieur de Keraval, contre François-Guillaume Le Goazre, écuyer, sieur de Kervélégant, conseiller honoraire au siège présidial de Quimper.

B. 164. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, papier.

1776-1789. — Minutes du greffe. — Défauts au profit : de messire Henry Méniel, recteur de Carnoët, et messire André Lannou, curé de ladite paroisse, contre vénérable et discret messire Louis Le Normand, sieur de Faradon, chanoine théologal de la cathédrale de Quimper; — de demoiselle Françoise Yvon, veuve de maître François Gourban, notaire et procureur au siège royal de Brest, contre le général de la province de Ploudalmézeau, représenté par Yves Croquenard, marguillier en charge; — du sieur Noël Coullandre et demoiselle Catherine Le Palud, sa femme, et demoiselle Hélène Le Palud, contre noble homme Jean-Louis Largenton, émancipé de justice sous

l'autorité du sieur Le Boëdec, receveur des devoirs de la province; — du sieur Jean-Baptiste Lainé et demoiselle Fleurie-Pétronne Challin, sa femme, contre messire Louis-Jean-Marie de Kerret, chevalier, sieur de Quillien, tuteur au lieu et place de messire René Le Gentil, chevalier, sieur de Rosmorduc, des enfants mineurs de feu messire Louis-François-Marie Aléno, sieur de Saint-Alouarn; — du sieur Jean-Marie Brizel, garde naturel des enfants issus de son mariage avec demoiselle Jeanne-Augustine Calloc'h, noble maître Mathieu Poupon, avocat, tuteur des enfants issus de son mariage avec dame Yvonne Calloc'h, noble homme Yves-Laurent Calloc'h, demoiselle Marguerite et Anastasie Calloc'h, émancipées de justice sous l'autorité de noble homme Yves Le Calloc'h, sieur de Kerillis, leur père, contre Joseph Guéguen; — de Guillaume Le Coyat, contre messire Guy de Moëlien, chevalier, sieur de Gouandour; — de Guillaume Thomas, contre Jean Kersaudy.

B. 165. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1789-1795. — Minutes du greffe; présentations des demandeurs. — Le sieur Marin Chambor, négociant à Lannion, contre Jean Le Ferre; — le sieur Yves Floch, contre demoiselle Marie Le Baron; — maître Jacques Forcleville, fermier général en la personne du sieur Bon, contre Jean Le Guen; — messire François-Hyacinthe-Louis Penfeuntenio, marquis de Cheffontaine, contre maître François Piriou, curateur en la succession de la dame Bigeaud; — demoiselle Corentine Goueznou, veuve du sieur de Kergoz-Horellou, contre Alban Le Faucheu; — noble homme François Fortin, négociant à Pont-Croix, contre Guy-Christophe Cariou, écuyer; — le sieur Jean Bernard, marchand à Blaye, contre noble homme Pierre Richet, sieur de Keryon; — dame Jeanne-Thérèse Guillotou, contre le marquis de Pont-Croix; — haut et puissant seigneur messire Jean-Antoine-François de Franquetot, contre messire René Lozac'h; — les sieurs de Tremeneec, Kersalaün et Lansulien, opposants en la succession du sieur de Kervazegant, contre N. Billoart, écuyer, sieur de Tremillec; — dame Marie-Françoise Visdelou, dame du Hilguy, contre noble homme Nona Le Traon, sieur de Bellay; — Gilles Bréard de La Pérelle, fermier des octrois de la ville de Quimper, représenté par maître Royou, son receveur, contre Jean Barbier, Guillaume Crosse et autres débitants de vins; — Jeanne Le Pape, dame de Kerfort, contre noble maître Jean Le Forestier.

B. 166. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1797-1798. — Minutes du greffe; présentation,

des demandeurs. — Yves Roseiel et Marie Le Moal, sa femme, appelant de sentence de la Cour de Daoulas, contre Jacques Le Moal ; — la demoiselle BidereI, veuve en premières noces de Yves Kernel et en secondes noces de Laurent Riou, contre Laurent Le Trennec ; — dame Marie-Josèphe de Boutouillie, contre maître Guillaume de Kernevez ; — Noël Kermarec, contre Laurent Hélou, tuteur des enfants mineurs de Thomas Salaün ; — dame Marguerite-Louise Billoart, comtesse de Villefort, contre maître François Gilart de Larchantel ; — messire René Talhoët de Séverac, chanoine de la cathédrale de Quimper, contre Jean-Henry et Alain Hascoët ; — le sieur François Le Bras, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Brest, contre Yves Danicaut ; — François Thomas, fermier du prieuré de Lampol-Plouarzel, contre Gabriel Crozon ; — dame Cécile Bodiou, contre Jean Tanguy ; — Denis Gourmelen, contre Yves Balbezre, écuyer, sieur de Lanlez ; — dame Marie-Gabrielle Bonne de La Boixière, fille de sieur Corentin de La Boixière, sieur du Lozelou, et dame Marie-Anne Kervic, sa femme ; — dame Marie-Anne de Botmeur, veuve de messire François-Louis de La Marche, contre noble homme Jean-Paul Du Vat, sieur de La Poterie, et noble homme Antoine Raby et demoiselle Marie-Anne Horellou, sa femme ; — Daniel Thomas, contre les sieurs Larhantec et Malberbe ; — les RR. PP. Augustins de Carhaix, représentés par le R. P. Gonérié Mailfer, leur prieur, contre le sieur Jean-François Le Gogal de Toulgoët, proentre du Roi au siège de Carhaix.

B. 167. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1758-1761. — Minutes du greffe ; présentations des demandeurs. — Messire Mathieu-Genitor Du Bois de Lavaud, prieur du prieuré de Loeronan, représenté par maître Guillaume-Nicolas de Brisagues, sieur de Kergadio, procureur fiscal dudit prieuré, contre messire François-Marie Aléno, de Saint-Alouarn, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, héritier de dame Marie-Françoise de L'Homoré, veuve en premières noces de messire Yves-Marie de Tremie, sieur de Keraneizan, et en secondes noces de messire Jean-René Geffroy, chevalier, sieur de Villeblanche, conseiller au Parlement de Bretagne, ladite dame de Villeblanche, héritière de messire François-Joseph de Coëtlogon, doyen des chanoines de la cathédrale de Quimper et prieur dudit prieuré de Loeronan ; — François Pean, contre le sieur Luc de Lanlez, directeur des devoirs (octrois) de la ville de Quimper ; — Etienne Le Porlodec, contre dame Renée de Carbonnel, marquise de Pont-Croix, représentée par maître Le Garrec, son procureur fiscal ; — demoiselle Marie-Jeanne Perrier, héritière

du sieur Guillaume Billoart, contre maître François-Clet Ferec, notaire et procureur au Présidial ; — noble homme Laurent Peigné, seigneur de Kerisber, employé dans les fermes du Roi, contre demoiselle Geneviève Maugé, veuve Peigné ; — demoiselle Jeanne Le Bouteiller, veuve de Jacques Girard, contre le sieur François-Marie Rannou, chirurgien ; — maître Du Boishardy, contre Jérôme Jacob ; — dame Mauricette-Corentine de Kernafflen, veuve du sieur Treverret, contre Jean Heury ; — Jean Le Scoazee, contre Jean Ropars.

B. 168. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1761-1767. — Minutes du greffe ; présentations des demandeurs. — Le sieur Antoine Maindorge, ancien procureur des créanciers du sieur de Rogerie, contre maître René Rannou, substitut du procureur du Roi au Présidial ; — Jacques Kerdrcæ'h, avocat à la Cour, tant pour lui que pour ses cohéritiers dans les immeubles de demoiselle Rose Riou, femme du sieur Girard de Kerstrat, contre le général de la paroisse de Ploaré, conservateur des droits de l'hôpital de Chedlubois, à Donarmez, représenté par François Lunven, marguillier de ladite paroisse ; — le duc de Penthièvre engagiste des domaines du Roi à Quimper, contre dame Marie-Ursule-Françoise Goueznou, veuve de maître Germain Le Livet, sieur de Trezurin, conseiller au siège présidial de Quimper ; — Thomas Guinavarc'h, contre messire Marie-Bernard-Gabriel de Kergnelen, sieur de Penanjeun ; — les directeurs du séminaire de Quimper, contre maître Jean-Baptiste Vincent de La Bourdonnaie, alloué de Pontivy, tuteur des enfants issus de son mariage avec dame N. Cossoul ; — messire Jean La Lande de Calan, chevalier de Saint-Louis, héritier de messire François La Lande de Calan, recteur de Plozevet, contre le général de ladite paroisse, représenté par Guillaume Le Brun, fabricien en charge ; — messire René-Corentin de Kerléan, chevalier de Saint-Louis, contre messire Guillaume de Monéheron, messire François-Charles Du Leslay, et messire Jean de Kesnezne, sieur de Penanec'h ; — noble homme Simon Guillou, contre le sieur Marin Blot ; — Jean Sevellec, contre Michel Menezgnen.

B. 169. (Registre.) — In-folio, 400 feuillets, papier.

1767-1770. — Minutes du greffe ; présentations des demandeurs. — François et Henri Carré, père et fils, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Carhaix, contre Anne Clévétré, veuve de Guillaume Merrien ; — Hervé et Marie Snignard, contre Guillaume Le Corre ; — demoiselle Catherine Dufort, veuve du sieur Ely Simonnet,

contre le sieur Torree de Bassemaison, fils, le sieur de Kerhourin-Huchet, le sieur Le Dérédée et la demoiselle Piriou; — maître Joseph Le Clec'h, notaire et procureur en la juridiction de l'ancienne baronnie du Pont, contre tous prétendant droits en l'acquêt par lui fait de noble homme Augustin-Guillaume Le Traon, sieur de Belley; — Laurent Bourc'his, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Concarneau, contre Guillaume Le Moulin; — maître René de Lécluze, sieur de Longray, conseiller au Présidial de Quimper, appelant de sentence rendue en la juridiction du marquisat de Pont-Croix au siège du Quéménét à Quimper, contre Marie Riant, veuve de Nicolas Jequel; — Nicolas Le Guevel et Catherine Le Seac'h, sa femme, contre Yves Bothorel, poursuivant l'appropriement des héritages par lui acquis de noble homme François Bouriquen, sieur du Menez; — Pierre L'Honoré, contre Louis-Nicolas, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Châteaulin; — Marie-Corentine Garnier, contre Julienne Jacques, femme de Guillaume Cariou; — messire Jean-François de Keratry, contre Jacques-Marie Fily, écuyer, sieur de Lanven, employé dans les fermes du Roi; — noble homme maître Michel-Marie-Alexandre Laënnec, avocat à la Cour, tuteur de messire Guillaume-Louis Du Menez, chevalier, sieur de Lezurée, contre Guillaume Autret.

B. 170. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1720-1722. — Minutes du greffe; présentations des demandeurs. — Pierre Penanran et Pierre Seznee, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Châteaulin, contre Mathieu Favennec; — Jean Lavenant, fabricien de l'église de Notre-Dame de Confort, en la paroisse de Meillars, contre Jean Cariou; — René Le Corre, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Morlaix, contre maître Yves-René Le Bourdonnec, procureur en ladite Cour; — messire Louis-Jean-Marie de Kerret, juveigneur des anciens princes et comtes de Léon, chevalier, sieur de Quillien, fondé de procurations de dame Sylvie-Perrine Aléno, sa femme, héritière principale de messire Charles-Bon Aléno, sieur de Kersalie, son père, et de messire N. Le Borgne, chevalier, sieur de Penquer, son neveu, appelant de sentence rendue à la Cour royale de Concarneau, contre Jean Guillermou; — noble homme Guillaume Bargain, sieur de Kerfrez, et demoiselle Louise Renevot, sa femme, contre tous prétendant droits en l'acquêt par eux fait de dame Marie-Joseph Ommès, veuve du sieur Perraut de Kerolivier; — noble homme Gilles-Louis Mabihan, sieur du Cosquer, négociant à Rostrenen, appelant d'appointement rendu au siège royal de Carhaix, contre Olivier Le Roux et Jeanne Le Bellec, sa femme; — messire Pierre-Louis Le Gac

de Lausalut, sieur de Kerhervé, sénéchal du siège royal de Châteaulin, mari et procureur des droits de dame Jeanne-Jacquette Halna Du Frétay, tant en son nom qu'en celui de messire Jacques-François Halna Du Frétay, sieur du Vieux-Châtel, contre maître Philippe Ansquer, sieur de Kernilis et de Kerven, appelant de sentence de la Cour royale de Concarneau.

B. 171. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1722-1724. — Minutes du greffe; présentations des demandeurs. — Paul-Pascal Le Menez et Catherine Jadé, sa femme, contre Louise Berriet, veuve d'Olivier Michelet; — le sieur Jean-Michel Le Roy, négociant à Pont-l'Abbé, contre les sieur Guillaume Laporte Orioux, commis chez le sieur Penanrun Royou, Jacques-Vincent Arnoult, élève chirurgien, Jacques Arnoult, marchand de draps, Françoise Carel, bouchère, maître Charles Cosquer, général et d'armes, nobles maîtres Jean Verry, avocat à la Cour, Fidèle Le Traon, sieur de Kerguidan, aussi avocat à la Cour, noble homme Guillaume Bargain, sieur de Kerfrez, négociant, noble maître Jacques Arnoult, avocat à la Cour, Jean-René Le Bren, maître cordonnier, Jean-François Poullazan, menuisier, Vincent Le Breton, garçon cordonnier, François Poullazan, Barbe Le Quiniou, veuve Le Bley, bouchère, Françoise Le Hir, bouchère, maître Antoine Arnoult, notaire royal, le sieur Jean-Baptiste Desnoyers-Lamy; intervenants dans la cause, Antoine Perret, fermier général des devoirs, impôts, billets et autres droits y joints de la province de Bretagne, à la poursuite et diligence du sieur Marin Blot, directeur des devoirs à Quimper, et les sieurs Guillaume Lambert et René-François Larbre de Lépine, commis aux devoirs, au département de Pont-l'Abbé; — Paul Poulien, contre Alain Le Guen, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Lesneven; — le sieur Pierre Le Boëdec et demoiselle Anne-Marguerite Maubras, sa femme, contre Pierre Le Bescond, Yves Le Roy et Nonne Pochic.

B. 172. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1724-1727. — Minutes du greffe; présentations des demandeurs. — Maître Jacques-Félix Calloc'h, notaire royal et procureur au Présidial de Quimper, économie des biens des dames Cordelières de cette ville, contre dame Françoise-Geneviève de Kergoat, veuve de messire Henri-Louis de Kerguelen, chevalier, sieur de Loquerant, Keranroc'h, etc., messire Jacques-Joseph de Kerouant-chevalier, sieur de Louenan, François Kernaleguen, Joseph Le Men et Henry Le Georgey; — François Piriou et Perrine

Poher, sa femme, contre messire Jacques-Annibal de Farey, chevalier, sieur de Cuillé, ancien président au Parlement de Bretagne, héritier de messire Auguste-François-Annibal de Farcy de Cuillé, évêque de Quimper; — noble homme Gabriel-Louis Barbé, émancipé de justice sous l'autorité de noble homme Julien Barbé, sieur de Maisonneuve, son oncle, fils et héritier de dame Marie Morvan, veuve de maître Gabriel-Louis Barbé, avocat à la Cour, sénéchal de l'ancienne baronnie du Pont-l'Abbé, contre Hervé Tudy Le Bourc'his, appelant de sentence rendue en ladite juridiction; — le procureur du Roi poursuivant la vacance des successions de sieur et demoiselle Kermauduit-Fagan, contre tous prétendant droits auxdites successions; — Jacques Le Thin, général et d'armes et greffier de la juridiction du Faou, contre René Le Pennec, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Châteaulin; — Gourgon Gentric et Marie Raphalen, sa femme, contre tous prétendant droits en l'acquêt par eux fait de Jacques Marhallac'h et Anne Kerfiat, sa femme; — demoiselle Yvonne Floc'hlay, veuve de maître René Le Goff, notaire, acquéreur du lieu de Keramaven, en la paroisse de Benzec-cap-Caval, contre tous prétendant droits audit acquêt.

B. 173. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1782-1783. — Minutes du greffe ; présentations des demandeurs. — François Lazannec et Jeanne Le Dol, sa femme, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Lesneven, contre Jean Quéré, veuf de Marie Olivier; — Yves Le Guillou, sieur de Respidal, appelant de sentence rendue en la juridiction du marquis de Pont-Croix, contre Guillaume Cariou et Anne Le Maubras, sa femme; — dame Marie-Françoise de Quélen de Kerohan, abbess de l'abbaye royale de Notre-Dame de Kerlot, ordre de Cîteaux, à Quimper, contre Yves Jeannin; — noble homme Guillaume-Jacques Girard, avocat à la Cour, contre Yves Yvon et Louise Le Palud, sa femme; — le sieur Jean Le Dein, marchand à Pont-Croix, contre maître Vincent-Charles Le Blond de Saint-Aubin, avocat à la Cour, noble maître Maurice Hervieux, sieur de Kervern, avocat à la Cour, le sieur Joseph-Yves Le Baillif de Kerbeuzec, receveur des fermes de Bretagne au département de Pont-Croix, maître Hervé Heurté et demoiselle Jeanne-Joseph Le Blond, sa femme; — dame Suzanne-Augustine, marquise de Coëtanscour, veuve de messire Louis-François-Gilles de Kersauzon, contre Jean Daniel, meunier, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Lesneven; — Guillaume Dubois, négociant à Londres, représenté par le sieur Claude Brehier, le jeune, négociant à Quimper, contre dame Louise-Denise Horellou, veuve du sieur Torrec-Bassemaison; — Fran-

çois Urien, contre noble homme Claude-Marie de La Fosse, sieur de Lauriac, avocat à la Cour, appelant de sentence rendue au siège royal de Lesneven.

B. 174. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1782-1783. — Minutes du greffe ; présentations des demandeurs. — Jean Le Page, abbé de la frérie de Saint-Éloi, assisté de Mathieu Le Bour, Augustin La Treille, Guillaume Le Coz, Guillaume Nédelec, Louis Perrot et Pierre Touzé, députés, contre Pierre Le Goff; — maître Charles Le Bourg, notaire et procureur au siège de Landenneau, contre Charles, Yves-Jean et Joseph Le Gall, héritiers de Jérôme Le Gall; — François Provost, prieur de l'abbaye de Saint-Mathieu, messire René Jaffredou, recteur de la paroisse de Larret, messire Jean Rannou, recteur de Lanildut, Guillaume Le Tourmel, gouverneur de Brelez, et le sieur abbé d'Avau, gouverneur de Porspoder, contre le général et corps politique de la paroisse de Porspoder, représenté par Jean Brebal, son fabricien; — Alain Laouenan, contre dame Marie-Louise Madezo, veuve de noble homme Jérôme Grivart, sieur de Kerstrat; — messire Joseph-Marie Le Moustier, chanoine, de Léon, contre messire François Rouloin, prêtre licencié de Sorbonne; — Thomas-Augustin Demeule, adjudicataire général des devoirs, impôts et billets de la province de Bretagne, en 1781 et 1782, représenté par le sieur Jean-Louis Charpentier, son directeur à Quimper, contre Corentin Péré, tisserand; — Marie-Jeanne Le Guiader, veuve de Jean Rouat, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Concarneau, contre maître Alain Jannou, greffier de ladite Cour; — dame Claude Deslandes, veuve de noble maître Alexandre Laënnec, avocat, et fille de messire François-Nicolas Deslaudes, chevalier, sieur de Kerren.

B. 175. (Registre.) — In-folio, 15 feuillets, papier.

1783. — Minutes du greffe ; présentations des demandeurs. — Pierre Poullaouen et Marguerite Bernard, sa femme, contre Jean Jaouen et Marie Le Gloanee, sa femme; — Jean-Louis-Amédée-Fortuné, marquis de Ploue, contre Guillaume Guichaoua, et Charles Bossé, « domainiers » du lieu de Kerargou; — Léger Keranguével, abbé, et Louis Benoît, prévôt en exercice du corps et jurande des maîtres menuisiers de Quimper, contre Nicaise L'Huillier, doreur, peintre et sculpteur; — René Le Bolzer, contre Pierre Le Page et Catherine Le Penven, sa femme; — Marie-Jeanne Kergaravat, veuve de François Le Tallec, appelant de sentence rendue au siège royal de Gourin, contre Charles Le Guével; — dame Zozime-Jacquette Corbet, veuve du

sieur de Saint-Stair-Calais, et dame Christine-Jeanne Corbet, femme séparée de biens de noble homme Vincent Pirot, contre Jean Le Gall ; — maître Gilles Le Bras, notaire royal de la sénéchaussée de Quimper, porteur de procuration générale de dame Marie-Anne Le Gall, en qualité de tutrice de l'enfant issu de son mariage avec maître Noël Le Quéré, notaire royal àudit siège, contre messire Jean-Georges-Claude de Baude, chevalier, baron du Pont-l'Abbé, représenté par maître Annes-Pasques Le Coq, son procureur fiscal, et messire Charles-Marie Du Haffond, chevalier, sieur de Lestrédiagat, du Minven, etc. ; — dame Marie-Anne Baroette, veuve de messire René de Madec, colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, sieur de Coatfaou et Pratauras, contre messire Louis Du Brieux, sieur de Kervent et Plessis-Porzay.

B. 176. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1744-1745. — Minutes du greffe ; présentations des défendeurs. — Messire Corentin-Joseph Le Sénéchal de Carcado, chevalier, marquis de Mollac et de Pont-Croix, émancipé de justice et héritier de messire René-Alexis Le Sénéchal de Carcado, son père, contre Paul Mascarenne, écuyer, sieur de Rivière ; — Catherine Le Berre, veuve d'Yves Jaouen, contre Guillaume Le Berre, appelant de sentence rendue en la juridiction de Névet ; — le sieur Jean-Baptiste Le Regur, chirurgien juré, contre Cyprien Laurent ; — la fabrique de l'église tréviale (succursale) de Lampaul-Guimiliau, contre messire Jean-Joseph de Bonnemetz ; — Jean et Corentin Bernard, contre messire Noël Kervez, prêtre ; — Jean Le Normand, administrateur de l'hôpital Saint-Yves à Pont-Croix, contre Mathias Gloaguen ; — honorable homme Jean Le Floc'h, contre Mathieu Kernevez ; — le général de la paroisse de Penhars, représenté par Jean Guennec, son marguillier, contre maître Gabriel Kernenez, notaire royal, mari et procureur des droits de demoiselle Catherine Le Guillou ; — noble homme Michel Millier, procureur spécial de la fabrique de Notre-Dame-des-Portes à Châteauneuf, contre demoiselle Françoise Le Moulin, veuve du sieur Peuanrun-Gueguen, et Tanguy de Crec'hquéault, écuyer ; — Yves Galleron, contre Alain Couchouron, appelant de sentence rendue en la juridiction d'Irvillac ; — René Le Cosmao, maître serrurier, contre Corentin Provot, abbé de la frérie de Saint-Éloï ; — noble homme Jean-Baptiste Bargain, sieur du Stang, contre Nicolas Le Garrec.

B. 177. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1756-1757. — Minutes du greffe ; présentations des

défendeurs. — Jean-Jérôme Baudry, contre dame Françoise Chaveloze, veuve du sieur Moulin, et le sieur Le Bour, prêtre recteur de Saint-Ronan ; — René-Paul Liminié, contre Michel Fraval, meunier ; — demoiselle Thérèse Trolong, contre dame Barbe-Angélique de Penfeunteñio, femme de messire de Coatelan ; — messire Hervé-Louis de Kerguelen, sieur de Keranroc'h, contre Michel-Louis Poullarc'h, le sieur de Lagadec, le recteur de Quirmere'h, le président de Châteaugiron, et maître Flaguay, ancien procureur ; — la dame Louise u Bouays Du Coesbout, veuve du sieur Trégain, contre les sieur et dame Stangalen ; — demoiselle Marguerite Chesne, veuve Ollivrin, contre Louis Le Gentil, administrateur de l'hôpital Saint-Yves ; — François Ropars, appelant de sentence rendue en la juridiction du Plessis, contre Catherine Le Poupon, femme de maître Jean-Marie Floc'h, huissier des fermes ; — la dame de Nevet, veuve du comte de Coigny, contre la dame de Coatelan, acquéreur d'héritages appartenant au sieur du Menez-Perenou ; — messire Joseph-Ronan de Saulx, sieur du Loc'h, contre le sieur Jean-Nicolas Beauyon ; — dame Jeanne Yvonne de Landanet, veuve de maître Jean-François Le Forestier, sieur de Lesmadec, doyen des conseillers du Présidial, contre Tanguy Caoudal ; — Yves David, contre noble homme Jean-Baptiste-François de La Roque ; — Joseph Chapalain, et Françoise Le Goff, veuve d'Alexis Clauquin, contre le sieur François Vellier, négociant à Tours ; — maître Férec, procureur au Présidial, contre le sieur Claude Gauché, bourgeois de Paris.

B. 178. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1758-1760. — Minutes du greffe ; présentations des défendeurs. — Demoiselle Élisabeth Rohou, héritière de maître Jean-Baptiste Rohou, contre dame Marguerite-Marie-Jeanne Ansquer, veuve du sieur Le Rouge, appelant de sentence rendue en la juridiction du marquisat de Pont-Croix ; — le sieur Louis Guilleron, syndic de la communauté des maîtres perroquiers, de Quimper, contre les religieux Cordeliers de ladite ville ; — la demoiselle de La Villejouan, contre le sieur de La Poterie, acquéreur du sieur de Kernoté ; — demoiselle Marie Treussart, fille et héritière de maître Sébastien Treussart, notaire royal contre noble maître Henry-Joseph Charuel, avocat, substitut du procureur du Roi ; — messire Louis Connan, docteur de Sorbonne, recteur de Plouhinec, contre Alain Le Caër ; — Daniel Lossouarn, contre messire Jean-Pierre Le Baillif, sieur de Porsaluden ; — le sieur du Cosquer-Audouin, contre Nicolas Le Tanter, acquéreur du sieur Urbain Bargain ; — la dame Raguideau, femme du sieur Le Guillou de Stangalen, contre le duc de Penthièvre,

engagiste du domaine de Quimper; — le sieur Le Rousseau de Lauviliau, sénéchal de Bannalec, héritier du sieur de Saint-Dridan, contre maître Guillaume-Maurice Véron, avocat; — le chapitre de Quimper, contre le sieur Jean-François Alleaume, acolyte, et la demoiselle Louise Alleaume, sa sœur, héritiers de demoiselle Catherine Jullo, leur mère; — Bernard Dervoet, contre Hervé Le Gadal, et Jeanne Riou, sa femme; — Mathieu Folgoas, contre Co-rentin Le Clorennec, intervenant en la cause le sieur Urbain Bargain de Kergadien.

B. 179. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1760-1764. — Minutes du greffe; présentations des défendeurs. — Le général de la paroisse de Dirinon, représenté par Marc Buot, fabricien en charge, contre Jacques-Marie Hervé, prêtre, ancien recteur de ladite paroisse; — Alain Cogan, contre Yves Benoît et Marie Porhel, sa femme, appelant de sentence rendue en la juridiction du Guelllevain et les Salles; — le sieur Joseph Flamant, maître perruquier et débitant de vins au détail, à Quimper, contre Jean-Baptiste Angenot, fermier général des devoirs, représenté par le sieur Babezre de Lanlez, son directeur en cette ville; — Corentin Le Dart, « valet domestique, » contre messire Joseph Galoy, prêtre licencié en Sorbonne, recteur de Laz; — Urbain Le Galand et Jean Le Coroller, son curateur, contre messire Guy-Marie de Lopriae, comte de Donges, marquis d'Asserae; — messire François Le Plouzennec, recteur de Tréfiagat, contre maître Christophe-Louis Alain, général et d'armes au Présidial, appelant de sentence rendue en la juridiction du Pont-l'Abbé; — François Loriguer, appelant de sentence rendue en la Cour royale de Carhaix, contre Joseph Kergriez et Marie Conan; — Jacques Le Messager, contre le sieur Denis Bonnet, marchand épicier, ancien administrateur de l'hôpital général de Quimper; — dame Marie-Josèphe-Pélagie de Kerret de Quillien, veuve de messire François-Marie Areno, chevalier, sieur de Saint-Alouarn, contre messire Mathieu-Genitor Tridan du Bois de Larcau, prieur de Loerouan, représenté par maître Guillaume de Leissèges sieur de Rosaven, son procureur fiscal; — demoiselle Marie-Thérèze Jégabé, veuve de maître François Férec du Quelennee, procureur au Présidial, contre maître Julien-Louis Le Roi, sieur de Maisonneuve.

B. 180. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1764-1770. — Minutes du greffe; présentations des défendeurs. — Dame Marie-Josèphe Du Châtel, veuve en premières noces de messire Jean-Baptiste de Kergoat, comte

du Guilly, et en secondes noces de messire Avril, chevalier comte de La Chauvière, conseiller au Parlement de Bretagne, contre Anne Le Guennec, veuve de Guillaume Seznec; — les RR. PP. Carmes de la ville de Pont-l'Abbé, contre René Le Joneur, appelant de sentence rendue en la juridiction du marquisat de Nevet; — Guillaume Le Normand, fermier de la garenne du Cosquer, contre messire François-Joachim Du Brieux, chevalier, sieur de Treota, et messire Joseph-Marie Du Disquay, chevalier, sieur du Brieux; — dame Louise-Charlotte de Lohéac, veuve de messire Louis de Selabissac, contre dame Marie-Marguerite Riou, femme de Christophe Riou, sieur de La Tour, demoiselles Catherine Riou du Lez, Françoise-Jeanne Riou de Trovanee, Marie-Jeanne Riou de Kerraffrant et Julianne-Perrine Riou de Keryvet; — le général de la paroisse de Guengat, représenté par Charles Louboutin, contre demoiselle Marie-Louise de L'Honoré de Trévignon, tutrice de la fille mineure de Marie-Philippe-Joachim-Pierre-Jean de L'Honoré, écuyer, son frère ainé, et maître Georges-René Renault, sieur de Trévignon, héritiers de messire Julien, Corentin Meillion, recteur de ladite paroisse de Guengat; — maître Yves Le Gouil, sieur de Kervengar, notaire et procureur au Présidial, contre noble homme Clément-Jean Millard, émancipé sous l'autorité de maître Jean-Pierre Le Ballenois, avocat à la Cour, et les sieur et demoiselle Lallouelle.

B. 181. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1770-1773. — Minutes du greffe; présentations des défendeurs. — Noble maître Jean-Joseph Brenngal, procureur au Parlement de Bretagne, contre noble maître Michel-Marie-Alexandre Laënnec, avocat à la Cour et procureur fiscal de la juridiction des regaires de Quimper, et demoiselle Catherine-Josèphe Dufort, veuve du sieur Élie Simonnet; — Hervé Kerdilez, contre Jérôme Le Gall, appelant de sentence rendue en la juridiction de Daoulas; — Yves Hémon, fabricien de l'église tréviale (succursale) du Juc'h, paroisse de Ploaré, contre René Le Tymen, marguillier en charge de ladite église; — Mathurin Deslandes de La Planche, écuyer, tuteur des enfants issus de son mariage avec dame Anne Picard de Kersula, contre dame Marie-Anne-Corentine Picard de Kersula, religieuse hospitalière de Saint-Thomas de Villeneuve, et supérieure de l'hôpital général des pauvres de la ville de Brest; — messire Nicolas-Louis de Plœuc, marquis dudit nom, sieur de Kerharo, Guiguffin, Coëteanton, Kerandraon, Lescuz, Kergastans, etc., contre messire Charles-Henri, comte d'Estaing, marquis de Châteaurenau, mari de dame Marie-Sophie de Rousselet, fille ainée du comte de Châteaurenau,

seigneur de Crozon, représenté par le sieur Caradec, avocat à la Cour, son procureur fiscal en la juridiction de Crozon ; — Jean-Marie Germé, fermier général des devoirs, impôts et billets de la province de Bretagne, représenté par le sieur Maria Blot, son directeur à Quimper, contre les sieurs Perrin, receveur général du tabac, Brébier, Boucher, et Bonnet, négociants en la même ville.

B. 182. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1773-1778. — Minutes du greffe. — Présentations des défendeurs ; Henri Le Croisec, maître boucher à Pont-l'Abbé, contre le sieur Pierre Ronan ; — maître Claude-Louis-Vincent, huissier de l'Amirauté de Cornouaille, contre demoiselle Jeanne Treussart ; — maître Jacques-Raphaël Morvan, sieur de Kereval, avocat à la Cour, et demoiselle Jeanne Gentric, sa mère, veuve de maître Jacques-Raphaël Morvan, notaire et procureur en la juridiction du marquisat de Pont-Croix, contre messire Jean-François de Kertry, appelant de sentence rendue en ladite juridiction ; — Charles Piriou et Jeanne Salaün, sa femme, veuve de Jean Liziart, contre Nicolas Gentric, mari de Jeanne Mazeau, appelant de sentence rendue en la juridiction du marquisat de la Gervaisaie ; — Jean-Gabriel Le Moine, général et d'armes, contre la communauté des huissiers du siège présidial, en la personne de maître Robert-Jean Coroller ; — le général de la paroisse de Plouguer-Carhaix, à la poursuite et diligence de Jean Le Troadec, son marguillier en charge, contre Joseph Tugdual Dagon, écuyer, sieur du Bot, notaire royal ; — le sieur Grosarnault, négociant à Biaye, contre maître Pierre Guéguenon, notaire et procureur en la juridiction de Pont-Croix ; — maître Étienne Garreau, directeur des économats en l'évêché de Quimper, contre messire Conen de Saint-Luc, évêque de Cornouaille, et François Kerhoas, meunier des moulins de l'évêché ; — dame Marie-Gabrielle Huon de Lesguern, épouse de messire Jean-François de L'Etang, chevalier, sieur du Rusquec, contre Marguerite Salaün, appelant de sentence rendue en la juridiction du marquisat de la Gervaisaie.

B. 183. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1778-1788. — Minutes du greffe. — Présentations des défendeurs : Yves Le Berre contre le général de la trève (succursale) de Roudouallec, paroisse de Gourin, en la personne de Louis Le Guével, son marguillier ; — noble maître Daniel Boucher, docteur en médecine en la ville de Carhaix, contre Louis Le Blouc'h et Jeanne Le Cloannec,

sa femme, appelant de sentence rendue en la Cour royale de ladite ville ; — Yves Tromen contre Pierre Le Touterne, appelant de sentence rendue au siège royal de Châteaulin ; — le sieur Tanguy Penfrat et demoiselle Marie-Jeanne Le Du, sa femme, héritiers de messire Jean-Nicolas Réolou, décédé recteur de la paroisse de Telgruc, contre messire Joseph Guillo, recteur de ladite paroisse ; — dame Jeanne-Françoise Vincent, veuve de messire Henry Baude, chevalier, sieur de Saint-Père, mère et tutrice de Jean-George Baude, baron du Pont-l'Abbé, contre le sieur Raymond Sévène, négociant à Pont-l'Abbé ; — messire François-Louis de La Marche, chevalier, sieur de Lezergué, contre demoiselle Marie-Josèphe Égars, veuve du sieur Gilles Stévenot, et messire François-Gabriel Gilard de Larchantel ; — messire Paul de Masearenne, sieur de Rivière, la Coudraye, Lezouale'h, etc., héritier de dame Jeanne de La Pierre, sa mère, contre Nicolas Le Bleis ; — messire Jean-Baptiste Du Bot, sieur de Kerdreho, chevalier de Saint-Louis, et dame Jeanne-Renée-Thomase, de Plœuc, sa femme, contre messire Toussaint Conen de Saint-Luc, évêque de Quimper, et dame Françoise-Marie de Carbonnel de Canisy, comtesse de Forcalquier, marquise de Pont-Croix.

B. 184. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1635-1638. — Minutes du greffe. — Tutelles et émancipations des enfants mineurs de : Yvon Le Cozten, et Marie Le Noël du lieu de Keraniou, en Pluguffan ; — Jacques Thomas et Guillamette Salaün, de Kermabic, en Penharz ; — Alain Le Flamant et Marguerite Kerlen, de Kerandraon-Lesconil, en Plobannalec ; — Jean Le Gall et Louise Le Queïnec, de Kermeur, en Ploneiz ; — Jean Le Guelled et Catherine Le Teaudec, de Tronnoyan, en Saint-Germain-Plogastel ; — Hervé Le Marchand et Marie Le Bottin, de Kerlivien, en Guengat ; — Jean Le Breusq, et Marguerite Brelivet, du Guern Le Goulet, en Plogonnec ; — Guillaume Le Coutal et Jeanne Tanguy, du Cosquer, en Plomelin ; — Jean Mahé, du village de Penquer-Izellaff, dépendant du manoir de Kerveant, en Ploneiz ; — Gabriel Nelguen, et Marguerite Le Gaonac'h, de Kerouangen, en Plogastel ; — Noël Morvan et Jeanne Guéguen, du lieu de Penanrun, en Plobannalec ; — Michel Kerlédan et Christine Kermarec, du bourg de Pluguffan ; — Alain Loden et Catherine Lou-boutin, de Kergabin, en Ploneis ; — Berrien Heydon et Marie Philippe, du lieu de Seznec, en Plogonnec ; — Alain Kerbourg et Catherine Paol, du manoir de Coaterobihan en Combrif ; — Guillaume Le Guyader et Marie Le Goz, du lieu de Kervastal-Huellaff, en Ploneiz ; — Alain Le Garrec et Marie Gouriten, de Kerenec, en Plogonnec ; — décret de mariage de Françoise Guibon, fille de feu Riou Guibon et

de Marguerite Le Helguen, avec Hervé Conan, du lieu de Kermathéano, en Pluguffan.

B. 185. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1695. — Minutes du greffe. — Tutelles, émancipations des enfants mineurs de : Jean Riou, mort au service du Roi, et de Françoise Sider, du lieu de Pendreff, en Plogoff; — Olivier Marzin et Marguerite Cozie, du lieu de Landrial, même paroisse; — Jean Piilotz et Marie Evenou, de Ker-védan, en Primelen; — Riou Le Pichon et Marie Le Henaff, du manoir de Kerverigou, en Pemeurit; — Vincent Le Guen et Marie Le Guyader, du lieu de Kernescop, en Briec; — Guillaume Guéguen et Marie Le Cudennec, de Lesvilly, en Lababan; — Jean Coëtmeur et Catherine Philippe, du manoir de Kerivoas, en Guengat; — René Le Maréchal et Marie Kernilis, du village de Kerlaon, en Plobannalec; — Corentin Kersaudy et Marie Beriot, du lieu du Castel, en Primelin; — François Autret et Mathurine Durand, du village de Kerandraon, en Plobannalec; — Nicolas Seven et Marguerite Le Treut, de la vieille métairie du manoir de la Villencuve, en Ploncour; — Jean Kerlouch et Catherine Poulhazan, du lieu de Kerfreguel, en Cléden-cap-Sizun. — Décrets de mariage de : Marguerite Kersaudy, du Castel, en Primelen, et Yvon Poulhazan, de Kerenc, en Esquibien; — Jean Plouhinc, de Kerhuel, en Pouldreuzic, et Claude Le Coroller, de Landudec; — Marguerite Manac'h, de Keringar, en Plogoff, et Martin Le Mével, de Kerstrat, même paroisse; — Olivier Le Pape, du bourg de Loctudy, et Marie Le Bron, de Kervilzie, même paroisse.

B. 186. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1717-1721. — Minutes du greffe. — Tutelles, curatelles des enfants mineurs de : René Le Sezne, et Catherine Lozac'h, du Mouet-Penquer-Izelhoff, en Ergué-Gabéric; — Jean Rozen et Marie Le Velly de Landrer, en Plogoff; — Clet Le Moan et Marguerite Le Goff, de Kerfreguel, en Cléden-cap-Sizun; — Henry et Marie Le Normand, de Kerleau, même paroisse; — Heuri Le Cloannec et Marie Loeden, du lieu de Beregar, en Beuzec-cap-Caval; — Sébastien Le Cœur et Jeanne Nicot, de Trégague, en Briec; — messire Guillaume Tanguy de Kerjan et dame Marie-Marguerite Du Combout; — Jean Jean, du lieu de Gougastel, en Briec; — messire François Le Veyer; — Corentin Le Guirie, et Anne Castric, du lieu de Quelourdec, en Plomeur; — Guillaume Keravec et Madeleine Cabon, de Kergoulou, en Pemeurit; — Gaillaume Le C'huedé, et Marguerite Pen-galet, du village de Keribic, en Lanvern. — Décrets de ma-

riage de : Jeanne Crédou, de Kermoisan, en Ergué-Gabéric, et Hervé Mao, de Kersillez, même paroisse; — Marie Bariou, de Kernaë, en Beuzec-cap-Sizun, et Pierre Cotten, de Trémoan, même paroisse; — Jacques Ladan, de Pen-nanac'h, en Plogoff, et Marie Guillou, de Kerven, même paroisse; — Yves Guervarrec, du lieu de Lesmahalon, en la paroisse de Mahalon, et Jeanne Squividan, de Trematouarn, même paroisse; — Pierre Le Floc'hlay, et Françoise Quellennec, de Concarneau; — René Le Quenot, de Pen-balans, en Plobannalec, et Marguerite Le Goyat, du manoir de Kerfeunteunic, même paroisse.

B. 187. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1719-1721. — Minutes du greffe. — Tutelles des enfants mineurs de : Jean Le Castel et Jeanne Baraou, du lieu de Penanrun, en Goulien; — Vincent Coulloc'h et Marguerite Moëlic, de Tromilio, en Meilars; — René Lancou et Marguerite Le Doux, de Kervréus, en Esquibien; — Alain Le Bartz et Catherine Le Provost, de Keravinic, en Ergué Gabéric; — Jacques Le Diougant et Françoise Hel-goualc'h, de Languioa, en Ploneour; — François Le Lorec, et Jeanne Bigodel, de Kerveguen, en Ergué-Gabéric; — Clet Le Pervez, et Catherine Le Priser, du lieu de Bresoullou, en Cleden-cap-Sizun; — Sébastien Le Tallec, et Marguerite Scordia, de Guernigou, en Briec; — Daniel Le Normand et Jeanne Cocquet, de Keryolet, en Cléden-cap-Sizun; — Yves Souben et Jeanne Cosquer, du lieu du Verret, en Poullan; — Jean Le Berre et Catherine Derrien, de Ker-rugou, en Beuzec-cap-Caval; — Jean Le Stlaminec, et Marie Le Barz, de Kerrouet, en Landudec; — honorable homme Olivier Jam, et Marie Le Floc'hlay, du village du Louet, en Briec; — Jean Le Stralliou, et Jeanne Le Pape, de Kerandraon, en Plobannalec. — Décrets de mariage de : Toimette Le Maréchal, et Germain Marzin, de Keruzet, en Plogoff; — Marie Pencalet, et Guillaume Le Toullec, du lieu de Kermarigou, en Pemeurit; — Marie Pochic, de Keralvy, en Plomeur et René Coïc, de Tréménou, même paroisse; — demoiselle Michelle Le Louarn, fille de maître Guillaume Le Louarn, procureur au présidial, demeurant en la terre au due, paroisse Saint-Mathieu à Quimper, et maître Jacques Yvonnet, sieur du Run, fils du sieur Yvonnet, marchand brodeur, originaire de la paroisse de Plouagat-Chatelaudren.

B. 188. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1725-1726. — Minutes du greffe. — Tutelles des enfants mineurs de : Guillaume Lhodé et Jeanne Penanrun, du Quellennec-Bras, en Ergué-Gabéric; — Jean Penanrun et Marguerite Le Normand, du bourg paroissial de Cléden-

cap-Sizun ; — Jean Charlès et Jeanne Le Hir, de Kerengar, en Plogoff ; — Yves Perennou et Thérèse Le Moign, de Bourlebou, paroisse Saint-Mathieu à Quimper ; — Daniel Cosquer et Jeanne Le Diascorn, de Kergoulas, en Plomeur ; — Jean Corneec et Marie Heurux, de Penhoat, en Plomeur ; — Maurice Le Cosquer et Marguerite Kerc'hrom, de Kergourlez, en Plomeur ; — Grégoire Le Pape et Marie Le Goff, de Keranbludou, en Plonéour ; — Paul Le Goffic et Constance Hélias, du lieu du Roz, en la même paroisse ; — Yves Nédélec, mort au service du roi et Isabelle Le Bale'h, de Kervenec, en Plomeur ; — François Criquet, et Anne Gestin, de Ruvrignaouet, même paroisse ; — Jean Kerlouc'h et Jeanne Dagorn, du lieu du Run, en Plogoff ; — Augustin Joudren et Marie Pelli, du Guilly-Bihan, en Ergué-Gabéric ; — décrets de mariage de : Anne Percherin, de Kerlaouen, en Cléden-cap-Sizun, et Jean le Touller, de Meseran, même paroisse ; — Corentin Nedellec, de Kervenec, en Plomeur, et Marie Coupa, de Kersaux, en Trefiagat ; — Michel Moysan, de Trègague, en Briec, et Marie Guillou, du village de Tyhor, en Plogonnec ; — Françoise Le Cosquer, de Kergoulas, en Plomeur, et Jacques Sourin, de Kervantano, même paroisse.

B. 189. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1725-1727. — Minutes du greffe. — Tutelle des enfants mineurs de : Denis Le Pennec et François Caradec, de Penhoat, en Briec, trève (succursale) de Quillinen ; — noble homme Guillaume Corentin Desnos, négociant à Quimper, et demoiselle Marie-Françoise Corbet ; — Michel Ellouet et Françoise Le Bris, de la rue Villy, paroisse Saint-Mathieu à Quimper ; — Guillaume Tangiy, et Élisabeth Le Denval, du Quellenec-Bihan, en Ergué-Gabéric ; — Alain Lair et Corentine Heidon, de Breunguen, en Laudrevarzec ; — Joseph Bober et Marie Dumoulin, du moulin Henry, en Plovan ; — Joseph Lagadec, et Anne Le Bleuvec, de Kergaourent, en Pemeurit ; — Vincent Lucas et Catherine Passel-layt, du lieu de Beautegar, trève (succursale) de Saint-Jean-Trolimon, paroisse de Beuzec-cap-Caval ; — Joseph Le Madec, et Marguerite Le Turc, du village du Mauguereau, en Saint-Thoys ; — noble homme Thomas Le Prédour, et demoiselle Marie-Magdeleine-Thérèse Terrant, sieur et dame de Kervant, ledit sieur décédé hors la province ; — Noël Durand et Marguerite Biger, du lieu de Kergadien, trève de Saint-Guénolé, paroisse de Breuzec-cap-Caval. — Décrets de mariage de Jacques Daoudal, de Kerdilez, en Ergue-Gaberic, et Marie Le Bihan, de Bulien, en Elliant ; — Yves Le Goff, de Keraintaic, en Lababan, et Constance Guéguen, du même lieu ; — Jeanne Le Gall, de Lescoat, en Mahalon, et Jean Donnart, de Lesmahalon, même paroisse.

B. 190. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1727-1728. — Minutes du greffe. — Tutelles des enfants mineurs de : Yves Stéphan, et Jeanne Cosquer, de Pratanilis, en Plomeur ; — Louis Le Gars, et Corentine Adam, de Keristic, en Lanvern ; — Jacques Le Pennec et Marie Coubler, de Kerillis, en Pouldergat ; — Noël Durand et Marie Iuizan, de l'Ile-Fougère, en la paroisse de Beuzec-cap-Caval ; — Sébastien Lestanquier, et Catherine Le Quéau, de la métairie haute du manoir du Guennigou, en Briec ; — Alain L'Hélias et Anne Le Frian, de Kervarlay Izella, en Pouldergat ; — Yves Hélias et Jeanne Le Bras, du lieu de Kerverguer, en Plogoff ; — Alain Goïc et Jeanne Le Gall, de Kergadouen, en Tréguenec ; — Jean Larnicol et Marguerite Cadiou, de Lescorz, en Plomeur. — Décrets de mariage de : Jean Le Noan, de Kerengar, en Plogoff, et Marguerite Perrot, de Nesgal, en Beuzec-cap-Sizun ; — Pierre Kerchoas, du Manac'h, en Gouézec, et Marie Le Du, de Keraloret, en Briec ; — Noël Coquet, du village de Torarnus, en Plogoff, et Catherine Le Rozen, de Lestrivin, même paroisse ; — Éléonore Kerloc'h, de Kerlaouen, en Cléden-cap-Sizun, et Clet Kerizit, du même lieu ; — Renée Le Marc, de Lanvorn, en Beuzec-cap-Caval, et Yves Le Bideau, du même lieu ; — Catherine, fille illégitime d'Anne Le Marc et de François Collen, du lieu de Kersony, en Lanvern, et Hervé Le Brun, de Kervesguen, en Ploneour ; — René Le Quéméner, du village du Stang-Tremeno, en Plomeur, et Urbanne Le Pochic, de Kerven, même paroisse.

B. 191. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1727-1729. — Minutes du greffe. — Tutelles des enfants mineurs de : Michel Le Poupon, et Corentine Le Vi-gouroux, de Kerrouant, en Briec ; — Deniel Le Guen, et Jeanne Rialand, du manoir de Tremarec, même paroisse ; — Michel Pellé et Marie Penamer, de Kervo, en Cléden-cap-Sizun ; — Clet Evenou, et Catherine Beriet, du bourg de la même paroisse ; — Henry Le Saux et Adélice Rannou, de Kerdilez, en Ergué Gabéric ; — Mathurin Le Beux et Marguerite Coatsaliou, du lieu de Kerandeau, en Bannalec ; — Paxques Le Frian, et Marie Le Cabon, de Tréfranc, en Plovan ; — Urbain Hélias et Geneviève Le Corre, du village du Crugan, en la même paroisse ; — Jean Le Dréau, et Marie Le Glazigou, de Kerselan, en Plomeur ; — François Seznec, et Jeanne Guenneau, du lieu du Schividan, en Ergué-Gabéric ; — Louis L'Évêque et Marie Dubot, de Bourlebou, paroisse de Saint-Mathieu, à Quimper ; — Sébastien Gloaguen et Marguerite Le Velly, de Lerville, en Esquibien ; — François Le Férec, maître taillandier, et Mau-

ricette-Olive Le Guennec, de la terre au Duc, à Quimper. — Décrets de mariage de : Pierre Piriou, et Marguerite Bernard, de la paroisse de Briec ; — Laurent Pellé, de Ker-gadou, en Esquibien, et Catherine Gloaguen, de Trevenou, même paroisse ; — Jeanne Le Bouder, de Cutullie, en Ergué-Gabéric, et Christophe Le Bras, de Kersoguel, même paroisse ; — Guillemette Le Portiel, du lieu de Pelenti, en Briec, trève (succursale) de Langolen, et François Quistinic, jardinier.

B. 192. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1728-1730. — Minutes du greffe. — Tutelles des enfants mineurs de : Guillaume Le Page et Marie Le Bleiz, de Kerfloux, en Plomeur ; — Alain Le Balch'h, et Anne Thomas de Kerfriant, même paroisse ; — Yves Guiban, et Catherine Goudedranche, de la paroisse de Cleden-cap-Sizun ; — Jean Le Chever et Isabelle Dardon, du lieu du Goaquer, en Plomeur ; — Guillaume Coray et Catherine Colliou, de Kerdilez, en Ergué-Gabéric ; — Toussaint Morgan, et Marie Caignard, du moulin de Kergonnan, en Ergué-Armel ; — Jean Stéphan et Marie Buhannie, du lieu du Gouenac'h, en Plomeur ; — Paul Berriet et Jeanne Le Cam, du village de Kerspern, en Cléden-cap-Sizun ; — Maurice Gadbleds, originaire de Normandie, et Marguerite Le Mingam — Décrets de mariage de : Alain Le Poupon, de Kerouant, en Briec, trève de Langolen, et Jacquette Le Garrec, de Kergreac'h, en Trégourez ; — Marie Le Vigouroux, de Keryéré, en Tréogat, et Alain Huitrès, de Ty Croc'h, en Plovan ; — Yves Le Vigouroux, de Penharn, en Cleden-cap-Sizun, et Marguerite Le Touller, de Kermeur, même paroisse ; — Catherine Rinquin, de Broleur, en Goulien, et Noël Le Bonis, du bourg paroissial d'Esquibien ; — Louise Le Corre, de Kerguern, en Ploaré, trève de Gourlizon, et Jean Kernilis, du bourg de Gourlizon ; — Jeanne Le Tymen, de Lespréten, en Briec, et Alain-Philippe, du Quellennce, en Ergué-Gabéric ; — Yves Sinou, du lieu de Kerugou, en Beuzec-cap-Caval, et Jeanne Quener, de Saint-Jean, même paroisse.

B. 193. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier.

1729-1731. — Minutes du greffe. — Tutelles des enfants mineurs de : Yves Pella et Marie Hemon, de Kerjan, en Ergué-Gabéric ; — Jean Le Chalony et Marie Le Sanquer, du Guennigou, en Briec ; — Jean Kerveillant et Jeanne Le Floc'h, de Pencleuziou, en Plovan ; — Clet Kerizit et Marguerite Le Corre, de Kervo, en Cleden-cap-Sizun ; — Michel Guiziou et Marie Le Buhannie, de Lestrégnou, en Plo-

meur ; — Guillaume Le Carval, et Marie Le Trividic, de Pellaé, en Beuzec-cap-Sizun ; — René Le Brun et honorable femme Marie Le Cossec, du manoir de Kerlien, en Loctudy ; — Louis Loussouarn et Marguerite Le Bars, de Lestrégnou, en Plovan ; — Hervé Caradec, et Blanche Nicolas, de Pen-naneac'h, en Ergué-Gabéric ; — Nicolas Dagorn et Jeanne Kerlouac'h, de Trousent, en Cleden-cap-Sizun ; — Guillaume Le Scaon et Marie Venne, du Hellez, en Ploneour ; — Guillaume Credou et Marie Lozeac'h, de Trolan, en Ergué-Gabéric ; — Jean Guichaoua et Magdeleine Le Guellec, de Kergaorant, en Pemeurit ; — Lucas Le Guyader et Catherine Savina, de Penhoat, même paroisse. — Décrets de mariage de : Jean Le Berre, de Kerleo, en Briec, et Jeanne Le Dassillon, de Kerhervé, même paroisse ; — Jeanne Le Beeq, de Lesplomeur, en Plomeur, et Jean Cariou, de Kerangal, en Loctudy ; — Yves Le Sanquer, de Guinigou, en Briec, et Marie Le Quéau, de Kervenguy, en Quéménéven ; — Étienne Botorel, de Lanvern, même paroisse, et Louis Le Berre, de Kerlez, en Landrevarzec.

B. 194. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets, papier.

1730-1731. — Minutes du greffe. — Tutelles des enfants mineurs de : Paul Loussouarn et Marie Le Clorennec, de Penpoullic, en Plovan ; — Jean Guezennec et Corentine Rioual, du lieu de la rue Neuve, en Ploneour ; — Jean Le Queffelec, et Jeanne Le Queffelec, de Lesveguen, en Tréogat ; — Alain Le Barel, et Catherine Le Goff, du lieu du Creac'h, en Pemeurit ; — Michel Le Poupon, et Anne Le Treut, de Kerouant, en Briec ; — noble homme René Le Fèvre, sieur de la Fasillonnaye, et demoiselle Corentine Douein, de la terre au Duc, paroisse Saint-Mathieu, à Quimper ; — Alain Le Berre et Hélène Penanneac'h, du lieu du Rest, en Briec ; — Robert Deniel et Marie Nicolas, de Ker-garadec, en Ergué-Gabéric ; — Guillaume Carré et Marie Crédou, de Kerdilez, même paroisse ; — Mathieu Blancard, et Ursule Le Bour, de la terre au Duc, à Quimper ; — Jean Le Berre et Françoise Queffelec, de Kernez, en la trève (succursale) de Quillinen, paroisse de Briec. — Décrets de mariage de : Anne Ansquer, de Saoutunet, en Plogoff, et Germain Rogou, de Pendreff, même paroisse ; — André Martin, de Lendrer, en Plogoff, et Marguerite Le Louarn, de Peneac'h, même paroisse ; — le sieur Nicolas Homon, fils de Jean et de Jeanne Gueguen, de Quimper, et demoiselle Anne-Gillette Ballavenne, fille de noble homme Laurent et de demoiselle Jeanne Piot, du manoir de Kerhuel, en la paroisse de Laz ; — Marie Percherin et Yves Harhan, de Cleden-cap-Sizun ; — Jean Le Merdy, de l'Ile-Laurent, en Beuzec-cap-Sizun, et Marie Provost, de Kergavas, en Poullan.

B. 195 (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1731-1732. — Minutes du greffe. — Tutelles des enfants mineurs de : Jean Le Quiniou et Jeanne Coatmen, de Kerangoant, en Ergué-Gabéric ; — Hervé Le Cloarec et Marie Vigouroux, de Trevant, en Pemeurit ; — Grégoire Le Bour et Marguerite Logan, de Landrévet, en Esquibien ; — Guillaume Le Carval et Marie Gourdon, de Lestrivin, en Plogoff ; — Yves Le Seignour et Corentine Perennou, de Kervoaz, trève de Saint-Jean-Trolimon, paroisse de Beuzec-cap-Caval ; — Yves Strulliou et Anne Cozic, de Quernel, même paroisse ; — Sébastien Heydon et Louise Le Tallec, de Kererazec, en Landrevarzec ; — Antoine Kernoal, marinier de profession, décédé aux îles de la Martinique, et Jeanne Chevy, de la ville d'Audierne ; — Jacques Gourmelen et Jeanne Jeannie, de Keryvet, en Pouldreuzic ; — Yves Le Balc'h, et Marie Pichon, de Kernivinen, en Ergué-Armel ; — Jean Kerfridin, et Jeanne Cariou, de Kersibirvic, en la trève (succursale) de Guiler, paroisse de Mahalon ; — Henri Cotten, et Marie Le Normand, du lieu de Lannoan, en Cléden-cap-Sizun ; — Noël Kerlouc'h et Marguerite Le Melinec, de Clevarec, en Plogoff ; — Guillaume Savina et Marie Jeannie, de Penesquin, en Meilars. — Décrets de mariage de Marguerite Le Cossec, de Trevarras, en Plomeur, et Alain Mavic, de Lesbervet, en Ploncour ; — Jeanne Le Pellerin, de Kerferguel, en Cleden-cap-Sizun, et Yves Le Bras, de Lezoulien, en Goulien ; — Jeanne Carriou, de la Forest, en Loctudy, et Étienne Calvez, de Kerivarc'h, même paroisse ; — Grégoire Daoudal, de Quillihui, en Ergué-Gabéric, et Marie-Kergoat.

B. 196. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1731-1733. — Minutes du greffe. — Tutelles des enfants mineurs de : Alain Le Floc'h et Louise Le Mao, de Keranloret, en Briec ; — Noël Quéré et Marie Le Bars, de Kervéady, en Ergué-Gabéric ; — Jean Donval et Catherine Cohenner, du bourg de Goulien ; — Henry Le Gloannec et Marie Lauden, de Kerdrez, en Plobannalec ; — Hervé Le Sergent et Marie Le Moan, de Kerrodo, en Beuzec-cap-Sizun ; — René Jaouën et Catherine Le Donge, de Kerbas-col, en Beuzec-cap-Caval ; — Jean-Louis et Catherine Le Guillou, de Pendrez-Izella, en Lababan ; — Noël Durand et Marie Inizan, de Kergadien, en Beuzec-cap-Caval ; — René Guézennec et Catherine Berchoue, du lieu de la rue Neuve, en Ploneour ; — Jean le Guilly et Anne Droyal, de Kerganmet, même paroisse. — Décrets de mariage de : Louise Guichaoo, de Kergoarant, en Pemeurit, et Jean Le Vigouroux, de Keringuy, même paroisse ; — Moricette Le Rest, de Kerinoret, et Jean L'Helgoualc'h, de Coat-Pen-

guilly, en Pemeurit ; — François Le Bouder, de Kerançoënt, en Ergué-Gabéric, et Michel Le Mevellec, du lieu du Rest, en Ellian ; — Jean Voquer, de Penguinly, en Pemeurit, et Marie Guennec, de Renvelloc, même paroisse ; — Jeanne Le Berre de Keregard, en Beuzec-cap-Caval, et Thomas Coïc, de Tréganné, même paroisse ; — Azenor Le Bothorel, de Lenvern-Saint-Egarac, en Briec, et Guillaume Le Bouar, de Landrevarzec ; — Marie Suignard, de Kervéguen, en Briec, et Guillaume Le Pelliet, du Penquer, en Cast.

B. 197. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1733-1734. — Minutes du greffe. — Tutelles des enfants mineurs de : Jean Rannou et Marguerite Le Bras, de Parlaç'hguen, en Ergué-Gabéric ; — Robert Daniel et Louise Hervé, de la même paroisse ; — Laurent Le Gall et Jeanne Le Borgne, de Kerautret, en Plovan ; — Yves Le Borgne, et Françoise Stéphan, de Keribit, en Pemeurit ; — maître François Le Corre, notaire royal et procureur au présidial de Quimper, et demoiselle Anne Demizit, décédée en la ville de Paimpol, en Goëlo, évêché de Saint-Brieux ; — Vincent Parcelet et Jeanne Le Coutal, de Kergamet, en Tréogat ; — François Le Nabasq et Hélène Le Velly, du manoir du Cloarec, en la paroisse de Pouldergat ; — Yves Kerfer et Isabelle Le Denval, du Quellennec-Bihan, en Ergué-Gabéric ; — Corentin Tinuzen et Françoise Le Floc'h, de la terre au Duec, paroisse Saint-Mathieu, à Quimper ; — Yves Scordia et Jeanne Gourmelen, de Kernecon, en Briec ; — Guillaume Le Meur et Marguerite Le Meur, de Keranroué, en Ergué-Gabéric ; — Guillaume Caradec et Jeanne Moënner, de Bourlebou, à Quimper ; — Hervé Le Saux et Jeanne Berrou, de Meuoët-Bihan, en Ergué-Gabéric. — Décrets de mariage de : Jean Crédou, de Trolan, et Jeanne Michelet, de Kergannou, même paroisse ; — Louise Hémery, de Stang-Lezolevez, en Briec, et Hervé Merrien, de Trohoat, même paroisse ; — Laurent Coïc, de Kergadou, en Treguennoe, et Marie Le Signour, de Kervouez, en Pemeurit ; — Marie Coedour, de Quiliavet, même paroisse, et René Kerizit, de Ploneour.

B. 198. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1734-1735. — Minutes du greffe. — Tutelles des enfants mineurs de : Yves Le Plouzennec et Renée Le Guellec, de Bremillec, en Pemeurit ; — François Gorgeu et Françoise Le Mao, de Penanprat, en Briec ; — Étienne Le Marc'h et Anne Le Treut, de Guilly-Bras, en Ergué-Gabéric ; — Jacques Riou et Jeanne Le Bolloc'h, de la paroisse de Cléden-cap-Sizun ; — Guillaume Kerveillant et Jeanne Leussouarn, de Kerouyen, en Ploaré ; — François Le Louarn et Margue-

rite Le Bourdon, du manoir de Kerodiern, en Esquibien ; — Olivier Le Diguignet, de Kerjestrin, en Ergué-Gabéric ; — Jean Huitric, et Marguerite Merrien, de Quillihuec, même paroisse ; — Jacques Le Cochon et Marie Seven, de Keranbleudou, en Ploneour ; — Jean Laouénan et Marie Gleonec, de Kerjan, en Ergué-Gabérié. — Décrets de mariage de : Jean Le Vern, de Kerdervé, en la trève (succursale) de Gourlizon, paroisse de Ploaré, et Marie Hénot, de Kerellec, en Penhars ; — Jean Mat, de Kerguer, en Goulien, et Marie Brenneot, du bourg de Beuzec-cap-Sizun ; — Jacques Sourn, de Lanvoran-Huellaff, en Beuzec-cap-Caval, et Marie Le Pape, du Desibiten, même paroisse ; — Sébastien Billien, de Bottégar, et Jeanne Roaneh, de Kersiu, même paroisse ; — maître François Quéméner, praticien, de Ruguelven, en Lababan, et demoiselle Anne Beaudouin, fille de maître Joseph Beaudouin, notaire de la juridiction des Regaires de Quimper, au bourg paroissial de Coray ; — Marie Kervevan, de Lestimbeac'h, en Beuzec-cap-Caval, et Pierre Le Run, de Lescoet, en Plobannalec.

B. 199. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1734-1735. — Minutes du greffe. — Tutelles des enfants mineurs de : Henry Raphalen et Marie Kerveillant, du lieu du Bremec, en Plovan ; — Alain Le Berre et Hélène Penanec'h, du Rest, en Briec ; — Guillaume Birien et Jeanne Bourgeois, de la terre au Duc, paroisse Saint-Mathieu, à Quimper ; — Alain Loussouarn et Marguerite Tanno, de Lesveguen, en Tréogat ; — Pierre Riou et Magdeleine Salliou, de l'Île-Tudy, paroisse de Combrif ; — Alain Le Goff et Marie Perez, du manoir du Bren, en Plozevet ; — François Seznec, et Jeanne Le Guenno, du Squividan, en Ergué-Gabéric ; — écuyer René Aléno, sieur de Saint-Alouarn, et dame Claude L'Honoré, du manoir de Saint-Alouarn, en Guengat ; — François Jacq et Constance Bariou, de Kerbroher, en Plovan ; — Simon Le Priol et Jeanne Allanou, du Castel, en Primelin ; — Yves Le Calloc'h et Jeanne Le Bouder, de Kernaou, Ergué-Gabéric ; — Hervé Le Follie et Marie Kerlouch, de Kerodiern, en Esquibien. — Décrets de mariage de : Jeanne Le Vigouroux, de Kerenguy, en Pemeurit, et Denis Scotet, de Kerno, en la trève (succursale) de Saint-Ynoret, paroisse de Lanvern ; — Daniel Costiou, de Kergaradec, en Cleden-cap-Sizun, et Marie Le Cornec, du même lieu ; — Yves Le Moan, de Bremeur, en Goulien, et Clémence Le Jadé ; — Clet Le Jadé, de Kerguern, en Cleden-cap-Sizun, et Jeanne Beriet, de Kermeur, même paroisse ; — Brigitte Le Goff, du manoir du Bren, en Plozévet, et Michel Kerloc'h, de Lesneudé, même paroisse.

B. 200. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1735-1739. — Minutes du greffe. — Tutelles des enfants mineurs de : François Le Jadé et Marie Jalm, de Kerguern, en Cleden-cap-Sizun ; — Jean Gouret et Marie Cosquer, de la paroisse d'Esquibien ; — Jean Le Castel et Jeanne Baraou, de Penanrun, en Gaulien ; — Alain Le Dervez et Jeanne Le Seac'h, de Kervéguen, en Briec ; — Jean L'Haridon et Marie Herlan, de la terre au Duc, paroisse Saint-Mathieu, à Quimper ; — Laurent Gueguen et Jeanne Pezon, de Creac'h-Ergué, en Ergué-Gabéric ; — Laurent Ferrand et Marie Bescond, de Kervarle-Creiz, en Pouldergat ; — Guillaume Le Page et Marie Bleis, de Kerfloux, en Plomeur ; — Hervé Le Bouder et Françoise Mahé, de Pennerven, en Ergué-Gabéric ; — Yves Kerizit et Catherine Quéméner, de Kerspenn, en Cleden-cap-Sizun. — Décrets de mariage de : Catherine Cosquérie, de Kerdanneau, en Plomeur, et Jacques Le Calvez, du bourg de Penmarch', paroisse de Tréoultré ; — Catherine Le Dervez et Yves Le Breüs, de Kervéguen, en Briec ; — Jean Heydon, de Quenec'hrazee, en Landrevarzec, et Marie Morel, du lieu du Scanvit, en Quéménéven ; — Louis Le Diascorn, de Penfrat, en Plomeur, et Marie Durand, du manoir du Cosquer, même paroisse ; — Marie Loussouarn, de Kersouron-Bihan, en Plovan, et Alain Le Goff, de Kermao, en Plozévet ; — Yves Filly, de Kerguioe'h, en Cleden-cap-Sizun, et Jeanne Bleomelen, de Keryolet, même paroisse ; — Michel Durand, de Poulguen-Bihan, en Plomeur, et Catherine Andro, de Brezehan, en Plobannalec.

B. 201. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1736-1738. — Minutes du greffe. — Tutelles et décrets de mariage. — Tutelles des enfants mineurs : de François et d'Élisabeth Loussouarn, de Kersouron, en Plovan ; — d'Antoine Julle, et de Françoise Duclous, du bourg de Gourlizon, en Ploaré ; — d'Hervé Riou et de Josèphe Joudren, de Suvintin, en Ergué-Gobéric ; — de François Le Treut et d'Anne Coatmen, de Guilly-Bras, même paroisse ; — de Thomas Kersual, et de Jeanne Le Bonnis, de Kerandraon, en Esquibien ; — d'Alain Le Goff et de Magdeleine Couletquer, de Kerouallen, en Plovan ; — de Guillaume Pellet et de Marie Le Queffellec, de Kerguinol, en Tréogat ; — de Grégoire Le Bour, et de Marguerite Le Naugant, de Laudrevet, en Esquibien ; — de Guenolé Le Barz et de Marie Le Cravie, de Keroureyen, en Ergué-Gabéric ; — de René Jacq, et de Magdeleine Hereus, de Penhoat, en Pemeurit ; — de Guyon Guennec, et Françoise Raphalen, de Kergouen, en Plovan ; — de Noël Yven et de Catherine Kerloc'h, de Lezontennent, en Plogoff ; — de Jean Le Palud, et de

Marie Guennec, de Penguilly, en Pemeurit ; — de Jacques Dounars et de Marguerite Trividic, de Kerguerien, en Goulien. — Décrets de mariage : de Marie Kersual, de Kerandraon, en Esquibien, avec Michel Thomas, de Keruhant, en Primelen ; — de Guillaume Corler, de Lavreton, en Pemeurit, avec Marguerite Le Palud, de Kergonec, même paroisse ; — d'Anne Le Didom, de Lescors, en Plomeur, avec Jean Tual ; — de Jean Gallés, de la terre au Duc, à Quimper, avec Jeanne Person, de la même ville ; — de Marie Moan, de Kerengar, en Plogoff, avec Jean Priol.

B. 202. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1739-1741. — Minutes du greffe. — Tutelles et décrets de mariage. — Tutelles des enfants mineurs de : Noël Le Saouzannet et de Jeanne Le Castrec, de Quillivic, en Cleden-cap-Sizun ; — de Pierre Le Goff, et de Marie Le Corre, de Parpouillec, en Plovan ; — de Jean-Baptiste Branquec, et de Jeanne Cap, de la terre au Duc, paroisse Saint-Mathieu, à Quimper ; — de noble homme Jacques Bailly, sieur de Kerbeuzec, et de demoiselle Françoise Guendre, du manoir de Kerbenzec, en Beuzec-cap-Sizun ; — de Corentin Larvor et de Jacquette Calloc'h, de Kervoat, en Meillars ; — d'Etienne Le Galland, et d'Hyacinthe Le Masson, de Kervéguen, en Ergué-Gabéric ; — d'Alain Henry et de Marie Cornic, de Kerrean en Briec ; — de Pierre Kergourlay et de Louise Gourmelen, de Kerauter, en Ergué-Gabéric ; — de Jean Philippe et de Renée Le Bloc'h, du moulin de Guignigou, en Briec. — Décrets de mariage : de Jean Huitric, de Quillihuec, en Ergué-Gabéric, avec Catherine Nicolas, du Quellenec-Bras, même paroisse ; — de René-Philippe Turban, avec Catherine Jibic, de la terre au Duc, à Quimper ; — de Jean Heydon, de Kervazec, en Landrevarzec, avec Françoise Le Berre, de Kerago-Huellaff, en Plogonnec ; — d'Alain Laudé, du Quellenec-Bras, en Ergué-Gabéric, avec Marie Jaouen, de Treouzon, en Kersfuntun ; — de Jean-Antoine Keranguyader, avec Marie Mingant, de la terre au Duc, à Quimper ; — de Catherine Le Gallant, de Kerdudal, en Ergué-Gabéric, avec Jean Le Bouder, de Kerdohal, même paroisse ; — de Jacques Le Bidon, de Kerven, en Pemeurit, avec Jeanne Ballouin, de Kerlaz, en Trégueñec ; — de Marie Gouletquer, de Keryver, en Pouldreuzic, avec Pierre Vignès.

B. 203. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

1739-1741. — Minutes du greffe. — Tutelles et décrets de mariage. — Tutelles des enfants mineurs : de Louis Le Doallou et de Marie Le Divanac'h, de Kerjos, en Pluguffan ; — de Simon Caïphas et de Catherine Le Bourdon, de

Kervreac'h, en Esquibien ; — de Jean Riollant et de Marguerite Le Coee, de Kerforn, en Briec ; — de Yves Le Perennou et de Catherine Le Bozec, de Kerforn, en Briec ; — de Bernard Le Du et Isabelle Caugant, de Keranloret, même paroisse ; — de Pierre Kergourlay et de Blanche Ligen, de Kerauter, en Ergué-Gabéric ; — de Corentin Caoudal et de Marie Le Loc'h, de Kerguef, en Ploneour ; — d'Antoine Guizion, et de Marguerite Malblé, de Ruhoas, au Guilfinec, paroisse de Plomeur ; — de René Le Coec et de Catherine Le Brannec, de Kerforn, en Briec ; — de Nicolas Le Guichaqua et de Constance Le Henaff, de Kerareun, en Pemeurit ; — de Tremeur Le Donge et de Jeanne Le Poulaïn, de Bremillec, même paroisse ; — de Henri Le Palud et de Jeanne Kerveillant, de Kergonan, en Beuzec-cap-Caval. — Décrets de mariage : de Jeanne Le Grand avec Noël Bodet, de la terre au Duc, paroisse Saint-Mathieu, à Quimper ; — de Françoise Le Banec, de Meilherry, en Plovan, avec Jean Gouletquer, de Kervan, même paroisse ; — d'Anne Le Breton, du Suler, en Loctudy, avec Pierre Le Pochat, de Boutforn, en Combrit ; — d'Anne Le Jaouen, de Kerbascol, en Beuzec-cap-Caval, avec Jean Gloaguen, de Penfrat ; — d'Isabelle Loussouarn, de Rosnoan, avec Jean Le Gall, de Kerahuez, même paroisse ; — de Vincent Paulelaouen, du Stent, en Beuzec-cap-Caval, avec Marie Morin, de Kerbonnevez, même paroisse.

B. 204. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1739-1741. — Minutes du greffe. — Tutelles et décrets de mariage. — Tutelles des enfants mineurs de : René Le Barz et de Jeanne Raphalen, de Kercuret, en Plovan ; — d'Yves Barriou et de Perrine Le Sour, de Bourlibou, paroisse Saint-Mathieu, à Quimper ; — de Guillaume Le Guern, et de Marie Guillou, de Kerserven, en la trève (succursale) de Gourlison, paroisse de Ploaré ; — de Jean Le Palud, et d'Eléonore Le Coroller, de Penguilly, en Pemeurit ; — d'Alain Bodet et de Marie Le Cam, de la terre au Duc, à Quimper ; — de Gabriel-Pierre Olivier, et de Marguerite Le Guiriec, de la même ville ; — de Hervé Le Barz et de Marie Le Guiriec, de Kermatheano, en Beuzec-cap-Caval ; — de Mathieu Lautredou, et d'Urbanne Le Peoc'h, de Leunquerdenez, en Plovan : — de Jean Le Brun et de Marie Pape, du Squividan, en Plomeur ; — de Pierre L'Orphelin et Marie Larzul, de la terre au Duc, à Quimper. — Décrets de mariage : de Marie Stéphan, de Gouenan'h, en Plomeur, avec Mathieu Le Lay, du Lety, en Trefsiagat ; — d'Alain Jollivet, de Lespeurit-Coat, en Pemeurit, avec Jeanne Le Dérédec, de Kerloazec, même paroisse ; — de Marie-Jeanne Person, avec Jean Gallez, de la terre au Duc, à Quimper ; — de Louise Le Toullec, de Pratars-

tang, en Pemeurit, avec Joseph Le Hénaff, de Kersin, en Beuzec-cap-Caval ; — de Jeanne Kerjulien, de Bourlebou, à Quimper, avec Mathieu Cosquer, du bourg de Locmaria ; — de Jeanne Le Cloarec, de Keranbellec, en Ergué-Armel, avec Pierre Le Meur, de Tyandréau, en Elliant ; — de Marie Chossec, du bourg de Plomeur, avec Louis Le Diascorn ; — de demoiselle Françoise-Bernardine Richer, demoiselle de Creac'hmarc, fille mineure de noble homme Gabriel Richer, sieur de Champripault, conseiller du Roi, ancien receveur des fouages de l'évêché de Quimper, et de dame François Croisé, de la terre au Duc, à Quimper, avec messire Guillaume-Charles Du Haffont, chevalier, sieur de Lestriagat, fils de messire Charles et de dame Marie-Thérèse Péault.

B. 205. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1740-1741. — Minutes du greffe. — Tutelles et décrets de mariage. — Tutelle des enfants mineurs : de Henry Mavellec et de Jeanne Ricard, de Kerdilez, en Ergué-Gabéric ; — d'Yves Richard et de Marie Nicolas, de Kerouyen, en Plovan ; — d'Yves Glemarec et d'Anne Lohuec, de Lizimounic, trève (succursale) de Cadol, paroisse de Melgven ; — de René Le Gall et de Marie Boudet, du Niverot, en Ergué-Gabéric ; — de Pierre Le Guennec et de Marguerite Le Clorenec, de Kervizou, en Plovan ; — de Guillaume Plouhinec et de Marguerite Henry, de la paroisse de Landudec ; — de René Le Marc'hadour et de Marie Kernilis, de Kerguelven, en Pouldreuzic ; — de Laurent Le Provost et de Catherine Le Bronnec, de Kerizit, en Briec ; — de Gilles Le Floc'h et de Marie Calvez, de Keranloret, même paroisse ; — de Hervé Le Coz et de Jeanne Quillivic, de Kernot, en Cleden-cap-Sizun ; — de Hervé Le Hénaff et de Jeanne Ropartz, de Brunguen, en Landrevarzec ; — d'Ambroise Stéphan et d'Anne Lœuff, de Tréganné, en Beuzec-cap-Caval. — Décrets de mariage : de François Caradec, de Bourlebou, à Quimper, avec Renée-Olive Flageux, de la paroisse de Garnhuel, évêché de Tréguier ; — d'Anne Le Mavellec, de Kerdilez, en Ergué-Gabéric, avec Louis Le Calves, de Kerellou, même paroisse ; — de Jeanne Kerbourg'h, de Penanprat, en Briec, avec René Le Gac, de Kervenel, même paroisse ; — de Marie Percherin, de Lestrivin, en Plogoff, avec Guillaume Le Bras, de la même paroisse ; — de Marie Voquer, de Pengilly, en Pemeurit, avec Philibert Le Bourc'his, de Lespurit-Tellan, même paroisse ; — de Laurent Ferrand, de Kervarlé, en Poudergat, avec Marie Normand, de Kervinillau, en Poullan.

B. 206. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1741-1743. — Minutes du greffe. — Tutelles et décrets

de mariage. — Tutelles des enfants mineurs : de Pierre Boucher et de Catherine Le Paou, de la terre au Duc, à Quimper ; — de Laurent Le Tirilly et de Marguerite Le Dréau, de Poulguen-Kervarugan, en Plomeur ; — de Pierre Le Saux et de Jeanne Gouezrou, de Lanyvoa, en Briec ; — de Michel Jequel et de Jeanne Larnicol, de Keramanen, en Beuzec-cap-Caval ; — de Michel Guizou et de Louise Le Chever, du lieu du Run, en Plomeur ; — de Jean Le Pennec et de Jeanne Le Queinec, du lieu de Dialaé, au bourg de Poudergat ; — de Guillaume Savin et de Marie-Jeanne-Rose Le Bras, du moulin de Saint-Alouarn, en Guengat ; — d'Étienne Le Coroller et d'Anne Larour, du lieu de Kerventic, en Landudec ; — d'Henry Capitaine et de Marie Nicolas, du moulin de Trevan, en Pemeurit ; — de Hervé Le Guiriec et d'Anne Durand, de Kervern, en Plomeur ; — de Jean Le Floc'h et de Marie Ropartz, du manoir de Lezergué, en Ergué-Gabéric ; — de Jean Le Donge et de Louise Le Brun, du lieu de Ru-Caoudal, en Beuzec-cap-Caval ; — de Hervé et d'Anne Le Tallec, de Kerlouet, en Briec ; — d'Alain Le Bouder et de Catherine Dornic, du Petit-Launay, même paroisse ; — de Jean Le Caroff et d'Adelice Donnartz, de la paroisse de Briec. — Décrets de mariage : de Michel Gourrel, de Kervreac'h, en Esquibien, avec Marie Penven, de Kérnou-Pell, même paroisse ; — de Jeanne Le Toul, de Pratarstang, en Pemeurit, avec Noël Garin, de Kerguin-Draon, en Tréméoc ; — de Françoise Le Caugant, de Kerhau, en Ergué-Gabéric, avec Hervé Cuzon, de Quillihuec, même paroisse ; — de Marie Castric, de Kervoyen, en Plomeur, avec Yves Bourdon, de Kersony, en Lanvern.

B. 207. (Registre.) — In-folio, 400 feuillets, papier.

1741-1743. — Minutes du greffe. — Tutelles et décrets de mariage. — Tutelle des enfants mineurs : de François Lamperé et de Marie Raoul, de Kerven-Izellaff, en Plogoff ; — de Corentin Larnicol et de Marie Salaün, de Tremillec, en Plomeur ; — de Guillaume Le Vern et de Luce Thalamot, de Kergadec, en Esquibien ; — d'Alain Le Goardon et de Jeanne Kersaudy, de Kergouneau, en Plogoff ; — de Guillaume Le Goff et de Catherine Kervoalen, de Kerstridic, en Landudec ; — de René Le Barn, et d'Anne Credou, de Brehuez, en Pemeurit ; — de Claude et de Marie Donnarts, de Perenté, trève (succursale) de Langolen, paroisse de Briec ; — de Jean Jaouen et de Marguerite Le Moign, de Kerforn, en Briec ; — de Joseph Tanneau et de Marie Huirtés, de Prat-Arstang, en Pemeurit ; — de Jean Le Turner et de Marie Pensec, du bourg de Guiler, en Mahalon ; — de François Morven et de Marie-Jeanne-Claudine Lesquet, du bourg paroissial de Dirinon ; — de Jean Vennec et de

Marie Le Bec, de Kerjos, en Pluguffan ; — d'Alain Le Brun et de Geneviève Nivinec, de Creac'hgarrie, en Lanvern. — Décrets de mariage de Jacques Le Pape, de la Foret-Tremennou, en Plomeur, avec Marie Le Loc'h, de Kerbascol, en Beuzec-cap-Caval ; — de maître Vincent-Pierre Robert, notaire et procureur au siège royal de Concarneau, avec demoiselle Marie-Jeanne Follie, fille de maître Martin Follie, notaire royal, et de demoiselle Jeanne Guillou, de la paroisse de Beuzec-cap-Sizun ; — d'Isabelle Piriou, de Kergréis, en Briec, avec Hervé Le Douquet ; — de Jeanne Le Flageux, de Keranprost, en Guengat, avec Jacques Conan, du Cruguel, en Combrit.

B. 208. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1743-1745. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariages. — Tutelles des enfants mineurs : de René Jestin et de Jeanne Nicot, de Coatglaz, en Briec ; — d'Yves Dagorn et de Marguerite Le Bris, de Trozen, en Cleden-cap-Sizun ; — de Thomas Le Moign et de Marie Le Brun, de Kerahuis, en Plomeur ; — de Jean Kervenal et de Jeanne Le Saux, de Pencoat, en Lanvern ; — de Guillaume Bottanay et de Clémence Nibon, du lieu du Merdy, en Plomeur ; — de Stephan Le Poupon et de Jeanne Claude, du bourg paroissial d'Ergué-Gabéric ; — de Guillaume Le Page et de Marie Gestin, de la terre au Duc, paroisse Saint-Mathieu, à Quimper ; — de Jean Le Bihan et de Catherine Le Moign, de Kerlourdec, en Plomeur ; — de Grégoire Droual et d'Anne Laour, du lieu de Brenhuez, en Pemeurit ; — de Corentin Guenolé et de Marie Courrot, de Lanvoran, en Beazec-cap-Caval ; — de Jean Le Bourdon, et de Jeanne Adam, de la paroisse de Lanvern ; — de Guillaume Lazbleis et de Marie Le Jalm, de Landrez, en Plogoff ; — d'Yves Le Beraden et de Marie-Anne Le Muzellec, de la Forêt, en Loctudy. — Décrets de mariage : de Marie Droal, de Brenhuez, en Pemeurit, avec Jacques Le Roux, du bourg de Plovan ; — de Barbe Le Loc'h, de Kerourvoas, en Ergué-Gabéric, avec Joseph Le Porchel, de Keravanet, en Langolen ; — de Jeanne Coquet, de Kerven, en Plogoff, avec Michel Laurens, originaire de la paroisse de Telgrue, demeurant au bourg de Pouldergat ; — d'Yves Le Pape, de la métairie du manoir noble de la Forêt, en Plomeur, avec Anne Le Faou, de Kerfstat, en Plomeur.

B. 209. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1743-1746. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariages. — Tutelles des enfants mineurs : de Sébastien Le Garrec et de Françoise Le Perennou, de Kervidal, en Beuzec-cap-Caval ; — de Louise Le Hénaff et de

Marie Ballouin, de Penhoat, en Pemeurit ; — de François Laouenan et de Jeanne Le Goyat, du bourg de Ploneour ; — de Guillaume Quiniou et de Catherine Marblé, de Poulguen-Kervaragan, en Plomeur ; — d'Yves Le Funteun et d'Anne-Marie Mevellec, de Typlouz, en Ergué-Gabéric ; — de Jacques Le Moallic et de Marie Bonnis, de Keranlay, en Beuzec-cap-Sizun ; — de Paul Durand et de Marguerite Guezennec, de Kergaradec, en Cleden-cap-Sizun ; — de Pierre Le Gall et de Marguerite-Corentine Guyomard, de la terre au Duc, paroisse Saint-Mathieu, à Quimper ; — de Pierre Le Moullec et d'Anne Guichaoua, de Kerunus, en Esquibien ; — de Pierre Raou et d'Anne Le Palud, de Penguilly, en Pemeurit ; — d'Yves Le Dréau et de Marguerite Le Louarn, de Brezoulou, en Cleden-cap-Sizun ; — de Louis Le Terre et de Marie Volant, de Crec'hmarc, paroisse Saint-Mathieu, à Quimper ; — de Noël Durand et de Louise Tanneau, de Kergariou, trève (succursale) de Saint-Guénolé, paroisse de Beuzec-cap-Caval : — Décrets de mariage : d'Anne Le Gloannec, de Leac'harprat, même paroisse, avec Jean-Jacques Arnoult de la métairie noble de Lestriagat ; — d'Anne-Marie Fur, de Kerlourdec, en Plomeur, avec Hervé Le Carrec, de Plomelvez, évêché de Tréguier ; — d'Yves Rinquin, de Bremeur, en Goulien, avec Marie Garagner ; — de Nicolas Le Peuoc'h, de Kerbaseol, en Beuzec-cap-Caval, avec René Lautredou ; — de Catherine Kerlan avec Pierre Kerloc'h, de Brezoulou, en Cleden-cap-Sizun.

B. 210. (Registre.) — In-folio, 146 feuillets, papier.

1745-1749. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariages. — Tutelles des enfants mineurs : d'Yves Darillon et de Marie Pelan, de la métairie de Saint-Alouarn ; — de René Le Chalony et de Clémence Le Marc, de Kerminaly, en Plomeur ; — de Jacques Le Berre et de Françoise Garo, du bourg de Ploneour ; — de Jean Guiguinnou, marinier, mort au service du Roi, et de Jeanne Le Scoazec, de l'Île Tudy, en Combrit ; — de René Gourmelen et de Catherine Le Nenan, de Bechal, paroisse de Pemeurit ; — de Jacob Tanneau et de Marie Biger, de Kervenac, en Plomeur ; — d'Urbain Le Seach, et de Marie Martin, de l'Île Tudy, en Combrit ; — d'Yves Guyonvarc'h et de Jeanne David, de Kerho, en Briec ; — d'Alain Huitric et de Marie Jean, de Parlaë'hguen, en Ergué-Gabéric ; — de Jean Caiffas, décédé prisonnier de guerre dans les prisons d'Angleterre, suivant certificat du sieur Melager, commis aux classes à Audierne, le 4 décembre 1743, et de Jeanne Baraou, du bourg d'Esquibien ; — d'Yves Pezron et de Marie-Jeanne Le Goff, de Kerval, en Guengat. — Décrets de mariage : de Marie Joardran de Quillivihan, en Ergué-

Gabérie, avec Hervé Le Treut, du Guilly-Bras, même paroisse ; — de Françoise Kerrun, du lieu de Creac'h, en Landrevarzec, avec Jean David, de Kervalé, en Briec ; — de Corentine Le Bihan, de Tremen, en Lababan, avec Yves Le Piton, de Keralver, en Pouldreuzic ; — de Renée Raphalen, de Tréfane, en Plovan, avec Guillou Le Goyat ; — de Nicolas Guenolé, de Lanvoran, paroisse de Beuzec-cap-Caval, avec Marie Le Drollec, de la paroisse de Ploubannalec.

B. 211. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1746-1748. — Minutes du greffe; tutelles et décrets de mariages. — Tutelles des enfants mineurs : d'Yves Kerrun, et de Louise Kerbourg'h, du lieu du Creac'h, en Landrevarzec ; — de François Le Coz, et de Luce Gaïfas, de Trouguer, en Cleden-cap-Sizun ; — d'Hervé Le Gouer, et de Françoise Le Thomas, de Poragés, en Plomelin ; — de Jean Vistodin et de Marie Jacq, de Keribit, en Pemeurit ; — de noble homme Nicolas Horellou, sieur de Kerdavat, négociant, du faubourg de la terre au Duc, paroisse Saint-Mathieu, à Quimper, et de demoiselle Hyacinthe Rome ; — de Guy Pluniau et de Marie Gouletquer, de la même ville, — de Nedelloc Le Quéinnec et de Marguerite Brelivet, du moulin de Kervoan, en Ergué-Gabéric ; — de Jean Meur et de Catherine Kerloc'h, de Kergadou, en Esquibien ; — de Jacques Cariou et de Constance Maurice, de Penhoat, en Pemeurit ; — de Guillaume Le Berre et de Marie Elias, du Castellou, en Beuzec-cap-Caval ; — de René Cochou et de Marie Le Prince, de Kerguelven, en Plomeur ; — d'Alain Le Goardon et de Jeanne Kersaudy, de Kergouneau, en Plogoff ; — de Clet Parissy et de Catherine Le Meil, de Kerengar, même paroisse ; — d'Henry Kernilis et de Marie Glehen, du bourg de Gourlison, paroisse de Ploaré ; — de François Bodenez et de Marguerite Kervella, de la paroisse de Dirinon ; — décrets de mariage : de Pierre-Louis Le Calvez, de Kermobezan, en Briec, avec Marie Le Gothen ; — de Jeanne Arhan, de Trevnnan, en Cleden-cap-Sizun, avec Pierre Le Cocquet, de Kerhant, même paroisse ; — de Mathias Quenet, de Kerdrim, en la trève (succursale) de Saint-Jean-Trolimon, paroisse de Beuzec-cap-Caval, avec Marie Loutouarn, du manoir de Kerbulic, en Plomeur.

B. 212. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1748-1749. — Minutes du greffe; tutelles et décrets de mariages. — Tutelles des enfants mineurs : de Jean Voquer et de Jeanne Le Guérie, de Kerangoff, en Pemeurit ; — de Hervé Le Breton, et de Anastaze Henry, du Niverot, en Ergué-Gabéric ; — d'Alain Le Berre et de Jeanne

Georgé, de Kererazec, en Landrevarzec ; — de Sébastien Le Biban, soldat de marine, décédé dans le combat donné le 25 octobre 1747, sur le vaisseau du Roi *le Terrible*, commandé par M. Du Guay, suivant le certificat du bureau des classes à Brest, et de Marie Motreff, de la rue Villy, paroisse Saint-Mathieu, à Quimper ; — d'Henry Kerveillant et de Marguerite Bourdon, de Kerautret en Plovan ; — de Charles Cariou et de Corentine Vergoz, de Kervelen, en Lanvern ; — d'Alain Coribras et de Thérèse Cariou, de l'Île Tudy, en Combrit ; — de Jean Le Hir et de Perrine Trellu, de Coatsulgoat, en Briec ; — de Jean Le Calvez et de Marie Le Barz, de Treven, en Tréogat ; — de Guillaume Louis et de Jeanne Blattier, de Keradellec, en Pouldreuzic ; — d'Yves Kerisit et de Catherine Le Priser, de Kervo, en Cleden-cap-Sizun ; — de René Le Quémiéner et d'Urbanne Pochic, de Kerguen, en Beuzec-cap-Caval ; — de Noël Billien et de Marie Griffon, de Croaspillau, en Plovan ; — de Jacques Douget et de Marie Quintin, de la terre au Duc, à Quimper ; — de Jean Le Marchand et de Marie Marzin, de Torrarnus, en Plogoff ; — décrets de mariage : de Philibert Le Neun, de Kerdoux, en Laududec, avec Catherine Ansquer, de Kerbeiou, en la trève de Guiler, paroisse de Mahalon ; — de Noël Le Guiriec, de Kerveen, en Plomeur, avec Catherine Le Garrec, de Lezinadou, en Benzac-cap-Caval ; — de Michel Guennou, de Trousent, en Cleden-cap-Sizun, avec Catherine Kerlan, de Kerbellec, même paroisse.

B. 213. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1749-1751. — Minutes du greffe; tutelles et décrets de mariages. — Tutelles des enfants mineurs : de N. Le Bozec, et de Catherine Le Barz, de Kercuret, en Plovan ; — de Jean Le Gargadennek et d'Hélène Le Bosser, de Kersquivit, en Beuzec-cap-Sizun ; — de Jean Kergloch'h et de Gillette Balbouec, du bourg d'Ergué-Gabéric ; — de Jean Le Touller et de Marie Hélias, de Quenniquilliec, en Beuzec-cap-Sizun ; — de Claude Le Gall et de Marie Le Bihan, de la terre au Duc, paroisse de Saint-Mathieu, à Quimper ; — de Joseph Loussouarn et de Jeanne Jullien, de Kerleoguy, en Tréogat ; — d'Antoine Kervévant et de Jeanne Le Quémeré, de Kerauter, en Ergué-Gabéric ; — d'Yves Le Bequet et de Urbanne Plessix, de Kerrudalem, en Lababan ; — de Clet Kerloc'h et d'Anne Yvennou, du Castel, en Primelen ; — de Guenolé Kergourlay et de Françoise Jolly, de Kerdudal, en Ergué-Gabéric ; — de Guillaume Kervarec et de Marguerite Le Coz, de Lezmalhalon, en Mahalon ; — d'Alain Le Trévidic et de Marguerite Kerloc'h, de Kerbellec, en Cleden-cap-Sizun ; — de Noël Guillou et de Marguerite Larour, du manoir de Kerlavarec, en Beuzec-cap-Sizun ; —

de Jacques Douget et de Marie Hyacinthe Meslin, de la terre au Duc, à Quimper; — décrets de mariage : de Élénore Le Couillandre avec Jean Penanmen, de la paroisse de Plogoff; — de Julie Le Penven, du lieu du Merdy, en Plomeur, avec Jacques Gouzien, de Keranganven, en Beuzec-cap-Caval; — de Catherine Le Marc, de Kerbilanec, en Ploncour, avec Jean Le Gac, de Lezvanniec, en Tréogat; — d'Anne Le Gars, de Kernaouët, en Briec, avec Michel Le Mevellec, de Kermadec, en Trégourez.

B. 214. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1751-1757. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariages. — Tutelles des enfants mineurs : de Corentin Le Pennec et de Marie Le Floc'hlay, de Pennance'h, en Briec; — de Guillaume Cochon et de Marie Nicolas, de Kergalen, en Plovan; — de Jacques Bigot et d'Anne Le Moallic, du bourg de Beuzec-cap-Sizun; — de Louis Kerourlay et de Marguerite Le Bouder, de Kerancoant, en Ergué-Gabéric; — de Jean Kerizit et de Catherine Le Moign, du Cleyou, en Esquibien; — de Pierre Trebern et de Marguerite Souron, de Kervenac, en Plomeur; — d'Henry Keruilis et de Marie Glehen, de la trève (succursale) de Gourlison, paroisse de Ploaré; — de Guillaume Nédellec et de Françoise Le Tanter, de la maison de la chapelle Notre-Dame de Tremenou; — de Jacques Jollivet et de Catherine Le Gentil, de Lavaraon, en Pouldreuzic; — de Jean Le Pape et de Jeanne Le Marc, de Keregard, en Plomeur; — d'Alain Stéphan et de Jeanne Le Bonizec, de Roscaradec, en Mahalon; — de Jean Savina et de Marie Kerloc'h, du bourg tréval de Guiler, en Mahalon; — décrets de mariage : de Catherine Le Maout avec Jean Le Penzec, de la même paroisse; — de Louise Le Carval avec Guillaume Le Drezen, de Lezplomeur, en Plomeur; — de Marie N. avec Nicolas Kernilis, de Penanjeun, trève (succursale) de Gourlison, paroisse de Ploaré; — de Marguerite Kergourlay, avec Henry Philip, de Kerdaniel, en la trève de Laududal, paroisse de Briec; — de Marie Monot, de Trebonval, en Ploneour, avec Julien Cosquer, de la Coudraie, en Treméoc; — de Corentin Mazo, du Moguerou, en Tréogat, avec Constance Quideau, du Crugou, en Plovan.

B. 215. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1758-1757. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariages. — Tutelles des enfants mineurs : de Jean l'Helgoualc'h et d'Anne Larour, du manoir de Tremebrit, en Pouldergat; — de Jean Le Seaonff et d'Anne Le Bonizec, de Kerroc'h, en Pemeurit; — d'Hervé Le Saignard et de Catherine Heidon, de Keruerazec, en Landrevarez; — de

Marin Letty et de Jeanne Le Parc, du château de Guengat; — de Jacques Salaun et de Marie Bouguyon, du bourg paroissial de Goulien; — d'Alain le Garrec, et de Tudine Guéguen, de l'Ile Tudy, en Combrif; — de Guillaume Carrot et de Corentine Durand, du Cosquer, en Plomeur; — de François Dorval et de Jeanne Bescou, du moulin Vert, en la paroisse de Saint-Mathieu, à Quimper; — de Guillaume le Pellé et de Catherine Enizan, de Kervas, en Cleden-cap-Sizun; — d'Alain Le Cœur et de Marie Guenno, de Kerlosquet, en Briec; — de Laurent Danellou et de Corentine Heidon, de Ruguel, même paroisse; — de Jean-Nicolas et de Marguerite Le Trennec, de Kerlantonet, en Lanvern; — d'Yves Le Brusq et de Marie Le Moign, de Kersquivit, en Beuzec-cap-Sizun; — de Jean Péron et d'Anne Le Dilosquer, du bourg de Lanvern; — décrets de mariage : de Yves Le Hénaff, de Kerdour, en Landudec, avec Anne le Quenquis; — d'Anne Buguen, de Quenac'h-Daniel, en Ergué-Gabéric, avec Jean Le Calvez, de Kerellou, même paroisse; — de Jeanne Le Moan, de Kervargan, en Goulien, avec Jean Le Touller, de Lannuet, en Cleden-cap-Sizun; — de Catherine Huitrie, de Parlac'hguen, en Ergué-Gabéric, avec Denis Huitric, de Kerhuel, même paroisse; — de Clet Le Bras, de Landrer, en Plogoff, avec Marie-Jeanne Cadou.

B. 216. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1757-1759. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariages. — Tutelles des enfants mineurs : de Pierre Guillemot et de Marie Coupa, du moulin à vent de Kergoz, en Plomeur; — de Mathieu Le Pervez, mort en Angleterre, et de Jeanne Le Rivier, de Brezoulou, en Cleden-cap-Sizun; — de Jean Caoudal et de Jeanne Le Goachet, du bourg paroissial de Pemeurit; — de Pierre Scordia et de Louise Penannec'h, de Kercrazec, en Landrevarez; — de François Le Gall et de Catherine Le Quéré, de Kersouron, en Plovan; — de Corentin Talhouarn, et de Marie Gratian, de Lespuritcoat, en Pemeurit; — d'Hervé Le Guével et de Catherine Kervahu, de Brenevellec, en Plovan; — de Pierre Ropars et de Marie Rannou, de Bothars, en Ergué-Gabéric; — d'Yves Pezron et de Jeanne Bargain, de Kerven, en Pemeurit; — de François Kersual et de Julianne Guideau, de la même paroisse; — d'Yves Quenel et d'Anne Lauden, de Kerouil, en Beuzec-cap-Caval; — décrets de mariage : de Perrine Le Gac, de Lanvern, en Briec, avec Pierre Penanrun, de Trevidien, même paroisse; — de demoiselle Françoise-Thérèse Moulin de Boissulan, fille de feu noble homme Jean Moulin de Boissulan, receveur des fouages ordinaires du diocèse de Quimper, et de dame Anne-Joseph Cossoul, avec messire Jean Hervé de Silguy, chevalier,

sieur de Coëtirhescond, sénéchal et premier magistrat de Cornouaille, en concurrence et survivance avec M. de Silguy, son père ; — de François Le Caugant, avec Louise Le Poupon, de la paroisse d'Ergué-Gabéric ; — d'Urbain Quentrec, de Kerham, en Cleden-cap-Sizun, avec Françoise Le Goff, de la ville de Pont-Croix, paroisse de Beuzec-cap-Sizun.

B. 217. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1757-1759. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariages. — Tutelles des enfants mineurs : de Jean Lueas et de Stéphanie Nicolas, de Tregonnetter, en Pouldreuzic ; — d'Alain le Moign et de Thérèse Le Bilan, de Kermaviou, en Esquibien ; — de Pierre Guillamot et de Louise Volant, du moulin de Kergoz, en Plomeur ; — d'Yves Dornic et de Marie Delorier, de Quillihuec, en Ergué-Gabéric ; — de Jacques Hervé et de Catherine Le Goanvec, de Creac'h-Calvic, en Lanvern ; — de Joseph Pervez et de Marie Kernevez, de Saint-Marc, paroisse de Saint-Mathieu, à Quimper ; — d'écuyer René-François-Nicolas de Kermellec et de dame Louise-Mathurine Bahezre de Lanlez, de la terre au Duc, à Quimper ; — de Jacques Le Bour et de Mathurine Pogam, de la même ville ; — de Guillaume Durand et de Louise Le Drczen, de Squifiden, en Plomeur ; — de Claude Donnards et de Marie Barré, de Perenté, en la trève de Langolen, paroisse de Briec ; — d'Yves Le Bréus et de Jeanne Le Dhervé, de Kerveguen, même paroisse ; — d'Olivier Kerfriden et de Marie Lee, de Kerstrat, en Beuzec-cap-Caval ; — de maître Alain-Joseph Lozenay, huissier audiencier au présidial, et de demoiselle Anne-Monique Madec, de la terre au Duc, à Quimper ; — décrets de mariage : de Louis Le Calvez, de Kerdallen, en Ergué-Gabéric, avec Marie-Catherine Le Quellec, de la paroisse de Saint-Évarzec ; — de Marie Le Ploib, de Kerlevry, en Lababan, avec Mathias Guéguen, de Kerdrezec, en Plovan ; — de Marie Anne Credou, du Niverrot, en Ergué-Gabéric, avec Jean le Queau, de Queneac'hdu, en Briec ; — de Mathias Le Pennec, de Bodenvel, avec Jeanne Le Seac'h, de la trève de Landudal, même paroisse.

B. 218. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1759-1760. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariages. — Tutelles des enfants mineurs : de Corentin Le Meur et de Barbe Huitric, de Kernoas, en Ergué-Gabéric ; — d'Yves Celton, de Trematouarn Izellaff, en Mahalon, et de Catherine Guibon ; — de Jean Lesvez et de Françoise Le Maucaër, de la terre au Duc, à Quimper ; — de Sébastien Henry et de Catherine Hascoët, du lieu du

Goarem, en Guengat ; — de Corentin Le Roux et de Marie Le Bourc'his, de Kerscao, en Pemeurit ; — d'Alain Le Mean et de Catherine Quéméner, de Kerven, en Cleden-cap-Sizun ; — de Guillaume Le Gall et de Françoise Celton, du Merdy, en Guengat ; — d'Alain Clevarec et de Marguerite Lozac'h, de Kervéguen, en Ergué-Gabéric ; — d'Urbain Le Bignard et d'Isabelle Le Faou, de Lanvern-Saint-Égarec, en Briec ; — de Jean Nicolas, de Kerlantonet, en Lanvern, et de Marguerite Le Trennec ; — décrets de mariage : de Marie Le Borgne, de Trevan, en Pemeurit, avec Alain Le Toullée, de Menez-Cavarec, même paroisse ; — de Jeanne Kerneis, de Penanvern, en la trève de Quilinen, paroisse de Briec, avec Alain Marzin, de Coatgallon, en Plogonnec ; — de Nicolas Daoudal, de Kerdilez, en Ergué-Gabéric, avec Françoise Lozac'h, de Lezvanac'h, même paroisse ; — de Jean Donnars, de Kerhouan, en la trève (succursale) de Langolen, paroisse de Briec, avec Catherine Nedelloc, de Keredern, même paroisse ; — de François Thomas de Kergoulan, en Plomeur, avec Catherine Tanneau, de Kersivy, même paroisse ; — d'Hervé Le Dhervé, de Lanhoulien, en Briec, avec Marie Moysan, de Treseurn, en Plogonnec.

B. 219. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1759-1760. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariages. — Tutelles des enfants mineurs : de Jacques Coupa et de Françoise Le Pape, de Kervan, en Plomeur ; — de Jean Scordia et de Corentine Le Feunteun, de Queneac'hdu, en Briec ; — de Pierre Gestin, décédé soldat de la compagnie des Indes, au Sénégal, et de Marie Laz, de la terre au Duc, paroisse Saint-Mathieu, à Quimper ; — d'Yves Kerizit et de Jeanne Baraon, de Kermeur, en Cleden-cap-Sizun ; — de René Le Berre et de Marguerite Le Brusque, de Lezmeilars, en Meilars ; — d'Etienne Briec, et de Jeanne Benard, de Kermatheano, en Plomeur ; — de René Le Cloarec et de Jeanne Le Cudennec, du Beret, en Poullan ; — d'Yves Le Coz et de Jeanne Le Dilosquet, de la trève de Gourlison, en Ploaré ; — de Jean Le Hénaff et de Marie Le Coz, de Kertheo, en Pouldergat ; — de Guillaume Gourmelen et de Renée Le Gall, de Penanros, trève de Guiler, paroisse de Mahalon ; — du sieur Laurent Genay, dit Du Bouillon, maître perruquier, et de demoiselle Ursule Melin, de la terre au Duc, à Quimper ; — de Jacques Toullerastel et de Jeanne Jaouen de la paroisse de Plomelin ; — décrets de mariage : de Gabriel Gestin, demeurant sur le quai à Quimper, avec Clémence Castellou, de la même ville ; — de Jeanne Douaren, du château de Guengat, avec Jean L'Olivier, de Kerengat, en Plogonnec ; — d'Anne Coupa, du lieu du Haffond, en Beuzec-cap-Caval, avec Louis Gourmelen, de la même paroisse ; — de Marie Guillou, de Poulpri,

trève (succursale) de Langolen, paroisse de Briec, avec Alain Bleuen ; — de Thomas Simon, de Lambrat, en Pemleurit, avec Yvonne Penhoat, du même lieu.

B. 220. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1760. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariages. — Tutelles des enfants mineurs : de maître Claude-François Millard et de demoiselle Jeanne-Marie Buisson, de Quimper ; — de Tremel Le Donge et de Jeanne Poulaïn, de Kerbascol, en Beuzec-cap-Caval ; — de Jean Vellou et de Marguerite Le Trennec, de Quilliannet, en Pemleurit ; — de René Perrot et de Jeanne Livinot, de la terre au Duc, à Quimper ; — de Michel Mariel et de Catherine Deniel, de Kerfloux, en Plomeur ; — de Jean Le Bloc'h et de Jeanne Olivier, de la paroisse de Landrevarzec ; — de Thomas Coadou et de Marie Marzin, de Quillianet, en Pemleurit ; — d'Adrien Le Bonnizec, de Lamprat, même paroisse, et de Marie Thomas ; — de Tudy Taniou et Marie Nedelec, du moulin de la Forest, en Loctudy ; — d'Hervé Le Breton et de Marie Guennec, de Kervelen, en Lanvern ; — de François Heidon et de Jeanne Barrier, de Kerlegan, en Briec ; — décrets de mariage : de Magdeleine Séviniant avec Pierre Faroux, de Coateoz, en Bodivit ; — de Guillaume Marzin, de Quilliaven, trève (succursale) de Gourlizon, paroisse de Ploaré, avec Marie Manuel, de Keramestre, même paroisse ; — de Catherine Souron, du bourg de la Magdeleine, en Plomeur, avec Urbain Marblé, de Lanvoran, en Beuzec-cap-Caval ; — de Marguerite Kerfridin, de Kervoyec, en Pemleurit, avec Joseph Le Borgne, de Trevan, même paroisse ; — de Marie Piriou, de Pennhoat, en Briec, avec Jean Bernard, de Keranquilly, en Plogonnec ; — d'Anne Colliou, de Keraveil, en Ergué-Gabéric, avec Alain Le Breton de Guern-Bihan, même paroisse.

B. 221. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1760-1761. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariages. — Tutelles des enfants mineurs : de Jean Le Queffellec et de Catherine Raoul, de Lannuet, en Cleden-cap-Sizun ; — de Guillaume Le Loftret, décédé au service du Roi, et de Brigitte Le Bouler, de l'Île-Tudy, en Combrit ; — de Michel Le Goyat et d'Anne Le Cleac'h, du bourg de la Forest, en Loctudy ; — de Michel Le Moullec et d'Anne Kerninon, de la paroisse de Ploubinec ; — de Guillaume Morvan et de Jeanne Nicolas, de Keravel, trève (succursale) de Gourlizon, en Ploaré ; — de Joseph Hellou et de Marie Vigouroux, de Kérabic, en Pemleurit ; — de Louis Le Noan et de Louise Heinou, de la terre au Duc, paroisse Saint-Mathieu, à Quimper ; — de Louis Lanhir et de Marie

Lucas, de la même ville ; — de Louis Le Pape et de Françoise Douguet, du Guilvit, en Landrevarzec ; — de Pierre Le Tymen et de Louise Kervorc'h, du lieu du Barré, en Briec ; — d'Yves Lavanda et de Marie Cristien, de Keravel en Lanvern ; — de Mathias Craff et de Catherine Ferrec, de Kerouan, trève de Langolen, paroisse de Briec ; — décrets de mariage : de Claudine Guillamot, du moulin de Kergoz, en Plomeur, avec Mathias Guenet, du Goaquer, même paroisse ; — de Marie Collin, de Kerforn, en Briec, avec Jean Le Quéré, de Penarbarn, en Cast ; — de Marie, Donnars, de Kerouan, en Briec, avec Hervé Barré, de la même paroisse ; — d'Henry Raphalen, de Trefranc, en Plovan, avec Marguerite Jacques, de Kersin, en Beuzec-cap-Sizun ; — de Constance Le Bonizec, de Lanprat, en Pemleurit, avec Louis Le Vigouroux, de Kergagent, même paroisse.

B. 222. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1761-1762. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariages. — Tutelles des enfants mineurs : de Jacques Brencol et de Jeanne Pennamen, de Kerguerencanté, en Esquibien ; — d'Yves Le Maréchal et d'Anne Le Cossec, du lieu de Kerfrout, en Plomeur ; — de Jean Urvoas et de Catherine Le Guyader, de Kergadec, même paroisse ; — de Louis-Hyacinthe Moysan et de Marie Credou, de Parcylan, en Ergué-Gabéric ; — d'Alain Le Bibau, et de Catherine Christien, de Prateir, en la paroisse de Saint-Mathieu, à Quimper ; — de Joseph Carval et de Marie Perennés, de Brezouloux, en Cleden-cap-Sizun ; — de Gourgon Le Granchech, et de Catherine Le Gall, de Keruguel, en Lababan ; — de Jean Ilémon et de Jeanne Berrou, de Kerourvoas-Groullan, en Ergué-Gabéric ; — de messire François-Marie Aléno, sieur de Saint-Alouarn, et de dame Marie-Josèphe-Pélagie de Kerret de Quillien, demeurant en la ville de Brest, paroisse de Saint-Louis ; — décrets de mariage : de Noël Le Corre, du Perennou, en Briec, avec Marie Dornic, de la Maison-Blanche, en Kerfuntun ; — de Primel Le Castel, du Castel, en Primelen, avec Clémence Perennés, de Kerizit, en Goulien ; — de Jacquette Canevet, de Lanvreon, en Pemleurit, avec Jacques Le Collen, de Lezpurit-Coat, même paroisse ; — d'André Le Queffellec, de la métairie de Saint-Alouarn, en Guengat, avec Rose Daniellou, du Veil-nevez, en Plogonnec ; — d'Anne Le Moan, de Tremoan, en Beuzec-cap-Sizun, avec Jean Le Dem, de Kersanguy, en Plouhinec ; — de Jeanne Pichon, du bourg de Goulien, avec Jean Baraon, de Kercon, même paroisse.

B. 223. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1761-1762. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets

de mariages. — Tutelles des enfants mineurs : de messire Charles de Boisguehenneuc, chevalier, sieur du Minven, et de dame Hélène-Françoise de Beschamp, du manoir du Minven, en Tréogat ; — de Pierre Le Scoarnee, et de Marguerite Le Cohenner, de Kermeur, en Cleden-cap-Sizun ; — de Jean Le Coz et d'Anne Croguennec, du lieu de Vouez, en Briec ; — de Guillaume Mazo et de Jeanne Gadonna, de Tréfranc, en Plovan ; — de Guenolé Huitric et de Marie Le Gall, du Guilly-Bras, en Ergué-Gabéric ; — d'Alain Le Borgne et de Marie Le Berre, de Lézvez, en Plovan ; — d'Yves Le Coz et de Jeanne Trévien, du moulin de Trévien, en Beuzec-cap-Sizun ; — d'Hervé Kerlen et de Gillette-Françoise Le Corre, de la terre au Due, paroisse Saint-Mathieu, à Quimper ; — de Noël Kerloc'h et de Marie Le Borgne, de Kerguenduy, en Goulien ; — de Jean Jollivet et de Jeanne Jacob, de Kerbascol, en Beuzec-cap-Caval ; — du sieur René Le Goardon et de Marie-Josèphe Le Dréau, de la paroisse Saint-Mathieu, à Quimper ; — décrets de mariage : de demoiselle Marie-Jeanne-Corentine Droalen, fille de feu écuyer Joseph-Hyacinthe-Benjamin Droalen, sieur de Lestremec, enseigne de vaisseau, et de dame Françoise-Pélagie Le Gentil, avec Louis-François Aléno, sieur de Saint-Alouarn, enseigne de vaisseau ; — de Marguerite-Jeanne Kernours avec Yves Le Quéré, de la ville de Quimper, paroisse Saint-Mathieu ; — de Marguerite Voquer, du manoir de Penquellenec, en Peneurit, avec Jacques Briand, de Kerguerno, en Plogastel-Saint-Germain.

B. 224. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1762-1765. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariages. — Tutelles des enfants mineurs : de Louis Penanec'h et de Catherine Le Borgne, du bourg d'Ergué-Gabéric ; — de Guillaume Le Gall et de Marguerite Kervahu, du lieu de Lenvel, en Beuzec-cap-Caval ; — de Jacques Kerizit et de Marie Cajan, de Kermeur, en Cleden-cap-Sizun ; — de Marc Pichavant et de Jeanne Nicolas, du bourg d'Ergué-Armel ; — de Joseph Le Nelou et de Marguerite Vigouroux, de Kérubic, en Peneurit ; — de Guenolé Kerdilez et d'Anne Cuzon, de la métairie de Tremaria, en la trève (succursale) de Landudal, paroisse de Briec ; — de Jacques Istin et de Marie Jolivet, du manoir de Penquellenec, en Peneurit ; — de Jean Le Guilcher et de Jeanne Le Pichon, du bourg de Goulien ; — de Jean Noblet et de Jeanne Griziou, du lieu de Kerch'hrom, en Plomeur ; — de Jean Le Quéré, de Kerguelven, en Pouldreuzic ; — décrets de mariage : de Marguerite Kervella, du lieu de Logannou, en Lababan, avec Jean Kerloc'h, de Kerouriec, en Pouldreuzic ; — de Thérèse Perrot, de la rue du Chapeau-Rouge, paroisse de Saint-Mathieu, à Quimper, avec Fran-

çois Pladec, de la ville de Faou, paroisse de Rosnohen ; — de Louis Le Breton, de Kervellen, en Lanvern, avec Jeanne Hervé, du lieu du Moguerou, en Combrif ; — de Marie Guyader, de Keransaux, en Ergué-Gabéric, avec Jean Le Bras, de Kerdohal, même paroisse ; — de Jeanne Le Louet, de Goungastel, en Briec, avec Hervé Le Guillou, de Kerhallec, en Landrevarzec ; — de Marie Henri, de Goarem-Bihan, en Guengat, avec Denis Dagorn, de Kervein, en Pluguffan.

B. 225. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1762-1765. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariages. — Tutelles des enfants mineurs : de Pierre Bargain et d'Anne Le Pape, de Lesplomeur, en Plomeur ; — de Jean Le Corree, décédé à l'Ile-de-France et de Constance Jacq, demeurant sur le quai à Quimper ; — de Jean Kervahu et de Suzanne Le Saux, de Kerautret, en Plovan ; — de Jacques Quiniou et de Françoise Salaün, de Bourlibou, paroisse de Saint-Mathieu, à Quimper ; — d'Étienne Lucas et de Bonaventure Castellan, de la même paroisse, à Quimper ; — d'Alain Hascoët, meunier du moulin Vert, en Peneurit, et de Jeanne Le Palut ; — de Michel Trepes et de Jeanne Pichavant, du lieu de Keroan-Izella, en la trève (succursale) de Guilers, paroisse de Mahalon ; — de Jacques Le Barz et de Jeanne Plohinec, de Kereurret, en Plovan ; — d'Yves Kerloc'h, meunier du moulin de Kerreniel, en Plozevet, et de Marguerite Le Guevel ; — de Jean Maillot et de Marie Le Poupon, de la rue Villy, paroisse de Saint-Mathieu, à Quimper ; — décrets de mariage : de Marie Montfort, avec Guillaume Le Maître, de la trève de l'Ile-Tudy, paroisse de Combrif ; — de Paul Le Touller, de Kervedan, en Primelin avec Anne Bennier, de la ville de Douarnenez ; — de Louise Baltas, de Lanvar en Plomeur, avec Henri Chever, de Kergreis, même paroisse ; — d'Anne Treberen, de Kervennec, en Plomeur, avec Jean Gloaguen, de Kerlouen, en Tréoultre-Pennmarc'h ; — de François Le Coz, du Gouezdon, en Briec, avec Catherine Jaouen, du lieu de Parcannoac'hru, paroisse d'Edern ; — de Catherine Pochic, de Bremilliec, en Plobannalec, avec René Le Berre, de Brchaliec, en Ploneour.

B. 226. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1765-1766. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariages. — Tutelles des enfants mineurs : de Henri Andro et de Marie Le Goonet, de la paroisse de Beuzec-cap-Sizun ; — de Laurent Cuzon et de Marguerite Henry, de Kerveady, en Ergué-Gabéric ; — de Jean-François Le Blanc et de Guillemette Cavellier, de la rue du Chapeau-

Rouge, paroisse de Saint-Mathieu, à Quimper ; — d'Alain Le Bonizec et d'Anne Trillou, de Kerouzé, en Plomeur ; — d'Yves Seznec et de Corentine Couboudec, du Meouet-Bras, en Ergué-Gabéric ; — de Clet Calvez et de Marie Arhant, du bourg de Cléden-cap-Sizun ; — de Guillaume Le Pétillon, et de Jeanne Le Berre, du Grand-Launay, en Briec ; — d'Yves Lavanda et de Marie Christien, de Keravel, en Lanvern ; — de Henri Kernalis et de Jeanne Le Pensez, du bourg de Pouldergat ; — décrets de mariages : de Pierre Tanneau, de Kersoc'h, en Plomeur, avec Clémence Larnicoll, de Lestreguiou, même paroisse ; — de Catherine Le Berre, de Kervez, en la trève de Quillinen, paroisse de Briec, avec Yves Henry, de Stang-Lezodevez, même paroisse ; — de Marie Quinquis, de Keralever, en Pouldreuzic, avec Jean Kerveillant, de Kersaudy, même paroisse ; — de Corentine Carrot, du Cosquerie, en Plomeur, avec Jean Hélias, de Lesvinguy, en Plonéour ; — de demoiselle Hélène-Louise Du Groesquer, fille mineure de feu messire Toussaint-Bertrand Du Groesquer, chevalier, seigneur dudit nom et de Kerhallon, de son mariage avec dame Marie-Françoise Bouillé, avec messire François-Claude de Kernezne, fils majeur de feu messire Joseph-Grégoire de Kernezne, et de dame Marie-Jeanne de Lachiver, seigneur et dame du Kergoat, du Plessix, de Kerballan.

B. 227. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1765-1766. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariages. — Tutelles des enfants mineurs : de Alain Guéguen, de Keraveil, trève de Gourlizon, paroisse de Ploaré, et de Françoise Morvan ; — de Louis Lentir, de la terre au Duc, paroisse de Saint-Mathieu, à Quimper, et de Marie Lucas, décédée en la rue des Gentilshommes, paroisse de Saint-Sauveur, même ville ; — de Philibert Kerfridin et d'Élisabeth Mourin, de Kerstrat, en Beuzec-cap-Caval ; — de François Le Férec et de Catherine Le Coz, du lieu noble du Perennou, en Briec ; — de Guillaume Savina et de Marie Pichavant, du Penesquin-Bihan, en Meillars ; — de Daniel Morvan et de Marie Trobris, de Rumorvanie, en Briec ; — d'Yves Le Richon et de Marie Le Moan, de Kerbeuzec, en Beuzec-cap-Sizun ; — de Sébastien Le Meur et de Françoise Mahé, de Kervéguen, en Ergué-Gabéric ; — décrets de mariages : de Yves Hemery, de Stang-Lezodevez, en Briec, trève de Quillinen, avec Catherine Le Berre, de Kervez, même paroisse ; — de François Clevarec, de Penamenc, en Ergué-Gabéric, avec Jeanne Gourmetin, du Meouet-Bras, même paroisse ; — de Marie Boquet, de Penquellec, en Pemeurit, avec Guillaume Perennou, de Ruguenvel, en Lababan ; — de Guillaume Joly, de Kerven, en Plogoff, avec Marie Tréanton, du même lieu ; — de

Marie Le Barz, de Kergo, en Pouldergat, avec Jean Le Guyader, de Talaron, en Guengat ; — de Jean Yvin, de Lestinbeac'h en Beuzec-cap-Caval, avec Corentine Le Corre, de Keregard, même paroisse.

B. 228. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1766-1768. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariages. — Tutelles des enfants mineurs : de Alain Nicolas et de Jeanne Loussouarn, de Kerjouan en Lababan ; — d'Yves Raphalen et de Jeanne Birieu, de Treffrac, en Plovan ; — de Pierre Guennec et de Marie Brelivet, de Rinvellec, en Pemeurit ; — d'Alain Tanguy et de Marie Le Bolzer, du bourg de Pouldreuzic ; — de Jean Barré et de Françoise Rospars, de Chevardiry, en Ergué-Gabéric ; — d'Yves Scordia et de Françoise Le Bihan, de Kerneon, en Briec ; — de Corentin Le Feunteun et de Jeanne Barré, du lieu de Barré, en Briec ; — de Louis Jagu et de Marie Henry, de Stangquéau, en Ergué-Gabéric ; — d'Hervé Voquer et de Mathurine Hénaff, de Kerinoret, en Pemeurit ; — d'Henry Claqueur et de Brigitte Chapalen, de Quinibeuzec, en Beuzec-cap-Sizun ; — décrets de mariages : d'Anne Lautredou, de Kervoal, en Plovan, avec Yves Mazo, du Moguerou, en Tréogat ; — d'Anne Le Bourc'his, de Cozeastel, en Locstudé, avec Alain Le Roux, du lieu de Lodonnec, même paroisse ; — d'Anne Le Loc'h, de la paroisse de Beuzec-cap-Caval, avec Pierre Le Gall, demeurant en la maison de la chapelle de Tronoan, même paroisse ; — de François Henry, de la métairie de Saint-Alouarn, en Guengat, avec Marie Jean, de Kerharno, en Plogonnec ; — de Françoise Le Didom, de Kervaillant, en Plomeur, avec Guillaume Larnicoll, de Penfrat, même paroisse ; — d'Anne Bonizée, de Lanprat, en Pemeurit, avec Pierre Le Hénaff, de Coat-penguilly, même paroisse ; — de Corentine Le Guyader, de Keransaux, en Ergué-Gabéric, avec Jean Daniellou, de Coutelly, en Ergué-Armel.

B. 229. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1768-1769. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariages. — Tutelles des enfants mineurs : de Thépault Guichaoua et de Marie Harné, du bourg de Pouldergat ; — de Laurent Le Galland, de Chevardiry, en Ergué-Gabéric ; de Joseph Bignon, mort en Angleterre, et de Marie Guillou, demeurant en la terre au Duc, paroisse de Saint-Mathieu, à Quimper ; — de Denis Quideau et de Marie Christien, de Kerjennet, en Pemeurit ; — de Louis Le Drezen et de Louise Durand, de Perrienarguen, en Plomeur ; — d'Yves Ollivier et de Marie Rivoal, du manoir de Lesmenguy, en Tréogat ; — de Jean Troal et de Marie Chalonny, de Pecheat, en la

trève de Quillinen, paroisse de Briec ; — de François Provost et de Thomase Le Gall, demeurant près les Capucins, en la terre au Duc, à Quimper ; — de Marc Labat et de Françoise Nicot, de Coatglaz, en Briec ; — de Jean Jolivet et de Marguerite Volant, de Kerbascol, en Beuzec-cap-Caval ; — de Jean Logueller et de Marie Simon, de Trevarn en Pemeurit ; — décrets de mariage : d'Élisabeth Bignon, fille de Joseph Bignon, mort en Angleterre, avec Jean Marie Roignant, demeurant en la rue du Salé, paroisse de Saint-Sauveur, à Quimper ; — de Constance Diffiou, de Lanvreon en Pemeurit, avec Alain Le Borgne, de la même paroisse ; — de Jean Gouzien, de Tremoan, en Beuzec-cap-Sizun, avec Marie Gabellie, de Keridoret, même paroisse ; — de Jean Guyader, de Kereretur, en Pemeurit, avec Marie Jeanne Gourmelen, du bourg de Languivoas, en Plonéour ; — de Jean Le Brun, de Keranguen, en Plovan, avec Catherine Kernoaa, de Pratarbolc'h, en Guzon ; — de Marie Kernilis, du bourg tréval de Gourlizon, paroisse de Ploaré, avec Jean Le Bescond, du lieu du Gougon, même paroisse.

B. 230. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1768-1769. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariages. — Tutelles des enfants mineurs de : Jacques Donnart et Marie Le Berre de Penfrat, en Landudec ; — Alain Penanguer et Marie Donnard, de Kerouan, en la trève de Quillinen, paroisse de Briec ; René Lozac'h et Marie-Jeanne Le Diguinet, de Kerérou, en Ergué-Gabéric ; — Sébastien Le Donge et Marie Bresquiner, de Kergonan, en Beuzec-cap-Sizun ; — Hervé Guegueniat et Marie-Anne Ropars, de Kerlen, en Beuzec-cap-Caval ; — Laurent Laadan, et Jeanne Yvinou, de Penanneac'h, en Plogoff ; — René et Yvonne Le Brun, de Kergano, en Plovan ; — Michel Le Pichou et Gillette Kerfridin, de Kersidal, en Plomeur ; — Pierre Marie Gorvez et Marie-Anne-Hyacinthe Kerbour, de Bourlibu, paroisse de Saint-Mathieu à Quimper ; — Adrien Bouizec et Marie Thomas, de Lanprat, en Pemeurit ; — décrets de mariage de : Alain Hélias, de Kerventec, en Landudec, et Marguerite Lautredou, du manoir de Kergnivit, en Pouldreuzic ; — Marie Le Brun, de Kergano, en Plovan, et Alain Nicolas, de Keriouen, même paroisse ; — Catherine Conan, du bourg d'Ergué-Gabéric, et Guillaume Le Garrec, de Kervreien, même paroisse ; — Marie Trepou, de Keragouarc'h, en Mahalon, et Vincent Le Bourdon, de Kerfurunc, en Plozevet ; — Marie Petillon, de Rupiquet, en Briec, et Corentin Gouzien, de Goarlez, même paroisse ; — René Coic, de Kerahmi, en Plomeur, et Anne Glehen, de Kerstant, même paroisse ; — Pierre Le Quéré, de Kerguelven, en Pouldreuzic, et Marie Betrom, de Lostallen, en Plozevet ; — Jeanne Dubois, de Kerquinioù en Esquibien, et Henry Gadona, de Lesvily, même paroisse.

B. 231. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier

1768-1770. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariages. — Tutelles des enfants mineurs : de Jacques Hervé et de Marie Bourdon, de Kersonis, en Lanvern ; — de Laurent Le Fur et de Marie Credou, du Quellen, en Plovan ; — de François Castellan et de Marie-Jeanne Le Grand, de la rue Vis, paroisse de Saint-Mathieu, à Quimper ; — de René Lozac'h et de Marie Laurent, de Kerouzoul, en Ergué-Gabéric ; — de Jeanne Le Treut et d'Anne Rivoal, de Coatcoin, en la trève de Langolen, paroisse de Briec ; — d'Alain Plohinec et de Marie Gourlaouen, de Lavaraon, en Pouldreuzic ; — de Jean Larnicol et de Marie Poher, de Kerforn en Plomeur ; — d'Henry Jourdren, de Kerforn, en Ergué-Gabéric ; — d'Alain Jaouen et de Louise Penanec'h, de Kerdohal, même paroisse ; — d'Henry Rozen et de Clémence Le Touller, de Landrer, en Plogoff ; — de Louis Le Gall et de Marie Anne Le Corne, du manoir de Keranroc'h, en Landrevarzec ; — décrets de mariage : de demoiselle Magdelaine-Nicolase Duval de La Potterie, fille de feu noble homme Paul Duval de La Potterie, contrôleur général des fermes du Roi et de dame Anne-Joséphe Cossoul, demeurant en la paroisse de Saint-Mathieu, à Quimper, avec messire Florentin Marie Dulau-rent, capitaine au régiment de Foix, infanterie, fils de messire Antoine Dulaurent Delabarre, seigneur de Saint-Denis, sénéchal du siège royal de Concarneau, et de dame Noëlle-Florentine Dilhuit, demeurant en la ville de Concarneau, paroisse de Beuzec-Conq ; — de Marie Gouzarc'h, de Kersoualen, en Tréogat, avec Jean Bodenez, de Penan-coat, en Combrit ; — de Jean Le Quenneuc, du Bren, en Plozevet, avec Jeanne Collin de Kerguerne, même paroisse.

B. 232. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1769-1771. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariages. — Tutelles des enfants mineurs : de Clet Canté et de Catherine Le Bras, de Kerven, en Plogoff ; — de Pierre Coduel et de Jeanne Le Breton, du Niverrot, en Ergué-Gabéric ; — de Noël Marzin et Françoise Nicolas de Kerlaouenan, en Pemeurit ; — de François et de Catherine Le Quéré, du lieu de Kersouron-Bihan, en Plovan ; — de Martin Andro et de Corentine Tauguy, de Kerodiern, en Esquibien ; — d'Hervé Plouhinec et de Marie Le Moign, de Tromao, en la même paroisse ; — d'Yves Lagadeck et de Marie Goff, de Kerdilez, en Ergué-Gabéric ; — de Grégoire Le Pape et de Françoise Kerc'hrom, de Keryoret, en Beuzec-cap-Caval ; — de Laurent Kergourlay et de Jacquette Hutriec, du Guilly Bihan, en Ergué-Gabéric ; — d'Yves Gueguen et de Geneviève Le Goff, du moulin de Cremenec, en

Pouldreuzic. — Décrets de mariage : de Catherine Pape, de Kerouron, en Pouldreuzic, avec Louis Le Caër, du Morvé, même paroisse ; — de Jeanne Treberen, de Lesnallee, en Plobannalec, avec Alain Volant, de Pratgouzien, en Penmarch ; — de Marie-Anne Briec, de la rue Vis, paroisse de Saint-Mathieu, à Quimper, avec Mathieu Provost, veuf de Laurence Lanuzel, de la même paroisse ; — de Marie-Anne Cabon, de Saint-Denis en Cuzon, avec André Bizien, valet au séminaire de Quimper ; — de Marie-Jeanne Hémon, de Kerurvoas, en Ergué-Gabéric, avec Jean Le Berre, de Stangquéau, même paroisse ; — d'Anne Breneol, de Keryolet, en Beuzec-Cap-Sizun, avec Alain Gonnidec, de Kerbeuzec, même paroisse ; — de Jean Le Cornee, de Kergreis, en Briec, avec Corentine Le Bozec, du manoir de Penanjean, même paroisse.

B. 233. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1769-1771. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariage. — Tutelles des enfants mineurs : de Fiacre Le Calvez et de Marie Quenet, du bourg de Saint-Guénolé, en Beuzec-cap-Caval ; — de Laurent Tanguy et de Michelle Le Gadona, de Lespeurittelen, en Pemeurit ; — de François Rocuet et de Marguerite Le Pape, de Typlous, en Ergué-Gabéric ; — de Guillaume Gourmelen et de Catherine Le Tallidec, de Kersouron, en Plovan ; — de Mathieu Le Bonnier et d'Anne Berriet, du bourg d'Esquibien ; — de François Auffret et de Jeanne Le Quemener, de Pennanec'h, en Ergué-Gabéric ; — de Guillaume Hascouet et de Marie Le Bars, de Kervenal, en Briec ; — de Laurent Le Brun et de Jeanne Le Bihan, de Quenebeuzec, en Beuzec-Cap-Sizun ; — de François Coïc et de Julianne Stéphan, de Lescorzh, en Plomeur ; — d'Yves Jacq et de Françoise Nicot, de Coetglas, en Briec ; — de Pierre Plouhinec et de Louise Le Scaonf, de Pratarstang, en Pemeurit ; — de Jean Jalme et de Marie Le Pellé, de Lannuet, en Cleden-Cap-Sizun. — Décrets de mariage : de Jean Autret, de Kerfridin, en Tréogat, avec Louise Cannevret, du Creac'h, en Pemeurit ; — de Catherine Couillandre, de Kerdugazel, en Primelen, avec Daniel Le Paillart, fils de Juquel Le Paillard, du même lieu ; — de Catherine Le Goff, de Kergouy, en Pouldreuzic, avec François Le Gall, de Tregonneter, même paroisse ; — de Louise Louboutin, du Merdy, en Guengat, avec René Philippe, du manoir de Kerroua, même paroisse ; — de Catherine Guéguen, de la rue et paroisse Saint-Mathieu, à Quimper, avec Alain Peonhat, veuf d'Hélène Nedeltec, de la même paroisse.

B. 234. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1771-1772. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets

de mariage. — Tutelles des enfants mineurs : d'Yves Le Mocäär et de Françoise David, de Kerveguen, en Briec ; — de François Saradin et de Louise Le Bourc'his, de Lesplozevet, en Plozevet ; — de Laurent Betrom et de Françoise Le Trividic, de Brezouloux, en Cleden-Cap-Sizun ; — de Pierre-Antoine Porquier et de Marie-Françoise Kerhervé, de la Terre-au-Duc, paroisse Saint-Mathieu, à Quimper ; — de Jean Hélias et de Catherine Brunou, du Beret, en Poullan ; — de Noël Le Roux et de Corentine Le Livec, de Kervennec, en Plomeur ; — de Jean-François Uselac et de Marie Quellec, de la Terre-au-Duc, à Quimper ; — de Guillaume Quinquis et de Françoise Le Tymen, de Kerascun, en Pouldreuzic ; — de Maurice Le Corrc et d'Anne Barré, de Lestonan-bras, en Ergué-Gabéric. — Décrets de mariage : de Daniel Kerisit, de Lerville, en Esquibien, avec Jeanne Urcun, du manoir de Kervoëch, même paroisse ; — de Laurent Le Plouhinec, de Trefranc, en Plovan, avec Marie Le Du, du même lieu ; — de Marguerite Gloaguen, de Keralan, en Beuzec-Cap-Sizun, avec Jacques Le Brun, de Kergadel, même paroisse ; — de Marguerite Salaün, de Kerodiern, en Esquibien, avec Alain Ledan, de Brellec, même paroisse ; — de Catherine Le Gall, de Kersouron-Bihan, en Plovan, avec Guillaume Betrom, de Lostallen, en Plozevet ; — d'Anne-Charlotte Castellan, de la rue Vis, paroisse Saint-Mathieu, à Quimper, avec Alain Bouczard, de la même paroisse ; — de François Le Chevert, de la Forêt, en Loctudy, avec Françoise Larnicol, du manoir de Kerguiffinan, même paroisse.

B. 235. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1771-1772. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariages. — Tutelles des enfants mineurs : de Christophe Riou et de Marie Lozeac'h, de Pennac'h, en Plogoff ; — de Maurice Caugan, et d'Anne Gabellic, de Quillihuec, en Ergué-Gabéric ; — de Mathieu Calvez et de Marie Le Gall, de Kernivilly, en Plomeur ; — d'Hervé Gludic et de Marie-Augustine-Ursule Bignon, de la Terre-au-Duc, paroisse Saint-Mathieu, à Quimper ; — de François Le Berre et d'Anne Le Goff, de Lavaraon, en Pouldreuzic ; — de Germain Huet, décédé en la maison nommée Parcou-Norgat, près la rue Villy, à Quimper, et de Marie Hémon ; — d'Olivier Gargadennec et de Catherine Le Coz, de Kersquit, en Beuzec-Cap-Sizun ; — de Jacques Cosquer et de Marie Allanou, de Meost, en Pouldreuzic ; — de Nicolas Le Bihan et d'Anne Yvinou, du bourg de Plomeur. — Décrets de mariage : de François Caugan, de Kerdual, en Ergué-Gabéric, avec Marie-Louise Mahé, du bourg de Kerdevot, même paroisse ; — de Pétronille-Françoise Gludic, avec Jean-Jacques Uslac, de la Terre-au-Duc, à Quimper ; —

d'Yves Le Vigouroux avec Jeanne Plouhinec, du bourg de Pouldreuzic ; — de Jean Le Mocaër, de Kerveguen, en Briec, avec Anne Le Grand, du Guennigou, même paroisse ; — de Pierre Le Pellet, de Lavrecon, en Pemeurit, avec Marie Le Borgne, de Keribie, même paroisse ; — de Catherine Le Run, de Kerloc'h-Carbont, en Plobannalec, avec Henry Le Buhannic, de la paroisse de Plomeur ; — d'Éléonore Donnart, de Kerbascol, en Beuzec-cap-Caval, avec Clément Le Bideau, du moulin de Lestialla, même paroisse.

B. 236. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1772-1773. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariage. — Tutelles des enfants mineurs : de Yves Le Caër et d'Anne Briec, de Lespuritelen, en Pemeurit ; — de Guillaume Pochic et de Françoise Le Bellec, de Kerascou-dou, en Lanvern ; — de Guénolé Huitric et de Marguerite Dumois ; — de Jean Le Drczen et de Perine Kerraudren, de Poulguen-Kervaragan, en Plomeur ; — d'Urbain Savané et de Marguerite Renault, de la rue Villy, paroisse Saint-Mathieu, à Quimper ; — d'Yves Castel et de Marie Tricher, du moulin de Kergonan, en Ergué-Armel ; — de Jacques Jegu et de Jeanne Birien, de Kergoullou, en Pemeurit ; — de Rémy Davigou et de Louise Pallu, de la rue des Capucins, à Quimper ; — de Michel Ker ahut et de Marie Loussouarn, de Kerbroher, en Plovan ; — de François Daoudal, et de Louise Stervinou, de Kergamon, en Ergué-Gabéric ; — de Clet Rozen et de Marie Le Normand, de Lescoff, en Plogoff. — Décrets de mariage : de Marguerite Le Coz, de Kervreac'h-Izellaf, en Esquibien, avec Louis Le Jam, de Kerhuon, même paroisse ; — de Marguerite Le Goff, du Groumit, en Lababan, avec Pierre-Jacob, de Landudec ; — de Jean Cariou, de Trevidiern, en Mahalon, avec Marguerite Coulloc'h, de Custandé, en Meilars ; — de François-Marie Duval de La Potterie, émancipé de justice sous l'autorité de noble homme Charles Gossoul, négociant et ancien maire de la ville de Quimper, avec demoiselle Marie-Louise Furic de Kerguiffinan, fille mineure de feu noble homme Nicolas Furic de Kerguiffinan et de dame Françoise-Augustine Frollo, demeurant au château de Kerguiffinan, en Loctudy ; — de Budoc Arnoult avec Anne Le Gloanec, de Lestialla, en Beuzec-cap-Caval ; — de demoiselle Marie-Josèphe Le Goff, fille de feu René Le Goff, notaire au bourg de Pemeurit, avec noble maître Vincent-Charles Le Blond, sieur de Saint-Aubin, avocat en parlement, sénéchal, bailli et lieutenant de la juridiction du marquisat de Pont-Croix.

B. 237. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1772-1773. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets

de mariage. — Tutelles des enfants mineurs : de Alain Le Poupon et de Marie Le Gall, de Lestonan-Bihan, en Ergué-Gabéric ; — de Jean Le Moallic et de Catherine Gouzien, de Tremoan, en Beuzec-cap-Sizun ; — de Joseph Lollier et de Christine Kervernic, de Kerclou, en Ergué-Gabéric ; — de Jean Berrien et de Marie Le Paillart, de Kergaledan, en Cleden-cap-Sizun ; — de Thomas Le Berre et de Marie Le Meur, de Rupiquet, en Briec ; — de Paul Tanneau et d'Anne Stephan, de Kerradennee-Saoul, en Plomeur ; — de René Le Quellec et de Marie Le Guibon, de Kersibirvic, en la trève (succursale) de Guilers, paroisse de Mahalon ; — de Jean Brelivet et de Jeanne Lezoualc'h, de Kerlaouret, en Beuzen-cap-Sizun ; — d'Hervé Le Dervouet et de Jeanne Delorier, du Squividan, en Ergué-Gabéric ; — de messire François-Marie Aлено de Saint-Alouarn, lieutenant de vaisseau, décédé à l'Ile-de-France, et de dame Marie-Jeanne Droualen. — Décrets de mariage : de Jeanne Le Guilcher, du bourg de Goulien, avec Pierre Le Bris, de la même paroisse ; — de Jeanne Le Bars, de Kerforn, en Briec, avec René Le Tallec, de Kersuleau, même paroisse ; — d'Yves Guezennec, du Jubic, en Briec, avec Françoise Le Queveller, de Stangyen, en Landrevarzec ; — de Marie Trepos de Kervencolic, en Mahalon, avec Alain Gentric, du Queldreu, en Plozevet ; — de Cristophe Le Berre, de Lesmenguy, en Tréogat, avec Agathe Yvin, de Kerbasquet, en Treguennec ; — de Marie Maout, du bourg tréivial de Guilers, en Mahalon, avec Jean Le Bihan, de Trebrevan, en Plozevet ; — de Pierre Christien, de Kerlaouenan, en Pemeurit, avec Catherine Vigouroux, de Kercajan, même paroisse.

B. 238. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1773-1775. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariages. — Tutelles des enfants mineurs : de Guillaume Gloaguen et de Claudine Tual, de Lesplomeur, en Plomeur ; — d'Yves Le Calvez et de Marie Chalony, du Haffond, en Beuzec-cap-Caval ; — d'Alain Marzin et de Jeanne Bilien, de Derlen, en Pemeurit ; — d'Henry Le Diaseorn et de Louise Pérès, de Penfont-Bras, en Plomeur ; — d'Hervé Le Saux et de Jeanne Rannou, du Mehouet-Bihan, en Ergué-Gabéric ; — de Louis Daniellou et d'Yvonne Guygaden de Renvellec, en Pemeurit ; — de Thomas Queruel et de Marie Guideau, de Kerioret, en Pemeurit ; — de Joseph Le Goff et de Jeanne Le Goar, de Lanouriet-Izellaff, en Plovan ; — de Guillaume Le Guillou et de Élisabeth Le Berre, de Brunguen, en Landrevarzec ; — de Louis Ker-gourlay et de Jeanne Perron, du Guilly-Bihan, en Ergué-Gabéric ; — de Guy Donnart et d'Anne Le Quéré, de Kerillis-Guydeau-Izellaf, en Plovan. — Décrets de mariage de Jacques Le Roux, de Kervennec, en Plomeur, avec

Jeanne Le Guiriec, de Lestreguiou, même paroisse ; — de François Christien, de Kerlaouenan, en Pemeurit, avec Catherine Guennec, de la paroisse de Plogastel-Saint-Germain ; — de René Lozac'h, de Kerouzout, en Ergué-Gabéric, avec Jeanne Riou, de Treodet, même paroisse ; — d'Anne Blotier, de Kerscaven, en Plovan, avec Urbain Le Signour, de Kerouion, même paroisse ; — d'Anne Le Feuvre, du faubourg de la Terre-au-Duc, à Quimper, avec Jean-Mathias Matucas, maître musicien au régiment de Bretagne-infanterie, en garnison à Brest ; — de François Le Bozec, de Kerorcun, en Briec, avec Marguerite Le Gallou, de Coatpenguilly, même paroisse ; — de Marie-Jeanne-Périne Genay, avec Jean-Marie Quintin, de la paroisse Saint-Mathieu, à Quimper ; — de Guillaume Pellen, du moulin de Guengat, en Guengat, avec Anne Morvan, du Run, en Ploaré.

B. 239. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1774-1775. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariage. — Tutelles des enfants mineurs : de Jean Kerloc'h et de Marguerite Kervella, de Logunou, en Lababan ; — d'Alain Justin et de Marie Treflez, de Kerjilez, en Ergué-Gabéric ; — de François Lévêque et de Marie Rioual, de Keravreyen, même paroisse ; — de Jean Le Toullec et de Marie Daniel de Brenhuez, en Pemeurit ; — de Charles Le Borgne et d'Anne Chenval, du manoir de la Forêt, en Plomeur ; — de René Le Gouezrou et de Jeanne Penanrun, de Rupiquet, en Briec ; — de Jean Guennec et de Marie Moal, de Kerretot, en Pemeurit ; — d'Yves Loussouarn et de Marie Vigouroux, de Keribic, même paroisse ; — de Grégoire Le Pallut, et de Françoise Lagadec, de Kergonnec, même paroisse ; — de Pierre Coupa et de Marie Le Roux, de Kerfriant, en Plomeur ; — de Nicolas Le Gall et d'Anne Bernard, du Merdy, en Guengat ; — de maître Charles-Thomas Bulot, docteur en médecine, conseiller médecin ordinaire du Roi pour le ressort du présidial de Quimper, et de dame Louise Jeanne Le Gendre, demeurant sur le quai de cette ville. — Décrets de mariage : de Marie Le Goff, du Grouinsec, en Lababan, avec Daniel Le Bourdon, de la paroisse de Plozevet ; — de Marguerite Martré, de Keroulé, en Plomeur, avec Louis Le Lay, de Kersin, même paroisse ; — de Marguerite Le Bec, de Kersidal, en Plomeur, avec Jean Le Tirilly, de Pendreff, en Trégueñec ; — de Jeanne Le Brun, du manoir de Keriano, en Plovan, avec Jean Berivin, de Kersiavan, même paroisse ; — de Marie Gueguen, de Kerhar, en Tréméoc, avec Jean Le Meur, de Kerandraou, en Plomeur ; — de Louis Le Caër, du Morvez, en Pouldreuzic, avec Jeanne Lautredon, de Pendreff, en Lababan ; — d'Yves Tannio, de la Forêt, en

Loctudy, avec Agnès Coïc, du moulin à vent de Kervarri-guen, même paroisse.

B. 240. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1775-1777. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariages. — Tutelles des enfants mineurs : de Paul Le Gars et de Marie Pillorge, de Kerloazec, en Pemeurit ; — de Sébastien Birien et de Jeanne Ronnarc'h, du Gorré, en Beuzec-cap-Caval ; — de Jacques Loscoët et de Marguerite Le Doaré, de Kereleun, en Briec ; — d'Hervé Cuzon et de Françoise Caugant, de Kerho, en Ergué-Gabéric ; — de Guillaume Poulmarc'h et d'Anne Le Quéré, de Bourlénou, paroisse Saint-Mathieu, à Quimper ; — de Joseph Torrec de Bassemaison, écuyer, sous-lieutenant par quartier de la grande vénérerie du Roi, et de dame Louise-Denise Horellou ; — de Pierre Le Borgne et de Marie Coroller, de Kervoallen, en Plovan ; — de Barthélémy Perennou et de Catherine Le Lay, de Lezalguen, en Beuzec-cap-Sizun ; — de Jacques Plouhinec et de Marie Veguen, du petit Ruot, en Landudec ; — de François Berrou et de Françoise Rannou, de la paroisse d'Ergué-Gabéric. — Décrets de mariage : de Marie Le Gudennec, de Kerouric, en Cléden-cap-Sizun, avec Henry Perherin, de Kerbriant, même paroisse ; — de Jeanne Gestin, de Kerdilés, en Ergué-Gabéric, avec Yves Le Queneuder, de Kergonan, même paroisse ; — de Françoise Le Pape, de Kernivilly, en Plomeur, avec Jacques Béric, du manoir de Kerdegace, en Beuzec-cap-Caval ; — de Vincent Le Goff, de Lannouriet, en Plovan, avec Elisabeth Raphalen, de Kergoulou, en Pemeurit ; — de François Savina, de Lezmeillars, en Meilars, avec Marie Pansel, de Kerrioc, en Poullan ; — de Marie Lilouarne, de Trogor, en Plogoff, avec Clet Le Brat, de la même paroisse ; — de Joseph Andro, du Béret, en Poullan, avec Marie Cabellie, de Kergoutinet, même paroisse ; — de Marie Le Naour, du Guillly-Bihan, en Ergué-Gabéric, avec François Loussouarn, de Bourlibou, paroisse Saint-Mathieu à Quimper.

B. 241. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1775-1777. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariage. — Tutelles des enfants mineurs : d'Hervé Le Darcillon et de Françoise Le Goff, de Lespriten, en Briec ; — de Jacques Larvor et de Marie Larour, de Kerlaouret, en Meilars ; — de Mathias Rolland et de Marie Férec, du Lannec, en Briec ; — de Louis Guivarc'h et de Geneviève Le Gars, de l'Île-Tudy, en Combrit ; — d'Yves Kerrec et de Marguerite Le Grand, de Lanvivan, en Briec ; — de Julien Jaouen et de Marie Kerveillant, de la métairie

de Logan, en Lababan ; — de Guillaume Criou et de Marie Le Lay, de Kerouant, en Beuzec-cap-Sizun ; — de Mathias Richard et de Marguerite Rosbabé, de Kergonan-Liziard, en Ergué-Gabéric ; — de Corentin Le Maout et de Marguerite Cariou, du bourg tréval de Guilers, en la paroisse de Mahalon ; — de Vincent Laurent et de Marguerite Tanguy, de Keribie, en Pemeurit ; — d'Yves Lozac'h et de Catherine Le Bars, de Chevardy, en Ergué-Gabéric. — Décrets de mariage : de Félix Talouarn, de Treordo-Bras, en Plomeur, avec Catherine Le Run, du lieu du Rest, même paroisse ; — de Marie Le Madec, du bourg paroissial de Trégueñec, avec Alain Nicolas, de Kersaux, même paroisse ; — de Jeanne Thépaut, de Tremelloc, en Plomeur, avec Jean Cosquer ; — de Marie Le Taridec, du manoir de Penanjun, en Briec, avec Mathias Cariou, du Pinity, même paroisse ; — de Françoise Glévarec, de Kervéguen, en Ergué-Gabéric, avec Louis Simon, du lieu du Dréau, en Saint-Évarzec ; — de Catherine Conan, de Beeharle, en Pemeurit, avec Hervé Le Bourc'his, de Kerlantonet, en Lauvern ; — de Brigitte Saradin, du bourg de Plozevet, avec Guillaume Le Borgne, du bourg de Keridreux, près Pont-Croix, en la paroisse de Plouhinec ; — de Jeanne Le Diascorn, de Poriguino, en Plomeur, avec Guy Criquet, du Quilvinne, même paroisse.

B. 242. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1777-1779. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariage. — Tutelles : des enfants mineurs de Sébastien Le Buhannic et de Marie Pezron, du village de Goesnac'h, en Plomeur ; — de Blaise Le Brisé et de Marie-Suzanne-Charlotte Bodet, de la rue Saint-Mathieu, faubourg de la ville de Quimper ; — de Mathieu Dronval et de Madelaine Le Scaonf, de Kerdrain-Boderes, en Lanvern ; — de Noël Stephan et de Catherine Le Henaff, de Lesvadec, en Pemeurit ; — d'Henry Rozen et de Marguerite Guezengeau, de Landrer, en Plogoff ; — de Guenolé Roland et d'Adelice Gueguen, de Coatcoin, en Briec ; — de Louis Blaise et de Marie Argol, de Kerberen, en Ergué-Gabéric ; — d'Ambroise Stephan, et de Jeanne Tanneau, de Kervan, en Plomeur ; — d'Hervé Riou et de Françoise Jourdren, de Stangqueau, en Ergué-Gabéric ; — de Jean Le Louarn et de Françoise Le Pape, du bourg de la Forêt, paroisse de Loctudy. — Décrets de mariage : de Jeanne Le Phuez, de Lespuritcoat, en Pemeurit, avec Jean-Guy Berrivin, de Roscracq, même paroisse ; — de Barbe Le Lay, de la Forêt, en Loctudy, avec René Le Chéver, de Kerandourel, même paroisse ; — de Marie-Jeanne Le Touller, de Mezero, en Cliden-cap-Sizun, avec Yves Kerloc'h, de Kerharo, même paroisse ; — d'Anne Le Tymen, de Tregagay, en Briec,

avec René Le Grand, de Kervennou, en Plogonne ; — de René Gouezrou, de Rupiquet, en Briec, avec Marie-Jeanne Guenno, du Lec, en Ergué-Gabéric ; — de Jeanne Le Berre, de Stangqueau, même paroisse, avec Guillaume Le Berre, de Keraeron, en Ergué-Armel ; — de Jeanne Le Bars, de Kerevel, en Plovan, avec Jean Le Scaonf, de Kersco, en Pemeurit ; — de demoiselle Marie-Josephe Torrec de Bassemaison, fille mineure de Joseph Torrec de Bassemaison, écuyer, sous-lieutenant par quartier de la grande vénérerie du Roi, major d'infanterie garde-côtes, avec messire Joseph Arouand, Aubert de La Ferrière de Vincelles, chevalier, sieur de Penanrun, de la paroisse Saint-Mathieu, à Quimper.

B. 243. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1777-1779. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariages. — Tutelles des enfants mineurs : de Guillaume Le Roux et de Thérèse Pogeant, de Kerbrochet, en Plovan ; — de Jean Le Drezen et de Pépine Keraudren, de Pouquer-Keravagant, en Plomeur ; — de Laurent Caugant et de Barbe Le Page, de Crée'hergué, en Ergué-Gaberic ; — d'Yves Allanou et de Madelaine Le Berre, de Treffrac, en Plovan ; — de Jean Le Bescond et de Marie Talhouarn, de Kerdrai-Bodérés, en Lanvern ; — de Jean Jolivet et de Marie Gouidel, de Penhoat, en Pemeurit ; — de Guillaume-Gabriel Cariou, et Guillemette Jean-Jacques de la paroisse Saint-Mathieu, à Quimper ; — d'Alain Le Doaré et de Jeanne Quelen, de Kerveguen, en Guengat ; — de Guillaume Le Goff et de Jeanne Doumarts, du Deryéné, en la trève (succursale) de Langolen, paroisse de Briec ; — de Germain Le Normand, et de Jeanne Le Normand, de Trouguer, en Cleden-cap-Sizun ; — d'Ives Le Joncour et d'Anne Le Roy, de Parc-ar-Fanquic, en Ergué-Gabéric. — Décrets de mariage : de Jacquette Le Treut, de Beg-ar-Menez, même paroisse, avec Alain Coatmin ; — de Marie Perenou, du manoir de Tremariâ, en Beuzec-cap-Sizun, avec Guillaume Keravec ; — de Marguerite Savina de Brenuhel, en Mahalon, avec Paschal Le Darchen, de Kerlous, même paroisse ; — de Vincent Le Bossier, de Lannourit, en Plovan, avec Catherine Le Bozec, de Lezavrec, en Plozevet ; — de Barbe Le Noac'h, de Kervian, en Ergué-Gabéric, avec Maurice Caugant, de Kerdilez, même paroisse ; — de Jean Le Tymen, de Menez-Cavarrec, en Pemeurit, avec Clémence Plouzennec, de Bremillec-d'Allaë, même paroisse ; — de Catherine Celton, de Tremathouarn, en Mahalon, avec Jacques Codec, du Garroquer, en Plozevet ; — de Marie-Jeanne Pichavant, de Keranbellec-Huellaf, en Ergué-Armel, avec Daniel Cuzon, de Kerham, en Pluguffan.

B. 244. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1779-1781. — Minutes du greffe; tutelles et décrets de mariage. — Tutelles des enfants mineurs : de Jean Hemery et de Marie Selaminec, du bourg de Pouldreuzic; — de Paul Percherin et de Marguerite Pennamen, de la paroisse de Plegoff; — d'Alain Le Gall et de Catherine Kerloc'h, de Keribie, en Pemeurit; — de Pierre Larzul et de Marie Keraudren, de Kertanneau en Plomeur; — de Daniel Talamot et de Catherine Le Moign, du bourg d'Esquibien; — de Jean Le Coz et de Marie Le Moan, du bourg tréviau de Gourlison, en la paroisse de Ploaré; — de Jean Autret et de Louise Cancvet, du manoir de Kerfeidin, en Tréogat; — de Nicolas Riou et d'Anne Le Gadonna, de Keryaoué, en Plomeur; — de Claude Ronarc'h et de Marie Le Gloannec, de Lestimbeac'h, en Beuzec-cap-Caval; — de Jacques Monfort, marin du vaisseau *le Palmier*, mort au service du Roi, et de Marie-Vincente Choaribras, de l'île Tudy, en la paroisse de Combrit. — Décrets de mariage : de Mathias Le Dalen, de Lanviscar, en Beuzec-cap-Sizun, avec Françoise Cabellic, de Kerrien, même paroisse; — de Marie Gourmelen, de Kerilis-Guydeau, en Plovan, avec Michel Lautredou; — de Corentin Le Brun, de la paroisse de Plomeur, avec Marie Lucas, de Leac'hallanguer, en Beuzec-cap-Caval; — de Marie Loussouarn, de Kergurun, en Plovan, avec Étienne Kerveillant, de Kervelec'h, même paroisse; — de Guillemette Cosquer, de Kerbuzulic, en Esquibien, avec Pasques Gloaguen, de Casegoazrou, en Mahalon; — d'Henry Thalamot, du bourg d'Esquibien, avec Marie-Anne Riou, de Kerscoulet, en Primelen; — d'Alain Strullou, de Locquerant, en Mahalon, avec Jeanne Le Queinnec, de Kernun, en Laududec; — de Jeanne Le Berre, de Gougastel-Bras, en Briec, avec Grégoire Le Guevel, du Leuré, en la trève de Langolen, même paroisse.

B. 245. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1779-1782. — Minutes du greffe; tutelles et décrets de mariage. — Tutelles des enfants mineurs : de Guillaume Le Mener, et de Françoise Baraon, de Kergalan, en Goulien; — de Maurice Penoët et de Jeanne Le Talhouarn, de Penfloc'h, en Plomeur; — de Pierre Le Mest et de Jeanne Thomas, de Lesplomeur, en Plomeur; — de Jean Caroff et de Renée Lucas, de la rue du Rossignol, paroisse Saint-Mathieu à Quimper; — de Jean Raphalen et de Jeanne Cabon, de Kergoulou, en Pemeurit; — d'Alain Glevarec et de Mauricette Kerneven; — de François Trellu et de Marie Merour, de Saint-Venec, en Briec; — de Guillaume Louet et de Jeanne Le Taridec, de Lespriten, même pa-

roisse; — de Michel Gueguen, de Kergaradec, en Cleden-cap-Sizun, et de Marguerite Durand; — de Grégoire Mazo et de Marie Guenolé, de Lanvaraon, en Pouldreuzic; — de Jacques Kerninon et d'Anne Guczennec, de la ville d'Audierne, paroisse d'Esquibien; — de Corentin Le Floc'h et de Catherine Lanuhet de Kerioret, en la trève (succursale) de Gourlison, paroisse de Ploaré; — d'Alain Le Vigouroux et de Jeanne Le Scotet, de Kéribit, en Pemeurit. — Décrets de mariage : de Marie Kervahut, de Kerautret, en Plovan, avec Pierre Lamis, de Kerdreanton-Saint-Honoré, en Lanvern; — de Marguerite Ansquer, de Kerbeyou, en la trève de Guilers, paroisse de Mahalon, avec Guillaume Cannevret, de Trebeuzec, en Meillars; — de Mathieu Le Peoc'h, de Kergadou, en Esquibien, avec Marguerite Goraguer, de Kergonet, en Beuzec-cap-Sizun; — de Corentin Le Cleac'h, de Kerioret, en la trève de Saint-Jean-Trolimon, paroisse de Beuzec-cap-Caval, avec Anne Couletquer; — de Marie de Naclou, de Keribie en Pemeurit; — de Marguerite Le Berre de Kerguelmes, en Pemeurit, avec Yves Gentric, de Kervinou, en Plozevet.

B. 246. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1781-1784. — Minutes du greffe; tutelles et décrets de mariage. — Tutelles des enfants mineurs : d'Hervé Ballouin et de Jeanne Lautredou, du manoir de Kerjan, en Plovan; — de René Le Guellec et de Marie Guybon, de Kersibirvic, en la trève de Guilers, de Mahalon; — de François Daouedal et de Louise Stervinou de Kergamon, en Ergué-Gabéric; — d'Henri Berriet et de Catherine Le Normand, de Kerleaudin, en Cleden-cap-Sizun; — de Jacques Jaouen, et de Jeanne Moizan, de Pouduic, en Ergué-Gabéric; — de Guillaume Lagadec et de Suzanne Le Caér, de Lespurit-Ellen, en Pemeurit; — de Paul Riouallen et de Marie-Françoise Le Moan, de la rue des Capueins, paroisse Saint-Mathieu, à Quimper; — de Mathieu Bornic, maître tailleur, et de Louise Cornily, de la place Terre-aux-Duc, faubourg de Quimper; — de Maurice Caugant et de Barbe Lauzeac'h, de Kerdilez, en Ergué-Gabéric; — d'André Lautredou et de Marie Le Roux, de Kervison, en Plovan. — Décrets de mariage : de Catherine Gueguen, de Kerstridic, en Landudec, avec Yves Troat, de la grande métairie de Guilguiffin, même paroisse; — d'Alain Le Vigouroux, de Bremillec, en Pemeurit avec Catherine Le Brun, de Kergamet, en Tréogat; — de Marguerite Le Cabor, de Kerugent, en Lababan, avec René Loussouarn, du même lieu; — de demoiselle Marie-Josèphe-Hélène de Pensentenio, fille mineure de feu messire Pierre René de Pensentenio, lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, et de dame Jeanne-Françoise Du Brieux de

Treota, avec messire Jean-François-Marie de Pensentenio, seigneur de Kerfilin, enseigne de vaisseau ; — d'Anne Lozac'h, de Kerellou, en Ergué-Gabéric, avec Pierre Le Guenno, de Kerphily, en Kerpuntun.

B. 247. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1782-1784. — Minutes du greffe; tutelles et décrets de mariage. — Tutelles des enfants mineurs : d'Alain Le Meur et de Catherine Dornic, de Kernoas, en Ergué-Gabéric ; — de Jacob Le Calloc'h et de Gillette Quémerré, de Kergaradec, même paroisse ; — de Jean Guidon et de Marie Freour, du lieu de Kerbascol, en Beuzec-cap-Caval ; — de François Madec, et de Françoise Le Berre, de Kerlostrec, en Briec ; — de Jean Le Barz et de Marie Kervennec, de Kergoff, en Pouldergat ; — de maître Pierre-Louis Massé, huissier audiencier au présidial, et d'Éléonore Kermoal, de la paroisse Saint-Mathieu, à Quimper ; — de François Kerhoas et de Josèphe Kerhervé, du moulin de l'évêché, en la même ville ; — de Jacques Le Manach et de Marie Guillou, de Brezouloux, en Cleden-cap-Sizun ; — de Corentin Le Louarn et de Marie Le Gars, de Rupiquet, en Briec ; — de Jean Jaouen et de Marie Le Blevec, du manoir de Kernec, en Plomeur. — Décrets de mariage : de Marie Le Jonecour, de Kereben, en Pouldreuzic, avec Jean Le Bolzer, de Kerentec, en Lababan ; — de Jeanne Le Coz, de Kernot, en Cleden-cap-Sizun, avec Jean Pennamen, de Kerneau, en Plogoff ; — de Jean Le Calvet, de Kerrouiz, en la trève (succursale) de Saint-Guenolé, paroisse de Beuzec-cap-Caval, avec Anne Gloaguen, de Kergadien, même paroisse ; — de Marie Le Pape, de Keryoret, en Saint-Jean-Trolimon, avec Joseph Copiés, de Lescou louarn, en Plomeur ; — de demoiselle Marie-Aunc Charpentier, fille mineure de feu maître Jacques-Louis Charpentier, notaire royal et procureur au présidial, et de dame Marie Le Cœur, demeurant en la rue du Rossignol, à Quimper, avec le sieur Jean-Baptiste Chatton du Crabon, négociant et armateur à Nantes, fils de Jean-Baptiste Chatton, marchand à Bayonne, et de dame Anne Du Crabon.

B. 248. (Registre.) — In-folio, 400 feuillets, papier.

1784-1786. — Minutes du greffe; tutelles et décrets de mariage. — Tutelles des enfants mineurs : de Thomas Kerhernel et de Marie Guideau, de Kerinoret, en Peineurit ; — d'Yves Le Queneuder et de Jeanne Irlin, de Kerveguen, en Ergué-Gabéric ; — d'Alain Penneac'h et de Marguerite Huitric, de Kerhuel, même paroisse ; — de François Thomas et de Catherine Tanneau de Kergoullas-Saoul, en Plomeur ; — de François Chever et de Françoise Larnicol, de la

Forêt, en Loctudy ; — de François Le Lagadec et de Louise Guillou, de Kervoalen, en Plovan ; — de Maurice Le Du et de Marguerite Le Plouzennec, de Bremel, même paroisse ; — de Gilles Le Nair et de Marie Le Seniller de Pendreff-Izellaff, en Lababan ; — de Pierre Cornic et de Marguerite Piriou, de Pencoat-Lezodevez, en Briec ; — de Jean Bohic et de Marie Blaise, du moulin de Guengat, en Guengat ; — de Jean Pensec et de Catherine Le Maout, de Kerguillianet, en la trève de Guilers, paroisse de Mahalon. — Décrets de mariage : de Françoise Le Mévellec, de la métairie de Trémarec, en la trève de Landudal, paroisse de Briec, avec Alain Jacq, de Goëzeven, même paroisse ; — de Jean Gestin, de Kerdilez, en Ergué-Gabéric, avec Marie-Jeanne Ferman, du Meouet, même paroisse ; — de Marie Madeleine Uzlac, de la paroisse Saint-Mathieu, à Quimper, avec Alain Le Bris, de la même ville ; — de Jeanne Durand, de Kerallan, en Plomeur, avec Jacques Le Run, de Penanprat, en la trève de Lambourg, paroisse de Combrif ; — de Catherine Kerloc'h, de Brezouloux, en Cleden-cap-Sizun, avec Jean-Pierre Le Moan, de Kervidan, en Primelen ; — de Thomas Caoudal, de Kervignal, en Peineurit, avec Marguerite Daoulas, du du bourg de Lanvern.

B. 249. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1784-1787. — Minutes du greffe; tutelles et décrets de mariages. — Tutelles : des enfants mineurs de Jean Le Drezen et de Louise Kerc'hrom, de Leac'h-ar-Prat, en Beuzec-Cap-Caval ; — de Guillaume Youenou et de Marie Liminié, du Quellenec, en la trève de Gourlizon, paroisse de Ploaré ; — de François-Emmanuel Provôt et de Thomase-Corentine Le Gall, de la paroisse Saint-Mathieu, à Quimper ; — d'Yves Stephan et de Périne Keraudren, de Lezcorz, en Plomeur ; — d'Yves Riou et de Catherine Penhoat, du moulin de la Tour, en Lanvern ; — de Jean Le Calvez et de Catherine Gloaguen, de Kerisit, en Goulien ; — de Sébastien Le Scuiller et de Jeanne Kernoas, de Kerleyou, en Esquibien ; — de messire René de Madec, colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, seigneur propriétaire des terres, fiefs et juridictions de Coatfao et Pratonraz, et de dame Marie-Anne Barvette, de la paroisse Saint-Mathieu, à Quimper. — Décrets de mariage : de Louis Riou, de la métairie de Lestialla, en Beuzec-cap-Caval, avec Marie-Jeanne L'Helgoual'eh, du lieu du Gibiten, en la même paroisse ; — de Catherine Barré de Kerveal, en la trève de Landudal, paroisse de Briec, avec Corentin Cau-gant, de Kerau, même paroisse ; — de Marie-Anne Le Garz, de Perenté, en la trève de Langolen, avec François Le Louet, du Merly, même paroisse ; — de Béatrice-Pélagie

Ninon, avec Charles-Bernard de La Boissière, écuyer, fils majeur de Corentin-Thomas de La Boissière, écuyer, et de dame Marie-Anne Kervein, de l'Île-Tudy paroisse de Combréti ; — de Marguerite Le Berre, de Bremel-Izellaf, en Plovan, avec René Allanou, de Kerevet, même paroisse.

B. 230. (Registre.) — In-folio, 400 feuillets, papier.

1786-1788. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariage. — Tutelles des enfants mineurs : de René Moulin et d'Anne Le Roux, de la paroisse Saint-Mathieu, à Quimper ; — de Jean Baltas et de Marguerite Lantredou, de Keryvet, en Pouldreuzic ; — de Clet Le Moan et de Marie Marec, de Kervedan, en Primelen ; — d'Hervé Le Poupon et de Marie-Jeanne Hénon, de Kerurvoas, en Ergué-Gabéric ; — d'Hervé Rozen et de Marguerite Guezengar, de Landreer, en Plogoff ; — d'Alain Durand, et de Marie Ronarc'h, de Saint-Guenolé, en Benzec-cap-Caval ; — de messire Jean-Marie de Geslin, chevalier, seigneur de Kerulut, Penanrus, le Boulvern, etc., lieutenant de vaisseau, et de dame Maclovie, du Breil de Névet ; — d'Alain Penanec'h et de Marguerite Haitrie, de Kerhuel, en Ergué-Gabéric. — Décrets de mariage : de Louise Le Cornec, de Kererazec, en Landrevazec, avec François Daoueial, de Quillien, en Edern ; — d'Yves Ferraut, de Kerguereon, en Pouldergat, avec Marie Le Gall, de Kervarlé-Creis, même paroisse ; — enregistrement d'une délibération des parents paternels et maternels de messire Hyacinthe-Marie-Marcellin Areno, chevalier, comte de Saint-Alouara, âgé de vingt-quatre ans, savoir de messires : Jacques de Rospieic, chevalier, seigneur de Trevien ; Alexandre de Penfentenyo, chevalier, seigneur de Kervereguin ; Charles-Nicolas Du Boisguehenneuc, chevalier, seigneur du Miaven ; Louis-François Marie de Kerret, comte de Quillien ; René-Anne Le Lart, chevalier, seigneur de Guerncho ; François-Gabriel Gilart, chevalier, seigneur de Larchantel ; Jean-Marie de Geslin, chevalier, seigneur de Kerulut ; André Brevalayre-Claude-Anne de Reymond, chanoine honoraire de la cathédrale de Quimper ; Jean-François Le Du, chevalier, comte du Bot ; Jean-François de La Marche, chevalier, seigneur de Lezergué, et institution du comte Du Bot comme curateur dudit seigneur de Saint-Alouarn, à l'effet d'interjeter au parlement de Paris appel comme d'abus de son mariage célébré en la paroisse de Chapovost, près Lyon, avec Marguerite Grizel, dite veuve Gilbert ou La Varence, et de solliciter de la justice des magistrats des défenses de réhabiliter ledit seigneur de Saint-Alouarn, à sa majorité.

B. 231. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1787-1788. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets

de mariage. — Tutelles des enfants mineurs : de René Hemery et de Jeanne Le Bouzard, de Branguen, en Landrevazec ; — de Joseph Le Gall et d'Yvonne Daniellou, de la métairie de Penanjun, en Briec ; — d'Henry Le Berre et de Catherine Le Moal, de Saint-Guenolé, en Beuzec-cap-Caval ; — de Jacques Keribin et de Marguerite Le Goff, de Kervoalén, en Plovan ; — de Pierre Moryan et de Catherine Nédelec, du Guilly-Bras, en Ergué-Gabéric ; — de Jean Le Didaillet et de Catherine Hélias, du Béret, en Poullan ; — de Grégoire Marzin et de Marie Allanou, de Derlez, en Pencuruit ; — de Corentin Quilliou et de Mauricette Cariou, du Guilly-Bihan, en Ergué-Gabéric ; — de Corentin Tangny et de Marie Le Du, du manoir de Keryvet, en Pouldreuzic ; — de Grégoire Barré et d'Anne Le Dorse, de Lezergué, en Ergué-Gabéric ; — de Mathias Le Vergoz et de Marie Savina, de Kerguillianet, en la trève (succursale) de Guilers, paroisse de Mahalon. — Décrets de mariage : de Pierre Le Lagadic, de Kervelen, en Lanvern, avec Marguerite Le Breton, de Coatmeur, en Plomeur ; — de Jean Heydon, de Kervehun, en Briec, avec Marie-Jeanne Le Funtun, de Minglen, en Landrevazec ; — de Jean Quéré, de la paroisse Saint-Mathieu, à Quimper, avec Marguerite Le Cloarec, de la ville de Pont-Croix, paroisse de Beuzec-cap-Sizun ; — de Michel Loussouarn, de Kergurun, en Plovan, avec Madeleine Le Goff, de Lannourist, même paroisse ; — de Marie-Louise Kervenno, de la paroisse Saint-Mathieu, à Quimper, avec François-Marie Perrot, de la même paroisse ; — d'Yves Loscoët, de Kerveguen, en Ergué-Gabéric, avec Anne Rannou ; — d'Yves Le Provost, de Kerloel, en la trève de Saint-Venec, paroisse de Briec, avec Marie Savin, du moulin du Castel, même paroisse.

B. 232 (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, papier.

1788-1790. — Minutes du greffe ; tutelles et décrets de mariage. — Tutelles des enfants mineurs : de Pierre Guidéau et de Catherine Coader, de la paroisse Saint-Mathieu, à Quimper ; — de François Donnart et de Jeanne Julien, du lieu du Bren, en Plozevet ; — d'Yves Le Coupa et de Marie Coïc, du Haffond-Creis, en Plomeur ; — de Corentin Le Coader et d'Anne Le Merdy, de Quelern, en Treogat ; — d'Hervé Le Bloc'h et de Marie Pennanec'h, de Kerlez-Bras, en Landrevazec ; — de Joseph-Marie Corentin de La Ruffie, écuyer, ancien major du bataillon canonnier de Crozon, et de dame Marie-Vincente du Vieux-Châtel, de la paroisse Saint-Mathieu, à Quimper ; — de Jean Le Guiriec et d'Anne Tanneau, de Kersoc'h, en Plomeur ; — d'Hervé Le Queffélec et de Marie Gouezrou, de Rupiquet, en Briec ; — de Jacques Currot et de Catherine Thual, de Rupape, en Beuzec-cap-Caval. — Décrets de

mariage : de Pierre-André Guinvarc'h avec Marguerite Danès, de l'Ile-Tudy, en Combrit ; — de Louise Le Diascorn, de Penfend-Huellaff, en Plomeur, avec Jacques Bargain, de Keregard, en Benzeec-cap-Caval ; — d'Yves Tanneau, de Trevarras, en Plomeur, avec Marie-Jeanne Le Cloarec, de Parc-ar-Cosquer, en Penmarch' ; — d'Yvonne Le Moal, de Kergarien, en la trève de Saint-Guénolé, paroisse de Beuzec-cap-Caval, avec Guillaume Durand, de Kerguedan, en Penmarc'h ; — de Marguerite Le Borgne de Quernel, en Beuzec-cap-Caval, avec Sébastien Jacq, veuf d'Anne Kerisit, du bourg de Tregueunec ; — de Jean Le Coz, de Stangploneour, en Ploncour, avec Marguerite Le Donge, de Kerbascol, en Beuzec-cap-Caval ; — de Marie Le Men, de Kerinvel, en Ergué-Armel, avec Corentin Cabellie, du Guelen-Bras, en Ergué-Gabéric.

B. 233. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1685-1744. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse de Beuzec-cap-Caval, chez : Yves Le Calloc'h, au lieu de Kergonnan (1 charrette de bois vendue 23 sous 6 deniers, en 1683) ; — Olivier Le Loc'h, à Kerbascol (1 grande armoire à 5 battants et 3 « tirettes, » vendue 30 livres 12 sous, en 1726) ; — François Le Lay, à Rugaoudellen ; — Alain Loussouarn, au manoir de Rosnoen (1 lit clos avec sa couette et « traversier » de balle, 1 drap et 1 ballin, vendu 3 livres 12 sous ; 1 charrue avec soc, couteau, rouelles et attelages, 4 livres 2 sous ; 1 charrette ferrée, 21 livres 10 sous ; 1 comble (1 heetolitre 42) d'orge, 45 sous ; 1 comble de blé noir, 31 sous 3 deniers, en 1729) ; — Marie Pezron, au manoir de Kerlen (4 aunes et 3 huitièmes de toile d'étope, vendues 3 livres 6 sous ; 1 génisse « sous poil châtaigne », 14 livres 5 sous ; 1 comble d'avoine 34 sous ; 1 bouvillon noir, de 2 ans, 6 livres 1 sou ; 1 comble de froinent, 42 sous, en 1729) ; — messire Jacques Le Calloc'h, recteur de Beuzec-cap-Caval, au presbytère de cette paroisse (1 fusil vendu 7 livres, 1 « galetaire » (poêle à galettes), 2 livres 7 sous ; 1 casserole de cuivre rouge, 1 livre 9 sous ; 1 petite tourtière avec sa couverture, 1 livre 5 sous ; 1 tournebroche, 2 lardiers et 3 broches, 16 livres ; 1 pendule et son timbre, 13 livres 5 sous ; 5 petits cochons, 15 livres 3 sous ; petit 1 fourneau de pierre, 2 sous ; 1 lit à tombeau garni de rideaux verts, couette de plume, couverture de laine rouge et courte-pointe de toile, 16 livres ; 4 chandeliers de cuivre, 3 livres 10 sous ; 1 douzaine de draps, 45 livres ; 1 lit à l'impériale garni de rideaux de serge de Caen grise, 1 couette de balle, 1 couette de plume, 1 « traversier, » 3 oreillers de plume, 3 couvertures, l'une

de laine blanche, l'autre de laine bleue, et la troisième de toile piquée, 50 livres, en 1735.)

B. 234. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1744-1756. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse de Beuzec-cap-Caval, chez : Yves Stephan, au lieu de Ker-matheano ; — Mathieu Le Fallier, au village du Liaou, près Saint-Jean-Trolimon (1 vache noire vendue 18 livres ; 1 génisse, 9 livres 10 sous ; 1 veste de drap bleu, 4 livres 5 sous 6 deniers ; 3 chemises, 1 livre 16 sous ; 1 culotte de berlinge, 3 livres 15 sous ; 2 poules, 8 sous ; 1 veste de toile, 1 livre 2 sous 6 deniers ; 1 paire de guêtres de toile et 1 culotte de même, 1 livre 7 sous 6 deniers, en 1747) ; — chez messire Jean Herrou, recteur de Beuzec-cap-Caval, au presbytère de cette paroisse (1 vieux cheval borgne vendu 15 livres ; 1 vache hors d'âge, 8 livres 5 sous ; 1 génisse noire et blanche, 16 livres 15 sous ; la Somme de saint Thomas, 1 volume in-f°, 10 livres ; 1 Biblia sacra, 1 volume in-4°, 6 livres ; la Théologie, de Dumais, 3 volumes in-12°, 1 livre 10 sous ; les Sermons de Massillon, 5 volumes in-12°, 8 livres 10 sous ; le Commentaire sur la coutume, par Perchambeau, 7 livres ; 1 Hortus pastorum, in-f°, 2 livres, les Arrêts des paroisses, 2 volumes in-12°, 1 livre 10 sous ; le Compendium de M. Calloc'h, 8 sous ; 6 assiettes de faïence, 2 livres 12 sous ; 2 saladiers de terre, 1 livre ; 1 paire de pinces, 1 livre 3 sous ; les mouchettes et portemouchettes, 1 livre 10 sous ; 1 fusil, 16 livres 15 sous ; 1 terrine en terre de Loemaria, 12 sous ; 1 pistolet de poche, 2 livres 10 sous ; 1 aune de toile de lin rousse, 1 livre 11 sous ; 9 aunes de toile de Léon, 4 livres 10 sous ; 6 chemises de toile neuve, 18 livres ; 1 domino, 1 livre 10 sous ; 1 vache de 3 ans 17 livres, 5 sous, en 1748) ; — René Le Queimener, au lieu de Kerguen ; — Hélène Le Gorrec, veuve de Nicolas Le Pape, au lieu noble de Kerbleustre ; — Michel et René Le Berre à Rosnaon et à Kerega d' ; — Jacques Marblé, à Kerjoret ; — Françoise André, au moulin de la Côte ; — Nicolas Le Gorrec, à Coatdavid (1 jument de 4 à 5 ans estimée 18 livres ; 1 cheval hors d'âge, 39 livres ; 1 génisse de 3 ans, 12 livres ; 1 cheval de 5 ans, 24 livres ; 1 vache hors d'âge, 18 livres, 1 génisse de 3 ans, 15 livres ; 1 taurillon, de 3 ans, 15 livres ; 2 bœufs à labour, 90 livres ; 39 moutons et 24 brebis, 117 livres ; 19 ruches d'abeilles, 15 livres, en 1756.)

B. 235. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1757-1764. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse

de Beuzec-cap-Caval, chez : Olivier Kerfridin, au lieu de Kerstrat (2 boisseaux 1/2 de froment vendus 16 livres ; 2 boisseaux d'orge, 4 livres 8 sous ; 2 boisseaux de blé noir, 3 livres 12 sous ; 1 boisseau d'avoine, 5 livres 2 sous, en 1757) ; — Jean Le Cosquérie à l'Ile-Fougère, en la trêve (succursale) de Saint-Guenolé ; — Yves Le Garrec, au lieu de Rusent, au village de Kerouil, — Yves Rolland, au lieu de Lanven ; — Guy Thual, à Kerguen ; — Yves Souron, à Keregard-Izellaff (13 moutons vendus 33 livres ; 2 paires de gamaches de toile, 12 sous ; 6 boisseaux d'orge, 16 livres 10 sous ; 1 boisseau 1/2 de froment, 9 livres ; 4 boisseaux de blé noir, 14 livres ; 1 taurillon, 12 livres ; 1 veau d'une année, 2 livres 12 sous, en 1759) ; — Yves Cozie, au lieu de Kerugon ; — Thomas Quintin, au bourg de Saint-Guenolé (1 bouteille de terre vendue 5 sous ; 1 charrue avec soc, couteau et roulettes, 1 livre 6 sous ; 3 fûts de barriques, 3 livres 17 sous ; 1 vache, 31 livres ; 1 génisse, 19 livres, en 1769) ; — Grégoire Le Pape, au lieu de Kervoec, en la trêve de Saint-Jean-Trolimon ; — Jean Riou, au manoir de Trevenou ; — Vincent Le Lay, au lieu de Kerstrat ; — Jean-Jacques Arnoult, à la métairie du manoir de Lestialla ; — Jacques Kerc'hrom, au village de Lestimbec'h (1 boisseau de blé noir vendu 52 sous ; 1 vache, 18 livres ; 1 génisse, 11 livres 10 sous ; 1 poulin, 8 livres ; 1 taurillon de l'année, 8 livres, en 1761) ; — Nonna Marblé, à Lanvoran ; — Guillaume Le Gall, au lieu de Lenven-Bras (1 charrette ferrée, vendue 18 livres ; 1 métier à tisserand, avec 1 « charrette » à dévider du fil, 47 livres 15 sous 6 deniers ; 1 joug à bœufs, ferré, avec toeques et courroies, 35 sous, en 1762.)

B. 236. (Liasses.) — 99 pièces, papier.

1764-1773. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse de Beuzec-cap-Caval, chez : Corentin Morvan, au lieu de Steut-Bihan, en la trêve (succursale) de Saint-Jean-Trolimon ; — Vincent Le Pape, à Kergonan ; — Marguerite Coïc, veuve de Jacques Kerc'hrom, à Lestimbec'h (1 boisseau de froment vendu 7 livres ; 2 boisseaux 1/2 d'orge, 10 livres 2 sous 6 deniers ; 1 drap de chanvre, 43 sous ; 1 orciller de plume, 4 sous ; 5 bottes de lin, 5 sous 6 deniers ; 15 moutons et brebis, 22 livres, en 1763) ; — Yves Talhouarn, à Kerbascol ; — Guillaume Le Gall, au manoir de Kerbonnevez ; — Alain Le Pape, au lieu du Castellou ; — Fiacre Calvez, à Kergadien, en la trêve de Saint-Guenolé (1 table coulante vendue 3 livres ; 1 petite marmite de fer, 26 sous ; 1 assiette de terre, 1 sou 6 deniers ; 1 coignée et 1 faucille, 15 sous, en 1767) ; — Marguerite Marzin, au lieu de Kerouec ; — Hervé Gueguinmat, au lieu de Kerlen, (3 boisseaux de blé noir vendus 7 livres 10 sous ; 2 taurill-

lons, 31 livres 5 sous ; 1 petite génisse de l'année, 6 livres ; 1 pourpoint bleu sans manches, 13 sous, en 1768) ; — François Tanguy, au lieu de Kerville (1/2 boisseau de froment vendu 3 livres ; 3 boisseaux d'orge vendus 10 livres 15 sous ; 5 boisseaux 1/4 de blé noir, 9 livres 9 sous ; 1 jument et son poulin, 24 livres ; autre jument, 30 livres, en 1767) ; — Sébastien Le Berre, à Kerugau ; — Jacques Pezron, à Lestialla ; — Marie Quenet, au bourg de Saint-Guenolé ; — Jean Le Borgne, à Kerlen ; — Jean Cadiou, à Kerville (1 cheval vendu 16 livres 10 sous ; 1 jument, 15 livres 5 sous ; 1 vache, 28 livres 10 sous ; 1 taurillon, 9 livres ; 1 génisse, 4 livres 10 sous ; 1 charrue avec tous ses apparaux, 18 livres, en 1770) ; — Yves Couppa, au lieu du Naout ; — François Gourlaouen, à Keraguen (1 boisseau de blé noir vendu 4 livres 15 sous ; 1 vache, 19 livres 10 sous ; 1 taurillon, 6 livres 15 sous, en 1772) ; — René Rionval, au lieu de Rupape.

B. 237. (Liasses.) — 90 pièces, papier.

1774-1782. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse de Beuzec-cap-Caval, chez : Yves Le Bideau, au lieu de Keranguen ; — Anne Le Berre, dans une maison près le moulin à vent de Lestialla (1 vache noire vendue 14 livres, en 1775) ; — Yves Calvez, au lieu du Haffond (1 lit clos, en bois de chêne, garni de 1 couette vide, 1 drap et un traversin de balle, vendu 17 livres 10 sous ; 1 armoire à 5 battants et 2 tiroirs, 19 livres ; 1 petite truie, 12 livres 5 sous ; 1 petit cochon, 9 livres ; 1 bouvillon noir de 2 ans, 18 livres ; 1 jument noire, 25 livres ; 2 poulin, l'un 7 livres 10 sous, l'autre 11 livres 1 sou ; 1 vache noire et blanche, 28 livres 14 sous, en 1774) ; — Sébastien Tanneau, à Keranaon ; — Augustin Tanneau, au manoir de Trevenou ; — Jean Riou, au manoir de Lestialla ; — Jean Le Cleac'h, à Ruecaoudal ; — Pierre Mavie, au lieu de Castellou-Pezron (1 marre (houe) vendue 14 sous ; 2 fauilles à couper le blé, 4 sous ; 1 vieille jument, 5 livres ; 1 jupon rouge à femme, ayant des manches, 3 livres 1 sou 6 deniers ; 1 pourpoint bleu à femme, 1 livre 7 sous 6 deniers ; 5 écheveaux de fil d'étope, 3 livrés 16 sous ; 1 veste à manches, 2 livres 6 sous ; 1 bouteille de verre noir, 4 sous, 3 deniers ; 1 veau d'un an, 6 livres 2 sous 6 deniers, en 1776) ; — Guillaume Le Moal, à Kerouil, en la trêve (succursale) de Saint-Guenolé ; — Vincent Carrot, à Ker-mathécano (2 annes de toile fine vendues 4 livres 2 sous 6 deniers ; 2 pilons pour piler la lande, 6 sous 6 deniers ; 1 rateau de fer, 15 sous ; 1 herminette, 37 sous ; 3 ruches pour mettre des abeilles, 2 sous ; 1 charrette ferrée, 13 livres 10 sous ; 1 jupe noire, 5 livres 17 sous ; 1 paire de bas,

22 sous ; 1 chemise neuve à femme, 43 sous ; 1 boisseau de froment, 9 livres 1 sou 6 deniers ; 1 boisseau d'orge, 4 livres 6 sous ; 1 boisseau de blé noir 43 sous, 6 deniers ; 1 petite quelorne (baquet couvert) pour mettre de la farine de froment, 12 sous ; 1 herse, 19 sous, en 1776.)

B. 258. (Liassé.) — 53 pièces, papier.

1726-1789. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse de Beuzec-cap-Caval, chez : Michel Le Cosqueric, à Ker-gadien, en la trêve (succursale) de Saint-Guenolé ; — Marie Thual, à Keranguen (hardes de la défunte : 6 justins (vestes,) dont 1 blanc, 2 noirs et 3 bleus ; 6 jupes, dont 2 noires, 1 rouge, 1 verte, et 2 en toile ; 4 tabliers, dont 2 en toile et 1 en berlinge ; 1 gilet bleu et 1 gilet brun ; 10 chemises ; 3 paires de bas, dont 1 rouge ; 1 paire de chaussons ; 7 coiffes, le tout estimé 69 livres ; vêtements du veuf : 2 gilets blancs ; 6 pourpoints, dont 2 noirs et 2 bleus ; 4 culottes, 1 en laine brune et 3 en toile ; 4 paires de guêtres, 1 en drap, les autres en toile ; 1 paire de gros bas de laine ; 1 paire de souliers et 1 chapeau, le tout estimé 40 livres 12 sous, en 1783) ; — Jean Quillivic, à Lanviscar ; — Yves Congret, à Kerancaven ; — René Le Phuez et Catherine Le Faou, au manoir de Bonnevez (1 pourpoint bleu bordé de vert vendu 6 livres ; 1 culotte neuve en toile de chanvre, 3 livres ; 1 paire de guêtres de cuir 2 livres 3 sous ; 1 génisse noire de 3 ans, 18 livres ; 1 vache noire avec son veau, 21 livres 11 sous ; 1 taurillon de 3 ans, 9 livres, 12 sous, 6 deniers ; 1 paire de bas blancs et 1 paire de guêtres brunes, 22 sous ; 1 vache jaune avec son veau, 27 livres ; 1 vache noire marquée de blanc au front et à cornes de chèvre, hors d'âge, 15 livres 10 sous ; 1 bouvillon noir de 1 an, 6 livres ; 1 vache noire de 4 ans 15 livres 15 sous ; 1 grande vache noire hors d'âge, 27 livres 17 sous ; 1 jeune cochon, 14 livres 15 sous) ; — Yves Gloaguen, à Kergonan ; — Jacques Hélias, à Kerdaffré ; — Nicolas Lenamoudrez, à Trevinou ; — Vincent Canevet, à Kerugou (1/2 boisseau de froment vendu 3 livres 15 sous ; 3 charretées de paille d'orge et de froment, 7 livres, 12 sous 6 deniers ; 40 bottes de blé noir en épis, 12 livres 2 sous ; 2 ruches d'abeilles, 8 livres, en 1787) ; — Alain Durand, à Kerouil.

B. 259. (Liassé.) — 45 pièces, papier.

1726-1746. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse de Beuzec-cap-Sizun, chez : Yves Le Jadé, à Lul-sac'h (1 ribot (baratte) avec son bâton, vendu 5 sous ; 2 ru-

ches d'abcilles, 5 livres ; 3 vaches vendues l'une 12 livres, une autre 8 livres et la troisième 4 livres 15 sous ; 1 génisse 5 livres ; 2 veaux de l'année, 7 livres 10 sous ; 2 veaux d'un an, 7 livres 17 sous ; 1 cheval blanc, 19 livres ; 1 autre cheval, 17 livres 1 sou ; 1 civière roulante (brouette), 12 sous ; 1 charrue avec ses apparaux, 3 livres 10 sous ; 1 boisseau d'avoine, 30 sous ; 1 boisseau de seigle, 3 livres ; 1 boisseau de froment, 6 livres 1 sou ; 2 fauilles, 9 sous ; 2 haches 13 sous ; 1 livre 1/2 de cire jaune, 22 sous ; 1 paire de souliers, 22 sous ; un turban, 25 sous, en 1726) ; — François Le Brun, au lieu de Tremoan ; — Jacques Le Moallic, au manoir de Kerouan ; — Barthélémy Ligavan, à Keranlay ; — Henri Le Brusque, au lieu de Pellaë (1 génisse de 3 ans vendue 15 livres ; 1 lit clos, 23 sous ; 1 tranche de fer (houe) et 1 fourche, 10 sous ; 1 table coulante, 20 sous, en 1733) ; — Jean Briand, au lieu de Lezegard ; — Marie Gloaguen, à Kersquivit ; — Yves Le Page, à Kernaët ; — Jacques Le Baillif, écuyer, sieur de Kerbeuzec, enseigne de vaisseau et chevalier de Saint-Louis, au manoir de Kerbeuzec (1 écuelle couverte, 1 sucrier, 5 cuillers, 6 fourchettes, 4 petites cuillers à café, 1 porte-huile, le tout d'argent pesant, 8 marcs 12 onces, estimés à raison de 48 livres le marc, 200 livres ; 3 plats, 3 mazarines et 16 assiettes d'étain, estimés 15 livres ; 12 assiettes en terre de Nantes, 2 livres 8 sous ; 1 cabaret et 6 gobelets fins, 6 livres ; 1 lit à l'impériale, 60 livres ; 1 canapé non garni, 9 livres ; 6 chaises de moquette, 12 livres ; 1 petite table ovale, façon de Hollande, 1 livre, en 1736) ; — Jean Le Cudeunec, à Kermenguy.

B. 260. (Liassé.) — 100 pièces, papier.

1747-1761. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse de Beuzec-cap-Sizun, chez : Laurent Gouzien, à Tremoan (1 charrue avec ses apparaux, estimée 8 livres ; 1 boisseau de blé noir, 3 livres 15 sous ; 1 boisseau d'avoine, 4 livres 10 sous ; 1 boisseau de seigle, 4 livres ; 1 cheval de 2 ans, 24 livres ; 1 cheval de 3 ans 36 livres ; 1 cheval hors d'âge, 30 livres ; 2 vaches de 3 ans estimées l'une 21 et l'autre 12 livres ; 1 vache hors d'âge, 15 livres ; 1 génisse de 2 ans, 6 livres ; 1 taurillon de 2 ans, 3 livres ; 1 taurillon de 6 mois, 3 livres ; 1 fusil, 4 livres, en 1747) ; — Joseph Le Ner, à Lezugar ; — Jean Le Gall, à la métairie de Trevien (1 boisseau d'avoine ensemencée, estimée 13 livres 10 sous ; 1 boisseau d'avoine à battre 6 livres ; 1 boisseau de seigle à battre, 2 livres 10 sous, en 1749) ; — Jean Le Gardennec, au lieu de Kersquivit (2 boisseaux 1/2 de blé noir vendus 3 livres 15 sous ; 2 boisseaux de seigle, 8 livres 10 sous ; 2 boisseaux d'avoine, 5 livres 18 sous ; 1 génisse

de 2 ans, 13 livres 6 deniers ; 1 veau d'un an, 7 livres ; 10 sous, en 1749) ; — Marguerite Larrour, à Kerlavarec ; — Guillaume Baraon, au moulin de Quinibeuze (1 ribot (baratte) vendu 3 sous ; 1 huche, 22 sous ; 1 vache hors d'âge, 18 livres 10 sous, en 1752) ; — Guillaume Le Dalm, au lieu de Kerlan ; — Marie Le Creaç'h, à Kerjoret ; — Yves Ansquer, à Kervigodou ; — Jacques Le Mérour, au lieu de Trenaoureur ; — René Le Sergent, à Kerrod, (1 cheval de 5 ans, estimé 36 livres ; 1 cochon, 9 livres ; 1 truie, 7 livres 10 sous, 1 vache hors d'âge, 34 livres 10 sous ; 1 génisse de 4 ans, 36 livres ; 1 génisse d'un an 21 livres ; 21 ruches d'abeilles, 63 livres, en 1756) ; — Jean Fily, à Kerbeuzee ; — Yves Le Moallic, à Kerlevesque ; — Marie Ansquer, à Lanviscar (1 boisseau d'avoine vendu 3 livres 5 sous, en 1760) ; — Yves Le Coz, au moulin de Trevien (1 tasse d'argent estimée 24 livres ; 1/2 boisseau de seigle, 2 livres 10 sous ; 9 ruches d'abeilles, 27 livres ; 1 vache hors d'âge, 16 livres ; 1 génisse de 2 ans, 9 livres ; 1 cochon, 18 livres, en 1761).

B. 261. (Liasse.) — 99 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1761-1779. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse de Beuzec-cap-Sizun, chez : Marie Le Berre, au lieu de Kerrodou (11 boisseaux 1/2 de seigle, estimés 43 livres 2 sous 6 deniers ; 1 boisseau d'avoine, estimé 2 livres 5 sous ; 1 boisseau de blé noir, 30 sous ; 1 plat d'étain, 36 sous ; 1 cheval de 3 ans, 18 livres ; 1 vache hors d'âge, 13 livres ; 1 vache de 3 ans, 11 livres ; 1 taurillon de 3 ans, 15 livres ; 1 génisse de 2 ans, 7 livres 10 sous ; 2 veaux de l'année, 9 livres, en 1762) ; — Marie Le Coz, veuve de Philippe Cotonéa, à Lochrist (hardes de la défunte : 9 chemises, estimées 4 livres 10 sous ; 11 coiffes et 3 bonnets, 3 livres ; 3 chemisettes, 9 livres ; 1 jupe verte, 3 livres ; 1 jupe noire, 6 livres ; 1 tablier et 2 jupes de toile, 3 livres ; 1 capot à feutre, 4 livres ; 2 pourpoints bleus, 4 livres ; 1 tablier et 1 paire de bas, 40 sous ; hardes du défunt : 8 chemises, 4 livres ; 1 culotte d'étoffe, 40 sous ; 4 culottes de toile, 40 sous ; 1 vieille culotte de laine, 10 sous ; 2 gilets, 40 sous ; 2 pourpoints, 4 livres ; 2 autres vieux pourpoints, 30 sous ; 1 pourpoint de toile, 10 sous ; 1 chapeau, 15 sous ; 3 mauvaises paires de bas et 1 paire de guêtres, 25 sous, en 1762) ; — François Le Bihan et Catherine Hélia, à Lanviscar (1 vieux cheval vendu 30 livres ; 1 vache noire hors d'âge, 37 livres ; 1 cochon gras, 48 livres ; 1 vache blanche, 47 livres ; 1 taurillon d'un an, 13 livres ; 1 génisse, 18 livres ; 1 veau de l'année, 8 livres 5 sous ; 1 génisse de 3 ans, 26 livres ; 17 boisseaux de blé noir,

43 livres 7 sous ; 1 cape en bouracan, 11 livres ; 1 chemise rouge, 4 livres, en 1768) ; — Pierre Gloaguen, à Kerlan ; — Jean Le Moallic, à Tremoan (1 vache hors d'âge, vendue 22 livres ; 1 génisse, 12 livres, en 1771) ; — Marie Le Cudennec, sœur du tiers ordre, au bourg de Beuzec-cap-Sizun ; — Catherine Lannou, au lieu de Pellac (1 cape noire doublée de vert, vendue 6 livres, en 1773).

B. 262. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1750-1789. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse de Beuzec-cap-Sizun, chez : Alain Le Bot et Catherine Le Touller, à Lanviscar ; — Jacques Le Brun, à Kerlan ; — Marie Coublant, à Kerourec (1 ribot (baratte) de bois, vendu 40 sous ; 2 poules, 13 sous, en 1783) ; — Clet Le Cloarec, à Kerbrat (2 journaux de terre sous seigle, estimés 30 livres ; 2 journaux sous avoine, 36 livres ; 1/2 journal sous froment, 15 livres, (au mois de juillet) ; 1 génisse de l'année, 6 livres ; 2 mères d'abeilles, 9 livres, en 1784) ; — Yves Fily, à Keranaët ; — Jacques Le Lannou, à Kerbeuzec (3 écuisses de terre et 3 cuillers de bois, vendues 3 sous ; 1 marre (grande houe), 3 livres 15 sous ; 1 chaudron de fer, 3 livres 15 sous ; 3 chemises à homme, 33 sous ; 1 pourpoint d'étoffe bleue, 3 livres 10 sous ; 1 culotte d'étoffe brune, 5 livres 12 sous ; 1 culotte de toile, 16 sous ; 1 génisse de 4 ans, 23 livres ; 1 vache hors d'âge, 33 livres ; 1 cheval « bleu » de 3 ans, 45 livres, en 1786) ; — Jean Ansquer, à Kerlaec'h ; — Luce Le Cloarec, à Lanven (1 vache hors d'âge, estimée 42 livres ; 1 vache de 3 ans, 42 livres ; 1 génisse de 2 ans, 27 livres ; 1 bouillon de 2 ans, 15 livres ; 1 génisse d'un an, 12 livres ; 1 bouillon d'un an, 9 livres ; 1 cheval de 2 ans, 126 livres ; 1 jeune cochon, 15 livres ; 5 mères d'abeilles, 22 livres 10 sous ; 1 boisseau de blé noir, 3 livres 10 sous, en 1789) ; — Marie Danzé, à Kerouant (1 jupe d'étoffe rouge, estimée 4 livres ; 1 chemise d'étoffe verte et blanche, 50 sous ; 2 grandes coiffes de grosse toile, 15 sous ; 2 vaches hors d'âge, l'une 60 livres, l'autre 42 livres ; 1 génisse de 3 ans, 28 livres ; 1 génisse d'un an, 10 livres ; 1 taurillon d'un an, 6 livres ; 3 mères d'abeilles, 7 livres 10 sous, 1 boisseau de seigle, 6 livres ; 1 boisseau de blé noir, 3 livres 10 sous ; 1 boisseau de graines de chanvre, 6 livres ; 1 boisseau de grosse avoine, 3 livres 10 sous ; 1 charretée de paille d'avoine, 9 livres ; 1 charretée de foin, 12 livres ; 4 boisseaux de seigle semés, 48 livres ; 4 boisseaux d'avoine d'hiver, semés, 21 livres, en 1788) ; — en la ville de Brest, chez Guillaume Horellou, sieur de Métairie, marchand sur le quai, paroisse de Saint-Yves.

B. 263. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1710-1734. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse de Briec, chez : Jean Le Moign, à Kerforn (1 marre (grande houe), estimée 35 sous; 1 table à coulisse, 30 sous, 8 charretées de fumier, 4 livres; 1 charretée de paille de seigle, 30 sous; 1 vache, 13 livres 10 sous; 1 génisse, 12 livres; 1 veau de l'année, 2 livres; 2 charretées de foin; 1 grande bûche, 23 sous; 1 grande pelle de fer, 30 sous; 3 fauilles, 20 sous; 1 ribot (baratte) de terre, 6 sous; 1 jument hors d'âge, 9 livres, en 1710); — Sébastien de Sanquer, au Guenigan; — Mathias Henry, au lieu de Penhoat (1 vache hors d'âge, vendue 9 livres 16 sous; 1 paire de guêtres d'étoffe, 6 sous 3 deniers; 3 chemises, 25 sous, en 1726); — Yves Barré, au lieu du Barré; — Catherine L'Ollivier, à Penhoat (1 devidoir, vendu 15 deniers; 1 quenouille, 1 sou; 1 couette, 1 traversin de balle, 1 drap et 1 ballin, 35 sous; 1 bois de couchette, 5 livres 13 sous; 1 vache hors d'âge, 14 livres 2 sous, en 1729); — François Le Bihan, à Kersula (1 vache hors d'âge avec son veau, vendue 25 livres; autre vache hors d'âge, 9 livres 15 sous; 1 marmite et 1 crémailleure, 3 livres 3 sous; 1 berre (berceau), 14 sous; 1 quelorne (baquet couvert), 15 sous; 1 jument noire, 3 livres; 1 journal ensemencé de seigle, 37 livres (au mois de juillet), en 1729); — Marc Caradec, au bourg de Brice; — Jean Le Garoff, au lieu du Perenté, en la trève (succursale) de Langolen (1 bât à cheval, vendu 12 sous; 1 brouette, 16 sous; 1 chapeau de paille, 6 sous 9 deniers; 1 culotte de berlinge, 25 sous; 1 justin (veste) d'étoffe bleue, 30 sous; 1 justin de toile, 15 sous; 2 culottes de toile 20 sous, 1 herse, 43 sous; 1 maye à pâte (pétrin), 27 sous; 1 grande auge de pierre, 12 livres; 1 charrette ferrée, 21 livres; 1 attirail de cheval, 1 sou 9 deniers; 1 charretée de foin, 6 livres, en 1730); — Alain Roignant, au lieu du Gouez.

B. 264. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1734-1740. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse de Briec, chez : Yves Hemery, à Stang-Lezodevez; — Pierre Riou, au lieu du Cosquer, en la trève de Saint-Vezeneuc (1 vieille jument et son poulain de l'année, estimés 9 livres; 1 charretée de foin, 3 livres; 1 charretée de paille d'avoine, 40 sous; 1 charretée de paille de seigle, 3 livres; 1 boisseau de seigle, 3 livres; 1 boisseau de blé noir, 30 sous; 1 boisseau d'avoine, 30 sous; 1 journal de terre ensemencé sous seigle, 7 livres 10 sous; 1 journal ensemencé sous avoine, 10 livres 10 sous (au mois de dé-

cembre), en 1734); — François Gorgeu, à Penanprat; — René Jacques, au manoir de la Motte, en la trève de Langolen (1 aune de toile d'étoupe, estimée 15 sous, en 1735); — Louis Provost, au Mogueric; — messire Jean Huelvan, recteur de Briec, au presbytère de cette paroisse (1 oreiller de plume vendu 20 sous; le portrait du recteur, 40 sous; 1 peau de loup, 2 peaux de renard et 1 gilet, 20 sous; 1 alambic en cuivre jaune, 3 livres; 4 thermomètres, 12 sous, 1 cuvette en terre de Locmaria, 2 sous; 1 rustre et 1 chaise percée, 2 livres; 1 fusil et 3 gaules de fer, 50 sous, en 1736; la bibliothèque se composait de 203 volumes reliés en veau; 22 volumes reliés en parchemin; 13 grands livres de l'écriture du recteur, et 1 *Semaine Sainte*, garnie de crochets d'argent); — Hervé Trellu, à Garnilis, (1 justin (veste) rouge à homme vendu 4 livres 5 sous; 1 justin violet, 37 sous; 12 mères d'abeilles, 27 livres; 2 bœufs gras hors d'âge, 165 livres; 1 jument hors d'âge, 26 livres; 1 grande charrette ferrée, 31 livres; 2 taurillons de 2 ans, 20 livres; 1 génisse de 3 ans, 10 livres; 1 génisse de 2 ans, 8 livres; 1 taurillon de l'année, 7 livres; 1 génisse de l'année, 5 livres; 1 vache hors d'âge, 15 livres; 7 boisseaux de seigle, 18 livres; 1 fusil, 30 sous; 1 bœuf hors d'âge, 57 livres; 2 bœufs, l'un de 3 ans et l'autre de 2 ans, 17 livres, en 1738); — Guillaume Le Berre, au lieu du Perrun; — Hervé Pennaneac'h, à Lanvivoan.

B. 265. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1740-1745. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse de Briec, chez : Jean Thepaut, à Kerveguen; — Jean Kerrourc'h, à Penanprat (1 culotte de laine vendue 45 sous; 1 veste de toile, 6 sous 6 deniers; 1 paire de bas courts, 7 sous 6 deniers, en 1740); — Yves Jollu, à Penarc'hroat, en la trève de Langolen (1 charrue avec ses apparaux, vendue 55 sous; la récolte d'un journal ensemencé de blé noir, 28 livres 15 sous, en 1741); — Jacques Le Groissant, veuf de Louise Moysan, à Coatsulgat (2 grands bœufs estimés 165 livres; 2 autres bœufs, 129 livres; 1 vache hors d'âge, 9 livres; 1 génisse de l'année, 6 livres; 1 cheval de 4 ans, 75 livres; 1 charretée de paille de seigle, 30 sous; 1 charretée de paille d'avoine, 30 sous; 6 cordes de bois de chauffage, 12 livres; 2 charretées de bois de chauffage, 20 sous; la récolte de 4 journaux de terre sous seigle, évaluée à 10 boisseaux chaque journal, à 4 livres 10 sous le boisseau, 180 livres; 12 charretées de paille devant provenir de cette récolte, 18 livres; la récolte de 3 journaux et 3/4 sous avoine, évaluée à 17 boisseaux, à 3 livres le boisseau, 51 livres; 7 charretées de paille devant provenir de cette récolte, à 40 sous la charretée, 14 livres; la récolte

de 4 journaux de terre sous blé noir, estimée 24 livres le journal, 96 livres ; la paille provenant dudit blé noir, 15 sous; 17 charretées de foin à couper, à 3 livres la charretée, 51 livres; 45 charretées de fumier mêlé, à 12 sous la charretée, 27 livres; 1 charretée de fumier chaud, 15 sous; 2 charretées de fumier froid, 16 sous; hardes du défunt : 1 « chupen » (veste) à manches et 1 autre sans manches, d'écarlate, estimés 18 livres; 2 autres « chupen » l'un rouge et l'autre violet, 18 livres; 2 autres « chupen » de drap rouge, 12 livres; 2 autres « chupen » l'un rouge et l'autre bleu, 9 livres; 2 « chupen » bleus, l'un sans manches, 7 livres 10 sous; 2 vieux « chupen » bleus et 1 de toile, 7 livres 10 sous; 1 paire de culottes de « boguette » brune, 12 livres; 1 autre de laine, 3 livres 10 sous; 1 culotte de ratine brune, 2 livres; 1 autre de berlinge, 30 sous; 1 justin (veste), sans manche, de « boguette » brune, 2 livres; 1 manteau, 15 livres; 1 chapuc noir, 5 livres; 1 bonnet double, 15 sous; 3 paires de bas courts, de laine et de berlinge, 5 livres 6 sous; 8 chemises de toile, 11 livres; 1 eravate, 5 sous; 5 aunes de toile de chanvre, 5 livres; hardes de la défunte : 2 jupes rouges, estimées 18 livres; 3 jupes violettes, 18 livres 10 sous; 4 jupes bleues, 12 livres; 2 jupes noires, 50 sous; 5 tabliers bruns, 10 livres 10 sous; 2 chemisettes rouges, 9 livres; 1 chemisette rouge sans manches, 20 sous; 2 chemisettes rouges à queue bleue, 6 livres; 2 chemisettes violettes à queue rouge, 4 livres 10 sous; 6 justins (vestes) rouges, dont 2 sans manches, 21 livres; 3 justins violettes, 7 livres; 1 justin noir, 20 sous; 1 justin bleu, 20 sous; 1 justin blanc sans manches, 15 sous; 1 cape, 6 livres; 5 chemises de toile, 6 livres 10 sous; 6 grandes coiffes et 2 petites coiffes à dentelle, 3 livres 5 sous; 3 douzaines 1/2 d'autres coiffes, 45 sous, en 1741); — Hervé Le Chalonny, au lieu de Trohoat; — Germain Piriou, à Kergreis (2 grands chênes abattus, payés 35 sous; 6 charretées de fumier chaud, 3 livres; 1 boisseau de blé noir, 3 livres 10 sous; 1 boisseau de seigle, 8 livres 10 sous; 1 vache hors d'âge, 24 livres; 1 génisse de 3 ans, 11 livres; 1 bouvillon de 3 ans, 17 livres; 1 génisse d'un an, 11 livres, en 1742); — Mathieu Le Tymen, à Lespriten; — Louis Calvez, au manoir de Kerobezan.

B. 266. (Liasses.) — 90 pièces, papier.

1745-1751. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse de Briec, chez : François Ligen, à Kerlosquet; — François Le Tallec, à Kerveguen; — Lorentin Croixant, à Coatsurgat (1 génisse de 2 ans vendue 28 livres; 1 petit cochon, 6 livres 6 sous; 1 vache noire hors d'âge, 35 li-

vres; 2 ruches d'abeilles, 8 livres; 1 aune de toile, 11 sous; 1 cheval avec son équipage, 56 livres; 2 bœufs, 120 livres; 3 couples de volailles, 21 sous 9 deniers; 13 boisseaux d'avoine, 12 livres 13 sous; 16 boisseaux de seigle 20 livres 8 sous; 26 boisseaux de blé noir, 34 livres, 9 sous; 1 quenouille et 10 fuseaux avec 1 pointe de fer, 12 sous; 1 vache de 4 ans, 33 livres 11 sous; en 1744); — Guillaume Hemery et Françoise Briant, au lieu de Kernau, en la trêve (succursale) de Langolen; — Guillaume Le Gac, à Lanvern-car-ar-Provost; — Yves Le Dornic, à Coatglaz, (2 boisseaux de froment estimés 15 livres; 10 boisseaux de seigle, 30 livres; 2 boisseaux d'avoine, 50 sous; 2 boisseaux de blé noir, 5 livres; 2 bœufs hors d'âge estimés 135 livres; 2 taurillons de 2 ans, 48 livres; 1 taurillon de 1 an, 18 livres; 2 taurillons de l'année, 12 livres; 2 génisses de l'année, 10 livres 10 sous; 1 vache hors d'âge, 36 livres; 1 génisse de 3 ans, 34 livres; 1 génisse de 1 an, 17 livres; 1 jument hors d'âge, 30 livres; 1 pouliche de plus de 1 an, 24 livres; 2 jeunes cochons, 7 livres 10 sous; 1 grande truie, 15 livres; 1 petite truie, 2 livres; 1 auge pour piler de la lande, 30 sous; 1 pressoir à cidre en très-mauvais état, 20 sous, en 1745); — Alain Jean, au Mogueric; — Catherine Lé Bozec, à Kersalé; — Coarentin Le Cœur, à Coatglaz; — Guillaume Le Roy, au lieu du Goasdron (1 charrette ferrée estimée 50 livres; 1 charrule, 4 livres 5 sous; 1 métier à tisser, 16 livres; 1 boisseau de seigle, 4 livres 10 sous; 1 cheval de 2 ans, 24 livres; 2 bœufs de labour de 4 à 5 ans, 100 livres; 1 bouvillon de 2 ans, 18 livres; 2 bouvillons de l'année, 15 livres; 1 vache de 4 à 5 ans, 30 livres; 1 vache hors d'âge, 20 livres; 1 génisse de l'année, 6 livres; 8 ruches d'abeilles, 24 livres; 4 boisseaux de seigle ensemencés, 40 livres; 7 boisseaux d'avoine ensemencés, 42 livres, en 1749); — messire Guillaume de Kerguilen, chevalier, seigneur de Trémarec (2 paires de mouchettes en acier et 2 en cuivre, vendues 34 sous; 1 lèchefrite en cuivre rouge, 5 livres; 1 « pouponnière » en cuivre rouge, 4 livres; 1 chauffe-lit, en cuivre jaune, 7 livres; 2 saladiers de faïence 22 sous; 1 huilier et porte-huilier en terre, 10 sous; 2 salières de faïence, 36 sous; 1 huilier en cristal garni, 50 sous; 2 sucriers de cristal, 30 sous; 1 boîte de quadrille, garnie, 52 sous; 13 assiettes en terre de Nantes, 31 sous; 26 assiettes en terre de Rouen, 6 livres 6 sous; 1 livre de poivre en grain, 21 sous; 1 cavette garnie de ses flacons vides, 10 livres; 1 barrique de vin rouge, 72 livres; 7 verres, 16 sous; 1 petit cabaret garni de 3 gobelets, avec leurs soucoupe, 1 écritoire et 1 moutardier, en terre Locmaria, 3 livres 2 sous; 2 terrines ovales, 4 rondes, 9 plats de service, 4 compotiers, 2 seaux et 12 plats ovales en terre de Rouen vernie, 53 livres; 1 fauteuil bourré, 3 livres;

3 douzaines d'assiettes en terre de Rouen, 12 livres; 8 assiettes de porcelaine, 5 livres 10 sous; 1 petit sucrier de porcelaine brune, 2 tasses à thé, 1 soucoupe, 1 petite urne de porcelaine, 1 théière en faïence, 50 sous; 1 soupière en terre de Locmaria, 22 sous; 1 bourse et 1 boîte de jetons en os, 39 sous; 6 chaises à cadre à point de Hongrie, 18 livres 4 sous; 4 chandeliers d'argent haché, 12 livres; 1 miroir carré, avec sa bordure de glace, 14 livres; 4 morceaux de tapisserie de Bergame, 14 livres; 1 paire de pistolets d'arçon, avec leurs faux fourreaux et la housse de vieille panne rouge, 9 livres 3 sous; 1 gibecière, 1 pouddrièr et 1 sac à plomb, 26 sous; 6 paires de bas de laine de différentes couleurs, 7 livres 10 sous; 2 paires de bas de fil gris, 3 livres; 1 paire de bas de chamois, 21 sous; 1 redingote de grosse pluche, 16 livres 10 sous; 1 robe de chambre de calmande, 9 livres; 1 habit 1 veste et 1 culotte de ras gris, 10 livres; 1 veste de toile grise, 3 livres; 1 veste de basin des Indes brodé, 8 livres 2 sous; 1 veste de drap d'Espagne noir, 5 livres 3 sous, 1 culotte de velours noir, 9 livres; 1 habit de camelot bleu, 10 livres; 1 bonnet de toile brodé, 20 sous; 1 paire de bas de soie gris perle, 5 livres; 1 vieux chapeau bordé d'or, 5 livres; 1 vieille veste et 1 culotte d'écarlate, 9 livres; 1 livre intitulé « Thézée, » en musique, 4 livres 10 sous; 1 veste de peluche rouge, 15 livres; 1 habit rouge et 1 culotte de calmande aussi rouge, 10 livres; 1 habit et 1 veste de drap d'Elbeuf, brun, 16 livres; 1 chapeau à bordure d'or, 11 livres; 1 habit veste et 2 culottes de drap de Louviers gris souris, garnis de boutons d'or, 73 livres; 1 boisseau de froment, 6 livres; 2 boisseaux d'orge, 3 livres; 1 boisseau de seigle, 4 livres 5 sous; 14 bouteilles de verre, 50 sous; 1 robe de damas à fond jaune, liséré avec des retailles, estimée 40 livres; 1 robe de damas cramoisi, 12 livres; 1 robe et 1 jupon de bellezemire rayé de rouge, estimée 24 livres; 1 robe de toile peinte doublée de taffetas rayé, 12 livres; 1 robe de drap de Saint-Maur, noir, avec son jupon, 12 livres; 1 robe de guingamp rayé blanc et rouge, estimée 8 livres; 1 robe de toile peinte en violet, 10 livres; 1 jupon de damas jaune, 6 livres; 1 mantelet de taffetas à la reine, estimé 10 sous; 1 aune 1/2 de dentelle, 3 livres; 1 coiffe de blonde avec 1 busquière et 1 paire de manchettes à 2 rangs, le tout de blonde, 3 livres; 1 autre coiffure de dentelle de mignonnette, à fond de gaze, 30 sous; 1 paire de bas de Ségovie, 10 sous; 1 éventail de papier 1 sou; 1 petit manchon de velours noir, estimé 20 sous, en 1751).

B. 267. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1751-1755. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles faits en la paroisse

de Brie, chez : Olivier Le Nein, à Penhoat-Lezodevez; — Alain Le Cœur, à Kerlosquet (1 charrette ferrée avec 2 chartils vendue 57 livres; 1 pourpoint d'étoffe blanche, 3 livres, 17 sous; 2 pourpoints rouges, dont 1 sans manches, 10 livres 15 sous; 1 manteau brun doublé, 18 livres 5 sous; 1 ceinture de cuir, avec sa boucle, 17 sous; 1 pourpoint violet, 4 livres 13 sous; 2 bœufs à labour, 145 livres; 1 vache hors d'âge, 30 livres; 2 bouvillons d'un an, 42 livres 10 sous; 1 génisse de l'année, 13 livres 10 sous; 1 autre du même âge, 5 livres, en 1752); — messire Joseph-Louis de Tréouret, chevalier, seigneur de Kerstrat, en son château de Trohanet (1 moulin à café estimé 8 livres 10 sous; 1 moulin à poivre, 24 sous; 1 gaufrier et 1 fer à pain à chant, 6 livres; 1 alambic de cuivre rouge, 12 livres; 1 mortier de marbre noir avec son pilon, 12 livres; 1 table à jeu garnie de serge bleue, 4 livres 10 sous; 1 tapisserie de toile peinte, à fond rouge orné de petits personnages chinois, avec 2 portières de toile peinte, 27 livres; 1 commode avec sa couverture de marbre rompu, 45 livres; 1 glace à cadre doré, sans croisée, avec son chapiteau, 36 livres; 1 sopha à 3 places, 12 livres; 4 grandes chaises à la capucine couvertes de mocade, 12 livres; 6 chaises de clisse et 3 bergères, 4 livres 10 sous; 1 grand lit à l'impériale, à colonnes tournées, garni de ras de Saint-Maur, à bouquets, et de rideaux d'étoffe blanche bordée de ruban vert, avec couette de balle, couette de plume, matelas à petits carreaux bleus, catelonne (couverture) de Ségovie blanche et courte-pointe de toile peinte, estimé 250 livres; 5 pièces de tapisserie verdure doublées dans leurs compartiments, 220 livres; 1 fauteuil et 2 chaises bournées, 9 livres; 1 Christ d'ivoire, 24 sous; 6 chaises de damas cramoisi avec leurs fourreaux de coton, 90 livres; 7 pièces de tapisserie, 400 livres; 12 chaises bournées couvertes de ras de Sicile, à fond vert et à fleurs blanches, avec 2 fauteuils de même, 240 livres; 4 placets de damas croisé, 30 livres; 1 sopha garni de mocade ciselée, à fond jaune et cramoisi, avec 6 tabourets de la même étoffe, 50 livres; 2 bergères de clisse avec leurs coussinets de toile peinte, 6 livres; 2 douzaines de chaises de maroquin, à cadre, garnies de clous dorés, 108 livres; 2 tapis de toile peinte, 9 livres; 6 chaises et 1 fauteuil de mocade à l'antique, 24 livres; 1 duchesse avec son matelas et ses 2 oreillers, 30 livres; 3 douzaines d'assiettes de faïence, 4 livres 10 sous; 4 salières en cristal, 30 sous; 18 assiettes de porcelaine rouge et blanche, 13 livres 10 sous; 2 douzaines d'assiettes contournées en terre de Rouen, 6 livres; 200 bouteilles de gros vert noir, 40 livres; 1 habit, 1 veste et 1 culotte de couleur marron, à boutons d'or, estimés 30 livres; 1 habit, 1 veste et 2 culottes de drap d'Espagne, 45 livres; 1 justaucorps de drap de baron est brun, 1 culotte neuve

doublés de satin vert et 1 veste de satin vert brodée d'or et de soie de différentes couleurs, 120 livres; 1 habit, 1 veste et 2 culottes de gros de Naples, couleur pêche, 30 livres; 1 veste de drap d'or, 40 livres; 1 veste gris souris galonnée d'argent, point d'Espagne, 48 livres; 1 cabaret de Chine, 24 livres; 70 aunes de toile de chanvre, 84 livres; 2 taurillons de 4 ans, 120 livres; 2 autres de 3 ans, 84 livres, 2 bouvillons de 1 an estimés 30 livres; 1 génisse de 1 an, 9 livres; 1 jument hors d'âge, 30 livres; 1 vache hors d'âge, 20 livres; 2 bœufs de labour, 153 livres; 19 mères d'abeilles, 60 livres; 2 petits cochons, 18 livres; 2 grands cochons, 72 livres, en 1754); — Yves Kervorec'h, au lieu de Pennanec'h; — René Le Gac, à Kerhontien.

B. 268. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1756-1761. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse de Briec, chez : Jean Kerdilez, à la métairie de Tremarrec; — Jean Le Douguel, au lieu de Kervignon, en la trève (succursale) de Quillinen; — Jean Le Quéré, à Lesstudaret, en la même trève; — Guillaume Le Moign, au lieu du Subic (1 vache vendue 28 livres; 1 poêle à crêpes, 35 sous; 1 tamis de crin, 10 sous, en 1757); — Yves Le Breüs, à Kerveguen; — Jean Le Caroff et Barbe Goasdoué, au lieu du Perentay, en la trève de Langolen; — Guillaume Le Gac, à Lanvern-Garnilis (1 grande charrette ferrée, avec son chartil de planches, estimée 60 livres; 1 charrue, 4 livres; 23 boisseaux de seigle, mesure de Quimper (16 hectolitres 82 litres), estimés 103 livres; 55 boisseaux d'avoine, 220 livres; 79 boisseaux de blé noir, 237 livres; 10 charretées de foin, 60 livres; 9 charretées de paille d'avoine, 18 livres; 20 charretées de paille de seigle, 30 livres; 5 charretées de paille de blé noir, 30 sous; 10 charretées de fumier chaud, 7 livres 10 sous; 10 charretées de fumier froid, 3 livres; 1 pourpoint rouge à manches, estimé 40 livres; 1 autre pourpoint rouge, sans manches, 5 livres; 1 pourpoint violet, sans manches, 3 livres 10 sous; 1 pourpoint blanc à manches, 4 livres; 1 pourpoint bleu à manches, 4 livres; 1 pourpoint brun, sans manches, 30 sous; 1 paire de guêtres d'étoffe, 20 sous; 1 cheval estimé 103 livres; 1 jument, 75 livres; 1 autre cheval, 36 livres; 1 jument, avec sa pouliche, 42 livres; 2 bœufs de labour, 183 livres; 1 génisse de 3 ans, 21 livres; 1 génisse de 2 ans, 48 livres; 1 grand cochon gras, 67 livres 10 sous; 13 ruches d'abeilles, 52 livres, en 1758); — Jean Le Saux et Jeanne Rolland, au lieu de Coatcoign; — Hervé Le Chalony, à Trohoat, en la trève de Quillinen; — François Morvan, au lieu de Gogastel-Bihan.

B. 269. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1761-1768. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse de Briec, chez : Alain Le Tymen, au lieu de Tregagué; — Guillaume L'Haridon, à Kerlosquet; — François Le Louet, au grand Launay (3 assiettes de terre, vendues 6 sous; 2 houes, 13 sous; 1 génisse, 8 livres; 1 vache, 18 livres 15 sous; 2 bœufs, 51 livres; 1 pourpoint blanc, 3 livres 10 sous; 1 pourpoint rouge, 4 livres 12 sous; 1 ceinture de buffle, 19 sous 6 deniers; 1 herse, 5 sous; 1 boisseau de blé noir, 42 sous; 10 boisseaux de seigle, 20 livres; 2 boisseaux d'avoine, 50 sous; 3 ruches d'abeilles, 3 livres 10 sous; en 1761); — Françoise Le Cleac'h, à Lanvern-Saint-Égarree; — Claude Ollivier, à la métairie de Kerobezan; — Joseph Le Maguer, à Kerveguen (2 bouvillons de 2 ans vendus 32 livres; 1 jument, 15 livres; 1 vache, 20 livres; 1 table coulante, avec 1 banc et le panier pour couvrir le pain, 3 livres, en 1764); — Corentin Hémon, à Coatsulgoat (1 vache de 3 ans, vendue 21 livres; 2 boisseaux d'avoine, 5 livres 2 sous; 4 boisseaux de seigle, 24 livres; 6 boisseaux de blé noir, 14 livres 14 sous; 1 taurillon de 2 ans, 33 livres; 1 taurillon de 1 an, 15 livres; 1 jument et son poulain, 6 livres 7 sous; 1 rasoir, 5 sous, en 1764); — messire Bernard-Gabriel de Kerguelen, chevalier, seigneur de Penanjeun, enseigne de vaisseau au département de Brest, au manoir de Penanjeun, en la trève (succursale) de Quillinen; — François Ferec, au lieu du Perekouen; — Daniel Morvan, à Rumorvanie, en la trève de Quillinen; — Jean Troal, au lieu de Pennanc'heat; — Marie Le Galland, au lieu du Gorrequer; — Marc Le Nabat, à Coatglas.

B. 270. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1768-1773. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse de Briec, chez : Alain Henry, au lieu de Kerneon (2 bouvillons à labour vendus 80 livres; 1 charrue avec soc, couteau et roues ferrées, 10 livres; 1 civière roulante, (brouette) 3 livres 5 sous; 1 vache hors d'âge, 30 livres; 1 génisse de 3 ans, 21 livres; 1 génisse d'un an, 15 livres; 1 veau de l'année, 9 livres; 2 boisseaux de seigle, 8 livres 6 sous; 1 pouliche, 36 livres; 2 boisseaux de blé noir, 7 livres 3 sous, en 1768); — Alain Roland, au lieu de Rupiquet; — Yves Tandé, au moulin de Treinarec; — Corentin Courtoy, au moulin de Pontquéau, en la trève, (succursale) de Quillinen; — Louis Jacq, au lieu de Coatglas; — Clémence Le Fountan, au lieu du Creisquer; — Yves Guezeunee, au lieu du Jubie, en la trève de Saint-

Venneec ; — Jacques Le Barz, au lieu de Kerforn ; — Adélice Dalayun, au lieu du Ninguer (1 vache hors d'âge vendue 27 livres ; 2 boisseaux de blé noir, 9 livres, en 1772) ; — Jean Kererrec, à Lauriouan ; — Alain Le Guillou et Jeanne Pennaneac'h, à Lespriten (1 poêle à frire vendue 5 sous ; 1 fusil, 36 sous ; 2 tarières, 20 sous ; 2 ciseaux de menuisier, 14 sous ; 1 lit clos, avec ses couettes et son banc, 49 livres ; 1 peigne à filasse, 3 livres 8 sous ; 2 bouvillons vendus l'un, 75 livres, l'autre, 45 livres ; 2 bouvillons de 2 ans, 30 livres ; 1 bouvillon d'un an, 15 livres ; 1 génisse de 2 ans, 16 livres ; 11 ruches d'abeilles, 51 livres ; 1 charrette ferrée avec 2 chartils, 17 livres ; 1 charrette non ferrée avec 2 chartils, 10 livres ; 1 chemisette bleue, piquée, à queue brune, 4 livres ; 1 autre brune, sans manches, à queue rouge, 2 livres 3 sous ; 1 autre bleue, à queue verte et à manches, 4 livres 3 sous ; 1 autre violette à queue verte, 4 livres 6 sous ; 1 autre blanche sans manches et à queue bleue, 37 sous ; 1 brassière rouge à manches, 46 sous ; 1 autre violette sans manches, 35 sous ; 1 autre blanche à manches, 3 livres 7 sous ; 1 autre jaune, sans manches, 18 sous ; 1 autre bleue à manches, 35 sous ; 1 culotte de ratine, 5 livres 10 sous ; 5 boisseaux de seigle, 40 livres 5 sous ; 2 boisseaux de blé noir, 11 livres 10 sous, en 1772).

B. 271. (Liasses.) — 98 pièces, papier.

1774-1780. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse de Briec, chez : Pierre Le Fur et Isabelle Doughédroat, au lieu de Keranloret ; — Jean Caroff et Barbe Goazdoué, à Kerraouet-Izellaff ; — Marguerite Rospabé et Mathias Richard, au bourg tréviais de Langolen ; — René Le Gouerou, à Rupiquet (1 table coulante, avec 1 banc et 1 conteau long, vendue 10 livres 15 sous ; 1 bouvillon de 2 ans, 96 livres 17 sous ; 1 génisse, 34 livres ; 3 assiettes et 2 plats d'étain, 4 livres ; 1 grand grenier (coffre pour serrer le blé) 24 livres 15 sous ; 1 bride, 18 sous ; 1 fusil, 5 livres ; 2 bouvillons de 2 ans, 110 livres 5 sous ; 1 génisse de 2 ans, 30 livres ; 1 faux, 11 sous 6 deniers ; 1 petit vaissellier, 20 sous ; 12 livres de fil de chanvre blanchi, 18 livres ; 4 aunes de toile blanchie, 9 livres ; 11 livres de fil d'étope blanchi, 13 livres ; 1 génisse de l'année, 22 livres 15 sous ; 1 veau de l'année, 39 livres 6 sous ; 1 charrette ferrée avec 2 chartils, 42 livres ; 2 taurillons de l'année 30 livres ; 2 grands bœufs, 270 livres ; 19 boisseaux d'avoine, 26 livres ; 8 boisseaux de blé noir, 8 livres 8 sous ; 1 pressoir à presser du miel, 3 sous ; les récoltes de 2 journaux sous avoine 69 livres ; d'un journal sous seigle, 27 livres,

10 sous ; de 3 journaux, sous blé noir 36 livres ; — 1 cochon gras, 81 livres ; 1 jument, 75 livres, en 1774) ; — Adélice Lozac'h et Hervé Jean, au Mogueric ; — François Conan, au lieu de Lanvern-Calaprovost ; — Yves Kerrec et Marguerite Le Grand, à Lanvivan ; — Guillaume Pennaneac'h, à Kerweguen ; — Marie Le Garr, veuve de Pierre Robin, au château de Kerlez ; — Pierre Le Gars, au lieu de Percenté, en la trève de Langolen (4 mères d'abeilles vendues 14 livres ; 2 grands bœufs, 180 livres ; 2 petits bœufs, 37 livres ; 1 boisseau de seigle, 4 livre 10 sous ; 3 boisseaux de blé noir, 42 livres ; 4 boisseaux d'avoine, 18 livres, en 1779).

B. 272. (Liasses.) — 83 pièces, papier.

1781-1786. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse de Briec, chez : Corentin Noal, au lieu de Coatquent, en la trève (succursale) de Langolen ; — Mathias Tarridec, veuf de Marie-Anne Phily, au lieu de Runeven ; — Jean Barré, au manoir de Lestang, en la trève de Langolen (60 boisseaux d'avoine estimés 300 livres ; 18 boisseaux de blé noir, à raison de 8 livres 10 sous le boisseau, 153 livres ; 28 boisseaux de seigle, à raison de 9 livres le boisseau, 252 livres ; 2 boisseaux de graine de chanvre, 18 livres ; 3 paires de bœufs à labour, estimées l'une 420 livres, la seconde 318 livres et la troisième 276 livres ; 2 bouvillons de 2 ans, 141 livres ; 2 autres du même âge, 84 livres ; 1 génisse de 2 ans, 51 livres ; 2 veaux d'un an, 72 livres ; 2 autres du même âge, 48 livres ; 1 cochon gras, 114 livres ; 2 petits cochons, 27 livres ; 2 vaches estimées l'une 45 et l'autre 69 livres ; 1 taureau, 45 livres ; 2 juments, l'une 210 livres et l'autre 75 livres ; 1 jument avec son poulain, 60 livres ; 1 cheval de 2 ans, 45 livres ; 2 charrettes ferrées estimées l'une, 84 et l'autre, 48 livres, en 1781) ; — Louis Ollivier, à Kervez, en la trève de Quillinen ; — Louis Monté, à Boudenvel ; — Catherine Le Hir, à Coatglaz ; — Jean Le Coz, à Kersorn ; — Louis Trellu, à Garnilis (2 grands bœufs à labour, estimés 450 livres ; 2 veaux de l'année, 41 livres ; 1 génisse de l'année, 6 livres ; 2 bouvillons de 3 ans, 42 livres ; 1 autre bouvillon de même âge, 15 livres ; 2 génisses de 3 ans, l'une 30 livres, et l'autre 19 livres ; 1 génisse de 2 ans, 14 livres ; 2 vaches hors d'âge l'une 45, l'autre 30 livres ; 1 pouliche de 2 ans, 21 livres ; 1 cheval hors d'âge, 75 livres ; 1 grand cochon, 45 livres ; 2 autres cochons, de grande taille moyenne, 30 livres ; 10 boisseaux de seigle, 40 livres ; 2 boisseaux d'avoine, 5 livres, en 1784) ; — Hervé Pennaneac'h, au lieu de Gouastel.

B. 273. (Liasses.) — 50 pièces, papier.

1786-1789. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse de Briec, chez : René Trellu, au lieu de Ruguel (2 bœufs à labour, en palmage chez Guillaume Le Quéau, à Kermen-guy, vendus 184 livres, en 1786) ; — Alain Roland, au lieu du Poulpry (un jument hors d'âge estimée 73 livres ; 2 vaches, l'une 45 et l'autre 30 livres ; 2 veaux de l'année, 12 livres ; 18 mères (ruches) d'abeilles, 72 livres, en 1786) ; — Jean Jaouen, à Lespriten ; — Catherine Heydon, au lieu de Kervehun (1 jument de 3 ans estimée 130 livres ; 1 veau de l'année, 6 livres ; 1 vache 60 livres ; 2 bouvillons, 162 livres ; 1 charrette ferrée avec ses 2 chartils, 54 livres ; 2 mères d'abeilles, 10 livres ; 1 table coulante avec 2 banes, 1 panier et 1 couteau crochu, 8 livres, en 1787) ; — Catherine Barré, à Kerveol, en la trêve (succursale de Landudal) ; (2 bœufs à labour hors d'âge, vendus 240 livres ; 1 vache, 75 livres ; 2 veaux d'un an vendus 87 livres 5 sous 6 deniers ; 4 écuisses de bois, 1 panier et 2 cuillers à pot, de bois, 15 sous 6 deniers ; 11 cuillers de bois avec leur panier, 13 sous ; les récoltes : de 4 journeaux de terre sous seigle, 93 livres ; de 2 journaux sous avoine, 35 livres, en 1787) ; — Michel Le Mevellec, à Kerraoulet, en la trêve (succursale) de Langolen ; — Jeanne Barré, au lieu de Cretillez (1 boisseau 1/2 de seigle, vendu 6 livres 2 sous 6 deniers ; 3 boisseaux et 1 quart de blé noir, 47 livres, 10 sous ; 1 boisseau d'avoine, 43 sous ; 1 bouvillon de l'année, 10 livres ; 1 vache hors d'âge, 43 livres, en 1787) ; — Alain Barré à Kerveal, en la trêve de Landudal (12 mères d'abeilles vendues 96 livres 12 sous ; 1 génisse de 2 ans, 39 livres, en 1787) ; — Joseph Le Gall, à la métairie de Penanjun.

B. 274. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1786-1785. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse de Cléden-cap-Sizun, chez : Jean Inizau, au Guillivic (1 fusil vendu 16 sous ; 1 boisseau d'orge, 50 sous ; 1 boisseau de blé noir, 42 sous ; 1 gilet rouge, 23 sous ; 1 justaucorps, 1 culotte et 1 veste, 42 sous ; 1 charrue avec ses apparaux, 10 livres 7 sous ; 1 charrette ferrée avec 1 chartil, 14 livres ; 1 petite chèvre, 23 sous ; 2 vaches hors d'âge, l'une 40 et l'autre 16 livres ; 2 juments, l'une 7 et l'autre 18 livres, en 1726) ; — Jean Percherin, au lieu de Lannouan (2 vaches estimées, l'une 9 livres et l'autre 12 livres ; 2 génisses, l'une 3 livres et l'autre 6 livres ; 1 cheval hors d'âge, 4 livres 10 sous ; 1 jument hors d'âge, 6 livres ; 1 boisseau de froment semé, 9 livres ; 1 boisseau 1/2 de

fèves semées, 6 livres ; 1 boisseau 1/2 d'avoine semée, 3 livres 15 sous ; 20 boisseaux d'orge, 35 livres ; 2 boisseaux de blé noir, 3 livres 2 sous ; 1 boisseau de seigle, 50 sous ; 2 boisseaux d'avoine, 3 livres, 1 ciblée de mil (demi-boisseau 30 sous, en 1728) ; — Jean Le Vigouroux, à Penbarn, (1 justaucorps d'étoffe brune, 1 veste et 1 culotte de berlinge, et 1 carabouce (caban), estimés 6 livres ; 1 paire de souliers, 10 sous ; 1 paire de bas, 10 sous ; 1 charrette ferrée, 48 livres ; 1 charre, 10 livres ; 1 vache hors d'âge, 48 livres ; 1 vache de 4 ans, 45 livres ; 1 génisse de 2 ans, 7 livres 10 sous ; 2 génisses d'un an, 12 livres ; 1 bouvillon d'un an et 1 génisse de l'année, 3 livres ; 1 jument hors d'âge, 15 livres ; 1 autre de 3 ans, 9 livres ; 1 poulain d'un an, 21 livres ; 4 boisseaux d'avoine semés, 6 livres ; 1 boisseau de pois roux semé, 45 sous ; 1 boisseau de seigle semé, 50 sous ; 2 boisseaux de froment semés, 10 livres ; 4 boisseaux d'avoine, 6 livres ; 2 boisseaux de fèves semés, 5 livres ; 1 boisseau de vesces semé, 45 sous ; 3 boisseaux de blé noir semés, 4 livres 10 sous, en 1728) ; — le sieur Martin Le Follic, notaire royal au bourg de Cléden-cap-Sizun (4 boisseaux de seigle, estimés 8 livres ; 1 boisseau de froment, 3 livres ; 1 douzaine de draps de lin, 18 livres ; 2 douzaines de gros draps de lit, 24 livres ; 9 cuillers, 8 fourchettes et 6 tasses d'argent pesant 5 marcs, 4 onces, à 46 livres 48 sous le marc, 257 livres 49 sous, en 1732).

B. 275. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1735-1745. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse de Cléden-cap-Sizun, chez : Marie Jalme, au lieu de Ker-guern (1 petite assiette d'étain, vendue 3 sous ; 1 assiette de bois et 1 de terre, 3 sous ; 1 grande houe, 12 sous ; 1 armoire à 4 battants, vendue 3 livres 12 sous ; 1 vache, 12 livres ; 1 veau de 1 an, 3 livres 10 sous ; 1 cochon maigre, 6 livres ; 1 jument, 19 livres 10 sous ; 1 tablier de toile, 6 sous ; 1 mauvais mantou, 17 sous ; 1 jupe d'étoffe brune, 58 sous ; 1 chemisette verte, 22 sous ; 1 boisseau d'orge, 32 sous ; 1 boisseau de blé noir, 27 sous ; 1 boisseau d'avoine, 33 sous, en 1735) ; — Yves Kerizit, à Kerspenn ; — messire Pierre Navard, recteur de Cléden, au presbytère de cette paroisse (3 chaises bourrées, couvertes de cuir, vendues 37 sous ; 2 fauteuils, 30 sous ; 6 chaises de clisse, 3 livres ; 1 chaise garnie de mocade, 13 sous ; 1 petite glace garnie de bois noir, 35 sous ; 1 tableau de Saint-Pierre, 11 sous ; autre tableau de la Magdeleine, 12 sous ; autre tableau de la Magdeleine de Passy, 21 sous ; 1 tableau représentant un homme, avec 1 méchant portrait de M. de Coetlogon, 23 sous ; 1 bahut avec sa clef et sa serrure,

4 livres ; 1 armoire à 4 battants et 4 tiroirs, 18 livres 45 sous ; 1 chapeau neuf de Caudebec, vendu 7 livres 2 sous ; 1 soutane presque neuve de cadidaignan, 20 livres ; 1 soutanelle de la même étoffe, 13 livres 15 sous ; 1 manteau court d'étamine, 9 livres ; 1 paire de culottes noires, 37 sous ; 1 robe de chambre de calmande doublée de rouge, 5 livres 2 sous ; 1 vieux manteau bleu, 57 sous, 1 paire de bas noirs, 35 sous ; 23 assiettes d'étain de glace, à l'ancienne mode, pesant 21 livres, vendues avec 5 plats et 1 aiguière pesant 23 livres, 40 livres, en 1736) ; — Jean Bleomelen, à Kerguoc'h ; — Yves Le Hir, à Kersaudy-Bras (8 boisseaux d'orge estimés 16 livres ; 4 boisseaux de blé noir, 10 livres ; 1 boisseau de vesces, 3 livres ; 1 boisseau de pois blancs, 4 livres ; 3 criblées (1 boisseau 1/2) de graine de lin, 2 livres ; 1 habit, 1 veste et 1 culotte d'étoffe brune, 8 livres ; 1 grand justaucorps et 1 bonnet brun, 4 livres 10 sous ; 4 culottes de toile, 2 livres ; 1 cheval hors d'âge, 4 livres ; 1 jument de 2 ans, 24 livres ; 1 vache de 5 ans, 12 livres ; 1 taurillon de 4 ans, 24 livres ; 1 génisse de 2 ans, 4 livres 10 sous ; 1 génisse de 4 mois, 20 sous ; 5 ruches d'abeilles, 7 livres 10 sous, en 1739).

B. 276. (Liassc.) — 100 pièces, papier.

1745-1758. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse de Cléden-cap-Sizun, chez : Clet Bloncnen, au lieu de Kerleaudin ; — Jean Quéré, à Trouguer (1 lit clos avec son escabeau d'attache, 1 couette, 2 traversins de balle, 2 draps et 1 couverture doublée de toile, estimée 9 livres ; 1 armoire à 5 battants, 18 livres ; 1 vache hors d'âge, 22 livres ; 1 génisse de 2 ans, 12 livres ; 1 génisse de l'année, 5 livres ; 1 taurillon de l'année, 4 livres ; 1 cheval hors d'âge, 9 livres ; 1 vieux cheval noir, 29 livres ; 1 truie de l'année, 4 livres ; 2 couvertures de laine blanche, 12 livres ; 1 justaucorps brun, 1 veste et 1 paire de culottes, estimés 15 livres ; 1 gilet bleu et 1 vieille culotte, 4 livres, 1 pourpoint blanc et un mouchoir de soie, 35 sous ; 6 charretées de paille mêlée, 7 livres 10 sous ; 5 aunes de toile, 3 livres 15 sous ; 1 boisseau 1/2 d'avoine semée, estimé 4 livres ; 1 boisseau de seigle semé, 4 livres ; 1 boisseau de froment semé, 4 livres ; 15 charretées de fumier, 7 livres 10 sous ; 2 boisseaux d'avoine, 50 sous ; 2 boisseaux d'orge, 3 livres ; 2 boisseaux de fèves noires, 50 sous ; 2 boisseaux de seigle, 4 livres ; 2 boisseaux de froment, 7 livres 10 sous ; 1 boisseau de blé noir, 22 sous ; 1 boisseau de graine de lin, 3 livres, en 1745) ; — Jean Gloaguen, à Brezouloux ; — Luce Gaïfas, à Trouguer (2 poules vendues 8 sous 6 deniers ; 2 chemisettes brunes, 4 livres 6 sous ; 1 cape, 12 livres ; 1 habit et 1 jupe noire, 9 livres 7 sous ; 2 jupes, l'une bleue

et l'autre noire, 3 livres 10 sous ; 1 chemisette brune à queue bleue, 50 sous ; 1 tablier de raz, 3 livres ; 1 autre de toile, 20 sous ; 1 manteau, 13 livres 10 sous ; 1 turban rouge, 53 sous ; 1 paire de bas de laine, 17 sous ; 1 jument et son poulain, 42 livres ; 2 génisses, l'une 18 livres et l'autre 6 livres, en 1752) ; — Simon Le Rozen, à Kerferquel ; — messire Toussaint-Bertrand-Étienne de Croesquer, au lieu de Kerledec (1 chapeau galonné d'or vendu 6 livres ; 1 redingotte brune, 10 livres ; 1 habit gris blanc, 19 livres, en 1753).

B. 277. (Liassc.) — 100 pièces, papier.

1758-1770. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse de Cléden-cap-Sizun, chez : Marie Le Carval, veuve de Clet Jalm, au village de Lannuet ; — Guillaume Riou, à Kerleguer ; — Yves Kerizit, au lieu de Kermeur (1 boisseau d'orge, estimé 15 livres ; 4 boisseaux d'avoine, 8 livres ; 4 boisseaux de blé noir, 10 livres ; 1 habit, 1 veste et 1 culotte d'étoffe, 6 livres ; 1 justaucorps gris, 3 livres ; 1 habit de toile, 3 livres 10 sous ; 1 chapeau, 10 sous ; 1 paire de bas de fil, 8 sous ; 1 jument de 4 ans, 30 livres ; 2 vaches estimées ensemble, 36 livres ; 1 génisse de 1 an, 4 livres 10 sous, en 1759) ; — Jean Michelet, à Lannouan ; — Anne Perc'herin, à Kermeur ; — Marguerite Le Goff, à Kerham (1 camisole de toile piquée, vendue 4 livres 2 sous ; 2 mauvais pourpoints de toile, 1 gilet et 1 culotte d'étoffe blanche avec 1 jupe de toile, 32 sous ; 1 jupe rouge ou chemisette, vendue 6 livres 4 sous ; 1 jupe verte, 6 livres 5 sous ; 1 tablier de laine, 3 livres ; 1 tablier brun, 4 livres 10 sous ; 1 jupe bleue, 10 livres 15 sous ; 1 douzaine de coiffes, grandes et petites, de grosses toile, vendue 26 sous ; 1 capot, 13 livres ; 1 habit noir, à femme, complet et 1 tablier blanc, 24 livres 2 sous ; 3 paires de bas de toile, 16 sous ; 1 camisole bleue, vendue 8 livres 7 sous ; 1 jeune jument, 10 livres 10 sous ; 2 vaches vendues l'une 18 livres et l'autre 11 livres ; 1 petit taurillon, 30 sous ; 4 boisseaux de blé noir, 11 livres 10 sous ; 1 boisseau de fèves, 3 livres 1 sou ; 2 boisseaux de mistillon (blé mêlé), 5 livres, en 1761) ; — Yves Le Touller, à Mescran ; — Jean Kerlan, à Kernot ; — Jean Cozie, à Trouguer ; — Jean Gloaguen, à Brezouloux (1 vieille culotte bleue, vendue 5 sous ; 1 pourpoint bleu, 32 sous ; 2 bouvillons, vendus 45 livres ; 1 vache, 38 livres ; 1 cheval, 41 livres ; 2 boisseaux de blé noir, 7 livres 2 sous ; 1 boisseau de seigle, 3 livres, en 1767) ; — demoiselle Marie-Magdalaine Ferrière de La Motterogon, religieuse carmélite, décédée au bourg de Cléden-cap-Sizun.

B. 278. (Liasse.) — 97 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1770-1780. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse de Cléden-cap-Sizun, chez : Joseph Le Trévidic, à Kerbellec ; — Clet Kerizit, à Kerleau ; — Jean Le Jalm, à Lannuet (la meilleure vache de la ferme vendue 24 livres; 1 jument de 4 ans, 72 livres ; 1 charrette ferrée et son chartil, 78 livres 10 sous ; 1 jupe noire, 9 livres ; 1 jupe brune, 8 livres ; 1 jupe d'étamine 5 livres ; 1 jupe rougétâtre, 3 livres 13 sous ; 1 tablier d'étamine de Bordeaux, 5 livres 12 sous ; 1 chemisette noire et bleue, 4 livres 2 sous ; 1 justaucorps brun, neuf, 12 livres 15 sous ; 1 boisseau de froment, 4 livres 11 sous ; 1 boisseau d'avoine, 54 sous ; 1 boisseau de seigle, 3 livres 7 sous 6 deniers ; 1 boisseau de blé noir, 45 sous, en 1771) ; — Yves Arc'hant, à Lamboban ; — Clémence Guezennec, à Kersaudy-Bras ; — Simon Pezron, au lieu de Kerspenn ; — Noël Trévidic, à Brezouloux ; — Jean Cotten à Lannouan ; — Étienne Raoul, à Troerennec ; — Jeanne Labrillec, à Menez-Groas ; Joseph Bernard, au lieu de Kerferguel (1 gilet blanc, vendu 35 sous ; 1 veste brune, 42 sous ; 1 gilet brun, 13 sous ; 3 culottes, 1 blanche, 1 noire et 1 bleue, 45 sous ; 1 habit d'étoffe de « pichenez », 6 livres ; 1 redingote, 4 livres 13 sous ; 3 vestes, 1 blanche, 13 sous ; une noire, 45 sous ; et 1 rouge, 6 livres ; 2 bonnets, 15 sous ; 1 turban, 13 sous ; 1 mouchoir de soie rouge, 20 sous 6 deniers ; 1 mouchoir bleu, 8 sous ; 1 chapeau, 51 sous, en 1776) ; — Clémence Costion, au bourg de Cléden ; — Germain Le Normand, au lieu de Trouguer (5 aunes de toile, estimées 6 livres 10 sous ; 1 fusil, 4 livres ; 1 vache de 4 ans, estimée 32 livres ; 1 vache hors d'âge, 39 livres ; 1 génisse de l'année, 6 livres ; 1 taureau de 2 ans, 18 livres ; 1 génisse du même âge, 24 livres ; 2 petits cochons, 18 livres ; 1 truite de 1 an, 27 livres ; 1 jument de 2 ans, 48 livres ; 1 autre hors d'âge, 30 livres ; 50 charretées de fumier chaud, 25 livres ; 1 boisseau 1/2 de pois estimés 7 livres 10 sous ; 2 boisseaux d'avoine, 6 livres ; 2 boisseaux de fèves, 9 livres ; 1 boisseau d'orge, 3 livres ; 1 boisseau de froment, 7 livres 10 sous ; 1 boisseau de seigle, 6 livres ; 1 boisseau de mœteil (blé mêlé), 4 livres, en 1778) ; — Corentin Kerloc'h, au lieu de Trozent.

B. 279. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1780-1789. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse de Cléden-cap-Sizun, chez : René Le Bis, au lieu de Kerhermen ; — Henry Norniand, à Kerogel ; — Jean Louarn, à Menez-Groas ; — Paul Pec'herin, à Kerleau (1 habit

« cadedaignan » brun, vendu 19 livres ; 1 redingote bleue, 19 livres 15 sous, en 1781) ; — Yves Pennamen, à Lannuet (1 vache hors d'âge vendue 19 livres ; 1 banc, en forme de coffre, 4 livres 7 sous, en 1781) ; — maître Clet Bleomelen, notaire, à Kerleauden (le III^e et le V^e tome du *Théâtre de Voltaire* vendus 10 sous, à Simon Le Normand, de Kerhuet-Cléden ; les usements ruraux de la Basse-Bretagne, 12 sous, à Pierre Le Jadé ; 1 livre intitulé *l'Agriculture et Maison rustique*, 12 sous, à Clet Le Goff ; 1 fusil, 4 livres ; 1 jupe de camelot blanc, 1 tablier de raz, couleur pigeon, 1 brassière bleue et 1 mauvaise chemisette rouge, vendus ensemble, 8 livres ; 1 jupe et 1 brassière d'étoffe noire, 1 chemisette d'étoffe rouge, et 1 tablier d'étamine noire, 12 livres 5 sous ; 1 jupe d'étoffe verte, 1 mauvaise brassière bleue, 1 tablier de cotonnade et 1 mauvaise chemisette d'étoffe bleue, 5 livres 10 sous ; 1 mauvais habit d'étoffe grise et 1 mauvaise veste d'étoffe noire, 20 sous ; 1 habit de nankin jaune, 31 sous ; 1 vieil habit de drap blanc, 6 livres 10 sous ; 1 bonnet double rouge, 16 sous ; 1 paire de bas de laine verte, 15 sous ; 1 petite paire de sabots, 4 sous ; 1 bourse à cheveux, 5 sous ; 1 génisse de 2 ans, 31 livres 15 sous, en 1781) ; — René Le Moan, à Bremel ; — Guillaume Guezengar, à Lescleden (2 vaches hors d'âge, estimées l'une 45 livres et l'autre 48 livres ; 1 jument, 9 livres ; 1 truite de 1 an, 12 livres, en 1784) ; — Jacques Gloaguen, à Lannuet (1 capot de bouracan, pour femme, estimé 6 livres ; 1 habit bleu pour homme, 24 livres ; 1 autre brun, 6 livres ; 3 vestes blenes, 22 livres, 1 veste rouge, 40 sous ; 1 génisse de 2 ans, 15 livres ; 1 autre de 1 an, 7 livres 10 sous ; 1 veau de l'année, 3 livres ; 1 jument hors d'âge, 27 livres ; 1 autre jument avec sa pouliche, 18 livres ; 1 cochon de 1 an, 33 livres ; — 1 autre de l'année, 4 livres 10 sous ; 1 boisseau d'avoine, 6 livres ; 1 boisseau d'orge, 6 livres ; 1 boisseau de froment, 10 livres ; 1 boisseau de blé noir, 6 livres, en 1785) ; — Jean Le Priol, à Keringar ; — Jacques Le Cornec, à Ker-garadec ; — Jean Quentrec, au bourg de Cléden.

B. 280. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1788-1797. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse de Combrif, chez : Valentin Cariou ; — Nicolas Larnicol ; — Marie Divanac'h ; — Pierre Riou, au bourg de l'Ile-Tudy ; Guillaume Le Breton, au lieu de Kerguz (2 vaches estimées, l'une 15 livres et l'autre 18 livres ; 1 taurillon de 3 ans, 15 livres ; 2 bouvillons de 1 an, 7 livres 10 sous ; 1 bouvillon de 2 ans, 9 livres ; 1 génisse de 2 ans, 9 livres ; 2 veaux de l'année, 3 livres ; 1 cheval, 15 livres ; 1 jument avec sa pouliche, 15 livres ; 1 autre jument, 12 livres ;

1 boisseau d'avoine, 25 sous; 1 boisseau de blé noir, 25 sous; la récolte de 4 journaux de terre sous seigle, 24 livres; la récolte de 3 journaux sous avoine, 9 livres; 1 justaucorps bleu, estimé 3 livres; 2 justins (vestes) bleus, 4 livres; 1 justin rouge, 30 sous; 2 justins de toile, 12 sous; 2 culottes d'étoffe, 3 livres; 2 culottes de toile, 20 sous; 7 chemises, 4 livres 15 sous; 1 chapeau, 15 sous; 1 mauvaise paire de souliers, 5 sous, en 1732); — René Cariou, prêtre curé de la trève (succursale) de l'Ile-Tudy; — Jacques Gueguennou, René Le Seac'h, Thumette Le Garrec, veuve de Charles Cœic, à l'Ile-Tudy; — Michel Croizec, en 1 maison située dans la cour du château de Pont-l'Abbé et au lieu de Kerroué (2 bœufs, estimés 36 livres; 2 vaches, 15 livres; 3 génisses de 2 ans, 18 livres, en 1753); — Dominique Le Pegur, mort sur le navire *la Zélée*, commandé par M. de Kersaint, à l'Ile-Tudy; — Yves Le Moal, marchand d'orviétan coureur, décédé dans la maison de Constance Guyomé, en la trève de Lambour (1 mauvais chapeau galonné d'or, vendu 34 sous; 1 veste de couleur cannelle et une culotte noire, 3 livres 17 sous 6 deniers; 1 redingote, 7 livres 10 sous; 1 veste de peluche, 47 sous; paquets d'orviétan et petits pots de baumes vendus sur le pied de 1 sou 6 deniers, 5 livres 10 sous, y compris les 2 cassettes, le scaramouche et autres petites drogues.

B. 281. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1731-1737. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits dans les paroisses de Combrif, Crozon et Cuzon. — Dans la paroisse de Combrif, chez : Guillaume Auffret; — Allain Le Gars; — la demoiselle Anne Charruel, veuve du sieur Maurice Guéguen, à l'Ile-Tudy; — Marie Le Berre, à Kerguz-Huel-laff (1 jument fort vieille, vendue 32 sous 6 deniers, en 1754); — Thomas Cornic, au même village (1 charrette ferrée avec 2 chartils, estimée 49 livres 10 sous; 1 jument et son poulain, 24 livres; 2 vaches, l'une 24 livres et l'autre 19 livres; 1 génisse, 10 livres; 2 ruches d'abeilles, 12 livres; 1 génisse de 2 ans, 15 livres; 2 boisseaux de blé noir, vendus 35 sous, en 1759); — Françoise Dronval, au lieu de la Forest; — Tudy Le Cluyan, marin pêcheur, veuf de Marie-Claudine Bargain, à l'Ile-Tudy (1 jupe de grenade blanche estimée 5 livres; 1 jupe de calmande, blanche et rouge, 2 livres; 1 jupe et 1 tablier d'éta-mine noire, 30 sous; 1 jupe de coton bleu, 3 livres 15 sous; 3 brassières, dont 1 brune et les 2 autres de flanelle blanche, 2 livres; 12 coiffes de toile de ménage, 3 livres; 6 coiffes de grenade usées, 35 sous; 2 coiffes et 3 bandes de mousseline double, 8 livres; 1 mouchoir de

coton à raies rouges, 20 sous; 1 tablier de cotonnade brune, 3 livres; 1 jupe de montbazon, 6 livres; 1 brassière de coton bleu, 3 livres 10 sous; 2 paires de bas de laine, l'une bleue et l'autre rouge, 35 sous; 1 une vieille cape de camelot noir, 20 sous; 2 cuillers et 2 fourchettes d'étain, 8 sous; 1 salière et 3 cuillers de bois, 4 sous; 3 verres, 4 sous; 1 miroir et 1 bénitier, 10 sous; les lignes et le plomb pour la pêche, 3 livres; 15 livres de congre sec, 8 livres 15 sous; 1 paire de sabots, 4 sous, en 1768); — Louis Guinvare'h; — honorable homme, Alain Monfort; — Yves Cosquerie et Radegonde Le Hoaribras, à l'Ile-Tudy. — Dans la paroisse de Crozon, chez François Perfezou, au manoir de Glasros. — Dans la paroisse de Cuzon, chez messire Claude Auffret, prêtre recteur de Cuzon, au presbytère de cette paroisse; — Jacques Tanguy, veuf d'Anne Le Hénaff, à Kerlédan (2 boisseaux de seigle, estimés 14 livres; 2 boisseaux de blé noir, 8 livres; 2 charretées de fumier chaud, 30 sous; 1 porc, 30 livres; 2 bœufs, 189 livres; 3 taurillons, 48 livres; 1 cheval, 90 livres; 1 jument et son poulain, 30 livres; la récolte de 4 journaux 1/2 de terre sous seigle, estimée 180 livres; la récolte de 3 journaux sous avoine, 100 livres; 2 veaux, 18 livres; 16 charretées de lande et genêts coupés et charroyés, 46 livres; 35 charretées de fumier froid, 10 livres 10 sous; 6 vaches, 183 livres; 2 charrettes ferrées et 4 chartils, 90 livres; 2 charrues, 48 livres, en 1777).

B. 282. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1735-1739. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse de Dirinon, chez : Jeanne Le Bris, au bourg (2 charrettes ferrées, estimées 120 livres; 2 charrues, 21 livres; 2 chevaux de 1 an, 120 livres; 6 vaches et 1 génisse, 140 livres; 1 porc de 1 an, 30 livres; 2 boisseaux d'orge, 7 livres; 2 boisseaux de seigle, 6 livres; 2 boisseaux d'avoine, 4 livres; 2 boisseaux de blé noir, 6 livres; 1 boisseau de vesce, 4 livres; 1 table avec son banc, 1 couteau crochu, et 1 ruchie de paille, estimés 6 livres; toutes les hardes de la défunte, Jeane Le Bris, consistant en jupes, brassières, cape, corsets, camisoles, tabliers, chemises, coiffures, bas, souliers, y compris son panier de clisse et sa bague, estimées 92 livres, en 1735); — François Morvan, au bourg de Dirinon; — Guillaume Chapalen, au bourg de Dirinon (hardes du défunt : 1 manteau neuf de drap de Vire, estimé 15 livres; 1 justaucorps de même étoffe, 16 livres 10 sous; 1 paire de culottes de serge de Paris violette, 12 livres; autres culotte de droguet, 2 livres; 1 justaucorps de serge de Josselin, 7 livres 10 sous; 1 justin (veste) de berlinge, 40 sous; 1 camisole violette bordée de dentelle

noire, 6 livres; 1 vieille camisole rouge, 30 sous; 1 gilet rouge, 20 sous; 2 camisoles de toile, 2 livres; 1 chapeau, 30 sous; 1 paire de guêtres de berlinge, 12 sous; 1 paire de guêtres de cuir, 40 sous; 12 collets, 30 sous; hardes de Catherine Le Bris: 1 manteau noir, estimé 10 livres; 1 paire de brassières avec 1 jupe de serge violette bordée de dentelle noire, 20 livres; 1 paire de brassières rouges, 3 livres; 3 brassières violettes et 1 noire, 12 livres 10 sous; 1 paire de brassières et 1 jupe de serge couleur lie de vin, 9 livres; 1 justin (veste) blanc, 12 sous; 1 jupe de serge de Caen, 4 livres 10 sous; 1 tablier de serge de Nantes, 50 sous; 1 tablier d'étamine noire, 4 livres; 2 tabliers rayés, 3 livres; 25 grandes coiffes, 14 mouchoirs de col et 8 petites coiffes et cornettes, avec 2 paires de fausses manches, 5 livres, en 1741); — Jean Billaut, au lieu de Crec'hbalbez, en la trève (succursale) de Saint-Urbain; — Claude Trellu, au lieu du Bacon; — messire Jean Gaubin, prêtre, curé de Dirinon, au presbytère de cette paroisse (1 table pliante vendue 22 sous; 1 fauteuil vert, 7 livres 10 sous; 1 chaise bourrée, 35 sous; 1 lit carré garni de 1 paillasse, de 1 matelas, de 1 couette, de 1 traversin, de 1 oreiller de plume, de 2 draps et de 1 couverture de laine jaune, avec 1 courte-pointe d'indienne, vendu 123 livres; 9 chaises de clisse, 10 livres; 1 couette de plume, 18 livres; 1 douzaine d'assiettes d'étain vendue à raison de 12 sous la livre, 11 livres 10 sous; 1 douzaine d'assiettes de faïence, 32 sous; 2 bouteilles de gros verre, 13 sous 6 denier; 1 douzaine de verres de cristal, 32 sous; 1 sucrier d'étain, 27 sous; 1 couverture de laine verte, 7 livres 15 sous; 2,000 fagots à 4 livres 5 sous le cent, 85 livres; 1 vache noire de 4 ans, 26 livres; les *Conférences de Luçon* en 13 volumes, vendues 16 livres; les *Instructions de saint Charles Borromée*, 10 livres; les *Statuts du diocèse de Quimper*, 8 sous; le *Catéchisme de Nantes*, estimé 12 sous; la *Nouvelle Pratique ou Praticiens Français*, par M. Lange, 3 livres; la *Maison Rustique*, 10 sous; le *Parfait Missionnaire*, 5 sous; 1 livre intitulé *Pour les sages-femmes*, 5 sous; 1 manuscrit sur les Sacrements, 5 sous; 4 autres manuscrits sur la Philosophie, 10 sous; 5 volumes dont 1 est la *Vie de saint Corentin*, en breton, estimés 5 sous; en 1731); — Yves Derelec, au Moulin-Jourdrain, en la trève de Saint-Urbain; — Urbanne André, veuve de Jean Lidou (la meilleure charrette ferrée, estimé 50 livres; 2 bœufs de 4 ans, 75 livres; 1 vache hors d'âge, 24 livres; 1 vache de 3 ans, 15 livres; 1 génisse de 2 ans, 9 livres; 1 veau de l'année, 3 livres; 1 vieux cheval, 15 livres; 1 jupe rouge, 4 livres 10 sous; 1 jupe violette, 3 livres; 3 brassières, 1 brune, 1 noire et 1 violette, 3 livres 10 sous; 2 justins (vestes) l'un d'étamine et l'autre de ratine, 25 sous; 1 tablier noir, 30 sous; 1 cape noire, 30 sous, en 1762); — messire Mathias Diver-

rés, prêtre au bourg de Dirinon; — Anne Kervella, au bourg (1 vache hors d'âge, vendue 42 livres; 1 vache avec son veau, 42 livres; 1 vache de 3 ans, 33 livres; 1 génisse de 2 ans, 27 livres; 1 génisse de 1 an, 9 livres 16 sous; 1 génisse de l'année, 10 livres; 1 cheval de 3 ans, 31 livres; 1 jument avec son poulain, 13 livres 15 sous; 1 pouliche de 1 an, 8 livres; 1 grand grenier (coffre) à blé, 9 livres 10 sous; 1 boisseau de seigle, 7 livres; 1 boisseau de blé noir, 4 livres; 5 ruches de paille, 18 livres; 6 ruches avec les abeilles, 25 livres; 4 paniers servant à mettre des coiffes, 15 sous; 2 boisseaux d'avoine, estimés 8 livres; 3 boisseaux de graine de lin, 18 livres; 2 boisseaux d'orge, 18 livres; 2 boisseaux de seigle, 20 livres; 10 livres de fil de lin blanchi, 15 livres; 10 livres de lin peigné, 6 livres; 9 livres de fil de lin court, 4 livres; 1 cent de fagots, 5 livres; 1 lit clos en bois de chêne avec 1 couette, 1 traversin de balle, 1 drap et 1 ballin, 36 livres; 1 armoire en chêne, 33 livres; 1 huche en chêne, 24 livres, en 1776).

B. 283. (Liasses.) — 88 pièces, papier.

1726-1789. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse d'Ergué-Armel, chez : Corentin Le Barz, à Kerweguen; — Jean Le Déguignet, à Keraudren (1 table à coulisse, avec son grand couteau, 1 nappe et 2 bancs, estimée 4 livres 10 sous; 1 grande marre (houe), 2 livres; 1 fusil, 3 livres 10 sous; 1 berre (berceau) pour enfant, avec sa couette et 1 couverture jaune, 1 lit clos garni de sa couette, de 1 traversin de balle, de 2 draps et de 2 couvertures de laine, l'une bleue et l'autre jaune, avec 1 armoire à 4 battants, d'attache audit lit, 45 livres; 1 couchette avec 1 couette et 1 traversin de balle, 2 draps, 1 couverture jaune et 1 ballin, 21 livres; 1 maie à pâte (pétrin), avec 2 petits baillots (baquets) à pâte, 3 livres; 2 quelornes (baquets couverts), 20 sous; 1 grand grenier (coffre à blé), 15 livres; 3 boisseaux de blé noir, estimés 9 livres; 1 boisseau de graine de chanvre, 25 sous; 2 grands draps à vanter, 4 livres 10 sous; 1 filet pour prendre des truites, 6 sous; 1 millier de fagots, 27 livres, 2 charretées de rondins, 3 livres; 1 charrette ferrée avec son grand chartil, 48 livres; 1 armoire à 4 battants et 2 tiroirs, 30 livres; 1 charrue, 6 livres; 2 brouettes, 3 livres; 7 mères d'abeilles (ruches), 21 livres; 1 bouillon allant à 2 ans, estimé 30 livres; 2 autres bouillons du même âge, 24 livres; 1 génisse de 2 ans, 15 livres; 2 veaux de l'année, 15 livres; 1 cheval hors d'âge, 18 livres; 1 jument avec son poulain de 1 an, 24 livres; 2 vaches hors d'âge, estimées l'une 19 livres et l'autre 15 livres; 1 veau de 15 jours, 3 livres; 10 charretées de foin, 60 livres; 6 charretées de paille

d'avoine, 12 livres; 10 charretées de paille de seigle, 13 livres; 8 charretées de fumier chaud, 4 livres 16 sous; 4 charretées de litière coupée dans la montagne de Kéraudren, 20 sous; la récolte de 5 journaux de terre sous seigle, 75 livres; la récolte de 1 journal sous avoine, 12 livres; 1 truie grasse, 30 livres, en 1726); — Jean Le Rivier, à Keraveur (1 vache hors d'âge avec son veau de l'année vendue, 3 livres; 1 autre vache hors d'âge, 8 livres 10 sous; 1 jument hors d'âge, 6 livres; 1 justin (veste) roux et 1 mauvais chapeau, 20 sous; 6 boisseaux de blé noir, 21 livres, en 1729); — Yves Le Balc'h, à Kernivinen; — Alain Chicquet, au manoir de Tregonmap; — messire Corentin Furic, recteur d'Ergué-Armel, au presbytère de cette paroisse; — Alain Le Gars, à la métairie Kergonan (12 écuilles de bois, estimées 17 sous; 3 grandes cuillers et 11 petites cuillers de bois, 10 sous; 2 assiettes de bois, 2 sous; 2 bœufs hors d'âge, estimés 60 livres; 2 taurillons de 2 ans, 36 livres; 1 génisse de 2 ans, 9 livres; 3 veaux de l'année, 15 livres; 1 génisse de 3 ans, 12 livres; 1 vache hors d'âge, 15 livres; 1 petit porc, 24 livres; 2 ruches d'abeilles, 6 livres; 2 boisseaux de blé noir, 7 livres; 2 boisseaux de seigle, 12 livres; 2 boisseaux d'avoine, 9 livres; 1 boisseau de graine de chanvre, 3 livres; la récolte de 2 journaux de terre sous avoine, 36 livres; 1 pourpoint blanc, 10 sous; 1 pourpoint bleu, 45 sous; 1 pourpoint violet, 3 livres; en 1740); — Nicolas Le Cœur et Thérèse Michelet, à Ty-Plouzeunec, près Saint-Laurent; — maître Guillaume Le Jadé, sieur de Kerustum, conseiller du Roi au présidial de Quimper, au manoir de Kerustum (2 paires de bœufs vendues l'une 130 et l'autre 138 livres; 1 vache, 28 livres; 1 boisseau de froment, 7 livres; 1 perruque, 3 livres; 1 violon, 3 livres 15 sous; 2 tables à jeux, 30 livres; 1 couteau de chasse et son ceinturon, 10 livres 10 sous; 1 petit pistolet de poche, 20 sous; 1 selle avec ses fontes, pistolets, housses, brides, etc., 31 livres; 1 carnassière avec 1 « poivrier » de coco, 2 sacs à plomb et 1 « pulverine » 2 livres; 1 longue-vue, 2 livres; 1 fusil, 6 livres; 1 « frisoir », 15 sous; 1 glace de toilette, 9 livres; 70 bouteilles de verre, à 5 sous 3 deniers la pièce, 18 livres 7 sous 6 deniers; 1 barrique de cidre, 8 livres 1 sou (non compris les droits); 1 mule servant de table, 50 sous; 1 fontaine de faïence, 50 sous; 1 paire de boucles à pierre montée en argent, 16 livres 10 sous; 8 soucoupes, 6 tasses, 1 théière, 3 petits sucriers, 1 jatte et son pot de porcelaine, 21 livres 5 sous, en 1765); — Yves Le Noal, à Kerasquel; — Louis Le Feunteun, à Kergonan (1 vache vendue 30 livres; 2 grands bœufs, 240 livres; 2 juments, l'une 48 livres, l'autre 12 livres, en 1779); — Jean Diligeart, à Lostancoat.

B. 284. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1522-1731. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse d'Ergué-Gabéric, chez : Yvon Bourreban et Olive Kernehan, au lieu de Keristin (1 table à coulisse, estimée 20 sous monnaie; 1 couette de balle et 1 couverture de lit, 22 sous 6 deniers; 1 « paire d'armoires », 40 sous; 2 cofres de chêne garnis de serrures, estimés l'un 110 sous et l'autre 7 livres; 1 « davanteau » (tablier) et 1 cotillon de drap vert, 24 sous 2 deniers; 1 cotillon de drap noir 35 sous; 1 cotte de drap rouge, 40 sous; 1 autre cotte de « querisaye », 3 livres; 1 nappe « dongée », 32 sous 6 deniers; 1 chemise et 3 « courichiers » (coiffes), 15 sous; 2 buches à blé 14 livres; 2 plats d'étain, 35 sous; 2 poêles d'airain, 4 livres 10 sous; 1 charrue avec ses apparaux, 30 sous, en 1572); — Jean Huitrie, au Quelennec-Izellaff; — Alain Lozac'h, à Parcalan (1 table ronde avec 4 couteau, estimée 4 livres 40 sous; 1 chaise, 10 sous; 1 charrette ferrée avec 2 chartils, 60 livres; 1 charrue 7 livres 10 sous; 1 civière roulante (brouette), 30 sous; 1 herse, 20 sous; 1 pressoir à cidre, 20 sous; 2 boisseaux de blé noir, 4 livres; 2 boisseaux d'avoine, 3 livres; 2 boisseaux de « pilatte » (espèce d'avoine qui n'est plus cultivée en Bretagne), 6 livres; 2 paires de bœufs, estimées l'une 84, l'autre 60 livres; 2 taurillons de 3 ans, 27 livres; 2 bouvillons de 2 ans, 10 livres; 2 vaches hors d'âge, 20 livres; 2 chevaux hors d'âge, 21 livres; 2 veaux de l'année, 6 livres; 2 ruches d'abeilles, 6 livres; 10 charretées de foin, 30 livres; 10 charretées de paille d'avoine, 20 livres; 5 charretées de paille de seigle, 7 livres 10 sous; 5 charretées de fumier chaud, 3 livres; 30 charretées de fumier mêlé, 15 livres; 1 chapeau de laine noir et un chapeau de paille, estimés 30 sous; 2 justins (vestes) rouges dont l'un sans manches, 6 livres 15 sous; 2 justins violets, 7 livres 10 sous, en 1726); — Joseph Mahé à Kerdevot (1 gobelet d'argent, estimé 24 livres; 1 paire de gamaches (guêtres) de berlinge, 10 sous; 4 pourpoints rouges dont 2 sans manches, 19 livres; 2 pourpoints blancs de « boguette », 6 livres; 2 pourpoints violets dont 1 sans manches, 6 livres; 1 justaucorps de drap de Vire, 6 livres; 1 paire de caleçons de ratine double, 3 livres, en 1726); — Laurent Le Cloastre, à Quenec'hdancl.

B. 285. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1732-1739. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse d'Ergué-Gabéric, chez : Guillaume Le Balc'h, à Kerveady (8 boisseaux d'avoine, estimés 12 livres; 2 boisseaux de blé noir, 3 livres 10 sous; 2 boisseaux de seigle,

4 livres 10 sous; 1 vache de 5 ans, 22 livres 10 sous; 1 génisse de 2 ans, 10 livres 10 sous; 1 charretée de foin, 3 livres; 1 charretée de paille d'avoine, 40 sous; 1 charretée de paille de seigle, 25 sous, en 1732); — Jean Le Nair, et Jeanne Le Barz, sa veuve, à Kerfrez (hardes du défunt: 2 justins (vestes) rouges, estimés 7 livres 10 sous; 1 justin blanc et un violet, 6 livres; 2 paires de guêtres d'étoffe, l'une blanche et l'autre violette, 20 sous; 1 culotte brune, 2 livres; 1 manteau d'étoffe grise, 6 livres; 1 paire de souliers, 10 sous; 1 culotte, 1 justin et 1 paire de guêtres de toile 20 sous; hardes de la veuve: 2 camisoles, l'une rouge et l'autre violette, estimées 3 livres 10 sous; 1 petit mantelet noir, 50 sous; 1 justin (veste) de toile piquée 25 sous; 1 tablier noir, 10 sous; 1 jupe rouge, 6 livres; 1 jupe blanche, 6 livres; 1 jupe bleue, 50 sous, en 1730); — Philippe Kernevèz, à Kerlavioù; — Yves Kerfer, au lieu du Quelennec-Bihan; — Guillaume Le Meur, à Keranroué; — Hervé Le Saux, à Mezouet-Bihan; — Jean Rannou, à Parloc'hguen (1 fusil estimée 20 sous; la récolte de 2 journaux de terre sous avoine, 30 livres; la récolte de 3 journaux sous seigle, 72 livres; 3 charretées de vieux foins échauffés, 6 livres; 1 charretée de paille d'avoine, 40 sous; 1 charretée de paille de seigle, 30 sous; 50 charretées de fumier mêlé, à 11 sous la charretée, 27 livres 10 sous, en 1733); — Catherine Le Gac, à Niverot; — Guenolé Le Guyader, à Quenecrazec (1 boisseau d'avoine, estimé 40 sous; 1 boisseau de blé noir, 50 sous; 2 bœufs de 4 ans, 78 livres; 2 vaches, l'une 27 livres, l'autre 48 livres; 1 génisse de 2 ans, 9 livres; 1 taurillon, 4 livres 10 sous; 1 jeune jument, 24 livres, en 1734); — Marie Hémon, veuve de Yves Pelli, à Kerjan (1 paire de brassières bleues, estimée 20 sous; 1 chemisette d'étoffe rouge à queue noire, 3 livres 15 sous; autre chemisette sans manches, 35 sous; 1 jument avec son poulain, 15 livres; un poulain de 1 an, 9 livres; 1 truie avec 6 petits cochons, 15 livres; 1 veau de l'année, 4 livres, en 1735).

B. 286. (Liasses.) — 70 pièces, papier.

1739-1743. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse d'Ergué-Gabéric, chez: Henry Le Mevellec, à Kerdilez; — Catherine Le Denal, au Guilly-Bras (2 chemisettes, l'une violette à queue rouge, l'autre violette à queue bleue, estimées 9 livres; 1 chemisette brune à queue verte, 3 livres 10 sous; 1 vache hors d'âge, 42 livres; 1 boisseau de seigle 52 sous; 1 boisseau d'avoine, 30 sous; 1 boisseau de blé noir, 45 sous; 1 charretée de foin 40 sous, en 1739); — Pierre Kergourlay, à Kernoter (1 taurillon de 2 ans, estimé 15 livres; 1 génisse du même âge, 16 livres 10 sous;

1 taurillon et une génisse de l'année, 15 livres; 2 vaches hors d'âge, l'une 25 livres et l'autre 15 livres; 1 jument hors d'âge avec son poulain, 30 livres; 1 cheval de trois ans, 60 livres; 1 charretée de foin, 5 livres; 1 charretée de paille de seigle, 30 sous; 250 bottes de paille de seigle longue pour couvrir (la botte pèse aujourd'hui 15 livres), 7 livres 10 sous; 1 charretée de fumier mêlé, 8 sous; 1 charretée de fumier chaud, 12 sous; 5 journaux de stus après seigle, 22 livres 10 sous; 5 journaux de demi-stus après blé noir, 10 livres; 13 mères d'abeilles (ruches) estimées 27 livres; 1 grand porc, 24 livres; 2 grands bœufs de labour, 102 livres; 2 bœufs de 18 mois, 42 livres; 1 taurillon de 2 ans, 15 livres; 1 génisse du même âge, 16 livres; 1 taurillon et 1 génisse de l'année, 15 livres; 1 vache grasse hors d'âge, 25 livres; 9 autres vaches, 172 livres; 1 jument noire hors d'âge avec son poulain, 30 livres, 1 cheval de 3 ans, 60 livres; 2 charrettes ferrées avec leurs chartils, l'une 60 livres et l'autre 45 livres; 2 charrues, l'une 9 livres et l'autre 3 livres; 2 jupes rouges estimées, 54 livres; 4 autres jupes, 1 violette, 1 brune, 1 blanche et 1 bleue, 27 livres; 1 brassière rouge de drap de Hollande estimée, avec 1 chemisette rouge, le tout neuf, 21 livres; 1 brassière violette et 1 autre de bazin rayé, 9 livres; 2 chemisettes l'une rouge à queue blanche, l'autre bleue à queue rouge, 15 livres; 1 cape noire doublée, 7 livres 10 sous; 12 grandes coiffes de toile blanche, 6 livres; 5 petites coiffes à dentelle, 30 sous; 2 gorichets (coiffes), 50 sous, en 1739); — Yves Juquel, à Stangqueau; — Yvon Le Guyader, au village du Carpont; — François Le Signour, à Kerjestic; — François Le Bouder, à Cutuillic; — Berthelemy Le Poupon, à Congallie; — Étienne Le Galant, à Kerveguen; — Hervé Jourdren et Catherine Le Breton, à Tréodet; — Guillaume Le Caugant, à Kervinic; — Cristophe Credou, à Kermoisan (1 grand grenier (coffre à blé), vendu 34 livres; 1 lit clos, avec une couette, 24 livres; 1 grande armoire neuve, 42 livres 15 sous; la récolte de 2 journaux de terre sous avoine, vendue 34 livres 10 sous; 1 fusil, 8 livres; 14 écuisses et 12 cuillers de bois, 31 sous; 1 cheval de 3 ans, vendu 12 livres; 1 pouliche, 11 livres; 1 bœuf de 2 ans, 17 livres; 2 vaches, l'une 28 et l'autre 19 livres; 3 boisseaux de blé noir, 22 livres 17 sous; 1 génisse de 1 an, 10 livres 15 sous; 2 veaux de l'année, 17 livres, 5 sous; 1 bonnet vert, 15 sous; la récolte de 2 journaux sous seigle, y compris le seigle d'écobue, vendue 126 livres, à la charge de laisser la paille emmeulée sur les lieux; la récolte de 1 journal d'avoine, 12 livres 5 sous; 3 bonnets de laine, 10 sous; 2 bonnets de grenade, 5 sous; 1 paire de guêtres de fil blanc, 8 sous; 2 boisseaux de seigle, 22 livres 4 sous, 4 aunes de toile de chanvre sur lin, vendues 5 livres 5 sous; 4 aunes de toiles de chanvre sur chanvre, 4 livres;

6 aunes 1/2 de toile d'étoupe sur chanvre, 5 livres 2 sous 6 deniers, en 1742) ; — Charles Le Gall, au Niverrot ; — Hervé Le Bras, de Lostanguilec.

B. 287. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1743-1750. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la commune d'Ergué-Gabéric, chez : Jean Kergloc'h, au bourg ; — Jeanne Jolly, veuve de Guillaume Le Balch'h, à Kerveady ; — Anne Kernevez, à Kernaon ; — Clémence Claude, veuve de Jacques Craon, à Quillihuec ; — Gilles Le Dervoet, en Carpent (1 bouvillon de l'année vendu 23 livres; 1 pouliche 24 livres; 2 vaches, 30 livres; 1 vieille jument, 21 livres; 1 table coulante avec son couteau et son panier, 3 livres 6 sous; 2 boisseaux de blé noir, 46 sous; 8 boisseaux de seigle, 10 livres 15 sous; 2 bœufs, 93 livres, en 1744) ; — Denis Le Meur, au lieu de Suvintin (1 lit clos avec 2 couettes, 1 traversin de balle et 2 draps, estimés 19 livres 10 sous; 1 crêmaillère avec son croc de fer, 25 sous; 1 trépied, 20 sous; 1 grand chaudron, 3 livres 10 sous; 6 bassins de cuivre grands et petits, 41 livres 5 sous; 1 passe-lait de cuivre, 40 sous; 1 plat et 2 mauvaises assiettes d'étain, 30 sous; 10 écuisses, 3 grandes cuillers et 8 petites cuillers de bois avec le panier pour les mettre, 25 sous; 3 douzaines de cuillers de buis, 15 sous; 1 mauvais chandelier de cuivre, 8 sous; 1 ribot de terre (baratte), 6 sous; 1 fusil avec son fourreau, 9 livres; 1 presoir à cidre, 3 livres; 1 barrique, avec sa clef, 25 sous; 76 paquets de chanvre non broyé, à raison de 2 sous 6 deniers le paquet, 9 livres 10 sous; 5 douzaines 1/2 de planches et membrures de châtaigner, 27 livres 10 sous; 3 auges de pierre, 3 livres; 3 ruches d'abeilles, 9 livres; 10 boisseaux de seigle, 12 livres 10 sous; 10 boisseaux d'avoine, 14 livres; 10 charretées de paille de seigle, estimées 13 livres; 4 charretées de paille d'avoine, 8 livres; 3 charretées de foin, 12 livres; 1 journal 1/2 de stus sous seigle, 5 livres 12 sous; 1 journal 1/2 de stus de blé noir, 45 sous; 4 charretées de fumier chaud, 3 livres; 2 charretées de fumier froid, 24 sous; 2 grands bœufs hors d'âge, 150 livres; 2 autres bœufs de 4 ans, 132 livres; 1 vache, 18 livres; 1 génisse de 1 an, 9 livres; 2 taurillons de même âge, 32 livres; 3 veaux de l'année, 15 livres; 1 jument et son poulain, 19 livres, en 1744) ; — Adelice Rannou, à Kerdilez ; — Pierre Le Guyader, à Kersaux ; — Yves Conan, à Kergaradec ; — messire Jean Édy, recteur d'Ergué-Gabéric, au presbytère de cette paroisse (1 tournebroche avec sa broche, ses voids et ses poulies, vendu 34 livres; 1 presoir à cidre vendu 36 livres; 8 fûts de barriques vides, 9 livres 5 sous; 1 chauffe-lit de cuivre rouge, 6 livres; 1 marmite de même

métal avec son couvercle, 8 livres; 1 grande tourtière de même métal, 6 livres 6 sous; 1 moulin à poivre, 20 sous; 2 grands flambeaux de cuivre, 7 livres; 1 fanal, 1 cuisi nière et 18 moules de petits pâtés en fer-blanc, 27 sous; 5 plats, 2 mazarines, 4 petits plats d'entrées et 48 assiettes d'étain, pesant ensemble 113 livres, vendus 87 livres 11 sous 6 deniers; 5 couteaux de table à manches de corne, avec 7 fourchettes d'acier et 4 cuillers d'étain, 32 sous; 6 écuisses et 8 cuillers de bois, avec 1 panier pour les mettre, 9 sous 6 deniers; 2 sucriers de cristal, 32 sous; 4 salières de cristal, 2 livres; 1/2 douzaine de couteaux à pieds de porcelaine, avec sa boîte, 9 livres; 4 bouteilles de cristal, 48 sous; 9 plats ovales en terre de Rouen, 9 livres; 2 saladiers ovales en terre de Locmaria, 20 sous; 3 pièces de tapisserie de Hongrie, 38 livres; 1 petite table ovale en ardoisine, 4 livres 5 sous; 1 petit lit à tombeau garni de ses rideaux de toile peinte, de 1 couette et de 1 traversin de balle, de 1 petite colinette et de 1 couverture de toile peinte, 14 livres; 1 grande armoire de bois de chêne à 2 battants, 57 livres; 1 guéridon, 4 sous 3 deniers; 12 estampes de la Trappe, 4 livres 10 sous; 6 chaises bournées et un placet couvert de toile, 6 livres 8 sous; 100 bouteilles de gros verre, 17 livres 4 sous; 1/2 peau de vache et 1/2 peau de veau, 40 sous; 2 flambeaux d'argent haché, 12 livres 10 sous; 1 cabaret avec 6 gobelets, 6 soucoupes et un sucrier de porcelaine de Chine, 16 livres; 10 bougies, 3 livres 6 sous; 1 tableau de sainte Suzanne, 12 sous; 7 pièces de tapisserie de Bergame avec la portière, 45 livres; 5 pièces de tapisserie de point de Hongrie et 1 portière de Bergame, 78 livres 5 sous; 1 fauteuil couvert de mocade, 15 livres 5 sous; 1 lit à l'impériale garni de toile peinte et de rideaux de basin blanc, avec une couette de balle, 1 traversin et 1 oreiller de plume, 1 matelas, 2 catelonnes de laine blanche grande et petite, 1 couverture de toile piquée et 1 tapis de toile peinte, 179 livres; 1 soutanelle de bouracan, 1 veste et 1 culotte de cadidaignan, 5 livres 10 sous; 1 soutane de raz croisé, 16 livres; 1 redingote de drap de Loudèvre, 22 livres; 1 robe de chambre de flanelle de couleur citron à fleurs noires, 24 livres; 1 manteau court d'étoffe noire, 8 livres; 1 vieux manteau bleu avec son capot, 11 livres 10 sous; 1 ceinture de gros de Naples, 46 sous; 1 paire de guêtres d'étoffe brune, 4 livres 5 sous; 1 capuchon noir, doublé de rouge, 4 livres 5 sous; les 3/4 de 1 pièce de vin rouge, 87 livres; 32 planches de sapin, 15 livres 10 sous; 1 lit à l'ange, avec ses couettes, 1 couverture de laine blanche, et des rideaux bleus, 54 livres; 33 planches de chêne, 9 livres; 1 aune et 3/4 de coutil, 32 sous; 10 aunes de toile de chanvre et étoupe, 9 livres; 2 pièces 1/2 d'ouate, 5 livres 5 sous; 3 aunes et 1/2 de flanelle, fond citron et noir,

11 livres; 1 lit à l'impériale garni de raz de Saint-Maur à bouquets, de rideaux de raz noisette, de 1 couette de balle, de 1 couette, de 1 traversin et de 2 oreillers de plume, de 1 matelas, de 1 couverture de laine blanche, piquée, et de 1 tapis de toile peinte, 224 livres; 2 terrines ovales, 4 terrines rondes, avec leurs couvercles, 24 plats, 3 douzaines d'assiettes et 2 seaux en terre de Rouen, 85 livres 10 sous; 1 petit bénitier de cristal, 7 sous; 50 aunes de toile de Pontivy, à raison de 28 sous l'aune, 70 livres; 10 aunes de toile de Quintin, 10 livres; 1 pièce de toile de chanvre sur chanvre, laize de draps, contenant 76 aunes, à 53 sous l'aune, 201 livres 8 sous; 10 grandes livres (1 kilogramme) de fil de lin blanc, 26 livres 5 sous; 5 grandes livres de fil de chanvre cru, 5 livres 10 sous; 20 grandes livres de fil d'étope blanchi, 4 livres 8 sous; 1 couette de balle, 29 sous; 2 douzaines de serviettes fines, 9 livres 5 sous; 10 cordes de bois, 63 livres 10 sous; 1 douzaine de serviettes, 4 livres 15 sous, 1 vache, 30 livres; 1 dictionnaire Français-Breton, 3 livres 15 sous; l'Imitation de Jésus-Christ, les Quatre-Fins de l'Homme, la Vie dévote et 1 paire d'Heures bretonnes, 3 livres 2 sous, en 1748. — L'inventaire des meubles est suivi de l'inventaire des titres des fabriques de l'église paroissiale d'Ergué-Gabéric et des chapelles de Notre-Dame de Kerdevot et de Saint-Joachim); — Guénolé Kergourlé, à Kerdudal; — Hervé Le Calloc'h, à Kernaon.

B. 288. (Liasses.) — 99 pièces, papier.

1751-1758. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits dans la paroisse d'Ergué-Gabéric, chez : Marguerite Derrien, au moulin de Kerfors; — Louis Kergourlay, au village de Keragoan; — Hervé Nicot, à Trolan; — Jeanne Huitric, à Suvintin; — Claude Buquen et Anne Buquen, veuve de Noël Le Calloc'h, à Quenac'h-daniel; — Hervé Ropars, au bourg d'Ergué-Gabéric; — Françoise Le Bihan, à Kerveguen; — François Le Taridec, à Botsuzic; — Jean Le Hervéal, au moulin de Kergoran; — René Le Noac'h, à Kervernac (1 pressoir à cidre, vendu 10 livres; 1 petite truie, 11 livres; 1 grande traie, 30 livres; 9 ruches d'abeilles, 39 livres 7 sous; 2 taurillons d'un an, 38 livres; 1 vache de 3 ans, 21 livres; 1 vache hors d'âge, 15 livres; 3 veaux de l'année, 18 livres 10 sous; 1 jument hors d'âge, 18 livres; 5 charretées de foin, estimées 30 livres; 3 charretées de paille d'avoine, 6 livres; 5 charretées de paille de seigle, estimées 7 livres 10 sous; 3 charretées de fumier chaud, 3 livres; 5 charretées de fumier mêlé, 2 livres; 2 boisseaux de blé noir estimés 8 livres, en 1753); — Jean Rannou, au Niverrol; — Jacques Rannou, à Parcarfan-

quic; — Corentine Le Barer, au Boden; — Corentin Delorier, à Lezonan-Bihan; — Louis Le Calvez, à Trolan; — Guenolé Laurent, au lieu du Squividan; — Jean Jourdren, au Guilly-Bihan; — Hervé Lozac'h, à Kerhelou; — Guezenec Gourmelin, veuf de Renée Le Petillon, au lieu du Balannou; — Sébastien Hoaler, au Munuguic; — Pierre Lozac'h à Lezouanac'h (2 bœufs de labour, estimés 96 livres; 1 taurillon de 2 ans, 42 livres; 1 autre d'un an, 21 livres; 1 génisse de 2 ans, 24 livres; 6 vaches, 140 livres; 6 veaux de l'année, 30 livres; 1 grande truie, 24 livres; 13 ruches d'abeilles, 54 livres; 20 boisseaux de seigle, 75 livres; 20 boisseaux de blé noir, 75 livres; 1 boisseau d'avoine, 3 livres, en 1756); — Michel Huitric, au lieu de Quillihuec; — Corentin Kerjaost, à Kerongard.

B. 289. (Liasses.) — 100 pièces, papier.

1758-1764. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits dans la paroisse d'Ergué-Gabéric, chez : François Derrien et Françoise Barré, à Kergaradec; — Michel Le Poupou, à Kervéady; — Eustache Le Floc'h, à Kerdilez; — Michel Huitric, à Quillihuec; — Hervé Le Gadal, à Keranroué (1 jument hors d'âge, estimée 45 livres; 1 autre de 3 ans, 45 livres; 1 grand porc maigre, 24 livres; 2 bœufs, dont l'un fut estimé 90 livres; l'autre avait été vendu au boucher pour 45 livres parce qu'il dépérissait, par un mauvais vent (1 sort) dont il avait été frappé; 2 jeunes taurillons, 73 livres; 2 autres d'un an, 30 livres; 1 génisse de 2 ans, 18 livres; 4 veaux de l'année, 27 livres; 5 vaches estimées 119 livres, en 1739); — Guillaume Le Bihan, veuf d'Anne Le Taridec, au Guilly-Bras; — Augustin Le Duigou et Blanche Jezéquel, sa veuve, au bourg d'Ergué-Gabéric; — Alain Glevarec et Marie Lozac'h, à Kerveguen; — Guillaume Le Quéau, au Squividan; — Joseph Jaouen, à Keranroué; — Michel Le Mévellec et Françoise Le Bouder, à Kerangoant; — Yves Gourmelen, au lieu du Mehonet-Bras; — Joseph Jaouen, à Keranroué; — Jacques Le Naisir, au lieu noble de Kerfrez; — Michel Le Naour, au Guilly-Bihan; — François Kerhua et Françoise Le Roux, au lieu de Loqueltas; — Alain Le Signour, veuf de Marie Denoal, à Keranroux; — Hervé Kerfer, à Kerasaux; — Guillaume Barré, veuf de Marie Rannou, à Kermoizan; — Jean Hémon, veuf de Jeanne Berrou, au lieu de Kerurvoazgouelet (2 bouvillons de 2 ans estimés 60 livres; 2 autres du même âge, 24 livres; 1 bouvillon d'un an, 15 livres; 2 vaches, 45 livres; 1 génisse de 2 ans, 15 livres; 1 cheval de 3 ans, 21 livres; 2 bœufs de labour, 96 livres; 1 jument de 3 ans, 24 livres; 12 boisseaux de blé noir, 30 livres, la récolte de 2 journaux de terre sous seigle, 60 livres: celle

de 4 journaux sous avoine, 96 livres; 8 charretées de foin à couper, 27 livres; 30 charretées de fumier chaud, 22 livres 10 sous; 30 charretées de fumier froid, 18 livres; 1 charretée de paille de seigle, 3 livres, en 1761); — Alain Rannou, à Saint-André; — Claude Donars, à Kerlaniou.

B. 290. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1764-1768. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse d'Ergué-Gabéric, chez : Marc Conan, au Quelennec-Bras; — Catherine Le Méveillec, veuve Colliou, à Keraveil; — Sébastien Le Meur, à Kerveguen (5 vaches, estimées 149 livres; 2 bœufs, 126 livres; 3 chevaux, l'un 42 livres, 1 autre 24 livres et le troisième 15 livres; 10 boisseaux de blé noir, 42 livres 10 sous; 2 charretées de paille d'avoine, 4 livres; 8 charretées de paille de seigle, 12 livres; 16 charretées de fumier chaud, 12 livres; 11 charretées de fumier froid, 5 livres 10 sous; 1 coupe d'argent, 24 livres, en 1765); — Laurent Cuzon, à Kervcaday; — François Rocuet, à Typlouz; — Jean Kerhua, au bourg d'Ergué-Gabéric; — Yves Seznec, veuf de Barbe Youennou, au Mehouët-Bras; — Jean Le Noac'h, à Kervihan; — Louis Barré, veuf de Julie Bourbao, à la métairie de Lezergué; — Louis Jagu, à Stangquéau; — Jacquette Corchet, au bourg d'Ergué-Gabéric (1 rouleau de tabac ou bougie, pesant 5 livres 6 onces 3/4, vendu 13 livres 5 sous, à Laurent Le Corre, à la charge à l'acquéreur de faire sa déclaration au bureau du tabac; 16 pipes, 2 paniers et environ 200 noix, vendus 9 sous 9 deniers; 6 aunes de toile d'étope et chanvre, 6 livres; 1 livre 1/2 de beurre de pot, avec 1 gobelet et 1 tasse de faïence, 20 sous; 1 carotte de tabac, 8 livres 9 sous 8 deniers, en 1766); — Corentin Le Cloarec, veuf de Catherine Credou, à Keravinic; — Jean Barré, à Chevardiry; — Laurent Laurent, à Kerho (10 boisseaux de blé noir, estimés 75 livres; 2 boisseaux de seigle, 20 livres; 2 bouvillons de 3 ans, 75 livres; 7 veaux de l'année, 57 livres; 2 chevaux de 3 ans, 87 livres; 2 juments, l'une 12 livres et l'autre 60 livres; 7 vaches, 189 livres; 70 moutons, 157 livres 10 sous; 6 ruches d'abeilles, 18 livres; 6 charretées de bois de chauffage, 9 livres; le stus de 4 journaux de terre sous seigle, 24 livres; le stus de 3 journaux sous blé noir, 9 livres; 44 charretées de fumier mêlé, 26 livres 8 sous; 10 charretées de fumier chaud, 7 livres 10 sous; 12 charretées de fumier froid, 4 livres 16 sous; la récolte de 4 journaux de terre sous seigle, 178 livres 10 sous (au mois de mai); celle de 1 journal sous avoine, 30 livres; de 1 journal sous pilate (blé aujourd'hui inconnu), 18 livres; de 3 journaux sous blé noir, 87 livres, en 1766).

B. 291. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1768-1772. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse d'Ergué-Gabéric, chez : Alain Le Taridec, à Kerjestrin; — Alain Lozac'h, à Kerhelou; — Guillaumie Barré, au Guilly-Bihan (2 boisseaux d'avoine, estimés 5 livres; 2 boisseaux de blé noir, 7 livres; la récolte de 1 journal de terre sous seigle, 18 livres; 2 ruches d'abeilles, 6 livres; 1 cheval, 30 livres; 1 vache hors d'âge, 18 livres; un autre de 5 ans, 30 livres; 6 génisses de 1 an, l'une 12 livres et l'autre 7 livres 10 sous, en 1769); — Hervé Le Poupon, à Kervrois; — Laurent Le Gall, à Kermoyzan; — Corentin Launay, à Kervcaday; — Françoise Le Mahé, à Kerveguen; — Hervé Huitric, au Niverrot; — Jean Nicot et Françoise Castric, à Kergonan-Liziart; — Corentin Huitric à Quillyhuec; — Sébastien Laurent, à Kermoyzan; — Denis Lozac'h, au Munuguie; — Hervé Philippe, à Kerangoant; — René Huitric, à Kervihan; — Joseph Mahé, veuf de Marie Josse, à Lezouanach; — Joseph Jourdren, à Kerberon; — Jeanne Philippe, veuve de Mathias Le Berre, à Trolan; — Alain Le Meur, à Kernoaz (2 bœufs, estimés 186 livres; 3 taurellons de 1 an, 66 livres; 1 génisse de 1 an, 21 livres; 4 veaux de l'année, 24 livres; 1 vieux cheval, 66 livres; 1 jument, 48 livres; 1 poulain de 1 an, 36 livres; 4 vaches, 141 livres; 2 génisses de 2 ans, 66 livres; 1 grande truie, 36 livres; 1 jeune truie, 15 livres; 4 ruches d'abeilles, 12 livres, en 1769); — Alain Raoul, veuf de Marie Olivier, au bourg d'Ergué-Gabéric; — Corentin Le Cloarec, à Keravinic; — François Le Guyader, à Kerfrez; — Anne Lozac'h, veuve d'Alain Coetmen, à Lezonan; — Michel Le Berre, veuf de Marie Dornic, à Staugquéau; — Alain Louet, à Keraveil; — Mathias Kernevez, veuf de Jeanne Gélart, au lieu de Suvintin (20 charretées de paille de seigle, estimées 30 livres; 12 charretées de paille d'avoine, 24 livres; 5 charretées de foin, 30 livres; 24 charretées de fumier mêlé, 12 livres; 14 charretées de fumier chaud, 10 livres 10 sous; 10 charretées de fumier froid, 4 livres; 2 bœufs de labour, 216 livres; 6 bouvillons de 2 ans, 121 livres; 4 veaux de l'année, 42 livres; 1 truie, 45 livres; 6 vaches, 189 livres; 1 cheval de 6 ans, 36 livres; 1 jument hors d'âge avec son poulain, 69 livres, en 1770); — Jean Le Nandé, à Kerlavian; — Marguerite Le Page, à Parcarfuntun.

B. 292. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1772-1776. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse d'Ergué-Gabéric, chez : Barbe Huitric, veuve de Corentin

Le Meur, à Kervoaz; — Alain Le Poupon, à Lezonan; — Philippe Le Kernevez, veuf de Catherine Le Calloc'h, au bourg d'Ergué-Gabéric; — Louise Le Poupon, veuve de François Le Caugant, au lieu du Castel (2 bœufs de labour, estimées 92 livres; 1 bouvillon de 2 ans, 24 livres; 5 vaches, 420 livres; 1 génisse de 2 ans, estimée 12 livres; 1 cheval et 1 jument, 60 livres; 57 moutons, 174 livres; 3 ruches d'abeilles, 9 livres, en 1772); — Guénolé Huitric, à Kerhuel; — Christine Kervennec, veuve de Joseph Olivier, à Kerhelou; — Corentine Le Bihan, veuve de Michel Le Saux, au lieu du Mehouët-Creiz; — Hervé Penanec'h, à Kerdochal; — Alain Le Berre, à Kervernic; — Jean Le Guenno, au lieu du Lec; — François Daoudal, à Kergamou (6 ruches d'abeilles, estimées 25 livres; 1 vache hors d'âge, 36 livres, en 1773); — Guillaume Pelli, à Keriaouen; — Jeanne Huitric, veuve de Joseph Le Du, au bourg d'Ergué-Gabéric (1 pourpoint rouge, 2 violettes et 2 bleus, vendus 15 livres, en 1773); — Hervé Le Dervoët, au Squividan; — Denis Huitric, veuf de Catherine Huitric, à Parclochguen; — François Le Jour, veuf de Marguerite Le Gall, à Quenech'daniel; — Barnabas Nedelec, au Guilly-Bras; — Marie Jourdren, veuve de Joseph Le Mao, à Lezouanac'h (3 vaches, estimées 90 livres; 1 génisse de 2 ans, 24 livres; 1 jeune bœuf, 60 livres; 2 taurillons de 2 ans, 60 livres; 2 génisses de 1 an, 15 livres; 1 jument de 3 ans, 90 livres; 1 poulain de 18 mois, 39 livres; 8 boisseaux de seigle, mesure de Quimper, chaque boisseau contenant 9 criblées, 72 livres; 5 boisseaux d'avoine, même mesure, 16 livres 5 sous; 2 boisseaux de blé noir, même mesure, 12 livres; 6 charretées de blé noir coupé, contenant 8 boisseaux, même mesure, 36 livres; 3 charretées de foin, 45 livres; 5 charretées de paille d'avoine, 15 livres; 7 charretées de paille de seigle, 17 livres 10 sous; 400 bottes (la botte pèse environ 15 livres) de paille longue de seigle pour couvrir, 18 livres; 7 charretées de fumier chaud, 5 livres 5 sous, en 1774); — Joseph Péron, au bourg d'Ergué-Gabéric; — Joseph Le Brehus, veuf de Marie-Anne Le Queuneud, à Kergonan-Izellaff; — Catherine Daouedal, veuve de Joseph Le Quiniou, à Kervoreden (1 ceinturon de peau garni aux deux bouts de cuivre jaune, estimé 3 livres; 2 chevaux, estimés 117 livres; 2 grands bœufs, 111 livres; 2 taurillons de 1 an, 69 livres; 4 vaches, 108 livres; 2 génisses de 1 an, 54 livres; 1 grande truie, 54 livres, en 1774); — Jean Riou, à Tréodet.

B. 293. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1778-1781. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse d'Ergué-Gabéric, chez : Hervé Credou, le jeune, à

Creac'hergué-Huellaff (3 juments, estimées 162 livres; 1 cheval hors d'âge, 18 livres; 2 bœufs hors d'âge, 165 livres; 1 truie, 60 livres; 9 vaches, 223 livres; 8 veaux d'un an, 84 livres; 4 taurillon, 1 génisse et 6 bouvillons de 2 ans, 216 livres; 2 mères d'abeilles (ruches), 7 livres 10 sous; 9 milliers de foin, 81 livres; 8 charretées de paille de seigle, 16 livres; 200 bottes de paille longue de seigle pour couvrir, 8 livres; 22 charretées de fumier chaud, 13 livres 4 sous; 24 charretées de fumier froid, 9 livres 12 sous; 10 charretées de petits fagots et 2 charretées de perches, 18 livres; la récolte d'un journal de terre sous seigle, 27 livres; celle de 2 journaux sous avoine, 42 livres; 18 boisseaux de seigle, 198 livres; 18 boisseaux d'avoine, 90 livres; 23 boisseaux de blé noir, 137 livres 10 sous, en 1776); — Joseph Le Bescond, au Niverrot; — Christophe Coray, à Salvintin; — François Gestin, veuf de Catherine Constance, à Kerdalast; — Guénolé Kergourlay, au Guilly-Bihan; — Michel Le Berre, à Stangquéau; — Laurent Le Caugant, à Creac'hergué-Izellaff; — Yves Le Joncour, à Parc-ar-Fanquic; — Michel Berrou, à Quillihuc; — Yves Gourmelen, au Mehouët-Bras; — Louis Rannou, au Niverrot; — Marie-Jeanne Le Bescond, au Boden (34 aunes de toile de chanvre, estimées 68 livres; 3 livres de suif, 3 livres; 11 mères d'abeilles (ruches), 33 livres; 4 bouvillons de 2 ans, 150 livres; 4 veaux d'un an, 39 livres; 1 truie, 34 livres; 5 vaches, 156 livres; 2 juments et leurs poulains, 138 livres; 6 boisseaux de seigle, 27 livres; 1 boisseau d'avoine, 50 sous; 1 boisseau de blé noir, 8 livres 10 sous; 2 charretées de foin, 24 livres; 5 charretées de paille de seigle, 8 livres 5 sous; 500 bottes de paille de seigle longue pour couvrir, 22 livres 10 sous; 6 charretées de fumier chaud, 5 livres 5 sous; 69 charretées de fumier froid, 28 livres 2 sous; 1 tasse d'argent, 24 livres, en 1779).

B. 294. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1782-1784. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse d'Ergué-Gabéric, chez : Corentin Laurent, à Kermonzan (2 bœufs de labour, estimés 144 livres; 6 bouvillons de l'année, 136 livres; 2 génisses de l'année, 42 livres; 7 veaux de l'année, 56 livres; 4 vaches, 130 livres; 1 cheval de 4 ans, 48 livres; 1 pouliche de 2 ans, 24 livres; 1 vieille jument avec son poulain, 30 livres; 1 porc gras, 48 livres; 1 petite truie, 18 livres; 10 boisseaux de seigle, 80 livres; 10 boisseaux de blé noir, 50 livres; 15 boisseaux d'avoine, 60 livres; 10 charretées 1/2 de foin, 45 livres; 6 charretées de paille d'avoine, 42 livres, 15 charretées de paille de seigle, 22 livres 10 sous; 6 charretées de fumier

chaud, 4 livres 10 sous; 2 charretées de fumier froid, 48 sous; le stus de 5 journaux de terre après seigle, 30 livres; le stus de 3 journaux 1/2 après blé noir, 9 livres, en 1782); — Anne Le Dorz, veuve de Grégoire Barré, à Kergonan-Léziard; — Alain Seznec, à Kerfrez; — Jean Coatmen, à Chevardiry; — François Gilart, à Suvintin; — Marie-Thérèze Rivoal, à Kervroyen; — Françoise Caugant, veuve de Laurent Laurent, à Kerho; — François-Joseph L'Évêque, à Kervroyen; — Hervé Le Guyader, veuve de Barbe Loza'ch, au Niverrot; — Corentin Caugant, au Guilly-Bihan; — messire Emmanuel Gallois, recteur d'Ergué-Gabéric, au presbytère de cette paroisse; — Anne Laurent, veuve de François Le Meur, à Kervéguen; — Catherine Faucon, au Mehout-Bihan; — Alain Coatmen, à Begarmenez; — Maurice Caugant, à Kerdilez; — Jean Le Berre, à Troloan (2 bœufs de labour, estimés 165 livres; 2 bouvillons de 2 ans, 132 livres; 1 autre bouvillon de 2 ans, 15 livres; 5 vaches, 219 livres; 2 bouvillons d'un an, 54 livres; 2 génisses d'un an, l'une 24 livres et l'autre 3 livres; 1 cheval de 3 ans et 1 jument de 4 ans, 105 livres; 11 ruches d'abeilles, 33 livres; 3 boisseaux de seigle, 30 livres; 10 boisseaux de blé noir, 37 livres; la récolte de 3 journaux de terre sous seigle, pouvant produire 10 boisseaux, 108 livres; celle de 3 journaux sous blé noir, 90 livres, en 1783); — messire Jean Le Gall, recteur d'Ergué-Gabéric, au presbytère de cette paroisse.

B. 293 (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1784-1788. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse d'Ergué-Gabéric, chez : Philippe Kernevez, au bourg; — Jean et Jeanne Le Calvez, à Lost-ar-Guillec; — François Guéguen, à Kerarvoaz (4 écuisses et 10 cuillers de bois, avec 1 panier pour les mettre, estimées 25 sous; 1 gilet rouge sans manches, 30 sous; 3 boisseaux d'avoine, 12 livres; 4 boisseaux de blé noir, 32 livres; la récolte de 3 journaux de terre sous seigle, 108 livres; celle d'un journal 1/2 sous avoine, 22 livres 10 sous; 5 vaches, 123 livres; 2 génisses d'un an, 24 livres; 2 veaux de l'année, 6 livres; 2 bouvillons de 2 ans, 69 livres; 1 cheval de 3 ans, 27 livres; 1 jument, 21 livres; 1 pouliche, 13 livres, en 1784); — Marie Loza'ch, au Mehout-Bras; — Henri Guéguen, à Kerjean; — Corentine Le Pichon, à Quilhiluec; — Pierre Kergourlay, à Kerautret (1 lit clos garni de 2 couettes de balle, 2 draps, 1 traversin et des rideaux, vendu 37 livres; 1 « vaissellier » avec son buffet, 8 livres; 6 plats d'étain pesant 10 livres, 6 livres 3 sous; 1 saladier, 4 tasses, 3 écuisses, 1 beurrrier, 10 assiettes de faïence, 1 poivrier de fer blanc, 5 fourchettes de fer et 2 cuillers

d'étain, 4 livres 7 sous; 2 beurriers de bois, 8 sous; 1 poêle à frire de terre, 2 sous; 2 salières d'étain avec 1 salière et 3 tasses de faïence, 10 sous; 40 mauvaises écuisses tant de terre que de bois, 3 sous; 30 cuillers de bois, 2 livres; 30 cuillers de buis, 20 sous; 1 vieux cheval, 25 livres; 1 petit poulain, 72 livres; 6 vaches, 276 livres; 4 bœufs de labour, 411 livres; 3 bouvillons, 169 livres; 3 génisses, 75 livres; 2 génisses et 2 bouvillons d'un an, 77 livres; 1 veau, 14 livres; 1 chien à l'attache avec son collier et sa chaîne, 6 livres; 10 boisseaux d'avoine, 25 livres; 54 boisseaux de seigle, 256 livres; 2 grands piéges, 33 livres; en 1786); — Hervé Le Pétillon, à Kerdudal; — Germain Moizan, à Parcallan.

B. 296. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1730-1756. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse d'Esquibien, chez : Jean Riou, à Troloan; — Jacques Riou, à Kervayen; — Jacques Cajan, à Cuztren; — Jeanne Rinquin, veuve de Jean Louarn, à Kerzien (1 table longue et 1 grand escabeau, estimés 6 livres; 1 lit clos garni d'une couette et d'un traversin de balle, de 2 draps d'étoipe sur chanvre, et 1 couverture de laine bleue, 12 livres; 2 autres lits clos, 7 livres 10 sous; 2 armoires à 2 battants, l'une 6 livres, l'autre 12 livres; 1 grand coffre sans clef ni serrure, 3 livres; 12 écuisses de terre et 12 cuillers de bois, 10 sous; 1 fût de barrique, 10 sous; 1 mortier de pierre pour piler du millet, 10 sous; 1 charrette ferrée et 2 charrois, 21 livres; 11 boisseaux d'orge, 40 sous; 2 boisseaux d'avoine, 4 livres; 1 boisseau de blé noir, 2 livres; la récolte de 2 boisseaux 1/2 de froment semé, 17 livres; de 2 boisseaux d'orge semés dans 2 journaux de terre, 28 livres; 1 boisseau d'avoine, 7 livres; de 2 boisseaux 1/2 de raves et d'un demi-boisseau de pois, 12 livres 15 sous; 3 juments, l'une d'un an, 1 autre de 4 ans, la 3^e hors d'âge, 42 livres; 1 cheval de 2 ans, 24 livres; 5 vaches, 84 livres; 1 génisse de 3 ans, 9 livres; 2 génisses d'un an, 6 livres; 1 mouton, 30 sous; 2 traies, 12 livres; 1 manteau de camelot usé, 3 livres; 1 justaucorps de berlinge, 2 livres; 1 veste noire, 10 sous; 2 culottes de ratine brune, 3 livres; 1 justaucorps brun et 1 veste jaune, 5 livres, en 1730); — Hervé Le Follic, à Kerandierie; — Olivier Le Caër, à Poulléis; — Jean Briant, à Luguriou; — René Gouzet, à Kervreac'h-Izella (2 boisseaux d'orge estimés 3 livres 10 sous; 1 boisseau d'avoine d'été, 30 sous; 2 boisseaux de blé noir, 3 livres; 1 boisseau de froment blanc, 3 livres 15 sous; 1 « criblée » de graine de chanvre, 20 sous; 1 « tamisée » de lin, 13 sous; 1 charretée de paille mêlée, 3 livres; 1 charretée de fumier chaud, 10 sous; 1 tasse

d'argent du poids de 2 onces, 15 livres, en 1732); — Thomas Kersual, à Kerandraon; — Yves Urcun, à Kerboul; — Gilles-René Harret, sieur du Rivage, décédé aux Indes sur les vaisseaux de la Compagnie, et dame Jeanne Le Belléguie, sa veuve, en la ville d'Audierne (1 miroir à cadre doré avec son couronnement, estimé avec une crémaillère de fer, 73 livres; 1 lit à l'impériale garni de rideaux verts, d'une couette de plume, d'un matelas, d'une paillasse, d'un traversin, de 2 oreillers de plume, de 2 couvertures de laine, l'une bleue, l'autre blanche, et d'une courtepointe de toile peinte, estimé 90 livres; 3 morceaux de tapisserie, point de Hongrie, 60 livres; 1 douzaine de chaises de paille, 6 livres; 2 fauteuils de paille, 20 sous; 11 assiettes de terre blanche, 30 sous; 4 cordes de billettes, 12 livres; 1 « vaissellier » à treillis de bois avec son armoire au dessous, 6 livres; 5 assiettes de faïence, 15 sous; 1 douzaine d'assiettes et 3 mazarines d'étain, pesant 18 livres, 10 livres 16 sous; 4 draps de toile fine, 15 livres; 6 souilles (taies) d'oreillers, 50 sous; 3 coiffes « à mimi » de mousseline, et 1 « steinkerke » aussi de mousseline, 3 livres; 2 « entendements », 15 sous; 4 serre-tête de bazin et 2 de toile, 20 sous; 1 robe de taffetas rayé, 15 livres; 1 robe d'indienne, 9 livres; 1 robe de guingamp, 5 livres; 1 robe de légitaine, 9 livres; 1 jupon de bazin blanc rayé, 6 livres; 1 jupe de calmande avec 1 casaquin rayé, 13 sous; 4 tabliers rayés, 6 livres; 2 capes, l'une de taffetas et l'autre de camelot brun, 4 livres 10 sous; 1 panier à baleines, 30 sous; 1 boîte à poudre, 3 sous; 1 cachet d'argent, portant 3 étoiles en chef et au-dessous 1 chevron brisé; 1 cercle d'or et 1 cassolette d'argent, 8 livres 10 sous, en 1741); — Jean Le Bras, à Kergadou; — Jean Urvoaz, à Kergadec; — Marguerite Bonis, au Poulleis, (3 boisseaux d'avoine estimés 15 livres; 10 boisseaux de blé noir, 25 livres; 1 boisseau de fèves, 50 sous; 1 boisseau de seigle, 4 livres; 2 boisseaux d'orge, 5 livres; 1 boisseau de blé mêlé, seigle et froment, 6 livres; 3 vaches, 36 livres; 3 veaux de l'année, 9 livres; 2 truies, l'une 12 livres et l'autre 3 livres, en 1731); — Yves Urvoaz, à Kerouzan; — Guillaume Dubois, à Kerguinion; — Guillaume Clément, maître de barque, à Kervihon.

B. 297. (Liasses.) — 100 pièces, papier.

1756-1773. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse d'Esquibien, chez : Michel Le Theou, au lieu noble du Suguenzou (4 boisseaux de froment, mesure de Pont-Croix, estimés 18 livres; 12 boisseaux d'orge, même mesure, 24 livres; 8 boisseaux de blé noir, même mesure, 16 livres; 1 boisseau d'avoine noire, 25 sous; 10 ruches d'abeilles,

30 livres; 1 cheval de 3 ans, 30 livres; 1 autre de 2 ans, 36 livres; 1 cheval hors d'âge, 18 livres; 7 vaches, 133 livres; 2 génisses et 1 taurillon de 3 ans, 33 livres; 1 génisse de 4 ans, 15 livres; 4 veaux de l'année, 3 livres; 4 poules et 1 coq, 20 sous, en 1756); — Alain Le Moullec, au Cosquer-Bihan; — Grégoire Caradec, à Kerbuzulic; — Guillaume Gadonna, à Kersorn; — Marie Le Bihan, à Kermaviou; — Yves Sinquin, à Lervilly; — Alain Saouzannet, au bourg; — Guillaume Le Menez et Marie-Baptiste Ounanoué, à Kervian-Audierne; — Catherine Le Moan, rue de la côte de Cléden, à Audierne; — Jean Le Moullec, matelot décédé sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes, à Audierne; — Henri André, à Kerveoc; — Marie Talamot, à Kérvreac'h; — Hervé Cosquer, à Kerbuzulic; — Yves Le Louarn, à Kerodiern; — Jacques Le Calvez, à Kerguerrien; — Jean Brignou, à Kergadec; — Jeanne Caïphas, au Suguenzou (1 armoire à 5 battants, estimée 18 livres; 1 fusil, 30 sous; 1 charrette ferrée avec son chartil, 30 livres; 1 cape doublée de vert, 30 sous; 1 chemisette bleue, 10 sous; 1 jupe bleue, 3 livres; 7 ruches d'abeilles, 21 livres; 1 cheval hors d'âge, 18 livres; 6 vaches, 68 livres; 3 génisses de 2 ans, 18 livres; 3 génisses de 1 an, 9 livres; 3 veaux de l'année, 50 sous; 4 boisseaux de blé noir, mesure du roi, 42 livres; 7 boisseaux d'orge, même mesure, 40 livres 10 sous; la récolte de 4 boisseaux de froment semés, 30 livres, en 1762); — Olivier Le Bihan, à Kersivian; — Hervé Le Moullec, à Kerunus; — Yves Caïphas, à Kerbuzulic; — Jean Gourlaouen et Catherine Le Normant, sa veuve, à Keroulou (1 charrette ferrée avec son chartil, estimée 12 livres; 2 juments hors d'âge, 12 livres; 2 vaches, 15 livres; 1 taurillon, 30 sous, en 1766); — Hervé Plouhinec, à la Côte de Cléden, à Audierne; — Alain Griffon, au manoir de la Haie, aux issues du lieu de Kerbuzulic.

B. 298. (Liasses.) — 100 pièces, papier.

1762-1788. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse d'Esquibien, chez : Jean Brehonnet, au Legueriou; — Jean Cabellic et Marguerite Caradec, à Tromao; — Simon Le Griffon et Marie Donart, sa veuve, au manoir de Kerbuzulic; — Hervé Cariou, à Kersiviant (4 boisseaux d'orge, estimés 8 livres; 2 boisseaux de seigle, 9 livres; 1 boisseau d'avoine, 50 sous; 4 boisseaux de blé noir, 8 livres; 1 charrette ferrée avec son chartil, 45 livres; 2 charrois, estimées ensemble 9 livres; 3 juments, 120 livres; 7 génisses, 42 livres; 5 vaches à lait, 75 livres; 6 ruches d'abeilles, 12 livres; 1 petit porc, 9 livres; la récolte de 2 boisseaux d'orge semé, 18 livres; celle de 2 boisseaux

d'avoine, 9 livres ; de 1/2 boisseau de graine de chanvre, 3 livres ; de 1 boisseau de froment semé, 17 livres, en 1773) ; — demoiselle Marie-Jeanne Calloc'h, femme du sieur Michel Kerizit, en la ville d'Audierne ; — le sieur Joseph Guezenec, sous-brigadier des fermes du Roi, à la Côte-Cleden, à Audierne (1 lit carré garni de 1 paillasse de 1 couette et de 1 traversin de balle, de 1 couette et de 1 traversin de plume, de 5 petits oreillers, et de 2 couvertures l'une verte et l'autre rouge, vendu avec de mauvais rideaux verts, 60 livres ; 1 pot de chambre vendu 8 sous 6 deniers au sieur Kereval ; 2 bouteilles de gré, 8 sous ; 7 assiettes de Locmaria, 16 sous ; 1 paire de pistolets, 3 livres 10 sous ; 1 mauvais fusil, 55 sous ; 35 livres d'étain, 20 livres 2 sous 6 deniers, en 1774) ; — Simon Kerizit, à Kerlegou ; — Guillaume Jaouen, à Rospez ; — Mathieu Talamot, au bourg d'Esquibien ; — Guillaume Magadur, à Kervreac'h ; — Jean Le Cornou, à Lervilly ; — Yves Gadona, à Kersorn (1 bréviaire laïque, estimé 30 sous ; 1 paire de bas de laine blanche, 20 sous ; 1 veste 1 « palteau » et 1 habit d'étoffe brune, 15 livres ; 1 gilet d'étoffe blanche, 50 sous ; 1 veste, 1 culotte de panne « ciselée » bleue, et 1 habit de « cadixognan » bleu, 33 livres ; 2 pourpoints d'étoffe bleue, 3 livres ; 2 pourpoints, 1 culotte et 1 paire de guêtres de toile, 4 livres 10 sous ; 1 chapeau et 1 bonnet brun, 45 sous ; 10 livres de vieux beurre, 40 sous ; 8 écuisses de terre et 8 cuillers de bois, 10 sous ; 6 assiettes de terre, 3 assiettes d'étain et 1 assiette de bois, 3 livres 4 sous ; 1 coffre servant de table, 50 sous ; 2 lits clos, l'un 12 livres et l'autre 9 livres ; 1 maie à pâte (pétrin), 3 livres ; 2 armoires à 4 battants, l'une 21 livres, l'autre 36 livres ; 1 mortier pour piler du millet, 3 livres ; 1 arbre d'orme coupé, 40 sous ; 4 vaches, estimées 147 livres ; 2 veaux de l'année, l'un 12 livres, l'autre 3 livres ; 1 génisse de 1 an, 36 livres ; 1 génisse de 2 ans, 21 livres ; 1 taurillon de 2 ans, 12 livres ; 7 charretées de fumier chaud, 3 livres ; 3 boisseaux d'avoine d'hiver, mesure comble du seigneur foncier, 32 livres 10 sous ; 10 boisseaux d'orge, même mesure, 23 livres ; 10 boisseaux de seigle, 35 livres ; 4 boisseaux de blé noir, même mesure, 14 livres ; 10 boisseaux de froment, 80 livres, en 1780) ; — Marie Le Moign, à Tromao ; — Jean Mat, à Kerveoc ; — maître Mathieu Chever, notaire royal, et demoiselle Catherine Madezo, sa veuve, au château du Grand-Méné ; — Grégoire Le Burel, au Cosquer-Bihan (1 jument hors d'âge, estimée 30 livres ; 1 porc de moyenne grosseur, 24 livres ; 3 vaches, 150 livres ; 2 génisses de l'année, 24 livres ; 4 boisseaux d'orge et petite avoine mêlés, mesure du seigneur foncier, 16 livres ; 2 boisseaux de blé noir mesure du marché Pont-Croix, 8 livres ; 2 boisseaux de seigle mesure du seigneur foncier, 9 livres ; 1 « criblée » d'avoine noire, 15 sous ; 2 boisseaux de froment petite mesure,

18 livres ; 4 boisseaux d'orge, même mesure, 16 livres, en 1788) ; — Catherine Briant, veuve de Daniel Houart, à Pouleis ; — Jean Cudennec, noyé dans la baie d'Audierne, au Cosquer-Bihan ; — Guillaume Minor, à Penfrat.

B. 299. (Liasses.) — 89 pièces, papier.

1738-1788. — Minutes du greffe. — Appositions de scellés, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse de Goulien, chez : Jean Donval, au Bourg (1 table à coulisso, avec 1 couteau et 1 nappe, estimée 10 sous ; 1 lit clos avec 1 couette, 1 traversin de balle et 1 drap, 3 livres 10 sous ; 1 grand grenier (coffre à blé), 40 sous ; 3 boisseaux de seigle, 6 livres ; 2 boisseaux d'orge, 3 livres 10 sous ; 3 boisseaux de blé noir, 4 livres 10 sous ; 3 « criblées » d'avoine, 30 sous ; 2 boisseaux de petite avoine, 30 sous ; 1 boisseau de froment blanc, 30 sous ; 5 « criblées » de pois, 45 sous ; 1 boisseau 1/2 de fèves, 3 livres 15 sous ; 1 « criblée » de lin, 12 sous ; 1/2 « criblée » de graines de chanvre, 10 sous ; 1/2 boisseau de vesces, 20 sous ; 6 faisceaux de lin, 3 livres ; 1 jument de 3 ans, 9 livres ; 2 vaches, 27 livres ; 1 taurillon et 1 génisse de 2 ans, 13 livres ; 1 génisse de 1 an, 4 livres 10 sous ; 1 chèvre 30 sous, en 1732) ; — Jean Mat et Clémene Le Pill, à Kerguerin (1 justaucorps et 1 culotte de drap de Vire jaune estimés avec 1 chapeau, 15 livres ; 12 boisseaux de froment rouge, 51 livres ; 2 boisseaux de millet, 8 livres 10 sous ; 4 boisseaux de fèves, 12 livres ; 2 boisseaux de pois, 5 livres ; 1 moulin à millet, 30 sous ; en 1732) ; — Joseph Kerizit, à Kergunday ; — Jean Le Castel, à Penanrun ; — Françoise Goudedrange, veuve d'Alain Mat, à Kerguerien ; — messire Guillaume Favé, recteur de Goulien, au presbytère de cette paroisse ; — Henry Corvou, au Mesmeur ; — Pierre Le Pichon, au Bourg ; Joseph Briant, à Kerizit ; — Jean Le Bonnies, à Kervoën ; — Jacques Donars, à Kerlala ; — Marguerite Barbeoc'h, veuve de Jean Gargadennec, au manoir de Lezoualc'h (5 fûts de barriques, estimés 7 livres 10 sous ; 1 charette ferrée neuve avec ses chartils clos, 78 livres ; 2 planches de bois d'orme, 20 sous ; 1 planche de chêne, 8 livres ; 1 cheval de 3 ans, estimé 54 livres ; 2 autres chevaux 22 livres ; 1 jument et son poulain, 15 livres ; 7 vaches, 164 livres ; 1 vache grasse, 24 livres ; 1 taurillon de 3 ans, 18 livres ; 1 autre de 2 ans, 12 livres ; 1 génisse de 3 ans, 16 livres 10 sous ; 2 taurillons de 1 an, 15 livres ; 3 génisses de 1 an, 22 livres ; 2 génisses et 3 taurillons de l'année, 19 livres ; 23 boisseaux de froment, 194 livres 10 sous ; 8 boisseaux de seigle, 44 livres ; 25 boisseaux d'orge, 75 livres ; 15 boisseaux d'avoine, 52 livres 10 sous ; 1 boisseau 1/2 de pois blancs, 10 livres 10 sous ; 3 boisseaux de blé noir, 9 livres, en 1739) ; — Noël Kerloc'h, à Ker-

gunduy ; — Pierre Baraou, veuf de Marguerite Le Bonnis, à Kervoën ; — Jean Le Guilcher, au bourg de Goulien ; — Pierre Kerizit, veuf de Marguerite Le Danzé, à Kergulan ; — Jacques Donnartz et Luce Charlès, à Kerlalla ; — Jean Castel, à Penanrun-Izellaff ; — Jean Mat, à Kerquerrien ; — Yves Perennec, au Mesneur ; — Yves Ansquer, à Kergunduy ; — Jeanne Le Roy, au bourg paroissial ; — Jean Quéré, à Kervergan (1 charrette ferrée avec 1 chartil, estimée 50 livres ; 1 charrue, 6 livres ; 3 boisseaux d'orge, 9 livres ; 3 boisseaux d'avoine, 9 livres ; 1 boisseau de seigle, 4 livres ; 1 boisseau de blé noir, 50 sous ; 1 jument hors d'âge, 10 livres ; 1 pouliche de 1 an, 12 livres ; 1 poulaïn du même âge, 9 livres ; 2 vaches, 34 livres ; la récolte de 1/2 boisseau de seigle semé, 2 livres ; celle de 1 criblee de froment, 2 livres ; de 2 boisseaux d'avoine semés, 6 livres ; en 1776) ; — Marie Le Biz, veuve de Paul Goudedranché, à Trovrec'h-Izellaff ; — messire Jean Canté, recteur de Goulien, au presbytère de cette paroisse (1 lit carré garni de 1 matelas, de 1 couette et de 1 traversin de plume, de 1 couverture de laine blanche et 1 courtepoinc d'indienne rouge, avec des rideaux de même étoffe, estimé 108 livres ; 1 grande armoire à 2 battants, 45 livres ; 1 douzaine de chaises de paille, 6 livres ; 2 sucriers de verre, 20 sous ; 1 plat à barbe, 6 sous ; 3 douzaines d'assiettes de faïence, 9 livres ; 1 moulin à café, 30 sous ; 1 longue-vue, 30 sous ; 3 boisseaux de seigle, 9 livres ; 5 boisseaux de froment, 40 livres ; 1 boisseau d'avoine, 4 livres ; 1 valise de cuir, 20 sous ; 1 fontaine de cuivre rouge, 5 livres ; 6 couverts d'argent avec 1 grande cuiller et 2 petites cuillers à ragout pesant 5 marcs 1/2, à 48 livres le marc, 264 livres ; 1 tabatière d'argent pesant 3 onces et 1/2 gros, 21 livres ; 2 vaches, 42 livres ; 1 cheval hors d'âge avec son bât, 60 livres ; 6 charretées de fumier, 4 livres 10 sous, en 1784) ; — Anne Le Louarn, veuve de Pierre Kerizit, à Kergulan (3 vaches, estimées 126 livres ; 1 génisse de 1 an, 6 livres ; 1 petit veau, 20 sous ; 2 chevaux, l'un 66 et l'autre 36 livres ; 2 ruches d'abeilles, 12 livres, en 1786) ; — Jacques Perennec, à Kérizit.

B. 300. (Liasses.) — 71 pièces, papier.

1703-1764. — Minutes du greffe. — Appositions de scellées, inventaires et ventes de meubles, faits en la paroisse de Guengat, chez : — Marie Le Merdy, veuve de Jean Sennec, à Crinquellec (1 lit façonné avec sa garniture, vendu 12 livres ; 1 maie à pâte (pétrin) et 1 vieille mue, 20 sous ; 1 berceau avec sa garniture, 30 sous ; 3 quelornes (baquets), 25 sous ; 8 fléaux à battre, 11 sous ; 1 grand grenier (coffre à blé), 12 livres ; 1 coffre en bois de chêne avec sa serrure et sa clef, 15 livres ; 3 fûts de barriques, 30 sous ; 1 herse,

18 sous ; 1 grande échelle, 25 sous ; 1 charrue avec soc, couteau et rouelles, 40 sous ; 1 pièce de bois d'orme propre à faire 1 essieu, 10 sous ; 2 auges de pierre, 40 sous ; 3 escabeaux et 1 dévidoir, 11 sous ; 1 camisole rouge de serge de Paris, 44 sous ; 1 justaucorps brun, 4 livres 14 sous ; 1 culotte brune et 1 culotte de berlinge, 57 sous, 1 bonnet rouge, 5 sous ; 2 paires de gamaches de toiles, 7 sous ; 2 paires de bas blancs, 20 sous ; 1 vieille paire de souliers, 3 sous 6 deniers ; 1 fusil, 10 livres ; 6 boisseaux de seigle, 15 livres 6 sous ; 1 boisseau et 1 « criblee » de « pilate » (blé inconnu aujourd'hui), 2 livres 6 sous 3 deniers ; 6 boisseaux de blé noir, 9 livres ; 6 boisseaux de froment « scandil » (froment à barbes), 27 livres ; la récolte de 2 pipes (16 boisseaux) et 5 boisseaux de « pilate » semés, 47 livres 5 sous ; celle de 3 pipes 1/2 (12 boisseaux) de blé noir semés, 24 livres ; l'herbe pendant par racines pouvant fournir 10 charretées de foin, 18 livres ; 7 charretées de fumier chaud, 4 livres 4 sous ; 2 charretées de fumier froid, 16 sous ; 1 pelle à four, 10 sous ; 4 vaches, vendues 35 livres ; 2 génisses de 2 ans, 18 livres ; 1 génisse de 1 an, 4 livres 10 sous ; 2 bœufs de labour allant à 5 ans, 51 livres ; autre paire de bœufs allant à 4 ans, 42 livres ; 15 ruches d'abeilles, 30 livres, en 1703) ; — Henry L'Hegouarc'h, à Kerescant ; — Jean Bernard, au manoir de Kervoal ; — messire René Aléno, seigneur de Saint-Alouarn, au manoir de Saint-Alouarn ; — Marin Letty, au château de Guengat, (1 charrette ferrée estimée 36 livres ; 1 métier à tisser avec 1 petite charrette à dévider (dévidoir), 24 livres ; 2 bœufs de labour, estimés 108 livres ; 6 vaches, 111 livres ; 1 génisse de 3 ans, 15 livres ; 3 taurillons et 3 génisses de 1 an, 36 livres ; 2 juments de 4 ans, 18 livres ; le seigle employé pour ensemencer 3 journaux de terre, estimé 30 livres ; la valeur du travail exigé pour cette opération et le prix du fumier mis en terre, estimés 30 livres ; la récolte de 1 journal de terre sous avoine, le labour compris, 6 livres ; 3 boisseaux de blé noir, mesure du Roi, 4 livres 10 sous ; 6 boisseaux d'avoine, 9 livres, en 1740) ; Rose Le Bras, veuve de Guillaume Savin, meunier, au moulin de Saint-Alouarn ; — Marie Coatmeur, veuve d'Alain Sennec, au Merdy (4 pourpoints rouges, dont 2 sans manches, 4 pourpoints bleus, 1 pourpoint brun sans manches, 2 pourpoints blancs et 3 pourpoints violets, estimés 55 livres 10 sous ; 1 paire de bas de laine jaune, 15 sous ; 2 paires de bas d'étoffe blanche, 20 sous ; 2 chapeaux, 3 livres ; 2 culottes brunes, 15 livres ; 2 paires de bas de « boguette » blanche et 2 paires de guêtres d'étoffe brune, 4 livres 10 sous ; 18 boisseaux de seigle, 27 livres ; 6 boisseaux de « pilate » (blé inconnu,) 9 livres ; 36 boisseaux d'avoine, 45 livres ; 1 pipe de blé noir, à 25 sous le boisseau, 10 livres ; 1 boisseau de graines de chanvre, 30 sous ; 8 charretées de

foin, 36 livres ; 12 charretées de paille d'avoine, 24 livres ; 2 charretées de paille de pilate, 3 livres ; 6 vaches, 112 livres ; 2 grands bœufs, 111 livres ; 4 veaux de l'année, 24 livres ; 21 ruches d'abeilles, 63 livres, en 1743) ; Hervé Pezon, à Kervoal ; — Gabriel Jézéquel et Jeanne Le Gaouyat, sa veuve, à la métairie haute de Saint-Alouarn ; — Sébastien Daniellou, au manoir de Saint-Alouarn ; — Guillaume Le Gall, à Kervégan ; — Jean Nihouarn, dans une petite maison près le château de Guengat ; — Henry Guillou, au lieu de Goarem ; — dame Marie-Joseph-Pélagie de Kerret de Quillien, veuve de messire François-Marie Aléno, chevalier, seigneur de Saint-Alouarn, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, au département de Brest, au château de Saint-Alouarn (dans la salle à manger : 8 chaises et 1 bergère, estimées 3 livres ; 1 Christ sur 1 planche garnie de velours, 4 livres ; 6 plats ovales et 4 terrines de terre blanche, 40 sous ; 2 terrines de faïence avec leurs couvertures, 30 sous ; 3 douzaines d'assiettes de faïence, dont 1 festonnée, 3 livres ; 2 salières et 1 moutardier de cristal, 30 sous ; 2 carafes, 10 sous ; 7 seaux de faïence et 3 de cristal, 3 livres 12 sous ; 2 douzaines de verre, 3 livres ; 8 assiettes de Hollande, 40 sous ; 1 saucier (saucièr), 1 sucrier, 1 théière et 1 petite jarre de porcelaine, 3 livres ; dans la chambre ou salon voisine de la précédente : 1 lit à la romaine garni de 1 siamoise bleue et blanche, de 1 matelas, de 1 couette de balle, de 1 couette et de 2 traversins de plume, de 1 cathelonne blanche et de 1 courtepointe de toile peinte à fond bleu, estimé 150 livres ; 1 portière avec les gaules et les rideaux, 5 livres ; dans la chambre neuve : 6 pièces de damas en tapisserie, estimées 12 livres ; 2 trumeaux de Chine, 24 livres ; 1 table de nuit, 50 sous ; 1 trictrac, 7 livres ; 1 table ovale, 40 sous ; 1 fauteuil de mocade, 3 livres ; 1 lit de repos garni de panne verte avec son coussinet, 15 livres ; 1 secrétaire en bois des îles, 45 livres ; 4 chaises de paille, 2 livres ; dans 1 armoire d'attache : la *Vie du cardinal de Berulle*, in-4°, estimé 20 sous ; *Dictionnaire de Liger, ou le Bon Ménage de campagne*, 30 sous ; la *Vie de la Magdeleine*, in-4°, 20 sous ; le *Journal des voyages de Moncouis*, 1 volume incomplet, 5 sous ; la *Vie de saint Bernard*, 10 sous ; *Exercices de piété*, du père Croizet, 12 volumes in-8°, 12 livres ; 1 volume des *Sermons de Bourdaloue*, 10 sous ; *L'Esprit de Sénèque*, 2 volumes in-8°, 10 sous ; *Sermons de Massillon*, en 2 volumes, 30 sous ; 24 volumes des *Oeuvres de Rollin*, 24 livres ; *Histoire des révolutions du Portugal*, 1 volume in-8°, 20 sous ; *Histoire de l'Église*, par l'abbé de Choisy, édition de 1706, en 7 volumes in-4°, 10 livres ; *Histoire de Charles XII*, en 2 volumes in-4°, 20 sous ; *Lettres de madame Des Noyers*, en 6 volumes, 6 livres ; *Théâtre Italien*, en 2 volumes in-8°, 20 sous ; la *Petite cou-*

tume de Bretagne, de Sauvageau, 30 sous ; *Lucrèce, de la Nature des choses*, en 2 volumes, 20 sous ; *Histoire de la décadence de l'Empire*, en 2 volumes, 20 sous ; *Philosophie de Lesclache*, en 6 volumes in-8°, 3 livres ; le *Jardinier solitaire*, 10 sous ; les *Pensées de monsieur Pascal*, en 1 volume in-8°, 10 sous ; 1 paire de pistolets, 12 livres ; dans le cabinet voisin de la salle à manger : 1 lit à roulettes et son fourreau de serge de Caen, 6 livres ; 1 petite table de Louergat, 10 sous ; 1 pliant avec couette et traversin de balle, 6 livres ; dans la cave : 4 barriques de cidre, estimées 48 livres ; 1 barrique de vin pleine, 60 livres ; 1 cent de bouteilles de gros verre, 20 livres ; 3 fûts de barriques vides, 3 livres ; dans la grande salle du corps de logis : 1 commode avec ses garnitures d'argent haché, estimée 100 livres ; 1 douzaine de chaises de jonec, 8 bergères et 2 tabourets longs, 24 livres ; 1 clavécin, 30 livres ; 1 table à pied de biche avec son tiroir, 6 livres ; 3 grandes gaules de portières, 6 livres ; 1 grande table carrée, 6 livres ; dans l'un des tiroirs de la commode, 1 courtepointe piquée avec sa bordure de soie, 30 livres ; dans le même tiroir, 4 livres de coton de Siam, 6 livres ; 11 aunes de mocade, 44 livres ; — objets trouvés dans la maison occupée par le seigneur de Saint-Alouarn, dans la rue Saint-Yves, paroisse de Saint-Louis à Brest : des chenets d'argent haché, estimés 18 livres ; 1 grande commode à 3 tiroirs en bois des îles, à garnitures d'argent haché, 60 livres ; 2 glaces à l'anglaise, 36 livres ; 1 sopha garni de cuir et son matelas, 36 livres ; 3 portières de toile peinte et leurs gaules, 9 livres ; la tapisserie de toile peinte en 3 pièces autour de la chambre, 45 livres ; 1 lit à la duchesse avec sa garniture, 150 livres ; 1 fauteuil de sergebourré, 3 livres ; 1/2 douzaine de chaises de paille, bois rouge, 9 livres ; 1 garniture de cheminée composée de 2 ganelles de porcelaine, 2 théières, 1 jatte, 6 gobelets et leurs soucoupes de terre blanche, 6 livres ; 1 bidet et son pot de faïence, 3 livres ; 2 théières de cuivre rouge, 6 livres ; 3 douzaines de moules à patisserie de même métal, 12 livres ; 1 lit à tombeau garni de toile de damas, 40 livres ; 1 fauteuil de paille et son coussin, 40 sous ; 400 livres de café, 240 livres ; 80 livres de coton, 37 livres 10 sous ; 100 livres de sucre, 30 livres ; 1 lit de sapin à 2 étages avec sa garniture, 36 livres ; 1 tête à perroque, 12 sous ; 15 nappes de toile de lin, 36 livres ; 11 douzaines de serviettes de différentes toiles, 99 livres ; 1 habit, 1 veste et 1 culotte de poil de chèvre gris, 30 livres ; 1 habit et 1 veste en poil de chèvre de couleur canelle, 24 livres ; 1 vieil habit et 1 veste de drap de Siele, brochés à fond brun, 18 livres ; 1 habit de velours noir avec 1 veste galonnée de « gourgouran » blanc, 60 livres ; 1 habit et 1 culotte de velours ciselé, 50 livres ; 1 habit de drap gris, avec 1 veste et 1 culotte de velours cramoisi, 60 livres ;

1 habit violet de Louviers galonné en or, avec 1 veste et 1 culotte de même drap, 200 livres ; 1 autre habit de velours ciselé, tabac d'Espagne, avec 1 veste et culotte de même étoffe, 80 livres ; 1 habit de grand uniforme complet, 300 livres ; 1 robe de chambre de taffetas broché, avec ses 2 vestes, 60 livres ; 2 vestes et 2 culottes de nankin, 24 livres ; 2 douzaines de serviettes et 2 nappes damassées, 60 livres ; 2 vieux chapeaux nois à plumes, 4 livres ; 1 habit complet d'écarlate garni en plein d'or, 120 livres ; 1 habit complet de velours ciselé, 100 livres ; 1 veste de satin à fleurs et 1 habit de raz de Sicile broché, 24 livres ; 2 petites vestes de satin blanc, 6 livres ; 3 vicilles vestes de « cirsaca », 3 livres ; 15 chemises brodées de toile de Laval, 150 livres ; 3 chemises à dentelles et 3 paires de manchettes brodées point d'Angleterre, 50 livres ; 10 chemises à festons, 40 livres ; 22 paires de bas de soie blanche, 30 livres ; 1 paire de bas de laine rouge, 3 livres ; 1 paire de souliers neufs et 1 paire d'escarpins, 4 livres ; 1 chapeau à galons d'or, 12 livres ; 1 montre d'or avec sa chaîne d'acier, 192 livres ; 1 épée à monture d'argent, 48 livres ; 1 veste de « gourgouran » violet et 1 culotte de cotonine, 6 livres ; 1 « volant » (habit ?) bleu avec sa veste rouge, 21 livres ; 2 paires de grosses bottes, 5 livres ; 1 couteau de chasse et son ceinturon de vieux galon, 20 sous ; 1 vielle, 3 livres ; 1 cabaret de la Chine avec 2 sucriers, 1 théière et 11 tasses de porcelaine, 24 livres ; 30 assiettes de porcelaine, 24 livres ; 2 douzaines de couteaux à pieds de porcelaine de diverses couleurs, 20 livres ; 1 huilier, vinaigrier et porte-huilier de cristal, avec 1 moutardier et 1 saucier (saucière) de même matière, 3 livres ; 1 grande glace avec sa croisée, 60 livres ; 2 tables à jeu, couvertes de drap vert fin et à pieds de biche, 24 livres ; 1 douzaine de chaises à cadre de point « à 6 fils », 40 livres ; 1 canapé et 1 tapis couverts de moquette, 30 livres ; 4 bergères de clisse, 4 livres ; 1 petite garniture de cheminée de 14 pièces de porcelaine, 1 grande pendule et sa boîte, 300 livres ; 40 aunes de calmanie damassée de couleur rouge, 80 livres ; 14 aunes de drap vert fin, 140 livres ; 4 flambeaux, 4 grandes cuillers, dont 2 à potages et 2 à ragoût, 16 couverts à filets et 2 autres plus vieux et 6 cuillers à café à filets en argent pesant 22 mares 1 once et 4 gros, à raison de 46 livres 18 sous le marc, 1,040 livres 11 sous 10 deniers ; 3 barriques de vin rouge, 150 livres ; 20 bouteilles vin blanc de Bordeaux, 10 livres ; inventaire des titres de noblesse de la famille de Saint-Alouarn ; des titres concernant les biens des seigneuries de Saint-Alouarn, Rosmadec, Pontcallec et annexes dans les paroisses de Guengat, Plogonnec, Ploneis, Plogastel-Saint-Germain, Landudec, Plozévet, Goulien, Cléden-cap-Sizun, Esquibien, Plogoff, Beuzec-cap-Sizun, Plouhinec, Châteaulin, Saint-Ségal et Lothey ; titres de propriété de la sei-

gneurie de Pentreff, dans les paroisses du Drennec, de Lannilis, Ploudaniel, Kernilis, la Forest, Saint-Thonan, Kersaint-Plabennec, Kernouez, Quilbignon, Plabennec, Ploneour-Is-Trez, Plouyen, Loebrevalaire et de la trève de Lanarvily ; des titres de propriété des seigneuries de la Villeneuve, Gorre-Beuzec et Kerouffinec, en 1760) ; — messire Corentin Meillion, recteur de Guengat, au presbytère de cette paroisse (2 volumes de la *Vie des saints* en breton, vendus 3 livres 18 sous ; 2 vaches, vendues 43 livres ; 21 « castellées » (3 boisseaux et 1/4) de seigle, 28 livres 17 sous 6 deniers ; 12 « castellées » (3 boisseaux), 7 livres 4 sous ; 1 barrique de vin pleine, 55 livres ; 1 soutane et 1 veste de raz de castor, vendues 11 livres 5 sous ; 1 petit habit de drap d'Espagne, 4 livres 5 sous ; 1 ceinture de soie, 40 sous, en 1764).

B. 301. (Carton.) — 69 pièces, papier.

1758-1788. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans les paroisses de : 1^o Guengat, chez : Nicolas Pernès, au village de l'Hermitage (3 vaches, estimées 39 livres ; 2 génisses de 1 an, 15 livres ; 3 veaux de l'année, 9 livres ; 1 cheval, 18 livres ; 1 journal de terre sous avoine, 12 livres, en 1763) ; — Jean Louboutin, au village du Merdy ; — Mathias Pellen, meunier au moulin de Guengat (9 planches de chêne, estimées 4 livres ; 1 cheval de 3 ans, 78 livres ; 1 cochon, 30 livres ; 1 truie, 24 livres ; 4 autres truies et 23 petits gorêts, 111 livres ; 1 vache de 4 ans, 30 livres ; 1 vache de 5 ans, 36 livres ; 1 bouvillon de 2 ans, 24 livres ; 2 génisses de 2 ans, 39 livres ; 2 taurillons de 1 an, 36 livres ; 4 veaux de 1 an, 24 livres ; 3 pourpoints bleu, blanc et rouge, 12 livres ; 1 culotte de berlinge, 5 livres ; 2 paires de guêtres et 1 paire de bas, 1 livre, 1 chapeau, 30 sous ; 1 culotte de toile, 5 sous ; 36 boisseaux de blé noir mesure comble, 72 livres ; 4 journaux de terre sous seigle, 72 livres ; 2 journaux de terre sous avoine, 36 livres ; 2 écheveaux de fil de lin, 20 sous, en 1769) ; — René Henry, au château de Guengat ; — messire Louis-François-Marie Aléno, chevalier, seigneur de Saint-Alouarn, lieutenant des vaisseaux du Roi, au château de Saint-Alouarn (2 carafes de verre, vendues 30 sous ; 5 seaux de faïence et 3 de verre, 25 sous ; 33 bouteilles de vin rouge, 16 livres ; 6 petits verres à liqueur, 10 sous ; 84 bouteilles de vin rouge, 43 livres ; 2 bouteilles de vin blanc de Langon, 50 sous ; 1 barrique de vin vieux rouge de Bordeaux, 72 livres ; 16 boisseaux d'avoine, 48 livres ; 9 boisseaux de blé noir, 40 livres 10 sous ; 3 boisseaux de seigle, mesure rase, 15 livres 6 sous ; 1 billard avec 4 billes, 1 masse et 1 queue, 73 livres ; 1 commode de bois des îles garnie

d'argent haché, 74 livres; 2 portières de moquette, 6 livres 5 sous; 2 salières de verre, 19 sous; 1 bouteille de liqueur des Iles, 5 livres 5 sous; 2 flambeaux d'argent haché avec leurs bobèches, 10 livres 9 sous 6 deniers; 1 balle de plume de Bayonne, 46 livres; 1 fusil à 2 coups, 44 livres; 1 table de jeu à tapis vert, 7 livres; 1 cabaret garni de 12 gobelets et d'autant de soucoupes, de 1 théière, de 1 sucrier et de 1 grand bol avec sa soucoupe, 27 livres; 1 paire de chenets en argent haché, 27 livres; 1 balle de plume, 60 livres; 1 glace en 2 pièces avec cadre rouge et doré, 32 livres; des coquillages, 4 livres 5 sous; 1 secrétaire en bois des Iles, 61 livres; 53 livres de laine, 79 livres 10 sous; 1 selle de velours cramoisi avec 1 caparaçon, 53 livres; 1 douzaine de fauteuils de rotin, 72 livres; 6 fauteuils de rotin garnis de maroquin, 51 livres 10 sous; 7 pièces de tapisserie de haute lice, 600 livres; 2 portières de moquette verte garnies de panne rouge, 23 livres; 5 paires de manchettes à 3 rangs brodées et festonnées, 20 livres; 5 autres paires de manchettes à 2 rangs, 7 livres 10 sous; 1 jupon piqué de garos sur 1 jupe garnie de mousseline rayée et 1 mantelet de basin, 16 livres; 3 camisoles de basin, 4 livres, 2 gilets de nuit de basin, 4 livres; 1 lit à tombeau garni de berlinge blanc, de 1 matelas, de 1 couette et de 1 traversin de plume, avec 1 couverture de laine blanche et 1 courte-pointe d'indienne, 82 livres; 1 armoire à treillis, 21 livres; 1 table de nuit, 5 livres; 1 secrétaire en bois des Iles, 75 livres; 1 robe avec garniture de satin broché, fond bleu, et 1 fausse jupe, 102 livres; 13 pièces de tapisserie en toile peinte et 3 dessus de porte, 316 livres; 1 robe et une jupe de taffetas rose, 60 livres; 1 pochon à ouvrages brodé en laine et en or, 9 livres; 1 garniture de dentelle, point d'Angleterre, 411 livres; 1 table de 16 couverts, 5 livres 5 sous, en 1773); — 2^e Kerfuntun, chez : Yves Richard, au village de Kerbiguetta; — Michel Le Goff, au moulin du Stang-Bihan (8 vaches, estimées 243 livres, en 1767); — Louis Michelet, au manoir du Parc (3 ruches d'abeilles, estimées 9 livres; 1 armoire à 4 battants et 2 tiroirs, 16 livres 10 sous; des pommes pour faire 2 barriques de cidre, 12 livres; 1 has avec sa sangle, 2 livres; 13 boisseaux de seigle, 108 livres; 20 pochées de blé noir, 60 livres; 10 pochées d'avoine, 20 livres; 2 grands bœufs, 180 livres; 1 jument 73 livres; 5 vaches, 103 livres, en 1765); — Marie Auffret, au lieu du Bolhat (4 journaux de terre sous stus après seigle, estimés 24 livres; 3 journaux sous mi-stus après blé noir, 10 livres 10 sous; 2 juments avec leurs poulains, l'une 60, l'autre 36 livres; 8 combles de seigle, 60 livres; 8 combles de blé noir, 48 livres; 10 charretées de foin, 60 livres; 8 charretées de paille de seigle, 12 livres; 18 charretées de fumier mêlé, 10 livres 16 sous; 2 charretées de fumier chaud dans les crêches, 9 livres;

6 bottes de chanvre non broyé, 30 sous; 1 cotillon rouge et 1 brun, 24 livres; 2 chemisettes rouges, 12 livres; 1 chemise tannée ou violette, 6 livres, en 1769); — Jean Thomas, à Lesteyr (20 boisseaux de seigle mesure du Roi, estimés 130 livres; 2 combles avoine, même mesure, 54 livres, en 1772); — Jean Daniel au lieu du Bolhat (7 maillets pour piler des pommes, estimés 12 sous; 21 mères d'abeilles (ruches), 84 livres; 2 bœufs, 166 livres; 4 vaches, 112 livres; 8 barriques de cidre, 48 livres; 4 poulets 2 livres; 1/2 boisseau de graine de chanvre, 2 livres, en 1777).

B. 302. (Carton.) — 75 pièces, papier.

1730-1756. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., en la paroisse de Lababan, chez : Jean-Louis au village de Pendré (3 vaches hors d'âge, estimées, 42 livres; 1 génisse de 3 ans, 13 livres; 2 veaux de 1 an, 7 livres 10 sous; 1 cheval hors d'âge, 12 livres; 2 combles de fèves et pois mêlés 6 livres; 1 comble d'avoine, 35 sous; 1 comble 1/2 et 1 crible de froment, à 4 livres le comble, 7 livres; 2 combles d'orge, 3 livres 15 sous; 1 auge à piler de la lande et 4 marteaux de bois, 9 livres; un métier à tisser, complet, 12 livres, en 1732); — Henry Nicolas, au lieu de Cresmen (1 cheval de 2 ans, estimé 48 livres; 2 chevaux de 1 an, 63 livres; 3 ruches d'abeilles, 6 livres; 1 génisse de 3 ans, 12 livres; 9 boisseaux de froment semés, 144 livres; 10 boisseaux d'orge semés, 100 livres; 2 combles d'avoine semés, 15 livres; 1 comble 1/2 de pois semés 15 livres; 1 comble de blé noir semé, 2 livres; 1/2 comble de chanvre semé, 9 livres, en 1730); — messire Guillaume Jegouic, recteur de Lababan, au presbytère de cette paroisse (1 grand bassin de cuivre estimé 10 livres; 1 passe-lait de cuivre jaune, 20 sous; 1 passe-purée du même métal, 30 sous; 2 écumières de cuivre jaune, 15 sous; 1 casserole de cuivre rouge, 2 livres; 1 cuiller de même métal, 20 sous; 1 casse ou lèche-frite de cuivre rouge, 30 sous; 6 chandeliers de cuivre jaune, 4 livres 10 sous; 2 couteaux crochus et 2 couteaux tranchants, 30 sous; 2 pains de graisse, 2 livres; 1 prie-Dieu avec son escabeau, 10 sous; 1 armoire à 5 battants, 24 livres; 1 selle à cheval avec sangle, étriers et bride, 12 livres; 1 armoire à 2 battants, 15 livres; 1 chauffe-lit de cuivre jaune, 4 livres; 1 jay ou canne avec sa pomme de coco, 50 sous; 1 lit à l'impériale avec ciel et rideaux verts, garni de 1 couette de plume, de 1 matelas, de 1 traversin de balle et de 1 autre de plume, de 2 draps, de 1 balin, de 1 couverture de laine rouge et de 3 gaules de fer, 60 livres; 1 lit carré à quenouille avec son ciel de bois

B. 303. (Carton.) — 89 pièces, papier.

garni de rideaux de ras brun à franges, de 1 paillasse, de 1 couette de plume, de 2 traversins l'un de plume et l'autre de balle, de 2 draps, de 1 couverture verte, de 1 courtepointe piquée de différentes couleurs et de 2 gaules de fer, 36 livres; 1 fauteuil et 4 chaises de paille, 23 sous; 2 pots de chambre de terre de Nantes, 10 sous; 1 cheval de 6 ans, 42 livres; 1 cochon de 1 an, 16 livres 10 sous; 1 civière roulante (brouette), 20 sous; 35 assiettes, 8 plats et mazarines, 1 écuelle et 3 cuillers d'étain pesant 53 livres, à 15 sous la livre, 39 livres 15 sous; 1 bourse de cuir avec 112 jetons de cuivre jaune et rouge de différentes grandeurs, 10 sous; 1 vieille paire de pistolets, 2 livres; 1 paire de gamaches d'étoffe, 20 sous; 2 douzaines de serviettes de lin, 12 livres; 3 douzaines de serviettes de chanvre, 6 livres; 3 douzaines de nappes en toiles de chanvre, 10 livres 15 sous; 3 douzaines de draps en toile de chanvre et étouppé, 37 livres 10 sous; 1 livre intitulé la *Vie du père Noblez*, 5 sous; 1 *Bréviaire de Cornouaille*, 5 sous; 1 perruque blonde, 5 sous; 11 collets et 1 paire de manchettes, 24 sous, en 1733); — François Le Guen, à Kersibidic (3 ruches d'abeilles, estimées 15 livres; 1 cheval de 3 ans, 74 livres; 5 vaches, 63 livres; 2 taurillons de 1 an, 10 livres; 1 fusil, 7 livres en 1740); — Marie Calvez, au lieu de Lesvilly (2 potées de beurre, vendues 5 livres 9 sous; 1 justin et 1 jupe rouge, 19 livres 5 sous; 1 justin et 1 jupe de toile, 24 sous; 1 tablier d'étamine, 28 sous; 1 jupe et 1 tablier de toile, 44 sous, en 1737); — François Le Pape et Pétronille Le Gall, sa femme, au lieu de Keruguel (1 poule, vendue 5 sous; 1 cheval, 25 livres; 1 vache, 24 livres 15 sous; 1 bouvillon, 4 livres 10 sous, en 1743); — Yves Le Plomb, au village de Kerleffry (2 jattes et 1 passe-lait de bois, estimés 6 sous; 5 écuelles et 5 cuillers de bois, 5 sous; 1 table coulante avec ses 2 bancs longs, 3 livres 15 sous; 1 lit clos garni de couette et de 1 traversin de balle, de 2 draps, de 1 ballin et de 1 couverture, 6 livres, en 1754); — Jacques Le Clorennec, au lieu de Kerrudalem (1 charrette ferrée avec 2 chartils, 1 claire et autres accessoires, estimée 66 livres; 2 pourpoints, l'un violet et l'autre rouge, 9 livres; 2 autres pourpoints, l'un bleu et l'autre de bure blanche, 3 livres 10 sous; 2 culottes l'une de ratine et l'autre d'étoffe, 7 livres 10 sous; 1 gilet d'étoffe et 1 paire de guêtres, 30 sous; 1 vieille paire de bas de bure blanche, 5 sous; 2 pourpoints, 2 culottes et 2 paires de guêtres de toile de ménage, 5 livres 3 sous; 1 vieille paire de souliers de cuir, 20 sous; 2 boisseaux de froment, mesure du Roi, 17 livres; 3 boisseaux d'avoine, mesure de Pont-Croix, 9 livres; 1 cheval de 2 ans, 78 livres; 1 poulain de 1 an, 54 livres; 6 vaches hors d'âge, 127 livres; 2 génisses de 3 ans, 30 livres, en 1752).

1756-1787. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., en la paroisse de Lababan, chez : Jean Kervella, au lieu de Logannou (1 fusil, estimé 3 livres; 1 tamis de crin, 8 sous; 1 auge de pierre à piler de la lande, 9 livres; 1 dévidoir, 3 sous; 1 charrette avec tous ses accessoires, 6 livres; 2 pourpoints, l'un bleu et l'autre rouge, 6 livres; 1 pourpoint d'étoffe brune doublée et piquée, 6 livres; 1 gilet et 1 culotte d'étoffe brune, 3 livres; 10 boisseaux d'orge, mesure de Quimper, 25 livres; 10 boisseaux d'avoine même mesure, 25 livres; 10 boisseaux de blé noir, 25 livres; 1 boisseau de froment, 7 livres; 6 ruches d'abeilles, 27 livres; 2 vaches hors d'âge, 34 livres; 1 génisse de 3 ans, 18 livres, en 1756); — messire Henri Pierre Le Jadé, recteur de Lababan, au presbytère de cette paroisse (12 douzaines de serviettes, estimées 36 livres; 34 draps, 58 livres; 3 douzaines de chemises, 27 livres; 8 paires de manchettes, 4 livres; 6 paires de culottes, 15 livres; 3 mauvaises vestes blanches, 4 livres 10 sous; 1 surplis de toile de Quintin, 40 sous; 1 vieux petit manteau noir, 20 sous; 3 soutanes l'une de ras de castor, 18 livres; 1 autre de drap d'Espagne, 12 livres; et la 3^e d'étamine, 6 livres; 2 turbans, 5 sous; 1 ceinture de ruban, 3 livres 10 sous; 4 paires de bas de fil et 12 paires de chaussons, 20 sous; 2 chapeaux, 7 livres 10 sous; une seringue, 3 livres; 1 soutanelle, 6 livres; 5 paires de souliers et 1 paire de socques, 6 livres; 1 douzaine de mouchoirs de poche, 6 livres; 8 assiettes de faïence fine, 48 sous; 1 longue-vue, 24 sous; l'argenterie consistant en 9 couverts, 1 écuelle, 1 tabatière, des boutons de manche et 1 boucle pesant 7 marcs 4 onces et 5 gros, estimée 333 livres 6 sous 2 deniers; 1 rustre et son pot, 3 livres, en 1766); — Guillaume Le Flour, au lieu de Kervihan (1 cheval de 2 ans, estimé 54 livres; 1 vache hors d'âge, 42 livres; 1 génisse, 14 livres; 1 petit cochon, 3 livres; 1 veau, 4 livres; 1 jatte et 1 passe-lait en bois, 4 sous, en 1782); — Jeanne Blattier, au village de Pendreff (1 potée de beurre, vendue 5 livres; 3 pains de graisse, 5 livres; 2 aunes de toile, vendues, 58 sous; 1 armoire à 5 battants et 2 tiroirs, 24 livres 12 sous; 1 autre armoire à 4 battants et 2 tiroirs 13 livres; 1 tablier noir, 30 sous; 1 paire de bas rouges, 25 sous; 1 brassière bleue, 3 livres 3 sous; 6 boisseaux d'avoine, 21 livres 6 sous; 5 boisseaux d'orge, 17 livres; 2 chevaux, l'un 116 livres l'autre 85 livres, en 1783).

B. 304. (Carton.) — 97 pièces, papier.

1784-1799. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., en la paroisse de Landrevarzec, chez : Guillaume Le Louet, au lieu de Kercrezec (1 table à coulisse avec ses

2 escabeaux et 1 couteau crochu, estimée 6 livres 1 grand coffre en bois de chêne, 15 livres ; 1 pot de fer (marmite) avec son anse et 1 crémillaire ; 4 livres ; 1 trépier, 25 sous ; 1 poêle à crêpes, 5 livres 5 sous ; 1 lit clos en bois de chêne avec 1 couette et 1 traversin de balle, 2 draps et 1 ballin, 24 livres ; 6 écuisses et 6 cuillers de bois, 12 sous ; 1 assiette d'étain, 8 sous ; 1 chandelier de fer, 18 deniers ; 1 métier à tisser complet, 30 livres ; 1 chapeau noir, 30 sous ; 3 vaches hors d'âge, 31 livres ; 1 jument hors d'âge, 30 livres ; 8 ruches d'abeilles, 24 livres, en 1724) ; — Henri Le Hénaff, au village du Guilhuit (1 mazarine et 1 assiette d'étain, vendues 47 sous 6 deniers ; 1 auge de pierre à piler de la lande, 30 sous ; 1 panier avec 3 écuisses et 5 cuillers de bois, 29 sous ; 1 ceinture de buffle, 3 livres 10 sous ; 1 paire de culotte de berlinge, 37 sous ; 2 culottes de toile, 3 livres 2 sous ; 1 chapeau 50 sous ; 2 justins bleus, 1 blanc et 1 rouge, 12 livres ; 1 culotte brune, 3 livres 8 sous ; 1 justin violet sans manches, 53 sous ; 1 paire de souliers 43 sous ; 1 justin violet et 3 rouges dont 1 sans manches, 1 culotte brune et 1 paire de bas courts, 36 livres ; 5 combles de blé noir, 12 livres 10 sous ; 3 combles 1/2 de seigle, 10 livres 10 sous 3 deniers ; 5 combles d'avoine, 10 livres 10 sous ; 1 bœuf noir, 75 livres ; 4 vaches, 96 livres, en 1731) ; — messire Jean-Olivier Le Mavie, recteur de Landrevarzec, au presbytère de cette paroisse (1 barrique de chaux, vendue 6 livres, en 1733) ; — demoiselle Françoise Dubois, au manoir de Keranroe'h ; — Jean Le Bloc'h, au lieu de Kerlez (1 cheval de 3 ans, estimé 45 livres ; 1 jument avec sa pouliche, 21 livres ; 2 grands bœufs à labour, 132 livres ; 7 vaches, 181 livres ; 1 génisse de 2 ans, 19 livres ; 4 ruches d'abeilles, 14 livres ; 6 charretées de paille de seigle, 9 livres ; 4 charretées de fumier dans les crêches, 48 sous ; 2 pourpoints neufs rouges, l'un avec manches l'autre sans manches, 13 livres ; 1 culotte de ratine et 1 autre de berlinge, 7 livres 10 sous ; 1 paire de guêtres de ratine, des bas d'étoffe et 1 paire de souliers, 15 sous, en 1744) ; — Anne Tromeur au moulin de la Châteigneraie ; — messire Hervé-Louis de Kerguelen, chevalier, seigneur de Keranroc'h, au manoir de ce nom.

B. 305. (Carton.) — 77 pièces, papier.

1731-1788. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans les paroisses de Landrevarzec et de Landudal. — En Landrevarzec, chez : Jean David, au lieu du Crec'h (3 vaches estimées, 123 livres ; 1 génisse de 1 an, 12 livres ; 2 petits bouvillons, 36 livres ; 1 pressoir, 12 livres ; 1 charrette de foin, 6 livres ; 4 charretées de paille d'avoine, 6 livres ; 5 charretées de paille de seigle, 7 livres, 10 sous ; 6 charretées de fumier dans la cour, 3 livres 10 sous ;

12 charretées de fumier chaud, 9 livres, en 1780) ; — Alain Le Funtun, au lieu de Garz-ar-Bic (3 pourpoints, 4 bleu, 1 blanc et 1 rouge, vendus 11 livres ; 1 charrette de bois de chauffage, 10 livres ; 6 écuisses et 8 cuillers de bois, 28 sous, en 1783) ; — René Hémery, au village de Brun-guen. — En la paroisse de Landudec, chez : Alain Le Toreal, au lieu de Kerlabien (12 boisseaux de seigle estimés 33 livres ; 2 combles d'avoine, 3 livres 10 sous ; 1 comble de blé noir, 45 sous ; 1 journal de terre sous seigle, pouvant produire 24 combles, 66 livres ; 1 journal et demi de terre sous avoine, pouvant produire 16 combles, 28 livres ; 1 journal de terre sous froment, pouvant produire 8 combles, 30 livres ; 12 charretées de roseaux, 60 livres ; 2 chevaux, l'un de 3 et l'autre de 4 ans, 90 livres ; 1 cheval d'un an, 36 livres ; 6 vaches, 109 livres ; 2 génisses de 4 ans, 27 livres ; 1 génisse de 2 ans, 6 livres ; 1 taureau de 3 ans, 10 livres 10 sous ; 3 veaux d'un an, 12 livres ; 7 ruches d'abeilles, 15 livres 15 sous, en 1731) ; — Jean Le Bihan, à Kergammet ; — Catherine Le Bourdon, à Kerstridie (2 coffres façonnés, estimés 36 livres ; 1 charrue avec ses accessoires, 4 livres 10 sous ; 1 auge de pierre à piler la lande, 18 livres ; 40 bottes de chanvre non broyé, 7 livres 10 sous ; 2 civières roulantes (brouettes), 20 sous, en 1737) ; — Étienne Le Coroller, à Kerventic ; — Anne Trevenie, femme de Pierre Guennec, au lieu de Kerroct (3 pipes et 4 boisseaux et demi de seigle, estimés à raison de 4 livres le boisseau, 114 livres ; 4 boisseaux de pilat (espèce d'avoine), 18 livres ; 3 boisseaux d'avoine, 9 livres ; 5 vaches, 79 livres ; 3 génisses, l'une de 3 ans, 14 livres ; une autre de 2 ans, 8 livres ; et la 3^e d'un an, 5 livres ; 4 potées de beurre, 12 livres ; 6 potées de miel, 55 sous ; 1 potée de graisse fondu, 15 sous, en 1747) ; — Noël Le Hénaff, à Kerdoux ; — Pierre Plouhinec, au lieu de Kerandraon-Keristin (1 charrette ferrée avec 1 chartil long, estimée 24 livres ; 3 charretées de foin, 9 livres ; 8 charretées de paille de seigle et d'avoine mêlés, 12 livres ; 1 auge de pierre servant à piler la lande, avec 4 marteaux de bois garnis de céréales de fer, 24 livres ; 2 pourpoints rouges, dont un sans manches, 7 livres 10 sous ; 2 pourpoints bleus piqués, 7 livres 10 sous ; 1 pourpoint de bure blanche à manches, 3 livres 10 sous ; 1 culotte de berlinge et une de toile, 9 livres ; 1 paire de bas de bure blanche et 1 paire de guêtres de toile, 15 sous, en 1753).

B. 306. (Carton.) — 61 pièces, papier.

1756-1780. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., en la paroisse de Landudec chez : Jacques Donnarts au village de Penfrat ; — Jean Le Coroller, au lieu de Keriérez ; — Philibert Nicot, à Kerlaouet ; — Nicolas,

Louis, sire de Plœuc, chevalier, marquis dudit nom, au château de Guilguiffin (1 robe de satin broché en argent et garnie de dentelles d'argent avec un faux jupon doublé de taffetas blanc, estimée 200 livres ; 1 robe de basin des Indes brodée en soie, garnie de linon, 100 livres ; 1 robe de taffetas mordoré, 60 livres ; 1 robe de caroline à raies et à fleurs, 45 livres ; 1 robe de pékin broché, 120 livres ; 1 robe de dauphine, 100 livres ; 1 robe de damas fond gris, 90 livres ; 1 robe de taffetas chiné rouge et blanc, 90 livres ; 1 robe de batavia, 36 livres ; 1 robe d'indienne, 24 livres ; 1 déshabillé de taffetas rayé avec manchettes de dentelle, 12 livres ; 1 caraco avec son jupon, 9 livres ; 1 robe de drap de Saint-Maur, 24 livres ; 1 mante garnie de peau, 30 livres ; 1 voile de velours cramoisi doublé de taffetas et garni d'une frange d'or, 100 livres ; 2 paires de mitaines blanches passées au lait, 24 sous ; 1 thérèse de dentelle noire, 2 livres ; 2 paires de souliers blanches, dont une brodée en argent, 4 livres ; 2 paires de souliers de damas blanc cramoisi, 4 livres ; 1 paire de souliers aurore, 3 livres ; 1 manchette de gaze garni de dentelle, 4 livres ; 1 sac à ouvrage brodé en argent, 3 livres ; 1 coiffure de gaze à ruban rose et 1 autre à fleurs violettes, 10 livres ; 1 coiffure de filet garnie de dentelle et de rubans violettes, 6 livres ; 1 grande baigneuse de gaze, 6 livres ; 1 devantière (tablier) de poil de chèvre, 6 livres ; 11 convalescentes ou coiffes de nuit, 5 livres 10 sous ; 12 capots de nuit, 3 livres ; 4 steinkerkes et 2 mouchoirs à vignettes, 4 livres ; 1 habit, 1 veste et 1 culotte brodés en or, 120 livres ; 1 habit de drap de couleur cendrée, 1 veste de droguet et 1 culotte galonnée en or, 135 livres ; 1 habit de soie mordorée à boutons de pince-bec, avec 1 culotte et 1 veste, 48 livres ; 1 habit, 1 veste et 1 culotte violettes galonnées d'or, 45 livres ; 1 habit et 1 veste en velours de coton mordoré, 6 livres ; 1 habit, 1 veste et 1 culotte de lustrine, 18 livres ; 1 habit et 1 veste de velours noir, 30 livres ; 1 habit, 1 veste et 1 culotte de calemande rouge, 18 livres ; 1 culotte de velours cramoisi, 6 livres ; 1 redingote rouge, 6 livres ; 1 chapeau brodé d'or, 9 livres ; 1 chapeau blanc, 12 livres ; 1 sac d'église avec des galons d'or, 12 livres ; 5 paires de gants et mitaines passées au lait, 3 livres ; 1 couteau à lame d'argent à pied de naere, 30 sous ; 2 tabatières d'écaille dont une à cercle d'argent, 4 livres ; 3 quarts de mousseline rayée, 3 livres ; 1 demi-aune de linon, 2 livres ; 9 aunes de dentelles, 45 sous ; 3 aunes et demi de drap de Silesie et 1 anne et quart de coton, 17 livres 10 sous ; 3 aunes de drap gris, 18 livres ; 6 aunes et demi de ras gris, 7 livres 17 sous ; 2 corsets, 20 sous ; 1 douzaine de chemises, toile de Hollande, 72 livres ; 300 bouteilles vides, 60 livres ; 3 barriques de vin, 90 livres ; 1 barrique d'eau-de-vie aux trois quarts pleine, 100 livres ; 4 bouteilles d'eau de lavande, 2 livres ; 7 bou-

teilles de vin blanc, 3 livres 10 sous ; 12 bouteilles d'eau-de-vie d'Hendaye, 12 livres ; 14 bouteilles de vin de liqueur, 14 livres ; 16 bouteilles d'eau-de-vie, 12 livres ; 5 bouteilles de vin de teinte, 5 livres, en 1780).

B. 307. (Cahier.) — In-4°, 400 feuillets, papier.

1779-1780. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., en la paroisse de Landudec. — Inventaire fait au château du Guilguiffin, après la mort de Nicolas Louis, sire de Plœuc, marquis dudit nom (le *Dictionnaire de Moréri* en 6 volumes in-folio, estimé 3 livres ; les tomes 2, 3, 4 et 5 du supplément du même dictionnaire, 20 livres ; l'*Histoire de Bretagne* par dom Morice en 5 volumes in-folio, 60 livres ; l'*Histoire de Bretagne* par d'Argentré, 3 livres ; la *Généalogie de la maison d'Ouessant*, 5 sous ; la *Vie du prince Eugène*, par Brantôme, et 6 volumes in-8° des *Captaines Français*, 6 livres ; l'*Histoire ancienne*, par Rollin en 13 volumes in-8°, 13 livres ; le *Siècle de Louis XIV* en 2 volumes, 2 livres ; les *Mémoires concernant la noblesse et le clergé de Bretagne* (par T. de Saint-Luc), 10 sous ; l'*Histoire des Français*, par Grégoire de Tours, 2 livres ; le recueil relié des feuilles du *Courrier d'Avignon*, depuis 1749 jusqu'à 1759 inclusivement, 6 livres ; le recueil de plusieurs années du *Journal politique*, 6 livres ; le *Digeste*, les *Pandectes* et le *Code* en 3 volumes in-folio, 6 livres ; les *Oeuvres de Loiseau*, 1 volume, 4 livres ; le *Dictionnaire de Denisart*, en 4 volumes, 30 livres ; les *Commentaires de d'Argentré sur la coutume de Bretagne*, estimés 9 livres ; le *Recueil d'arrêts* par Brodeau, 6 livres ; les *Arrêts solennels* recueillis par Sauvageau, en 2 volumes, 8 livres ; la *Coutume de Sauvageau*, 10 livres ; la *Coutume de Perchambault* in-4°, 10 livres ; le *Gouvernement des paroisses*, par Lotier, 2 livres ; les *Vies des Saints de Bretagne*, par Albert le Grand, 10 sous ; le *Nouveau Testament* traduit en français, 20 sous ; la *Vie de Michel Noblet*, la *Vie du P. Mauoir*, ses *Miracles* et le *Panegyrique de Saint-François Régis*, 2 livres ; le *Dictionnaire de Callepin*, 9 livres, le *Traité des études* de Rollin, en 4 volumes, 4 livres ; 3 volumes de *La Fontaine*, 20 sous ; l'argenterie, estimée 28,791 livres ; le reste des meubles 40,990 livres).

B. 308. (Carton.) — 98 pièces, papier.

1726-1768. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la paroisse de Lanvern, chez : Louis Le Garz, au village de Keristic (2 vestes l'une bleue et l'autre blanche, vendues 6 livres ; 1 culotte de demi-ratine brune, 48 sous ; 3 vaches hors d'âge, 29 livres ; 1 charrette ferrée avec son chartil, 49 livres 13 sous ; 3 juments hors d'âge et

1 poulain, 14 livres ; 1 bouvillon allant à 3 ans, 12 livres ; 1 autre bouvillon allant à 2 ans, 5 livres 10 sous ; 2 bœufs hors d'âge, 26 livres ; 3 veaux de l'année, 3 livres 6 sous ; 6 ruches d'abeilles, estimées 12 livres ; 1 journal et demi de terre sous seigle, 48 livres ; 1 demi-journal sous pilatte (espèce d'avoine), 3 livres ; 1 charretée de foin, 30 sous ; 10 charretées de fumier mêlé, 50 sous, en 1726) ; — Maurice Gadblez, au bourg de Lanvern ; — Jean Le Douquet, au lieu de Penanru ; — Jean Pezron, au bourg, (2 pourpoints bleus et 1 blanc, estimés 15 livres ; 1 culotte verte, 6 sous ; 1 culotte de berlinge, 3 livres ; 1 ceinture de buffle, 1 livre, 1 bonnet de laine, 6 sous ; 1 paire de souliers, 20 sous ; 1 vache de 5 ans, 24 livres ; 2 génisses de 3 ans, 28 livres ; 1 génisse de 2 ans, 7 livres ; 3 génisses d'un an, 24 livres ; 4 veaux de l'année, 12 livres ; 2 bœufs de labour, 117 livres ; 2 chevaux hors d'âge, 45 livres ; 1 jument, 18 livres ; 1 grand cochon, 21 livres ; 10 ruches ou mères d'abeilles, 30 livres ; 166 charretées de fumier mêlé, 22 livres, en 1732) ; — Louis Caoudal, maréchal à Kerdonis ; — Yves Balouin à Kerdrein-Boderez ; — Pierre Herledan, au bourg paroissial de Lanvern-Saint-Honoré (1 paire de balances de bois, avec des poids en plomb, vendue 5 livres 6 sous ; 2 ruches d'abeilles, 9 livres ; 1 vache de 3 ans, 28 livres ; 1 autre hors d'âge, 18 livres ; 1 génisse de 2 ans, 13 livres ; 1 casserole de cuivre rouge, 45 sous ; 2 flambeaux de cuivre, 4 livres ; la vaisselle d'étain pesant 16 livres, 11 livres 4 sous ; 3 douzaines de serviettes neuves, 32 livres ; 18 plats de terre, 33 sous ; 1 cape de camelot brun avec crochets d'argent, 13 livres 10 sous ; 1 justin (veste) de basin blanc, 55 sous, en 1766) ; — Thomas Le Bourdon, à Kersony ; — François Bizien à Kerlever.

B. 309. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1768-1788. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., en la paroisse de Lanvern, chez : Nicolas Le Peoc'h, au village de Creac'hcarne ; — Marie Thomas, veuve de Corentin Le Berre, au lieu de Keravel (3 vaches, vendues 54 livres ; 4 écuisses de terre, 2 sous ; 1 grande charrette ferrée avec son chartil long, 81 livres, en 1770) ; — Guillaume Pochic, veuf de Françoise Le Bellec, au lieu de Keraseoudou (3 jattes et 2 écuisses de bois, estimées 5 sous ; une ruche de paille servant à couvrir le pain, 10 sous ; 1 demi-boisseau de cendre et 1 demi-boisseau de charrée, 15 sous ; 4 vaches hors d'âge, 86 livres ; 1 vache de 4 ans, 16 livres 10 sous ; 1 génisse de 3 ans, 17 livres ; 2 génisses, l'une de 2 ans, 9 livres, et l'autre de 1 an, 6 livres ; 2 petits cochons, 21 livres ; 2 mères d'abeilles (ruches) 9 livres ; 3 pourpoints bleus et 1 pourpoint blanc, 12 livres ; 1 culotte de berlinge, 20 sous, en 1772) ; —

Marie Kerfridin, à Kerdrein-Boderez ; — Alain Le Lagadec, à Kervelon-Huelaff (3 boisseaux de froment, estimés 25 livres ; 24 boisseaux de seigle, 108 livres ; 10 boisseaux de blé noir, 50 livres ; 17 boisseaux d'avoine, 68 livres ; 1 boisseau de graine de chanvre, 3 livres ; 4 vaches, estimées 138 livres ; 1 taurillon et 1 bouvillon de 2 ans, 6 livres ; 1 bouvillon et 1 génisse d'un an, 6 livres ; 1 cheval, 36 livres ; 1 jument, 12 livres ; 1 cochon, 12 livres ; 2 pourpoints bleus et 1 pourpoint brun, 15 livres, en 1778) ; — Sébastien Le Freour, au lieu de Kernalec ; — Laurent Didom, au manoir de la Tour (3 boisseaux et demi de seigle, estimés 15 livres ; 4 boisseaux de blé noir, 46 livres ; 7 boisseaux d'avoine, 21 livres ; 2 bœufs de labour, 120 livres ; 1 génisse de 2 ans, 18 livres ; 4 vaches, 150 livres ; 1 génisse de 3 ans, 30 livres, en 1781) ; — Marie Bozec, à Kerloyet ; — Julien Cosquer, à Kernevez (2 cordes de bois, estimées 16 livres ; les membrures propres à la construction d'une charrette, 3 livres ; 1 jument avec son poulain, 13 livres ; 4 boisseaux de seigle, 24 livres ; 16 boisseaux de blé noir, 48 livres ; 10 boisseaux d'avoine, 32 livres 10 sous, en 1784).

B. 310. (Carton.) — 81 pièces, papier.

1686-1788. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans les paroisses de Laz, Leuhan et Loctudy. — Dans la paroisse de Laz, chez : dame Marie-Angélique de Kernezne, dame de Coatarmoal, au château de Trevarré (1 vieille robe bleue à fleurs d'argent, estimée 40 livres ; 1 robe de velours incarnat, 18 livres ; 1 vieille robe de satin blanc, 12 livres ; 2 devants de camisole brodés, et 1 steinkerke brodée d'argent, 20 sous ; 10 aunes de grosse mousseline brodée, 10 livres ; 5 aunes de toile de Quintin, 3 livres ; 3 douzaines de mouchoirs, rouges et bleus, 3 livres ; 4 jupons de basin de Guerande avec un causoir (*sic*) et 2 peignoirs, 5 livres ; 3 aunes et demi de basin des Indes, 6 livres ; 1 grande râpe et 3 sacs à tabac, 15 sous ; 6 steinkerkes de mousseline avec 1 baignolet brodé, 30 sous ; l'argenterie, estimée 1,211 livres 5 sous, à raison de 47 livres 10 sous le marc, en 1745) ; — Marc Laz, au Cosquerou (2 bœufs à labour, estimés 186 livres ; 4 vaches, 163 livres ; 1 cheval et 1 jument, 84 livres, en 1786) ; — dans la paroisse de Leuhan, chez messire Jean-François Euzenou, chevalier, comte de Kersalaün, conseiller du Roi au parlement de Bretagne, veuf de dame Catherine de La Pierre, au château de Kersalaün (1 duchesse bournée, couverte d'un matelas, d'un traversin et d'un couvre-pied d'indienne piquée, estimée 13 livres 10 sous ; 1 table à jeu avec son tapis vert, 3 livres ; 10 fauteuils bournés et 1 grand sopha à gros points, 120 livres ; 1 table de 20 couverts avec ses

tréteaux, 12 livres; 3 grands plats de porcelaine, 40 sous; 5 douzaines et demie d'assiettes de porcelaine gaufrée, 18 livres; 31 tasses à café en porcelaine, avec leurs soucoupes, 18 livres 12 sous; 5 pièces de tapisserie de verdure et haute-lise, 150 livres; 6 courtes-pointes de toile peinte piquées, 120 livres; 11 couvertures de laine vertes et blanches, 120 livres; 1 pièce de tapisserie de haute-lise à grands personnages, 36 livres; l'argenterie estimée 4,877 livres 12 sous, à raison de 46 livres 18 sous le marc; 1 barrique de vin rouge de Bordeaux, 66 livres; 1 autre barrique de vin rouge supérieur, 120 livres; 132 bouteilles d'eau-de-vie, 66 livres; 70 bouteilles de vin d'Espagne, 52 livres 10 sous; 1 robe de satin bleu tissé d'or, garnie d'une dentelle d'or, 120 livres, en 1771); — dans la paroisse de Loctudy, chez : Pézron Beneat, au lieu de Kerménir; — René Cousin, au bourg de la Forest; — Jean Le Balc'h, à Cozcastel; — Jean Dernothon, baron du Pont, au château de Pont-l'Abbé.

B. 311. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1736-1785. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans les paroisses de Loctudy, et de Mahalon. — Dans la paroisse de Loctudy chez : François Mehu, au manoir de Kerleau (1 table à coulisse et ses 2 banques, estimées 15 livres; 4 pourpoints bleus et un blanc, 9 livres; 13 aunes et demi de toile de chanvre, 16 livres 17 sous 6 deniers; 2 bœufs de labour, 126 livres; 2 taurillons de 2 ans, 105 livres; 7 vaches, 230 livres; 4 chevaux, 195 livres; 1 pouliche de 2 ans, 21 livres; 12 boisseaux de seigle, 48 livres; 43 boisseaux d'orge, 129 livres; 52 boisseaux d'avoine, 130 livres; 60 boisseaux de froment blanc et rouge, 340 livres; 27 boisseaux de blé noir, 81 livres, en 1773); — Tudy Le Bourc'his, au lieu de Cozcastel (1 charrette ferrée avec son chartil long, estimée 24 livres; 1 charrue avec ses accessoires, 9 livres; 1 pressoir à cidre, 2 livres; 3 marteaux pour piler la lande, 6 sous; 3 boisseaux de seigle, 24 livres; 3 combles de froment, 27 livres; 6 combles de blé noir, 30 livres; 2 justins (vestes de femme) bleus et 1 jupe noire, 6 livres; 3 pourpoints, 1 bleu, 1 brun et 1 noir, 10 livres; 1 gilet noir et 1 gilet brun, 32 sous; 1 culotte brune, 4 livres 10 sous; 4 vaches, 67 livres 10 sous; 2 bouvillons de 2 ans, 36 livres; 1 cheval, 12 livres; 2 juments, 12 livres; 1 petit cheval de 2 ans, 6 livres; 1 pouliche, 6 livres; 1 cochon de l'année, 18 livres, en 1784); — dans la paroisse de Mahalon, chez : Jean Teurnier, au bourg tréivial (succursale) de Guilers (1 charrette ferrée avec ses 2 chartils, estimée 24 livres; 9 combles de blé noir, 16 livres 15 sous; 4 combles de seigle, 12 livres; 37 ruches d'abeilles, 120 livres; 1 cheval gris,

15 livres; 1 cheval noir de 2 ans, 72 livres; 2 bœufs, 36 livres; 4 vaches, 60 livres, en 1730); — Guillaume Pichavant, à Brenuhel; — Yves Kervarrec, à Lesmahalon; — Henri Friant, à Kergaradec-Penanros (6 boisseaux de blé noir estimés 6 livres; 3 boisseaux d'avoine, 3 livres 15 sous; 1 cheval de 2 ans, 27 livres; 1 autre cheval du même âge, 33 livres; 2 vaches hors d'âge, 24 livres; 2 vaches de 4 ans, 27 livres; 3 veaux de l'année, 9 livres, en 1740).

B. 312. (Carton.) — 76 pièces, papier.

1756-1776. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., en la paroisse de Mahalon, chez : Corentin Le Gall, au village du Lescoat (2 pourpoints bleus, 3 violettes et 2 rouges, estimés 31 livres 10 sous, 2 culottes brunes, 4 livres 10 sous, en 1756); — Yves Cleton, à Tremathouarn (2 vaches, estimées 46 livres; 5 ruches, 19 livres 10 sous, en 1758); — Paul Le Coz, au bourg de Guilers; — René Trepos, à Kerveneolic (5 écuelles de terre, estimées 8 sous; 1 fusil, 6 livres; 1 charrette ferrée avec ses 2 chartils, 39 livres; 1 charrue avec ses accessoires, 12 livres; 2 boisseaux de seigle, 43 livres; 6 boisseaux d'avoine, 18 livres; 14 boisseaux de blé noir, 48 livres 10 sous; 2 journaux et demi de terre sous seigle, 90 livres; 2 journaux sous avoine, 36 livres; 7 vaches, 120 livres; 1 veau d'un an, 11 livres 3 sous; 2 chevaux de 3 ans, 133 livres; 15 ruches d'abeille, 60 livres; 2 draps de lit, 4 livres; 4 nappes, 2 livres; 2 pourpoints rouges et 3 bleus, 18 livres; 2 bonnets rouges, 20 sous, en 1766); — Michel Gouzien et Marguerite Bigot, sa femme, au lieu de Roscaradec; — Noël Trividic et Marguerite Le Goff, à Kergoderien; — Jean Clauquin, à Kersabirvie (3 chevaux, estimés 225 livres; 3 vaches, 63 livres; 3 veaux de l'année, 6 livres; 1 boisseau et demi de blé noir, 12 livres; 1 ruche d'abeilles, 30 sous, en 1770); — Jacques Cariou, à Trévidiern; — Jean Ansquer et Marie Brusq, au lieu de Kerbeyou (6 pourpoints bleus, 2 rouges et 2 de flanelle blanche, estimés 34 livres; 1 culotte de drap rouge, 5 livres; 2 culottes de berlinge roux, 6 livres; 1 paire de bas couleur ventre de biche, 30 sous; 1 culotte et 1 veste de toile blanche, 25 sous; 1 capuchon noir, 10 sous; 1 camisole verte, 5 livres; 1 tablier de diverses couleurs, 5 livres; 1 justin (veste de femme) bleu, 1 rouge, un 3^e de couleur rousse et un autre en flanelle blanche, 16 livres; 1 camisole rouge à petite bordure verte, 8 livres; 1 chemisette à femme, 3 livres 10 sous; 1 paire de bas verts, 15 sous; 3 bonnets à dentelles, 36 sous; 9 grandes coiffes en toile de lin, 6 livres 10 sous; 6 livres de fil de chanvre blanchi, 9 livres; 2 chevaux, 171 livres; 27 ruches d'abeilles, 122 li-

vres ; 6 vaches, 163 livres; 33 boisseaux de seigle, 297 livres; 16 boisseaux d'avoine, 60 livres, en 1775).

B. 313. (Carton.) — 91 pièces, papier.

1728-1788. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans les paroisses de Mahalon et Meylars. — Dans la paroisse de Mahalon, chez : Yves Savina, à Brun-huel ; — Jean Colin, au bourg de Guilers ; — Jean Le Frian, à Lezmalhalon ; — Marguerite Le Bosser, à Lescroat. — Jeanne Hascoët, au lieu de Kerbeyou, en la trêve (succursale) de Guilers (2 vaches, estimées 84 livres ; 2 castelles (mesures) en paille, 7 sous; 1 quart de boisseau de graine de chanvre, 3 livres ; 1 chemisette bleue et verte, 6 livres ; 1 chemisette rouge et bleue, 4 livres 10 sous; 1 justin (veste) noir, 1 jupe et 1 tablier de laine noire, 6 livres ; 1 cape, 13 livres ; 2 justins blanches, 45 sous, en 1779) ; — Michel Pichavant, à Kerouant ; — Mathias Le Vergoz, à Kerguillianet (2 chevaux, estimés 90 livres ; 2 jeunes bœufs, 84 livres ; 2 bouvillons, 34 livres ; 4 vaches, 210 livres ; 3 génisses, 72 livres ; 1 veau de l'année, 9 livres ; 1 cochon, 36 livres ; 14 boisseaux de seigle, 56 livres ; 10 boisseaux de blé noir, 37 livres 10 sous, en 1787). — En la paroisse de Meylars, chez : Louise Bosser, à Castellien (1 cheval de 2 ans, estimé 21 livres ; 1 poulain de l'année, 39 livres ; 1 cochon, 11 livres ; 2 vaches hors d'âge, 33 livres ; 2 génisses de 5 ans, 15 livres ; 14 combles et demi de seigle, estimés 54 livres 7 sous 6 deniers ; 8 combles d'avoine, 24 livres ; la récolte de 8 combles de semence de seigle, pouvant produire 40 combles, frais déduits, 120 livres ; la récolte de 2 combles de semence de blé noir pouvant produire 8 combles, 16 livres ; 2 charretées de foin, 6 livres ; 8 charretées de paille d'avoine, 4 livres ; 1 charretée de paille de seigle et avoine, 10 sous, en 1728) ; — Guillaume Savina, au lieu de Penquin ; — dame Jacquette, Jeanne Aléno, veuve de messire Claude Du Bourgneuf, sieur dudit lieu, au manoir de Kervenargant ; — Pierre Le Castree, au lieu de Kersa (4 potées de beurre, estimées 6 livres ; 1 justin ou pourpoint bleu, 7 livres 10 sous ; 1 manteau de drap de Lodève, 7 livres 10 sous ; 1 gilet de basin, 30 sous ; 2 culottes de toile et 1 de drap brun, 30 sous ; 2 paires de bas de drap brun, 1 paire de guêtres de toile et 1 paire de chaussettes de laine blanche, 30 sous ; 1 justaucorps, 1 pourpoint et 1 capuchon de drap brun, 30 sous ; 1 fusil, 4 livres ; 20 boisseaux de seigle, 30 livres ; 3 chevaux, 160 livres ; 6 vaches, 136 livres ; 16 ruches, 32 livres, en 1745).

B. 314. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1728-1788. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans les paroisses de Meylars et de Pemeurit.

— Dans la paroisse de Meylars, chez : Alain Le Buhan, au village de Kernavelet ; — Alain Savina, à Lezveillars (1 cheval estimé, 63 livres ; 2 vaches, 54 livres ; 2 génisses, 36 livres ; 1 assiette et 1 plat de terre, 6 sous ; 7 membrures, 2 planches et 4 bouts de planches de chêne, 9 livres ; 5 petites planches de frêne, 3 sous ; 1 culotte brune, 3 pourpoints bleus et 1 rouge, 13 livres, en 1773) ; — Pierre Le Barz, au même village ; — Marie Le Bozer, à Kersa (3 charretées de foin, estimées 9 livres ; 3 charretées de paille d'avoine, 10 livres ; 4 charretées de paille de seigle, 6 livres ; 4 charretées de fumier chaud, 4 livres ; 12 boisseaux de blé noir, 48 livres ; 6 boisseaux d'avoine, 22 livres 10 sous ; 4 boisseaux de petite avoine, 12 livres ; 1 demi-boisseau de graine de chanvre, 50 sous ; 1 faux avec son enclume et autres accessoires, 50 sous ; 3 vaches, 85 livres ; 1 cheval, 54 livres, en 1775). — En la paroisse de Pemeurit, chez : Jean Marzin, au lieu de Kerloazec (6 boisseaux de blé noir de mauvaise qualité, 6 livres ; 2 boisseaux de seigle, 8 livres ; 1 demi-boisseau de graine de chanvre, 30 sous ; 6 boisseaux d'avoine blanche, 9 livres ; 2 grands bœufs, 42 livres ; 6 vaches, 1 génisse de 2 ans et 3 génisses d'un an, 105 livres ; 2 juments, 30 livres ; 1 jeune cochon et 1 jeune truie, 15 livres, en 1726) ; — Jean Le Goyat, au lieu de Troyon ; — Jacques Le Vigouroux, à Kerenguy (8 combles et demi de blé noir, estimés 14 livres 13 sous ; 8 combles d'avoine, 11 livres 7 sous 6 deniers ; 2 bouvillons, l'un hors d'âge et l'autre de 4 ans, 24 livres ; 3 vaches, 72 livres, en 1728) ; — Anne Pezron, au lieu de Kerven ; — Jean Le Guichaoua, à Kergourant ; Guillaume Plouzennec, à Bremillec ; Catherine Savina, au lieu de Penhoat (1 jupe bleue et 1 rouge, estimées 4 livres ; 1 chemisette rouge et 1 jupe bleue, 3 livres ; 2 combles de seigle, 6 livres ; 2 combles de blé noir, 3 livres ; 2 ruches d'abeilles, 6 livres, en 1730) ; — Jean Le Henaff, à Kermoallic ; — Alain Beriven, à Bremillec-Izelaff (3 boisseaux de blé noir, estimés, 4 livres 10 sous ; 14 boisseaux de fument, 63 livres ; 16 boisseaux d'orge, 24 livres ; 11 boisseaux d'avoine, 16 livres 10 sous ; 1 boisseau de sèves, 3 livres ; 1 boisseau de pois roux, 3 livres ; 1 coupe d'argent en forme de calice, 36 livres, en 1731)

B. 315. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1731-1740. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., en la paroisse de Pemeurit, chez : Marie Ker-veillant, au lieu de Lanvreon (1 cheval de 4 ans, estimé 15 livres ; 1 poulain de 2 ans, 15 livres ; 3 vaches, 43 livres ; 1 génisse, 6 livres ; 2 veaux, 2 livres ; 1 charretée de paille d'avoine et orge, 3 livres ; 1 justin (veste), 1 jupe et

1 chemisette bleues, 3 livres ; 1 tablier brun, 10 sous ; 5 combles (boisseaux) d'avoine, 9 livres ; 12 combles d'orge, 21 livres ; 1 comble de seigle, 50 sous ; 1 comble de blé noir, 2 livres ; 1 comble de graine de chanvre, 2 livres, en 1732) ; — Marie Istin, à Lespurit-Ellant ; — Marie Guezennec, à Penguilly ; — Guillaume Kerveillant, à Kerizellec ; — Alain Le Borgne, à Kerscao ; — Marie Kerflant, à Kergunet ; — Grégoire Droual, à Brenhuez ; — Noël Laurent, à Pratarstang ; — Yves Le Plouzennec, à Bremillec-Huellaff (3 journaux et demi de terre sous froment, estimés 84 livres ; 3 journaux et demi sous orge, 42 livres ; 1 journal sous fèves, 13 livres 10 sous ; 1 journal et demi sous avoine, 24 livres ; 7 vaches, 103 livres ; 2 génisses d'un an, 9 livres ; 2 veaux de l'année, 5 livres ; 2 combles de froment, 9 livres ; 13 combles d'orge, 19 livres 10 sous ; 4 combles et demi de blé noir, 4 livres 10 sous ; 1 pourpoint rouge et 2 bleus, 11 livres 10 sous ; 1 culotte brune, 3 livres ; 1 paire de bas de laine et 3 paires de guêtres, 1 livre ; 1 jupe et 1 chemisette rouge, 1 justin noir et 1 jupe bleue, 24 livres, en 1734) ; — Marie Jollivet, à Lespurit-Coat ; — Christophe Le Peoc'h, au bourg de Pemeurit-Cap ; — messire Louis-Charles Du Boisguéhennec, recteur de Pemeurit, au presbytère de cette paroisse (1 fusil, estimé 4 livres 10 sous ; 12 fûts pleins de cidre, 48 livres ; 1 baromètre, 20 sous ; 1 table octogone, 13 sous ; 1 lit à colonnes avec sa garniture, 18 livres ; 2 cabanes à oiseaux, 6 livres ; 2 perruques de prêtre, 30 sous ; 1 vieille horloge de bois avec 2 timbres, 15 livres ; 1 cadran d'ardoise dans le jardin, 30 sous ; 6 caisses avec des orangers, 30 sous ; 1 selle avec sa housse de drap bleu et 2 fourreaux, 10 livres ; 1 robe de chambre de callemande doublée de flanelle, 6 livres ; 1 manteau bleu, 6 livres ; 1 domino, 2 livres, en 1735).

B. 316. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1735-1748. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la paroisse de Pemeurit, chez : honorable homme Corentin Le Clorennec, veuf de Marie Balouin, au manoir de Kerdreac'h (1 table à coulisse, avec son couteau et 1 ruche pour couvrir le pain, estimée 3 livres ; 2 bancs à dossier dont l'un près du lit, 6 livres ; 1 lit clos avec sa garniture 24 livres ; 1 armoire à 4 battants et 2 tiroirs, 15 livres ; 3 chandeliers de cuivre, 5 livres ; 6 assiettes, 3 plats et 2 pots d'étain, 16 livres ; 1 tasse d'argent, 21 livres ; 8 écuelles de bois et 5 de terre, avec 8 petites et 2 grandes cuillers de bois, 30 sous ; 4 fauilles à litière, 30 sous ; 4 fauilles à dents, 20 sous ; 6 fléaux, 6 sous ; 4 tonneaux de seigle, 200 livres ; 20 boisseaux de blé noir, 30 livres ; 15 boisseaux d'avoine, 22 livres 10 sous ;

2 boisseaux et demi de froment, 12 livres 10 sous ; 7 boisseaux d'orge, 14 livres ; 1 jument, 18 livres ; 1 cheval de 3 ans, 30 livres ; un cheval d'un an, 24 livres ; 6 vaches, 8 taurillons, 6 génisses et 4 veaux de l'année, 201 livres ; 16 ruches d'abeilles, 32 livres, en 1735) ; — Yves Le Floc'h, à Kergunet ; — Jean Le Toullec, à Kernebret ; — Alain Le Pichon, à Menez-Cavarec ; — Henri Capitaine, au manoir de Trevan (3 boisseaux de seigle, estimés 18 livres ; 1 boisseau d'avoine, 3 livres 15 sous ; 4 boisseaux de blé noir, 12 livres ; 1 cochon gras, 33 livres ; 2 vaches, 22 livres 10 sous ; 3 ruches, 6 livres 15 sous, en 1741) ; — Jean Simon, au lieu du Derlez ; — Louis Quernel, et Marie Le Corre, sa femme, à Kerignoret ; — Joseph Kervevant, à Brenhuez ; — Jean Simon, au manoir de Kervignal ; — Jean Le Trennec, à Lantreton (1 fusil, estimé 4 livres 10 sous ; 1 jument de 8 ans, 30 livres ; 2 génisses de 2 ans, 14 livres ; 4 vaches, 87 livres ; 1 veste rouge et 2 bleues, 9 livres ; 1 veste d'espagolette blanche, 3 livres 15 sous ; 2 gilets bleus, 4 livres 10 sous, en 1746) ; — Maurice Le Nellou, au lieu de Quellianet ; — Jean Vocquer, à Keran-goff (10 boisseaux de seigle, estimés 42 livres 10 sous ; 2 boisseaux de froment, 14 livres ; 8 boisseaux de blé noir, 22 livres ; 10 boisseaux d'avoine, 30 livres, en 1748).

B. 317. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1749-1759. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la paroisse de Pemeurit, chez : Guillaume Le Mignon, au bourg ; — Jean Guennec, au lieu de Porz-Gall ; — Jean Kerfridin, et Marie Diffiou, sa femme, au village de Kervoyec (1 jument estimée 6 livres ; 2 bœufs, 90 livres ; 4 vaches, 69 livres ; 1 génisse d'un an, 9 livres, en 1752) ; — Mathieu Guennec, au lieu de Keretol ; — Jean Le Scaonf, au manoir de Kerroc'h (18 boisseaux de seigle, mesure du Roi, estimés 84 livres ; 11 boisseaux de blé noir, 33 livres ; 3 boisseaux d'avoine, 9 livres ; 6 ruches d'abeilles, 15 livres ; 1 pouliche de 3 ans, 34 livres ; 1 vieille jument, 3 livres ; 2 bœufs de 6 ans, 90 livres ; 6 vaches, 122 livres ; 2 bœufs de 3 ans, 43 livres ; 2 veaux de l'année, 18 livres en 1752) ; — François Quemener et Marie Le Coader, à Kerloazec ; — Nicolas Cotten, au même village ; — maître René Le Goff, notaire au bourg de Pemeurit, et demoiselle Yvonne Le Floc'hlay, sa veuve (3 pots et 7 écuelles de terre, estimés 3 sous ; 3 plats de terre et 7 écuelles de bois, 3 sous ; 6 petites et 1 grande cuiller de bois, 2 sous ; 2 pains de graisse, 3 livres ; 3 tasses d'argent en forme de calice, 54 livres ; 2 boisseaux de froment, mesure du roi, 7 livres 10 sous ; 4 boisseaux d'orge, 6 livres ; 4 boisseaux de blé noir, 8 livres ; 8 boisseaux de seigle, 16 livres ; 1 habit complet (habit, veste et culotte) de drap

brun, estimé 45 livres; 1 habit de peluche gris blanc, 1 veste et 1 culotte de panne noire, 15 livres; 1 paire de souliers tout neufs et 1 paire de boucles de cuivre, 3 livres; 1 cheval, 24 livres; 3 vaches, 33 livres; 4 ruches d'abeilles, 12 livres, en 1754); — Jean Gourlaonen, à Lespurit-Coat; — Joseph Le Bris, à Kerretol; — Jean Le Floc'h, à Kerzouen; — Jacques Le Berre, au bourg; — René Pogeant, veuf de Marie Gueumec, à Lespurit-Ellant; — Jean Christian, à Kerlaouennan.

B. 318. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1759-1762. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la paroisse de Pemeurit, chez : Corentin Le Roux, à Kerscoz; — Jean Helou, à Quiliannet; — Hervé Le Barz, au lieu de Kerven (1 charrette ferrée avec 2 chartils, estimée 42 livres; 1 charrue avec ses accessoires, 15 livres; 1 pourpoint bleu et 1 rouge, 5 livres; 5 boisseaux et demi de froment rouge, 38 livres 10 sous; 3 boisseaux d'orge, mesure comble, 10 livres; 4 boisseaux de froment blanc, 30 livres; 3 boisseaux de seigle, 11 livres; 3 boisseaux d'avoine, mesure comble, 6 livres; 4 boisseaux de blé noir, même mesure, 10 livres; 2 pains de graisse, 5 livres; 3 chevaux, 168 livres; 1 cochon, 36 livres; 1 poulain d'un an, 54 livres; 5 vaches, 112 livres; 4 veaux de l'année, 6 livres, en 1759); — Joseph Scorn, à Kergonnec; — Jean Le Palud, à Lambrat; — Marie Le Berre, veuve de Corentin Le Lagadic, à Kervidou; — Grégoire Collen, veuf d'Anne Le Plouzennec, à Lespurit-Ellen; — Marguerite Stéphan, veuve de Daniel Le Voquer, au manoir de Penquellennec; — Guillaume Le Hénaff et Marie Palud, au lieu de Keringuy; — Marie Coilly, veuve de Jean Le Chever, à Coat-Penguilly; — messire Alain Le Gall, recteur de Pemeurit, au presbytère de cette paroisse; — Jean Le Cloarec, à Lespurit-Coat; — Jeanne Le Bellec, veuve d'Yves Le Borgne, au lieu de Trevanne; — Jean Quideau, à Kergunet; — Yves Raphalen, à Kerscoz; — François Balannec, et Jeanne Le Cabon, au lieu de Keribic; — François Le Scaon, au lieu de Kernebret; — Catherine Le Toullac, à Lanbrat; — François Canevet, à Lanvreon; — Hervé Le Borgne, à Trevan; — Thomas Caoudal, à Kervignal; — Jacques Bescond, à Troyon; — Laurent Le Nelou, veuf d'Élisabeth Le Cœur, au lieu de Kervoelie; — Jacques Le Vigotroux, à Kerenguy.

B. 319. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1762-1767. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la paroisse de Pemeurit, chez : Marie Gentric, veuve de Jean Lacrén, au village de Kerlaouennan (1 char-

rette ferrée avec son chartil long, estimée 36 livres; 3 vaches, 24 livres; 2 génisses, 10 livres 10 sous; 2 veaux, 4 livres 10 sous; 1 jument et son poulain, 9 livres; 1 boisseau de seigle, 45 sous; 2 boisseaux de blé noir, 4 livres; 4 boisseaux d'avoine, 6 livres; 2 jupes vertes, 1 brune et 1 blanche, 11 livres; 1 pourpoint noir et 1 blanc, 45 sous, en 1762); — Denis Le Vigouroux, à Bremillec-Izellaff; — Jeanne Le Marc'h, veuve de Pierre Le Phuez, à Lespurit-Coat (3 pourpoints bleus et rouges estimés 4 livres 10 sous; 2 vaches, 19 livres, en 1763); — Jacques Pellen, veuf de Marguerite Guichaoua, au lieu de Porsgall (5 écuilles de terre et 3 cuillers de bois, estimées 12 sous; 6 planches d'orme, 3 livres; 15 pieds d'arbres de frêne coupés, 54 livres; 2 vaches, 24 livres; 2 génisses de 2 ans, 12 livres, en 1763); — Marie Le Du, veuve de Jean Le Goff, à Kerretol; — Alain Hascoët, aux moulins verts (1 barrique en forme de garde-manger, estimée 30 sous; 5 vaches, 66 livres; 2 cochons gras, 87 livres, en 1763); — Marie Vigouroux, à Keribic (2 juments, l'une de 3 ans et l'autre hors d'âge, estimées 10 livres 10 sous; 2 bœufs, 45 livres; 3 taurillons, 19 livres 15 sous; 2 génisses, 12 livres; 4 vaches, 45 livres; 2 veaux de l'année, 6 livres; 6 ruches d'abeilles, 18 livres; 2 boisseaux de seigle, 6 livres; 14 boisseaux de blé noir, 28 livres; 13 boisseaux d'avoine, 19 livres 10 sous, en 1763); — Marguerite Le Guellec, à Kerleo; — Hervé Vecquer, à Kerinoret; — Jacques Le Berre, à Kerguelmet; — Louis Le Cabon, à Kergoulous; — Hervé Le Borgne, à Trevan; — Constance Canevet, à Kerseao; — Jean Julien, à Kergonnec; — Pierre Guennec, à Rinvellec; — Alain Guigaden, à Kerloazec; — Jean Simon et Marie Le Toullec, à Trevan, etc.

B. 320. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1769-1774. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la paroisse de Pemeurit, chez : Catherine Caoudal, veuve de Jean Le Phuez, au lieu de Lespurit-Coat (20 ruches d'abeilles, estimées 60 livres, en 1769); — Marie Gourlaonen, à Lanvreon (1 jupe et 1 tablier noirs, estimés 10 sous; 2 brassières bleues, 25 sous; 6 boisseaux et 3 castellées (les 3 cinquièmes du boisseau) d'avoine, mesure comble, à 35 sous le boisseau, 11 livres 11 sous 8 deniers; 7 boisseaux et demi de froment, mesure rase, 45 livres; 9 boisseaux et 3 castellées (les 3 quarts du boisseau) d'orge (mesure rase?) à 30 sous le boisseau, 24 livres 7 sous 6 deniers; 3 vaches, 69 livres; 1 génisse de 3 ans, 15 livres, et 1 d'un an, 9 livres; 1 castellée de graine de chanvre, 15 sous, en 1768); — Jean Penhoat, à Lespurit-Coat; — Marie Thomas, veuve d'Adrien Le Bonizec, au lieu de Lambrat; — René Jégou, au Derlez; — Jeanne Guennec, à

Coat-Penguilly ; — Marie Mevel, au Derlez ; — Alain Le Goff, à Kergouran ; — Marie Jacq, à Penhoat (3 ruches d'abeilles, estimées 13 livres 10 sous ; 1 jument et son poulin, 30 livres ; 1 pouliche d'un an, 18 livres ; 2 bœufs, 78 livres ; 3 vaches, 69 livres ; 1 génisse d'un an, 42 livres ; 1 jupe de laine verte, 1 bleue et un pourpoint rouge, 5 livres 10 sous, en 1770) ; — Jean Le Pouehous, à Penhoat ; — Jeanne Loussouarn, à Prat-ar-Stang ; — Laurent Tanguy, à Lespurit-Ellen ; — Catherine Salaün, à Kervoelie (2 bœufs, estimés 130 livres ; 5 vaches, 135 livres ; 2 génisses de 2 ans, 42 livres ; 1 jument et sa pouliche, 24 livres ; 1 truie, 27 livres ; 16 ruches d'abeilles, 84 livres ; 1 jupe et 1 pourpoint rouge avec 1 tablier de ras brun, 24 livres ; 1 jupe bleue, 1 verte, 1 noire avec un tablier de laine noire, 1 gilet blanc, 2 pourpoints, l'un bleu et l'autre brun, 19 livres ; 6 boisseaux de blé noir, 36 livres ; 1 boisseau de seigle, 9 livres ; 1 couverture de laine verte, 3 livres ; 1 charreté ferrée et son chartil, 36 livres ; 1 charrue avec ses accessoires, 45 livres ; 4 draps de lit, 3 livres, en 1770), etc.

B. 321. (Carton.) — 98 pièces, papier.

1774-1781. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la paroisse de Pemeurit, chez : Pierre Le Pellen, à Keribic ; — Jean Le Toullec, à Brenphuez (1 bœuf, estimé 97 livres ; 3 vaches, 84 livres ; 1 génisse de 3 ans, 24 livres ; 1 veau de l'année, 3 livres ; 1 cheval, 60 livres ; 1 cochon, 13 livres ; 11 aunes 1/2 de toile neuve de chanvre, 11 livres 10 sous ; 14 boisseaux de seigle, mesure rase, 70 livres ; 9 boisseaux d'avoine, même mesure, 29 livres 5 sous ; 7 boisseaux 1/2 d'orge, même mesure, 26 livres 5 sous ; 11 boisseaux 1/2 de blé noir, mesure comble, 53 livres 15 sous ; 1 tamisée de graine de lin, 1 livre, en 1774) ; — Pierre Le Goff, à Kernebret (1 pourpoint bleu, 1 blanc et 1 brun, estimés 11 livres ; 1 jument de 5 ans avec son bât et sa sangle, 48 livres ; 1 cheval de 3 ans, 36 livres ; 1 poulin de 5 mois, 15 livres ; 1 grande truie, 27 livres ; 1 petite truie, 10 livres ; 2 bœufs de labour, 108 livres ; 1 bouvillon de 3 ans, 18 livres ; 2 génisses de 3 ans, 37 livres ; 2 veaux de l'année, 9 livres ; 7 vaches, 135 livres ; 4 charretées de foin, 12 livres ; 6 charretées de paille d'avoine, 12 livres ; 12 charretées de paille de seigle, 12 livres ; 13 boisseaux d'avoine noire, mesure du Roi, 22 livres 15 sous ; 9 boisseaux d'avoine blanche, même mesure, 18 livres ; 4 boisseaux de blé noir, même mesure, 12 livres ; 28 boisseaux de seigle, même mesure, 140 livres ; 10 ruches d'abeilles, 45 livres, en 1774) ; — Vinecent Le Goff, à Rinvellec ; — Yves Le Du, à Kerouelic ; — Marie Le Moal, veuve de Jean Guennec, à

Kerretol ; — Thomas Quernel, à Kerinoret ; — Jean Bilien et Marie Ballouin, à Kerving ; — Jeanne Guegaden, veuve de Jean Penhoat, à Kerloazec ; — Jacques Le Goer, veuf de Marie Le Borgne, à Trevan (1 charrette ferrée avec ses accessoires estimée 36 livres ; 4 vaches, 93 livres ; 2 veaux de l'année, 9 livres ; 1 petite truie, 12 livres ; 2 bœufs de labour, 60 livres ; 3 juments, 45 livres ; 1 boisseau de seigle, 6 livres ; 12 boisseaux d'avoine, 36 livres ; 12 boisseaux de blé noir, 54 livres ; 2 brouettes, 15 sous, en 1778), etc.

B. 322. (Carton.) — 92 pièces, papier.

1781-1786. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la paroisse de Pemeurit, chez : François Le Toullec, au manoir au Prat-ar-Stang (1 fusil estimé, 4 livres ; 2 rabots, 10 sous ; 1 erminette, 20 sous ; 7 écuelles de terre, 8 sous ; 1 charrue avec ses accessoires, 9 livres ; 1 bois de lit clos, 9 livres ; 1 meule et son auge, 2 livres ; 1 herse, 5 sous ; 1 charrette ferrée avec ses accessoires, 33 livres ; 2 boisseaux de seigle, 9 livres ; 1 comble 1/2 de seigle, à raison de 50 sous le comble, 3 livres 15 sous ; 4 boisseaux 1/2 de blé noir, 22 livres 10 sous ; 17 combles d'avoine, 63 livres 15 sous ; 1 cheval noir hors d'âge avec son bât et sa sangle, 27 livres ; 1 jeune jument, 9 livres ; 5 vaches, 141 livres ; 1 génisse de 3 ans, 21 livres ; 1 autre de 2 ans, 11 livres ; 1 génisse de 1 an, 6 livres ; 2 bouvillons, 15 livres ; 2 veaux de l'année, 6 livres ; 1 culotte brune, 1 pourpoint bleu et 1 blanc, 1 paire de guêtres brunes, 2 paires de bas de laine et 1 bonnet de laine blanche, 12 livres, en 1781) ; — Marie Ronarc'h, et Jean Le Plouzenec, à Lanvreon ; — maître Jacques, Pierre Le Hars, notaire royal de la sénéchaussée de Quimper, veuf de demoiselle Marguerite-Françoise Le Goff, au bourg paroissial de Pemeurit (1 table à coulisse avec son grand couteau long, estimée 6 livres ; 1 lit clos avec sa garniture, 21 livres ; 1 lit à tombeau, 6 livres ; 1 vaissellier avec son buffet, 15 livres ; 1 douzaine d'assiettes de terre commune, 3 livres ; 2 plats longs et 1 saladier en terre, 18 sous ; 1 douzaine d'assiettes d'étain, 3 livres 12 sous ; 1 huilier, 12 sous ; 1 pain de graisse, 40 sous ; 1 fusil, 6 livres ; 2 rasoirs, 40 sous ; 2 chandeliers de cuivre, 50 sous ; 1 paire de mouchettes, 2 sous 6 deniers ; 1 casserole et 2 cartafes, 40 sous ; 6 paires de bas à femme, de Saint-Marceau, de couleur jaune, 9 livres ; 2 paires de bas verts, 3 livres ; 1 moulin à café, 3 livres ; 3 tasses à café avec leurs soucoupes, 15 sous ; 50 livres de résine, 5 livres 10 sous ; 1 lit garni de rideaux jaunes, 105 livres ; 1 armoire à 2 battants, 66 livres ; 6 couverts d'argent, 180 livres ; 1 lit garni de rideaux rouges, 60 livres ; 1 robe et 1 jupe de satin rayé, 18 livres ; 1 bonnet rond à la Nan-

taise, 3 livres ; 1 coiffure de gaze garnie de rubans roses, 6 livres, en 1781), etc.

B. 323. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1729-1789. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans les paroisses de Pemeurit, Penhars et Ploaré. — Dans la paroisse de Pemeurit, chez : Marie Burel, veuve de Alain Guideau, au lieu de Kerlaouennan ; — Jacques-Paul, à Pratarstang ; — Alain Guengast, et Anne Le Floc'h, à Keribic ; — Jean Gouletquer, et Jeanne Fourguen, sa veuve, à Trevan, etc. — Dans la paroisse de Penhars, chez messire Prigent Robin et messire Michel Le Bocdec, recteurs de Penhars, au presbytère de cette paroisse (14 assiettes, 3 plats et 2 mazarines d'étain, estimés 12 livres ; 16 assiettes de Locmaria, 48 sous ; 5 assiettes communes, 5 sous ; 2 saladiers et 1 plaque de bénitier de cuivre, 10 sous ; 1 petite table de Louargat, 10 sous ; 1 tête à perruque et 1 petit fanal, 20 sous ; 1 robe de chambre de calemande, 6 livres ; 3 aunes de ras, 3 livres ; 1 gilet de toscane, 20 sous ; 1 capuchon et 2 paires de gants, 15 sous ; 24 aunes de toile, 24 livres, en 1768). — Dans la paroisse de Ploaré, chez : Yves Le Coz, au lieu du Mesqueo, en la trève (succursale) de Gourlizon (1 jupe rouge et 1 justin (veste) bleu, estimés 6 livres ; 1 jupe de ratine et 1 tablier d'étamine, 3 livres ; 1 culotte de laine et 1 pourpoint bleu, 5 livres ; 1 carabousse (manteau à capuchon), 10 sous ; 1 charretée de foin, 4 livres 10 sous ; 3 charretées de paille de pilatte (avoine), 6 livres ; 2 caux de l'année, 6 livres ; 11 ruches d'abeilles, 22 livres ; 1 cheval de 2 ans, 12 livres ; 2 bœufs de 3 ans, 45 livres ; 4 vaches, 40 livres ; 1 cochon, 12 livres ; 1 génisse de 3 ans, 12 livres, en 1729) ; — Guillaume Joncour, au Creisquer ; — Jacques Le Brun, à Kerderven ; — Jacques Le Guichaoua, à Crec'hturnier ; — Yves Le Coz, au moulin de Frotteyou ; — Gabriel Collin, à Kerveil ; — Guillaume Tanguy, et Marie Hénot, à Kerderven ; — Sébastien Marzin, à Keyaven ; — Jean Le Guern, à Keryonet, etc.

B. 324. (Carton.) — 98 pièces, papier.

1751-1785. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la paroisse de Floaré, chez : Marie Glehen, veuve en premières noces, de Henri Kermilés, au bourg de Gourlizon (8 écuilles et 9 cuillers de bois avec 1 panier et 3 écuilles de terre, estimés 25 sous ; 1 jatte et 1 assiette de bois, 9 sous ; 1 lit clos façonné, avec sa garniture, 21 livres ; 1 fusil, 5 livres ; 1 paire (2 pains) de graisse fraîche, 30 sous ; 1 paire de vieille graisse, 25 sous ; 1 potée de beurre jaune, 50 sous ; 1 potée de beurre blanc, 40 sous ; 1 herse,

50 sous ; 1 grande charrette ferrée, avec ses accessoires, 36 livres ; 1 charrue, 6 livres ; 1 joug complet, 3 livres 10 sous ; 6 fleaux, 3 rateaux et 6 fourches de bois, 2 livres ; 1 armoire à 5 battants et 2 tiroirs, 33 livres ; 2 aunes 1/2 de toile neuve de chanvre et étoupe, 50 sous ; 2 jupes rouges, 1 bleue et 1 brune, 26 livres ; 1 brassière rouge, 3 bleues et 1 violette, 13 livres 10 sous ; 4 chemisettes rouges et 1 rouge et bleue, 24 livres ; 1 culotte de berlinge, 4 livres ; 1 pourpoint rouge, 3 bleus et 2 blancs, 28 livres ; 12 boisseaux de seigle, 42 livres ; 34 boisseaux de blé noir, 51 livres ; 11 boisseaux d'avoine, 19 livres 5 sous ; 11 boisseaux de pilatte, 38 livres 10 sous ; 3 éastellées (3 quarts de boisseau) de graine de chanvre, 3 livres ; 4 journaux de terre sous seigle, 63 livres ; 2 tiers de journal sous avoine, 12 livres ; 11 charretées de paille de seigle, 16 livres 10 sous ; 1 charretée de paille d'avoine et pilatte, 2 livres ; 1 charretée 1/2 de foin, 14 livres 10 sous ; 20 charretées de fumier chaud, 20 livres ; 10 charretées de fumier froid, 5 livres ; 1 charretée de bois de chauffage, 20 sous ; 2 grands bœufs de labour, 108 livres ; 1 bœuf de 4 ans, 24 livres ; 9 vaches, 164 livres ; 1 cheval, 27 livres ; 1 jument et son poulain, 30 livres ; 2 ruches d'abeilles, 9 livres, en 1731) ; — Catherine Manuel, au moulin de Kerru ; — Jean Livinic, au lieu de Kergagen, en la trève (succursale) de Gourlizon ; — Herlé Bouguyon, à Lannugat, au sief du Vieux-Chatel, et de Coatanezre ; — Alain Gueguen, veuf de Françoise Morvan, au lieu de Keravéil, etc.

B. 325. (Carton.) — 23 pièces, papier.

1694-1788. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans les paroisses de Ploaré et de Plobannalec. — Dans la paroisse de Ploaré, chez : Henry Daden, au bourg de Gourlizon ; — Lucas Cariou, à Kerserven (1 charrette ferrée, avec ses chartils, estimée 73 livres ; 1 charrue avec ses accessoires, 12 livres ; 2 bœufs de 4 ans, 105 livres ; 1 cheval et 1 jument, 90 livres ; 1 ruche d'abeilles, 6 livres ; 1 bouvillon de 3 ans, 39 livres ; 4 vaches, 126 livres, en 1784) ; — Mathieu Le Barz, à Kersantec, en la trève (succursale) du Juc'h ; — Sébastien Bétrom, au moulin noble de Fronteyou, en la trève de Gourlizon (2 pourpoints bleus piqués, 1 pourpoint brun sans manches, 1 culotte d'étoffe brune et 1 culotte de berlinge, estimés, 22 livres 10 sous ; 1 pourpoint blanc et 1 culotte de berlinge, 2 livres ; 4 boisseaux de seigle, mesure du Roi, 16 livres ; 4 boisseaux de blé noir même mesure, 12 livres, en 1784). — Dans la paroisse de Plobannalec, chez : Guillaume Le Bleis, au lieu de Penbanal ; — Pierre Le Lec, à Lesnallec (1 vieux justaucorps de serge noire,

doublé de serge de Caen rouge, estimé 3 livres 15 sous; 1 pourpoint d'étoffe noire, 45 sous; 1 pourpoint d'étoffe violette, 45 sous; 1 culotte de berlinge, 45 sous; 1 mauvais manteau d'étoffe noire, 6 livres; 2 vestes, l'une rouge et l'autre de toile doublée d'étoffe bleue, 1 livre; 1/2 livre de cire jaune, 10 sous; 166 bottes de lin non broyé, 24 livres; 3 boisseaux de graine de lin, 6 livres 5 sous; 3 combles 1/2 de seigle, 44 livres; 7 combles 1/2 d'avoine, 11 livres 2 sous 6 deniers; 3 boisseaux 1/2 d'orge, mesure de grève, 8 livres 15 sous; 6 combles de blé noir, 13 livres 10 sous; 6 ruches d'abeilles, 6 livres; 300 bottes de paille, 3 livres 15 sous; 3 charretées de paille d'orge, 9 livres; 6 charretées de paille de froment et avoine, 12 livres; 3 charretées de paille de seigle, 6 livres; 16 charretées de fumier provenant des crèches, 4 livres; 3 charretées de paille de blé noir pour faire du fumier, 15 sous; 1 bœuf de 3 ans, 18 livres; 2 vaches hors d'âge, 40 livres; 2 génisses de 1 à 2 ans, 16 livres; 1 cheval, 30 livres, en 1694); — noble homme Laurent Richer, au manoir de Trebeoret; — Yves Touller, dans la ville du Pont; — Jacques Grall, au lieu du Dourie (3 vaches, estimées 100 livres; 1 jument, 21 livres; 2 ruches d'abeilles, 7 livres, en 1776); — Marie Le Quiniou, veuve d'Yves Le Joncour, à Kerilis; — noble Jean-Marie Le Brizel, négociant, veuve de demoiselle Anne Gueguen, en la ville du Pont-Labbé; — Jean Le Coz, à Breminliec (1 boisseau de blé noir, estimé 3 livres; 1 boisseau 1/2 d'avoine, 5 livres 2 sous 6 deniers; 3 boisseaux de seigle, 15 livres; 3/4 de boisseau de graine de chanvre, 4 livres 10 sous; 1 jument avec son poulin, 18 livres; 1 cheval hors d'âge, 6 livres; 3 ruches d'abeilles, 7 livres 10 sous; 1 chapeau avec son bourdaloue et 1 boucle de cuivre, 35 sous; 1 paire de bas d'étoffe brune, 15 sous; 1 paire de culottes de même étoffe, 50 sous; 1 gilet croisé d'étoffe blanche, 12 sous; 4 pourpoints bleus, 1 brun et 1 rouge, 43 livres; 1 paire de souliers, 10 sous, en 1776), etc.

B. 326. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1726-1788. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans les paroisses de Plogastel-Saint-Germain et Plogoff. — Dans la paroisse de Plogastel, chez : Guy de Kerguelen, écuyer, sieur de Kermatheano, au manoir de ce nom (2 redingotes d'étoffe de capucin, estimées 4 livres; 1 petit gest (canne) avec une pommeille en forme de tête de nègre, 20 sous; 1 petit couteau de chasse et 1 ceinturon, 10 sous, en 1743); — messire Corentin Corre, recteur de Plogastel, au presbytère de cette paroisse; — Guillaume Hélias, veuf de Françoise Glehen, au lieu de Trevoyen (3 grands bœufs estimés 180 livres; 10 vaches,

186 livres; 4 génisses, 48 livres; 8 veaux, 45 livres; 1 cheval, 54 livres; 2 juments, 48 livres; 1 cochon, 24 livres; 1 barrique de miel avec la cire, 120 livres; 2 fusils, 9 livres, en 1761); — dame Marie-Françoise de Visdelou, comtesse du Guay, au château de Hilguy; — messire Jacques-René Brelivet, recteur de Plogastel, au presbytère de cette paroisse; — François Christien, à Kerfcoret; — messire Mathieu Colliou, recteur de Plogastel. — Dans la paroisse de Plogoff, chez : Yves L'Hélias, au lieu de Kerverger (3 charretées de paille, estimées 21 livres; 12 charretées de fumier, 6 livres; 4 douzaines de brebis, 48 livres; 3 vaches, 32 livres; 1 jument hors d'âge, 18 livres; 1 charrette ferrée avec ses accessoires, 6 livres; 7 boisseaux de seigle, 17 livres 10 sous; 2 boisseaux de froment, 8 livres; 3 boisseaux de fèves, 7 livres 10 sous; 18 boisseaux de seigle et orge mêlé, 36 livres; 10 boisseaux d'orge, 19 livres 10 sous; 1 boisseau de pois roux, 2 livres; 3 criblées de pois blancs, 3 livres; 10 boisseaux d'avoine, 10 livres; 2 boisseaux de blé noir, 4 livres; 1 boisseau 1/2 de graine de lin, 6 livres, en 1726); — Noël Coquet, à Tourvarvur; — Paul Parizy, à Kervergard; — Guillaume Couillandre, à Kervan; — Guillaume Arbant, à Kerherneau; — Yves Yven, à Saoutonnet; — Yves Baraou, à Landrer, etc.

B. 327. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1758-1781. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la paroisse de Plogoff, chez : Jean Kerloc'h, à Kerledec (2 vaches, estimées 30 livres; 2 veaux, 6 livres; 1 jument, 9 livres; 1 cochon, 6 livres; 13 moutons ou brebis, 26 livres, en 1758); — Yves Le Louarn, à Kervergard; — Henry Charlés, à Landrer; — Clet Canté, à Kerven-Izella; — Marie Sider, à Penneac'h; — Marie Péron, veuve de Guillaume Chever, au même village; — Jean Le Bleomelen, à Landrecr; — André Le Danzé, à Kervergard; — Jacques Ladan, à Penneac'h; — Yves Lamperé, à Kerengar (6 boisseaux d'orge, estimées 18 livres; 3 boisseaux de seigle, 12 livres; 2 boisseaux d'avoine, 5 livres; 3 boisseaux de blé noir, 6 livres; 3 vaches, 1 génisse et 2 moutons, 73 livres; 1 jument, 36 livres; 1 charrette ferrée, 20 livres; 1 charrue, 10 livres; 1 auge de pierre servant à piler la laude, 30 sous; 1 cape en bouracan, 12 livres; 2 cotillons d'étoffe et 1 chemisette, 18 livres; 1 tablier de serge de Caen, 1 paire de bas et 1 paire de souliers, 3 livres, en 1768); — Guillaume Marzin, veuf de Jeanne Criou; — Henry Inizan, à Kerherneau; — Clet Rozen, à Lescoff (1 justaucorps et 1 culotte d'étoffe, estimés, 2 livres; 2 boisseaux de froment, mesure d'Audierne, 18 livres; 3 boisseaux de seigle et orge mêlés, 12 livres; 1 ciblée de fèves, 20 sous; 1 tasse d'argent,

24 livres; 4 ruches d'abeilles, 6 livres; 1 jument hors d'âge, 36 livres; 4 vaches, 90 livres; 1 génisse de 2 ans, 12 livres; 1 génisse de 1 an, 6 livres, en 1770); — Anne Couillandre, veuve de Jean Kerloc'h, au lieu de Torarmur (3 boisseaux d'avoine, estimés, 9 livres; 3 boisseaux de seigle, 13 livres 10 sous; 7 boisseaux d'orge, 28 livres, en 1772); — Clet Kerloc'h, à Trogor; — Laurent Le Blouc'h, à Kervergard; — Jacques Yven, au même village; — Jeanne Bleomelen, veuve de Antoine Rozen, à Pennallen; — Hélène Maubras et Marguerite Goazengan, à Landrer, etc.

B. 328. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1672-1786. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans les paroisses de Plogoff, Plogonnec, Plomelin et Plomeur. — Dans la paroisse de Plogoff, chez : Catherine Collen, veuve d'Alain Losbleis, au village de Clucarec; — Paul Sieourmat, à Landrer (8 boisseaux d'orge, estimés 24 livres; 12 boisseaux de froment, 90 livres; 3 boisseaux de seigle, 13 livres 10 sous; 3 boisseaux d'avoine, 9 livres; 2 boisseaux de fèves, 9 livres; 2 boisseaux de blé noir, 10 livres; 1 charrette ferrée avec son chartil, 24 livres; 1 charrue avec ses accessoires, 8 livres; 2 juments hors d'âge, 30 livres; 3 vaches, 48 livres; 2 génisses, 24 livres; 1 palteau (*sic*), 1 veste noire, 1 paire de culottes brune, 15 livres; 1 paire de bas de laine, 15 sous; 2 gilets d'étoffe, 2 livres; 1 mauvaise paire de souliers, 10 sous; 1 chapeau et 1 bonnet 50 sous; 2 cotillons et 1 tablier de toile, 2 livres; 1 camisole et 1 jupon d'étoffe bleue, 18 livres; 1 tablier d'étamine noire, 15 sous, en 1781). — Dans la paroisse de Plogonnec, chez : Jacques Kerriou, à Kerjacob-Izellaaff; — Christophe Marro, au moulin de Pont-Allen (1 panier à crêpes, estimé 10 sous; 4 jattes de bois, 35 sous; 3 barriques vides, 3 livres; 1 brouette et 1 meule, 20 sous; 2 vaches hors d'âge, 90 livres; 1 veau de l'année, 3 livres; 2 chevaux, 66 livres; 2 cochons, 90 livres, en 1786); — dans la paroisse de Plomelin, chez : Louis Even, au petit Bourg; — Yves, Lorrec et Marie Drovat, à Kerlen; — Sébastien Droal, au lieu de Kerhoal (1 pourpoint rouge sans manches et 1 chapeau, estimés 25 sous; 1 pourpoint bleu piqué à manches, 7 livres 10 sous; 10 ruches, 40 livres 10 sous; 2 bœufs, 90 livres; 2 vaches, 39 livres; 1 bouvillon de 2 ans, 9 livres; 1 jument de 3 ans, 45 livres; 1 veau de 1 an, 6 livres; 1 demi-millier de fagots, 21 livres; 1 quantité de pommes suffisante pour faire 1 barrique de cidre, 4 livres 10 sous, en 1776); — dans la paroisse de Plomeur, chez : Nicolas Riou, écuyer, seigneur du Roz, Keraus, Kerouant et autres lieux, veuf de dame Françoise de Ploec, au ma-

noir de Kernus (dans la salle basse, 1 table carrée en bois de chêne avec 6 chaises garnies de toile, estimée 12 livres; dans la chambre basse 6 chaises garnies de mocade, 9 livres; 1 armoire en chêne en 2 pièces à 4 fermetures et 2 tirettes (tiroirs) garnie de 3 clefs, 21 livres; 1 grand lit carré en chêne garni de 1 paillasse, 1 couette et 1 traversin de plume, de 1 matelas, de 1 courtepoinette blanche et de rideaux de drap rouge avec des garnitures et des franges de soie, 120 livres; 12 grands plats et assiettes d'étain, 40 livres; 4 douzaines de serviettes en toile de lin, 18 livres; 16 draps de même toile, 48 livres; 1 douzaine de cuillers, 1 douzaine de fourchettes et 1 tasse d'argent, 30 livres; 2 habits de femme l'un en taffetas rayé, et l'autre en satin à fleurs, 30 livres; 4 vieux coffre bahut, 5 livres; 1 douzaine de nappes en toile de lin, 15 livres; 6 chemises de femme, 9 livres; 3 vieux chevaux, 120 livres; 4 cochons blancs, 36 livres, en 1672); — Antoine Le Fallier, à Kernivilly (1 table à coulisse avec 1 bane à dossier et 1 escabeau long en bois de frêne, estimée 4 livres 13 sous; 1 lit clos garni de 1 couverture rouge et de 1 blanche, de 1 couette de plume, de 1 oreiller et de 1 traversin de balle, 12 livres; 2 potées de beurre, 40 sous; 8 fûts de barriques, 3 livres 10 sous; 1 estroppe (*sic*) et 1 petite fourchette à 3 doigts, 6 sous; 1 beurrrier d'étain, 20 sous; 1 comble de froment, 4 livres; 1 sassée de graine de chanvre, 10 sous; 1 sassée de mil, 7 sous; 4 serviettes en toile de lin, 20 sous; 2 combles d'avoine, 36 sous; 4 vaches à lait, 45 livres; 2 génisses de 1 an, 6 livres; 1 génisse de 2 ans, 6 livres; 1 jument de 4 ans avec son poulain de 1 an, 10 livres 10 sous; 1 pot et 1 beurrrier de faïence, 4 sous, en 1692); — Yves Le Cosquerie, à Ker-dannou; — René Le Quemener, à Lestremenou; — noble homme Sébastien Joseph de Keryaouen, sieur de Landregan, à Kerancalvez; — Jacques Treberon, au manoir de Treberon, etc.

B. 329. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1726-1742. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la paroisse de Plomeur, chez : Yves Stéphan, et Jeanne Le Cosquer, au lieu de Pratanilis (9 écuelles et 12 cuillers de bois, estimées 10 sous; 10 combles de seigle, 30 livres; 18 combles d'orge, 27 livres; 18 combles de blé noir, 27 livres; 1 charrette ferrée avec un grand chartil, 42 livres; 1 herse, 20 sous; 2 bœufs de labour, 30 livres; 6 vaches, 66 livres; 2 veaux de l'année, 3 livres; 2 génisses de 3 ans, 13 livres; 2 taurillons de 2 ans, 7 livres 10 sous; 3 juments hors d'âge, 12 livres; 1 cheval, 6 livres; 3 pouliches de l'année, 13 livres 10 sous; 1 truie avec 4 petits, 18 livres, en 1726); — Henry Le Collen, à Keral-

vie; — Antoine Le Brune, au lieu de Squividau ; — Maurice Le Chaussec, à Lestremenou ; — messire Guillaume-Joseph Riou, chevalier, seigneur baron de Kerouant, et la dame de Bonevilliers, sa veuve, au manoir de Kernus (1 paire de pistolets de fonte, vendue 3 livres 10 sous ; 1 pistolet de poche, 50 sous ; 1 manteau rouge, 52 sous ; 1 violon, 25 sous ; 1 seringue avec son étui, 3 livres, 20 écheveaux de fil de lin blanchi, 12 livres 10 sous ; 22 écheveaux de fil de chanvre, 10 livres 5 sous ; 16 écheveaux de fil d'étoope, 8 livres ; 1 fusil, 9 livres ; 1 épée de cuivre à poignée d'argent, 7 livres 5 sous ; 5 cuillers, 6 fourchettes et 1 cuiller à potage, le tout de cuivre jaune, 3 livres ; 5 fourchettes d'acier, 5 sous 6 deniers ; 2 douzaines d'assiettes, 2 mazarines, 2 plats, 13 cuillers et 2 fourchettes d'étain pesant 34 livres, 25 livres 10 sous ; 1 paire de bottines fortes, 56 sous ; 1 mauvais pressoir, 5 sous ; 1 lit à panier, avec 1 couette et 1 traversin de balle, 40 sous, en 1733) ; — Sébastien Le Chaussec, au bourg de Plomeur ; — Anne Le Cossec, au même lieu ; — Nicolas Le Moal, à Gouesnac'h ; — Louis d'Esclabissac, écuyer, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Navarre, au château de Kernus ; — messire Joseph Evenaz, recteur de Plomeur, au presbytère de cette paroisse, etc.

B. 330. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1743-1752. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la paroisse de Plomeur, chez : Guillaume Larnicol et Marie Gadomzé, à Penfont-Creis (2 justins (vestes de femme) 1 bleu et 1 de coton brun, estimés 4 livres 10 sous ; 1 justin de hautonne rouge, 7 livres 10 sous ; 1 jupe de drap de Châlons rouge, 9 livres ; 1 mauvaise jupe de hautonne noire, 4 livres 10 sous ; 1 jupe de serge de Caen blanche, 4 livres ; 1 tablier d'étamine brune, 4 livres ; 3 ruches d'abeilles, 6 livres, en 1743) ; — Michel Le Penven, veuf de Marie Cossec, au lieu du Gouesven ; — Louise Le Bec, veuve de Guillaume Stéphan, au lieu de Rufolligou (3 douzaines de moutons, estimées 105 livres ; 3 vaches, 63 livres ; 1 génisse de 3 ans, 12 livres ; 1 génisse de 2 ans, 9 livres ; 1 veau de 1 an, 7 livres ; 1 jument, 6 livres ; 1 pouliche de 2 ans, 6 livres ; 10 combles d'orge, 15 livres ; 9 combles de blé noir, 13 livres 10 sous ; 6 combles d'avoine, 7 livres 10 sous ; 7 ruches d'abeilles, 15 livres ; 2 bœufs, 96 livres, en 1743) ; — Jean Le Cossec, et Jeanne Le Cleac'h, au bourg de la Magdeleine ; — Thomas Le Mignan, à Keralluic ; — Henry Durand, veuf de Marie Carval, à Keralan-ar-Bacon ; — Jean Sourin, à Kergoulas ; — Sébastien Nedellec, à Keregard (7 boisseaux de froment, estimés 24 livres 10 sous ; 14 boisseaux d'orge, 17 livres 10 sous ; 16 boisseaux 1/2 de blé noir, 21 livres 5 sous ;

4 boisseaux 1/4 de seigle, 7 livres 7 sous 6 deniers ; 2 boisseaux 1/2 d'avoine, 56 sous 3 deniers ; 2 grands bœufs, 114 livres ; 1 jument de 5 ans, 18 livres ; 1 jeune cheval, 21 livres ; 2 vaches, 48 livres ; 5 ruches d'abeilles, 10 livres ; 1 bonnet à l'ancienne mode, 8 sous ; 1 pourpoint brun et 2 bleus, 6 livres, en 1744) ; — Guy Cosquer, veuf de Renée Quidou, à Penfond ; — René Guizou et Marie Buhanic, à Lestreguiou ; — Louis Bargain, à Tremillec ; — Pierre Treberen et Marguerite Sourin, à Kervennec ; — Anne Durand, veuve de Henry Le Guiriec, à Kerdeen, etc.

B. 331. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1752-1758. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la paroisse de Plomeur, chez : Pierre Cozic, au village du Run (10 charretées de fumier de crèches, estimées 3 livres ; 3 charretées de paille d'orge, 10 livres 10 sous ; 5 charretées de paille de froment, 12 livres ; 1 charretée de paille de blé noir, 30 sous ; les labours de 1 journal 1/2 de terre pour y semer du froment, 6 livres 15 sous ; les labours de 1 journal 1/2 pour y semer de l'orge, 4 livres 10 sous ; 11 boisseaux de froment, 93 livres 10 sous ; 32 boisseaux de blé noir, 96 livres ; 4 boisseaux d'avoine, 12 livres ; 3 boisseaux de seigle, 15 livres ; 24 boisseaux d'orge, 96 livres ; 4 vaches, 87 livres ; 2 veaux de l'année, 9 livres ; 2 bœufs, 78 livres ; 2 chevaux, 21 livres ; 2 juments, 36 livres ; 2 pouliches, 27 livres ; 1 pourpoint bleu et 1 brun, 6 livres, en 1752) ; — Alain Pezron, veuf de Marie Le Coz, à Kerforn-Izellaff ; — Urbanne Durand, veuve de Guillaume Le Roux, à Kervennec ; — Guillaume Gloaguen, veuf de Marie Le Gallou, à Lestremeur ; — François Le Tanter, à Kertanno ; — Guillaume Carrot, et Corentine Durand, au lieu du Cosquer ; — Françoise Le Pape, veuve de Jacques Coupa, à Kervan ; — Michel-Mariel, veuf de Marie Kerallan, au lieu noble de Kerfloux ; — Pierre Jacob, à Lestremenou, près la chapelle de Tremenou ; — Corentin Guenet, à la Magdeleine ; — Jeanne Le Lay, au lieu noble de Pratouarc'h ; — Michel Baltas, à Lenvar ; — Ambroise Tanneau, à Pouguen-Kervaragant ; — Marie Le Garz, veuve de Pierre Le Bouler, à Kerforn ; — Jean Durand, à Kersiviny ; — Yves Lozac'h, à Kerven ; Jacques Coupa, à Kerfaut ; — Guillaume Pochic, à Kerallan-ar-Bacon ; — Jeanne Le Guiriec, à Kerscaven ; — Guillaume Penven, à la métairie de la Villeneuve ; — Pierre Coupa, à Kerunatheano ; — Jacques Larnicol, à Penfont ; — Sébastien Le Coz, à Kerioué ; — Jean Thual, à Lescors ; — Catherine Nedellec, à Kerdédal, etc.

B. 332. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1758-1763. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la paroisse de Plomeur, chez : Olivier L'Helgouarc'h, à Pratouarc'h ; — Jacques Souron, veuf de Jeanne Keraudren, à Kersillan ; — Yves Keraudren, veuf de Anne Souron, au Poulguen ; — dame Louise-Charlotte de Loheac, dame d'Esclabissac, au manoir de Kernus (1 cape de taffetas, estimée 18 livres ; 1 tablier de guingamp, 30 sous ; 1 mantelet de toile peinte, 40 sous ; 1 paire de mules, 6 sous ; 3 steinkerkes, 36 sous ; 1 montre à boîte de cuivre couverte de chagrin à petits clous, 24 livres ; 1 robe et 1 jupon de toile peinte, 15 livres, en 1758) ; — Marguerite Le Brizel, veuve de Guillaume Souron, à Kermatheano ; — Louis Le Diascorn, veuf de Marie Le Chossec, à Kerven (62 boisseaux de froment, estimés à raison de 3 livres 10 sous le boisseau, 343 livres 13 sous ; 12 boisseaux 1/2 d'orge, 31 livres 3 sous ; 12 boisseaux moins 1 castellée de seigle, 44 livres 2 sous, à raison de 3 livres 13 sous le boisseau ; 28 combles de blé noir frotté, 56 livres ; 46 combles de blé noir non frotté, 69 livres ; 33 combles 1/2 d'avoine, 83 livres 15 sous ; 2 grands bœufs, 114 livres ; 4 vaches, 143 livres ; 2 génisses de l'année, 13 livres ; 2 juments, 34 livres ; 1 cheval, 30 livres ; 1 poulain, 18 livres, en 1759) ; — messire Charles L'Helgouarc'h, vicaire de la paroisse de Plomeur ; — Michel Tanneau, à Kersoc'h ; — Marie Jaouen, à Kervennec ; — Catherine Jaouen, veuve de Pierre Le Gallou, à Keralvic ; — Jacques Le Garz, veuf de Jacquette Le Bren, à Keriaouen ; — Yves Le Maréchal, au lieu du Fiout ; — Louis Le Guiriec, veuf de Michelle Tanneau, à Lescorzh ; — Corentin Bargain à Kerfloux ; — Étienne Briec, à Kermatheano ; — Pierre Bargain, au lieu de Fouillé ; — Jacques Le Pape, à la métairie de la Forêt ; — René Coïc, à Keralvic ; — Jean Le Bleis, à Trivily ; — Pierre Le Chalony, à Pennanprat, etc.

B. 333. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1763-1771. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la paroisse de Plomeur, chez : Gueguen Stéphan, à Kerancalvez (1 culotte de droguet et 1 autre de couleur brune, estimées 7 livres ; 1 paire de guêtres brunes et 1 paire de bas, 2 livres ; 2 pourpoints rouges, 2 bleus et 1 brun, 17 livres ; 2 gilets, 32 sous ; 2 chapeaux, 40 sous ; 1 paire de souliers à boucles, 20 sous ; 1 ceinture de cuir, 12 sous ; 2 grands couteaux, 10 sous ; 2 paires de bœufs, 231 livres ; 4 vaches, 72 livres ; 1 génisse de 2 ans, 24 livres ; 3 veaux de l'année, 10 livres ; 1 génisse de 3 ans, 13 livres ; 1 autre du même âge, 12 livres ; 1 cheval de 4 ans, 60 livres, 1 cheval de 3 ans, 45 livres ; 1 jument de

4 ans, 34 livres ; 1 jument de 3 ans, 54 livres ; 1 poulain de 1 an, 9 livres ; 1 truie, 15 livres, en 1771) ; — Nicolas Le Bihan, au bourg de Plomeur ; — Mathieu Calvez, et Marie Le Gallou, à Kernivilly ; — Louis Diascorn, à Kerven (7 boisseaux de seigle mesure de grenier, estimés 34 livres 10 sous ; 10 boisseaux de blé noir, mesure comble, 45 livres ; 8 boisseaux d'orge, mesure du grenier, 28 livres ; 5 boisseaux d'avoine, mesure comble, 15 livres, en 1771) ; — Jean Le Gallou, à Kerlourdec ; — demoiselle Marie-Jacquette Le Broyer, veuve du sieur Symphorien Billiart, commis dans les fermes du Roi au port du Guilfinez, au lieu de Ru-Haor (1 fusil et 1 baïonnette, estimés 15 livres, en 1763) ; — Alour Auffret, à Pratanilis ; — Guillaume Le Lec, veuf de Jeanne Kerc'hrom, au lieu de Penfrat ; — Jacob Le Roux, au bourg du Guilfinez ; — Jean Bargain, à Lesplomeur ; — Jacques Le Roux, à Kervennec ; — Henry Coupa, veuf de Marie Biger, à Kerflaut ; — Jean Le Bleis, veuf de Marie Loussouarn, à Lestremenou ; — Louis Le Borgne, veuf de Jeanne Le Cosquerie, au bourg de la Magdalaine, etc.

B. 334. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1771-1777. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la paroisse de Plomeur, chez : Marie Le Run, veuve en premières noces, de Noël Tanneau, et, en secondes noces, de Pierre Bargain, au lieu de Kerven ; — Périne Keraudren, veuve de Jean Le Drezen, à Lescorzh (1 plat d'étain, estimé 30 sous ; 1 plat de terre de Locmaria, 3 sous ; 1 fusil, 9 livres ; 1 lit clos garni de 2 couvertures de laine verte, de 2 draps, 2 traversins de plume, 96 livres ; 1 jupe verte, 1 noire, 1 brune et 1 bleue, 18 livres ; 1 paire de bas de laine rouge, 25 sous ; 2 justins (vestes) bleus, 10 livres ; 1 camisole rouge, 4 livres ; 1 tablier noir, 3 livres 13 sous ; 1 cape, 12 livres ; 1 paire de souliers, 35 sous ; 1 pain de graisse, 6 livres ; 1 charrette ferrée avec ses accessoires, 60 livres ; 2 meules à aiguiseur, 20 sous ; 3 charretées de genêts pour faire du feu, 9 livres ; 1 charrette de fagots, 6 livres ; 1 cheval de 6 ans, 75 livres ; 1 poulain de 3 ans, 30 livres ; 1 jument de 7 ans et 1 de 5 ans, 60 livres ; 6 vaches, 117 livres ; 4 bouvillons de 2 ans, 72 livres ; 2 génisses de 2 ans, 15 livres ; 2 veaux de 1 an, 7 livres ; 2 bœufs de labour, 114 livres ; 3 veaux de l'année, 6 livres ; 67 moutons, 198 livres 10 sous ; 68 charretées de fumier chaud, 18 livres ; 46 boisseaux de blé noir, 184 livres ; 40 boisseaux d'orge, 200 livres ; 7 boisseaux 1/2 de seigle, 56 livres 6 sous, en 1771) ; — Pierre Gloaguen, à Lestremenou ; — Thumette Durand, veuve de Louis Le Buhanic, au lieu de Gouesnac'h ; — Jean Guennec, veuf de Jeanne Le Maïc, à Keregard ; — Anne Le Brenn, veuve

de Corentin Le Garz, à Keriaouen ; — Jean Tanneau, à Kerradenne ; — Catherine Guidon, à Lezplomeur ; — Jean Le Peoc'h, à Lestrugion ; — Guillaume Le Collen, à Trevarras ; — Pierre Le Briel, à Penfont-Ven ; — messire Louis-François-Marie Aleno, chevalier, seigneur de Saint-Alouarn, lieutenant des vaisseaux du Roi, au château de la Villeneuve ; — Guillaume Stephan, à Ru-Folligou, etc.

B. 335. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1777-1782. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la paroisse de Plomeur, chez : Marie Larnicol, veuve de Thual Olivier, au lieu de Squividan ; — Gillette Kerfridin, à Kersidel (2 taurillons de 4 ans, estimés 78 livres ; 3 veaux de l'année, 18 livres ; 1 génisse de 4 ans, 24 livres ; 3 vaches, 102 livres ; 4 truie grasse, 60 livres ; 3 chevaux l'un hors d'âge, 24 livres ; un autre de 4 ans, 21 livres ; et le troisième de 3 ans, 12 livres ; 1 jument hors d'âge avec son poulain, 12 livres ; 5 oies, 3 livres ; 6 ruches d'abeilles, 12 livres ; 15 coiffes en toile de chanvre, 3 livres ; 11 petites coiffes, 20 sous ; 1 cape, 6 livres ; 1 jupe noire et 1 bleue, 4 livres 10 sous ; 4 justins (vestes) bruns et bleus, 6 livres 5 sous ; 4 boisseaux de froment, 30 livres ; 7 boisseaux de seigle, 34 livres 10 sous ; 17 boisseaux d'orge, 42 livres 10 sous ; 2 boisseaux 1/2 d'avoine, 5 livres 12 sous 6 deniers ; 16 boisseaux de blé noir, 60 livres ; 6 charretées de paille d'orge, 18 livres ; 3 charretées de paille de froment, 12 livres ; 2 charretées de paille de seigle et 2 de blé noir, 6 livres, en 1777) ; — Marie Le Garval, veuve de Nonna Berrou, au moulin à mer de Lestridiagat ; — Ambroise Stéphan, à Kervann ; — Sébastien Le Tanneau, à Kersidal ; — Marguerite Le Bourc'his, au lieu de Voacquer ; — Pierre Le Mest, à Lezplomeur ; — Jacques Le Buhannic, à la métairie de Gouenac'h ; — René Poullelaouen, veuf de Catherine Gloannec, à Keravie ; — Nicolas Riou, à Kerioué ; — Daniel Souron, à Kervaragan ; — Louis Le Guiriec, à Kerven ; — Ambroise Le Brun, à Kervennec ; — Anne Tanneau, veuve de Yves Le Drezen, au lieu de Perina-Guenn ; — Jean Le Guiriec, à Kersoc'h ; — Jean Tanneau, à Kersivy ; — Yves Guenet, à Kerc'hrom ; — Jean Le Guichaona, à Lezplomeur ; — Michel Le Queneudec, veuf de Thérèse Le Pape ; — Louis Le Diascorn, à Keregard, etc.

B. 336. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1783-1789. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la paroisse de Plomeur, chez : Marie Stéphan, veuve de Daniel Souron, à Tremilliec (2 chevaux, estimés 57 livres ; 3 juments, 73 livres ; 6 vaches, 168 livres ;

4 génisses, 79 livres ; 2 bœufs de labour, 163 livres ; 2 bouvillons, 30 livres ; 2 veaux de l'année, 12 livres ; 38 moutons, 174 livres ; 14 boisseaux d'orge, 56 livres ; 41 boisseaux de blé noir, 164 livres ; 5 boisseaux de froment, 40 livres ; 2 boisseaux de graine de chanvre, 9 livres ; 7 pourpoints à femme, 4 noirs, 2 rouges et 2 bleus, 22 livres ; 3 jupons noirs, 13 livres ; 1 cotillon brun, 2 livres ; 1 tablier noir, 2 livres ; 1 pourpoint blanc pour femme et 1 gilet vert, 30 sous ; 1 cotillon bleu, 1 vert et 1 blanc ; 1 tablier de pluche et 1 de toile fine, 1 livre ; 1 miroir et 1 panier, 10 sous ; 1 paire de bas noirs et 1 paire de bas verts, 22 sous ; 2 capes, 10 livres, en 1783) ; — Louise Durand, à Squividan ; — Jean Le Pape, à Keryoué ; — Grégoire Tanneau, à Kervennec ; — Jean Le Garz, à Pratanilis ; — Jean Jaouen, au manoir de Kernu ; — Guillaume Le Plouzennec, à Trevarras ; — Geneviève Volant, au manoir de Kerbulic ; — Sébastien L'Helgouarc'h, au bourg de Plomeur ; — Jean Le Bec et Marguerite Bargain, à Kerstoux ; — Sébastien Larnicol, à Lestrugion ; — Alain Durand, à Kerallan ; — François Thomas, à Kergoulas ; — Jean Pezon, à Rosandon ; — Michel Le Boennec, à Kervennec ; — Guillaume Volant, à Penfont-Bihan (5 combles 1/4 de froment, 53 livres 2 sous 6 deniers ; 18 combles de blé noir, 63 livres ; 38 boisseaux d'orge, 123 livres 10 sous ; — 2 boisseaux de seigle, 8 livres ; 1 comble d'avoine, 50 sous ; 20 charretées de fumier, 10 livres ; 1 cheval de 4 ans, 60 livres ; 1 cheval de 3 ans, 42 livres ; 1 poulain de 1 an, 24 livres ; 1 jument hors d'âge, 42 livres ; 1 génisse de 1 an, 24 livres ; 5 vaches, 320 livres ; 1 charrue avec ses accessoires, 6 livres, en 1788) ; — Jean Boderc, au Pouguen ; — Pierre Le Coz, à Lescorz, etc.

B. 337. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1796-1799. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans les paroisses de Ploneis, et de Ploneour. — Dans la paroisse de Ploneis, chez : René Le Gac, à Lanhouou-Huelaff ; — Claudine Le Droal, au presbytère de Ploneis ; — Rénée-Mauricette-Jacquette Poullain, dame du Disquay, au château de Kervent ; — Bertrand Madoret, au même lieu (2 pourpoints bleus, 2 blancs, 1 brun et 1 rouge en serge de Caen, estimés 20 livres ; 1 paire de culottes d'étoffe grise, 3 livres 15 sous ; 1 paire de culottes de ratine brune, 50 sous ; 1 paire de guêtres violettes, 20 sous ; 1 chapeau noir, 3 livres ; 1 grand cochon gras, 39 livres ; 1 truie grasse, 36 livres ; 2 vaches, 42 livres ; 1 cheval, 69 livres ; 8 cordes de bois de chauffage, 12 livres ; 4 charretées de fumier, 2 livres, en 1743) ; — Jean Corne, à Kerdren-Lanmarhot ; — messire Guillaume Dronval, recteur de Ploneis, au presbytère de cette pa-

roisse (2 fusils, estimés 2 livres ; 41 ruches d'abeilles, 90 livres ; 2 vaches, 42 livres, 1 cheval, 48 livres ; 10 écuisses de terre et 7 cuillers de bois, 15 sous, en 1764) ; — Jacques Barri, à Kerscoidic ; — dame Marie-Joseph Du Disquay, veuve de messire Jean-Joseph Du Brieux, chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur dudit lieu, au château de Kervent ; — messire Jean-Marie de Penfunteunio, chevalier, seigneur de Lezuner, au même lieu. — Dans la paroisse de Ploneour, chez : Joseph Kerlann, à Kergoual ; — Alain Le Brun, à Trelluan ; — Jean Guezenec, au lieu de la Rue-Neuve (3 charretées de roseaux, estimées 9 livres ; 2 charretées de paille, 3 livres ; 40 charretées de fumier chaud, 18 livres ; 1 millier de fagots, 12 livres ; 8 charretées de foin à faucher, 12 livres ; 3 charretées de roseaux sur pied, 3 livres ; 2 cochons, 36 livres ; 1 truie et 2 petits, 15 livres ; 2 bœufs, 105 livres ; 1 jument, 30 livres ; 1 cheval, 43 livres ; 1 poulain de 2 ans, 36 livres ; 8 vaches, 186 livres ; 1 taureau de 3 ans, 15 livres ; 4 veaux de l'année, 12 livres, en 1730), etc.

B. 338. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1743-1778. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la paroisse de Ploneour, chez : Jean Le Henaff, au lieu de Guenvez ; — Marie Goyat, au même lieu ; — François Louenan, au bourg de Ploneour ; — Maurice Larzur, à Stang-Ploneour (7 écuisses de bois, estimées 7 sous ; 5 douzaines de moutons, 120 livres ; 1 cheval hors d'âge, 6 livres ; 2 vaches, 27 livres ; 3 ruches d'abeilles, 6 livres 10 sous ; 2 bœufs, 84 livres ; 4 chevaux de 3 ans, 9 livres ; 1 vieille jument et son poulain, 6 livres ; 1 veau de 1 an, 3 livres ; 2 boisseaux 1/2 d'orge, 3 livres 15 sous ; 14 boisseaux 1/2 de blé noir, 17 livres 5 sous ; 8 boisseaux 1/2 de froment, 29 livres 15 sous ; 1 armoire à 4 battants façonnée, 24 livres, en 1743) ; — Henry Ronarc'h, à Kerouillé ; — Anne Jan, veuve de Martin Le Roy, à Kerbrolant ; — Paul Yvin, à Stang-Ploneour ; — Marguerite David, veuve de Jean Le Bourc'his, à Kergonda ; — Mathieu Le Guirice, à Kergaurret ; — Jean Guideau, et Marguerite Le Goyat, à Kerlaoueret ; — messire Yves Quero, vicaire de Ploneour, au bourg de Languiouez ; — Yves Le Carval, veuf de Jeanne Le Marec, à Keranbledou ; — Thomas Le Bideau, au moulin de Faou ; — Thomas Le Brisquimer, au lieu de Kerourigant ; — René Bevaden, au moulin du Roz ; — Noël Scradin, à Kerbrehouen ; — Jean Le Chever, à Faoyaouen ; — Jean Gaorier, à Kerlaouedet ; — Yves Le Berre, à Keryan ; — Jacob Coïc, veuf de Anne Guezenec, à la Rue-Neuve ; — François Le Bilhan, à Keranpec'h ; — Hélène Le Pape, au lieu du Roz ; — Tauguy Pellaé, veuf d'Anne Fallier, à Keranbledou ; — Marc Gue-

guen, à Kerolland ; — Guillaume Yvinou, à Trebonvel ; — Corentine Ronvarc'h, veuve de Noël Marblé, à Kerouillé ; — Yves Le Goff, au lieu du Stang ; — messire Corentin Le Faou, recteur de Ploneour, au presbytère de cette paroisse, etc.

B. 339. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1698-1787. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans les paroisses de Ploneour, Plonivel, Plouhinec et Plovan. — Dans la paroisse de Ploneour, chez : Alain Le Goff, au lieu du Stang ; — Noël Le Marc, à Keranbledou (27 moutons, estimés 104 livres 5 sous ; 25 boisseaux de froment, 362 livres 10 sous ; 9 boisseaux d'orge, 67 livres 10 sous ; 10 combles de blé noir, 90 livres ; 1 gilet bleu à boutons de corne, 2 livres ; 1 gilet bleu à boutons blancs en os, 50 sous ; 1 pourpoint bleu bordé de jaune à boutons ronds en étain, 3 livres ; 1 pourpoint bleu piqué, 3 livres 10 sous ; 1 pourpoint rouge bordé de bleu, 35 sous ; 1 pourpoint noir, 2 livres ; 1 paire de bas de Saint-Marcou, 2 livres, en 1786) ; — Pierre Mavic, à Kergaurret, etc. — Dans la paroisse de Plonivel, chez : Henry Le Bourc'his, à Kerhur (6 poules et 1 coq, estimés 20 sous ; 1 cheval hors d'âge, 18 livres ; 1 cheval de 3 ans, 30 livres ; 2 vaches hors d'âge, 30 livres ; 2 génisses allant à 2 ans, 10 livres ; 13 charretées de fumier mêlé, 6 livres 10 sous ; 2 charretées de paille d'orge, 6 livres ; 5 oies, 50 sous ; 16 combles d'orge, 32 livres ; 1 pipe de blé noir, à raison de 40 sous le comble, 16 livres ; 1 comble de froment, 5 livres 10 sous, en 1698) ; — Marc Baltas, veuf de Louise Folgoas, à Kerbernez. — Dans la paroisse de Plouhinec, chez Anne Cotten, veuve de François Donnars, au manoir de Treouzien. — Dans la paroisse de Plovan, chez : Mathieu Furic, sieur de la Villeblanche, Michel Germé et demoiselle Françoise Furic, sa femme, héritiers de nobles gens Denis Furic et Catherine Pongeant ; — Marguerite Le Barz, veuve de Louis Loussouarn, au lieu de Lestreguellié (1 cheval hors d'âge, estimé 15 livres ; 1 cheval gras, 60 livres ; 1 poulain de 2 ans, 45 livres ; 1 cheval de 4 ans, 36 livres ; 2 poulains de l'année, l'un 6 et l'autre 30 livres ; 3 vaches, 37 livres ; 2 génisses de 3 ans, 19 livres ; 35 boisseaux d'orge, 79 livres 15 sous ; 14 boisseaux de froment, 70 livres ; 2 combles de seigle, 5 livres ; 16 boisseaux d'avoine, 32 livres ; 13 boisseaux de fèves, 45 livres 10 sous ; 8 boisseaux de blé noir, 20 livres, en 1729).

B. 340. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1733-1743. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la paroisse de Plovan, chez : Jean Le Bo-

sennec, veuf de Catherine Lotredou, à Kerjan ; — François Le Gall, veuf de Marie Le Calvez, à Kersouren-Bihan ; — Yves Le Coutal, à Kerjan-Huellaf ; — Jeanne Le Borgne, à Kerautret ; — Jean Loussouarn, veuf de Marie Gouletquer, à Kerleauguy ; — Guillaume Kerveillant, à Kerjouen (2 vestes l'une rouge, l'autre bleue, estimées 3 livres 15 sous ; 4 charretées de roseaux, 9 livres ; 12 combles de froment blanc, 66 livres ; 9 combles de fèves, 22 livres 10 sous ; 4 combles 1/2 de pois roux, 9 livres ; 1 cheval de 4 ans, 33 livres ; 4 vaches, 34 livres, en 1734) ; Jean Thomas, à Kerianno ; — Jeanne Loussouarn, femme de Guillaume Boudou, à Pontpouillie (1 paire de souliers à femme, estimée 30 sous ; 2 justins (vestes) rouges garnis de galon, et 1 bleu, 11 livres 15 sous ; 1 chemisette rouge et bleue, 5 livres ; autre chemisette bleue et brune, 4 livres ; 3 jupes d'étoffe 1 verte, 1 violette et 1 bleue, 16 livres ; 1 manteau noir avec sa frezette (*sic*), 12 livres ; 1 tablier d'étoffe grise, 50 sous, en 1736) ; — Alain Le Goff à Kervoallen ; — René Le Barz, à Kereuret (9 pourpoints dont 1 rouge, 1 brun, 1 blanche et 6 bleus, les uns à manches, les autres sans manches, estimés 25 livres 10 sous, en 1736) ; — Anne Bruneau, veuve de René Le Castrec, à Kerguelen ; — Corentin Raphalen, à Trefranc ; — Yves Le Roy, à Kervizion ; — Alain Kervahu, à Lesvez ; — Pierre Le Goff, à Pontpouillie ; — Alain Lotredou et Marguerite Marzin sa femme, à Lesvez ; — Jeanne Venne, veuve de Julien Hélias, au lieu de Gronval ; — Marguerite Le Berre, à Kerjan-Izellaf ; — Jeanne Le Bihan, veuve d'Alain Gouletquer, à Kerguen ; — messire Guillaume-Jean Thoer, recteur de Plovan, au presbytère de cette paroisse ; — Jean Le Bozec, à Trefranc ; — Yves Richard, à Kerouyen, etc.

B. 341. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1744-1763. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la paroisse de Plovan, chez : Marguerite Gueguen, veuve de Jean Credou, à Kerviel ; — Alain Le Raphalen, à Trefranc (1 boisseau 1/2 de froment estimé 3 livres 10 sous ; 6 boisseaux d'orge, 6 livres ; 1 boisseau d'avoine, 26 sous ; 1 boisseau 1/2 de blé noir, 40 sous ; 3 pipes d'orge, 24 livres ; 1 pipe d'avoine, 1 pistole (10 livres) ; 3 chevaux, 108 livres, 1 cochon, 15 livres ; 1 truie, 12 livres ; 4 vaches, 72 livres ; 1 génisse de 3 ans, 9 livres ; 2 génisses de 2 ans, 15 livres, en 1744) ; — François Cloarennec, veuf de Marguerite Tallec, au village de Brezigou ; — Françoise Bergeron, veuve d'Alain Le Queïnec, à Kergallant ; — Clémence Lucas, veuve de Corentin Souron, au lieu du Quellen ; — Jeanne Kerveillant, veuve de Jean Le Brun, à Kerganno ; — Corentine Le Roux, veuve de Nicolas Le Goff, au lieu de Lannourist ; — Alain Le

Borgne, veuf de Marie Kerveillant, au lieu de Bremel ; — Jean Plouzennec et Marie Raphalen, à Trefranc ; — Daniel Le Raphalen, veuf de Marie Le Hénaff, à Kergua ; — Yves Bilien, à Kerjouen ; — Marguerite Marzin et Alain Lotredou à Kerjean (1 plat de bois estimé, 3 sous ; 1 plat d'étain, 20 sous ; 1 potée de beurre, 35 sous ; 1 fusil, 6 livres ; 1 lit à panier avec sa garniture, 4 livres 10 sous ; 1 vache et son veau, 24 livres ; 1 boisseau 1/2 de froment, 7 livres ; 1 boisseau de seigle, 40 sous, en 1748) ; — Noël Birrien, veuf de Marie Griffon, au manoir de Croaspillo ; — Alain Nicolas, à Kergouen ; — Joseph Loussouarn, au lieu de Gronval ; — Marie Nicolas, veuve de Guillaume Le Cochon, à Brenavellec ; — Pierre Le Brun, à Kerguen-Bras ; — François Helou, à Kervizion ; — Guillaume Le Bourdon, à Pont-Pouillec ; — messire François Le Garrec, recteur de Plovan, au presbytère de cette paroisse ; — Jacques Le Barz, veuf de Jeanne Le Goff, à Kereuvret, etc.

B. 342. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1763-1774. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la paroisse de Plovan, chez : Jean Berivin, tuteur des enfants de Guillaume Blatier, et d'Anne Helou, à Kerscaven (4 vaches estimées 48 livres ; 2 génisses de 3 ans, 18 livres ; 3 veaux de l'année, 9 livres ; 1 cheval de 5 ans, 42 livres ; 2 chevaux de 3 ans, 102 livres ; 1 truie, 9 livres ; 2 petits cochons, 9 livres ; 5 ruches d'abeilles, 9 livres ; 1 boisseau de seigle, 3 livres ; 2 boisseaux d'orge, 4 livres ; 1 charrette ferrée avec son grand chartil, 45 livres ; 1 charrue avec ses accessoires, 9 livres, en 1763) ; — Suzanne Le Saux, veuve de Yves Kervahu, à Kerautret ; — Noël Kervahu, à Kerstéphan ; — Gourgon Lautredou et Marie Loussouarn, sa femme, à Kerjean ; — Daniel Loussouarn, veuf de Marie Kerloc'h, au lieu noble de Kergurun ; — Jeanne Bonnaizec, à Croaspillo ; — Geneviève Le Bourdon, à Pontpouillec ; — Jacques Le Barz et Jeanne Plouhinec, à Kerevet ; — Jacques Le Berre et Jeanne Le Pellicet, à Kergros ; — Marie Blaize, aubourg paroissial de Plovan ; — Alain Fitrès, à Kergallan ; — René Le Brun, au manoir de Kerganno (6 vaches estimées 126 livres ; 1 génisse de 3 ans, 13 livres 10 sous ; 1 génisse de 2 ans, 9 livres ; 1 cheval de 3 ans, 45 livres ; 2 chevaux de 2 ans, 60 livres ; 4 boisseaux d'orge, 12 livres ; 1 boisseau de seigle, 3 livres 15 sous ; 2 boisseaux de blé noir, 3 livres ; 5 ruches d'abeilles, 15 livres, en 1766) ; — Laurence Lautredou, veuve d'Alain Kerveillant, à Kervoalen ; — Vincent Le Bosser et Anne Diderer, à Lanourist ; — Jacques Lautredou, à Kerjan-Huellaf ; — Bernard Le Vigouroux, veuf de Jeanne Le Brun, à Kerguen ; — René Le Brun et Yvonne Le Brun, à Keryanno ; — Catherine Conan, femme de Mi-

chel Le Fur, au lieu du Guelen ; — Jean Le Goff, au moulin Henri ; — Yves Alanou, veuf de Magdeleine Le Berre, à Trefranc ; — Guillaume Gourmelen, à Kersouron, etc.

B. 343. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1774-1783. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la paroisse de Plovan, chez : François Le Trennec et Renée Mazo, au lieu de Lavanot (1 cheval de 3 ans, estimé 105 livres ; 1 vieux cheval, 27 livres ; 2 vaches, 63 livres ; 2 génisses de 4 ans, 36 livres ; 1 génisse de 2 ans, 12 livres ; 1 veau de l'année, 4 livres 10 sous ; 1 charrette ferrée avec ses accessoires, 60 livres ; 4 charruet, 7 livres 10 sous ; 1 grande auge de pierre et 3 marteaux servant à piler la lande, 3 livres ; 2 écuisses de bois, 2 sous ; 5 écuisses de terre, 7 sous 6 deniers ; 1 table à coulisse, avec son grand couteau, 4 livres 10 sous, en 1774) ; — Guy Donnars, à Kerillis-Guideau ; — Pierre Le Grunchee, à Kereuvret ; — Jacques Gourmelen, veuf de Catherine Le Gall, à Kersouron-Bihan ; — Michel Gentrie, à Kerguen ; — Henry Queffelec, à Kerhuen ; — Jean Martin, à Pont-Pouillée (2 plats et 1 assiette d'étain estimés 3 livres 10 sous ; 1 plat de faïence, 4 sous ; 1 plat de bois, 3 sous ; 3 écuisses en terre de Locmaria, 6 sous ; 6 cuillers de bois, 2 sous ; 11 aunes 1/2 de toile d'étope, 11 livres 5 sous ; 1 camisole rouge, 50 sous ; 1 lit clos garni d'une couette et d'un traversin de balle et de 2 draps, 20 livres ; 1 maie à pâte (pétrin), 3 livres ; 1 dévidoir, 5 sous ; 7 vaches, 148 livres ; 2 veaux de l'année, 12 livres ; 1 cheval hors d'âge, 41 livres ; 1 grande traie, 39 livres ; 1 truie de l'année de moyenne grandeur, 13 livres ; 10 poules et 1 coq, 44 sous ; 3 douzaines de planches, 48 livres ; 1 douzaine de membrures, 3 livres 15 sous ; 3 grands morceaux de bois propres à faire des essieux de charrette, 24 sous ; 3 douzaines de chevrons, 4 livres 10 sous ; 2 charretées de bois, 9 livres ; 2 charretées de duilles (fagots de genêts ou d'ajone), 9 livres ; 27 boisseaux d'orge, 94 livres 10 sous ; 20 boisseaux de froment, mesure du Roi, 170 livres ; 20 boisseaux d'avoine combles, 63 livres ; 5 boisseaux de blé noir combles, 42 livres 10 sous, en 1775) ; — Alain Canevet, à Pontpouillée ; — Alain Le Gall, veuf de Marie Le Brun, à Pencleuziou, etc.

B. 344. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1783-1789. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la paroisse de Plovan, chez : Corentin Daniel-Iou, à Kerruen ; — Marguerite Jacq, à Kergurun (1 charrette ferrée avec son chartil long, estimée 73 livres ; 2 herses, 20 sous ; 3 étriers, 15 sous ; 1 vache avec son veau, 42 livres ; 3 vaches, 83 livres ; 1 génisse de 2 ans,

9 livres ; 1 génisse de 3 ans, 13 livres 10 sous ; 5 boisseaux de froment, 45 livres ; 7 boisseaux d'orge, 21 livres ; 2 boisseaux d'avoine, 5 livres ; 1 charrue avec ses accessoires, 13 livres 10 sous ; 1 cape, 9 livres ; 2 jupes l'une noire et l'autre bleue, 4 livres 10 sous ; 1 tablier noir, 3 livres ; 1 paire de brassières rouges, 3 livres 10 sous ; 2 paires de brassières bleues et 2 paires de brassières noires, 10 livres ; 4 jupes, 2 bleues, 1 verte et 1 rouge, 10 livres ; 6 chemises, 9 livres, en 1783) ; — Pierre Bonnizee et Guillaume Hélias, à Kergouen ; — André Lotredou, à Kervizon ; — Catherine Gentrie, veuve de Daniel Le Guellec, à Keribré ; — Alain Le Roux, à Kerstéphan ; — Elisabeth Le Cabon, veuve, en premières noces, de Mathieu Le Berre, à Kerviel ; — Jean Alanou, veuf de Jeanne Le Grunchee, à Kergouen ; — Noël Le Roux, veuf de Anne Le Mevel, à Kerbrocher ; — Maurice Le Du, au lieu de Bremel ; — Daniel Le Gall, veuf de Marie Lautredou, à Kerjan-Huellaf ; — Catherine Le Gall, veuve de Paul Le Goff, à Lannourist ; — vénérable et discret messire Étienne Hamon, recteur de Plovan, au presbytère de cette paroisse (3 cuillers de buis, estimées 5 sous ; 7 petits pots de confiture, 8 sous ; 7 plats ovales en faïence, 15 sous ; 1 moulin à poivre, 5 sous ; 1 fontaine avec sa cuvette, 3 livres ; 1 fauteuil de bois auprès du foyer, 5 sous ; 6 salières de verre, 20 sous ; 7 gobelets de verre et 4 de faïence, 20 sous ; 2 flambeaux argentés, 3 livres ; 9 plats ronds et 13 plats ovales en faïence, 35 sous ; 56 assiettes de faïence, 3 livres 10 sous ; 1 grand plat et 2 assiettes d'étain pesant 6 livres 1/2, 3 livres 5 sous ; 12 couteaux à pied d'argent, 18 livres ; 1 lit à impériale, avec sa garniture, 100 livres ; les *Vies des Saints*, en breton, 10 sous, en 1785), etc.

B. 345. (Carton.) — 90 pièces, papier.

1789-1798. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans les paroisses de Plozévet et de Pluguffan. — Dans la paroisse de Plozévet, chez : messire François Aleno, sieur de Kersalic, recteur de Plozévet, à la requête de messire René Aléno, seigneur de Saint-Alouarn, et de messire Louis-René Le Jumeau, seigneur de Kergaradec, ses héritiers bénéficiaires (1 paire de pistolets estimée 20 livres 1 fusil, 15 livres ; 3 douzaines de serviettes de lin neuves, 40 livres ; 18 serviettes et 2 nappes de toile de Pontivy, 23 livres ; 9 douzaines de serviettes de chanvre neuves, 40 livres 10 sous ; 30 nappes de chanvre, neuves 45 livres ; 19 nappes de lin, 19 livres ; 8 draps de chanvre, 20 livres ; 38 draps de lin, 152 livres ; 1 charrette neuve ferrée avec 2 chartils, 60 livres ; 1 selle à homme avec sa housse de peau, des fontes de pistolets, 1 bride et des courroies, 10 livres ; 2 chevaux de 3 ans, 190 livres ; 8 vaches, 126 livres ;

1 minot 1/2 de sel, 30 sous ; 9 charretées de fumier, 3 livres ; 1 demi-livre de coton, 5 sous ; 32 aunes de toile de chanvre, 32 livres ; 9 aunes de toile de Vitré, 5 livres 8 sous ; 7 livres de fil de chanvre, 7 livres 10 sous ; 6 livres 1/2 de fil d'étope, 3 livres 10 sous ; 3 livres 1/2 de lin, 5 livres 5 sous ; 32 aunes de serge verdâtre, 32 livres, en 1742) ; — Sébastien Gouletquer, à Brenizennec ; (1 cheval de 3 ans, estimé 34 livres ; 1 cheval d'un an, 36 livres ; 1 truie d'un an, 12 livres ; 4 vaches, 60 livres, en 1747) ; — Jean-Mallegol, au moulin de Kereniel ; — Pierre Le Quencudec, à Kerviel ; — Marguerite Le Guevel, au moulin de Kereniel (2 boisseaux d'orge, estimés 6 livres ; 1 fusil, 3 livres, en 1760) ; etc. — Dans la paroisse de Pluguffan, chez : messire François Pitillon, recteur de cette paroisse ; — Louis Doualton et Marie Divanac'h, à Kerjos (3 ruches d'abeilles, estimées 7 livres 10 sous ; 2 vaches, 12 livres 10 sous, en 1739) ; — Anne Helguen, veuve de Grégoire Le Biger, (2 bigottées de seigle, mesure de Quimper, estimées 24 livres ; 1 minot d'avoine, 30 livres ; 24 minots de blé noir, 30 livres ; 1 charrette de foin, 6 livres ; 1 charrette de paille d'avoine, 2 livres ; 2 bœufs, 90 livres ; 2 juments de 4 ans, 48 livres, en 1744), etc.

B. 346. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1730-1785. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la paroisse de Pouldergat, chez : Jean Kersalé, à Tremibrit ; — Jean Le Celton, à Kerdeau (1 charrette ferrée, avec ses 2 chartils, estimée 15 livres ; 7 boisseaux de seigle, 14 livres ; 7 combles d'avoine, 7 livres ; 8 boisseaux de blé noir, 10 livres ; 1 jument et son poulain, 18 livres ; 1 jument d'un an, 10 livres 10 sous ; 3 vaches, 45 livres ; 1 veau de l'année, 6 livres ; 1 charrette de foin, 3 livres 15 sous ; 2 charrettes de paille d'avoine, 3 livres, en 1732) ; — François Nabasq, au lieu noble du Cloarec ; — Marie Bescond, à Kervarlé-Creis (1 jupe verte avec le devant en étoffe rouge, estimée 3 livres ; 2 autres jupes vertes, 5 livres 5 sous ; 1 paire de brassières bleues, 20 sous ; 1 chemisette bleue et rouge, 4 livres ; 1 comble 1/2 de pilatte (espèce d'avoine), 3 livres ; 10 combles de blé noir, 20 livres ; 10 charretées de foin, 30 livres ; 23 charretées de paille de seigle, 18 livres 15 sous ; 8 charretées de paille de pilatte, 12 livres ; 1 charrette de paille d'avoine, 30 sous ; 1 auge de pierre servant à piler la lande, 9 livres ; 1 fusil, 9 livres ; 2 pains de graisse, 3 livres ; 3 potées de beurre, 6 livres ; 6 ruches d'abeilles, 18 livres ; 1 jument avec sa pouliche, 27 livres ; 2 bœufs, 66 livres ; 9 vaches, 126 livres, en 1734) ; — Hervé Pensée, au bourg de Pouldergat ; — René Le Carouar, au lieu

de Jacquidy ; — messire Charles de Tromelin, sieur abbé de Lancelin, au manoir de Tremebréit ; — noble homme Guillaume Emmanuel Le Traon, sieur de Poulguen, et dame Marguerite Perrot, au manoir de Kervern ; — Marie Kervernuec, à Kergoff (3 pourpoints rouges, à femme, 1 bleu, 1 noir et 1 blanc, estimés 7 livres ; 1 jupon bleu, 1 brun et 1 noir, 8 livres ; 1 capot, 6 livres ; 2 boisseaux de seigle, 8 livres ; 7 boisseaux de blé noir, 31 livres 10 sous ; 3 boisseaux 1/2 d'avoine, 10 livres 10 sous ; 16 charretées de fumier chaud et froid, 8 livres 10 sous ; 6 vaches, 126 livres ; 2 chevaux 34 livres, en 1783) ; — demoiselle Marie-Anne Le Bihan, veuve de maître François-Fidèle Bernard, notaire et procureur en différentes jurisdictions, au bourg de Pouldergat, etc.

B. 347. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1726-1757. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la paroisse de Pouldreuzic, chez : Laurent Le Tymen, au lieu de Moriou (1 cheval hors d'âge, estimé 10 livres ; 1 cheval de 3 ans, 27 livres ; 1 cheval de 2 ans, 24 livres ; 4 boisseaux d'orge combles, 12 livres ; 1 comble de pois roux, 3 livres, en 1726) ; — Jean Le Coader, au lieu du Saint ; — Jeanne Jannic, veuve de Jacques Gourmelan, à Keryvet (1 cheval de 3 ans estimé, 30 livres ; 1 poulain de 1 an, 15 livres ; 1 truie, 15 livres ; 4 petits cochons 15 livres ; 5 ruches d'abeilles, 12 livres 10 sous ; 1 comble d'avoine, 30 sous ; 1/2 comble d'orge, 20 sous ; 3 journaux de terre sous froment, pouvant produire 48 combles, 192 livres ; 4 journaux sous orge, pouvant produire 75 combles, 75 livres ; 1 journal 1/2 sous avoine, pouvant produire 24 combles, 24 livres, en 1731) ; — maître Joseph Broyer, notaire royal au présidial de Quimper, au lieu de Kerrouy ; — Yves Kerveillant, à Lezayoux ou Lezau ; — Jacques Le Pelliet, à Kercben ; — Marie Kernilis, à Ker-guelven (5 vaches, estimées 37 livres ; 1 génisse de 3 ans, 15 livres ; 1 génisse de 2 ans, 6 livres ; 1 taurillon de 2 ans, 4 livres 10 sous ; 3 génisses de l'année, 9 livres ; 1 truie maigre, 10 livres ; 1 cheval de service, 33 livres ; 1 cheval de 4 ans, 25 livres 10 sous ; 1 charrue, 9 livres ; 1 auge de pierre servant à piler la lande, 15 livres ; un fusil, 3 livres, en 1739) ; — Anne Gourmelon, veuve de Jean Le Goff, à Lanvaron ; — Jean Le Henaff, veuf d'Anne Kerouredan, à Landrezec ; — Alain Tanguy, veuf de Jeanne Le Roux, à Kergoay ; — Daniel Cosquer, veuf de Claudine Le Sourn, au lieu du Meoust ; — Jeanne Blatiez, veuve de Guillaume Louis, à Keradellec ; — Yves Lucas, à Tregoneter ; — maître Jean Gueguen, notaire royal au bourg paroissial de Pouldreuzic (1 sabre à poignée de cuivre jaune, estimé 20 sous ; 3 ruches d'abeilles dont une

presque vide, 5 livres, en 1756) ; — Jean Le Berre, à Ker-guelvez ; — Henri Poulhinec, à Kerhuel, etc.

B. 348. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1758-1773. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la commune de Pouldreuzic : chez, Guenolé Le Pape, à Kerouron ; — Marie Keribin, veuve de Jean Le Corre, à Kerouriec (4 vaches, estimées 124 livres ; 1 génisse de 1 an, 10 livres 10 sous, en 1758) ; — Magdeleine Gouzien, veuve de Guillaume Le Hénaff, à Kergoy (1 charrette ferrée avec son chartil, estimée 54 livres ; 1 charrue avec ses accessoires, 15 livres ; 5 paires de guêtres et 1 paire de bas d'étoffe blanche 25 sous ; 2 pourpoints rouges sans manches, 10 livres ; 2 pourpoints bleus, 13 livres 10 sous ; 1 chapeau, 25 sous ; 6 boisseaux d'orge, 15 livres ; 3 boisseaux de froment, 30 livres ; 5 boisseaux de blé noir, 11 livres 5 sous ; 1 boisseau de seigle 3 livres ; 4 ruches d'abeilles, 13 livres ; 2 potées de beurre, 6 livres ; 1 truie, 18 livres ; 1 petit cochon, 6 livres ; 5 vaches, 123 livres ; 1 génisse de 1 an, 12 livres ; 1 cheval de 4 ans, 73 livres ; 1 poulain de 1 an, 54 livres, en 1759) ; — Jean Stéphan et Marguerite Le Pellet, à Kereben ; — Laurent Le Trennec et Magdeleine Le Gall, à Lezayeur ; — Jacques Cosquer, au lieu du Meout ; — Marie Piolet, à Lavaraon ; — Anne Plonhinec, à Kerhuel ; — Marie Keribin, veuve de Jean Le Corre, à Kervrouiec ; — Alain Bonizoc, au manoir de Keryvet ; — Daniel Vigouroux, au bourg paroissial de Pouldreuzic ; — Françoise Le Flour, veuve de Jean Jannie, au lieu du Menez ; — Pax (Pasques) Guennec, à Penhorz-Izellaf ; — Corentine Le Vigouroux, à Kerguelven (1 bouillon de 1 an, estimé 4 livres ; 1 génisse de 2 ans, 4 livres 10 sous ; 2 génisses de 3 ans, 24 livres ; 3 vaches, 33 livres ; 1 cheval de 2 ans, 24 livres, en 1765) ; — Marie Tanguy, au lieu noble de Kerrudalem ; — le sieur Ansquer, prêtre, curé de Pouldreuzic, à Kerguidan ; — Nicolas Le Du, au lieu noble de Kerouron (1 pourpoint bleu piqué, estimé 4 livres 10 sous ; 1 carabousse (veste à capuchon), 12 sous ; 6 boisseaux d'orge, mesure comble, 18 livres ; 4 boisseaux de pois, 13 sous ; 6 boisseaux de blé noir, même mesure, 15 livres ; 1 castellée (le 5^e du boisseau comble) de seigle, 30 livres ; 1 boisseau et 1 castellée d'avoine, même mesure, 3 livres 15 sous ; 2 castellées de vesces, 50 sous, en 1768), etc.

B. 349. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1773-1789. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la paroisse de Pouldreuzic, chez : Yves Le Corre, au lieu de Cremeneuc ; — Laurent Le Trennec et

Jeanne Plonhinec, au lieu de Lezau (3 vaches, estimées 84 livres ; 1 veau de l'année, 2 livres ; 1 cheval de 4 ans, 90 livres ; 1 cheval de 1 an, 54 livres ; 1 cheval de 3 ans, 30 livres ; 1 charrette ferrée avec ses chartils, 54 livres, en 1774) ; — Anne Gouret, veuve de Jean Quéré, à Ker-guelven ; — Julien Jaouen et Marie Kerveilland, au moulin de Kereben ; — Yves Gueguen, au moulin de Cremeneuc ; — Marguerite Le Corre, à Kervrouiec ; — François Le Pape, veuf de Françoise Le Borgne, au bourg paroissial de Pouldreuzic ; — Jacques Ferrand et Marguerite Le Quenquis, au lieu du Sent ; — Jean Le Quéré, veuf de Marie Betrom, à Kerguelven ; — Henry Gueguen et Françoise Roussel, à Kerradelec (2 ruches d'abeilles, estimées 9 livres ; 34 boisseaux 1/2 et 1 castellée de seigle, 107 livres ; 36 boisseaux 1/2 d'avoine, 94 livres 5 sous ; 3 boisseaux de blé noir, 10 livres 10 sous ; 2 vaches, 63 livres ; 1 veau de 1 an, 4 livres 10 sous ; 1 cheval de 4 ans, 27 livres ; 1 capot, 30 sous ; 2 jupes blanches, 4 livres 10 sous ; 2 justins (vestes à l'usage des femmes) rouges et 1 justin de laine blanche, 9 livres 10 sous ; 1 jupe jaune, 4 livres 10 sous ; 1 mauvais tablier noir, 5 sous ; 2 pourpoints bleus, 4 livres ; 2 paires de culottes, l'une en laine noire et l'autre en laine brune, 30 livres, en 1778) ; — Jean Autret, veuf de Catherine Le Cossec, au lieu du Menez ; — Jean Le Goff et Anne Marzin, à Kerazel ; — Alain Gouzien, veuf de Anne Le Guen, à Penhorz-Izellaf ; — Michel Gentrie, à Kerguidou ; — Marguerite Le Vigouroux, veuve d'Alain Le Goff, à Kervrouiec (2 vaches, estimées 87 livres ; 1 génisse de 3 ans, 27 livres ; 1 génisse de 1 an, 12 livres ; 1 génisse de 5 semaines, 6 livres ; 1 bouillon de 2 ans, 18 livres ; 1 cheval de 4 ans, 129 livres ; 1 cheval de 3 ans, 60 livres ; 1 cheval de 2 ans, 75 livres ; 1 truie et 8 petits cochons, 45 livres, en 1784), etc.

B. 350. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1780-1788. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans les paroisses de Poullan et de Primelen. — Dans la paroisse de Poullan, chez : dame Jeanne-Jacquette de Bourgneuf, au manoir de Kervenargand ; — Alain Kervarrec, à Kerfennec-Izellaff (1 paire de culottes de ratine, estimée 3 livres ; 2 pourpoints bleus, 4 livres 10 sous ; 2 pourpoints rouges, 7 livres ; 1 paire de guêtres d'étoffe brune, 15 livres ; 1 chapeau, 15 sous ; 1 pièce de toile de chanvre neuve contenant 20 aunes, 15 livres ; 1 boisseau d'avoine, 2 livres ; 1 boisseau de seigle, 3 livres ; 2 journaux de terre sous seigle, pouvant produire 24 boisseaux, 42 livres ; 1 demi-journal sous avoine, pouvant produire 8 boisseaux, 42 livres ; 4 vaches, 81 livres ; 1 génisse de 2 ans, 9 livres ; 2 génisses de 1 an, 13 livres 10 sous ;

1 veau de l'année, 30 sous; 1 cheval de 3 ans, 12 livres; 1 cheval hors d'âge, 3 livres, en 1731); — Catherine Le Gabellic, à Kermaburon; — Joseph Quelen, au Verret; — Guillaume Le Berre, à Kergouledan (1 fusil, estimé 20 sous; 4 vaches, 72 livres; 1 génisse de 1 an, 4 livres; 3 veaux de l'année, 8 livres; 1 cheval de 3 ans, 54 livres; 1 cheval de 2 ans, 30 livres; 1 charrette ferrée avec ses 2 chartils, 54 livres, en 1770), etc. — Dans la paroisse de Primelen, chez : Yves Le Guevel et Marie Le Billon, au manoir de la Salle-Saint-Ugen (1 fusil, estimé 30 sous; 1 cheval allant à 4 ans, 30 livres; 1 jument hors d'âge, 24 livres; 2 poulaillons de 1 an, 9 livres; 2 vaches, 27 livres; 2 génisses allant à 2 ans, 12 livres; 1 truite de 1 an, 5 livres; 6 boisseaux de fèves, 18 livres; 14 boisseaux et 3 criblées d'orge, à raison de 2 livres le boisseau, 29 livres 10 sous; 2 boisseaux de blé noir, 3 livres 10 sous; 3 boisseaux d'avoine, 5 livres 5 sous; 1 demi-comble de graine de chanvre, 2 livres, en 1731); — Marguerite Kerloc'h, à Kerbellec (14 boisseaux de froment d'hiver, estimés 126 livres; 2 boisseaux de froment blanc, 16 livres; 6 boisseaux de seigle, 48 livres; 6 vaches, 153 livres; 2 génisses de 1 an, 21 livres; 2 juments hors d'âge, 29 livres; 1 cape en bouracan noir à doublure bleue, 9 livres; 1 cotillon bleu et 1 noir, 6 livres 5 sous; 1 camisole noire, 2 bleues et 1 brune, 16 livres 10 sous; 1 tablier noir et 1 tablier d'étaffine grise, 24 sous; 1 justin d'étoffe blanche, 20 sous en 1782), etc.

B. 351. (Carton.) — 100 pièces, papier

1711-1730. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la ville de Quimper, chez : Marie-Coréntine Le Can, veuve de maître Alain Billy, notaire royal et procureur au présidial; — François Le Bornic, maître tailleur d'habits, veuf de Mauricette Le Merour; — Yves Penaulan, maître maçon, et Marie Biger, sa femme; — Daniel Le Bihan, fournier, demeurant au fond de Creaç'hmarc, veuf de Marguerite Tanguy; — noble homme Claude Peigné, directeur des postes, à Quimper, et demoiselle Gencviève Maugé, sa veuve; — Anne Le Berre, morte à l'hôpital; — messire Nicolas Maucazre de Lanven, prêtre, l'un des chapelains de Saint-Mathieu, en la rue du Rossignol; — Louise Jourdain, veuve de Claude Madec, en la rue aux Fèvres; — Guillaume Pezron, cordonnier, et Jeanne Cevaër, sa veuve; — demoiselle Anne Salaün, femme du sieur Pierre Gastion, en la rue Orphèvre; — demoiselle Suzanne-Philippe Germé, femme séparée de biens de noble homme Jean Gaillard, sieur de Rogerie; — messire Claude Marigo, seigneur de la Villeneuve, en la terre au Duec, paroisse de Saint-Mathieu; — le sieur de L'Écluse de Longraye; — Yves

Le Bris, menuisier, et Urbanne Creney, sa veuve; — François Le Ferce; — Guillaume Caradec, à Bourlibou; — Blaise Hervé; — Thomas Dagorn, en la rue Vis; — noble homme René Desnos et demoiselle Jeanne Horellou, sa veuve, en la Vieille Cohue de la terre au Duec; — Jacques Le Caroff, en la rue Villy; — noble et discret messire Jean-Baptiste Mayou, prêtre, docteur de Sorbonne, et chantre de l'église cathédrale de la ville d'Angoulême, exilé, en vertu de lettre de petit cachet du 22 octobre 1728, en la maison du sieur de Kergoz-Horellou, sur le quai; — Yves Le Moign, en la rue des Reguaires; — Julien Villedieu et Catherine Le Moal, sa veuve, etc.

B. 352. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1730-1736. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la ville de Quimper, chez : le sieur François Simonnet, marchand de vins en gros, et demoiselle Mathurine Jupau, sa veuve; — Blaise Le Gall, maître taillandier, et Jeanne Le Cloarce, sa femme; — messire Yves-Henry de Kergus, sieur de Kerstang, prêtre, chaplain de l'église paroissiale de Saint-Mathieu, à Quimper; — Anne Colas, femme de Daniel Le Guillou; — Louis Bariou, en la rue de Bourlebou; — Mathieu Blancar, cloutier, rue Saint-Mathieu; — noble homme Gabriel Berthé, sieur du Mesgouez; — Ysabelle Villedieu, marchande; — Pierre Raillard, perruquier, veuf de Mathurine Grorvalet (2 paires de souliers et 5 paires de mules, estimées 6 livres; 2 paires de bas de soie, 6 livres; 4 autres paires de bas de capiton et 1 de Ségovie, 10 livres; 1 douzaine 1/2 de chemises, 30 livres; 1 habit gros tour couleur de rose glacé de blanc, 10 livres; 1 japon de damas rose, 15 livres; 1 jupe de drap de Saint-Maur, 5 livres; 2 robes de grisette l'une rayée et l'autre unie, 28 livres; 1 cape de camelot sur soie, 8 livres; 1 corset, 20 sous; 9 mouchoirs, 6 livres; 7 coiffures de batiste, 20 livres; 10 tonneaux de seigle, 540 livres; 6 tonneaux de froment, 600 livres; 4 perruques neuves, 30 livres; 6 livres de cheveux, 120 livres; 100 livres de poudre à poudrer, 22 livres; 1 épée d'argent, 30 livres; 1 fusil et 2 pistolets, 18 livres; 1 habit complet couleur café, 8 livres; 1 habit gris et 1 eulotte, 8 livres; 2 vestes blanches, 5 livres; 9 cravates, 8 livres; 1 habit noir complet, 20 livres; 1 chapeau, 3 livres; 3 paires de bas de laine, 3 livres; 1 douzaine de chemises, 20 livres; 1 canne garnie de tombac, 4 livres, en 1731); — Françoise Le Breton, au village du Pontigou, en la paroisse de Saint-Mathieu; — noble homme René-François Desnos, et demoiselle Jeanne Horellou, sa femme; — dame Françoise Lemercier, et le sieur Louis Butté de Chery, son mari; — dame Marie Bigeau de Ferrière (9 pièces de porcelaine de

Hollande servant de garniture de cheminée, vendues 6 livres 2 sous ; 1 lit à l'impériale, 139 livres ; 1 lit à l'ange, 100 livres, en 1735), etc.

B. 353. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1736-1740. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la ville de Quimper, chez : maître Jean-Baptiste Le Pape, conseiller du Roi et son procureur au présidial, et dame Anne-Marie Le Luer, sa veuve, à la requête de dame Élisabeth-Renée Le Pape, femme de messire Michel-Yves Du Coatlosquet, chevalier, seigneur de Kerannot, leur fille (1 petite vierge peinte à l'huile, vendue 24 sous ; 2 portraits du Roi et de la reine à cadre doré, 7 livres 1 sou ; 6 cadres d'albâtre avec figures de la Chine, 4 livres 1 sou ; 7 pots à fleurs de faïence, 12 livres ; 6 flacons de porcelaine, 6 livres, 1 plat à barbe en bois, 30 sous ; 2 girandoles dorées, 3 livres 5 sous ; 1 pipe en bois d'ébène garnie d'argent, 10 livres ; 2 grands verres de cristal, 30 sous ; 1 grand miroir à cadre de bois noir, 24 livres ; 1 pipe de Hollande, 6 sous ; 1 bouteille rouge en bois des îles avec 2 gobelets bruns à fond blanc, et leurs soucoupes dorées, 24 sous ; 1 cadre doré représentant des Allemands, 31 sous ; les 6 batailles d'Alexandre avec cadres de noyer, 5 livres 5 sous ; 1 petit couteau de chasse garni d'argent, 10 livres ; 28 petits cadres dorés représentant divers sujets, 14 livres ; 12 médailles de bronze bordées de bois, 12 livres 10 sous ; 160 médailles de cuivre, 5 livres 5 sous ; 20 estampes à cadre de bois, 4 livres ; 1 paire de boucles de tombac, 10 sous ; 1 tasse en coquillages garnie d'argent, avec 1 cuiller de nacre à pied d'argent et 1 cuiller en écaille, 5 livres ; 2 lions de faïence, 6 sous ; 3 peintures à l'huile d'Allemagne, 30 sous ; 4 pagodes, 3 livres ; 2 lions de porcelaine, 35 sous ; 1 verre ardent, 3 livres 14 sous ; 1 sphère, 4 sous ; 1 tabatière en corne rouge, 30 sous ; 1 table de Louargat, 10 sous ; 2 œufs d'autruche, 5 sous ; 3 petits bustes en plâtre, 7 sous ; 1 carquois, avec ses flèches, 1 arc et 1 bouclier, 3 livres ; 1 chambre noire, 25 sous ; 1 tableau représentant le Temps, 50 livres ; 1 pendule, 100 livres ; 2 estampes encadrées représentant l'entrée d'Alexandre à l'académie des sciences, 30 sous ; 1 lampe de verre avec 2 boules et l'oiseau du paradis, 7 sous, en 1735), etc.

B. 354. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1740-1743. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la ville de Quimper, chez : René Le Gall, à Bourlebou ; — Jean-Baptiste Dubois, à la terre au Duc ; — maître Joseph Le Jadé, sieur de Kervezen, veuf de demoiselle Hélène Taniou ; — Guillaume Mingant, maître cordonnier ; — Pierre Le Gaonac'h, en la rue Villy ; — illustrissime et revérendissime messire Auguste-François Annibal de Farcy de Cuillé, évêque de Quimper et comte de Cornouaille, à son palais épiscopal, et au château de Laniron ; — Pierre Boucher, en la place Saint-Mathieu ; — noble homme Guillaume-Urbain Le Prédour, sieur de Valmarie, rue Villy ; — noble homme Jean-Baptiste Horellou, sieur de Treuand, avocat à la cour, en la rue du Sel ; — noble homme Jean-Pierre Moulin, sieur de Boissulan, conseiller du Roi, receveur des fouages ordinaires de l'évêché de Quimper, en la terre au Duc, paroisse de Saint-Mathieu ; — Guillaume Le Bren, à Pratéir, même paroisse ; — dame Marie, Françoise de Llonoré, veuve de messire Yves-René de Tremic, chevalier seigneur de Kerancizan ; — noble homme René-François Horellou, sieur de Kergoz, négociant, rue du Sel (1 habit, 1 veste et 1 culotte de drap de Louviers couleur de pêche, la veste doublée de serge de soie grise, estimés 75 livres ; 1 habit de drap noir doublé de soie et 1 veste de droguet de soie, 30 livres ; 1 habit de parasol, couleur marron, la culotte et l'habit doublés de taffetas citron et la veste semblable à la doublure, 36 livres ; 1 culotte de velours noir, 21 livres ; 1 habit de camelot brun avec 1 veste de callemande grise et 1 culotte brune, 15 livres ; 1 surtout avec 1 culotte de basin à fleurs, 9 livres ; 1 veste de basin blanc brodée de laine brune, 9 livres ; 1 gilet de flanelle parementé de satin blanc, 2 livres ; 1 paire de pantoufles d'écarlate bordée d'or, 30 sous ; 1 perruque à bonnet et 1 perruque à boudin, 6 livres, en 1742) ; — Jean Cageant, menuisier, à la terre au Duc, etc.

B. 355. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1743-1746. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la ville de Quimper, chez : Louis Le Terrec, à Grec'hmarc, près la chapelle de Saint-Marc ; — Pierre Matud, marchand poëlier, près la place Saint-Mathieu ; — Hervé Kerlen, veuf de Anne-Corentine Charpentier ; — Marie Joubiou, matrone, à la requête de René Madec, et de sa femme Corentine Millin, fille de ladite Joubiou ; — Hiérôme Hamon, en la rue Villy ; — noble homme Pierre Berardier, négociant, sur le quai, et demoiselle Élisabeth Bousquet, sa veuve (1 robe de damas blanc avec son jupon, estimée 36 livres ; 1 robe de damas liséré et son jupon, 39 livres ; 1 robe de drap de Saint-Maur, avec 1 jupon de damas de couleur rose, 30 livres ; 1 robe avec son jupon de gros tour, 18 livres ; 1 robe de taffetas rayé, avec son jupon, 21 livres ; 1 jupon de taffetas rose, 6 livres ; 1 jupon de drap de Saint-Maur, 5 livres ; 1 jupon de damas, couleur

de fer, 7 livres 10 sous ; 3 robes de coton, 23 livres ; 6 paires de gants et mitaines, 20 sous ; 4 paires de bas de soie de différentes couleurs, 4 livres 10 sous ; 5 paires de bas de laine de différentes couleurs, 4 livres ; 2 baignolets et 1 petit manchon, 3 livres ; 1 douzaine de steinkerkes, 3 livres ; 6 coiffes unies, 6 livres ; 6 coiffures montées, 18 livres ; 20 mouchoirs de poche de couleur, 6 livres ; 2 paires de mules brodées, 3 livres ; 27 barriques de vin rouge et 8 tierçons faisant 8 tonneaux, plus 1/3 de barrique de vin rouge nouveau, estimées à raison de 144 livres le tonneau, 1,464 livres ; 42 barriques de vin blanc faisant 11 tonneaux 1/2 à 114 livres le tonneau, 1,341 livres ; 6 barriques de vin blanc de Nantes, à 84 livres le tonneau, 126 livres, en 1743) ; — maître Jean-François Lueas, procureur au présidial, veuf de demoiselle Marie Even, en la terre au Duc ; — demoiselle Catherine Lougnerau, veuve de maître Pierre Buisson, notaire royal et procureur, au présidial ; — Pierre Bellec, et Françoise Grillon, etc.

B. 386. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1746-1750. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la ville de Quimper, chez : Pierre-Corentin de Fosse, écuyer, sieur de Kergariou, en la rue de Saint-Mathieu ; — dame Marie-Joseph Du Disquay, dame du Brieux ; — Ambroise Bilien, sur le quai ; — Corentin Kerburlé ; — Charles Villedieu, en la rue Villy ; — Laurent Cap ; — Anne Gallez, femme de Louis Colas, absent, au service de Sa Majesté ; — Pierre Cornu, marchand dans une des maisons adhérentes à la cathédrale de Saint-Corentin, et demoiselle Claudine-Augustine Raillard, sa veuve (3 douzaines de chemises à femme, estimées 36 livres ; 3 douzaines de coiffures diverses, 60 livres ; 2 douzaines de coiffes de nuit et 6 steinkerkes, 45 livres ; 6 mouchoirs de poche, 3 livres ; 1 robe de satin vert et blanc avec son jupon, 24 livres ; 1 robe de gros tour et son jupon de couleur rose, 24 livres ; 1 robe de grisette avec 1 jupon de drap, 24 livres ; 1 robe de callemande, 10 livres ; 1 robe de cotonnade, 6 tabliers, 1 casaquin et 1 jupon, 18 livres ; 1 cape de taffetas, 1 cape de camelot brun et 1 d'étamine noire, 15 livres ; 1 bague, 1 croix et 2 boucles d'oreilles en or, 30 livres ; 6 cuillers, 6 fourchettes, 6 timbales, 1 grand gobelet et 1 cuiller à potage, en argent, pesant 6 marcs 5 onces, à 46 livres 18 sous le marc, 308 livres 2 sous ; 24 livres de soie d'Ecosse, 55 livres 4 sous ; 7 grosses 1/2 d'étois de cuir, 22 livres 10 sous ; 4 grosses de petits miroirs, 48 livres ; 18 paires de chandeliers, 54 livres ; 9 douzaines de ciseaux communs, 11 livres 5 sous ; 26 douzaines de brosses à décroter, 26 livres 12 sous ; 20 douzaines de poudrières en papier, 20 livres ;

2 paires de fontes de pistolets, 5 livres ; 7 milliers d'épingles d'Angleterre, 12 livres 5 sous ; 1 douzaine 1/2 de bas de Saint-Maixent, grands cadets, 31 livres 10 sous ; 16 douzaines de peignes à la royale, 12 livres ; 2 douzaines de peignes à retaper, 3 livres 4 sous ; 1 grosse 1/2 de pinettes à fumer, 54 sous ; 27 paires d'éperons brisés, 13 livres 10 sous ; 6 douzaines d'éperons à passage, 13 livres ; 13 grosses de chapelets de coco en ruban, 65 livres ; 2 grosses 1/2 de chapelets de cristal, 26 livres 5 sous ; 18 tabatières en écaille, 72 livres ; 5 livres 1/2 de cire d'Espagne, 14 livres 15 sous ; 13 livres de fil de Rennes, 18 livres ; 3 douzaines de couteaux à la Charolais, 15 livres ; 4 cents de plumes, 2 livres ; 4 grosses de trompes d'Allemagne, 20 livres, en 1747), etc.

B. 357. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1750-1753. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la ville de Quimper, chez : demoiselle Périne Le Roy, veuve du sieur Laplanche ; — dame Marie-Anne de Kerguclen, veuve de messire Jacques de Keratry, chef de nom et d'armes, chevalier seigneur dudit lieu, en son hôtel sur le quai ; — Marie Castree, veuve de Charles Dumay ; — Jean Kerancour, en la rue Vis ; — demoiselle Françoise Corbet, veuve de noble homme Guillaume Desnos, négociant (1 paire de bottes fortes, estimée 5 livres ; 1 paire de housiaux, 2 livres ; 1 housse avec fontes de peau de loup marin, faux fourreaux de même et 1 paire de pistolets d'argon, 15 livres ; 1 valise de cuir avec son cadenas, 3 livres ; 1 épée à poignée d'argent avec 1 ceinturon de fil et soie verte, 30 livres ; 1 épée à poignée de cuivre, 4 livres ; 1 sabre à la houzarde, avec son fourreau garni de cuivre, 3 livres ; 1 fusil neuf avec sa baïonnette et son fourreau de cuir, 30 livres ; 1 petit barreau dans lequel il y a environ 1 livre de poudre à tirer, 1 livre ; 1 garde-pipe en bois des îles, 10 sous ; 1 habit d'uniforme, parementé de velours, 36 livres ; 1 veste et 1 culotte de velours noir, 24 livres ; 1 habit et 1 veste de drap gris, garnis de boutons similor, 45 livres ; 1 culotte de passe-rouge, 12 livres ; 1 habit et 1 culotte de drap gris de Louviers, avec 1 veste de droguet, 60 livres ; 1 redingote de drap gris, 24 livres ; 1 volant en camelot olive, garni de boutons d'or, avec 1 culotte de même étoffe, 12 livres ; 1 vieille veste de drap d'Espagne, 3 livres ; 1 culotte en panne rouge, ciselée, 3 livres ; 1 veste éternelle rouge très-usée, garnie de boutons de cuivre, 3 livres ; 1 vieille veste d'écarlate, à boutonnieres d'or garnie de boutons de cuivre, 6 livres ; 1 veste de cannelée en laine verte, à boutonnieres d'or, garnie de boutons de cuivre, 6 livres ; 1 veste à la houzarde, 6 livres ; 2 vestes blanches en basin, à petites raies, 8 livres ; 1 capot

en camelot gris, 2 livres ; 1 robe de chambre et 1 veste en callemande usées, 6 livres, en 1751), etc.

B. 358. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1753-1756. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la ville de Quimper, chez : Guillaume-Dominique Corbet, sieur de la Saudraye, en la rue du Chapeau-Rouge ; — Jean Le Gouez, journalier en la rue Villy ; — Marie Cornily, veuve de Julien Le Gall, en la place Saint-Mathieu ; — dame Jeanne de La Pierre, veuve d'écuyer Paul Mascarenne de Rivière (1 glace de Hollande, estimée 24 livres ; 1 lit à tombeau garni de cotonine bleue et blanche, le dossier en toile peinte, et le tombeau en taffetas armoisin couleur paille, avec 2 matelas, 1 couette, 1 traversin et 1 oreiller de plume, 1 petite couverture de laine blanche et 1 autre en toile peinte, 105 livres ; 1 autre lit à tombeau garni de sa housse en étoffe verte, le dedans rubans citron et plafond de même, avec 1 couette de plume, 1 matelas, 1 courtepointe de taffetas rose brodée de vert, point à chencts, 120 livres ; 1 lit à carrée plat, garni de damas de différentes nuances, à colonnes, petite et grande pente de la même étoffe, rideaux de ras couleur feu, gaules de fer, couette, traversin et oreiller de plume, 2 matelas, 1 catalane de laine blanche de Bordeaux, 2 vieilles courtepointes en toile peinte dont l'une fond chamois, 250 livres ; 3 pièces de tapisserie de verdure, 100 livres ; 1 grande glace dorée, avec son chapiteau et sa croisée de fer, 100 livres ; 6 chaises à grand dossier, couvertes de damas avec leurs faux fourreaux en serge verte, 18 livres ; 2 bœufs, 165 livres ; 2 vaches, 48 livres ; 1 cochon de 1 an, 42 livres ; 2 tonneaux d'avoine, 144 livres ; 36 boisseaux de seigle, 108 livres ; 1 tonneau de blé noir, 60 livres ; 2 boisseaux d'orge, 6 livres ; 10 boisseaux de froment, 62 livres 10 sous, en 1753) ; — dame Anne-Yvonne de Landannet, veuve de maître Jean-François Le Forestier de Lesmadec, doyen des conseillers au siège présidial ; — maître Grégoire Ansquer, sieur de Lezalguen, avocat à la cour, en la rue de Saint-Mathieu ; — messire Jean-Marie-Charles de Lesparler et dame Marie-Anne-Charlotte de Marigo, sa femme ; — dame Marie Boutouillic, veuve de René-Grégoire, écuyer, sieur de Kerguern, etc.

B. 359. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1756-1759. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la ville de Quimper, chez : Catherine Jezeabel, veuve de Jean Kervella ; — dame Marie-Françoise de Lhonnoré, femme séparée de biens de messire Jean-René Geffroy, chevalier, seigneur de Villeblanche, à la

requête de messire Joseph-Ronan de Saulx, chevalier, seigneur du Loc'h, Kerbiguet, Coataleau et autres lieux, et de dame Marie-Josèphe de Kerret de Quillien, femme de messire François-Marie Aлено, chevalier, seigneur de Saint-Alouarn, chef de nom et d'armes, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, héritier principal et noble, sous bénéfice d'inventaire, en l'estoc paternel de ladite dame de Lhonnoré de Villeblanche (1 petite clochette d'argent haché, estimée 8 sous ; 1 boîte à poudre en vermeil des Indes, 5 sous ; 1 damier et des échecs, 5 sous ; 1 boîte de Cadix toute garnie, 4 livres ; 5 couverts en billon, 30 sous ; 1 petite boîte garnie de 7 petites cuillers à café et d'une petite pince en similior, 30 sous ; 1 jupon de basin, 2 livres ; 1 mantelet de taffetas noir et 1 de toile peinte, 2 livres ; 8 coiffes de nuit, 1 livre ; 2 fiches nobis (coiffes à longues barbes), 5 sous ; 4 boisseaux de froment, 18 livres ; 40 boisseaux d'orge, 60 livres ; 3 boisseaux d'avoine, 4 livres 10 sous ; 3 boisseaux de seigle, 6 livres ; 3 boisseaux de blé noir, 4 livres 10 sous, en 1756) ; — noble homme Louis-Hyacinthe Bougeant, à la requête de Catherine Bougeant, femme de Simon-Corentin Horellou de Penanguer, notaire royal et procureur au présidial ; — noble homme Guillaume-René Billoart, receveur des domaines de la sénéchaussée de Quimper, au bas de la rue des Gentilshommes, à la requête de demoiselle Louise-Marie Billoart, femme de Guillaume-René Landregan, sieur de Keryaouen, et de Marie Jeanne Perrier, ses héritières ; — René-François-Nicolas de Kermellec, écuyer, sieur de Kerarret, ambulant et employé dans les fermes de Bretagne, etc.

B. 360. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1759-1760. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la ville de Quimper, chez : la femme de Mathias Le Jeune, absent outre-mer, au service du Roi sur le vaisseau le *Courage* ; — demoiselle Ursule Melin, veuve de Laurent Genay, dit Bouillon, maître perruquier, rue Orphévre ; — messire François-Joseph de Derval, chevalier, seigneur de Kergoz, près l'hôpital Saint-Antoine ; — Yves Le Bris, à l'ancien couvent des dames Cordelières ; — René Perrot, maréchal-ferrant ; — Marguerite Pellenec, veuve de Pierre Charpentier ; — Marguerite Calvez, dite Tantia, en la rue Vily ; — Yves Le Gall ; — Anne Bodivit, veuve de Guillaume Aubin, à Bourlibou ; — noble homme Jacques de l'Épinay, receveur particulier des Devoirs de la province de Bretagne, à Quimper, place de la Terre-au-Duc (1 douzaine de steinkerkes de mousseline, estimée 6 livres ; 4 « entendements » de mousseline double, 2 livres ; 4 bonnets ronds de dentelle de Paris, 6 livres ;

1 petite paire de boucles d'oreilles en junc doré, 2 livres ; 1 collier de perles de 58 grains, 60 livres ; 1 diamant monté à l'antique à 7 pierres, 100 livres ; 1 petit bahut d'argent, 6 livres, en 1759) ; — dame Catherine Lambert, veuve du sieur Jean-Jacques Muny, commissaire des classes, trésorier des Invalides et receveur de l'amiral ; — Jean-Baptiste Boulic, dit Dubuisson ; — dom Villier, prêtre ; — Marguerite Le Barz, veuve de Jean Paugam, en la rue Vily ; — Louise Coat, veuve de Jean Le Berre ; — Jean Ansquer, garçon menuisier ; — maître Jacques Yvonnet, sieur du Ran, procureur au présidial ; — Jacques Quiniou, maître cordonnier, veuf de Françoise Salaün, à Bourlebou ; — Anne Rieq, veuve de François Bornic, maître tailleur d'habits ; — Antoine Coullandre, menuisier ; — demoiselle Marie-Anne Bolloré, veuve du sieur Kerhuel l'Abbaye, en l'abbaye de Kerlot ; — dame Marie Guillemette Legris-Duval, veuve de maître Nicolas Le Bastard, sieur du Mesmeur, etc.

B. 361. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1760-1764. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la ville de Quimper, chez : Yves Bahezre, écuyer, sieur de Lanlay, directeur des devoirs, à Quimper, et dame Olive-Marguerite Le Gonidec, sa femme ; — le sieur Pierre-Antoine Porquier, cabaretier, en la rue Orphèvre, et demoiselle Marie-Françoise Kerhervé, sa veuve ; — maître Joseph Luhandre, sieur de la Boixière, procureur au présidial, et demoiselle Corentine Demizit, sa veuve ; — Jean Boujard, charpentier de marine et constructeur de barques, sur le quai ; — Josèphe Lourgouilloux, trouvée noyée, dans la rivière l'Odet ; — François Bourbé, à Bourlibou ; — dame Hélène-Élisabeth Julliot, veuve de messire Jacques Mathias, chef de nom et d'armes de Keratry, à son hôtel, sur le quai ; — demoiselle Jeanne-Urbane de Kergariou des Fossés, près la place Saint-Mathieu ; — Yves-Fidèle Lezvez, en la rue Vily ; — maître Yves Le Bris, notaire royal et procureur au présidial ; — le sieur Trebuhot, facteur d'orgues, à Quimper, mort à Paris ; — René Tromeur, couvreur d'ardoises ; — messire Alexandre Beschart, chevalier, seigneur de Motay, veuf de dame Bonne-Félicité de Raguideau ; — Maurice Henaff, jardinier, en la maison des dames de la Retraite, près les Capucins ; — Jeanne Cadou, veuve de Mathurin Fortin ; — le sieur René Madec, maître d'école en la rue Orphèvre, père du nabab René Madec, gouverneur du Mogol, colonel d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, anobli en 1780, pour services rendus à la France (son mobilier, composant toute sa fortune, fut vendu 43 livres 3 sous, en 1763) ; — Guillaume Le Stum, tisserand, en la rue Saint-Mathieu ; — maître Corentin Hémon, doyen des procureurs au siège présidial ; —

dame Marie-Magdeleine de Marigo, veuve d'écuyer Pierre Goueznou de Keraval, en la rue de Chapeau Rouge, etc.

B. 362. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1765-1770. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la ville de Quimper, chez : Marie-Jacquette Dufort, veuve du sieur Guillaume-Simon Demzit ; — demoiselle Catherine Bougeant, veuve de maître Simon-Corentin Horellou, notaire royal et procureur, au présidial ; — Jean Broat, rue Vily ; — Joseph Poulnarc'h, à la métairie du Calvaire ; — Yves Le Poupon, veuf de Pauline Morrevén ; — Pierre Salaün, marin, sur le quai ; — Pierre Cau-gaut, à la métairie de Kerreyen, paroisse de Saint-Mathieu ; — Louis Chatel, maçon, au bout du quai ; — maître Pierre Le Guillou, huissier du siège royal de l'Amirauté de Quimper, veuf de demoiselle Jeanne-Françoise Le Quellec ; — dame Marie-Louise de Kerstrat, comtesse de Névet, en l'hôtel du marquis de Tinténiac, sur le quai ; — noble homme Nicolas-Marie Le Franc, secrétaire de la commission intermédiaire des États de Bretagne, à Quimper, et demoiselle Catherine Kerhervé, sa femme ; — Hervé Le Gludic, dit Dubuisson ; — maître Marie-René-Jacques de L'Ecluze de Longraye, conseiller au présidial, veuf de dame Michèle-Gabrielle-Geneviève Guédon de Kerdullen (2 tierçons de vin, estimés 90 livres ; 9 boisseaux de seigle, 48 livres ; 4 pains de sucre, 8 livres ; 20 livres de chandelle, 7 livres ; 10 boisseaux d'avoine, 25 livres ; la vaisselle d'argent pesant 13 marcs 7 onces 4 gros, à 46 livres 18 sous le marc, 651 livres 1 sou ; 6 livres de sucre, 2 livres 4 sous ; 43 aunes de toile à 33 sous l'aune, 69 livres 10 sous, en 1766) ; — messire Joseph dn Boisguehenneuc, chevalier, seigneur de Kermenguy, veuf de dame Jeanne, Corentine Le Borgne ; — Jean Gillis, veuf de Jeanne Le Bervaz ; — François Bodénez, veuf de Jacquette Le Nador ; — Yves Le Signe, en la rue de la Vieille-Cohue ; — François Barré ; — René Turban, près la chapelle de Saint-Marc ; — dame Anne-Nicolase Papias, veuve de messire Sébastien Mahé, chevalier, seigneur de Kerouant, au prieuré de Loemaria, près Quimper, etc.

B. 363. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1770-1772. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la ville de Quimper, chez : le sieur Jean Drolet, veuf de demoiselle Jeanne-Corentine Tahon ; — le sieur Charles Poullen, architecte et entrepreneur, en la rue Orphèvre (aux Févres) ; — Louis Herlan, maître cordonnier, veuf de Marie-Louise Guidon ; — Appoline Le Coing ; — dame Jeanne-Urbane de Kerguelen de Kermatheano,

femme de messire Louis-Marcel Lezerec de Tredren, enseigne des vaisseaux du Roi; — Jean Le Tibillier, veuve de Thomas Sevaë̄r; — Marie Hemon, veuve de Germain Huet, loueur de voitures; — demoiselle Olive-Jeanne Allain, veuve de Michel Royaux; — dame Marie-Michelle de Kergoz de Kernafflen femme de messire Louis-Joseph de Carné, chevalier, lieutenant des vaisseaux du Roi au port de Brest, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en son hôtel sur le quai; — illustrissime et révérendissime messire Auguste-François-Annibal de Farcy de Cuillé, évêque de Quimper, au palais épiscopal de cette ville et au palais rural de Lanniron (3 écrittoires de campagne, estimées 1 livre; 1 canne de bois des Iles à figure, et 1 autre canne garnie d'argent, 6 livres; 1 lit à l'impériale de damas des Indes blanc brodé en soie, avec des rideaux de moire, à bande à petits points, doublés de damas des Indes blanc, 1 sommier de crin, 1 matelas, 1 couette et 1 traversin de plume, 2 catelonne de laine blanche, 1 courtepoin de toile piquée, 1 courtepoin de damas blanc, 330 livres; 1 commode avec 1 dessus de marbre, 60 livres; 1 glace avec 1 cadre doré, 90 livres; 1 lit à l'impériale garni de perse, avec des rideaux de serge bleue, 1 sommier de crin, 1 matelas, 1 couette, 1 traversin et 1 oreiller de plume, 2 couvertures de laine blanche, et 1 volant de perse, 210 livres; 1 lit à l'impériale garni de damas cramoisi, 450 livres; 1 canapé et 10 fauteuils de damas cramoisi, 276 livres, en 1772, etc.

B. 364. (Carton.) — 70 pièces, papier.

1772-1774. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la ville de Quimper, chez : Joseph Torrec, écuyer, sieur de Basse-Maison, et dame Louise-Denise Horellou, sa veuve (1 sucrier en terre de capucine, estimé 24 sous; 1 garniture complète de dentelle, 100 livres; 4 steinkerke de gaze, 3 livres; 1 mantelet, 1 coiffe à nouer et 1 « respectueuse » de dentelle noire usée, 30 livres; 1 voile de toilette en satin blanc peint, 24 livres; 1 éventail à pied d'ivoire, avec son étui, 3 livres; 1 robe et 1 jupe de batavia broché mordoré, 54 livres; 2 robes et 2 jupes de taffetas chiné, 200 livres; 1 robe et 1 jupe de pékin, couleur paille, 100 livres; 1 robe et 1 faux jupon de dauphine, 120 livres; 1 lit à baldaquin et sa garniture, 180 livres; 1 commode en bois des Iles avec 1 tablette de marbre, 120 livres; 1 cabaret complet en porcelaine de Chine, 36 livres; 1 glace en 2 pièces, 100 livres; 1 habit, 1 veste et 1 culotte de drap gris galonné d'or, 200 livres; 4 chemises de toile de Hollande sans garniture, 15 livres; 12 aunes de bazin des Indes, 30 livres; l'*Histoire Romaine* de Rollin, en 16 volumes in-12, 24 livres; le *Dictionnaire universel* dit de Trévoux en 5 volumes in-f°, 60 livres; le *Dictionnaire de*

Moreti, en 8 volumes in-f°, 80 livres, le *Secrétaire de banque Espagnol et Français*, 1 volume in-8°, 3 livres; le *Dictionnaire universel de Commerce* par Savary, 1 volume in-f°, 12 livres, en 1772); — noble maître René Rannou, avocat en parlement, et lieutenant particulier de l'amirauté de Cornouaille, et dame Anne-Marie Guesdon, sa veuve; — Jean-Baptiste Le Franc, veuf de Marie-Jeanne Salou; — Corentine Edern, en la Grande-Maison, paroisse de Saint-Mathieu; — le sieur Antoine-Rolland Écosse, veuf de demoiselle Jeanne-Périne Le Vaché; — André Jézéquel, en la rue de Porz-Mahé; — Yves Garrec, en la rue Vily; — dame Jeanne-Agathe Fleuriot de l'Angle, veuve de messire René Le Gentil, seigneur de Rosmorduc, chevalier de Saint-Louis; — Joseph-Antoine Champion, sieur des Métauries, maître et marchand apothicaire, veuf de Céleste Fougeray, etc.

B. 363. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1774-1779. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la ville de Quimper, chez : le sieur Jean Bahezre Durest, employé ambulant aux devoirs, et dame Hyacinthe Delandes, sa veuve; — demoiselle Marie-Anne de Kerancez, dame de Keratry, en l'hôtel de monsieur de Keratry, son frère ainé, sur le quai; — Anne-Louise Le Kernevez, veuve de Jean Le Quéré, en la rue Vis; — Marie Goadec, veuve de Gabriel Leildé; — Louis Corentin Le Brusque; — Noël-Jean-Baptiste Goueznou de Keraval, écuyer, sur le quai, à la requête de messire Jean de Fraval, chevalier, seigneur de Beaumanoir et de dame Augustine-Élizabeth Goueznou, sa femme; — demoiselle Marguerite Parisy, veuve du sieur Félix Fagan, sieur de Kermaduit, en la rue du Rossignol; — Jean Riou, veuve de Marguerite Le Moign; — noble homme Jean-François Lalouelle, maître chirurgien juré et marchand de dentelles, veuf de demoiselle Cécile Kerelly (1/2 barrique de vin, estimée 30 livres; 1/4 de barrique de vinaigre, 3 livres; dentelles, estimées de 4 sous à 3 livres 15 sous l'aune; mousseline mosaique brodée, 3 livres 10 sous l'aune; mousseline brodée, 9 livres l'aune; mousseline rayée, 5 livres 10 sous; unie, de 2 à 4 livres; à raies d'épingle, 8 livres; claire, de 2 livres à 3 livres 16 sous; forte en diable, 4 livres 5 sous; gazas, de 30 sous à 4 livres; indiennes, de 1 livre 10 sous, à 4 livres 10 sous; chiques anglaises, de 4 à 7 livres l'aune; basins, de 30 sous à 3 livres 15 sous l'aune; grenade, 30 sous l'aune; mouchoirs du Bengale, 24 sous la pièce; mouchoirs Surgatis rouges, de 8 sous à 5 livres; mouchoirs de Burgos, de 30 sous à 2 livres; mouchoirs de Cholet, de 1 à 2 livres; mouchoirs d'indienne, de 15 sous à 2 livres 10 sous; batiste unie, de 30 sous à 10 livres l'aune; batiste

ouvrée, de 30 sous à 6 livres ; toile de Laval, de 30 sous à 3 livres l'aune ; toile de Vitré et de ménage, 35 sous ; 8 couverts à 2 lions, en argent, pesant 5 marcs 6 gros, à 50 livres le marc, 238 livres 18 sous ; 2 couverts à la croix, 44 livres 9 sous 1 denier ; 2 couverts à l'oiseau, 53 livres 13 sous 11 deniers ; le reste de la vaisselle d'argent, 1,321 livres, en 1775) ; — François-Marie Berlivet, rue du Quai, etc.

B. 366. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1779-1783. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la ville de Quimper, chez : Joseph Poulmarc'h à Bourlibou ; — Henry Jacq et Marie Le Donge, sa femme ; — M. du Boisguehenneuc de Kermenguy, en son hôtel, rue Orpheuvre (rue aux Fèvres) en présence de madame du Boisgueheuneuc, de M. de la Ruffie et de madame Laënnec (2 petits oreillers de plume, estimés 5 livres ; 2 barriques de chaux, 3 livres ; 1 calice avec sa patène en argent, pesant 1 marc 4 onces 7 gros 1/2, estimé suivant la note du sieur Feillet, 78 livres 16 sous 8 deniers ; 14 couples de poulets, 4 livres ; 2 canards, 30 sous ; 47 livres de fil de chenye blanc, 32 livres 18 sous ; 37 livres de fil de lin gros, 29 livres 12 sous ; 13 livres de fil de lin, 16 livres 5 sous ; 5 boisseaux d'avoine, 10 livres ; 6 boisseaux de seigle, 15 livres ; 5 boisseaux de froment, 38 livres 10 sous ; 3 couettes de balle, 6 livres ; 52 volumes à 2 sous le volume, 5 livres 4 sous ; 1 paire de boucles d'oreilles d'argent, 24 sous ; 7 paires de lunettes, 12 sous ; 1 pistolet de poche, 20 sous ; 19 mains de papier, 2 livres 7 sous 6 deniers ; 2 fusils, 6 livres, en 1780) ; — très-haut et très-puissant seigneur messire Jean-Joseph Euzenou, chevalier, comte de Kersalaun et baron du Henan, en Bretagne, seigneur des châtelaines du Monroy et Saint-Médard, en la province d'Aunis, veuf de très-haute et très-puissante dame Marie de Ramonet, demoiselle de Nogent (15 livres de café, estimées 15 livres ; 14 bouteilles de vin de Malaga, 13 livres 15 sous ; 9 bouteilles de vin de Pomard, 9 livres ; 4 bouteilles de vin de Saint-Peré, 6 livres ; 2 bouteilles de vin de Porto, 3 livres ; 14 bouteilles de vin d'Espagne, 17 livres 19 sous ; 9 bouteilles de vin de liqueur des Iles, 27 livres ; 3 chopines de liqueur de fine orange, 4 livres 10 sous ; 3 chopines de liqueur de noyau, 4 livres 10 sous ; 1 bouteille d'anisette, 3 livres ; 2 chopines de liqueur d'huile de Badianne, 3 livres ; 5 chopines de vin de Malvoisie de Mandère, 7 livres 10 sous ; 4 bouteilles de ratafia de Boulogne, 12 livres ; 2 bouteilles de vin de Frontignan, 12 livres ; 3 bouteilles de vin de Champagne, 9 livres ; 3 bouteilles de vin de Teinte, 6 livres ; 4 bouteilles de vin de Moraché, 12 livres ; 107 bouteilles de vin du cap Breton, 107 livres ;

108 bouteilles de vin de Canon, 108 livres ; 38 bouteilles de vin rouge, 28 livres 10 sous ; 10 bouteilles d'eau-de-vie, 10 livres ; 6 barriques de cidre, 72 livres ; 100 bouteilles de vin blane, 75 livres, en 1780), etc.

B. 367. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1783-1786. — Scellés, inventaires, vente de meubles, etc., dans la ville de Quimper, chez : maître Jacques-Louis Charpentier, notaire royal et procureur au présidial, et demoiselle Marie Le Cœur sa veuve ; — Jeanne Trebol, veuve du sieur Jacques Castellan, sur le quai ; — dame Augustine Barvette, veuve communière et donataire, de messire René de Madec, colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, en son hôtel, près le quai ; — Marguerite Aubert, veuve de Jean Heydon ; — dame Marie-Françoise Le Cœur, femme du sieur Jean Lehir, maître en l'art de chirurgie, absent depuis plusieurs années ; — Joseph-Marie-Corentin de La Ruffie, écuyer, veuf de demoiselle Marie-Vincente du Vieux-Châtel ; — Vincent-Hyacinthe Piriou, veuf de Louise-Jeanne Corler ; — maître Charles-Thomas Bulot, docteur en médecine, conseiller, médecin ordinaire du Roi pour le ressort du présidial, et dame Louise-Jeanne Le Gendre sa veuve, en la place de la terre au Duc ; — demoiselle Élisabeth-Corentine Horellou, veuve de noble homme Denis Sanglard, sieur de la Motte ; — demoiselle Françoise Billette de Robinière, en la rue du Rossignol ; — François-Marie Organ, peintre de profession, veuf de Marie-Guillemette Lucas, en la rue Orphèvre ; — Pierre Diverrés, à la métairie de Kernisy, paroisse Saint-Mathieu ; — messire Yves Le Poullen, prêtre, chapelain de Saint-Mathieu ; — le sieur Jacob Balthazar, et demoiselle Gabrielle Comeingré, sa femme ; — maître Jean-Baptiste Corbet de La Bernardière, ancien doyen des avocats ; — Louis Le Coz, en la rue Vily ; — dame Marie-Vincente Robert, veuve du sieur Pierre Bourguillant ; — Louis Chevalier et Jeanne Bornic, sa femme ; — François Kervenno, mort au service du Roi ; — Catherine Morvan, veuve de Jean Stéphan, en la rue Vily ; — le sieur Jean-Nicolas Hemelot, en la rue Orphèvre.

B. 368. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1786-1789. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la ville de Quimper chez : le sieur abbé de Boisbily, à la requête du sieur Jacques Blaise, directeur des économats de l'évêché de Quimper, (les 7 premiers volumes de l'*Encyclopédie*, édition de Paris, estimés 21 livres ; 1 *Bréviaire romain* en 4 vol., 24 livres ; *Instruction pastorale* de l'évêque de Soissons contre le père Berruyer, en

7 vol. in-12, 10 livres 10 sous ; le *Père Berruyer convaincu d'arianisme*, 2 vol. in-12, 3 livres ; la *Science des médailles*, 2 vol. in-12 ; *Traité de la vérité des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, par Ch. Jacquelin, 2 vol. in-12, 3 livres ; 27 vol. in-12 des *Oeuvres de Voltaire*, 18 livres ; *Réflexions sur la peinture*, par l'abbé Du Bos, 3 vol. in-12, 3 livres ; *Dictionnaire généalogique*, 7 vol. in-8°, 15 livres ; *Dissertation de Warburton sur le projet de l'empereur Julien*, 2 vol. in-12, 3 livres ; le *Christianisme raisonnable*, par Locke, 2 vol. in-12, 3 livres ; *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, 3 vol. in-12, 4 livres 10 sous ; *Pétrone*, en latin et en français, 2 vol. in-12, 3 livres ; *Dissertation sur l'existence de Dieu*, par Jacquelin, 3 vol. in-12 ; *Pensées de Pascal*, 1 vol. in-12, 10 sous ; *Lexicon hébraicum*, 1 vol. in-12, 15 sous ; *Vies des anciens philosophes*, 1 vol. in-12, 1 livre ; *Journal du parlement*, 5 vol. in-4°, 30 livres ; *Institutions newtonniennes*, 4 vol. in-8°, 30 sous ; le *Grand Trictre*, 1 vol. in-8°, 30 sous ; *L'Académie des jeux*, 1 vol. in-12, 30 sous ; *Tablettes chronologiques* de Lenglet-Dufresnoy, 2 vol. in-8°, 4 livres ; 15 vol. de *L'Histoire naturelle* de M. de Buffon, avec la partie anatomique, 48 livres ; *Traité de la Croix de N.-S. Jésus-Christ*, 14 vol. in-12, 21 livres ; la *Dévotion réconciliée avec l'Esprit*, 1 vol. in-12, 10 sous ; *Lettres de lady Montague*, 10 sous ; *Confessions de saint Augustin*, 1 vol. in-24, 15 sous ; *Dictionnaire de la Bible*, 2 vol. in-8°, 3 livres 10 sous ; *Histoire des insectes*, par Réaumur, 6 vol. in-4°, 30 livres ; *Dictionnaire géographique de Bretagne*, 4 vol. in-4°, 9 livres, les *Vies des Saints de Bretagne*, 1 vol. in-f°, 3 livres ; *l'Art de vérifier les dates*, 1 vol. in-f°, 6 livres ; *Histoire généalogique de Bretagne*, par Du Paz, 1 vol. in-f°, 3 livres ; la *Science héroïque du sieur de La Cotombière*, 1 vol. in-f°, 2 livres ; *Dictionnaire breton* de Le Pelletier, 1 vol. in-f°, 6 livres ; *Histoire généalogique de la maison de France*, 2 vol. in-f°, 7 livres 10 sous ; *Mémoires sur la langue celtique*, par Bullet, 3 vol. in-f°, 15 livres, en 1786), etc.

B. 369. (Carton.) — 70 pièces, papier.

1726-1786. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans les paroisses de Trégourez, Tréguennec, Trémecoc et Tréogat. — Dans la paroisse de Tréguennec, chez Laurent Coïc, veuf de Marie Le Signour, au village de Kerdagaouen (3 vaches estimées, 72 livres ; 2 bœufs, 45 livres ; 1 génisse de 3 ans, 9 livres ; 3 veaux de l'année, 4 livres 10 sous ; 2 chevaux et 2 juments, 90 livres ; 1 cochon, 12 livres ; 1 soucoupe d'argent, 13 livres 10 sous, en 1735). — Dans la paroisse de Trégourez, chez Marie Benoist, femme séparée de biens de Corentin Mahé, au lieu de Kerhallec (10 boisseaux 1/2 d'avoine, mesure de

Châteauneuf, estimés, 52 livres 10 sous ; 3 boisseaux de seigle, mesure de Quimper, 9 livres ; 1 charrette ferrée avec ses chartils, 24 livres ; 1 charrue avec ses accessoires, 6 livres ; 6 charretées de paille, 9 livres 5 sous ; 2 bœufs, 105 livres ; 1 jument, 24 livres en 1747). — En la paroisse de Trémecoc, chez : Jean Le Calloc'h, au lieu du Poirier ; — Jacques Daoulas, à Kercurre (3 pourpoints bleus, 1 rouge et 1 blanc, estimés 19 livres ; 1 culotte de drap brun, 50 sous ; 1 paire de gamaches d'étoffe brune, 10 sous ; 1 paire de bas blancs, 6 sous ; 1 culotte de toile blanche, 15 sous ; dans la rue Batterie (l'aire ?), 1 charrette ferrée, 51 livres ; 1 charrue, 9 livres ; 2 ruches d'abeilles, 6 livres ; 1 cochon, 21 livres ; 2 bœufs, 60 livres ; 5 vaches, 60 livres ; 1 génisse de 2 ans, 6 livres ; 1 jument hors d'âge, 30 livres ; 1 jument de 3 ans, 6 livres ; 1 petit cheval, 6 livres en 1741) ; — Marie Le Bescond, veuve de Jean Keraven, à Kerouriec ; — Anne Plouhinec, veuve de Jean Le Blevec, décédé et inhumé en l'église de Saint-Mathieu, à Quimper, au lieu de Saint-Couleau ; Nicolas Barrou et Marguerite Jigou, sa veuve, au lieu de Kerroec, etc. — Dans la paroisse de Tréogat, chez : messire dom Guillaume Le Goff, prêtre, recteur de Tréogat, au presbytère de cette paroisse ; — messire Alexandre de Boisguehenneuc, seigneur du Minven, et dame Anne Aléno, sa veuve (la vaiselle d'argent estimée 1,231 livres ; 44 moutons, 88 livres ; 23 livres de laine non lavée, 9 livres 7 sous 6 deniers ; 7 vaches, 73 livres ; 3 chevaux, 58 livres, en 1729), etc.

B. 370. (Carton.) — 75 pièces, papier.

1749-1778. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans la paroisse de Tréogat, chez : Alain Gourlaouen, à Lessaloux ; — Joseph Loussouarn, à Kerleoguy (1 charrette ferrée avec son chartil, estimée 48 livres ; 1 charrue, 12 livres ; 1 lit elos vide, 6 livres ; 1 pourpoint bleu et 1 rouge, 6 livres 10 sous ; 1 culotte de berlinge, 20 sous ; 2 paires de bas et 1 paire de guêtres, 20 sous ; 7 vaches, 117 livres ; 2 veaux de l'année, 6 livres ; 1 cheval de 4 ans, 45 livres ; 1 vieux cheval, 15 livres ; 10 boisseaux de froment, 55 livres ; 14 boisseaux d'orge, 28 livres ; 14 boisseaux 1/2 d'avoine, 24 livres 10 sous ; 7 boisseaux de blé noir, 10 livres 10 sous, en 1749) ; — Yves Le Merdy, au manoir du Minven, et Anne Le Faou, sa veuve ; — Guillaume Le Gac, à Lesvaniel ; — Jeanne Le Henaff, veuve de Michel Gouzarc'h, à Kersouallen ; — Françoise Le Scaonf, veuve de Louis Le Brun, à Keryéré ; — Constance Le Mervel, veuve de Jean Kerloc'h, à Lespoul ; — Alain Kerfridin, à Lessaloux ; — Jeanne Le Gabon, veuve de Guillaume Le Quencudec, à Trenvel ; — Alain Gouzien, à Kerleoguy ; — Laurent Autret, à Kerfridin ; — Christophe Le Queffé-

lec, à Penhors, et Marie Kervahut, sa veuve ; — Jean Mazo, veuf de Marie Gouzien, au lieu du Moguerou (11 boisseaux de froment estimés, 71 livres 10 sous ; 21 boisseaux d'orge, 63 livres ; 13 boisseaux d'avoine, 32 livres 10 sous ; 26 boisseaux de blé noir, 63 livres ; 6 vaches, 111 livres ; 3 veaux de l'année, 6 livres ; 2 chevaux, 126 livres ; 1 cochon, 24 livres, en 1764) ; — Pierre Birien, veuf de Catherine Kervahut, à Trenvel ; — Yves Ollivier, au lieu noble de Lesmenguy ; — Jeanne Le Cabou, veuve de Jean Lous-souarn, à Kerguenol ; — François Le Raphalen, à Penhorz-Izellaff ; — Alain Le Brun, à Treunvel ; — vénérable et discret messire Pierre Kersaudy, recteur de Tréogat, au presbytère de cette paroisse ; — Marie David, veuve de François Jolivet, à Kerguenol ; — Boscoat Le Berre, au manoir de Lesmenguy, etc.

B. 371. (Carton.) — 88 pièces, papier.

1707-1720. — Scellés, inventaires, ventes de meubles, etc., dans les paroisses de Tréogat et de Tréoultré. — Dans la paroisse de Tréogat, chez : Gourgon Raphalen, à Penhorz-Izellaff ; — Jean Le Cabon et Jeanne Autret à Menez-Izellaff (4 boisseaux de blé noir, estimés 16 livres ; 1 boisseau de seigle, 4 livres ; 12 boisseaux d'orge, 30 livres ; 1 boisseau d'avoine, 2 livres ; 1 boisseau de vesces, 50 sous ; 1 boisseau et 3 castellées de froment, à raison de 3 livres le boisseau, 5 livres 5 sous ; 1 cheval hors d'âge, 18 livres ; 1 cheval de 4 ans, 21 livres ; 1 vache, 24 livres ; 1 truite, 12 livres, en 1778) ; — Anne Perennou, veuve de Hervé Le Goascoz, à Quelern ; — Jean Le Plouzenec, à la métairie du Minven ; — Corentine Yvinou, veuve de René Le Merdy, à Keryéré ; — Corentin Coader, à Quelern ; — Jean Le Brun, à Kergamet ; — messire Alexandre Du Boisguchenneuc, au château du Minven ; — Tudine Le Merdy, à Quelern ; — Yves Raphalen, veuf de Anne Le Berre, à Keramoine ; — Alain Keravec, à Treunvel ; — Marguerite Le Phuez, veuve de Jean Le Brun, à Kergamet (4 vaches, estimées 93 livres ; 1 veau de l'année, 3 livres ; 1 boisseau d'orge, 6 livres ; 4 boisseaux d'avoine, 18 livres ; 1 justin (veste à l'usage des femmes) rouge, 1 noir et 3 bleus, 9 livres 3 sous ; 1 jupon rouge et 1 vert, 3 livres ; 1 cotillon rouge, 2 noirs et 1 bleu, 26 livres 10 sous ; 2 tabliers noirs, 22 sous ; 1 brassière rouge et 1 bleue, 9 livres, en 1782) ; — Alain Le Goff, à Menez-Izellaff ; — Hervé Kerfridin, veuf de Marie Lossouarn, au manoir de Leziric, etc. — Dans la paroisse de Tréoultré, chez : Yves Morvan, au lieu de Ru-Gorré (1 charrette de house de vache sèche pour faire du feu, vendue 31 sous 6 deniers ; 1 vieux fusil, 4 livres 2 sous 6 deniers ; 1 jument hors d'âge, 31 livres 10 sous ; 1 vieux justaucorps brun, 13 sous, en 1707) ;

— Marguerite Larzul, veuve de Danis Le Calvez, au manoir de Kergantien ; — Yves Tanter, au même lieu (1 vache, estimée 18 livres ; 2 veaux de l'année, 4 livres ; 1 jument de 3 ans, 9 livres ; 3 boisseaux de froment, 18 livres ; 3 boisseaux d'orge, mesure du grenier, 9 livres ; 2 boisseaux de blé noir combles, 4 livres ; 1 fusil, 6 livres, en 1765), etc.

B. 372. (Carton.) — 98 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1681-1729. — Minutes du greffe ; procurations pour la tutelle ou l'émancipation des enfants mineurs : de Pierre Belegou et de Catherine Nicolas, demeurant en la rue des Rûches, paroisse de Saint-Sauveur, à Quimper ; — de Jean Le Moign et de Catherine Le Lan, du village de Kerforu, en la paroisse de Briec ; — de M. le président du siège présidial de Quimper et de dame Agnès de Parcevaux, sa femme ; — de Laurent Daniel et de Geneviève Le Gat ; — de Claude Peigné, directeur des postes, à Quimper, et de demoiselle Geneviève Maugé, sa femme ; — de Noël Durand, et de Marguerite Biger, de la paroisse de Beuzec-cap-Caval ; — de Noël Le Floc'h et d'Anne Cozie, de l'Ile-Tudy, trève (succursale) de la paroisse de Combrif ; — de Tual Cariou, maître de barque, et de Catherine Le Brizel, du bourg de la Forêt, en Loctudy ; — d'Hervé Brec'honnec et de Catherine Le Priol, de la paroisse de Primelen ; — de Jean Le Losque et de Marie Huon, d'Audierne ; — de Jacques Le Divanac'h et de Marie Guernic, de l'Ile-Tudy, en Combrif ; — de Jacques Girard et de demoiselle Charlotte Benard, de la terre au Duc, à Quimper ; — de Sébastien Le Didom, et de Jeanne Le Pape, du lieu de Lescorz, en Plomeur ; — de Alain Le Bourdon et de Marguerite Struilliet, de Kerrudalem, en Lababan ; — d'Yves Le Cudennec et de Jeanne Autret, du lieu de Toullanavet ; — de Jean Marzin et de Françoise Le Bozec, de la paroisse de Pemeurit ; — de Jacques Couedou et de Marie Nellou, du lieu noble de Quillianna, en Pemeurit ; — de René Le Fé et de Marie Le Moullec, de Kerbuzullic, en Esquibien ; — de Jean Kerloc'h et de Louise Le Gall, du lieu de Kerham, en Cleden-cap-Sizun ; — de Jean-Jacques Arnoult et de Renée David, du bourg de Plomeur, etc.

B. 373. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1729-1732. — Minutes du greffe ; procurations pour la tutelle ou l'émancipation d'âge des enfants mineurs : du sieur René Le Brun et d'honorabile femme Marie Le Cossec, de Pont-l'Abbé ; — de Nicolas Dagorn et de Jeanne Kerlouc'h, du lieu de Kertanguy ; — de Michel Guiziou et de Marie Le Buhannic, de Lestreguiou, en Plomeur ; — de

Jean Le Pellerin et de Catherine Riou, du lieu de Kergaradec, en Cleden-cap-Sizun ; — de M. de Rosseff de Grassis et de dame Anne de Kerguern, sa femme, de la paroisse de Briec ; — de François Le Gloannec et de Jeanne Le Gall, de la paroisse de Plomeur ; — de Jean Le Louarn et de Jeanne Rinquin, de Kerzein, en Esquibien ; — de Daniel Alanou et de Marie Loussouarn, du lieu de Kererret, en Plovan ; — d'Alain Le Burel et de Catherine Le Goff, du lieu du Creac'h, en Pemcurit ; — d'Antoine Le Brun et de Marie Croizec, du Squividan, en Plomeur ; — de René Le Lay et de Marie Cariou, du manoir du Cozcastel, en Loctudy ; — d'Yves Le Louarn et de Marie Alanou, de Kerzein, en Esquibien ; — de Guillaume Le Marec et de Marguerite Le Carval, de Kerno, en Cleden-cap-Sizun ; — de Jean Guezennec et de Corentine Rivoal, du village de la Rue-Neuve, en la paroisse de Ploneour ; — d'Alain Le Louarn et de Marie Bodenez, de Pennec'h, en Plogoff ; — de Jacques Riou, et de Marie Quéré, de Kerneyen, en Esquibien ; — d'Hervé Le Minter et de Marguerite Lotredou, du lieu noble de Lesvenguen, en Tréogat ; — de Jacques Kernau, et de Marguerite Le Garz, de l'Ile-Tudy, trève (succursale) de Combrif ; — de Nicolas Larnicol et de Marguerite Le Divanac'h, du même lieu ; — de Jacques Kerveillance et de Marie Le Gall, du lieu noble de Pencluziou, en Plovan, etc.

B. 374. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1733-1736. — Minutes du greffe ; procurations pour la tutelle ou l'émancipation des enfants mineurs : de François Perfezou et de Claudine Morvan, du manoir de Glasseros, en Crozon ; — d'Hervé Le Tynevez et de Marie Perrot, du lieu du Beret, en Poullan ; — de Jean Le Normand et de Marguerite Normand, à Kernot, en Cleden-cap-Sizun ; — de Jean Pennamen et de Marguerite Le Normand, du bourg de Cleden ; — d'Alain Percherin et de Jeanne Le Vigouroux, de la paroisse de Cleden-cap-Sizun ; — de Henry Le Goardon et de Constance Kerloc'h, de la même paroisse ; — de Jacques Le Deuffic et de Catherine Fily, du lieu de Kerlavarec, en Beuzec-cap-Sizun ; — de Henry Le Brusque et de Jeanne Cloarec, du lieu de Pellay, en la même paroisse ; — d'Yves Le Gall et d'Anne Le Norossec, de Lescot, en Mahalon ; — de René Gouret et de Marie Talamot, de Kervreac'h-Izellaf, en Esquibien ; — d'Yves Gouzien et de Françoise Pillorge, de Roscaradec, en Mahalon ; — de Pierre Gouzien et de Jeanne Loussouarn, de Lanvaroon, en Pouldreuzic ; — de noble homme Gabriel Richer, sieur de Champripault, conseiller du Roi, ancien receveur des fouages de l'évêché de Quimper, intéressé dans les fermes générales de Sa Majesté, et de dame Fran-

çoise Croucé ; — du sieur et de la dame de Mezanrun-Le Corre, de Quimper ; — de François Le Trividic et de Marie Baraou, de Lezugar, en Beuzec-cap-Sizun ; — de M. Aléno de Saint-Alouarn et de dame Claude L'Honoré ; — de Jacques Riou et de Jeanne Le Bloc'h, de Kerguern, en Cleden-cap-Sizun ; — de François Le Louarn et de Marguerite Le Bourdon, du manoir de Kerodiern, en la paroisse d'Esquibien, etc.

B. 375. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1736-1741. — Minutes du greffe ; procurations pour la tutelle ou l'émancipation des enfants mineurs : de Jean L'Haridon, menuisier, à Quimper ; — de Mathieu Riou et de Anne Le Priol, de Kergleguer, en Cléden-cap-Sizun ; — de Corentin Le Castel et de Jeanne Baraou, de Penanrun-Izella, en la paroisse de Goulien ; — de Guillaume Le Paige et de Marie Le Briz, de Kerfloux, en Plomeur ; — de Laurent Gueguen et de Jeanne Perron, de Creac'hergué, en Ergué-Gabéric ; — de Jean Le Bonizec et de Marie L'Abat, de Kervarlé-Cor, en Pouldergat ; — de Jacques Riou, de Penanrun-Huella, en Goulien ; — de Thomas Kersual et d'Anne Le Ferrier, de Kerandraon, en Esquibien ; — de Grégoire Le Bour et de Marguerite Le Nogant, de Landrevet, en la même paroisse ; — d'Yves Bariou et de Périne-Louise Le Four, de la terre au Duc, à Quimper ; — de Noël Yven et de Catherine Kerloc'h, de Saoutennent, en Plogoff ; — d'Alain Le Scouarnec et de Marguerite Celton, de Keringar, en Cleden-cap-Sizun ; — d'Yves Le Berre et de Jeanne Le Cleac'h, de Lezinadou, en Beuzec-cap-Caval ; — de noble homme François Horellou, sieur de Kergoz, négociant à Quimper ; — de Clet Chalm et de Marie Le Carval, de Lannuet, en Cleden-cap-Sizun ; — d'Yves Le Carval et de Catherine Kerninon, de Kerfarguel, en la même paroisse ; — de Jacques Raoul et d'Anne Le Louarn, de Kervreac'h, en Esquibien ; — de François Le Brun et de Jeanne Le Gouzien, de Tremoan, en Beuzec-cap-Sizun ; — de Michel Le Garrec et de Catherine Goallie, de la même paroisse ; — de Jean Le Quinion et d'Anne Le Tallec, de Kerlouet, en Briec. etc.

B. 376. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1741-1743. — Minutes du greffe ; procurations pour la tutelle ou l'émancipation des enfants mineurs : de messire Joseph-Hiacynte-Benjamin Drouallen, enseigne de vaisseau, et de dame Marie-Pélagie-Françoise Le Gentil ; — de Fiacre Cadion et d'Adelice Le Corre, de Kergarien, en la trève (succursale) de Saint-Guénolé, paroisse de Beuzec-cap-Caval ; — d'Hervé Le Guiriec et d'Anne Durand, de

Kervcen, en Plomeur ; — de Daniel Le Leuc et de Marie Le Bloc'h, de Lanzulian, en Cleden-cap-Sizun ; — de François Le Jadé et de Marie Le Jalm, de Kerguern, en la même paroisse ; — de Michel Le Pape et de Françoise Carrot, de la métairie de la Forêt, en Plomeur ; — de Jean Le Garrec et de Marguerite Guesdon, de Saint-Guenolé, en Beuzec-cap-Caval ; — de Guillaume Le Vern et de Luce Thalamot, de Kergadec, en Esquibien ; — d'Alain Le Goardon et de Jeanne Kersaudy, de Kergouncau, en Plogoff ; — de Jean Le Livet et de Catherine Le Quiniou, de Kersfriant, en Plomeur ; — de Clet Beriet et de Françoise André, de Kerlaouen, en Cleden-cap-Sizun ; — de Guillaume Chapalain et d'Anne Kerveuz, du bourg paroissial de Dirinon ; — de Jean Le Didom et d'Anne Nicolas, de Kergoulas, en Plomeur ; — de Corentin Larnicol et de Marie Salaün, du manoir noble de Tremillec, en la même paroisse ; — de Jean Donval et Catherine Cohenner, de la paroisse de Goulien ; — de Jacob Sourn et de Marie Le Bideau, de Lanvaran-Huellaf, en Beuzec-cap-Caval ; — de maître Jean-Baptiste-Corentin Horellou, sieur de Trelluan, avocat en parlement ; — de Joseph-Hyacinthe Malherbe, sieur de Quistinic, de son second mariage avec dame Françoise de Keratry ; — de Jean-Pierre Moulin, sieur de Boissulan, et de dame Anne Cossoul, etc.

B. 377. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1743-1744. — Minutes du greffe ; procurations pour la tutelle ou l'émanicipation des enfants mineurs : de Jacques Le Moallie et de Marie Bonis, de Kerouan, en Beuzec-cap-Sizun ; — d'Yves Le Goff et de Marie Moal, de Kerbenzec, en la même paroisse ; — de Pierre Nédélec et de Marie Guillou, de Rugaor, en Plomeur ; — de Claude Le Bon, dit Dubois, et de Françoise Buisson, de la ville de Quimper ; — de Guillaume Herrou et de Gilette Kervella, de Penanlan, en Dirinon ; — de Guillaume Le Floc'h et d'Anne Le Chever, de Penneac'h, en Plogoff ; — de Henry Le Normand et de Catherine Kerloc'h, de Trouguennour, en Cleden-cap-Sizun ; — de Noël Le Bouler et de Tudine Saliou, de l'Ile-Tudy, en Combrit ; — du sieur de Lezurer de Rosmeur ; — de Jean Le Bihan et de Catherine Le Moign, de Kerlourdec, en Plomeur ; — de Noël Durand et de Louise Tanneau, de Kergarien, en la trève (succursale) de Saint-Guenolé, paroisse de Beuzec-cap-Caval ; — de Jacques Rogel et de Marie Le Goardon, de Trouguer, en Cleden-cap-Sizun ; — d'Antoine Le Bourc'his et d'Anne Le Quemener, du manoir du Vieuxchâtel, autrement Le Cozcastel, en Loctudy ; — de Michel Le Garrec et de Catherine Gouallic, du bourg paroissial de Treguennec ; — de Henry Cotten et de Marie Le Normand, de la paroisse de Cleden-

cap-Sizun ; — de Charles Coeic et de Thumette Le Garz, de l'Ile-Tudy, en Combrit ; — de Jean Le Billaut et de Marie Le Meur, de Creac'hbalbé, en la trève de Saint-Urbain, paroisse de Dirinon ; — de Michel Jégou, et de Jacquette Kerveillant, de la paroisse de Beuzec-cap-Caval ; — de Guillaume Le Gloannec et de Marie Lucas, de Lestinbeac'h, en la même paroisse ; — de Guillaume Le Carval et de Marguerite Le Percherin, de Lestrivin, en Plogoff, etc.

B. 378. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1745-1747. — Minutes du greffe ; procurations pour la tutelle ou l'émanicipation des enfants mineurs : de messire François-Joseph de Guernizac, chevalier, seigneur du Stang, et de dame Pétronille-Angélique de Kermillec ; — de Vincent Le Roux et de Marie Le Goff, de Kervennec, en Plomeur ; — de Jean-Jacob et de Marie Coupa, du lieu du Haffont, en Beuzec-cap-Caval ; — d'Hervé Le Chalony et de Catherine Dervé, de Trohoat, en Bricc ; — de Charles Dumay et d'Anne Le Costic, de la paroisse de Logonna ; — de Henry Perherin et de Marguerite Le Danzé, de Lestrevin, en Plogoff ; — de Guillaume Coullandre et de Marie Raoul, de Penalen, en la même paroisse ; — du sieur du Mesné Rosmeur et de dame Marguerite de Bourgneuf ; — de Guillaume Coupa et de Catherine Lucas, du lieu du Haf-fond, en Beuzec-cap-Caval ; — de Jean Caradec et de Catherine Lozac'h, de Kerengar, en Cleden-cap-Sizun ; — de Pierre Le Castrec et de Jeanne Le Moan, de Kerza, en Meilars ; — de Clet Bleomelen, et de Marguerite Quemener, de Kerleaudin, en Cleden-cap-Sizun ; — d'Yves Le Bec et de Catherine Hélias, de Kergonan, en Beuzec-cap-Caval ; — de Corentin Le Brun et de Marie Clorennec, de la paroisse de Treguennec ; — de Pierre Le Minor et de Catherine Guydon, de Kerlaoueret, en Ploneour ; — de Michel Yvenou et de Marguerite Perherin, de Trousent, en Cleden-cap-Sizun ; — d'Alain Le Moign et de Thérèse Le Bihan, de Kermaviou, en Esquibien ; — de Jean Le Priol et de Marie Bocou, de Kervenennec, en Beuzec-cap-Sizun ; — de Jean-Pierre Moulin, sieur de Boissulan, conseiller du Roi, receveur des fouages de l'évêché de Quimper, et de dame Anne Cossoul, de la ville de Quimper ; — de François Le Lay et de Jeanne Le Berre, de Rugaoudal, en Beuzec-cap-Caval, etc.

B. 379. (Carton.) — 99 pièces, papier.

1747-1749. — Minutes du greffe ; procurations pour la tutelle ou l'émanicipation des enfants mineurs : de Clet Le Normand et de Catherine Kerloc'h, de Kerguoc'h, en Cleden-cap-Sizun ; — de Henry Durand et de Marie Gloannec, de Kersivigny, en Plomeur ; — de Laurent Gouzien et

de Marie Jaffry, de Tremoan, en Beuzec-cap-Sizun ; — d'Alain Guillou et de Marie Kerloc'h, de Brehouloux, en Cleden-cap-Sizun ; — de Clet Le Normand et de Jeanne Le Gall, de Kerydiern-ar-Veil, en la même paroisse ; — de Hervé Mariel et de Catherine Olivier, de Kerouil, en la trève (succursale) de Saint-Guenolé, paroisse de Beuzec-cap-Caval ; — d'Yves Kerivel et de Marie L'Hostis, de Kergangen, en la trève de Gourlizon, paroisse de Ploaré ; — de Hervé Le Guiriec et de Anne Durand, de Kerveen, en Plomeur ; — de Michel Ninon et d'Anne Le Serec, de Kervreac'h-Izella, en Esquibien ; — de Jean Le Priol et de Jeanne Gloaguen, de Kervenennec, en Beuzec-cap-Sizun ; — de Pierre Stéphan, et d'Anne Le Cosquer, de Rufolligou, en Plomeur ; — de Mathieu Fallier et de Catherine Cosquer, du lieu de Lyaou, en la trève de Saint-Jean-Trolimon, paroisse de Beuzec-cap-Caval ; — de Sébastien Gouletquer et de Brigitte Stéphan, de la paroisse de Plozevet ; — de noble homme Jean Largenton et de demoiselle Marie Le Doaré, de Portz-Keriguy, en Poullan ; — de Louis Chella et de Corentine Le Berre, de Penker-Kersibidic, en Lababan ; — de François Paugant, soldat de marine, et d'Ursule Barber, de la ville de Quimper ; — d'Olivier Lucas et de Marie Marc, de Ty-Trenoan, près la chapelle de Notre-Dame de Trenoan, en Beuzec-cap-Caval ; — de Pierre Treberen et de Marguerite Souron, de Kervennec, en Plomeur, etc.

B. 380. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1749-1751. — Minutes du greffe ; procurations pour la tutelle ou l'émancipation des enfants mineurs : d'Yves Kerizit et de Catherine Le Priser, de Kervo, en Cleden-cap-Sizun ; — de Mathieu Le Trividic et d'Anne Le Hir, de Brezouloux, en la même paroisse ; — de Guillaume Le Gloannec et de Marie Lucas, de Lestimbec'h, en Beuzec-cap-Caval ; — de René Le Quemener et d'Urbane Pochic, de Kerguen, en la même paroisse ; — de Jean Le Marchand et de Marie-Marzin, de Torravur, en Plogoff ; — de Jean Le Floc'h et de Marie Le Cornec, de Keranloret, en Briec ; — de Guillaume Sourin et de Catherine Le Carval, de Kermaetheano, en Plomeur ; — de Noël Coequet et de Catherine Le Rozen, de Torravur, en Plogoff ; — d'Yves Le Maout et de Marie Larzul, de Stang-Ploneour, en Ploneour ; — de Mathias Le Guilcher et de Marie Perennez, du Mesmeur, en Goulien ; — de Simon Caïfas et de Catherine Le Bourdon, de Kervreac'h-Huellaff, en Esquibien ; — de Michel Ninon et de Marie Urvoas, de Kervreac'h-Izella, en la même paroisse ; — de noble homme Laurent Richer et de dame Magdeleine Aline ; — de Tanguy Le Gentil, écuyer, et de dame Marie-Yvonne Daniel ; — de Nicolas Le Marc et de Corentine Le Barz, de Kerguen, en Beuzec-cap-Caval ; — de

Michel Le Lee et de Catherine Le Taro, de Kerleguer, en Plomeur ; — de Guillaume Nedélec et de Françoise Tanter, de Kervan, en la même paroisse ; — de Jean Thomas et de Marie Le Coader, de Keryanno, en Plovan ; — d'Alain Le Trividic et de Marguerite Kerloc'h, de Kerbellec, en Cleden-cap-Sizun ; — de Joseph Sinquin et de Jeanne Rozen, de Kerfraval, en la même paroisse ; — de Barthélémy Percherin et de Marie Besquer, de Trousent, en la même paroisse, etc.

B. 381. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1751-1753. — Minutes du greffe ; procurations pour la tutelle ou l'émancipation des enfants mineurs : de Jacques Bigot et d'Anne Le Moallie, du bourg paroissial de Beuzec-cap-Sizun ; — d'Yves Le Bras et de Marguerite Cabellie, de Lezugar, en la même paroisse ; — de Guillaume Le Bourc'his et de Marie Cabon, du lieu de Frout, en Plomeur ; — d'Alain Le Floc'h et de Louise Le Carval, de Lezplomeur, en la même paroisse ; — d'Hervé Pichon et de Marie Souron, de Kerch'hrom, en la même paroisse ; — de Guillaume Lancoudrez et d'Anne Pochet, de Lestimbeach', en Beuzec-cap-Caval ; — de Pierre Cozic et de Marie Le Cossac, du lieu du Run, en Plomeur ; — de Jean Savina et de Marie Kerloc'h, du bourg de Guilers, en la paroisse de Mahalon ; — d'Yves Urvoas et de Marguerite Le Cloarec, de Keruzon-Pell, en Esquibien ; — d'Alain Le Guevel et de Catherine Milert, de Kervoec, en la trève (succursale) de Saint-Jean Trolimon, paroisse de Beuzec-cap-Caval ; — de Jacques Lancou et de Catherine Le Moan, de la ville d'Audierne, paroisse d'Esquibien ; — d'Yves Le Manac'h et de Marie Arc'hant, de Kerspenn, en Cleden-cap-Sizun ; — de François Le Gall et de Marie Calvez, de Kersuron-Bihan, en Plovan ; — de René Le Berre et de Marie Pape, de la Forêt, en Loctudy ; — d'Yves Le Brusque et de Marie Le Moign, de Kersquivit, en Beuzec-cap-Sizun ; — de Jean Péron et d'Anne Le Dilosquer, de la paroisse de Lanvern ; — de Guillaume Le Pellé et de Catherine Énizan, de Kervo, en Cleden-cap-Sizun ; — de Jacques Salaun et de Marie Bouguyon, du bourg paroissial de Goulien ; — de Jean Le Pensec et de Jacquette Pengalet, de la paroisse de Pouldreuzic ; — de Jean Le Boussart et de Catherine Thomas, de Kermaburon, en Poullan, etc.

B. 382. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1753-1754. — Minutes du greffe ; procurations pour la tutelle ou l'émancipation des enfants mineurs : de messire Guillaume-Marie de Kerqueulen, seigneur de Trémarec, et de dame Constance Morice ; — de Dominique Corbet,

sieur de la Saudraye, et de demoiselle Catherine-Jeanne Marias ; — de Jean Le Castrec et de Catherine L'Hélias, du lieu du Verret, en Poullan ; — de Jacques-François Le Jar, écuyer, lieutenant des vaisseaux du Roi, et de dame Catherine-Rose de Planterose, sieur et dame du Clesmeur, demeurant au château de Trefjer, en la paroisse de Crozon ; — de Michel Le Croizec et de Marie Ansquer, de la ville du Pont-l'Abbé ; — de Michel-Corentin Le Roy, et de Marie-Thérèse Jézégabel, du même lieu ; — du sieur Pierre Berardier et de demoiselle Marie-Élisabeth Bousquet, de la ville de Quimper ; — de Simon Le Rozen et de Marie Arc'hant, de Kerferguel, en Cleden-cap-Sizun ; — de Guillaume Le Berre et d'Anne Deniel, de Trevan, en Pemeurit ; — de Jean Le Quentrec et de Marie Jourdain, de Kerham, en Cleden-cap-Sizun ; — de Pierre Le Moullec et d'Anne Guichaoua, de Kerunus, en Esquibien ; — de Jean Grimault, dit La Rose, aubergiste à Langolen, et de Marie Gélébart ; — de Piorre Denis et de Jeanne Le Corre, de la ville de Quimper ; — de Jacques Coupa et de Françoise Le Pape, de Kervan, en Plomeur ; — de Pascal Le Barz, et de Marie Ollier, de Lezmeylars, en Meylars ; — de Jean Énizan, et de Marie Kerloc'h, de la paroisse de Cleden-cap-Sizun ; — de Paul Kerloc'h et de Jeanne Huon, de Kervergar, en Plogoff ; — de Henri Ansquer et de Marie Pellé, de Kerguinday, en Goulien ; — de Simon Kergoz et d'Hélène Costiou, de la paroisse de Cleden-cap-Sizun ; — de Mathieu Joliz et de Marie Raoul, de Kervent-Izellaff, en Plogoff, etc.

B. 383. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1754-1756. — Minutes du greffe ; procurations pour la tutelle ou l'émancipation des enfants mineurs : de Jean Le Bonis et de Barbe Coatanea, de la paroisse de Beuzec-cap-Sizun ; — d'Alain Le Moal et de Marie Postolec, du lieu de Kerrugoff, en Plomeur ; — de Pierre Le Bouler et de Marie Garz, de Kersfarn, en la même paroisse ; — de Joseph Le Bourdon, marin, mort en Angleterre, et d'Anne Gloaguen, de Lezanquel, en Cleden-cap-Sizun ; — de Clet Caïphas et de Catherine Kerloc'h, de Kerlaouen, même paroisse ; — de Pierre Yvennou et de Catherine Canté, de Pennac'h, en Plogoff ; — de Jean Pichavant et d'Anne Le Bourc'his, de la métairie du manoir de la Forêt, en Plomeur ; — d'Yves Kerloc'h et d'Olive Rozen, de Lamboban, en Cleden-cap-Sizun ; — de Jacques Rinquin et de Jeanne Le Bour, de Landrevet, en Esquibien ; — de M. Le Fores-tier de Lesmadec, conseiller au présidial de Quimper ; — de Corentin Corrot et de Charlotte Guennec, de Kergannet, en Plomeur ; — de Jean Lahellec et de Marie Le Berre, de Kerguz, en Combrif ; — de noble Bernard Cal-

mard, et de Marie-Magdeleine Porlodec, de Lanmeur ; — d'Alain Pezron et de Marie Le Coz, de Kerform, en Plomeur ; — de messire Claude-Augustin des Haëux, chevalier, seigneur de Kerannevel et de dame Marie-Anne Le Roy, de la ville de Landerneau ; — de Jacques Coullandre et de Marguerite Perherin, du bourg de Lescoff, en Plogoff ; — de Jean Le Corre et de Marie Guillou, de Kerbuzulic, en Esquibien ; — de Guillaume Le Bras et de Marie Percherin, de Lestrivin, en Plogoff ; — de Jean Le Goyat et de Catherine Le Roy, de Kerlourdec, en Plomeur ; — de Pierre Le Goff et d'Anne Le Corre, de Kerouriec, en Pouldreuzic ; — d'Alain Treberen et de Marie-Nicolas, de Ker-gorent, en Beuzec-cap-Caval, etc.

B. 384. (Carton.) — 300 pièces, papier.

1756-1760. — Minutes du greffe ; procurations pour la tutelle ou l'émancipation des enfants mineurs de Berthelemy Perherin, et de Marie Le Besq, du lieu de Trousent, en Cleden-cap-Sizun ; — de Guillaume Plouhinec et de Marguerite Henry, du Ruault, en Landudec ; — de Jacques Donars et de Marie Le Berre, de Kerlaëron, en Plozevet ; — de René Jolivet et de Catherine Le Donge, de Kerbas-col, en Beuzec-cap-Caval ; — de Jean Le Henaff et de Catherine Le Hoyat, de Guenvez, en Ploneour ; — de messire Sébastien Mahé de Kerouhan, et de dame Anne-Nicole Pappias ; — de Daniel Stéphan et de Catherine Le Fachus, de Pratilis, en Plomeur ; — de messire Bertrand-Tous-saint Du Groësker, chevalier de Kerhallon, et de dame Marie-Françoise Boulay ; — d'Yves Le Garrec et d'Anne Keraudren, de Kerouil, en la trève (succursale) de Saint-Guenolé, paroisse de Beuzec-cap-Caval ; — de Tudy Taniou et de Marie Nédélec, de la paroisse de Loctudy ; — de Pierre Le Tymen et de Louise Kervoc'h, du lieu du Barré, en Briec, etc.

B. 385 (Carton.) — 300 pièces, papier.

1760-1765. — Minutes du greffe ; procurations pour la tutelle ou l'émancipation des enfants mineurs : du sieur Berardier, de Quimper ; — de messire François-Marie Aleno, chevalier, seigneur de Saint-Alouarn, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, et de dame Marie-Josèphe-Pélagie de Kerret, de Quillien ; — d'Antoine Coullandre et de Jeanne Le Chever, de la terre au Due, paroisse Saint-Mathieu à Quimper ; — de Pierre Bargain et d'Anne Le Pape, du village de Lezplomeur, en Plomeur ; — d'Yves Le Coz et de Jeanne Trévier, du moulin de Trévier, en Beuzec-cap-Sizun ; — de Jean Le Hir, et de Clémence Guezennec, de Kersaudy-

Bras, en Cleden-cap-Sizun ; — de Jacques Calvez et d'Hélène Gloaguen, de Kerguerien-Canté, en Esquibien ; — de Laurent Le Trennec, et de Madeleine Le Gall, de Lec'hayeur, en Pouldreuzic ; — d'Étienne Briec, et de Jeanne Bernard, du lieu de Kermatheano, en Plomeur, etc.

B. 386. (Carton.) — 300 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1665-1770. — Minutes du greffe ; procurations pour la tutelle ou l'émancipation des enfants mineurs : de René Kerivel, et de Marie Le Brusq, du lieu de Kerallein, en Poullan ; — de René et d'Yvonne Le Brun, de Keryano, en Plovan ; — d'Olivier Le Louarn et de Marie Riou, de Kerodierne, en Esquibien ; — d'Ambroise Coupa et de Marie Nicolas, du village de la Forêt, en Loctudy ; — de Martin Raoul et de Marie Guilcher, de Kergaledan, en Cleden-cap-Sizun ; — d'Étienne Guiriou et de Marie Garo, de Kerc'hrom, en Plomeur ; — d'Yves Le Tanter et de Marie Durand, de Kerganlen, en Penmarch'hi ; — de Jean Guillou et de Francoise Gouzien, de Brezouloux, en Cleden-cap-Sizun ; — d'Alain Nicolas et de Jeanne Loussouarn, de Keryouen, en Plovan ; — de Jean Le Scoarne et d'Andrea Pérennou, de Kerengar, en Cleden-cap-Sizun ; — de Jacques Le Garz et de Jacquette Le Bren, de Keryaouen, en Plomeur ; — de Michel Mariel et de Marie Kerallan, du lieu de Kerc'hrom, en Plomeur, etc.

B. 387. (Carton.) — 300 pièces, papier ; 10 pièces, parchemin.

1771-1773. — Minutes du greffe ; procurations pour la tutelle ou l'émancipation des enfants mineurs : de Claude Louchouarn et de Marie Quentrec, de la paroisse de Ploaré ; — de Jean Cadio et de Marie Ollivier, de Kervillon, en la trêve (succursale) de Saint-Guénolé, paroisse de Beuzec-cap-Caval ; — d'Yves Le Maréchal et d'Anne Le Cossec, du lieu du Frout, en Plomeur ; — de Jean L'Helgoualc'h et de Marie Thomas, de Coat-Penguilly, en Pemeurit ; — d'Yves Le Diascorn et de Marie Le Chossec, de Kerven, en Plomeur ; — de Guillaume Bargain et de Catherine Morvan, de Kerfloux, même paroisse ; — de François Saradin et de Louise Le Bourc'huis, de Lezplozevet, en Plozevet ; — de Jacques Cosquer et de Marie Alanou, du village du Meost, en Pouldreuzic ; — du sieur de Kermellec ; — d'Yves Ra-phalen et de Marguerite Le Guellec, de Kerscao, en Pemeurit ; — de Noël Le Roux et de Corentine Le Livec, de Kervennec, en Plomeur ; — de Jean Jalm et de Marie Le Pellé, de Lannus, en Cleden-cap-Sizun, etc.

B. 388. (Carton.) — 300 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin

1778-1779. — Minutes du greffe ; procurations pour

la tutelle ou l'émancipation des enfants mineurs : de messire Louis-François-Marie Aléno de Saint-Alouarn, mort à l'Ile-de-France, et de dame Marie-Jeanne Droualen ; — de Jean Le Carval et de Marguerite Le Follic, de Kermaviou, en Esquibien ; — de Pierre Stéphan et de Marie Le Guevel, de Roscaradec, en Mahalon ; — d'Augustin Tanneau et de Catherine Collin, du manoir de Trevénou, en Beuzec-cap-Caval ; — de Jean Cotten et de Catherine Arhan, de Lan-noan, en Cleden-cap-Sizun ; — de Jean Le Scach, mort aux Indes, et de Catherine Caradec, de l'Ile-Tudy, trêve (succursale) de la paroisse de Combrit ; — de Paul Costiou et de Jeanne Michelet, du lieu de Kergaradec, en Cleden-cap-Sizun ; — de Jean Barbier et de Marie Le Déro, de la paroisse de Briec ; — de Jean Le Velly et de Marie Le Moallic, de Keryven, en Beuzec-cap-Sizun ; — de René Friant et de Jeanne Bigat, de Lezmahalon, en Mahalon ; etc.

B. 389. (Carton.) — 300 pièces, papier ; 16 pièces, parchemin.

1778-1780. — Minutes du greffe ; procurations pour la tutelle ou l'émancipation des enfants mineurs : de Jean Mat et de Jeanne Le Maubras, de Kerguerrien, en Goulien ; — de Vincent Pichavant et de Marie Pichavant, de Penis-quin-Bihan, en Mellars ; — de Henry Gueguen et de Françoise Roussel, de Keradellec, en Pouldreuzic ; — d'Yves Nicol et de Marie Charlotte Le Besq, de la ville du Pont-l'Abbé, paroisse de Loctudy ; — de Jean Le Normand et de Marguerite Guillou, de Kerven-Izellaf, en Plogoff ; — de Jean Larzul et de Marie Le Joly, de Kergueriou, en Esquibien ; — de Joachim Le Moullec et de Jeanne Thomas, de Kervorec'h-Izellaff, même paroisse ; — de Jean Arnoult et d'Anne Le Gloannec, du manoir de Lestialla, en Beuzec-cap-Caval ; — de Jean Le Jadé et de Marguerite Guillou, du bourg de Beuzec-cap-Sizun ; — de Nicolas Louis, sire de Ploëuc, et de dame Jeanne Guillemette du Boisguéhen-neuc, marquise de Ploëuc, etc.

B. 390. (Carton.) — 300 pièce, papier ; 36 pièces, parchemin.

1780-1781. — Minutes du greffe ; procurations pour la tutelle ou l'émancipation des enfants mineurs de Michel Goudedranche et de Marguerite Carval, du lieu de Trou-sent, en Cleden-cap-Sizun ; — de messire Joseph du Bois-guchenneuc, chevalier, seigneur de Kermenguy, et de dame Louise-Christine-Émilie de Marigo ; — d'Alain Le Gonidec et d'Anne Le Meudec, de la terre au Duc, paroisse de Saint-Mathieu, à Quimper ; — de François Castric et de Marie Le Lay, de Kerguen, en Beuzec-cap-Caval ; — de messire Guénolé d'Esclabissac, seigneur de Kernus, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis,

et de dame Charlotte-Gabrielle de Carné ; — de Thomas Mourain et de Marie Le Brun, du manoir de Kerbonnevez, en Beuzec-cap-Caval ; — de Jacques Le Bideau et de Marie Lagadic, de Kerguen, même paroisse ; — de Daniel Le Guellec et de Catherine Gentric, de Kerycré, en Plovan ; — des sieur et dame de Kergoz-Horellou, de Quimper, etc.

B. 391. (Carton.) — 300 pièces, papier; 40 pièces, parchemin.

1784-1785. — Minutes du greffe ; procurations pour la tutelle ou l'émancipation des enfants mineurs : de Mathieu Le Floc'h et de Marguerite Louarn, de Penncac'h, en Plogoff ; — d'Yves Gloaguen et de Marie Le Bee, de Kergonan, en Beuzec-cap-Caval ; — de Tudy Le Bourc'his et de Jeanne Coïc, de Cozcastel, en Loctudy ; — d'Ambroise Baltas et de Clémence Tanneau, de Kerfriant, en Plomeur ; — du sieur Jean Le Hir, chirurgien ordinaire de la marine, absent depuis plusieurs années, et de demoiselle Marie-Françoise-Félicie Le Cœur ; — de Jean Le Calvez et de Jeanne Le Carval, de Kerouil, en la trève (succursale) de Saint-Guénolé, paroisse de Beuzec-cap-Caval ; — d'Alain Ninon, décédé à l'Ile-Tudy, paroisse de Combrit ; — de messire René de Madec, colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, seigneur des terres, fiefs et juridictions de Coatfaou et Pratañraz, décédé à Quimper, et de dame Marie-Anne Barbette ; — d'Alain Le Moal et d'Anne Jaffry, de Kergoff, en Plomeur, etc.

B. 392. (Carton.) — 200 pièces, papier; 37 pièces, parchemin.

1787-1789. — Minutes du greffe ; procurations pour la tutelle ou l'émancipation des enfants mineurs : de maître Noël Le Quére et de demoiselle Marie-Anne Le Gall, du bourg de Plomeur ; — de François Le Berre et de Catherine Tanneau, cultivateurs à Kerandraon-Saint-Allour, en Plobannalec ; — de Mathias Le Vergoz et de Jeanne Le Moan, de Kerguilianet, en la trève (succursale) de Guilers, paroisse de Mahalon ; — de maître Charles-Thomas Bullet, docteur en médecine, conseiller, médecin ordinaire du Roi pour le ressort du présidial de Quimper, et de dame Louise-Jeanne Le Gendre ; — de Louis Coupa et de Catherine Nédélec, de Kerfriant, en Plomeur ; — de Hervé Le Priol et de Marguerite Le Danzé, de Landrevet, en Esquibien ; — de Jean Le Chossec et d'Anne Le Blevec, du bourg paroissial de Plomeur ; — de Jacques Le Garrec et de Jeanne Stéphan, de Coat-David, en Beuzec-cap-Caval ; — de Hervé Lizien et de Marguerite Lenghouarne, du lieu du Melennec, en Ergué-Gaberic, etc.

B. 393. (Carton.) — 300 pièces, papier.

1726-1755. — Minutes du greffe ; procurations pour le décret de mariage des enfants mineurs : de Nicolas Le Marc et d'Anne Cozie, de Kerguen, en Beuzec-cap-Caval ; — d'Yves Kerloc'h et de Marguerite Priol, de Kertanguy, en Cleden-cap-Sizun ; — de François Le Beul et de Marguerite Le Roy, de Kerforn, en Primelen ; — dc Hervé Le Cornec et de Jeanne Pouhazan, de Kergaradec, en Cleden-cap-Sizun ; — de Clet Le Moan et de Marguerite Le Goff, de Bremeur, en Goulien ; — de Pierre Tanneau et de Jeanne Le Brun, de Trevarras, en Plomeur ; — de Hervé Le Bolzer et de Marie Le Péron, de Kerguegler, en Cleden-cap-Sizun ; — de René Le Bis et de Marie Bouthouneau, de Kerhermen, même paroisse ; — de Jean Ansquer et d'Anne Le Meur, de Saoutenec, en Plogoff ; — d'Yves Stéphan et de Jeanne Le Cosquer, du bourg paroissial de Plomeur ; — dc Jean Martin et de Catherine Le Carval, de Landrer, en Plogoff ; — de Clet Kerizit et de Marguerite Le Corre, de Kervo, en Goulien ; — de Jacques Le Becq et de Catherine Le Nam, du manoir de Lezplomeur, en Plomeur, etc.

B. 394. (Carton.) — 300 pièces, papier.

1755-1767. — Minutes du greffe ; procurations pour le décret de mariage des enfants mineurs : de Hervé Sider et de Flore Kersaudy, de Kerherneau, en Plogoff ; — de René Le Chatony et de Clémence Le Marc, de Kernivily, en Plomeur ; — de Guillaume Saux et de Rose Le Bras, du moulin de Saint-Alouarn, en Guengat ; — de Michel Raoul et de Luce Le Pellé, de Trouguer, en Cleden-cap-Sizun ; — de Clet Gañas et de Catherine Kerloc'h, de Kerlaouen, même paroisse ; — de Jean Souron et de Marie Faou, de Kergoulas, en Plomeur ; — de Paul Pochic et de Marie Cozie, de Keralvic, en Plomeur ; — d'Olivier L'Helgoualc'h et de Jeanne Le Lay, de la même paroisse ; — de Louis Le Dreau et d'Urbanne Biger, du lieu du Gouenac'h, en la même paroisse ; — d'Henry Durand et de Marie Carval, de Kerallan-Bacon, en Plomeur ; — de Guillaume Gloannec et de Marie Lucas, de Lestimbeac'h, en Beuzec-cap-Caval ; — de Denis Le Briand et de Marie Gouzien, de Kervenguy, en Beuzec-cap-Sizun ; — de noble maître Jean-Hervé Le Bastard, sieur de Mesmeur, et de demoiselle Jacquette Corbet, etc.

B. 395. (Carton.) — 300 pièces, papier.

1768-1780. — Minutes du greffe ; procurations pour le décret de mariage des enfants mineurs : de François Guénolé et d'Anne Jaffry, du Naout, en Beuzec-cap-Caval ;

— d'Alain Carot et d'Anne Péron, de Kermatheano, même paroisse ; — de François Billien et de Jacquette Le Peoc'h, de Kerliver, en Lanvern : — de Jean Hervé et de Marie Le Scaonf, de Kersonis, même paroisse ; — de Jean Le Pape et de Jeanne Le Marc, de Keregard, en Plomeur ; — de Jacques Le Gartz et de Jacquette Le Brun, de Keryano, même paroisse ; — de noble homme Paul Duval, sieur de la Poterie, contrôleur général des fermes du Roi, et de dame Anne-Joseph Cossoul ; — de Hervé Piriou et de Marguerite Iger, de Rupicquet, en Briec ; — de Tudy Tanniou et de Marie Nédélec, du moulin à vent de la Forêt, en Loctudy ; — d'Alain Treberen et d'Yvonne Kerallan, de Kervoret, en la trêve (succursale) de Saint-Jean-Trolimon, paroisse de Beuzec-cap-Caval ; — d'Antoine Péron et de Catherine Le Cleac'h, de Rosandon, en Plomeur, etc.

B. 396. (Carton.) — 262 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1780-1789. — Minutes du greffe ; procurations pour le décret de mariage des enfants mineurs : de Jean Kersual et de Clémence Lancou, de Kerboul, en Esquibien ; — de Jacques Le Berre et de Marguerite Le Guellec, de Kerguelvez, en Pemeurit ; — de noble homme Simon-Corentin Horellou, sieur de Penanguer, notaire et procureur au présidial de Quimper, et de dame Catherine Bougeant ; — de Jean Pennamen, et de Marguerite Sider, de Kerherneau, en Plogoff ; — de Laurent Caradec et de Marie Gloaguen, de Troguennec, en Plougastel-Saint-Germain ; — de Clet Rozen et de Marie Le Normand, de Lezcoff, en Plogoff ; — de Jean Le Bot et de Catherine Le Quéau, du lieu du Rest, en Briec ; — de Guillaume Le Mener et de Françoise Baraon, de Kergulan, en Goulien ; — de Jacques Le Normand et de Marie Calvé, de Lannuert, en Cleden-cap-Sizun ; — de Louis Bargain et de Marie Buhannic, de Tremellec-Lezivy, en Plomeur, etc.

B. 397. (Carton.) — 91 pièces, papier.

1694-1788. — Minutes du greffe ; procurations diverses : 1^e pour déclarations de défrichements dans les paroisses de Treffiagat, Plogastel-Daoulas, et Laz, faites : par messire Guillaume-Charles-Marie Du Haffond, seigneur de Lestrediagat ; — par maître Benjamin Lavucc, notaire de la principauté de Léon, à Landerneau ; — et par messire Vincent-Michel Pic de la Mirandole, chevalier, ancien capitaine d'infanterie, commandant en second du château du Taureau, près Morlaix ; — 2^e pour renonciation aux successions : de dame Jeanne-Mauricette Harguin, femme du sieur Penanrun-Geslin ; — de Joseph-Olivier Areno, écuyer, sieur de Saint-Alouarn, officier de la compagnie des Indes,

à Lorient, etc. ; — 3^e pour acceptation des successions : de dame Marie-Anne-Charlotte de Marigo ; — de Pauline Cosme, etc. ; — 4^e pour soumissions de cautionnements faites par messire Pierre de Puyferré, chanoine de la cathédrale de Saint-Pol ; — par demoiselle Anne Furic de Tremadeur, etc.

B. 398. (Carton.) — 150 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1700-1727. — Minutes du greffe ; sentences ordinaires et d'appel. — Sentence : qui rejette comme injurieuse la saisie faite par la dame Le Predour-Millet, des biens de noble homme Mathieu Furic, sieur de Villeblanche, et la condamne à des dommages et intérêts ; — qui ordonne la nomination d'experts pour le prisage et le partage du lieu non noble de Guerguelegan, dépendant de la succession de la dame Girardelet ; — qui maintient messire Jean-Hyacinthe Chrestien, sieur de Trevenneuc, prêtre du diocèse de Tréguier, bachelier de Sorbonne, au plein possessoire des chapellenies de Saint-Sébastien et de Saint-Herbaut, desservies en l'église cathédrale de Saint-Pol de Léon, et fait défenses à messire Jean-Marie de Kerret, clerc tonsuré, de l'y troubler ; — qui permet à messire Antoine de Kersulguen, seigneur de la Villeneuve, de saisir les héritages de Jean-Hyacinthe Guégant, sieur de Kerdu ; — qui déboute messire Joseph Du Dresnay, chevalier, seigneur des Roches, de sa demande des droits d'une consignation par lui faite, etc.

B. 399. (Carton.) — 150 pièces, papier.

1727-1739. — Minutes du greffe ; sentences ordinaires et d'appel. — Sentence : qui juge la séparation des biens d'entre noble homme Simon Le Cerff, sieur de Landebec, et demoiselle Marie Mersan, sa femme ; — qui condamne dame Louise Allain, veuve de messire Joseph-Nicolas de Plœuc, à payer, par forme de pension, la somme de 1,800 livres par an, à messire Gouesnou, Mathieu-Jean de Sanzay, chevalier, comte dudit lieu, son mari ; — qui condamne Mathieu Baraon à payer à Guillaume Coheuner 2 combles de seigle dus de rente sur le lieu de Keryon, pour l'année 1727, à raison de 4 livres le comble ; — qui permet à messire Antoine Guimarc'h, prêtre, recteur de Plougoulm, de faire une enquête pour établir qu'il est en possession de percevoir la dîme des blés noirs et des lins dans l'étendue de sa paroisse, à la douzième et non à la trente-sixième gerbe ; — qui condamne Alain Breterec'h à payer la dîme au recteur de Guisseney, sur les garennes dites Calandour ; — qui condamne les dames religieuses Calvairiennes de Quimper

à faire au sieur Fouché de la Bremaudière une assiette de 24 livres de rente, en bon fonds d'héritages, etc.

B. 400. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1729-1731. — Minutes du greffe ; sentences ordinaires et d'appel. — Sentence : qui condamne vénérable et discret messire Pierre Navarre, recteur de la paroisse de Plozévet, à desservir personnellement la chapellenie de Saint-Sauveur, conformément à l'acte de fondation du 11 juin 1615 ; — qui condamne Adelice Hervé, veuve de Jean Le Beccam, à vider de corps et de biens les héritages par elle vendus à Jean Kerc'hrom ; — qui déboute Jean Jourdren et Pierre Calvez des oppositions par eux formées sur les deniers consignés, provenant de la vente des droits réparatoires du lieu du Castel ; — qui condamne le sieur Uzile et la dame Gabrielle Le Menez, sa femme, à payer au sieur Rospabu la somme de 1,210 livres ; — qui condamne messire Charles-Jacques de Cleuz, chevalier, marquis du Gage, héritier principal et noble de messire René-François de Guergorlay, chevalier, marquis du Cludon, à payer la rente de 4 rases froment et 4 rases seigle sur le lieu de Trohunot, à messire Nicolas Laurent, prêtre titulaire de la chapellenie de Guengat desservie en la cathédrale de Quimper, etc.

B. 401. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1731-1733. — Minutes du greffe ; sentences ordinaires et d'appel. — Sentence : qui déclare les Jésuites du séminaire de la marine, à Brest, seigneurs fonciers du village et du moulin du Rohou, et qui condamne aux frais du procès très-haut et très-puissant seigneur messire François-Louis-Armand Du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France, vicomte du Faou, châtelain d'Irvillac et Logonna, seigneur de la Villeneuve et autres lieux, ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté près de l'Empereur, chevalier des ordres du Roi, intervenant dans la cause ; — qui condamne Alain Le Ster à payer à messire Jacques-Philippe de Varennes, abbé de Landévennec, docteur de Sorbonne, et l'un des chapelains de l'oratoire du Roi, la somme de 40 livres, pour le droit de champart sur les blés semés pendant les années 1729 et 1730, dans la garenne dite Parc-Menez ; — qui maintient Paul Daniellou et Marie Jollec, sa femme, dans la propriété du fossé situé entre leur pré dit Prat-Rodou-Bras, et le Pare-Balan, appartenant à demoiselle Marie-Agathe de Launay, femme séparée de biens de noble homme Olivier Le Vailant, etc.

B. 402. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1733-1735. — Minutes du greffe : sentences ordinaires et d'appel. — Sentence : qui condamne vénérable et discret messire Ignace Le Maire, prêtre, prieur et curé primitif de la paroisse de Saint-Mathieu de Morlaix, à payer la somme de 390 livres 12 sous, dont il est jugé reliquataire, à noble et discret messire Georges-Yves de Kerret, bachelier de Sorbonne, recteur de la même paroisse ; — qui condamne à 20 livres d'amende au Roi, Jean-François Bahezre, sieur de Creac'h-anbleiz, pour avoir, par voies de fait et violences, malgré les oppositions du seigneur de Lesquiffiou et du recteur, inhument le corps de son père dans une tombe de l'église de Mezle ; — qui condamne demoiselle Françoise-Claudine Davoine, veuve de maître Claude Le Rouyer, à payer une rente constituée, de 56 livres 5 sous, au chapitre de Quimper ; — qui interdit noble homme Jacques Buthier, sieur de la Baudrassière, et rennet l'administration de ses biens à dame Marie-Hycinthe-André Goueznou ; — qui condamne maître Charles Salaün, sieur du Rest, avocat au présidial de Quimper, à payer aux Carmes de Rennes, propriétaires de la terre du Grannec, la somme de 120 livres, valeur de 20 douzaines de planches et limandes par eux vendues audit Salaün, etc.

B. 403. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1735-1737. — Minutes du greffe, sentences ordinaires et d'appel. — Sentence : qui condamne dame Marie-Anne de Maillé, veuve de messire Charles Tiercelin d'Appelvoisin, chevalier, marquis de la Roche-du-Maine, à payer aux fermiers du domaine 8,562 livres 10 deniers, pour les lods et ventes de la somme de 68,496 livres 6 sous 8 deniers, prix d'un contrat d'acquêt en date du 24 mars 1728 ; — qui maintient les Cordeliers du couvent de Saint-François de Quimper dans les droits, priviléges et exemptions à eux accordés par le roi de France, et fait défenses à noble homme Jacques-Antoine de L'Espinay, receveur des droits d'octrois de cette ville, d'en exiger aucun droit pour les entrées de leur vin de provision ; — qui déboute messire Joseph de Kernezne, chevalier, marquis de la Roche et Coetarmoal, baron de Laz, comte de Gournois, vicomte du Curru, châtelain de Keruzas, etc., de la prochaine mouvance et seigneurie lige sur le manoir de Kervennou, et y maintient messire Claude de Mossan, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi et propriétaire des seigneuries de Kerluran et Lestudoret, situées en la paroisse de Briec, etc.

B. 404. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1737-1738. — Minutes du greffe ; sentences ordinaires et d'appel. — Sentence : qui condamne Marie Maubras à payer une rente de 33 livres 6 sous 8 deniers, aux pères Carmes de Pont-l'Abbé ; — qui maintient Antoine Lauden dans la propriété de la parée de terre dite en Groannec, et fait défenses à René Le Penven de l'y troubler ; — qui condamne maître Guy Ricou, procureur au présidial de Quimper, et noble homme Jean Ansquer, marchand à Pont-Croix, à payer à l'hôpital de cette ville les arrérages des rentes par eux prétendues affranchies depuis leurs dernières quittances ; — qui condamne dame Jeanne-Olive Du Dourdu, veuve et donataire de messire René Du Menez, chevalier, seigneur de Lezurec, à payer la somme de 1,000 livres à messire Claude-Marie de Kerguelen, chevalier, seigneur de Kerbiguet, mari et procureur de droit de dame Michelle de La Jumelaye ; — qui résilie la baillée du moulin du Plessix, en la paroisse de Ploncvez, faite à Thomas Bohic, par messire Jacques Du Disquaye, chevalier, sieur de Kerven, Plessix-Porzay, la Villeneuve, Lestang, Lezodevez, etc.

B. 405. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1738-1741. — Minutes du greffe ; sentences ordinaires et d'appel. — Sentence : de règlement de compte et de distribution de deniers provenant de la succession bénéficiaire de messire François Aleno, sieur de Kersalic, vicaire de la paroisse de Plozévet ; — qui maintient le chapitre de Quimper dans la possession des deux tiers des dîmes de la paroisse de Briec, et de ses trèves (succursales), et fait défenses à messire Louis Du Bodiez, prêtre, vicaire perpétuel de ladite paroisse, de troubler les fermiers dîmeurs dudit chapitre dans l'exécution et la jouissance de leurs baux ; — qui condamne le sieur Jean Sevet, maître de la barque la *Marie-Debourg*, à payer la somme de 12 sous, pour le droit d'octroi de 8 pots de vin, au sieur Gilles Breard de La Percelle, fermier des octrois de la ville de Quimper ; — qui condamne la fabrique de Beuzec-cap-Sizun à payer à messire François-Marie Aleno, chevalier, seigneur de Saint-Alouarn, les lods et ventes sur le pied du huitième denier de trente ans en trente ans, pour les terres quelle possède sous le fief dudit seigneur, etc.

B. 406. (Carton) — 120 pièces, papier.

1741-1743. — Minutes du greffe ; sentences ordinaires et d'appel. — Sentence : de séparation de biens en faveur de Marie Lucas, contre Yves Le Borgne, son mari ;

— qui maintient messire Guillaume-Marie de Kerguelen, sieur du Carpont, dans les droits honorifiques et prééminence dans la chapelle de Saint-Hervé, paroisse de Kerfuntun, et dans le droit de lever la coutume ou louage les jours de pardon et assemblées de ladite chapelle ; — qui condamne noble homme Jean-Joseph de Lécluse, sieur de Villenizon, à payer à messire Jean Callier, prêtre, chanoine de la cathédrale de Quimper, la somme de 957 livres, restant du contenu d'un billet du premier juin 1722, et celle de 3 livres pour la valeur de 6 paires de gants, cette dernière somme suivant le consentement et l'offre dudit de Lécluse ; — qui adjuge à Marc Le Floc'h la prémesse de la tenue de Keristic, en la paroisse de Lanvern ; — qui ordonne la distribution des deniers provenant de la vente des meubles saisis sur le sieur Jacques Butaud-Neravert, etc.

B. 407. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1743-1745. — Minutes du greffe ; sentences ordinaires et d'appel. — Sentence : qui interdit à messire Guy de Kerguelen, sieur de Kermathecano, et à dame Étienne Forsan, sa femme, l'administration de leurs biens, et la défère à dame Marguerite-Julienne Sicourmat, veuve de Sébastien-Joseph de Kerguelen, et à écuyer Louis-Marcel de Tredern, sieur de Lezerec ; — qui condamne écuyer Mathieu-Robert Hamon, sieur du Costier, à payer une rente de 12 livres au chapitre de Quimper ; — qui condamne demoiselle Elisabeth Le Prédour, veuve donataire de maître Alain Corbet, sieur de la Saudraie, à faire abandon à noble homme François Le Roy, sieur de Penker, et à demoiselle Renée Bohallier, sa femme, d'une palue située le long de la rivière de la ville de Quimper, vis-à-vis de Locmaria ; — qui condamne maître Guillaume Pic de la Jannièvre, sénéchal de Châteauneuf, à payer la somme de 300 livres à la dame Guillouroux de Kerradennec ; — qui condamne François Castric à payer à maître Georges Renault, sieur de Trevignon, notaire royal, une rente domaniale de 5 boisseaux de froment sur une tenue au village de Kerguen, en Beuzec-cap-Caval, etc.

B. 408. (Carton.) — 120 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1745-1748. — Minutes du greffe ; sentences ordinaires et d'appel. — Sentence : qui condamne Jacques Le Seuiller et Marie Pornic, veuve d'Alain Gouletquer, à faire abandon à noble homme François Bernard des droits réparatoires du manoir de Keryvet ; — qui approuve la saisie faite par messire Jacques-René Le Prestre, chevalier, baron de Châteaugiron, marquis d'Épinay, conseiller du Roi en tous ses conseils, président à mortier au parlement de

Bretagne, des biens de messire Hervé-Louis de Kerguelen, sieur de Keranroc'h ; — qui condamne messire Louis Faget, prêtre, sieur de Kerespert, à payer la somme de 304 livres à Guillaume Le Bour, pour les arrérages d'une rente foncière due sur la tenue du bourg de Cuzon ; — qui juge le partage d'héritages situés au lieu de Coatglaz, entre Jean Gabon, Jeanne Le Cœur et autres ; — qui condamne Alain Le Garz à payer chez le sieur Barbe, négociant à Quimper, receveur des revenus des biens dépendant de la succession d'écuyer Guillaume Billoart, sieur de Kervazegant, une rente due sur le lieu du Keraset, etc.

B. 409. (Carton.) — 110 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1748-1750. — Minutes du greffe ; sentences ordinaires et d'appel. — Sentence : qui condamne Vincent Le Pape à payer la somme de 255 livres, à dame Madeleine Aline, veuve de noble homme Laurent Richer ; — qui déboute dame Marie-Josèphe Du Disquay, dame douairière du Brieux, des moyens d'impunitissement de l'aveu à elle fourni par maître Jean-Marie Riou, sieur de Kerangall, notaire à Pont-l'Abbé, relativement à l'omission de la qualification du lieu de la Villeneuve, comme noble ; — qui condamne Louis Philippe à payer la somme de 250 livres à François Penanec'h ; — qui déboute dame Louise-Marie de Cariou, dame de Boisjaffray, veuve de maître Guillaume Cariou, sieur de Kerleau, conseiller au présidial de Quimper, de son opposition à l'appropriement des terres de Lezouale'h et de la Coudraie acquises par Paul Mascarenne, écuyer, sieur de Rivière et dame Jeanne de La Pierre, sa femme ; — qui maintient messire René de Plœuc, dans la proche mouvance sur la tenue dite tenue de Plouhinec, et sur d'autres terres dépendant du fief de Kerharo, Le Quilliou et annexes, etc.

B. 410. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1750-1753. — Minutes du greffe ; sentences ordinaires et d'appel. — Sentence : qui condamne Jean Le Pape, Gilles Rolland et Yves Le Chossec à payer les arrérages d'une rente à la fabrique de l'église tréviale (succursale) du Cloître, paroisse de Pleyben ; — qui déboute dame Roberte-Angelique Le Veyer, veuve séparée de biens de messire Claude-René de Guer, chevalier, marquis du Pontcallec, de son opposition à l'appropriement du village de Penannec'h, en Briec, vendu à Louis Rannou et à Jeanne Le Floc'hlay, par messire Sébastien de Kergus, chevalier, sieur du Stang ; — de rang et ordre entre les héritiers de Jean-François Cadio et de Georges, son père ; — qui condamne Jean Gourlaouen et Yves Collin à payer à Guillaume

Le Berre les arrérages d'une rente de 2 boisseaux de froment et de 2 boisseaux d'orge ; — qui condamne messire Bernard-Marie de Kerguelen, sieur de Penaujun, à payer une rente constituée à maître Jean-Baptiste L'Haridon, sieur de Penguilly, notaire et procureur en la juridiction du Faou, et à noble homme Jacques Chapeau, sieur de Kerango, etc.

B. 411. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1753-1755. — Minutes du greffe ; sentences ordinaires et d'appel. — Sentence : qui condamne Pierre Kerrenep et Anne Montfort à payer la somme de 163 livres à messire Michel Le Berre, prêtre ; — qui ordonne la bannie des biens provenant de la succession du sieur et de la dame de Poulguen Le Traon ; — qui ordonne le règlement du compte fourni par messire Jean-Jacques de Kerpaën, sieur de Kersallo, fils et héritier de Vincent de Kerpaën, sieur de Lanpar ; — qui permet à noble homme André-Claude Ulliac de contraindre par corps le sieur François Le Brun, chirurgien ; — qui ordonne le partage des biens provenant de la succession de Henry Le Tymen ; — qui condamne Pierre Ropartz, domanier du lieu du Bohars, et François Hénon, fermier du manoir et de la métairie de Mezantez, en la paroisse d'Ergué-Gabéric, à payer la somme de 6 livres pour droit de moûte, à Christophe Derrien, fermier du moulin de Pennanrun, appartenant à messire Gilles-François Geslin, sieur de Pennanrun, etc.

B. 412. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1755-1761. — Minutes du greffe ; sentences ordinaires et d'appel. — Sentence : qui condamne Christophe Le Férec à payer la somme de 58 livres, pour vacances, à maître Sébastien Louis Verron, notaire et procureur fiscal de la juridiction du comté de Crozon et annexes ; — qui condamne Marie Pétillon à payer au sieur Monnac, receveur du domaine, les lods et ventes du contrat d'acquêt d'une maison située au village du Pouduic, en la paroisse d'Ergué-Gabéric ; — qui condamne Laurent L'Helgoualc'h à payer à François Thomas et à Corentin L'Helgoualc'h la somme de 48 livres, pour les quatre années de jouissance de leurs droits au lieu de Lanleau-Huel, en la paroisse de Plomodierne ; — qui condamne Nicolas, Louis de Plœuc, chevalier, marquis dudit nom, de Kerharo, Le Quilliou, etc., à payer à dame Françoise-Renée de Carbonnel de Canisy, veuve de Louis de Brancas, comte de Forcalquier, grand d'Espagne de première classe, etc., la somme de 167 livres, pour les réparations à faire aux halles, à l'auditoire et aux prisons de Pont-Croix, etc.

B. 413. (Carton.) — 100 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1761-1765. — Minutes du greffe; sentences ordinaires et d'appel. — Sentence : qui condamne Guillaume Floc'h à payer à Jean Le Mer la somme de 138 livres, pour les arrérages d'une rente convenancière ; — qui condamne demoiselle Jeanne Perrier, héritière de noble homme Guillaume-René Billoart, receveur du domaine de Quimper, à payer les rachats de Corentin-Philippe de Kernaflen de Tréyer et autres, à noble homme Pierre-Jean-Baptiste Monnac, receveur de S. A. S. Mgr le duc de Penthièvre, engagiste des domaines de la sénéchaussée de Quimper ; — qui condamne le sieur Yves Bahezre, sieur de Lanlez, à restituer aux sieurs Germain Le Feuvre et Pince-loup du Tertre, négociants en Normandie, les marchandises par eux livrées à Jacques Groter, dit Flamand, et à Marie-Josèphe Cavellier, sa femme ; — qui ordonne aux fabriciens de l'église paroissiale de Plouhinec de justifier de leurs droits à la perception d'une dîme à la dixième gerbe, sur divers villages de cette paroisse, etc.

B. 414. (Carton.) — 110 pièces, papier.

1765-1768. — Minutes du greffe; sentences ordinaires et d'appel. — Sentence : qui condamne Georges Prévost, régisseur des devoirs, impôts et billots, à payer au sieur Élie Coquerel, chirurgien major de l'Hôtel-Dieu de Quimper, la somme de 4 livres, valeur d'une bouteille de remède saisie par le sieur Marin Blot, son directeur, dans cette ville ; — qui débute dame Louise-Magdeleine Dubois du Couesbou, veuve de Guy-René-Melon de Trégain, de son opposition à la coupe des bois taillis de Toulencoat ; — qui règle le partage des biens dépendant de la succession immobilière du sieur Louis Desclabissac ; — qui condamne Catherine Guyader, veuve d'Hervé Chalony, à payer au receveur du domaine du roi, à Quimper, les lods et ventes du contrat d'acquêt du lieu de Trohoat, en la paroisse de Brice ; — qui condamne les détenteurs des villages de Perros, Treberon, Kervennec, Raguenez, Kerantobel, etc., en la paroisse de Crozon, à payer les 12 boisseaux d'orge, restant de la rente due sur lesdits lieux, pour l'année 1738, à la fabrique du Juc'h, trève (succursale) de la paroisse de Ploaré, etc.

B. 415. (Carton.) — 120 pièces, papier.

1768-1773. — Minutes du greffe; sentences ordinaires et d'appel. — Sentence : de rang et ordre pour messire Antoine de Kerpaën, sieur de Kersalo, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des grenadiers du régiment des

gardes françaises, le sieur Joseph-Marie Vergoz de Ville-neuve, Ollivier Ollivier, et messire François-Louis de La Marche, chevalier, sieur dudit lieu, tous créanciers et opposants sur les deniers appliqués à maître Yves-François de Grassy, sieur de Kerannoal ; — qui confirme une sentence de la cour de Châteauneuf-du-Faou, en faveur de Yves Landré, contre messire Ollivier-Claude Tromeur, curé de la paroisse de Loqueffret ; — qui condamne Alain Fomer à restituer à Alain Tymen quatre charretées de pierres qu'il avait prises sur le terrain de ce dernier ; — de rang et ordre pour noble homme François Fouquet, maître apothicaire, et autres créanciers de la succession de demoiselle Corentine Demizit, veuve de maître Joseph Luhandre, sieur de la Boissière, procureur au présidial, etc.

B. 416. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1773-1775. — Minutes du greffe; sentences ordinaires et d'appel. — Sentence : qui condamne Antoine Perret, fermier général des devoirs de Bretagne, à payer, à titre de dommages et intérêts, la somme de 100 livres, au sieur Pierre-Augustin Mellez et à maître Toussaint Berriet, procureur au présidial ; — qui condamne Jean Le Phuez et consorts à payer une rente constituée de 13 livres 6 sous 8 deniers, à la fabrique de l'église paroissiale de Ploaré ; — qui condamne Guillaume-François-Marie Dumanoir, receveur général des domaines de Bretagne, au département de Quimper, à fournir aveu à messire Joseph de Kergariou, chevalier, seigneur de Coatilio, de la tenue de Cosmoguer-al-Leac'h, au village de Kerlaouenan, en la paroisse d'Esquibien ; — qui condamne Yves Le Men et Sylvestre Le Mignon, héritiers de Sébastien Le Men, recteur de la paroisse de Pleugat-Moysan, à faire les réparations du chœur et cancel de ladite église, etc.

B. 417. (Carton.) — 105 pièces, papier.

1775-1778. — Minutes du greffe; sentences ordinaires et d'appel. — Sentence : de distribution des deniers provenant de la vente des meubles et marchandises du sieur Pierre Raillard et de demoiselle Marie-Louise Le Vilain, sa femme, marchands à Quimper, entre les sieurs Desmarres, Clemencin Gaillard, Allain et Boucher ; — qui juge le retrait au mi-denier de tous les héritages acquis par François Le Pichon, dans la paroisse de Poullan ; — qui condamne Alain Le Scuiller à payer à messire Nicolas de Plœne, chevalier, seigneur du Quilliou, Guilguiffin, Coatmorvan, Kerharo, Coeteanton, Lescu, etc., la somme de 12 livres, pour le droit de champart des terres par lui écoubées au village de Kernavalon ; — qui condamne noble homme

Claude Bréhier, le jeune, porteur de procuration de dame Émilie-Jeanne-Charlotte-Uzile de Kerveller, veuve d'écuyer Sébastien-Donatien de Vars, à payer, à messire Jean-François de Keratry, chevalier, sieur dudit lieu, une rente domaniale de 21 livres sur le covenant Pencreac'h ; — qui réintègre Jean-Rolland Gogo dans la possession de la moitié de la taille de Stangarhat.

B. 418. (Carton.) — 60 pièces, papier.

1778-1780. — Minutes du greffe ; sentences ordinaires et d'appel. — Sentence : qui condamne Pierre Le Scour et Yves L'Ecl'hat à payer à vénérable et discret messire Jean-Marie Picard, prêtre, bachelier de Sorbonne, prieur et recteur du Pouthou, au diocèse de Tréguier, la dîme à la douzième gerbe sur les terres du manoir et de la métairie du Pendon, en la paroisse de Plouigneau ; — qui condamne messire César-Jean-Baptiste de Trecesson, marquis de Carné, sieur de Coëtlogon, Launay-Gnen, Lezhildy, Le Hilguy, etc., à fournir à dame Françoise-Renée de Carbonnel de Canisy, marquise de Pont-Croix, dame du Quémenet, du Juc'h, etc., aveu et minu pour l'éligement du rachat à lui acquis par le décès de dame Marie-Périne de Coëtlogon, comtesse de Carné, sa mère, morte propriétaire du château du Hilguy et des terres en dépendant, dans la paroisse de Plogastel-Saint-Germain ; — qui juge le partage des biens de la communauté de Nicolas de Plouec et de dame Marie-Françoise de Kervenozaël, sa femme, etc.

B. 419. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1780-1782. — Minutes du greffe ; sentences ordinaires et d'appel. — Sentence : réglant le compte des biens de la succession de demoiselle Adeline Riou, veuve Belley ; — qui autorise Laurent Volant, Michel Tanneau, Jean Le Guiller et Jacques Le Pape à faire une enquête pour parvenir au partage de la palue dite Ar-Loc'h-Vihan ; — qui condamne François Picard et Françoise Vallet, sa femme, à payer à maître Simon-Bernard Joly de Rosgrand, conseiller du Roi, sénéchal, premier magistrat civil et criminel et seul juge de police de la sénéchaussée de Quimper, et à dame Catherine-Louise Briand, sa femme, la somme de 450 livres, pour le prix d'une tenue au village de Kerguent, en la paroisse de Saint-Évarzec ; — qui maintient messire Tous-saint-François-Joseph Conen de Saint-Luc, évêque de Quimper et comte de Cornouaille, dans la possession d'un terrain à poterie situé près de Laniron, en la paroisse d'Er-gué-Armel, et fait défenses à messire Louis Le Normand du Faradon, chanoine théologal de la cathédrale de Quimper, de l'y troubler, etc.

B. 420. (Carton.) — 95 pièces, papier.

1782-1784. — Minutes du greffe ; sentences ordinaires et d'appel. — Sentence : qui condamne le sieur Gilles Keruzoré, marchand à Pont-Croix, à payer à Yves Jouan, commis des devoirs, les droits sur les eaux-de-vie étant en sa possession, et à lui faire l'ouverture de ses caves et de ses celliers dans les vingt-quatre heures ; — qui donne main-levée à Guénolé Cohat de la saisie mise sur ses meubles par Yves Gourmelon ; — qui condamne François Le Men, Jacques Le Tymen et autres, à abandonner à Yves-Ronan Daniellou la jouissance de la totalité de la pièce de terre nommée Prat-Pilat-Foennec ar Roz, ou an Enez, comme une dépendance du moulin du Roz ; — qui condamne Jean Le Guiffant à payer à Pierre Paillart la somme de 320 livres pour prix de la pièce de terre appelée Parc-Poulmen ; — qui maintient Sa Majesté dans le droit et la possession de la mouvance proche du lieu de Lestimbeac'h, en la paroisse de Plomeur, et déboute dame Reine-Jeanne-Félicité Vincent, veuve de messire Henry Baud, chevalier, sieur de Saint-Père, propriétaire de l'ancienne baronnie du Pont-l'Abbé, de son opposition à l'appropriement de ce village, etc.

B. 421. (Carton.) — 93 pièces, papier.

1784-1789. — Minutes du greffe ; sentences ordinaires et d'appel. — Sentence : qui maintient l'abbaye de Daoulas dans le droit et la possession de percevoir en entier les annates de toutes les prébendes canoniales, comme au passé, et condamne le chapitre de Quimper aux frais du procès ; — qui adjuge à messire Joseph-Marie de Lesparre, chevalier, sieur de Coatcarrie, du Guermeur, de la Boixière, etc., le proche fief et la mouvance sur les lieux du Quillien et de Kergoz, en la paroisse de Saint-Nic, et en déboute messire Charles-Henry, comte d'Estaing, marquis de Châteaurenault, mari et procureur de droit de dame Marie-Sophie de Rousselet, fille aînée du comte de Châteaurenault, seigneur du comté de Crozon ; — qui condamne Anne Le Moyné, Pierre Plassart et consorts, à payer à messire Ambroise-Marie Le Cam, recteur de la paroisse de Ploneour-Menez, évêché de Léon, la dîme à la trente-sixième gerbe sur tous les blés décimables semés sur leurs terres à quevaize, avec défenses d'en enlever avant d'avoir averti le décimateur ecclésiastique, etc.

B. 422. (Carton.) — 27 cahiers, papier.

1789-1796. — Minutes du greffe ; sentences de rang et ordre entre les créanciers : de demoiselle Julianne Du

Brenil, veuve de noble homme Corentin de La Garde ; — de noble homme Joachim Veller, sieur de Croasmen ; — de dame Françoise Bigeaud, dame de Courville ; — de dame Françoise Du Dremiet, veuve de noble homme Joseph-Corentin Billoart, sieur de Kerorgan ; — de Guy Tual, de la paroisse de Plomeur ; — de demoiselle Nicole Le Prioric, veuve de noble homme Blaise Castaigne, négociant ; — d'écuyer Vincent de la Boixière, sieur de Rulazaron ; — de messire Jacques-Marie Heussaff d'Oixant, conseiller, procureur du Roi au présidial de Quimper ; — de messire Hervé-Louis de Kerguelen, chevalier, sieur de Keranroc'h ; — de noble homme Urbain Bargain, sieur de Kergadien ; — d'Urbain Le Galland et de Jeanne Coroller ; — du sieur Eutrope Porlodec ; — de Jean Gaillard, sieur de Rogerie ; — de noble homme Gabriel de La Garde ; — de messire René de Rospic, sieur de Trevien, etc.

B. 423. (Carton.) — 14 cahiers, papier.

1766-1781. — Minutes du greffe ; sentences de rang et ordre entre les eréanciers : de maître François-Corentin Morin, conseiller au présidial de Quimper ; — de Marie-Françoise Grillon, veuve d'Hervé Le Quellec ; — du sieur Tanguy Guermeur et de demoiselle Marie-Marguerite-Jeanne Caillou, sa femme ; — de Jacques Coupa et de Jeanne Souron, sa femme ; — du sieur Simon Guillou, de Pont-Groix ; — de Guillaume Philippe et d'Adelice Mahé, sa femme ; — du sieur Jean-François Le Blouet et de demoiselle Marie-Guillemette Le Bris ; — de dame Anne-Nicole Pappias, veuve de messire Sébastien Mabé, chevalier, sieur de Kerrouan ; — d'Ilervé Crédou ; — de Joseph Torrec de Basse-maison, écuyer, sous-lieutenant par quartier de la grande vénérerie du Roi.

B. 424. (Carton.) — 45 pièces, papier.

1786-1790. — Minutes du greffe ; sentences de distribution des deniers provenant : de la vente des héritages saisis sur noble homme Claude Petit et dame Julienne Gobert, sa femme ; — de la succession de messire Guy-Marie de Penfeuntenio, sieur de Chéfontaines ; — des biens de Treineur Le Minter et de Jeanne L'Helgouale'h, sa femme ; — de la succession de maître Bernard Danilo ; — de la vente du lieu de Lezébel, en la paroisse d'Ergué-Gabéric, appartenant à Jean Calvez ; — de la vente des biens de Mauricette-Olive Le Guennec ; — des biens du sieur François Lamarre-Bomantier et de Marie-Corentine Picou, sa femme ; — de différentes ventes d'héritages faites par noble homme Laurent Richer et dame Magdeleine-Aline, sa femme.

B. 423. (Carton.) — 243 pièces, papier.

1788-1795. — Minutes du greffe ; sentences de main-levées : pour messire François-Achille de Kerléan, de la succession de demoiselle Anne Roussel, dame de Lannigou ; — pour Guillaume Le Louarn, de la succession de Jeanne Kerlen ; — pour Jacques Perennec, de la succession de Marguerite Le Clorennec ; — pour Jean Chaouen, de la succession de Henry Lemdivat ; — pour Guenolé Ker-gourlay, de la succession de Marie Urvoas, de la paroisse d'Ergué-Gabéric ; — pour Pascal Le Berre, de la succession d'Anne Le Berre, de la rue Vily, à Quimper ; — pour messire Guillaume Le Goff, diacon, et Nicolas Le Clorennec, mari de Vincente Le Bourdon, de la succession de messire Hervé Le Bourdon, recteur de la paroisse de Tréogat ; — pour maître Pierre Mabit, avocat et ancien échevin de la ville d'Angers, de la succession de messire Bernardin Fouquet, comte de Chalain, conseiller au parlement de Bretagne ; — pour Pierre Le Peoc'h, du lieu de Trogor, en Plogoff, de la succession de Jean Quillivic, décédé au même lieu, etc.

B. 426. (Carton.) — 213 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1796-1798. — Minutes du greffe ; sentences de main-levées : pour Alain Le Piomb et Marguerite Kersual, sa femme, de la succession d'Yves Mandulé, marin, décédé au cap de Saint-Dominique ; — pour Jean Le Berre, de la succession de Jean Loussouarn ; — pour Guillaume Caugant, de la succession de Françoise Caugant, de la paroisse d'Ergué-Gabéric ; — pour François Bernard, de la succession d'Yves Salaün, du lieu du Ruguel, en la paroisse de Briec ; — pour maître Joseph Le Gorgeu, procureur de Thomas Caruel, sieur des Roches, de la succession de Catherine Tellier, de la terre au Duc, à Quimper ; — pour maître Joseph-Corentin Bougeant, procureur de demoiselle Marguerite Pouille, de Florensac, au diocèse d'Agde, de la succession du sieur Daniel de Cambacerez, assassiné à Audierne, où il exerçait un emploi de commissaire des classes, au département de l'évêché de Cornouaille ; — pour Alain de Kernafflen de Kergoz, avocat et procureur du Roi au siège de l'amirauté de Quimper, de la succession de noble maître Guy-Marie de Kernafflen, chanoine de l'église cathédrale de Quimper, etc.

B. 427. (Carton.) — 238 pièces, papier.

1794-1796. — Minutes du greffe ; sentences de main-levées : pour maître Henry-Jean Floc'h, procureur d'Yves Criou, de la succession de Marie Cocquel, de Kerven-

Izella, en la paroisse de Plogoff; — pour maître Thomas Martin, procureur de Guyon Voequer, de la succession de messire Sébastien Voequer, prêtre, en la ville de Quimper; — pour Louis-Marcel de Trédern, sieur de Lezerec, et dame Jeanne-Urbane de Kerguelen, sa femme, de la succession de Guy de Kerguelen, sieur de Kermatheano, écuyer; — pour Rolland Le Garo et Jeanne Le Lec, sa femme, de la succession de Corentin Stéphan; — pour maître Yves Le Bris, procureur de messire Alain-Marie Le Gentil, seigneur de Rosmorduc, de la succession de messire Jean-Hyacinthe-Bonaventure Drouallen, chanoine de la cathédrale de Quimper; — pour Jean Pivetau, marchand à Nantes, de la succession de demoiselle Françoise Pouponneau, de la terre au Duc, à Quimper; — pour messire Pierre Du Leslay et René de Kerléan, de la succession de demoiselle Catherine Talhoët.

B. 428. (Carton.) — 205 pièces, papier.

1757-1763. — Minutes du greffe ; sentences de mainlevées : pour demoiselle Marguerite Guillou, femme de maître Henry Le Quéré, notaire royal, de la succession de demoiselle Marguerite Perrot, de la ville d'Audierne; — pour François Rocuet et Corentin Le Poupon, de la succession de Marie Guillermou, du lieu du Pouduic, en Ergué-Gabéric; — pour maître Jean-Sébastien Blanchard, sieur de Kerouarné, procureur fiscal de la judicition de la vicomté du Faou et annexes, porteur de procuration de très-haute et très-puissante dame Anne-Gabrielle Le Veneur de Tillières, veuve de très-haut et très-puissant seigneur Alexis Magdeleine-Rosalie, due de Châtillon, pair de France, chevalier, commandeur des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées et de la haute et de la basse Bretagne, gouverneur de Mgr le Dauphin, premier gentilhomme de sa chambre, grand maître de sa garde, grand bailli de la préfecture provinciale d'Hagueneau, baron d'Argenton, comte de Sansay, de la succession de très-haut, très-puissant et très-illustre seigneur Louis-Bretagne-Charles de Rohan Chabot, prince de Léon, etc.

B. 429. (Carton.) — 216 pièces, papier.

1764-1771. — Minutes du greffe ; sentences de mainlevées : pour Jean Coroller et Denis Le Guillou, de la succession d'Urbain Le Galland, de Kerdudal, en la paroisse d'Ergué-Gabéric; — pour Jean Le Cœur et Anne Le Moëcaër, sa femme, de la succession de vénérable et discret messire Guillaume Drovat, prêtre, recteur de la paroisse de Ploneis; — pour le sieur Thomas Charpentier de Kerlaux, de la succession de demoiselle Marguerite-Pétronne Des-

tard Du Moustoir, de la rue de Saint-Mathieu, à Quimper; — pour demoiselle Marie-Louise de L'Honoré, tutrice de la fille mineure de Marie-Philippe-Joachim-Pierre-Jean de L'Honoré, sieur de Trévignon, commissaire général pour le Roi à Bordeaux, de la succession du sieur Meillon, recteur de la paroisse de Guengat; — pour le sieur Claude-Marie Rageot, négociant à Saint-Malo, et demoiselle Suzanne-Louise Mathias, sa femme, de la succession de messire Jacques-Pierre Le Faucheu, recteur de la paroisse de Saint-Mathieu, à Quimper, etc.

B. 430. (Carton.) — 213 pièces, papier.

1772-1779. — Minutes du greffe ; sentences de mainlevées : pour Guillaume Dagorn et Marie Moallie, sa femme, de la succession de Jacques Gloaguen, du lieu de Kernaël, en la paroisse de Beuzec-cap-Sizun; — pour Gilles Villedieu, de la succession de Thomase Villedieu, de la ville de Quimper; — pour demoiselle Marie-Françoise Colombel, veuve du sieur Després, de Quimper, de la succession de demoiselle Marguerite Le Roy; — pour maître Jean-Laurent Moreau, procureur de Philippe-Nicolas Le Bourhis, sieur de Kerillis; — pour Henry Le Hir et Corentin Yennou, de la succession de messire Yves Le Hir, recteur de la paroisse de Tréogat; — pour maître Pierre Peumanrun, notaire et procureur en différentes juridictions, de la succession de Joseph-Correntine Pezon, du bourg d'Ergué-Gabéric; — pour noble maître Denis Riou, sieur du Cosquer, avocat au présidial, et subdélégué de l'intendant de Bretagne au département de Pont-Croix, de la succession de noble homme Jean-Louis Le Floc'h, sieur de Poulgoazec, etc.

B. 431. (Carton.) — 162 pièces, papier.

1779-1783. — Minutes du greffe ; sentences de mainlevées : pour Alain Stervennou et Catherine Le Galland, sa femme, de la succession de Jean Le Guével; — pour Hervé Pennaneac'h, de la succession de Yves Le Gac, du lieu de Kerneon, en Brice; — pour Yves Kerneis, de la succession de Jeanne Billaut, femme de Louis Prigent, du lieu de Creac'hbalbé, en la trève (succursale) de Saint-Urbain, paroisse de Dirinon; — pour dame Marie-Catherine de Marigo, veuve de noble maître N. Ansquer, avocat en parlement, de la succession de dame Françoise-Hyacinthe Guillemin, veuve de messire Hyacinthe de Marigo, président au siège présidial de Quimper, décédé au manoir de Landebec, en la paroisse de Fouesnant; — pour Guillaume Pennamen, de la succession de Noël Guéguen, du lieu de Kervizinic, en la paroisse de Cléden-cap-Sizun; — pour

Tanguy Quidelleur, de la succession de Louis Prigent, de la paroisse de Dirinon, etc.

B. 432. (Carton.) — 209 pièces, papier.

1784-1788. — Minutes du greffe : sentences de main-levées : pour André Goudedranche, de la succession de Marie Goudedranche, du lieu de Trouguer, en la paroisse de Cléden-cap-Sizun ; — pour Marie Kerloc'h, de la succession de Clet-Jean BlcomeLEN ; — pour maître Nicolas Danielou, procureur de demoiselle Marie-Anne Porlodec, de la succession de demoiselle Françoise-Catherine Porlodec de Cremenec, décédée en la ville de Pont-Croix ; — pour maître Jacques-Félix Calloc'h, notaire royal, et demoiselle Raymonde Horellou, sa femme, de la succession de demoiselle Élisabeth-Corentine Horellou, veuve de noble homme Denis Sanglard, sieur de la Motte ; — pour Jean Deuffic et Pierre Moullec, de la succession de Marguerite Le Deuffic, du bourg paroissial de Cléden-cap-Sizun ; — pour Jacques Salaün et Marie Le Hir, sa femme, de la succession de Joseph Le Maguer, du lieu de Coatsulgat, en la paroisse de Briec, etc.

B. 433. (Carton.) — 92 pièces, papier.

1790-1793. — Minutes du greffe ; sentences d'interdiction : du sieur Jean-Simon Morand de Primarec ; — de Jeanne Rannou ; — d'Anne Quéré ; — de messire Marc-Antoine Des Hayeux, chevalier, seigneur de Kerhuel ; — du sieur Jacques-François Le Siner ; — de noble homme Pierre-Marie Pitot, sieur de Kersaliou ; — de Nicolas Horellou ; — de Guillaume Le Lec ; — du sieur Corentin-Georges Marigo ; — de dame Étiennette de Forzan et de messire Guy de Kerguelen, sieur de Kermatheano ; — d'Yves Le Treut ; — d'Alain Coliou ; — de Marie Benoît, etc.

B. 434. (Carton.) — 500 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1791-1793. — Minutes du greffe ; sentences de réception des aveux : d'une maison située rue aux Fèvres, en la paroisse de Saint-Mathieu, à Quimper ; — d'une tenue au village de Lannuet, en Cléden-cap-Sizun ; — de deux sillons de terre chaude au bourg de Saint-Guénolé, paroisse de Beuzec-cap-Caval ; — d'héritages situés au village de Keraudren, en Ergué-Armel ; — des villages de Saouennent et Landrear, en Plogoff ; — du manoir de Kerneis, en Beuzec-cap-Sizun ; — d'une tenue au lieu de Kergouloen, en Briec ; — d'une tenue au village du Niver-

rot, en Ergué-Gabéric ; — de plusieurs pièces de terre aux issues des villages de Gorré-Beuzec, Kergonan et Kerbas-col, en Beuzec-cap-Caval ; — de la moitié d'une tenue au village de Kercrezec, en Landrevarzec ; — du lieu de Los-tancoat, en Ergué-Armel ; — de deux maisons situées à la terre au Duc, à Quimper ; — du manoir noble de Keranroc'h, d'un moulin à tan et du lieu de Kerillis-Bras, en Landrevarzec, etc.

B. 435. (Carton.) — 270 pièces, papier.

1792-1799. — Minutes du greffe ; sentences de réception des aveux : du manoir noble de Kervent, en la paroisse de Plomeur ; — du village de Landudec, en Mahalon ; — d'une maison, en la rue Vis, à Quimper ; — de deux pièces de terre aux issues du manoir de Kergatouarn, en Beuzec-cap-Sizun ; — de la moitié du manoir noble de Launay, en Briec ; — d'une petite tenue au village de Kerlayou, en Esquibien ; — du lieu de Kerveguen, en Briec ; — des droits réparatoires du village de Lannec, en la même paroisse ; — des maisons, terres, prééminences et droits honorifiques possédés au proche fief du Roi, dans la paroisse de Crozon, par le sieur Jean-Nicolas de Lecernan, président du siège royal des traites de Léon, établi à Brest, et dame Catherine Béranger, sa femme ; — d'une tenue au lieu de Lanvoran, en Beuzec-cap-Caval ; — du lieu noble de Kaon, en Plomeur, tenu à domaine congéable à l'usement de Cornouaille, par Louis Diaseorn, etc.

B. 436. (Carton.) — 126 pièces, papier.

1796-1798. — Minutes du greffe ; sentences de réception : du sieur Nicolazo de Lagrée en la charge de sénéchal de la juridiction du marquisat de Névet et Pouldavid ; — de maître Alexis Prigent, sieur du Cosquer, avocat au présidial, en l'office de sénéchal de la juridiction de Crozon et dépendances ; — de maître Joseph de Puyferré, écuyer, en la charge de bailli du marquisat de la Roche et de la baronnie de Laz ; — de maître Guillaume-Blaise Cariou, écuyer, sieur du Léch'h, en la charge de sénéchal, bailli et lieutenant de la juridiction de l'ancienne baronnie du Pont-l'Abbé ; — de maître Charles-Louis Clouet, en la charge de sénéchal de la vicomté du Faou et de la châtellenie d'Irvillac, Logonna, la Villeneuve et dépendances ; — de maître Jean-Bernard Bouriquen, sieur de Quenac'hdu, avocat en parlement, en l'office de sénéchal et seul juge des juridictions de Nevet et Pouldavid, Vieux-Châtel et Coatanezze, et du prieuré de l'Île-Tristan, à Douarnenez ; — de maître Jean-Pierre Ballenois, avocat, en la charge de sénéchal et seul juge civil et criminel de la châtellenie du

Hilguy et en celle de procureur fiscal de la juridiction du prieuré de Locamand, Saint-Laurent et annexes, etc.

B. 437. (Carton.) — 148 pièces, papier.

1728-1761. — Minutes du greffe; sentences de réception des sieurs : Yves Golias, Pierre-Joseph Le Guillou, Marc Le Queneuder, Jean-Charles Perrault de Penerez, Guillaume Renault, Jean le Floc'h, sieur de Keroüal; Thomas-Corentin Martin, Joseph Le Gorgeu, Guillaume Tanguy, Sébastien Blanchart, sieur de Keroranne; Jacques-François Philippe, sieur de La Boixière; Clément Gueguen, Jacques Guyomar, Joseph-François Le Jadé, Henri Gouallie, Gabriel Kernevez, Jacques-René Le Noan, Jacques Le Gallic, Pierre Buisson, Sébastien-Maurice Salaün, Étienne-André Véron, Alain Calvez, Jean de Ferande, René Le Bihan, Louis Le Quéré, Simon-Corentin Horellou, Baptiste-Maurice-François Baudoin, Mathieu Chever, Guillaume-Augustin Mahieu, Joseph Sevelede, Jean-Joseph Le Maigre, Jean-Laurent Moreau, François Huitric, Hervé Le Henaff, etc., en qualité de notaires de la sénéchaussée de Quimper.

B. 438. (Carton.) — 147 pièces, papier.

1761-1789. — Minutes du greffe; sentences de réception des sieurs : Joseph Le Queffelec, praticien; Pierre-Michel Cuzon, Charles-Marie Lambert, Jean-Marie Le Queneuder, Corentin Le Hir, Guillaume-Corentin Guichoux, Jean-François Elly, Jean-Paul Vallet, Charles Gaillard, Alain Le Bouguen, Joseph Le Guillou, Mathieu Maubras, Charles-François Hervé, Antoine-Arnoult, René Le Millour, Christophe-Augustin-Charles Piriou, Gabriel-Joseph Kernevaz, Alain-René Le Goff, Jean-Maurice Verrye, avocat en parlement; Charles-Julien Furie, Guillaume-Charles Orieux, Mathieu Thalamot, Jean-Bonaventure-Joseph Pennamen, Jean-Daniclou Des Bois, Noël Quéré, Pierre Ker-vahut, Mathias-Jean Le Berre, Jean Gourmelen, Alain Moreau, Thomas-Marie Simon, Gilles Le Bras, Alain Trividic, Henri Hétet, Guillaume Herpeu, Louis Le Guiriec, Jean Donnart, Hippolyte Charpentier, Pierre Le Lay, Yves-Gilles-Marie Le Hars, Germain de Leissegues de Rozaven, Jean Griffon, Aimery-Laurent de La Roche-Alain, Jacob Coïc, etc., en qualité de notaires de la sénéchaussée de Quimper.

B. 439. (Carton.) — 228 pièces, papier.

1786-1784. — Minutes du greffe; sentences de réception des sieurs : Jean Treussart, Guillaume Lamarre, Joseph Le Gorgeu, Thomas-Martin-François Piriou, Julien-

Thomas-François-Clet Ferec, Pierre Buisson, Mathieu du Boishardy, Jean de Ferande, Charles Gaillard, Jacques Gueguen, Jean-Marie Picard, Nicolas Yon, Jacques-Claude Cariou, Jean-Paul Vallet, Danguy Du Désert, Simon Bruneau, Charles-Louis Le Bris, Louis Le Bescond, Charles Le Bihan, Simon-Jacques Morand, François Gorgeu, Pierre-Michel Cuzon, Clet-René Lamarre, Charles-François Hervé, Jean-Marie-René Le Gléau, Hervé Heurté, Joseph Le Guillou, Michel Le Ballenois, Jacques-Félix Calloc'h de Kerillis, Toussaint Berriet, François-Joseph Chauvel, René Coïc, Jean-Marie Le Corre, Jacques-Étienne Robin, Jérôme Le Siner, Benjamin-Michel Lavau, Jean-Vincent Desnos, Jean Jézéquel, etc., en qualité de procureurs au présidial de Quimper.

B. 440. (Carton.) — 168 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin.

1649-1788. — Minutes du greffe; sentence de réception et de prestation de serment : de procureurs du Roi, de lieutenants, d'assesseurs et de greffiers de la maréchaussée (Jean-Marie de Kermorial, lieutenant prévôt; maître Jean-Louis Mercier, greffier; François Frollo de Kerlivio, assesseur; François-Regnault Desmarests, lieutenant de la maréchaussée; Yves-Marie Royou, sieur de Kerliézec, et Charles Baron de Boisjaffray, procureurs du Roi de la maréchaussée, etc.); — de sergents royaux généraux et d'armes (Henri Guyomar, Louis Ollivrin, Hyacinthe-Marin Foliard, Charles Dassuet, Charles Cosquer, Robert Croller, Jean-Nicolas Lonz, Jacques-René Le Moan, Christophe Alain, Pierre-Urbain Le Corre, Hervé Le Gouez, François Pichon, Joseph Le Mevel, Guillaume Signer, etc.); — d'expéditionnaires en cour de Rome (Henri Ansquer, sieur du Vennec; Grégoire Ansquer, sieur de Lezalguen; Jean Guermeur, Guillaume Girard, Henri Charruel, Guillaume Audouin, etc.); — de receveurs des consignations; — d'avocats du Roi au présidial; — d'économie de l'évêché de Cornouaille; — de geôliers de la prison de Quimper.

B. 441. (Carton.) — 126 pièces, papier.

1578-1731. — Minutes du greffe; enquêtes civiles : pour noble homme maître Hervé Kerlec'h, sieur de Lezcarval; — pour Noël Le Dilosquer, contre François Le Dilosquer; — pour messire Augustin Fer, prêtre, recteur de Trégennec, contre Yves Le Borgne; — pour Pierre Le Paillard, contre Corentin Guezennec; — pour Guillaume Le Bescond, contre Maurice Le Didom; — pour Louis Guennolé contre Claude Guézennec; — pour Henri L'Emdivat, contre honorable homme Pasques Le Sant; — pour Jean Le Beccam, contre

Jacques Coupa; — pour noble homme Jacques Piriou, sieur de Kerellou, contre noble homme François Le Flo, sieur de Branho, et dame Catherine Le Bars, sa femme; — pour Henri Chalain, contre demoiselle Corentine Liminic; — pour maître Jean Bargain, notaire royal, contre Alain Le Balc'h; — pour demoiselle Germaine Le Gollem, contre Germain Droual; — pour Jean Le Roy, contre Bernard Munier; — pour Noël Jourdren, contre Pierre Le Galland; — pour Jean Le Perennou, contre Jean Congar, etc.

B. 442. (Carton.) — 134 pièces, papier.

1732-1734. — Minutes du greffe; enquêtes civiles : pour Hervé Gueguenniat, contre René Penven; — pour Mathieu-Robert Hamon, sieur du Costier, contre dame Jeanne Le Ny, femme de noble homme Corentin Lair, sieur de Lanvivant; — pour Yves Barré, contre Jeanne Le Treut; — pour Daniel Le Guillou, contre Guillaume Le Bour; — pour Jean Le Quenecuder, contre Jean Le Pensee; — pour dame Jeanne-Olive Du Dourdu, veuve de messire René Du Menez, sieur de Lezurec; — pour Louis Quillot, contre le sieur Christophe Guyomar; — pour Corentin Le Carval; — pour dame Marie-Hyacinthe-André Gaucznou, femme de noble homme Jacques Buthier, sieur de la Bodrassière, contre son mari; — pour dame Marguerite Blanchard, dame de la Boisrie, contre Yves Caugant; — pour Guillaume Pellu, contre messire Jacques Du Bot, chevalier, sieur de Talhouet; — pour Pascal Le Quellec, contre Henri et Jacques Guéguen; — pour maître Maurice Glémarec, sieur de la Guillaire, notaire royal et procureur à Châteauneuf, contre maître Jean-Joseph Lymon, sergent général et d'armes, et demoiselle Hyacinthe Brichet, sa femme, etc.

B. 443. (Carton.) — 131 pièces, papier.

1735-1739. — Minutes du greffe; enquêtes civiles : pour Mathieu Le Poupon, receveur des devoirs, à Pont-Croix, contre Rolland Gueguen, aubergiste à Plovan; — pour Jean et Hervé Le Hénaff, contre Yves Pennanec'h; — pour Hervé Salaün, contre Alain Dhervez; — pour René Le Penven, contre Antoine Lauden; — pour Jacques Gérard, contre Michel Royaux; — pour Anne Le Funtun, contre Jean Le Hénaff, son mari; — pour Nicolas Donnars contre Alain Le Grill; — pour messire Charles de Toulancourt, recteur de la paroisse d'Edern, contre Hervé Le Guedez; — pour Jean Triydic, contre Mathieu Couillandre; — pour demoiselle Marie-Jeanne Guéguen de Hauteville, contre Jean Château, dit La Rose, au sujet du payement du prix d'un loyer; — pour Toussaint Le Mao, contre vénérable et discret messire Nicolas Le Roux, prêtre, recteur

de Plouyé, relativement à la levée de la dîme dans cette paroisse; — pour Simon Le Caër, contre Jean Le Caër, au sujet du partage d'une coupe d'ajoncs, etc.

B. 444. (Carton.) — 111 pièces, papier.

1739-1742. — Minutes du greffe; enquêtes civiles : pour Prigent Goueznou, écuyer, sieur de Keraval, conseiller honoraire au présidial de Quimper, contre Pierre Le Cloarec, domanier du lieu de Kerdudal-Bihan, en Gouesnac'h, au sujet de vérification de pièces; — pour Pierre Sibiril, contre Étienne Teurtroy; — pour Jean Goueznou, contre Jean Le Bihan, relativement à des dommages causés par des bestiaux dans des blés; — pour Noël Marc, contre René Loussouarn et le sieur de Trémic, au sujet de la propriété d'un fossé, au village de Castellou-Péron, en la paroisse de Beuzec-cap-Caval; — pour François Pennaneac'h, contre Anne Lizien, au sujet du détournement de meubles provenant de la communauté de cette dernière avec maître Guy Tanguy, son mari; — pour maître Nicolas Loédon, sieur de Kerromen, procureur au présidial de Quimper, contre maître Jean-Hervé Le Bastard, sieur du Mesmeur, avocat à la cour, relativement à une querelle qui avait eu lieu entre eux; — pour dame Marie de Bailly, veuve de Gabriel Gourio, écuyer, sieur de Coatanguy, contre messire François du Brieux, sieur de Treota, au sujet d'une vente d'arbres, etc.

B. 445. (Carton.) — 130 pièces, papier.

1743-1747. — Minutes du greffe; enquêtes civiles : pour Corentin Croissant, contre Hélène Pennaneac'h, relativement à un partage de meubles; — pour Jean Liziart, du lieu de Keraéron, en la paroisse de Cuzon, contre Cécile Le Lardic, de Kerviel, en Briec, au sujet de la succession de Françoise Le Lardic, veuve de Louis Caoudal; — pour Jean Le Gall, contre François Piriou, relativement à des dommages causés dans des blés par des chevaux; — pour maître Georges Renault, sieur de Trévignon, contre Clet Vigouroux et Corentine La Montaigne, sa mère, au sujet de la propriété d'une pièce de terre au village de Kercasant, en la paroisse de Ploneour-Lanvern; — pour messire Urbain-François de Kermellec, chevalier, seigneur de Lannuzien, tuteur des enfants mineurs de messire François-Joseph Du Guernizac, contre messire Joseph de Marigo, seigneur du Guermeur, relativement à la location d'une maison, sis rue Obscure, à Quimper; — pour Alain Piriou, contre Jean Le Douget, au sujet d'un partage de meubles, etc.

B. 446. (Carton.) — 124 pièces, papier.

1748-1752. — Minutes du greffe ; enquêtes civiles : pour Marie Kerlin, contre Jacques et Sébastien Ballouin, du lieu de Kerlaz, en Trégennec, au sujet du payement d'une rente en blé ; — pour Jacquette Renaut, contre Michel Hémon, relativement à la rente d'un millier de foin ; — pour les nobles et vénérables chanoines de l'église collégiale de Carhaix, contre noble et discret messire Charles-Alain Royou, prêtre, recteur de la paroisse de Trebrivan, au sujet de la levée de la dîme dans les champs de Kerlavizou-Huellassaff et Kerlavizou-Izellaff, en la trêve (succursale) de Treffrin ; — pour Jacques Giquet, contre demoiselle Claude-Françoise Montelier de la Picottière, relativement à la propriété d'un fossé au lieu de Mezquérecon, en la paroisse d'Ergué-Armel ; — pour Guillaume Boullie, contre Guillaume Sillioc, au sujet du payement des gages d'un valet de ferme ; — pour Jean Bourbao, contre messire Guillaume-Antoine Le Lagadec, et messire André Billoart, sieur de Penanrun, relativement à des réparations à faire au moulin de la Forêt, etc.

B. 447. (Carton.) — 180 pièces, papier.

1753-1758. — Minutes du greffe ; enquêtes civiles : pour Guillaume Guézeunec, couvreur, contre Jean Grimaud, aubergiste, au sujet du payement des gages d'une servante ; — pour maître Jean-Gabriel Le Normand, procureur de la communauté des maîtres chirurgiens de la ville de Quimper, contre le sieur Dominique Descamps, fils, poursuivi pour exercice illégal de la chirurgie ; — pour messire Hervé Maguerez, prêtre, recteur de la paroisse d'Ergué-Armel, contre Corentin Diligeart, au sujet du payement d'une somme d'argent ; — pour Sébastien Le Pétillon, contre Adelice Kernevèz, relativement à la vente des meubles provenant de la succession de Laurent Gueguen ; — pour le sieur Gilles-René Le Hars, contre Jean Rozen, au sujet d'une vente de chevaux ; — pour messire Guillaume Lagadec, contre André Billoart, recteur de la paroisse de Quimerc'h, messire Joseph Billoart, doyen du chapitre de Vendôme, dame Marguerite Billoart, femme de messire François d'Izarn, comte de Villefort, gouverneur de la citadelle de Valenciennes, etc., relativement au partage de la succession de Guillaume Billoart, écuyer, sieur de Penanrun, etc.

B. 448. (Carton.) — 109 pièces, papier.

1759-1765. — Minutes du greffe ; enquêtes civiles : pour François Le Bas, aubergiste à Rosporden, et Marie

Coatero, sa femme, contre Yves Boyer, au sujet du payement de la somme de 54 livres 5 sous ; — pour Alain Ker-guelen, contre maître Jean-François Billette, sieur de Kerinel, tuteur des enfants mineurs du sieur Mahé de Kerouan, relativement au payement d'une obligation ; — pour Michel Carval, contre Yves Cajan, charpentier, au sujet de la propriété d'un cours d'eau au lieu de Kerven, en la paroisse de Beuzec-cap-Sizun ; — pour Sébastien Tanneau et consorts, contre Anne Le Diascorn, veuve d'Yves Stéphan, relativement à la clôture d'une pièce de terre située au bas de la montagne de Trévarras, et s'étendant le long de Parcar-Veil, en la paroisse de Plomeur ; — pour Jean Tuat, contre René Mourin, au sujet du payement de la ferme du lieu du Diascorn, en la paroisse de Beuzec-cap-Caval ; — pour Denis Le Scotet, contre Marguerite Le Trennec, relativement au partage de 8 charretées de fumier, etc.

B. 449. (Carton.) — 134 pièces, papier.

1766-1769. — Minutes du greffe ; enquêtes civiles : pour Guillaume Ropartz, contre Guillaume Joudren, au sujet du payement des gages d'un valet de ferme ; — pour Charles Poullen, contre Jacques Tregaro, relativement au payement de plusieurs charretées de pierres extraites de la carrière de Penancereac'h, en la paroisse de Penhars ; — pour Nicolas Henoc, dit l'Empereur, contre Antoine Pertuit, au sujet du payement du loyer d'une maison située en la paroisse de Saint-Mathieu, à Quimper ; — pour messire Guillaume Brénéol, prêtre, recteur de la paroisse de Dirinon, contre François Le Moal, relativement à la perception de la dîme, sur les terres de ce dernier ; — pour Guillaume Kerloc'h, contre Germain Le Bras, au sujet de la propriété d'une pièce de terre, au lieu de Kerven, en la paroisse de Plogoff ; — pour maître Yves Le Gouil, procureur de Gabriel-Louis Goueznou, écuyer, sieur de Kerdour, Kerlagattu, Kervastar, etc., contre Joseph Le Brusq, relativement à une coupe de bois faite dans la taille de Kervastal, en Pluguffan, etc.

B. 450. (Carton.) — 108 pièces, papier.

1770-1773. — Minutes du greffe ; enquêtes civiles : pour Hervé Kerdilez, contre Jérôme Le Gall, relativement à la restitution d'une tasse d'argent mise en gage chez ce dernier ; — pour Clet Le Vigouroux, contre Jacques-Paul, au sujet d'une coupe d'arbres faite au village de Ker-matheano, en la trêve (succursale) de Saint-Jean, paroisse de Beuzec-cap-Caval ; — pour Michel Le Toullec, contre Jean-François Le Forestier, sieur de Lesmadec, à l'occasion de dommages causés par des pourceaux dans un champ

au bourg de Pemeurit; — pour messire François-Marie Aleno, chevalier, seigneur de Saint-Alouarn, lieutenant des vaisseaux du Roi, contre le sieur Jean Dapleste Lainé, marchand bijoutier, au sujet du partage des biens meubles provenant de la succession de la demoiselle Chatton; — pour maître Louis Le Bescond, procureur de Martin LeDuc, sieur des Bois, receveur des domaines du Roi à Concarneau, contre le sieur Jacques Cathala, relativement à la propriété d'un banc dans l'église de Saint-Guenolé, de cette ville, etc.

B. 451. (Carton.) — 114 pièces, papier.

1773-1776. — Minutes du greffe; enquêtes civiles : pour demoiselle Marie-Marthe Huon, fondée de pouvoirs de dame Anne-Suzanne Mahé de Kermorvan, veuve de messire François-Marie de La Lande de Calan, contre vénérable et discret missire Étienne Bernard, recteur de Scrignac, au sujet de l'enlèvement d'un banc de l'église de cette paroisse; — pour Jean Le Gaonac'h, contre Jean Le Duigou, relativement au payement de la baillée du village du Niniez, en la paroisse de Laz; — pour demoiselle Hélène Bourc'his, veuve du sieur Guyar, contre le sieur Jean Galabert, au sujet de la saisie des meubles de ladite demoiselle Bourc'his; — pour Jean Guiziou, contre Jacques Nedélec, relativement à la jouissance d'un chemin dans un clos nommé Muzulmel, au Guilvinec, en la paroisse de Plomeur; — pour Jean-Hippolyte de Manduit, sieur de la Porte, contre le sieur Simon Guillou, au sujet de la levée d'une dîme d'avoine, au village de Kervent, en la paroisse de Pouldergat, etc.

B. 452. (Carton.) — 162 pièces, papier.

1777-1781. — Minutes du greffe; enquêtes civiles : pour Gabriel Colin et Pierre Le Henaff, contre Alain Laouenan, au sujet de l'incendie du moulin du Quellennec, en la paroisse de Ploaré; — pour Corentin Le Viol et Marie-Anne Le Feuntun, sa femme, contre demoiselle Catherine Bougeant, veuve de maître Simon-Corentin Horrellon, sieur de Penanguer, et la dame Gousselin de la Ville-au-Clerc, relativement à une coupe d'arbres faite sur les terres du village de Quillihouarn, en la paroisse de Guengat; — pour René Le Quéau, Guillaume Kergoat, Jean Le Quéré, Yves Seznec, Jean Hémery, etc., contre messire René Talhoët de Séverac, chanoine de l'église cathédrale de Quimper, au sujet de la levée de la dîme dans la paroisse de Kerfuntun; — pour Guillaume Piriou, contre maître Laurent Gristel, sieur de la Morinaie, notaire royal à Hanvec, relativement à la restitution de papiers déposés chez ledit notaire; — pour noble maître Emmanuel

Férec, sieur de Trobois, avocat et sénéchal du Pont-l'Abbé, contre demoiselle Catherine Le Bour, veuve du sieur Charles Poullen, au sujet du payement d'une dette de 120 livres, etc.

B. 453. (Carton.) — 135 pièces, papier.

1781-1789. — Minutes du greffe; enquêtes civiles : pour René Feré, boulanger, contre Yves Le Dren, meunier du moulin Vert, à Quimper, relativement à une vente de 4 boisseaux de froment; — pour la communauté des maîtres perruquiers de la ville de Quimper, contre Jean Blanchard, perruquier privilégié; — pour Antoine Defieux, cultivateur, contre le sieur Pierre Cruzel, demeurant à Agen, au sujet d'une donation faite par la demoiselle Defieux, veuve Chabrié, au profit dudit sieur Cruzel; — pour Yves Riou, contre vénérable et discret missire Bernard Lauriant, recteur de Plogoff, relativement à la levée de la dîme à la troisième gerbe dans cette paroisse; — pour Pierre Moren, contre Candide Le Carduner, de la paroisse de Scaër, au sujet de la succession mobilière de Guillaume Moren; — pour François Le Men, etc., contre Yves, Ronan-Daniélou, relativement à une coupe de foin, faite par le meunier de Poul-Constans, dans le pré dit Prat-Pilat, dépendant du moulin du Roz, en la paroisse de Pouldergat, etc.

B. 454. (Carton.) — 86 pièces, papier.

1788-1788. — Minutes du greffe; informations d'âge et vérifications de noms de baptême : pour le sieur Guillaume Renault, fils de maître Georges Renault, notaire royal, et de demoiselle Marie L'Honoré; — pour messire François-Gabriel-Marie de La Fruglaye, chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur de Kervers, Kerézec, Launay, Keranroux, etc.; — pour Guillaume Hélias, de la paroisse de Plovan; — pour Jean-Baptiste Penanrun, fils d'Alain et de Renée Sezñec; — pour Mathurine-Catherine Quen-hervé; — pour Jean Yvin, de la paroisse de Ploneour; — pour le sieur Benoît-Marie Treussart, fils de maître Jean Treussart, notaire royal et procureur au présidial de Quimper, et de demoiselle Marie-Hyacinthe Mercier; — pour Félix-Michel Loédon, fils de demoiselle Marie-Joséphine Maurice, et de maître Nicolas Loédon, procureur du présidial de Quimper; — pour Marie-Hélène Cariou; — pour Marie-Ursule Nédélec; — pour Michel Douias, matelot, fils de Joseph, et d'Anne Rozec; — pour Jean-François Lucas; — pour le sieur Bernard-Marie Jannan, praticien; — pour Sébastien Monot, fils de Pierre et de Corentine Le Ber; — pour Marie Loden, fille de Noël et

de Marie Le Cléac'h; — pour Jean-Vincent-Guillaume Desnos, fils de maître Mathurin et de demoiselle Françoise-Rose Peschard; — pour Hervé Thépault, fils de Jean et de Catherine Penhoët, etc.

B. 453. (Carton.) — 60 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1726-1727. — Minutes du greffe; compulsoires et procès-verbaux de vérification d'écritures faits à la requête : de François Auffret, appelant de sentence rendue en la juridiction de Lesneven, contre Giles Goyer; — d'Yves Calvarin, Anne Briand, sa femme, Servais Briand et Prigent Trebaul, héritiers de missire Prigent Briand, prêtre; — de dame Louise Alain, femme de messire Mathieu-Jean Gouesnou, comte de Sanzay; — de messire Guy-Marie de Lopriac, chevalier, comte de Donges, Botpodern, et autres lieux, demandeur, contre Louis Michelet et Louis Le Roux; — de maître Thomas Martin, notaire royal et proeureur au présidial de Quimper, contre le sieur Antoine Jacques de l'Épinay, commis aux devoirs et aux octrois de cette ville; — de maîtres Sébastien-Joseph Geffroy, et François Piriou, procureurs au présidial de Quimper, contre maître Nicolas Loédon, se disant porteur de procuration de la communauté des procureurs de ce siège, et contre maître Corentin Horellou, greffier de la même communauté; — de messire Jean-Baptiste, chef de nom et d'armes du Coëtlosquet, chevalier, seigneur dudit lieu, contre Yves Cren et François Martin, anciens marguilliers de la paroisse de Ploneour-Menez, en l'évêché de Léon; — de Nicolas-Louis, sire de Plœuc, chevalier, marquis dudit nom, contre dame Marie-Perrine de Coëtlogon, fille aînée et héritière principale et noble de César, chef de nom et d'armes, chevalier, marquis de Coëtlogon, autorisée de Giles-Jacques-Pierre de Trecesson, comte de Carné, son mari; — de demoiselle Marie Le Guen, veuve du sieur Daniel Kerdreac'h, appelant de sentence rendue en la juridiction de Kerguelenan, contre demoiselle, Marie-Françoise Le Louarn, veuve de maître Jean Le Maigre, notaire royal; — de Nicolas Loédon, sieur de Kerromen, receveur et contrôleur des consignations de la cour royale de Concarneau, etc.

B. 456. (Carton.) — 36 pièces, papier.

1730-1731. — Minutes du greffe; règlements et liefs de trousseaux : pour Françoise Le Ster, veuve de Jean Garoff; — pour dame Anne Aléno, veuve de messire Alexandre Du Bois Guéhenneuc; — pour Jeanne Le Baron, veuve de Jean Le Nair; — pour dame Marie-Anne Le Livec, veuve de maître Jean-Baptiste Le Pape, sieur de Kerminy, procureur du roi au présidial de Quimper; —

pour Louise Kerozen, veuve de Thomas Penealet; — pour demoiselle Michelle Pedron, veuve de noble homme Sébastien-Joseph Ecars, docteur en médecine; — pour Jeanne Le Gall, veuve de Hervé Pezon; — pour demoiselle Jeanne Belleguic, veuve de noble homme René-Giles Harret, sieur du Rivage, lieutenant des vaisseaux de la compagnie des Indes; — pour dame Madeleine Aline, veuve de noble homme Laurent Richer; — pour Thérèse Le Gall, veuve de Guillaume Le Gall, du lieu de Kervéguen, en la paroisse de Guengat; — pour Marie Taro, veuve de Jean-Baptiste Dubois, vitrier, de la paroisse Saint-Mathieu, à Quimper; — pour dame Marie-Catherine de Marigo, veuve de noble maître Henry Ansquer, sieur du Vennec, avocat au présidial; — pour Jeanne Le Mocaër, veuve de Jean Lezvez, tisserand; — pour Jeanne Le Chever, veuve d'Antoine Coullandre, menuisier; — pour dame Marie Guillet, veuve de noble homme Antoine-Jacques de Lespinay, receveur des Fermes de Bretagne, à Quimper; — pour Thomase Bodet, veuve de Jacques Quiniou; — pour demoiselle Jacquette-Marie Dufort, veuve du sieur Guillaume-Simon Dimizit, etc.

B. 457. (Carton.) — 100 pièces, papier.

1742-1743. — Minutes du greffe; rôles de contributions et de cotisations pour l'entretien des enfants mineurs : de Tanguy et de Marie-Périne Blondet, de la ville de Quimper; — de René Gournelen et de Catherine Le Hénaff, du lieu de Becharc, en la paroisse de Pemeurit; — de Pierre Roiant et de Laurence Lannuzel, de la paroisse de Plouguernevel; — de Jean Gélot et de Renée Le Henaff, de la paroisse de Ploneis; — de Thomas Le Cabon et de Madeleine Le Queffélec, du lieu de Keriéré, en la paroisse de Tréogat; — de Pierre Le Coduet et de Jeanne Le Bretton, du lieu du Niverrot, en la paroisse d'Ergué-Gabéric; — de Jean Cadiou et de Jeanne Le Berre, du lieu de Kerveillon, en la paroisse de Beuzec-cap-Caval; — de Jacques Perron et d'Anne Le Berre, du moulin de Lestialla, en la même paroisse; — de Guillaume Thual et de Françoise Le Signour, du lieu de Kerbutez, en la paroisse de Plomeur; — de Jean le Quéau et de Marie Credou, du lieu de Trolan, en la paroisse d'Ergué-Gabéric, etc.

B. 458. (Carton.) — 65 pièces, papier.

1777-1780. — Minutes du greffe; rôles de cotisations et de contributions pour l'entretien des enfants mineurs : de Pierre Guidau et de Catherine Le Coëder de Bourbibou, à Quimper; — de Jean Jollivet et de Marie Le Gonidec, du lieu de Penhoat, en la paroisse de Pemeurit; — de

Mathieu Droval et de Madeleine Le Scaonf, du lieu de Kerdrein-Boderez, en la paroisse de Lanvern ; — de Mathias Quénet et de Jeanne Jolivet, du lieu de Kerbascol, en la paroisse de Beuzec-cap-Caval ; — de Louis Gravio et de Jeanne Le Du, de la paroisse de Saint-Mathieu, à Quimper ; — d'Yves-Blaise Le Bris et de Suzanne Bodec, de la même paroisse ; — de François Berrou et d'Appoline Le Gall, du lieu de Kervian, en la paroisse d'Ergué-Gabéric ; — d'André Le Faou et de Marie Douquet, de la ville de Quimper. — De Louis L'Helgoualc'h et de Marie Le Bihan, de la même ville ; — de Louis Blaise et de Marie Argol, du lieu de Kerberen, en la paroisse d'Ergué-Gaberic, etc.

B. 459. (Carton.) — 131 pièces, papier.

1726-1786. — Minutes du greffe ; affirmations des comptes de tutelle des enfants mineurs : de Guillaume Le Guyader et de Catherine Brunou, par Michel Le Mevellec ; — de Louis Donartz et Marguerite Bizien, par Hervé Le Bideau ; — d'Alain Lozac'h et de Marie Credou ; — de Marguerite Le Breton et de Jean Le Quéau ; — de noble homme Bonaventure Bigeaud, sieur de Belair, et de dame Élisabeth Besnard, par noble homme Jean-François Bigeaud, sieur du Quellenec, avocat au présidial de Quimper ; — de maître Louis Taniou, conseiller au présidial, et de dame Marie Duval, par la dame de Rozanduc ; — de Daniel Le Cosquer et de Marguerite Kerc'hrom, par Ambroise Tanneau ; — de Sébastien Lagaltu et de Marie Jaouen, par Yves Talamon ; — d'Alain Bellamy et de Marie Le Guillou, par Laurent Calloc'h ; — de Jean Le Chalony et de Marie Le Sanquer ; — de Pierre Piriou et de Catherine Le Goff, par Yves Le Férec, du lieu du Gouallic, en la paroisse de Briec, etc.

B. 460. (Carton.) — 200 pièces, papier.

1726-1737. — Minutes du greffe ; cautionnements faits : par demoiselle Marguerite-Marie Du Bourgneuf, émancipée de justice sous l'autorité de dame Jacquette-Jeanne Aléno, sa mère, pour la succession de Claude Du Bourgneuf, chevalier, seigneur dudit lieu ; — par les dames religieuses Cordelières de Quimper, pour la succession de Bernard Danilo ; — par le sieur de Lezuner, pour les réparations du château de Bodigneau ; — par messire François-Joseph Dernothon, chevalier, seigneur baron du Pont, vicomte de Coatmeur et Kerobezan, seigneur de Trevillit, Kerdegace, Kerleoguy, Lestimbeac'h, etc., conseiller au parlement de Bretagne, à fin de liquidation du rachat du sieur Dernothon, son père ; — par messire Joseph Marigo, chevalier, seigneur du Guermeur, pour la succession béné-

ficiaire de messire Claude Marigo, chevalier, seigneur de la Villeneuve, son père ; — par noble homme Pierre-Antoine Gohert, sieur de Kerhaute, au sujet du bail des dîmes et des gros fruits de la paroisse de Laz, etc.

B. 461. (Carton.) — 200 pièces, papier.

1737-1759. — Minutes du greffe ; cautionnements faits : par le sieur Nicolas Le Masson, marchand, à Brest, créancier des chanoines de l'abbaye de Daoulas ; — par demoiselle Suzanne-Philippe Germé, femme séparée de biens de noble homme Jean Gaillard, sieur de Rogerie, pour la succession bénéficiaire de noble homme Noël Germé, son père ; — par François Had, adjudicataire du bail à rabais des réparations à faire au presbytère de Cleden-cap-Sizun ; — par maître Tanguy Guéguen, procureur au présidial, pour les successions bénéficiaires du sieur et de la dame du Bourgneuf ; — par messire André-Joseph de Bourans du Bois de la Roche, clerc tonsuré de l'évêché de Léon, titulaire des chapellenies de Kersaudy, Penguilly, Chateaugall et Keranloret, au sujet d'une rente domaniale de 25 livres, due sur la tenue de la métairie de Keranloret ; — par Guillaume L'Haridon, du lieu de Ruisaden, en la paroisse d'Edern, adjudicataire des dîmes de la paroisse de Saint-Thoix, etc.

B. 462. (Carton.) — 172 pièces, papier.

1760-1787. — Minutes du greffe ; cautionnements faits : par messire Vincent-Guillaume de Henry, chevalier, seigneur de Kerhontenant et de Botquigny, au sujet de la vente des biens saisis sur messire Hervé-Louis de Ker-guelen, seigneur de Keranroc'h ; — par Yves Becquet et Paul Poissel, pour la succession d'Urbanne Du Plessix et d'Yves Becquet, son mari ; — par noble maître Henry-Gabriel-Marie Salaün, sieur du Rousseau, avocat au présidial, au sujet de l'appropriement des biens vendus par le sieur de Kergadien-Bargain ; — par François Le Berre, adjudicataire des dîmes de la paroisse d'Ergué-Armel ; — par messire Michel-Marie du Drasnay, chevalier, seigneur des Roches, au sujet de la succession bénéficiaire de messire René-Marie de Rospic, seigneur de Trevion ; — par Jean et Claudine Drevet, pour la succession immobilière du sieur Denis Sanglard de Lamotte, etc.

B. 463. (Carton.) — 57 pièces, papier.

1727-1781. — Minutes du greffe ; procès-verbaux de descente : aux bourgs de Briec, Daoulas, Landudal, Léronnan, Pont-Croix, Pouldavid, et en l'auditoire des régaires

de Quimper, pour l'ouverture de la régale des juridictions de la baronnie de la Roche-et-Laz, de la châtellenie de Daoulas, de la seigneurie de la Chateigneraie, de la seigneurie de Guengat, de Lezoualc'h, de Kerharo, de Nevet et Pouldavid, et du Plessix-Ergué, acquise au Roi par le décès de messire Luc-Joseph de Kerneznc; du due de Rohan-Chabot, prince de Léon ; de Jean-Baptiste de Penandreff, chevalier, seigneur de Keranstrcat ; de dame Charlotte-Pauline Huchet de La Bedoyère, dame de Muuillae ; de messire N. de Lan-nascol ; de la dame veuve de Rivière ; de messire Louis-Nicolas de Plœuc; de dame Marie-Thérèse de Nevet, comtesse de Coigny, et de messire Henry de Maillé, chevalier, marquis de Carman ; — à l'abbaye de Kerlot, à Quimper, pour recevoir le serment de l'abbesse, dame Françoise-Gabrielle de Melin de Keroc'h; — au greffe de Concarneau ; au secrétariat de l'Évêché et au greffe des insinuations ecclésiastiques de Quimper ; à la maison des pauvres de l'hôpital de Crozon ; dans les paroisses de Cleden-cap-Sizun, Plovan, Telgruc et de Plouyen ; chez le sieur de Kerlivio, ancien conseiller au présidial de Quimper ; chez le sieur Ferec, ancien commis aux saisies réelles ; chez noble homme Guillaume Billoart, ancien receveur du domaine de Quimper ; chez maîtres Picard, de Ferande, Martin, Moreau, Treussart, Huchet, de Kervazegant, Lucas, Chef de l'Étang-le-Jadé, Lièvre, Guéguen, Audouyn, Bougeant, Guerrier, Chatton, Decourt et Jean Le Jadé, notaires ou procureurs au présidial de Quimper, pour obtenir communication de registres ou de dossiers de procédures ; — au greffe du présidial pour la vérification d'un billet et d'objets saisis sur la demoiselle Des Sablons ; — chez demoiselle Cécile Bodiou, veuve du sieur Corvaisier, pour vérifier l'état de la caisse des consignations.

B. 464. (Carton.) — 23 pièces, papier.

1729-1785. — Minutes du greffe ; procès-verbaux de descente : en la paroisse de Dirinon, pour l'estimation des dîmes dues aux recteurs des paroisses de Dirinon, Daoulas et Plougastel-Daoulas ; — en la paroisse de Beuzec-cap-Caval, pour le règlement des droits de cette paroisse et de celle de Plomeur, dans la palue dite de Tronoen, ou An-Aot-Bihan, située au nord de la torche de Penmarc'h ; — en la paroisse de Plomeur, pour l'examen d'une pièce de terre, appelée palue de Loc'hvian, aux dépendances du village de Kerouzé ; — en la paroisse de Saint-Nic, pour l'expertise d'un pré, au village de Coaterel ; — dans les paroisses de Berrien, d'Ergué-Armel, de Lanvern et de Plonevez-du-Faou, pour la vérification des droits des riverains à la possession de divers cours d'eau aux villages de Trusquilly, Kerustum et Lanniron, et au moulin de Ker-

varo ; — dans les paroisses d'Elliant, Lanvern et Trémecoc, pour la délimitation de plusieurs pièces de terre à Rospor-den, au village de Kerdonis et au Moulin-Neuf ; — à Audierne et dans les paroisses de Beuzec-cap-Sizun, de Cleden-cap-Sizun et de Tréogat, pour la vérification de droits de passage dans les villages de Menez-Bihan, Kerbeuzec, Ker-garadec et Kersoualen.

B. 465. (Carton.) — 190 pièces, papier.

1726-1745. — Minutes du greffe ; procès-verbaux de jurée d'experts : pour demoiselle Corentine Lyminié, contre Henry Chalain et Yves Piriou ; — pour vénérable et discret missire Simon Goallec, prêtre, sacristain et secrétaire du chapitre de Quimper, pourvu de la chapellenie de Poulhaou, contre Marie Le Scac'h, et François Lanéval ; — pour Charles Goueznou, contre Mathieu Scordia ; — pour messire François-Hyacinthe de Tinteniac, chevalier, seigneur de Quimerc'h, contre messire Guy-Marie de Kernafflen, chanoine de la cathédrale de Quimper ; — pour Hervé Prigent, procureur terrien de la paroisse de Ploneour, contre vénérable et discret missire Jean Bodivit, prêtre, recteur de ladite paroisse ; — pour dame Marie de Goëzbriand, abbesse de Kerlot, contre Jacques Le Lagadec, etc.

B. 466. (Carton.) — 173 pièces, papier.

1745-1767. — Minutes du greffe ; procès-verbaux de jurée d'experts : pour Charles-Marc Halna Du Frétay, écuyer, sénéchal de la juridiction royale de Chateaudin, contre maître François Poullavec, procureur au même siège ; — pour dévôt et discret missire Hervé Le Maguerez, recteur de la paroisse d'Ergué-Armel, contre maître Pierre-Corentin Faget, sieur de Keredou, ancien avocat au présidial de Quimper, et noble homme Pierre Malherbe, héritiers de feu noble et discret missire Corentin Furic, recteur de la même paroisse ; — pour Julien Cozic, marguillier en charge de la paroisse de Loctudy, contre missire Jean Ollivrin, recteur de cette paroisse ; — pour les dames Ursulines de Quimper, contre Gabriel Thomas, etc.

B. 467. (Carton.) — 172 pièces, papier.

1767-1776. — Minutes du greffe ; procès-verbaux de jurée d'experts : pour messire Joseph-Marie de Lesparler, chevalier, seigneur de Coatcaric, contre Charles Poullen ; — pour Jacques Souron, contre Jacques Treberen ; — pour dame Françoise de Plœuc, comtesse de Tuomelin, contre messire Nicolas, comte de Kerizac, héritier principal et

noble de dame René de Plœuc, sa mère ; — pour Pierre Le Merdy et Anne Le Cleac'h, contre Vincent Lucas ; — pour Olivier Touallou, et Marie Le Bec, sa femme, demandeurs en congément contre Claude Ronarc'h ; — pour maître Pierre-Michel Cuzon, notaire royal et procureur au présidial de Quimper, et maître Jacques Cosmao, notaire et procureur en la cour royale de Châteaulin, etc.

B. 468. (Carton.) — 170 pièces, papier.

1776-1788. — Minutes du greffe ; procès-verbaux de jurée d'experts : pour Louis Bargain, demandeur en congément, contre Jacques Larnicol ; — pour noble homme Yves Calloc'h, sieur de Kerillis, contre Jean Gloaguen ; — pour Jeanne Lelouet, veuve d'Yves Le Darcillon, demeurant au lieu de Kerhervé, en la trève (succursale) de Quillinen, paroisse de Briec, contre Gabriel Le Darcillon ; — pour Julien Le Sanquer, contre Louise Le Taller ; — pour Yves Constans et Catherine Daouedal, sa femme, demandeurs en congément, contre Jacques Coïc et Jeanne Le Gadal, sa femme ; — pour messire Gilles-François Geslin, chevalier, sieur de Penanrun, ancien commissaire des États de Bretagne, contre Henri Hémon, défendeur en congément, etc.

B. 469. (Carton.) — 53 pièces, papier.

1690-1758. — Minutes du greffe ; procès-verbaux de prisage et de partage : des lieux de Crinquellic et de Leztraon, en la paroisse de Guengat, dépendant de la succession de Jean Seznec, entre Constance Cosmao, sa veuve, et Jacques Le Doaré ; — des terres dépendant de la seigneurie du Diarnez, situées dans les paroisses du Faouët et de Gourin, et provenant des successions de messire Michel Colomban Le Rousseau de Lanveaux et de dame Jeanne-Renée Huby, sa femme, seigneur et dame du Diarnez, entre messire René-Théophile de Maupeou, chevalier, seigneur marquis de Sablonnières, Montflageot, etc., colonel du régiment de Bigorre, inspecteur général d'infanterie ; dame Jeanne-Renée Blanchard de Banneville, sa femme ; dame Marie-Anne-Thérèse Le Rousseau de Lanveaux, dame du Menez du Perrier ; et dame Jeanne-Rose Le Rousseau de Lanveaux, comtesse de Tournelle, sa sœur ; — de plusieurs maisons à Douarnenez et à Locronan, du manoir du Stiffel, en Plonevez-Porzay, des lieux de Toulargarront et de Keraudourguiet, en la paroisse de Saint-Ségat, entre maître Joseph Moreau, demoiselle Catherine-Ronane Moreau, et maître Paul Le Bescond, sieur de Coatpong, son mari, avocat au présidial de Quimper ; — de trois maisons à Quimper et du manoir du Quellennec, en la trève (succursale) de Gour-

lizon, paroisse de Ploaré, provenant de la succession de demoiselle Marie Alard, veuve du sieur Jean Du Chemin, entre Jean et Antoine Fouquet ; maître Hyacinthe Girard, conseiller du Roi, juge au grenier à sel de Vendôme ; demoiselle Judith Alard, sa femme ; et dame Marguerite Pécher, veuve de maître Barthélémy Guenette, bailli de l'abbaye de Vendôme ; — du lieu de Brunguen et d'une tenue au village du Guilvit, en la paroisse de Landrevarzec, dépendant de la succession de Jean Le Hénaff et de Françoise Le Bignard, sa femme, entre Marguerite Le Hénaff, femme de François Penaneach, et Jeanne Rospart, veuve d'Hervé Le Hénaff ; — de plusieurs maisons dans les paroisses de Locmaria, de Kerfuntun et de Saint-Mathieu-Quimper, provenant de la succession de maître Buisson, procureur et notaire au siège de Quimper, entre maître Joseph Buisson, maître Tanguy Guéguen, et maître Claude-François Millard, veuf de Marie Buisson ; — du manoir de Kermoysan et du lieu de Kernevez, en Pluguffan, du manoir et du moulin du Launay, en Guengat, et de diverses terres dans les paroisses de Clohars-Fouesnant, de Crozou, de Plonevez-Porzay, de Plomodierne, de Briec, de Fouesnant, de Ploneis, de Pouldreuzic, de Saint-Honoré, de Coray, de Poullan, de Loctudy, de Plozévet, de Combrit, de Pouldergat, de Beuzec-cap-Sizun et de Plogastel-Saint-Germain, provenant de la succession de noble homme René Guesdon, sieur de Kerduellez, entre dame Marie-Anne Forsan, sa veuve, et maître Germain Guesdon, sieur de Kermoysan, conseiller au présidial de Quimper ; — du manoir de Kerustum, en Ergué-Armel, provenant de la succession de maître Louis Taniou, sieur de Rosanduc, conseiller au présidial de Quimper, et de dame Marie Duval, sa femme, entre noble homme Gabriel Clemancin, et demoiselle Marie Taniou de Kerustum ; — d'une maison à Quimper, provenant de la succession de noble homme Alain-Jean Desnos ; — du lieu de Rupiquet, en Briec, entre Guillaume Le Petillion, René Gouezrou et Jeanne Penanrun, sa femme ; — des villages de Penfrat, Keridreux et Pendreff, en Plomeur, dépendant de la communauté de Marie Gloaguen et de Jean Kerc'hrom ; — du manoir et du moulin de Kervern, en Pouldergat, et de diverses pièces de terre et maisons en Poullan et à Pouldavid, provenant de la succession de noble homme Jérôme Perrault, sieur de Kervern, et de dame Marguerite Huchet, sa femme, entre Joseph Perrault, sieur de Kervern, et noble homme Emmanuel Le Traon, sieur du Poulguen ; — du manoir et des métairies de Coatbily, en Cuzon, du lieu de Run-ar-Groahic, en Leuhan, et de maisons à Quimper et à Coray, provenant de la succession de demoiselle Corentine-Élisabeth Goueznou, veuve du sieur de Kergoz-Horellou, entre noble homme François Horellou, sieur de Kergoz ; demoiselle Élisabeth Horellou, veuve du

sieur de la Motte-Sanglard, etc. ; — des lieux de Keroustillic et Penhicle, ou Penkel, en Ploaré ; de Meroz-Huellan, en Plozevet ; de Keryoret, Lanvoran-Huellan et Izellan, en Beuzec-cap-Caval, et de diverses terres dans les paroisses de Ploneour, Fouesnant, Saint-Evarzec, Elliant, Plogonnec et Kerfuntun, provenant de la succession de dame Charlotte-Catherine-Françoise de Melou de Tregain, veuve de maître Jean Raguideau, sénéchal de la juridiction royale de Carhaix, entre Charles-Antoine Raguideau, et dame Bonne-Félicité de Raguideau, femme d'Alexandre de Besnard, écuyer, avocat au présidial ; — des lieux de Benerven, ou Creongard, de Kerdudal, de Lizebel ou Lézébel, de Kermoysan, en Ergué-Gabéric ; de Moustoir-Lan, en Saint-Évarzec ; de Kermarzin, en Edern ; de Kerdrein et de Penamenez, en la paroisse de Cast, dépendant de la succession de Christophe Crédou et de Jacquette Jaouen, sa femme, entre Hervé Crédou, jeune, et Hervé Crédou, aîné ; — de biens dans les paroisses de Plomeur, Treffiagat, Tréoultré-Penmarc'h, Ploneour et Plovan, provenant de la succession de demoiselle Éléonore Daniel, veuve de Jean Bargain, entre Charles-Antoine de Raguideau, dame Renée-Gabrielle Brizel, sa femme, veuve de Jean Bargain, et Urbain Bargain, sieur de Kergadien ; — d'une maison à Quimper, provenant de la succession de Catherine Jégabé, veuve de Jacques Kervella ; — du lieu de Keneac'h-Daniel, en la paroisse d'Ergué-Gabéric, provenant des successions de Claude Buquen et de Perrine Le Jour.

B. 470. (Carton.) — 10 pièces, papier.

1757-1776. — Minutes du greffe ; procès-verbaux de prisage et de partage : des terres de la seigneurie du Guilguiffin, en la paroisse de Landudec, et de divers biens dans les paroisses de Mahalon, Mellac, Plozévet, Ergué-Armel, Saint-Hernin, Serignac, Saint-Martin de Morlaix, Plouider, Saint-Nic et Plomodierne, provenant de la succession de dame Louise Allain, veuve en premières noces de Nicolas-Joseph, sire de Plœuc, chevalier, marquis dudit nom, seigneur de Kerharo, Guilguiffin, Le Quilliou, etc., et femme en secondes noces de Mathieu-Jean Guesnou, chevalier, comte de Sanzay, entre dame Marie-Renée de Plœuc, veuve de Jean-Charles Hingant, chevalier, comte de Kerizac; dame Françoise de Plœuc, veuve de Charles de Tuomelin, chevalier, comte dudit lieu, et Nicolas-Louis de Plœuc, marquis dudit nom ; — d'une maison à Quimper, provenant de la succession de Julien Demizit ; — du lieu de Kerfriantel, en la paroisse de Plogonnec, provenant de la succession de Jean Cariou ; — du lieu du Roudour, en Pluguffan, entre René Le Floc'h, Marie Kernilis, sa femme et Jeanne Pernez, veuve de Jean Kernilis ; — d'une maison

à Quimper, provenant de la succession de M. de Raguideau ; — de maisons à Pont-l'Abbé, et de diverses pièces de terre dans les paroisses de Combrif, Plomeur, Loctudy, Pemeurit, Landrevazec, Treguenec, Beuzec-cap-Caval, Tréoultré-Penmarc'h et Plogastel-Daoulas, provenant des successions de maître Yves Le Bris, sieur de Lingoal, et de demoiselle Bardoul, sa femme, entre Marie Le Bris, femme de François Le Blouc'h ; Michel Cuzon, tuteur des enfants issus de son mariage avec Corentine Le Bris, etc. ; — de plusieurs maisons à Quimper, et de biens en Pleuven et en Cuzon, provenant de la succession de noble maître Jean-Baptiste Bourdonnay, alloué à la cour de Pont-Croix ; — du manoir de la Saudraie, en Rosnohen et des manoirs de Kermoyec et de Keranbiquet, en Kerfuntun, provenant de la succession de noble homme Alain Corbet, sieur de la Saudraie, entre noble homme François Pitot, négociant à Morlaix ; dame Jeanne Corbet, sa femme, et dame Zoizime Corbet, femme de noble homme Jean-Baptiste Callays, sieur de Saint-Staërl ; — de maisons à Quimper, provenant de la succession du sieur Jean-François Crosse, entre le sieur Guillaume Crosse, ancien officier de la compagnie des Indes, et les enfants mineurs de la dame de Kerliézec-Royou, sous l'autorité de vénérable et discret messire Charles Royou, recteur de Trébriant, leur oncle ; — des terres dépendant de la seigneurie de Saint-Alouarn, dans les paroisses de Guengat et de Plogonnec, et de divers biens dans les paroisses de Plomeur, Beuzec-cap-Caval, Plabennec, Pleyben, dans l'évêché de Quimper ; dans la paroisse de Peuvenan, et dans la frérie de Saint-Ouron, en Plomeur, dans l'évêché de Tréguier.

B. 471. (Carton.) — 18 pièces, papier.

1773-1787. — Minutes du greffe ; procès-verbaux de prisage et de partage : du village de Lineostic et d'un quart de celui de Stanck-Youen, en la paroisse d'Ergué-Armel, provenant de la succession de Jean Le Quellec, entre Moricette Nédellec, sa veuve, et Marie Le Quellec, femme de Jean Le Cloarec ; — de plusieurs maisons à Carhaix, provenant de la succession du sieur Philippe-Emmanuel Le Coz de Bourgerel, entre les sieurs de Keratry, Stangallen Le Guillou et autres ; — du manoir et de la métairie du Forestic, en Beuzec-Conq ; de Kerouallie et de Prat-Pont-Ustum, en Ergué-Armel ; de diverses pièces de terre dans les paroisses de Kerfuntun, de Crozon, de Pouldreuzic, de Hanvec, de Lothey, de Plozévet, de Mahalon, de Coray, de Lopérec, de Plomeur, de Tréogat, de Plonevez-du-Faou, de Gouesnac'h, de Lababan, de Ploneour, de Fouesnant, de Pouldergat et de Plovan, provenant des successions de maître René Rannou, conseiller du Roi

lieutenant particulier de l'amirauté de Cornouaille, et de dame Anne-Marie Guesdon, sa femme, entre Mery Rannou, acolyte ; dame Marie-Anne-Petronille Rannou, femme de Jean-Pierre Billette, sieur de Kerouel, conseiller du Roi, rapporteur du point d'honneur, et dame Marie-Bernardine Rannou, femme de noble maître Théodore Le Cogal, conseiller du Roi, receveur des deniers communs, patrimoniaux et d'octrois de la ville de Guingamp, et substitut du procureur du Roi au siège royal de Carhaix ; — du lieu de Stanck-Lezodevez, en la paroisse de Briec, provenant de la succession d'Yves Henry et de Marie Le Pétillon, sa femme ; — du lieu de Trégagué, en la paroisse de Briec, provenant des successions de Guenolé Kerdilez, et de Correntin et d'Étienne Le Cœur, entre François Hoaler et René Thépaut ; — des lieux de Becharrel-Kerverziou, en Kerfuntun ; de Gueniel et de Mezkérion, en Ergué-Armel ; de Brezehan, en la trève (succursale) de Locmaria, paroisse d'Elliant ; de Bremel, en Plovan ; de Trévignon et Treubert, en Trégunc ; et de Kerodeven, en Primelen, provenant de la succession de la demoiselle Marie-Anne Horellou, veuve du sieur Rabby, entre le sieur François Horellou de Kergos ; demoiselle Élisabeth Horellou, veuve du sieur Denis Sanglard de La Motte ; dame Denise Horellou, veuve du sieur Torrec de Bassemaison ; demoiselle Thérèse Gaudin et le sieur Joseph Gaudin ; — du lieu de Croastoul, et du manoir et des métairies du Merroz, en la paroisse de Melgven, dépendant de la succession de messire Jean-Joseph du Boisguéhenneuc, seigneur de Kermenguy ; — du manoir et des terres dépendant de la seigneurie de Coatanton, dans la paroisse de Melgven, et de diverses pièces de terre dans les paroisses de Kernevel, Elliant, Scaër, Trégunc, Plovan, Pemeurit, Pouldreuzic, Querrien et Plogonnec, provenant des successions de Nicolas-Louis, sire de Plœuc et de dame Marie-Françoise de Kervenozaël, sa femme, entre dame Jeanne-Renée-Thomase de Plœuc, femme de messire Jean-Baptiste-René, chef de nom et d'armes du Botderu, chevalier de Saint-Louis ; messire François-Hyacinthe, marquis de Tinténiac, chevalier, seigneur de Kymerc'h, tuteur des enfants mineurs dudit sire de Plœuc, de son second mariage, avec dame Jeanne-Guillemette du Boisguéhenneuc ; — du lieu de Chevardiry, en Ergué-Gabéric, provenant de la succession de Jean Coatmen ; — de plusieurs maisons dans la ville d'Audierne, de diverses pièces de terre en Esquibien, et du lieu de Kerennec-Huellaff, en la paroisse d'Esquibien, provenant de la succession de demoiselle Catherine Madezo, veuve de maître Chever, notaire royal, entre Catherine Quéré, femme de Jean Kerloc'h ; Yvonne Quéré, femme de Guillaume Poulhazan, et maître Charles-Raymond Durest Le Bris, procureur ; du sieur Ellouet, de la dame veuve

Kerdreac'h, etc. ; — de la tenue du Bourg, en Ergué-Gabéric ; des lieux de Tronvel, en Tréogat, de Kerviel, en Penhars, et de Kergorentin, en Plomelin, provenant des successions du sieur Pierre Boucher et de dame Thomase-Françoise Le Hir, sa femme, entre le sieur Jacques-Étienne Boucher ; dame Marie Guichoux, veuve du sieur Félix Boucher ; le sieur Nicolas Dérédec, et dame Thomase Boucher, sa femme ; — d'une maison à Quimper, dépendant des successions des sieurs Pierre et Antoine Porquier ; — du lieu de Kermatéro, en la paroisse de Beuzec-cap-Sizun, entre le sieur Delécluze, dame Anne-Hyacinthe Horellou, sa femme, le sieur Malassis, et messire Joseph de Kergariou, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis.

B. 472. (Carton.) — 62 pièces, papier.

1736-1788. — Minutes du greffe ; procès-verbaux d'expertise pour le congément des lieux de Lec'hamparat ; de Kergadien ; de Kerugou ; de Kergonan ; de Ty-Coz, au village de Haffond, autrement dit An Aont ; de Kerbascol ; de Landivinec-Saint-Guenolé ; de Gibiten ; de Brevot ; de Kerouil ; de Kerannau ; de Lanvoran-Huellaff et Izellaaff ; de Kerguen ; de Rupap ; de Kerhen ; de Castellou-Pezron ; de Lanven-Bihan ; de Gorré-Beuzec ; de Keryoret ; du Naont, ou Ty-Poaz ; de Quervel ; de Juqnel, au village de Lanvoran ; de Ru-Caoudal ; de Kerlen-le-Manoir ; de Kerlen-Brezonnec ; du Haffont ; de Lestimbeac'h (manoir) ; de Ker-veillon-Saint-Guenolé ; de Kerbonevez (manoir) ; de Lunven-Bihan ; de Rosnoen ; du Chalony, au village de Kerbascol ; du Taro, près du village de Kerguen ; de Kerancaven ; du Bellay, au même village ; d'Enez-Raden-Saint-Guenolé ; de Coatdavid ; de Lestimbeac'h-Creis ; de Leac'h-ar-Coz, au village de Kergonan ; de Jollivet, au village de Kerbascol ; de Kevédal-Saint-Guenolé, et de Leac'h-aniliguët, en la paroisse de Beuzec-cap-Caval.

B. 473. (Carton.) — 57 pièces, papier.

1733-1789. — Minutes du greffe ; procès-verbaux d'expertise pour le congément : des lieux de Treouzien ; de Kerantel ; de Kerbeuzec et de Keryvén, en la paroisse de Beuzec-cap-Sizun ; — des lieux de Kersalé ; du Guern-Bihan, ou le Petit-Launay ; de Kerveal ; du Moulin-Neuf ; du Mesmeur ; de Kerelcun ; de Rupiquet ; du Launay (manoir) ; de Kerlosquet ; du Ruguel ; de Crétilez ; de Kerlegan ; de Kernescop ; du Guennigou ; de Kersula ; du Moulin-du-Castel, ou de Kersalé ; de Coatgoïn ; de Keranraoulet ; de Perentez ; de Kerlouet ; de Kernion ; de Saint-Égarec ; de Keryout et du Perennou, en la paroisse de Briec ; — des lieux de Lesan-

quel; de Lannuet; de Kernot; de Brezouloux et de Kerleau, en la paroisse de Cléden-cap-Sizun; — des lieux de Keraëron; du Parc-Ollier; du Verger-Bras et de Kerlic, en la paroisse de Cuzon; — des champs dits Parc-Bihan et Parc-ar-Meinglaz, aux issues de la chapelle de Saint-Hilaire, en la trève (succursale) de Rorporden, paroisse d'Elian; — des lieux de Kergonan; de Keraudren; de Lesperbé, du moulin du Plessix, et de Kergren, en la paroisse d'Ergué-Armel.

B. 474. (Carton.) — 73 pièces, papier.

1730-1787. — Minutes du greffe; procès-verbaux d'expertise pour le congément des lieux de Quillibec; du Squividan; du Parc-Loc'h-Guen; de Ty-Huellaff; de Kerho; de Lostarguillec; du Quellennec-Bihan; de Kerderrien, ou de Mesnoanic; de Kernoas; de Kerdohal; du Niverrot; de Kervihan; de Kergamon; de Kerdilcz; de Tréodet; de Kerfrez; de Kervéodic; de Salvintin; de Less-tonan; d'une tenue au Bourg; de Kergaradec; de Keransoz; du Castel; de Kermoysan; de Lezebel; de Plas-Berron; de Keranroué; du Guilly-Bihan; du Gorréker; de Kerhallec; de Kerdudal; du Carpont-Izellaff; de Lezouanaac'h; de Quenech'daniel; du Berroz; de Kervoreden; du Carpont-Huellaff; de Kervegan; de Garzhallec; de Kerbaron et de Kercrazec, en la paroisse d'Ergué-Gabéric; — des lieux de Kergadou; du Bourg; de Keraudren; de Poulleis, et de Tremarha, en la paroisse d'Esquibien; — des lieux de Kerval et de Kerlivian, en la paroisse de Guengat.

B. 475. (Carton.) — 64 pièces, papier.

1734-1788. — Minutes du greffe; procès-verbaux d'expertise pour le congément d'une tenu au bourg de Goulien; — des lieux de Kermoguer; du Bolhat et de Ty-ar-Gardien, en la paroisse de Kerfuntun; — du lieu noble de Lesvilly et de Logannon, en la paroisse de Lababan; — des lieux de Lannenever; du Guervran; de Kergloaguen; de Kerlez-Bras; du manoir de Treflez et des moulins de Kerauoc'h, en la paroisse de Landrevazec; — du lieu de Kervéal, en la trève (succursale) de Landudal, paroisse de Briec; — des lieux de Keranraoulet-Izella et Huella; de Kergaradec; de Kerouant; de Coetquen et du Perenti, en la trève de Langolen, même paroisse; — du lieu de Kerlien, en la paroisse de Lostudy; — des lieux de Trematouarn-Izellaff; de Leuranbiron; de Lesmahalon; de Roscaradec et de Lescoat, en la paroisse de Mahalon; — des lieux de Kerrivoal et de Ruglaon, en la paroisse de Penhars; — des lieux de Kervaillant; de Kerenguy; de Kerloater; de Kerfédé; de Kerétol; de Prathaleguen; de

Kerloazec; de Menez-Cavarrec; de Lanbrat; de Keroredec; de Béchorel ou Bécharl; de Keribic; de Kerseao; de Lanvréon; de Penhoat; de Lespurit-Ellan; de Troyon; de Porsgall; du Cosquer-Quenquis; de Quillianet; de Kergoulou; de Keryennel, et de Kermoelie, en la paroisse de Pemleurit.

B. 476. (Carton.) — 51 pièces, papier.

1737-1787. — Minutes du greffe; procès-verbaux d'expertise pour le congément du lieu de Keryoret; du moulin du Quellenec; des lieux de Keriaven; de Mescuon ou Mezcuzon, et du manoir de Talaros, en la paroisse de Ploaré; — du vieux moulin de Kervigoudou; des lieux de Kergarnou; de Kermorguer; du Grand-Briec, et du Quiler, en la paroisse de Plogastel-Saint-Germain; — du lieu de Kerguern, en la paroisse de Plogoff; — des lieux de Kerriou, l'Ile et le Bourg-Bihan, en la paroisse de Plomelin; de la montagne de Culcadec; des lieux de la Forêt; du Gadonnay; de Gouesnac'h; de Kerradonnec; de Keralvic; de Keranfloc'h, à Keralvic; de Kenancalvez et de Kerouzien-Glas; de Kerc'hron; de Kercanton; de Keregar; de Keregal; de Kerflaud; de Kerfloux; de Kergfiant et de Kergloaguen, en la paroisse de Plomeur.

B. 477. (Carton.) — 50 pièces, papier.

1743-1789. — Minutes du greffe; procès-verbaux d'expertise pour le congément des lieux de Kergoulas; de Kerguelven; de Keridreux; de Kerigou; de Keringarde, de Kerlagadec et de Penfont; de Kerlavic; de Kerléguer; de Kerlourdec ou Kelourdec; de Kermatheano; de Kernivily; de Kerouron; de Kerouzé; de Kerplomeur; de Kerra-dennec; de Kersidal, Kerdidal et le Merdy; de Kersiviny; de Kersivy; de Ktanneau et Kersoc'h; de Kervaillant; de Kervan; de Kerven; de Kervennec; de Kervoaz et de Kervoazé, en la paroisse de Plomeur.

B. 478. (Carton.) — 50 pièces, papier.

1735-1786. — Minutes du greffe; procès-verbaux d'expertise, pour le congément des lieux de Lanvan; de Leztreminou; de Lezvez; de Leztriguion; de Lezcorz; de Lanvar; de Lezplomeur; du Merdy-Roudaut et de Kersidal; de différentes tennes au bourg de la Magdelcine; des lieux du Mezmeur; de Musulmel; de Penfont; de Pratanilis; de Pratouarc'h; de Penker-Bloas, dit Trevarroz; de Penfrat; du Penker; de Penfont-Creis; des tennes Longis, Le Paign et Ty-Coz, au Quifiniec, ou Guifiniec; des lieux

du Rousseau et du Dram ; de Ru-Jaffré, ou Ru-Gaor ; de Ru-Folligou ; de Tremillec et de Trevilly, en la paroisse de Plomeur.

B. 479. (Carton.) — 54 pièces, papier.

1752-1758. — Minutes du greffe ; procès-verbaux d'expertise pour le congément : des lieux de Kerouriou ; de Stank-Planeour ; de Kerscao ; de Kerambleudou ; de Kerourigant ; de Keravel-Lanvern ; de Meznoalet, dépendant du village de Stank-Planeour ; de Penancoat-Lanvern ; de Kerviligou ; de Kerdonis-Bihan ; de Penanlen-Coat-ar-Bail ; de deux tenues au village de Kerlaouédec ; des lieux de Kerven ; de Keroudo ; de Kerdrein-Boderez ; de Kerantonnet ; de Lespervez ; de la tenue de Ty-Glaz, au village de Stank-Planeour ; de Keravel-Izellaff ; de Kerdonis, ou Ker-sauny et de Keristic-Lanvern, en la paroisse de Planeour ; — d'une maison au bourg de Plovan ; des lieux de Languidean-Kerillis-Crcis ; de Kerniron ; de Kergurun ; de Kerillis-Guideau ; de Tréfranc ; de Languideau, ou Cochen ; de Lannourist ; de Keryouen ; du Gronval ; de Kergallan ; de Kerautret-Fougère ; de Brunellec ; de Kerluantec ; de Ker-voalon ; de Pont-Pouillec ; de Kervein ; du Sent ; du moulin à vent de Languideau et du manoir de Kerjean, en la paroisse de Plovan.

B. 480. (Carton.) — 33 pièces, papier.

1784-1789. — Minutes du greffe ; procès-verbaux d'expertise, pour le congément : des lieux de Kerauter-Izellaff ; de Leongard ; de Porzmoalie et du Tymeur, en la paroisse de Pluguffan ; de la tenue de Diallaë-ar-Pensec, et du manoir et du moulin du Roz, en la paroisse de Pouldergat ; des lieux de Kergony ; de Kerhuel-Izellaff ; de Kerantreaet ; de Keradelée, et de Kernilis, en la paroisse de Poullideuzic ; — du lieu de Kervigne, en la paroisse de Poullan ; — des lieux de Kervedan ; de Kereuhan-Kerannon, et de Kercoceta, en la paroisse de Primelen ; — des lieux de Keryoret ; de Kernathicano, et de Kervoec, en la trève (succursale) de Saint-Jean-Trolimon, paroisse de Beuzec-cap-Caval ; — de la tenue de Bienassis, au village du Lety-Meur, en la paroisse de Treffiagat ; des lieux de Kerligou ; de Penhorz ; de Lezveguen ; de Keralfuin ; du manoir de Kersoualen ; de la tenue du Louarn, dite de l'Espagnol, au village de Tronvel ; d'une autre tenue au même village ; des lieux de Lezveguen ; de Penanprat ; de la tenue Moysan, au village de Lezsalloux, et du lieu de Trenvel, en la paroisse de Tréogat ; — d'une tenue au lieu de Kerganten, en la paroisse de Tréoultré-Pennmarc'h.

B. 481. (Carton.) — 60 pièces, papier.

1780-1788. — Minutes du greffe ; procès-verbaux d'expertise et devis estimatifs des répartitions à faire : en l'auditoire, et la chambre du conseil du présidial et aux prisons de Quimper ; — à la halle de Pont-Croix ; — au château de Trevarré, en la paroisse de Laz ; — aux châteaux de Bodignau et du Kergoat, en la paroisse de Clohars-Fouesnant ; — au manoir et à la métairie de Beuzec-cap-Sizun ; — au manoir de Keranroc'h, en la paroisse de Landrevarzec ; — aux moulins à eau et à vent du Poulmic, en la paroisse de Crozon ; — au moulin de la Forêt, en la paroisse de Cuzon ; — aux biens dépendant de la chapellenie de Kerdroniou, en la paroisse de Lannilis, évêché de Léon ; — aux maisons dépendant de la chapellenie de Kerautret, à Quimper ; — à diverses maisons dans les villes de Quimper et de Morlaix, et dans les paroisses de Combrit, d'Ergué-Armel, de Ploaré, de Plozevet, et de Seaër ; — et pour l'estimation des marchandises restant dans les caves de la maison du sieur Ely Simonnet, presque entièrement détruite par un incendie.

B. 482. (Carton.) — 55 pièces, papier.

1780-1783. — Minutes du greffe ; procès-verbaux d'expertise et devis estimatifs, des réparations à faire aux presbytères des paroisses : de Beuzec-cap-Caval ; — de Beuzec-cap-Sizun ; — de Brice ; — de Cléden-cap-Sizun ; — de Dirinon ; — d'Ergué-Armel ; — d'Ergué-Gabéric ; — d'Esquibien ; — de Coulien ; — de Guengat ; — d'Irvillac ; — de Kerfuntun ; — de Landrevarzec ; — de Loemaria, près Quimper ; — et de Loctudy, en l'évêché de Cornouaille.

B. 483. (Carton.) — 70 pièces, papier.

1781-1786. — Minutes du greffe ; procès-verbaux d'expertise et devis estimatifs des réparations à faire aux presbytères des paroisses : de Maël-Pestivien ; — de Mahalon ; — de Penhars ; — de Pemeurit ; — de Plogastel-Saint-Germain ; — de Plogoff ; — de Plomeur ; — de Plomodiern ; — de Planeour-Lanvern ; — de Planeis ; — de Plovan ; — de Plozevet ; — de Primelen ; — de Treugant ; — de Saint-Mathieu, à Quimper, en l'évêché de Cornouaille ; — du prieuré de Saint-Mathieu, à Morlaix, en l'évêché de Trégnier ; — au presbytère de la cathédrale de Quimper ; — au palais épiscopal de la même ville ; — au prieuré de l'Ile-Tristan, à Douarnenez ; — et aux maisons prébendales des abbés de Kernaflle et de Raye.

B. 484. (Carton.) — 34 pièces, papier.

1726-1729. — Minutes du greffe ; procès-verbaux d'expertise et devis estimatifs des réparations à faire : dans les églises paroissiales de Beuzec-cap-Caval, et dans la chapelle de Saint Guénolé, en la même paroisse (prééminences et droits honorifiques de la baronnie du Pont-l'Abbé, appartenant en 1744 à dame Catherine Dernothon, vicomtesse de Coatmeur et de Keroberant, dame de Trévilit, Kerdegace, Lestimbeac'h, Kerleoguy, baronne de Lescoulouarn, femme de messire Louis d'Argouges, chevalier, marquis de Rennes, maréchal de camp) ; — de Briée (prééminences et droits honorifiques de la seigneurie de la Chateigneraie, à M. Dervau) ; — de la terre de Penanjun, à messire Jean-Vincent de Kerguelen de Penanjun ; — de la terre de Tremarce, juveigneuse de la Chateigneraie, à messire Yves-Joseph de Kerguelen ; — de la terre et seigneurie de la Boixière, au sieur Dervau ; — de la terre de Trohannet, juveigneuse de la Chateigneraie, au sieur de Kerstrat ; — du marquisat de la Roche et de la baronnie de Laz, au vicomte et à la vicomtesse de Ponthellanger, démissionnaires du marquis du Grégo, en 1789) ; — dans la chapelle du prieuré de Loc-Michel, ou du Moustoir, en la paroisse d'Elliant, (droits honorifiques prétendus dans cette chapelle, par messire Jean-Jacques-Claude, chef de nom et d'armes, chevalier, marquis de Kersauzon-de-Brezal, mari et procureur des droits de dame Marie-Renée Cézy de Kerampuil, propriétaire des terres de la Villeneuve, l'Estang, le Moustoir, Keranraoulet, Parc-Jean, etc., en 1773) ; — dans les églises paroissiales d'Ergué-Gabéric ; — de Fouesnant (prééminences et droits honorifiques de la terre du Stang, à messire Jean-Pierre-François de Guernizac, chevalier, seigneur du Stang) ; — des seigneuries du Mur, Henvez et Gueriven à messire Marie-François-Henry de Franquetot, duc de Coigny, maréchal de camp, colonel général des dragons de France, gouverneur de la ville et du château de Caen et des château et maison royale de Choisy ; — de la terre de Kerguilly, à messire Joseph Du Guermeur ; — des seigneuries de Kercaradec et de Brehoulot, à messire Louis-Jean-Marie, chef de nom et d'armes de Kerret, chevalier, seigneur de Quillieu, fondé en procure de dame Sylvie-Perrine Aléno de Kersalic, sa femme ; — de la terre de Coatlevarec, à messire Jean-François, chef de nom et d'armes de Keratry, en 1776) ; — de Gouesnac'h (prééminences et droits honorifiques des seigneuries du Mur, Henvez et Gueriven, au duc de Coigny) ; — de la seigneurie de Kersaluden, à messire François de Penfunteunio, marquis de Cheffontaines, ayant anciennement appartenu au maréchal de Richelieu, et aux seigneurs d'Acigné et de Keraldanet ; — de la seigneurie de Lanetur,

à Michel Bobet, lieutenant particulier au présidial de Quimper, en 1773) ; — de Lauvern ; — de Laz ; — de Lennon (prééminences et droits honorifiques de la terre de Kerguelen, à nobles gens Joseph et Pierre Perrichon, etc. en 1789) ; — de Locronan ; — de Loctudy, et dans les chapelles de Notre-Dame de Lanscréguañ et de Saint-Jean, en la même paroisse (prééminences et droits honorifiques de la seigneurie de Trévannec, à dame Marguerite Du Combout, dame de Conquic) ; — de la terre de Kervereguen, à dame Mauricette du Boisguéhenneuc, venue de messire Jean de Penfunteunio, seigneur de Kervereguen ; — de la seigneurie de Kerazan, à dame Marie-Anne-Josèphe Drouallen ; — des terres de Kergolévé et Pratoar, à messire Charles Du Boisguchenneuc, seigneur du Minven ; — de la terre de la Forest ; — de la baronnie du Pont ; — des seigneuries de Kernuz et de Kerouant, à demoiselle Françoise de Lohéac, en 1730) ; — de Meylars ; — de Plomelin ; — de Plomeur ; — de Plomodiern, et de la chapelle de Menez-Hom, en la même paroisse (prééminences et droits honorifiques de la seigneurie du Rible, aux demoiselles de Biénassis) ; — de la seigneurie de Lezeuz, au marquis de Bezedelièvre, en 1726) ; — dans l'église tréviale (succursale) de Collorec, en la paroisse de Plonevez-du-Faou (prééminences et droits honorifiques de la seigneurie du Roudoumeur, à Thomas Du Mains, écuyer) ; — des terres du Granneç et de Châteaugal aux Carmes de Rennes, aux droits du seigneur de Marbeuf, et du marquis du Châtel ; — de la terre de Treffléach, au seigneur de Lannion, en 1726).

B. 485. (Carton.) — 40 pièces, papier.

1733-1735. — Minutes du greffe ; procès-verbaux d'expertise et devis estimatifs des réparations à faire dans les églises paroissiales : de Pluguffan (prééminences et droits honorifiques des seigneuries de la Boixière, Tremillec et Tregannet, à l'abbaye de Kerlot, aux droits de messire Pierre de Jégado, chevalier, seigneur de Crec'holen, vicomte de Lezivy, etc.) ; — des terres de Coatfao et de Pratanaraz, à la demoiselle de La Marek, fille de haut et puissant seigneur Louis Engelbert, comte de la Marek, en 1737) ; — de Quimerc'h (droits honorifiques du marquisat de la Gervaisaïe et de la seigneurie du Bot, en 1770) ; dans la chapelle de Saint-Primel, à Quimper ; — dans les églises de Riec (prééminences et droits honorifiques de l'abbaye de Saint-Maurice de Carnoët) ; — de la seigneurie de Riec et de la Porte-Neuve, au marquis de Pontcallec ; — de la seigneurie du Tymeur, à messire Joseph-Marie Le Courriault, chevalier, seigneur du Quillio ; — de la seigneurie de Lescoat, à dame Catherine Le Mayer, veuve de Monsieur Briand Du Lescoat ; — de la terre de Kerharo, à

messire Toussaint-Joseph Feydeau; — du sieur Jean-Nicolas Mahé de Berdoaré, écuyer, en 1769); — de Telgruc, dans l'évêché de Cornouaille; — de Cléder; — de Guipavaz (prééminences et droits honorifiques de la seigneurie de Lossulien, ou de Rossulien, à messire Michel-Corentin de Fleury, sieur de Lossulien; — de la terre du Roudault; — du sieur de Coataudon, en 1733); — de Langnengar; — dans l'église de Notre-Dame, et dans la chapelle de l'hôpital de Lesneven (armoiries et autres droits honorifiques de messire Louis-François, chef de nom et d'armes de Penmarc'h, chevalier, marquis de Penmarc'h, ancien banneret de Bretagne); — de messire Joseph-Alexandre-Marie Barbier, chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur de Lescoët, de Lesquiffiou, de Kergoff, de Kernouez, de Kernaо, vicomte de Coetmenec'h et de Rodalvçz; — de messire François-Marie Du Poulpry, chevalier, seigneur de Lanvengat; — de messire Jacques-Étienne de Trédern, et de dame Anne de Marigo, sa femme; — de noble homme Guillaume Turain, sieur du Coadou; — et des seigneurs de Gouzillon, en 1773); — dans les églises paroissiales de Plouescat; — de Porspoder; — de Sizun; — de Taulé, et de ses trèves (succursales) de Henovic et de Carantec, dans l'évêché de Léon; — de Lanmeur; — de Plouigneau; — de Plounérin, dans l'évêché de Tréguier (description des armoiries existant dans les vitraux de cette église, en 1774).

B. 486. (Carton.) — 138 pièces, papier.

1787-1789. — Minutes du greffe; bannies et ventes judiciaires: d'un magasin, dans la ville d'Audierne, paroisse d'Esquibien; — des droits réparatoires des lieux de Kerancalev, Kervédal, Kervilon, Kerouil et Leac'h-ar-Prat-Izellaff, en la paroisse de Beuzec-cap-Caval; — du manoir de Trévien et autres héritages en dépendant, saisis sur messire René de Rospiec, sieur de Trévien, à la requête de messire Joseph Du Dresnay, chevalier, seigneur des Roches; des droits réparatoires des lieux de Kermatero et de Keranlay; du manoir de Kergatouarn; d'une tenue au lieu de Kerviher; des droits réparatoires du lieu de Pellaë, etc., en la paroisse de Beuzec-cap-Sizun; — des droits réparatoires des lieux de Bodenvel, Derrienné, Kerelven, Kerliez, du moulin de Kerefrant, du lieu de Kerelcun, de Kernescop, de Kervennou, de Keryout, de Leztreguez, de Lezodevez, du manoir de Rulazaron, etc., en la paroisse de Briec; — d'une maison au bourg de Camaret; — d'une maison au bourg de Cleden-cap-Sizun, et de pièces de terre aux villages de Lannuet et de Kerlaëron, en la même paroisse; — du château de Bodigneau, et des terres en dépendant, en la paroisse de Clohars-Fouesnant.

B. 487. (Carton.) — 73 pièces, papier.

1784-1788. — Minutes du greffe; bannies et ventes judiciaires: des lieux de Kerbenoz, Penancoat, et le Penker-Quillien, en la paroisse de Combrit; — d'une rente de 1 boisseau d'avoine, mesure de Crozon, et deux chapons, sur le lieu de Raguenéz, aux issues du village de Lambesen; du manoir de Keranprovost, en Crozon, saisi sur missire Pierre L'Espagnol, ancien recteur de cette paroisse; — des droits réparatoires du lieu de Coatnescop, en la paroisse de Cuzon; — du lieu de Botdreib, en la paroisse d'Edern, dépendant de la succession du maître Jean-Bernard Bourriuen, sieur de Quenerdu, avocat en parlement; — des lieux de Kerlédan, Keraveur, Keraudren, Kerjequellou, Kernivinen, Lezpervez, Parcou ou Menez Pluvinou ou Pleuniou, ou Croas-Breut, du moulin du Lenn-Du; d'une tenue au lieu du Quelon-Bras, etc., en la paroisse d'Ergué-Armel, et d'autres biens dans les paroisses de Fouesnant, Lababan, Ploaré, Plogonnec, Plozévet, Pemcurit, Pouldergat, Pluguffan, Quimper et Tréogat, provenant de la succession de dame Anne-Nicole Pappias, veuve de messire Sébastien Mahé, chevalier, sieur de Kerouan.

B. 488. (Carton.) — 78 pièces, papier.

1787-1785. — Minutes du greffe; bannies et ventes judiciaires: d'une rente sur le lieu de Karansoz, des lieux de Kerveguen, de Lezébel et de Sulvintin, en la paroisse d'Ergué-Gabéric; — des lieux de Kerodiern, de Kerbrizel, de Kergonduy, de Kergaradec, de Kerloc'h, et de Pouleis, dépendant de la succession d'Alain Le Louarn, en la paroisse d'Esquibien; — d'une maison et dépendances, au bourg de Fouesnant; — des lieux de Menez-Guen, de Kersoulouarn, de Mezmeur et de Kerton, en la paroisse de Goulien; — du lieu de Queffrel, au fief du Châtel, à Brest, ou de Kerouazle, son annexe, en la paroisse de Guilers, évêché de Léon; — des biens saisis sur messire Hervé-Louis de Kerguelen, sieur de Keranroc'h, à la requête de haut et puissant seigneur René Le Prestre, chevalier, seigneur de Lezonnet, conseiller du Roi en tous ses conseils, président à mortier au parlement de Bretagne, dans les paroisses de Briec, Landrevarzec, Plouvorn et Plouneventer; — du manoir de Penfrat, en la paroisse de Landudec, vendu à la requête de Charles Bréard, sieur de Boisanger, écuyer; — des biens dépendant de la succession du sieur Joseph Torrec-Bassemaison, écuyer, sous-lieutenant par quartier de la grande vénérerie du Roi, dans les paroisses de Lanildut et de Guilers, évêché de Léon; — du manoir de Porzanbriz, en la paroisse de Lanrieg.

B. 489. (Carton.) — 97 pièces, papier.

1730-1788. — Minutes du greffe ; bannies et ventes judiciaires : du manoir de Lescoat, en la paroisse de Mahalon, provenant de la succession de dame Isabelle Ravart, demeurant au bourg du Juc'h, trève (succursale) de Ploaré ; — du manoir de Kervenergant et de diverses rentes sur les lieux du Guermeur et de Penguinly, en la paroisse de Melars, à la requête de Jacques-Joseph Du Menez, chevalier, sieur dudit lieu et de dame Marie-Marguerite Du Bourgneuf, sa femme, héritiers bénéficiaires, de Claude Du Bourgneuf, écuyer ; — du couvent Lantrenou, quartier du Crucifix-des-Champs, paroisse du Minihy, près la ville de Saint-Pol de Léon ; — du moulin à vent de Kerganten, et du lieu de Porzangosker, en la paroisse de Tréoultré-Penmarc'h ; — des rentes dues sur les domaines de Kerroumen, de Kerangouarc'h ou Keraneven, de Kerporzin ou Kerpoche, du Poulquer, de Keranbechenec, de Guenodon, du Creisker, de Kerviorn, de Guermeur-Izellaff, de Creac'hionnar, et sur le champ dit Coz-Streat-Bras, en la paroisse de Perguet, dépendant de la succession du marquis de Cheffontaines ; — de la tenue Ty-Coz, et des lieux du Crec'h et de Kerscao, en la paroisse de Pemeurit ; — d'une tenue au village de Kerrivoel, et des rentes dues sur les domaines de Kervenno, Pencoët-Saint-Thomas, Kernevvez, Kerleverien, le Stivel, Kerourec-Huellaff, Kerorgan, Kergrimin, Kerlagadec, Lezmaez, Pratarer, Roscoler, Lissiquidic, Kergredo, Kerguilaon, etc., en la paroisse de Pleuven, dépendant de la succession du marquis de Cheffontaines ; — d'une maison, à Plobannalec ; — du lieu de Merdy-Leanou, en la paroisse du Ploaré ; — de biens provenant de la succession du sieur Belair-Bigeaud, dans les paroisses de Plogastel-Daoulas, Buzit-Conogan, et Kerlouan, en l'évêché de Léon ; — du lieu de Saint-Jean, en la paroisse de Plougonvelen ; — des lieux de Kergreis et Kermatheano, d'une tenue au bourg du Guilvinec, et de la tenue Trevarris, au village de Leztriguion, en la paroisse de Plomeur ; — des lieux de Kerdrein-Boderez, Keravel, le Neubeul, Kerrien, Leurilles, Penesquin, Stank-Planeour, et du manoir et du moulin du Hellen, en la paroisse de Planeour ; — de biens provenant de la succession du sieur Torrec-Bassemaison, dans les paroisses de Plouarzel, Plouarin et Ploudalmezeau, en l'évêché de Léon ; — de la tenue Leac'h-Kerancor, au village de Keristin, en la paroisse de Plouhinec.

B. 490. (Carton.) — 116 pièces, papier.

1731-1787. — Minutes du greffe ; bannies et ventes judiciaires : des lieux de Kervoalen, Kerlaben, Penker-Ker-

vardez, Trebannec-Izellaff, et des tenues de Pratarbolloc'h et Crumuny, en la paroisse de Plovan ; — du lieu de Kernoher, en la paroisse de Plouzévéde, évêché de Léon ; — des lieux de Kergraos, Keristennet, Kerongard-Divisquin et Kereyen, en la paroisse de Plozevet ; — d'une maison en la ville de Pont-Croix, paroisse de Beuzec-cap-Sizun ; — des biens dépendant de la succession de noble homme Sébastien Keryaouen, sieur de Landregan, dans la ville de Pont-l'Abbé et dans la paroisse de Plomeur ; — des biens dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Torrec-Bassemaison, dans la paroisse de Porspoder, évêché de Léon ; — de plusieurs pièces de terre dans la paroisse de Pouldergat ; — de la tenue Leac'h-Bihan, au bourg, du manoir de Lezahu, des lieux de Montriou, Penhors-Grouvil, Lanvaraon, Tregonnet, etc., en la paroisse de Pouldreuzic ; — de Kerandraon, en la paroisse de Primelen ; — des biens dépendant de la succession de Guillaume-Dominique Corbet, sieur de la Saudraie, dans les paroisses de Rosnohen, Ploaré et Beuzec-cap-Caval ; — du lieu de Quiffinec, en la paroisse de Saint-Evarzec.

B. 491. (Carton.) — 134 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1729-1788. — Minutes du greffe ; bannies et ventes judiciaires : de maisons situées dans la ville de Quimper ; — maison de la retraite des hommes, dite maison Savalet ; — maisons dans les rues du Rossignol ; — de la Tourbie ; — du Bout-du-Pont, paroisse de Locmaria ; — de Sainte-Catherine ; — du Salé ; — Place Toul-al-Laër ; — de Saint-Marc ; — des Orfèvres (ancienne rue aux Febyres) ; — du Frout ; — de Sainte-Thérèze ; — sur le pont Médard ; — dans la rue Villy ; — et sur le quai ; — du manoir de Lanvivant, en la paroisse de Briec ; — des biens provenant de la succession bénéficiaire de Catherine Jezégabel, dans la ville de Quimper et dans les paroisses de Guengat, Plobannalec et Planeour.

B. 492. (Carton.) — 134 pièces, papier.

1726-1784. — Minutes du greffe ; bannies et ventes judiciaires : de maisons situées dans la ville de Quimper, sur la place Maubert ; — dans la rue Kéreon ; — la rue Neuve ; — la rue de Porz-Mahé ; — dans le quartier de la Terre-au-Duc ; — dans le quartier de Bourlibou ; — dans la rue Obscure ; — la rue des Regaires ; — la rue Saint-Mathieu ; — et la rue de Porsmen.

B. 493. (Carton.) — 20 pièces, papier.

1726-1778. — Minutes du greffe ; bannies et ventes

judiciaires : des bois taillis de la seigneurie de Keranroc'h, en la paroisse de Landrevarzec, saisis sur messire Henri-Louis de Kerguelen, chevalier, seigneur de Keranroc'h, à la requête de messire Jacques-René Le Prestre, chevalier, seigneur de Chataugiron ; — des bois appartenant à messire François-Hyacinthe-Louis de Penfunteunio, chevalier, seigneur de Cheffontaines, dans les paroisses de Clohars-Fouesnant, Beuzec-Coné, Saint-Evarzec et Fouesnant ; — des bois de la terre de Kervern, dépendant de la succession de noble homme Guillaume-Urbain Le Traon, et de dame Marguerite Perrault, sa femme, sieur et dame du Poulguen, à la requête de dame Marie-Jeanne Foliot, femme de Nicolas Mangé, sieur de Varennes, demeurant en la ville de Saint-Lô ; — des bois dépendant de la terre de Trévien, en la paroisse de Beuzec-cap-Sizun ; — des bois de haute futaine de la terre de Lestrel et Kervennec, en la paroisse de Treméoc, à la requête de messire Jean-Marie de Kerret, chevalier, seigneur de Quillion, tuteur des enfants mineurs de messire Louis-François Aléno, chevalier, seigneur de Saint-Alouarn, et de dame Marie-Jeanne-Corentine Drouallen.

B. 494. (Carton.) — 130 pièces, papier.

1726-1755. — Minutes du greffe ; bannies et adjudications : de blés provenant de la terre de Bodigneau, à la requête de messire François de Penfunteunio, seigneur de Cheffontaines ; — des blés saisis sur la demoiselle veuve de La Garde, par le sieur de Rogerie, commissaire aux saisies réelles à Quimper ; — des blés provenant du revenu de dame Françoise-Geneviève du Kergoët, femme de messire Hervé-Louis de Kerguelen, sieur de Keranroc'h, consignés au bureau du commissaire aux saisies réelles, par les vassaux de ladite dame, à la requête de noble homme Jean Keranfors, sieur de Forville ; — des grains saisis sur le sieur de Lancelin, prêtre ; — de 46 boisseaux de froment, 10 boisseaux de fèves, 34 boisseaux d'orge et 10 boisseaux d'avoine, mesure de Pont-Croix, saisis sur le sieur de Leztrédiagat ; — de 16 boisseaux de froment, 54 boisseaux de seigle, 30 boisseaux d'avoine, 18 criblées de pilatte (sorte d'avoine) et 18 criblées de blé noir, saisis sur le sieur de La Lande ; — des grains provenant des biens saisis sur le sieur Rospiec de Trevien, etc.

B. 495. (Carton.) — 66 pièces, papier.

1726-1759. — Minutes du greffe ; comparants de liquidation de grains pour messire Jean de Penfunteunio et dame Marguerite d'Aigné, sa femme, seigneur et dame de Kervegues contre Michel Morvan ; — pour dame Marie-

Gabrielle de Keroulas, veuve de messire Philibert Le Ro-dellec, sieur du Porzie, contre messire Guillaume Riou, baron de Kerouant-Kernuz, le sieur Christophe Riou, sieur de Brehoulou, et messire Alexandre Du Boisguéhennec ; — pour Alain Balch, contre Thomas Lucas (le boisseau de froment estimé 7 livres 13 sous 4 deniers ; le boisseau d'orge 3 livres 1 sou 8 deniers, en 1726) ; — pour dame Julienne de Kerhoent, de Coetanfar, comtesse du Rumen, propriétaire du lieu de Lezzebeul, en la paroisse d'Ergué-Gabéric, contre Jean Le Calvez ; — pour maître Jean-François Le Forestier, sieur de Lezmadec, conseiller au présidial de Quimper, contre Jean Le Marc'h (le boisseau de froment et le boisseau de mil (ras) estimés 6 livres 6 sous, en 1699, et 6 livres 10 sous, en 1700 ; le boisseau d'orge, 2 livres 15 sous, en 1699, et 44 sous, en 1700 ; le boisseau d'avoine (foulé), 3 livres, en 1699, et 30 sous 4 deniers, en 1700) ; — pour messire Urbain-François de Kermellec, tuteur des enfants mineurs de messire François-Joseph Du Guernizac, seigneur du Stang, contre Daniel Donars, cultivateur au village de Kervoallen, en la paroisse de Plovan (le boisseau de froment estimé 4 livres 11 sous 8 deniers, en 1726 ; 5 livres, en 1730, et 5 livres 18 sous 4 deniers, en 1733 ; le boisseau d'orge, 35 sous, en 1728 ; 2 livres, en 1730, et 2 livres 11 sous 8 deniers, en 1733 ; le boisseau de fèves, 2 livres 8 sous 4 deniers, en 1728 ; 2 livres 15 sous, en 1730, et 3 livres 10 sous 10 deniers, en 1733) ; — pour messire Alain-Marie Le Gentil, sieur de Rosmorduc, tuteur de demoiselle Marie-Jeanne-Corentine Drouallen, contre Alain Le Corre, domanier du village de Keryolevet, en la paroisse de Plozévet (le boisseau de froment blanc, estimé 48 sous 4 deniers, en 1706 ; 4 livres, en 1740 ; et 3 livres 5 sous, en 1745 ; le boisseau d'orge 38 sous, en 1706 ; 40 sous, en 1740, et 30 sous, en 1745) ; — pour dame Reine-Jeanne-Félicité Vincent, veuve de messire Henri Baude, chevalier, seigneur de Saint-Père, et de l'ancienne baronnie du Pont-l'Abbé, contre Jean Le Corre, domanier du lieu de Lezvilly, en la paroisse de Lababan (le boisseau de froment scandil estimé 6 livres 13 sous, en 1757, et 7 livres, en 1761 ; le boisseau de sci-gle, 3 livres 11 sous 8 deniers, en 1757, et 3 livres, en 1761 ; le boisseau d'avoine 50 sous, en 1757, et 33 sous, en 1761), etc.

B. 496. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1726-1754. — Minutes du greffe ; bannies et adjudications des baux à ferme : de plusieurs maisons dans la ville de Quimper ; — du manoir de Kervenargant et des lieux du Guermeur, Gucréven, Penguilly et Lezarguen, en la paroisse de Poullan, saisis à la requête de Sébastien Mo-

eam, sieur de Kerdaniel, sur Claude Du Bourgneuf, écuyer ; — du manoir de Kergoët, en la paroisse de Perguet ; — des greffes de la juridiction de la châtellenie de Cheffontaines et Bodigneau ; — de quelques pièces de terre aux lieux du Pontigou, et de Kergolvé, en la paroisse de Saint-Mathieu à Quimper ; — du lieu de Kercrezec, en la paroisse de Landrevarzec ; — des terres de la châtellenie de Trégain, situées dans les paroisses de Brice, Landrevarzec, Saint-Coulit, Gouezec, Lothey, Cleder, et Cuzon, provenant de la succession de maître Narcisse-Melou de Tregain, juge criminel au présidial de Quimper ; — du village de la Rue-Neuve, en la paroisse de Ploneour ; — du lieu de Queuc'hbeuzec, ou Kerbeuzec, en la paroisse de Beuzec-cap-Sizun, saisi sur le sieur de Trevien-Rospiec, etc.

B. 497. (Carton.) — 109 pièces, papier.

1726-1727. — Minutes du greffe ; bannies et adjudications des baux à ferme : des dîmes du prieuré-cure de Carhaix, dans la paroisse de Plouguer, à la requête de vénérables et discrets missires Mathurin Blanchard, prêtre, bachelier de Sorbonne, chanoine recteur de la paroisse de Plouguer et Michel-Guillaume Paullou, chanoine, curé de la même paroisse ; — du tiers des gros fruits de la paroisse de Dinéault, à la requête de messire Jacques-Philippe de Varennes, abbé de Landévennec, demeurant à Paris, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain ; — des dîmes et gros fruits appartenant à l'Hôtel-Dieu de Quimper, dans les paroisses d'Ergué-Armel et de Saint-Thoys ; — des dîmes et gros fruits de la paroisse de Hanvec, saisis par noble homme Arnaud Bigaud, sieur de Clos, sur missire Yves Le Borgne, recteur de cette paroisse, etc. ; — des dîmes de la paroisse de Laz, saisis par les sieurs Jean Mauvigner, négociant à Bordeaux, et Joseph Guegnen, sieur des Vallières, sur missire Gabriel de Rospiec, recteur de cette paroisse ; — des dîmes et gros fruits de la paroisse de Loperhet, à la requête d'illustissime et réverendissime François-Hyacinthe de Ploeue, évêque de Quimper ; — et des dîmes des paroisses de Plogastel-Saint-Germain, Ploumoguer, Saint-Thoys et Trebrivant.

B. 498. (Carton.) — 242 pièces, papier.

1724-1726. — Minutes du greffe ; bannies pour les successions vacantes ou bénéficiaires : de noble homme Claude Peigné, directeur des postes, à Quimper ; — de Guillaume Péron, maître cordonnier, dans la même ville ; — de Charles-Joseph de Quélen, écuyer ; — de missire Claude Marigo, seigneur de la Villeneuve ; — de demoiselle Marie-Anne Guégren, veuve de maître Pierre Rossignol,

sieur de Landannet ; — d'Anne Salaün, femme de Pierre Gastion ; — de François Le Férec, maître taillandier, en la Terre-au-Duc, à Quimper ; — du sieur Jacques de Prèles, sous-brigadier du tabac, au port de Benodet ; — de demoiselle Jeanne L'Abbaye ; — de messire Alexandre Du Boisguéhenneuc, seigneur du Minven ; — de Louise Derrien, femme de Guillaume Christien, dit *Père-Veillez-vous*, de la paroisse de Saint-Mathieu, à Quimper ; — de Michel Jauen, de la même paroisse ; — de messire François Aléno, sieur de Kersalie, prêtre, recteur de la paroisse de Plozévet ; — de Louis Bariou et de Guyonne Le Cleac'h, de Quimper ; — de noble homme Gabriel Berthé, sieur du Mezgocaz ; — de François-Hyacinthe Vidy, recteur de la paroisse de Plouhinec, etc.

B. 499. (Carton.) — 10 pièces, papier.

1728-1729. — Minutes du greffe ; bannies pour la séparation de biens prononcée par le présidial de Quimper : entre demoiselle Marie Mersant et noble homme Simon Le Cerff, sieur de Landebec, son mari ; — entre demoiselle Suzanne-Philippe Germé, et maître Jean Gaillard, sieur de Rogerie, commissaire aux saisies réelles du ressort du présidial de Quimper ; — entre Jeanne Le Funtun et Jean Le Hénaff, son mari, du lieu du Brunguen, en la paroisse de Landrevarzec ; — entre Marie Benoit et Corentin Mahé, du lieu de Kerhallec, en la paroisse de Trégourez ; — entre demoiselle Louise Amoureux et noble homme François Bernard, de la ville de Bourgneuf, paroisse de Notre-Dame de Bon-Port, en l'évêché de Nantes ; — entre Jeanne Guennel et Hervé Crédou, son mari, du lieu de Kermoy-san, en la paroisse d'Ergué-Gabéric ; — entre Catherine Lan-nuel et Corentin Floc'h, du lieu de Keryaven, en la paroisse de Ploaré ; — entre demoiselle Chrétienne Le Pichon, marchande, en la ville d'Audierne, paroisse d'Esquibien, et le sieur Charles Campion de Squividan, son mari.

B. 500. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1741-1750. — Minutes du greffe ; enregistrement par maîtres Alexis Billy et Henry Ansquer, avocats au présidial, et expéditionnaires en cour de Rome, des resignations, des permutations et des nominations des recteurs de l'évêché de Quimper et de l'évêché de Vannes ; — résignations : de la paroisse de Glomel, faite par missire Jean Cofflan, au profit de missire Yves Cofflan, son frère ; — de la paroisse de Tréogat, faite par missire Bernard Le Puil, en faveur de missire Hervé Rivoal ; — de la paroisse de Plonéis, faite par missire Alain Droual, en faveur de missire Guillaume Droual ; — de la paroisse de Saint-Thu-

rien, faite par missire François Joussier, en faveur de m^sire Louis Le Col, curé de la paroisse des Treméven ; — permutation des paroisses de Plougonvelen, en l'évêché de Vannes, et de Motreff, en l'évêché de Cornouaille, entre missires Jean Morel et Jean Ménard ; — nominations, du sieur Michel Riou, prêtre, chapelain de Saint-Mathieu, à Quimper, à la cure du Bas-Corlay ; — du sieur Le Floc'h, à la paroisse de Meylars ; — du sieur Ronan Le Guillec, prêtre, à la paroisse de Pouldreuzic ; — de missire André Le Normand, prêtre habitué à Pont-Croix, à la paroisse de Tréguennec ; — de missire Yves Kerloc'h, prêtre curé de la trève (succursale) de Gourlizon, à la paroisse Cuzon.

B. 501. (Registre). — In-folio, 50 feuillets, papier.

1757-1759. — Minutes du greffe ; enregistrement des Édits, déclarations, arrêts, renoncés et autres actes faits par les parties ou par leurs procureurs. — Dépôt d'un inventaire de meubles fait par Alain Ollier, devant les notaires du marquisat de Pont-Croix, pour borner sa communauté avec Marie Gloaguen, sa femme ; — lettres d'émancipation pour Pierre Ropartz ; — dépôt du procès-verbal de prisage des droits réparatoires du lieu de Castel, en la paroisse d'Ergué-Gabéric ; — acceptation de la succession de noble homme Henry Ansquer, sieur du Venne, par les demoiselles Thérèse et Jeanne Ansquer ; — arrêt du parlement de Bretagne par lequel il est donné acte à Joseph Pierrard, recteur du collège des Jésuites de Rennes, à Jean René Degennes, recteur du collège de Vannes, à François-Jacques de Kerilly, recteur du collège de Quimper, à Étienne Goublet, recieur du séminaire de la marine à Brest, et à Charles-Joseph-Jean-Baptiste de Dessus-le-Pont, supérieur de la maison des Jésuites de Nantes, de la déclaration qu'ils font à la cour, tant en leur qualité de supérieurs desdites maisons qu'au nom de tous ceux qui les composent : 1^o qu'ils n'ont ni lu ni vu l'imprimé intitulé *Propositions condamnées et condamnables* tirées du livre qui a pour titre : *Théologie morale du R. P. Busembaum, de la Société de Jésus, licencié en la sainte Théologie*, augmentée ensuite de plusieurs parties par le R. P. de La Croix, de la même société, docteur et professeur de Théologie en l'université de Cologne ; 2^o qu'ils n'ont ni vu ni lu l'édition nouvelle du livre du R. P. Busembaum, publiée à Cologne en 1757 ; 3^o qu'ils n'ont jamais professé ni adopté, intérieurement ni extérieurement, des maximes aussi détestables et aussi fausses que celles qui s'y trouvent ; 4^o qu'ils ont toujours soutenu l'entièr^e indépendance des rois pour leur temporel, et la soumission absolue que les sujets doivent à leurs souverains, et qu'ils n'ont permis à personne de s'en affranchir, etc., etc. ; — aveu de messire Gilles-

François Geslin, seigneur de Penanrun, de la terre de Penna run, en la paroisse d'Ergué-Gabéric ; — soumission de cautionnement aux fins de main levée de la succession de Louis Le Hénaff, faite par Daniel Voquer, du manoir de Penquellennec, en la paroisse de Pemeurit ; — arrêt du parlement qui défend d'euterrer dans les églises et dans les chapelles ; — arrêt du parlement portant règlement de la chasse en Bretagne ; — provisions de Louis-Urbain Le Bescond, sieur de Coatpong, pour la charge de procureur au présidial de Quimper ; — dépôt du devis estimatif des réparations à faire au presbytère de Coulien ; — arrêt du parlement de Bretagne rendu sur la requête du duc de Penthièvre, afféagiste des domaines du Roi dans cette province, qui ordonne que les avoines menues seront appréciées à un dixième seulement au-dessous des avoines grosses ; — lettres de maîtrise accordées au sieur Alain Vincent, maître chirurgien à Quimper, par Henry Chabault, maître ès arts et en chirurgie, lieutenant dans la communauté des chirurgiens de cette ville, et Germain de La Martinière, écuyer du Roi, président de l'académie royale de chirurgie ; — dépôt du partage du lieu de Quenec'hde-niel, en Briec, entre Jean et Louis Calvez ; — arrêt du conseil d'Etat et lettres patentes relatifs aux registres des commis des fermes du Roi ; — déclaration du Roi qui ordonne la perception de 4 sous pour livre sur les différentes espèces de tabacs ; — mandat en faveur du sieur Bruneau, pour l'office du sénéchal pour la juridiction de Kerven, Plessis-Porzay, Kerscao et annexes ; — provisions du sieur Charles-Louis le Bris, pour l'office du procureur au présidial ; — lettres d'honneur pour Le sieur François-Michel-Louis Frollo de Kerlivio, conseiller au présidial de Quimper depuis plus de vingt ans, etc.

B. 502. (Registre). — In-folio, 100 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Minutes du greffe ; mouvances du présidial de Quimper dans les paroisses : de Beuzec-cap-Sizun (manoirs de Tremaria, de Trébian, de Quenec'hbeuzec, de Lezalguen, etc.) ; — de Briec (manoirs de Keranlouet, de Coatglaz, de Trohanet, de Bodenvel, etc.) ; — de Combrit (manoirs de Kerulaouen et de Keroulé ; village de Kerguz ; moulin de Pouldon, etc.) ; — de Crozon (manoirs de Poulmic et de Glazros ; le lieu de Meznat, etc.) ; — de Dirinon (les lieux du Bacon, de Kerameennec, de Penanlen, de Crec'hbabé, le Moulin-Neuf, le presbytère et le village de Traouiz, en la trève (surcussale) de Saint-Urbain) ; — d'Ergué-Armel (les manoirs de Kerustum et de Kergoran, les lieux de Keraudren, Tregonmap-Uhellaff, de Keranbellec, de Kerbiriou, etc.) ; — d'Ergué-Gaberic (manoirs de Kerganou, de Kerveant, du Castel ; de Kerjes-

tin, de Lezerguë, de Quillibuec, etc.) ; — d'Esquibien (manoir du Menez, villages de Custren ou Cusdren, de Tromao, de Kernevez, de Kerserguel, de Kergaradec, etc.) ; — de Goulien (manoirs de Keramoal et de Lezoualc'h, villages de Kerbriziel, de Kerzehan, etc.) ; — de Guengat (manoirs de Kerveguen, de Guengat, de Saint-Alouarn, etc.) ; — de Lababan (manoirs de Kerudalen, de Pendreff, de Loganou, de Crenun, de Lezvilly, etc.) ; — de Landrevarzec (manoir de Keranroc'h, village de Guilligonnec, de Kerhascoët, etc.) ; — de Lanvern (manoirs de Coatanbail, de Trebonvel, de Kerscao, etc.) ; — de Laududec (manoirs de Pencoat, de Tivarlen, etc.) ; — de Laz (château de Trevaré, moulin du Ster, etc.) ; — de Loctudy (château de Pont-l'Abbé, manoir de Coz-Castel, etc.) ; — de Mahalon (manoirs de Kerlaouenan, de Kerdrein, etc.) ; — de Meilars (manoirs de Kervenargant, de Castellien, etc.) ; — et dans les paroisses de Penhars, Pemeurit, Plogastel-Saint-Germain, Plomeur, Plobannalec, Ploneour, Plovan, Plozevet, Plouhinec, Ploaré, Plogoff, Poullan, Pouldergat, Pluguffan, Plomelin, etc.

B. 503. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier; non relié.

XVIII^e siècle. — Minutes du greffe; mouvances du présidial dans la ville close et dans les faubourgs de Quimper, et dans les paroisses : de Briec (le manoir de Coatglaz, au sieur de Kertanguy, etc.); — de Beuzec-cap-Caval (la tenue de Leztimbeac'h, au sieur de Kergourant-Furic, etc.); — de Beuzec-cap-Sizun (le lieu de Leilsac'h, à la demoiselle L'Abbaye; la tenue de Kergroas, au sieur Lezcleden-L'Haridon, etc.); — de Cleden-cap-Sizun (la tenue de Kerhermen, au sieur Lanvarzin-Porlodoc, etc.); — de Combrit (le lieu de Keraval, à M. du Marc'hallac'h, etc.); — de Cuzon (le lieu de Treouzon, au comte de Derval, etc.); — d'Ergué-Armel (la moitié de Lostancoat, à Corentin Le Diligeart, etc.); — d'Ergué-Gabéric (lieu du Niverrot, à M. de Guid-Foz, etc.); — d'Esquibien (le lieu de Kerbuzulic, au sieur de Lanhuron-Bobet, etc.); — de Goulien (le lieu du Mezmeur, au sieur Mezmeur-Porlodoc, etc.); — de Guengat (le manoir de Kerangouiz, ou Keranvoan, à Anne Le Gac, etc.); — de Lababan (le lieu de Kersibidic, au sieur Pendreff-Riou, etc.); — de Landrevarzec (deux tenues à Kerhuon, au sieur La Boëssière-Rulazaron, etc.); — de Lanvern (la montagne Cree'huel, au sieur du Refuge, etc.); — de Loctudy (le lieu du Vieux-Châtel, à madame Longraye, etc.); — de Mahalon (le lieu de Penanroz, à demoiselle Françoise Sicourmat, etc.); — de Meilars (le lieu de Castellien, au sieur Kerlan Le Baron, etc.); — de Pemeurit (le lieu de Kers-

cao, au sieur Penanrun-Billoart, etc.); — de Plogoff (le lieu de Saoutennet, à demoiselle Jeanne Berriet, etc.); — de Plomeur (le lieu de Kerdano, au sieur Robinet, etc.); — de Ploneour (le manoir du Guermeur, à Yves L'Helgoualc'h, etc.); — de Plovan (le lieu de Keroualen, au sieur Kerléan Le Baron, etc.); — et dans les paroisses de Ploaré, Ploneis, Plozevet, Pluguffan, etc.

B. 504 (Carton.) — 124 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1707-1745. — Minutes du greffe; procédures civiles : — procès entre Yves Coupa, fils et héritier d'autre Yves Coupa et de Marie Le Quémer, et Michel Tanneau, Ambroise et Julianne Coupa, Thomas Le Penven, Guy et Yves Cosquer, au sujet de la possession du lieu de Penarhiorzou, en la paroisse de Plomeur.

B. 505. (Carton.) — 151 pièces, papier.

1722-1735. — Minutes du greffe; procédures civiles : — Nicolas et Marie Guerrot, enfants et héritiers de Jacques Guerrot et de Marie Kerluan, demandeurs, contre Étienne Le Meur et Barbe Kerveant, sa femme, aux fins d'obtenir le délais du lieu de Chevardiry, en la paroisse d'Ergué-Gabéric; — Guillaume Le Guilly, demandeur, contre Marc et Jean Le Coroller et contre Michel Le Favenec, aux fins d'obtenir la cession du tiers de la tenue de Keravelen, en la paroisse de Briec, avec les stus, les foins et les engrais; — la dame Anne de La Roche, veuve de messire Joseph de Tréouret, seigneur de Kerstrat, contre le sieur Dumans, sénéchal de la cour royale de Châteaulin, au sujet des dégradations causées par ses sous-fermiers au manoir de Kerstrat, situé près de cette ville.

B. 506. (Carton.) — 141 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1724-1732. — Minutes du greffe; procédures civiles : — Yves Penanneac'h, demandeur, contre Jean Le Hénaff, relativement à la possession d'une partie du village de Brunguen, en la paroisse de Landrevarzec; — Gabriel Gouzien et Marie Hélias, sa femme, contre Marie Crédou, veuve d'Alain Le Gloannec, aux fins d'obtenir la jouissance de quelques sillons de terre situés en la tenue du Donge, au village de Kerancaven, en la paroisse de Beuzec-cap-Caval; — messire Hyacinthe Chrestien, sieur de Trevenneuc, titulaire des chapellenies du Saint-Sébastien et de Saint-Herbot, en la cathédrale de Léon, contre messire Jean-Marie de Kerret, Claude Goberon, Alain Cuef, Guillaume Guillet, Catherine Bertevaz, et Jérôme Kerhervé, au sujet de la possession desdites chapellenies, et du paye-

ment des arrérages des rentes à elles dues ; — François Le Berre, jeune, contre François Le Berre, ainé, relativement à la cession des droits réparatoires du village de Kerbascol-Creis, en la paroisse de Beuzec-cap-Caval.

B. 507. (Carton.) — 157 pièces, papier.

1728-1733. — Minutes du greffe ; procédures civiles : — procès entre les paroissiens de Plomcur et ceux de Beuzec-cap-Caval, au sujet des droits respectifs de ces deux paroisses dans la grève ou palue, appelée An Aot-Bihan, ou palue de Tronoen, et située entre la Torche de Penmarc'h, le ruisseau de la Magdeleine, l'étang de Lezcorz, et l'étang de Leztialla.

B. 508. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1729. — Plan de la palue dite An Aot-Bihan, ou palue de Tronoen, en litige entre les paroissiens de Plomeur et ceux de Beuzec-cap-Caval.

B. 509. (Carton.) — 124 pièces, papier.

1733-1737. — Minutes du greffe ; procédures civiles : — procès entre Louise Garin, veuve d'Yves Douellou et Yves Hémon, d'une part, Jacques Le Boussard et Bonne Le Bot, sa femme, d'autre part, relativement à la cession du lieu de Penvidie, en la paroisse de Plonevez-Porzay ; — Alain Strullu et Marie Le Bihan, sa femme, demandeurs, contre Clémence Nicolas, veuve de Jacques Le Bihan, au sujet de la possession du lieu de Cremen, en la paroisse de Lababan ; — Alain Gouzien, demandeur, contre messire Charles-Louis de Pendreff, aux fins d'être maintenus dans la propriété du placître de Kermadoret, en la paroisse de Briec ; — procès entre Alain Huitric et Michel Rannou, au sujet de la possession de deux pièces de terre, nommées, l'une Menez-Parc-Lorguen, et l'autre Menez-Kerstrat, situées aux issus des villages de Parc-Lorguen et de Suvintin, en la paroisse d'Ergué-Gabéric.

B. 510. (Carton.) — 153 pièces, papier.

1735-1739. — Minutes du greffe ; procédures civiles : procès entre messire Guy-René Melou de Trégain et Alain Dhervé, d'une part, et maîtres Guillaume et Alain Cuzon, d'autre part, au sujet de la propriété du placître de la chapelle de Saint-Vennec, en la paroisse de Briec ; — Marguerite Le Bras, veuve d'Hervé Le Taridec, demanderesse, contre Blanche Michelet, veuve de Barthélémy Le Quéré, aux fins d'obtenir l'abandon des héritages dépendant de la

succession d'Adelice Mevellec, et situés au village de Kervéady, en la paroisse d'Ergué-Gabéric ; — Jean Le Floc'h et Marie Ropartz, demandeurs, contre Augustin Le Ster, relativement aux dégradations commises par ce dernier dans la métairie de Lezergué, en la paroisse d'Ergué-Gabéric, appartenant au sieur Du Bot de Talhoët.

B. 511. (Carton.) — 187 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1740-1746. — Minutes du greffe ; procédures civiles ; — procès entre Guillaume Le Guyader et Guillaume Le Dem, au sujet de la possession d'une pièce de terre située dans le champ dit Parc-Kervelvouet, dépendant du village de Kerlosquet, en la paroisse de Landudec ; — Guillaume Jaury et Yves Talamon, contre Sébastien Gloaguen et Nona Gourmelen, relativement à l'appropriement du lieu de Leurguer, en la paroisse de Beuzec-cap-Caval ; — Jean Le Pérennou, demandeur, contre Jean Quelven et Françoise Le Pérennou, sa femme, aux fins d'en obtenir le payement d'une indemnité de 780 livres, pour les arbres par eux coupés sur le lieu de Kerrouec-Huellaff, en la trève (succursale) de Saint-Jean-Trolimon, paroisse de Beuzec-cap-Caval ; — Jacques Larnicol, contre Catherine Larnicol, veuve de Sébastien Le Guen, relativement aux dégâts commis par cette dernière dans les bois de Kervroaguez, et dans les champs de Rozanborn, en la paroisse de Plomeur.

B. 512. (Carton.) — 184 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1742-1772. — Minutes du greffe ; procédures civiles : — procès entre Yves Kerfer et Alexis Caugant, au sujet de la possession d'une pièce de terre froide nommée Menez-Stang-Bihan, située au village de Keranroué, en la paroisse d'Ergué-Gabéric ; — Coulven Bescond et Catherine Moysan, sa femme, demandeurs, contre Yves et Jeanne Dreau, relativement à la possession du lieu du Launay-Curunet, en la paroisse de Plomodiern ; — René Kerbrigent, contre Catherine Jézégabel, veuve de Jacques Kervella, au sujet de la propriété d'une moitié de jardin, située dans la rue Vily, à Quimper ; — Jean Le Corre, demandeur contre Yves Le Bozec, aux fins d'obtenir une indemnité pour les mottes coupées et enlevées par ledit Le Bozec, dans la palue du Guellen, en la paroisse de Plovan ; — Marguerite Le Grand, contre messire Charles de Penandreff, seigneur de Kerans-tret, et messire Claude-Marc de Kerguelen, seigneur de Kerbiquet, relativement à la possession d'une maison, au bourg de Landudal, trève (succursale) de la paroisse de Briec ; — Corentin Le Perennou, contre Jean Loussouarn, au sujet de la propriété d'une parcelle de terre froide de 12 sillons, dans le champ dit Kerlam, au village de Kersi-

bidic, en la paroisse de Lababan ; — procès entre dame Françoise Avril, veuve de noble homme Mathurin-René Le Pape, sieur de Kermorvan, et dame Marie-Josèphe-Pélagie de Kerret de Quillien, veuve de messire François-Marie Aléno, seigneur de Saint-Alouarn, relativement à la possession de quelques pièces de terre au village de Ty-C'hoant, en la paroisse de Guengat ; — Alain Le Trennec, demandeur, contre la fabrique de l'église paroissiale de Plomeur, demoiselle Marie-Corentine La Rivière de Kerleano, Yves Kerveillen et Pasques Guegen, au sujet de la cession de la tenue Cornic, au village de Trébannec-Creis, en la paroisse de Plomeur ; — Pierre Penanec'h, contre Hervé Le Saux et Anne Moysan, sa femme, relativement à la propriété de la moitié du lieu de Lanvivoan, en la paroisse de Briec.

B. 513. (Carton.) — 198 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1764-1782. — Minutes du greffe; procédures civiles : — procès entre Yves Le Corre et Guillaume Lavanant, au sujet de la propriété de trois pièces de terre situées au lieu de Kercrazec, en la paroisse de Landrevazec ; — Tanguy Faven et Guillaume Goaraguer, contre Marie Cavarlez, veuve de François Trividie, relativement à la possession d'édifices et de droits réparatoires, au village de Kermatéro, en la paroisse de Beuzec-cap-Sizun ; — Yves Guinvarec'h et Alain Pezron, demandeurs, contre Jean Gloaguen, aux fins d'obtenir la cession de droits et d'héritages, situés au village de Kerspern, en la même paroisse ; — Hervé-Jacques Mazéas, demandeur, contre Jean Thomas, au sujet d'une indemnité réclamée par ledit demandeur pour les genêts et les biens coupés par ledit Thomas, dans les champs appelés Parc-Squer et Parc-Barranal, au village de Keranlay, en la paroisse de Beuzec-cap-Sizun ; — Yves Cotten et Catherine Le Vigouroux, sa femme, contre Pierre Porfölec, relativement aux dégâts causés par les bestiaux de ce dernier, sur les terres du lieu de Penharn, en la même paroisse.

B. 514. (Carton.) — 176 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1784-1799. — Minutes du greffe; procédures civiles : — procès relatifs aux successions : de dame Marie Bi-geaud, dame de Ferrière, propriétaire de la charge de signataire de la cour royale de Concarneau, entre demoiselle Suzanne-Philippe Germé, femme séparée de biens de noble homme Jean Gaillard, sieur de Regerie, commissaire aux saisies réelles, et François Piriou, curateur établi en la succession de la dame de Ferrière ; — de messire René Du Haffoud, et de Marie-Anne Le Torcol, sa femme, sieur et dame de Leztridiagat, entre François Du Hafiond, écuyer, sieur de Kerescant; messire René Gouquet, sieur du Ples-

six-Bocozel ; messire Jean-François de Goureuff, sieur de Tremence ; messire Joseph-Marie Du Dresnuy et Marie-Gabrielle-Thérèse Le Jar, sa femme, sieur et dame des Roches ; — de Claude de Bourgneuf, sieur dudit lieu, entre Jeanne Le Paige, Pierre Guillemot, sieur de Blainfos, et demoiselle Marguerite-Marie de Bourgneuf ; — de noble homme Jacques-René Laugé, marchand de draps de soie, entre messire Alain de Toulguengat, sieur de Treffry, et demoiselle Guillemette Le Hir, veuve dudit sieur Laugé ; — de maître Pierre Descomp.

B. 515. (Carton.) — 196 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1790-1799. — Minutes du greffe; procédures civiles : — procès relatifs aux successions : de maître Alain Le Gollem et de demoiselle Anne Vieuxloup, sa femme, entre Pierre Daoulas, maître Joseph Le Broyer et Jeanne Le Gollem, sa femme, et le sieur Jean Terier et Jeanne Le Goyat, sa femme ; — de messire Jacques Huon, sieur de Kerulut, entre dame Suzanne Gleñarec, sa veuve, dame Marie-Gabrielle de Carné, veuve de messire François de Bouvant, seigneur du Boisdelaroche, et Jean-Guillaume Le Jeune, écuyer, sieur de Kerbaronou ; — de Jean Provost, entre Marguerite Le Goff, veuve de Jean Louboutin, Laurent Moysan, Marie Provost, sa femme, et Jean Heydon ; — de Marie Le Blevec, entre Jacques et Jean Le Bescond ; — de François Henaut, père, entre Jacques Henaut, Louis Le Doaré, fabricien de l'église de Guengat, et missire François Henaut, fils, recteur de ladite paroisse ; — du sieur de Kervazegant, entre Guillaume Billoart, sieur de Penanrun, et Michel-Louis Poulmarc'h.

B. 516. (Carton.) — 160 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1790-1795. — Minutes du greffe; procédures civiles : — procès relatifs aux successions : de messire Charles-Robert-Joachim de Kermenno, chevalier, comte dudit lieu, conseiller au parlement de Bretagne, entre messire Urbain-François de Kermellec, tuteur des enfants mineurs de messire François-Joseph de Guernizac, sieur du Stang, et Charles Léziou, fils de Jean et de Marie Toupin ; — de Hervé Le Berre et de Jeanne Gogean, propriétaires des lieux de Kermarec et de Coatglaz, en la paroisse de Briec, entre Gillette Brouhel, veuve d'Yves Le Berre, et Michel Le Berre ; — d'Alain Donnarz et de Peronnelle Barré, propriétaires d'héritages au lieu de Perenté, en la trève (succursale) de Langolen, paroisse de Briec, entre Henry Guéguen et Claude Donnarz ; — de demoiselle Thomase-Renée Guesdon, entre demoiselle Marie-Gabrielle Pétron, sa fille, maître Jean Treussart, curateur établi en la succession vacante de

François-Hyacinthe Vedy prêtre, les révérends pères Cordeliers de Quimper, et Alain-Philippe de Kernafflen, sieur de Treyer, pour lui et ses cohéritiers en la succession de la demoiselle La Jossaye-Chiron ; — d'Yves Bothorel, et de Louise Le Cran, entre Germain et Joseph Bothorel ; — de demoiselle Marie Alard, veuve du sieur Jean Duchemin, entre Jean Fouquet, gantier, et Antoine Fouquet, boulanger, demeurant en la ville de Vendôme, maître Hyacinthe Gérard, et dame Marguerite Pescher, veuve de maître Barthélémy Guennette ; — de Marguerite Le Déan, veuve du sieur Loëdon, entre Gabriel Goueznou, écuyer, sieur de Kerdour, et noble homme Jacques Philippe, sieur de Kerarmel.

B. 517. (Carton.) — 233 pièces, papier.

1739-1750. — Minutes du greffe ; procédures civiles : — procès relatifs aux successions : de Marie-Élisabeth Nicolas, entre maître Jean-Sébastien Billiard et Catherine Bénard ; — de Jean Thépault et de Françoise Le Gall, entre Marie Scordia, veuve de Roland Suignar, et Ambroise Thépault ; — d'Anne l'Helgoualc'h, entre Jean Le Joncourt et Henry Le Coroller ; — de Marie Castree, entre Jeanne Gastree, veuve de Corentin Nédélec ; Joseph Le Dui-gou et Marguerite Pichavant, sa femme ; — de Guillaume Kerfridin, entre Alain Le Trennec, Marie Kerfridin, sa femme ; Pierre Le Guen, Catherine Le Loc'h, sa femme, et Alain Le Huez ; — de Guillaume Billoart, sieur de Kervazegant, entre le sieur Claude Gauché ; les créanciers de Corentin Billoart, sieur de Treourgny ; messire Joseph-Marie Billoart de Kervazegant, doyen du chapitre royal de Vendôme, et Jean-Baptiste Billoart, écuyer, sieur des Salles ; — de Jean Le Bihan, entre Yves Scordia ; Marie Le Bihan, veuve de Laurent Scordia ; Yves Le Goff et Catherine Ligeour, sa femme.

B. 518. (Carton.) — 173 pièces, papier.

1747-1761. — Minutes du greffe ; procédures civiles : — procès relatifs aux successions : d'Alain Coroller, entre Yves Le Gall, René Morvan, Pierre Trohoat et Jacquette Le Goff, veuve d'Alain Coroller ; — de Marie Donnard, entre François Donnard et Grégoire Ominès ; — de Pierre Le Beux, entre Jacques Le Roux, Alain Péron, Jeanne Le Moign, sa femme, Louis Le Cornee et Françoise Ruellant sa femme ; — de Jacques Le Moan, de la paroisse de Beuzec-cap-Sizun, entre Marie Le Gall, Jean Le Moan, et Marie Fablé, sa femme ; — de Guillaume et d'Alain Gouletquer, entre Marie Gouletquer, veuve d'Antoine Le Barz, et Jacques Le Scuiller, veuf de Marguerite Gouletquer ; — de Catherine Floc'hlay, propriétaire d'héritages au lieu de

Penaneac'h, en la paroisse de Briec, entre René Floc'hlay et Corentin Le Pennec.

B. 519. (Carton.) — 129 pièces, papier.

1722-1781. — Minutes du greffe ; procédures civiles : — procès relatifs au droit de mouture : du moulin de Kerguerc'hont, en la paroisse de Poudergat, entre Nicolas Le Pérennez, Guillaume Le Troadec et Alain Bauguion, meunier ; — du moulin de Penanrun, en la paroisse d'Ergué-Gabéric, entre Pierre Letiec et Jeanne Mévellec, veuve de René Jourdren ; — du moulin de Poulgalon, en la paroisse de Mahalon, entre messire Nicolas-Louis, marquis de Plœuc, seigneur de Kerharo, et Yves Arzel, meunier ; — du moulin Vert, en Poudergat, et du moulin Fonteyou, en la trève (succursale) de Gourlizon, paroisse de Ploaré, entre Alain Laouennan et Jean Kerfridin.

B. 520. (Carton.) — 91 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1750-1770. — Minutes du greffe, procédures civiles : — procès entre messire Gilles-François-Marie Geslin, chevalier sieur de Penanrun, afféagiste des moutaux du Roi, en la paroisse d'Ergué-Gabéric, et messire François-Louis de La Marche, seigneur dudit lieu, de Lezergué, de Kernaou, de Kerfors, etc., au sujet des droits de moutaux et d'arrière-moutaux dus au Roi dans la banlieue des moulins de Lezergué, Kernaou et Kerfors, en la paroisse d'Ergué-Gabéric.

B. 521. (Carton.) — 103 pièces, papier.

1732-1743. — Minutes du greffe ; procédures civiles : — procès : entre Jacques Donnart, Jean Donnart et messire Jacques Donnart, prêtre, relativement à un chemin de servitude supprimé par ledit Jean Donnart, et conduisant du village de Treveru au village de Kerlalla, en la paroisse de Goulien ; — entre maître René Le Goff, Michel Queudec, Yves Loussouarn, Alain Le Berre, Prigent Mazé, Corentin Hélias, Michel Le Gall, Nicolas Taniou, Guillaume Le Jourdren, Gourgon Lautredou, Alain Gouletquer et Alain Le Berre, au sujet d'un chemin de servitude clos par ledit Le Berre, près du village du Saint, en la paroisse de Plovan.

B. 522. (Carton.) — 198 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1728-1782. — Minutes du greffe ; procédures civiles : — procès au sujet de la mouyance : du manoir noble de Kergoudie, en la trève (succursale) de Saint-Jean-Trolimon, paroisse de Beuzec-cap-Caval, entre messire Théo-

phile Dernothon, baron du Pont-l'Abbé ; Guy de Kerguélen, écuyer, sieur de Kermatheano, et Julien Le Mavic, receveur du domaine de Quimper ; — du village du Gouëz, en la paroisse de Briec, entre René Meslou de Trégain, écuyer, Guillaume Le Gac et noble Guillaume Billoart, receveur du domaine du Roi, à Quimper ; — du lieu de Kervennou, en la paroisse de Ploneis, entre messire René de Madec, colonel d'infanterie, seigneur de Coalfa et Pratarraz, et messire Joseph-Marie Du Brieux, seigneur de Kerven ; — de deux tenues situées au village de Kersulliec, en la paroisse de Pouldergat, entre messire René-Alexis Le Sénéchal de Carcado, marquis de Pont-Croix, et messire Alain-Maurice de Quélen, seigneur de la Crec'holein ; — du lieu de Hentmeur, en la paroisse de Pouldergat, entre messire Alain-Maurice de Quelen, noble homme Jacques Madien, sieur de Moguerneur, et messire René Le Sénéchal de Carcado ; — du lieu de Kersalo, en la paroisse de Ploneis, entre dame Françoise-Claude Du Châtel, femme de messire Joseph Du Brieux ; Renée Pernez, veuve de Jacques Hénot, et dame Françoise-Renée de Carbonnel de Canisy, comtesse de Forcalquier ; — d'un bois taillis et d'un moulin, appelé le Moulin-Neuf, en la paroisse de Briec, entre monseigneur le duc de Penthièvre, engagiste des domaines du Roi, dame Madelaine Du Bouays de Concsbout, et messire Clément de Lantivy, seigneur de Bodory ; — d'une maison au bourg de Briec, entre dame Marie Haude Du Châtel, veuve de messire Hugues-Humbert Huchet, marquise de la Roche, et messire Charles-Louis de Pendreff, sieur de Keranstret ; — du manoir et du moulin de Guizec, en la paroisse de Meilars, entre dame Françoise de Carbonnel de Canisy, comtesse de Forcalquier, marquise de Pont-Croix, etc. ; dame Catherine Le Barz, veuve du sieur Le Floc'h de Branho, et le receveur des domaines du Roi, à Quimper, — du lieu de Lezplozévet, en Plozévet, entre Simon-Bernard Joly de Rosgrand, dame Catherine-Louise Briand Du Stang, sa femme, et dame Renée Carbonnel de Canisy.

B. 323. (Carton.) — 126 pièces, papier.

1741-1762. — Minutes du greffe ; procédures civiles : — procès entre Yves Gadonna, Yves Le Peoc'h, Guillaume et Henry Le Theo, et demoiselles Magdeleine-Angélique et Anne-Catherine Porlodec, au sujet du détournement des eaux d'un ruisseau, servant à arroser les prairies du village de Kersorn, en la paroisse d'Esquibien.

B. 324. (Carton.) — 210 pièces, papier ; 13 pièces, parchemin.

1702-1751. — Minutes du greffe ; procédures civiles concernant les dîmes et les gros fruits des paroisses : —

procès entre demoiselle Catherine Le Gall, veuve de Nicolas Dupont, fermier général du temporel de l'abbaye de Daoulas, et missire Hervé Le Men, prêtre, au sujet de la dîme de la trêve (succursale) de Saint-Éloy, en la paroisse d'Irvillac ; — missire Jean Poulfoin, prêtre, pourvu en cour de Rome du bénéfice-cure de Treflez, en l'évêché de Léon, demandeur, contre messire Maurice Kerlidou, prêtre, se prétendant pourvu de la même paroisse, aux fins de le faire condamner au payement de la somme de 2,000 livres, valeur des fruits par lui perçus ; — procès entre maître Jean-Corentin Le Cerv, sieur de Villemarie, et noble homme Pierre Rousseau, banquier, marchand et directeur de la poste de Quimper, relativement à la perception des dîmes de la paroisse de Combrit, qui leur avaient été affermés par noble et discret messire Charles-Élisabeth de Coëtlogon, chanoine de la cathédrale de Quimper ; — entre messire François-Joseph-Emmanuel Guyet, grand archidiacre et premier dignitaire de la cathédrale de Quimper, et le sieur Étie Marias, au sujet du payement de la valeur des dîmes perçus par ce dernier dans la paroisse de Beuzec-cap-Caval, au nom du sieur Guyet.

B. 325. (Carton.) — 133 pièces, papier.

1728-1744. — Minutes du greffe ; procédures civiles concernant les dîmes, les gros fruits, etc., des paroisses : — procès : entre noble homme Pierre-Antoine Gobert, sieur de Kerontel, employé dans les affaires du Roi, demeurant à Paris, paroisse de Saint-Nicolas, adjudicataire du bail judiciaire des dîmes et des prémices de la paroisse de Laz, et Philippe Le Dugou, relativement à la saisie de ces dîmes, par le sieur Mauriguier ; — messire Jean-Olivier Nicolas, recteur de la paroisse de Pouldreuzic, contre Jacques Le Pape, fabricien de la chapelle de Notre-Dame de Penhors, aux fins de faire condamner ce dernier à lui payer le tiers des offrandes faites en ladite chapelle ; — entre Corentin Le Perennou et missire Pierre Fily, recteur en la paroisse de Lababan, au sujet de la perception de la dîme, sur une tenme au village de Kersibidic, en cette paroisse.

B. 326. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1747-1770. — Minutes du greffe ; procédures civiles concernant les dîmes et les gros fruits des paroisses : — procès : entre messire Joachim Gigan, recteur de la paroisse de Plomelin, et dame Renée Rogier de Crevy, abbesse de Kerlot, relativement à la dîme prétendue par ledit recteur sur les terres du manoir de Kerlot, en Plomelin, affermées à Noël Le Moal ; — entre messire François Thomas, prêtre, recteur de la paroisse de Pluguffan, et Jean

Le Mel, au sujet du payement de la dîme due sur le village de Kerluret, en ladite paroisse ; — messire André Le Normand, recteur de la paroisse de Trégennec, demandeur, contre maître Nicolas Le Bastard, sieur de Kerguiffinec, avocat à la cour agissant tant pour lui que pour Jacquette Corbet, sa mère, et autres cohéritiers de maître Jean-Hervé Le Bastard, sieur de Mesmeur, son père, aux fins d'obtenir le payement de 18 boisseaux de froment et de 8 boisseaux d'orge, dus pour sa dîme, sur les terres du manoir de Kerguiffinec, en Trégennec ; — procès entre messire Jacques-Michel Le Veyer de Poulconq, recteur de Landéda; messire Yves Le Bihannic, chevalier, seigneur de Guickerneau, et dame Marie-Gabrielle Du Trévoux, sa femme, au sujet du payement de la dîme due sur le lieu de Tromeur, appartenant audit Le Bihannic.

B. 527. (Carton.) — 204 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1702-1707. — Minutes du greffe; procédures civiles : — le procureur du Roi demandeur, en fournissemment d'aveux pour les lieux de Crac'hcalvic, en la paroisse de Lanvern, de Lezanquel, en Cléden-cap-Sizun, du manoir de Tressan, en Plovan, des lieux de Kerlaouen en Prime-lin, et de Kerunus, en Esquibien, du lieu noble de Keranguen, en Beuzec-cap-Caval, contre maître Jean-Vincent Bourdonnay, sieur du Clezio; messire Louis-Joseph, marquis de Kerhoent, et dame Félicité de Lopriac, sa femme; le sieur de Rosmordue et la dame de Boisbaudry; Alexandre Fily, écuyer, sieur de Lanvers; Michel Germé, ancien maire de Quimper, et demoiselle Françoise Furic, sa femme ; — procès entre messire René Aléno, seigneur de Saint-Alouarn, et Henry L'Helgoual'ch, relativement à la déclaration du lieu de Ty-C'hoant, en la paroisse de Guengat ; — entre messire Alexandre Geslin, seigneur de Pen-nanrun, et les fabriciens de la paroisse d'Ergué-Gabéric, au sujet de l'aveu du lieu de Penquer-Huellaff, en cette paroisse ; — entre le seigneur de la commanderie de Saint-Jean du Paraclet et Vincent Le Moënnec, relativement à l'aveu du lieu de Kerniou, etc.

B. 528. (Carton.) — 114 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1724-1734. — Minutes du greffe; procédures civiles : — François Le Mignon, Guénolé Le Guével et Guillaume Sergent, demandeurs en congément, contre maître Alain Taniou, maître Jean-Martin, Hervé Darcillon, Guillaume Sergent, dame Corentine-Ovide Bobet, femme de maître François Le Coroller, et Pierre Stéphan, pour les lieux du Run-Rostillec, en la paroisse de Crozon, de Kerrun, en la

paroisse de Brie, et de Roscaradec, en la paroisse de Malhalon.

B. 529. (Carton.) — 120 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1724-1734. — Minutes du greffe; procédures civiles : — procès entre maître Étienne Chapelain, sergent général et d'armes, et messire Bernard-Claude, chef de nom et d'armes de Kergorlay, chevalier, seigneur de Tromenec, au sujet du payement des frais dus audit Chapelain, pour la mise à exécution d'une sentence obtenue par le sieur de Kergorlay, contre maître Urbain Le Bescond, sieur du Chefdubois, notaire royal et procureur à Châteaulin, et demoiselle Marie-Jacquette de l'Abbaye, sa femme ; — procès entre nobles gens Pierre Auffret, sieur de Kergoniou; Louis-Urbain Chappelle; Nicolas Bigaud, négociant à Bordeaux; Charles-Guibert de Souché, négociant à Nantes, et Jean-François Bigaud, sieur du Quellennec, au sujet d'un achat de 14 tonneaux de vins, fait à Bordeaux, par noble homme Bonaventure Bigaud, sieur de Belair.

B. 530. (Carton.) — 210 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1723-1728. — Minutes du greffe; procédures civiles : — Guy-René Melou, écuyer, sieur de Trégain, fils de Narcisse Melou, écuyer, et d'Anne-Pétronne Meastrius, demandeur, contre Jeanne Le Lay, veuve de Julien Le Séac'h, Alain d'Hervé et Guillaume Le Moign, aux fins d'obtenir le payement des lods ventes et rachats à lui dus par les défendeurs ; — procès entre le sieur Melou de Tregain et dame Catherine Poulain, sa belle-mère, relativement au prétendu douaire par elle réclamé et cédé à la dame Raguideau ; — messire Guillaume-René Billoart, receveur du domaine du Roi, à Quimper, contre Pierre Kergourlay, au sujet de l'éligement du rachat acquis au domaine par le décès de Louis Morel ; — Henry Gorgé contre Jean Le Hénaff et Françoise Bignard, veuve d'Alain Flochlay, relativement au douaire dû à ladite Bignard, sur le village de Kersalé, en la paroisse de Brie ; — le due de Penthièvre, engagiste du domaine du Roi, à Quimper, contre noble homme Jean-Honoré Davon, maître en chirurgie, et contre le sieur Michel Rateau, syndic des créanciers du sieur Kervarec, au sujet du rachat acquis au domaine par le décès de demoiselle Marie-Catherine Brignou, veuve du sieur Jean Kervarec ; — Guillaume et Corentin Le Treunec, contre Gourgon Raphalen, relativement au retrait lignager des héritages vendus audit Raphalen par Thomas Le Trenec, aux lieux de Kersoualen et de Penhors, en la paroisse de Tréogat.